image not available

BIBLIOTHECA NATIONALE RIO DE JANEIRO
253
2 F
10

Digitized by Google

Digitized by Google

# HISTOIRE
# D'ESPAGNE.

IMPRIMERIE DE H. FOURNIER ET C^e, RUE SAINT-BENOIT, 7.

Digitized by Google

# HISTOIRE
# D'ESPAGNE

DEPUIS

Les premiers temps historiques jusqu'à la mort de Ferdinand VII

PAR

**M. ROSSEEUW S^T-HILAIRE**

Professeur agrégé d'histoire à la Faculté des Lettres

---

**NOUVELLE ÉDITION**

REVUE ET CORRIGÉE

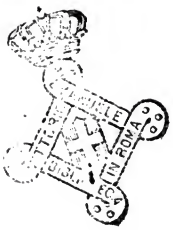

TOME PREMIER

PARIS

FURNE ET C^IE, LIBRAIRES-ÉDITEURS

RUE SAINT-ANDRÉ-DES-ARTS, 45

M DCCC XLIV

Digitized by Google

# AVANT-PROPOS.

De toutes les difficultés qui se présentent quand on aborde les annales de l'Espagne, depuis la conquête arabe jusqu'au seizième siècle, la plus grave est inhérente au sujet même : c'est le manque d'unité. C'est là, du reste, un vice commun au début de toutes les monarchies européennes : l'Allemagne, la Grande-Bretagne, la France même, sont, pendant les quatre ou cinq premiers siècles de leur histoire, presque aussi morcelées que la Péninsule.

Vouloir tous la même chose, et la vouloir pendant huit siècles, avec cette indomptable persévérance qui caractérise la race ibérique, telle est la véritable

unité de l'Espagne. Ajoutez à ce lien commun d'une nationalité scellée par la guerre une même langue, une même religion; le courage, qui est, avec la ténacité, la plus vieille vertu des Espagnols; la foi en Dieu, la méfiance des hommes, propres aux peuples qui ont beaucoup souffert, et la patience, humble héritage que les générations se transmettent en attendant des jours meilleurs: tel est le patrimoine commun à toute la race espagnole, l'unité morale qui soude l'une à l'autre toutes les provinces, malgré tant et de si profondes dissemblances.

En étudiant l'influence du sol de l'Espagne sur le caractère de ses habitants, on est frappé tout d'abord d'une étroite analogie entre l'unité compacte de cette péninsule et ses penchants monarchiques si prononcés. D'un autre côté, les barrières de montagnes qui la divisent en six ou sept états bien distincts expliquent mieux encore ce penchant à l'isolement, qui a de tout temps caractérisé le peuple espagnol. Or, après une longue lutte, le résultat de ces deux penchants si opposés a été une transaction: la royauté castillane, depuis Ferdinand-le-Catholique, n'a été, quelque absolue qu'elle paraisse, autre chose qu'une royauté fédérale, avec des formes monarchiques au faîte, mais des habitudes républicaines à la base. A chaque secousse,

vous voyez quelqu'un des membres de ce corps mal joint chercher à s'en détacher, et le vieux levain du fédéralisme fermenter dans ces provinces qui se souviennent d'avoir été des royaumes.

Certes, la monarchie a fait bien du mal à l'Espagne; mais tous ses torts sont compensés peut-être, car elle lui a donné l'unité : unité factice et incomplète, il est vrai, puisqu'elle avait à lutter contre une loi de nature plus forte qu'elle; mais enfin la monarchie n'en a pas moins travaillé depuis trois siècles à réunir en une seule les six ou sept Espagnes cachées dans les replis de ces *sierras*, et dans les profonds bassins de ces fleuves; elle seule a été le lien qui serrait ce faisceau toujours prêt à se rompre. De là ce cachet de fédéralisme empreint même sur la grande monarchie de Charles-Quint et de Philippe II. Alors que cette monarchie quasi-universelle semble à son apogée, on sent encore qu'elle vacille à sa base. Toutes ces royautés secondaires qui lui ont délégué leurs pouvoirs, comme des vassaux jaloux de leur suzerain lui marchandent leur obéissance; Charles-Quint, empereur d'Allemagne, et maître de la moitié de l'Europe, ne peut pas arracher d'impôts à la catholique Espagne pour faire la guerre aux huguenots, et le souverain des deux mondes n'a pas le droit de destituer un alcalde de Biscaye.

L'histoire d'un pays si singulièrement façonné par la nature ne doit pas ressembler à une autre. Dans la France ou l'Allemagne du moyen âge, si morcelées qu'elles soient, vous avez pour guide la monarchie qui existe au moins de nom, et lie, ne fût-ce que par un fil, les tiges éparses du faisceau féodal; mais vous n'y avez pas, comme en Espagne à la même époque, cinq souverainetés chrétiennes indépendantes, sans compter les vingt à trente rejetons qui poussent sur les débris de la souche des Ommiades; vous n'y avez pas ces deux histoires dans une seule, ces deux versions contradictoires de chaque fait, ce perpétuel antagonisme des deux races et des deux religions.

En passant ainsi en revue toutes les difficultés d'une histoire d'Espagne, nous n'avons pas pour but d'exagérer l'audace de l'entreprise, mais de nous faire pardonner les lenteurs de l'exécution. Dans ce pénible travail, poursuivi sans interruption depuis dix ans, une nouvelle édition, retardée à dessein, nous a permis de corriger les imperfections de la première. Des lacunes importantes ont été comblées dans l'Espagne romaine; le récit des faits, dans les premiers volumes, a été resserré, de manière à devenir à la fois plus net et plus rapide; enfin la double histoire des deux Espagnes, arabe et chrétienne, trop divisée peut-être, a été confondue dans la trame du même

récit, de manière à présenter au lecteur un ensemble plus facile à saisir.

Notre premier plan était de sauter à pieds joints par-dessus les débuts si obscurs des annales de la Péninsule, pour arriver tout droit à l'invasion gothique, point de départ de l'Espagne moderne. Mais la nécessité d'étudier au berceau même de la race ibérique ses mœurs et son caractère, si fidèlement continués par la race espagnole, nous a décidé à résumer, dans une Introduction rapide, la marche des trois dominations successives qui ont passé sur la Péninsule avant la domination gothique. Les conquêtes phénicienne et carthaginoise, si peu et si mal connues, y sont moins racontées que jugées, en passant, dans leurs résultats généraux. Quant à la conquête romaine, qui forme à elle seule un ensemble aussi complet que celui de la monarchie gothique, nous avons dû lui accorder une place plus étendue, sans tomber, toutefois, dans les interminables longueurs des historiens espagnols. Un aperçu de l'organisation politique et sociale établie par Rome dans la Péninsule complète ce tableau, auquel on a joint une courte histoire de l'établissement du christianisme sur ce sol, où il a jeté de bonne heure de si profondes racines.

Le droit occupe une place importante dans cet ouvrage. C'est une science qu'on a jusqu'ici trop séparée de l'histoire que celle de la législation : toutes les deux n'ont qu'à gagner à être rapprochées. Mais cette étude devient plus féconde encore quand ce sont les codes successifs d'un même peuple qu'il s'agit de comparer. Les lois changent en effet; mais le caractère du peuple auquel elles sont destinées, ce je ne sais quoi qui précède la loi et la dicte au législateur, ce trait de physionomie native qu'on retrouve à tous les âges d'une nation, tout cela ne change pas et ne peut pas changer. Si donc, en étudiant tous ces codes, vêtements usés qu'une société rejette à mesure qu'elle vieillit, nous parvenons à démêler le trait commun qui les lie l'un à l'autre, nous saurons du caractère espagnol ce qu'il a de plus persistant, de plus intime; les lois elles-mêmes, après nous avoir expliqué le peuple, s'expliqueront à leur tour par lui.

Jamais, du reste, les quatre éléments sociaux qu'on retrouve au berceau de tout état ne se sont aussi nettement formulés que dans la législation espagnole. Chacun d'eux a dans un corps de lois son symbole politique, où se résument toutes ses prétentions et tous ses droits. L'église, la première en date et en puissance, a le *Forum judicum*, ou Code gothi-

que, code essentiellement théocratique, écrit par et pour le clergé, où l'on parle peu de l'église, mais où tout, en fin de compte, aboutit à elle. Les *Fueros*, ou chartes municipales du dixième au quatorzième siècle, législation plus primitive, plus germanique cent fois que le *Forum judicum*, son aîné de quatre siècles, sont la charte démocratique de l'Espagne, charte barbare et libre, où la dignité et l'indépendance de l'homme sont écrites à chaque page. Les *Siete partidas* sous Alonso X, en 1256, sont la charte de la royauté qui s'organise, et qui emprunte au droit romain et au droit canonique leurs traditions monarchiques, tout en acceptant les libertés communales comme un allié et les priviléges féodaux comme une transaction. Enfin le *Fuero viejo* de Castille et les *Fueros* seigneuriaux de la turbulente noblesse de Catalogne et d'Aragon, sont la charte de l'aristocratie, la sanction légale de son triomphe sur la royauté. Ainsi se résument, chacun dans son code spécial, les quatre grands pouvoirs dont la lutte remplit l'histoire espagnole, jusqu'à ce que, vers la fin du quinzième siècle, la royauté tranche la question en confisquant à son profit tous ces pouvoirs rivaux, et donne enfin à l'Espagne l'unité dans la servitude.

Quant à l'Espagne musulmane, qui se résume aussi

dans ce livre immobile qu'on appelle le Koran, un tableau étendu de son organisation religieuse, politique et sociale, nous a paru rentrer nécessairement dans le plan de cet ouvrage. Le Koran y a été étudié, non plus seulement comme la source du dogme, mais comme la règle politique et civile de cette société à laquelle il sert de base, comme *le livre de la loi* et *le livre du glaive*. Ce travail entièrement neuf a été complété par une statistique intellectuelle de la civilisation musulmane; la part de l'esprit arabe lui a été restituée dans cette grande rénovation des lettres, des sciences et des arts, dont l'impulsion première, partie de Byzance, passe par Bagdad et Cordoue, avant d'aboutir au moyen âge chrétien.

Nous avons vu de combien d'éléments divers s'est formée cette œuvre si lente et si complexe de la nationalité espagnole; maintenant, pour la caractériser dans son ensemble, un mot suffira : l'Espagne, c'est le génie de la résistance. Toujours conquis et toujours protestant contre la conquête, jamais peuple n'a plus constamment repoussé l'étranger. Dans sept invasions successives, l'Europe et l'Afrique, le Nord et le Midi se sont disputé tour à tour sa possession; et cependant, chose étrange, il n'est pas au monde un peuple dont le caractère national se soit aussi obsti-

nément conservé à travers les siècles. A lutter contre ses maîtres, l'Espagne les a toujours usés, et plus patiente, sinon plus forte, elle a fini par durer plus qu'eux. De toutes ces dominations qu'elle a subies, une seule a fini par se faire accepter d'elle : c'est celle de Rome, la plus puissante comme la plus habile, et la seule qui ait su garder le monde après l'avoir soumis. Car les Goths, tout en subjuguant l'Espagne, ont cédé à l'ascendant de sa civilisation, et les sauvages conquérants de la Péninsule ont à leur tour été conquis par elle. Quant aux Arabes, persistant avec un dédain systématique à se tenir à l'écart du peuple vaincu, ils n'ont su ni lui donner comme Rome leur civilisation, ni la recevoir de lui comme les Goths. Aussi, sans racines dans le sol, sans lien avec les populations indigènes, le khalifat abattu, avant d'avoir même duré trois siècles, n'a plus laissé après lui que des débris, et le génie arabe, à bout de sa force factice, a dû appeler l'Afrique à son aide.

Ici seulement, avec la lutte contre la conquête arabe, commence à vrai dire l'histoire d'Espagne; mais cette histoire, pendant deux siècles, n'est que celle de la Castille. La Castille en effet, placée à l'avant-garde de la chrétienté, supporte presque seule tout l'effort de la lutte; dans toutes les grandes

batailles où s'est joué le sort de la Péninsule, elle a toujours combattu, ou seule ou au premier rang; vaincue à Zalaca, à Uclès, à Alarcos, victorieuse à Tolosa, elle a sauvé l'Espagne en ne désespérant ni d'elle ni de sa fortune. L'Aragon, doué peut-être à un plus haut degré, non pas du génie héroïque qui appartient en commun à toute la race ibérique, mais du génie de l'action qui lui manque, devient, à compter du douzième siècle, de plus en plus étranger aux intérêts péninsulaires. Un seul de ses rois, Jayme Ier, le vainqueur de Valence, s'associe à l'œuvre de conquête suivie avec tant de persévérance par tous les rois castillans. Mais une fois sa part faite dans la Péninsule, l'Aragon n'aspire plus qu'à la quitter; la Catalogne, moins espagnole encore que lui, détourne aussi sur l'Italie l'activité de son commerce et l'effort de ses armes. Quant à la Navarre, nous ne citons ici que pour mémoire cette royauté bâtarde, erreur de la politique qui l'a créée en oubliant de lui donner un territoire, et qui se hâte de la supprimer, du jour où la monarchie espagnole se constitue avec Ferdinand et Ysabel.

Mais cette résistance même, qui est à elle seule toute l'histoire de la Castille, cesse avec la mort de saint Fernando, le conquérant de Séville; et pen-

dant deux siècles ce malheureux pays n'est plus occupé qu'à se déchirer de ses propres mains. Pendant deux siècles, l'histoire d'Espagne fait une pause; mais c'est pendant cette pause féconde, que se résume dans des institutions nationales le génie propre des deux grands peuples dont se composera un jour cette monarchie. Plus préoccupée de libertés locales que de libertés politiques, la Castille, à défaut d'une constitution qui lui a toujours manqué, a ses *fueros* municipaux et ses *fueros* nobiliaires, les uns octroyés par la royauté, les autres conquis à ses dépens. Plus tard, elle a ses cortès, énergique tentative de l'esprit municipal pour agrandir la sphère de son action, et reporter sur la défense de ses institutions l'esprit de résistance qui n'a plus rien à faire au dehors.

L'Aragon, au contraire, animé de cet esprit de légalité opiniâtre qui est le plus ferme rempart de la liberté d'un peuple, mesure de bonne heure, avec une jalouse défiance, les droits de la royauté, et ceux de chacun des pouvoirs de l'état. Là, dans cette constitution habilement pondérée, rien n'est livré à l'arbitraire, comme en Castille; tout est prévu et défini d'avance, les devoirs aussi bien que les droits; et la limite fixée à chaque pouvoir le contient lui-même, en même temps qu'elle le pro-

tége contre les empiétements des pouvoirs rivaux.

Ainsi, en étudiant un à un tous ces éléments si divers, nous voyons poindre peu à peu et se former de leur ensemble le caractère espagnol. L'Aragonais a apporté l'élan, le Castillan apporte la durée; l'Arabe lui-même, tout en s'exilant de ce sol où il n'a jamais pu prendre racine, y laisse sur le caractère national une trace qui ne doit plus s'effacer; la passive résignation du fatalisme survit à l'empire de l'islam, chez un peuple qui a appris de lui à résister et à souffrir.

Mais de tous ces éléments dont se compose la nationalité espagnole, celui qui domine, c'est l'élément castillan. Ce peuple méfiant et triste, isolé dans sa morne fierté, et placé au centre de la Péninsule comme pour mieux la dominer, finit insensiblement par absorber en lui tous les autres. Dans ce mariage forcé, où sont violemment accouplées des populations d'humeurs si diverses, l'Aragon a apporté pour dot ses conquêtes et ses *fueros*, la Catalogne son industrie; mais de tout cela la Castille n'a que faire. L'Aragonais s'occupe de gloire et de liberté, le Catalan de commerce; le Castillan n'a que sa foi en Dieu, en son roi et en lui-même : principe des choses les plus grandes comme des

plus funestes, alors qu'il s'arme de cette logique inflexible qui perd les états plus souvent qu'elle ne les sauve.

Il semble en vérité que la Castille ait été proposée au monde comme un enseignement, afin que l'on vît ce que peut faire d'un peuple l'idée catholique poussée à bout, et personnifiée dans ses deux représentants les plus terribles, Philippe II et l'inquisition. Ce qu'un anachorète est au reste des hommes, la Castille l'est au reste des peuples : séparée par une barrière de monts du mouvement des idées continentales, elle leur est d'abord étrangère, puis hostile. L'esprit d'examen, qui, au seizième siècle, remue jusque dans ses fondements le vieux sol de notre Europe, s'arrête devant elle sans pouvoir l'entamer; et le génie castillan, inspiré de la sombre grandeur du génie hébraïque, semble avoir pris à tâche, dans ce siècle radieux de tant de clartés nouvelles, d'arrêter, comme Josué, le soleil dans sa marche.

Alors s'offre un singulier spectacle : la Castille, qui s'est tenue si longtemps à l'écart, attendant son heure et recueillant ses forces, déborde tout d'un coup, avec un irrésistible élan, sur l'Europe qui l'avait oubliée. Et cependant, même dans cette lutte

gigantesque, qui met en feu un continent tout entier, la Castille reste isolée; elle a des sujets, mais elle n'a point d'alliés. Fuyant comme lèpre le contact de toute idée nouvelle, ennemie née de la réforme, elle apporte dans cette négation de tout progrès la passion que d'autres apportent à une conquête. Ne reculant devant aucune conséquence de ses inflexibles principes, elle enlève à l'Espagne, avec les Juifs et les Arabes, ses habitants les plus industrieux; elle dépeuple au besoin un hémisphère tout entier pour y faire régner le catholicisme, tel qu'elle le comprend; ce que le glaive des Pizarre et des Cortès fait pour elle au dehors, l'inquisition le continue au dedans; elle n'essaie même pas de convaincre, elle extermine; on dirait qu'elle a pris à tâche de faire haïr de ses sujets des deux Mondes le Dieu que Las-Casas aurait voulu faire aimer!

Mais cette incarnation sanglante du catholicisme sous ses deux espèces, le glaive et les bûchers, un seul homme, sur le trône de Castille, la représente complétement, et cet homme, c'est Philippe II. Il y a en effet dans le génie de Charles-Quint quelque chose de cosmopolite qui répugne au génie étroit de la Castille. Empereur d'Allemagne bien plus que roi d'Espagne, Charles a des ambitions personnelles, et veut

conquérir pour son propre compte; Philippe ne veut conquérir que pour le compte de Dieu; sa seule ambition, c'est de faire régner avec lui l'idée dont il est le représentant; il voudrait répandre sur le monde entier ce vaste silence que l'inquisition a fait dans la vieille Espagne, et l'épée des Pizarre dans la nouvelle.

Sous Charles-Quint, la puissance castillane a atteint, il est vrai, son point culminant; mais qui cesse de monter n'est pas loin de descendre; et même avant la fin de ce règne si brillant, ce flot que l'Europe ne pouvait pas contenir a commencé à reculer : Charles a battu en retraite devant la réforme allemande. Ce mouvement rétrograde, commencé sous Charles-Quint, s'achève sous son fils. Après une lutte héroïque d'obstination et de courage, la Castille et le principe dont elle s'est faite le champion ont définitivement le dessous. Les Pays-Bas sont l'écueil où vient se briser, comme l'*Armada* sur les côtes de l'Angleterre, cette invincible opiniâtreté qui perdrait toutes les couronnes de la terre plutôt que de renoncer à l'article le plus insignifiant du dogme.

Alors vaincu, mais non découragé, Philippe II se replie sur la Péninsule, et ne pouvant façonner

le monde entier dans le moule de l'Espagne, il s'efforce de relever les Pyrénées, et d'isoler de nouveau l'Espagne du monde. C'est l'époque où disparaît le dernier vestige des libertés nationales. L'ombre pâlie des *fueros* de l'Aragon, l'autorité défaillante du *justiza*, les cortès bâtardes où se joue encore à huis-clos la parodie d'un grand drame, tout cela importune Philippe et trouble ce silence de mort qu'il aime à voir régner autour de lui. L'Aragon est bâillonné, ses libertés sont détruites, et le génie castillan plane sur l'Espagne muette et sur l'Amérique dépeuplée.

Puis, quand Philippe a décidément échoué dans sa terrible tâche, quand l'épée de la Castille et les bûchers de l'inquisition, partout ailleurs qu'en Espagne, sont impuissants contre les idées; quand les Pays-Bas sont affranchis, la France émancipée de la tutelle espagnole, et la liberté de conscience assise sur le trône avec Henri IV; lorsque enfin le principe catholique, vaincu en Angleterre, en Allemagne, en Hollande, s'est réfugié en Espagne, pour y régner sur des ruines, alors Philippe meurt, la conscience tranquille, et consolé du mal qu'il n'a pu faire, par tout celui qu'il a fait. Mais à peine est-il descendu du trône qu'éclate le germe de mort que la Castille enfermait dans son sein. Les richesses dévo-

rantes du Nouveau-Monde ont desséché les sources du travail et de la vie; l'émigration, volontaire ou forcée, a dépeuplé la Péninsule. Les juifs, sous Ysabel, ont emmené avec eux le commerce; les Maures, sous Philippe III, emmènent l'agriculture; le digne héritier de Philippe II aime mieux régner sur des déserts que sur des infidèles.

Après lui le déclin continue : le règne de Philippe IV est, s'il se peut, plus désastreux encore que celui de son devancier. Dans son demi-siècle de durée, ce règne, le plus déplorable que l'Espagne ait jamais subi, enferme l'insurrection de Catalogne, la reconnaissance par l'Espagne des Provinces-Unies, la perte du Roussillon, de la Cerdagne, de la Jamaïque, et enfin celle du Portugal, le plus beau fleuron que Philippe II, en échange de tant de pertes, ait ajouté à la couronne de Castille. Les armes castillanes, naguère si redoutées, sont battues partout, en Italie comme dans les Pays-Bas, et ses riches colonies des deux Indes sont insultées par la Hollande. Enfin, cette race abâtardie des Mérovingiens espagnols aboutit, dans Charles II, à un roi impuissant dans tous les sens du mot, à un idiot et à un eunuque; la glorieuse lignée de Charles-Quint, quatre générations après lui, va reposer tout entière à ses côtés dans les caveaux de l'Escurial.

Là finirait l'histoire d'Espagne, si la France et Louis XIV ne la prenaient à bail et ne se chargeaient de la régénérer. Mais avant d'aller plus loin, un mot encore du plan qui sera suivi dans cet ouvrage. Pendant tout le cours du seizième siècle, l'Espagne, nous l'avons vu, touche à tout, se mêle de tout, et rien ne se fait en Europe que contre elle ou par elle. S'il fallait suivre en détail l'action de la Castille sur tous les coins du globe, ce serait l'histoire du monde et celle du seizième siècle tout entier qu'il faudrait écrire. Mais ce n'est pas l'histoire du seizième siècle, ce n'est pas celle de l'Europe que nous écrivons, c'est celle de l'Espagne. Nous sommes donc fermement décidé à rejeter en dehors de notre cadre, déjà bien assez vaste, tout ce qui ne se rattache pas aux annales intérieures de la Péninsule ; à résumer, seulement dans leurs résultats au dedans, les grands événements du dehors; en un mot, à ne jamais voir l'Europe qu'à travers l'Espagne, et à n'en sortir jamais que pour y rentrer le plus tôt possible. Ainsi, nous ne mentionnerons que pour mémoire les guerres de Charles-Quint avec les protestants d'Allemagne, et celles d'Italie sous Ferdinand et sous Charles; mais nous nous arrêterons plus longtemps sur la révolte des Pays-Bas, parce qu'ici l'esprit castillan se trouve aux prises avec l'esprit nouveau, dans cette hardie tentative faite par lui pour s'assimiler une portion

du continent. De même nous nous garderons bien de suivre pas à pas Cortès et Pizarre dans ce nouveau monde que Colomb leur a ouvert; mais nous étudierons avec soin les funestes résultats de cette conquête sur la prospérité de la Péninsule, et l'ancien monde nous servira de point de départ pour juger le nouveau. Ce que notre travail perdra en étendue, il le gagnera en unité; et sans vouloir recommencer, avec Charles-Quint, ce rêve de monarchie universelle qui a perdu l'Espagne, nous nous replierons comme son fils en deçà des Pyrénées, pour y renfermer avec lui l'histoire qui tend sans cesse à s'en échapper.

Avec Philippe V commence une ère nouvelle : c'est l'invasion de la politique et de l'esprit français dans cette péninsule, condamnée à tenir tout de la France, la seule porte par laquelle elle communique avec le continent. L'idée qui domine tout le long règne de Louis XIV, c'est de continuer l'œuvre de Henri IV, de Richelieu et de Mazarin, l'abaissement de l'Autriche, et d'asseoir un prince français sur le trône de l'Espagne. Déjà la politique de la France avait préparé cet avenir par le mariage de Louis XIII, en 1612, avec Anne d'Autriche, et par celui de Louis XIV avec Marie-Thérèse d'Espagne, en 1659. A peine monté sur le trône, Louis attache ses yeux sur ce grand but pour ne plus les en détourner pen-

dant quarante ans. A travers bien des erreurs, bien des fautes, chaque pas le rapproche de son but. Toutes les alliances de l'Europe changent autour de lui; car, dans cette politique au jour le jour qui a remplacé les longs desseins du siècle précédent, on ne se bat plus pour des principes qui restent, mais pour des intérêts qui changent. La vieille alliance protestante et française, commencée dès François Ier, ce catholique monarque qui faisait brûler les hérétiques en France et s'alliait avec eux en Allemagne, est dissoute en 1689. Louis, qui a trop laissé percer ses secrètes ambitions, et a, pour son malheur, remplacé Lyonne par Louvois, a un instant l'Europe et l'Espagne sur les bras. Mais, destitué d'alliés, seul pour faire face à tant d'ennemis, il trame sous main l'alliance de famille qui doit l'indemniser de toutes celles qu'il a perdues, et s'assure sans bruit cette riche succession qui va échapper des mains mourantes de Charles II pour passer dans les siennes.

Enfin, froissé de voir de son vivant même ses héritiers dépecer en lambeaux, dans deux projets de partage, une succession qui n'est pas encore ouverte, Charles meurt en testant pour la France, son héritière la plus naturelle, parce qu'elle est la plus proche. Après avoir hésité un instant entre un partage qui donnait à la France l'Italie qu'elle n'eût pas

gardée, et une succession qui mettait sa dynastie sur le trône d'Espagne où elle est restée, Louis se décide sagement pour ce dernier parti. Dès lors l'esprit français, que rien ne contient plus, franchit les Pyrénées pour ne plus les repasser. Pour être pacifique, l'invasion n'en est pas moins complète : Philippe, accueilli avec transport par la nation espagnole, flattée dans son orgueil que la France eût osé accepter ce redoutable héritage [1], entre dans Madrid aux acclamations d'un peuple enivré; et le mot hardi de Louis XIV « il n'y a plus de Pyrénées » se réalise enfin dans toute sa grandeur.

Mais l'Europe s'émeut de voir ainsi déranger un équilibre, si laborieusement établi par elle, et tout le poids du continent pencher vers le midi. Elle proteste les armes à la main; après des succès partagés, viennent les revers: Louis, perdant une à une toutes ses conquêtes, voit le territoire de la France entamée, et expie dans une série de défaites les victoires et les fautes de sa jeunesse. Ennoblissant sa disgrâce par son courage à la supporter, le vieux roi, sommé

[1] Voici en quels termes le roi de France annonça sa résolution à son petit-fils, en présence de l'ambassadeur d'Espagne. « Monsieur, le roi « d'Espagne vous a fait roi, les grands vous demandent, les peuples vous « souhaitent, et moi, j'y consens. Songez seulement que vous êtes prince « de France. » Il le présenta ensuite à sa cour, en disant : « Messieurs, voilà le roi d'Espagne. »

BIBLIOTECA NAZ. ROMA VITTORIO EMANUELE

d'acheter la paix en faisant descendre son petit-fils du trône où il l'a fait monter, la refuse à ce prix : « J'aime mieux, dit-il, faire la guerre à mes enne- « mis qu'à mes enfants » ; et la guerre, un instant suspendue, reprend avec furie. De son côté, Philippe V, sacré roi par l'affection du peuple espagnol, est sorti de cette torpeur que le trône de Castille semble communiquer à tous ceux qui s'y asseoient. Deux fois forcé de s'enfuir de sa capitale, il y est deux fois reconduit par la victoire [1] et y rentre enfin, avec Vendôme, pour ne la plus quitter.

Enfin Villars sauve la France à Denain, et la paix d'Utrecht, en 1713, affermit la couronne d'Espagne sur le front de Philippe V; mais l'Europe, en y accédant, n'y met qu'une condition : c'est que jamais les deux sceptres ne se réuniront dans la même main, car celle qui les manierait tous deux à la fois serait trop puissante. En même temps, comme pour que rien ne manque à la conquête de la Péninsule, la loi salique, institution toute française, repoussée d'instinct par l'Espagne où, depuis Ysabel jusqu'à nos jours, elle n'a jamais pu prendre racine, s'y établit avec Philippe V, mais sans s'y naturaliser comme lui.

[1] Bataille d'Almanza, gagnée par Berwick, en 1707; bataille de Villaviciosa, gagnée par Vendôme, en 1710.

De ce moment commence, au delà des Pyrénées, le règne de l'esprit français; l'Espagne, jalouse de se rattacher enfin au continent, accepte de la part de la France cette espèce de suzeraineté morale, que l'Europe a reconnue et comme un fait et comme un droit. La Catalogne seule proteste par une de ces terribles insurrections, où elle dépense, sans profit, deux ou trois fois par siècle, l'excédant de vie qui la tourmente : domptée après une résistance follement héroïque, elle y perd, avec ses *fueros*, son reste d'indépendance, et le dernier vestige de liberté s'efface du sol de la Péninsule. Bientôt un fils de Philippe, un descendant de Louis XIV, en s'asseyant sur le trône de Naples, vient préparer entre les trois branches de la maison de Bourbon ce *pacte de famille*, qui doit assurer à la France la tutelle du midi de l'Europe, chaque fois qu'elle osera la réclamer.

Fécondée par le contact et l'exemple de sa puissante voisine, l'Espagne, s'arrêtant un instant sur sa pente de déclin, entre dans la voie, si neuve pour elle, de l'amélioration et du progrès. Ce qu'il y a de moins français en Espagne à cette époque, c'est Philippe V, qui, bien vite rentré dans sa torpeur, subit, au sein de sa longue enfance, l'humiliante tutelle des femmes qui l'entourent. Mais avec ma-

dame des Ursins, la surveillante que lui ont donnée Louis et madame de Maintenon, l'esprit français règne encore à Madrid. Vainement, après la mort de Louis XIV, Albéroni soulève à force d'intrigues l'Espagne contre la France; cette guerre, qui amène encore au delà des Pyrénées les bannières françaises, mais comme ennemies cette fois et non comme auxiliaires, cesse avec la puissance de l'habile Italien, et l'Espagne rentre dans son alliance naturelle en s'associant à la France.

Ferdinand VI, le fils et le successeur de Philippe, proteste en vain contre le *pacte de famille*, conséquence nécessaire de la politique française, qui cherche à confondre les deux peuples comme les deux dynasties. Fernando, tour à tour gouverné par un grand ministre et par un castrat, meurt après avoir fait de vains efforts pour naturaliser en Espagne la politique anglaise, qu'elle a toujours repoussée. Il meurt à quarante-six ans, non sans avoir montré quelques lueurs d'activité et de talent, sur ce trône soporifique où tout s'engourdit, et le *pacte de famille*, refusé par lui, est conclu par son frère, Charles III, qui quitte le trône de Naples pour monter sur celui de la Castille.

Dans cette race si tôt abâtardie des Bourbons espa-

gnols, un seul prince tranche sur ce fond de nullité commune. C'est Charles III, celui dont le nom et les œuvres sont partout de l'autre côté des Pyrénées, et qui vit dans tous les monuments comme dans tous les souvenirs. C'est lui qui le premier, depuis Ferdinand et Ysabel, comprenant dans toute sa grandeur cette mission de paix que les rois oublient trop souvent, a couvert la Péninsule de ponts, de routes, de canaux et de manufactures; lui qui, la voyant dépeuplée par ses colonies, a eu l'heureuse idée de la coloniser à son tour; lui qui a soulevé l'Espagne contre l'influence anglaise, qui tendait à faire d'elle ce qu'elle a fait du Portugal, un entrepôt de son commerce, un vassal de sa politique; lui enfin qui a banni du sol espagnol les jésuites, déjà chassés de celui de la France, par une tardive réaction des royautés de l'Europe contre un ordre qui les a plus souvent compromises que servies.

Dans ce règne grand à la fois par la guerre et par la paix, la politique de l'Espagne resta constamment unie à celle de la France. Si leurs efforts luttèrent en vain pour chasser l'Angleterre de cette roche imprenable de Gibraltar, d'où elle tient encore la Péninsule en échec, les deux alliés prirent du moins en Amérique une noble revanche : l'abaissement

de l'Angleterre et l'indépendance des États-Unis, œuvres glorieuses dont une bonne part appartient à la France, vinrent signaler un temps d'arrêt dans les hontes de sa politique, dont l'Espagne, cette fois, ne partageait que les gloires.

Mais cette vie factice, communiquée à un cadavre, ne suffisait pas pour le ranimer. L'Espagne était morte, et pour la ressusciter il fallait une révolution. Charles III venait de mourir à la veille de la nôtre, en 1788, et l'esprit français, devenu presque aussi redoutable aux rois, comme allié que comme ennemi, se dressait menaçant de l'autre côté des Pyrénées. Le roi défunt avait légué à son fils, l'imbécile Charles IV, un grand ministre, Aranda, et un trône prêt à vaciller, du moment où il ne s'appuierait plus sur la France. Bientôt au prudent Aranda, qui se contentait de surveiller notre révolution, succède le présomptueux Godoy, qui n'hésite pas à l'attaquer. Des provocations téméraires irritent le lion révolutionnaire, qui se retourne contre ce nouvel ennemi, et le drapeau tricolore s'avance au delà de l'Èbre. Mais la paix de Bâle, en rendant l'Espagne à ses affinités naturelles, met enfin un terme à cette guerre dénaturée, entre peuples qui s'estiment et que des intérêts communs finissent toujours par rapprocher.

Avec l'avénement de Bonaparte au consulat commence une ère nouvelle pour la France et pour son alliée. Le peuple espagnol, qui ne s'était guère ému jusque là à ce mot abstrait de liberté qui remuait l'Europe tout entière, se passionne bien vite pour la révolution française dès qu'elle s'est personnifiée dans un homme : ce peuple inculte, mais énergique, et qui comprend d'instinct toutes les grandes choses, invoque sans s'en rendre compte, dans le héros qu'il admire, le futur régénérateur de l'Espagne. Son nom est dans toutes les bouches, son portrait dans toutes les chaumières, et des cierges brûlent devant son image comme devant celle de la Madone, à peine plus populaire.

Mais si l'Espagne avait compris Napoléon, Napoléon, et c'est là son tort et son malheur, ne comprit jamais l'Espagne. Il crut à son ascendant sur elle et ne s'aperçut pas que cet ascendant était fondé sur le prestige de ses exploits et non sur celui de sa force, et que le peuple espagnol l'admirait sans le craindre. La facile conquête du Portugal, en 1807, redouble la confiance de Napoléon, en lui faisant croire qu'il aura toujours bon marché d'un peuple abruti par le despotisme et par les moines. Toutefois, déjà décidé à s'emparer de l'Espagne, il daigne encore la flatter, en lui assurant la

suzeraineté sur le Portugal, scindé en deux royautés vassales. Puis, quand il a endormi le roi, le ministre et le peuple dans une fausse sécurité, quand il a dégarni la Péninsule de ses meilleures troupes, son plan se révèle peu à peu : il se fait choisir pour arbitre par le père, la mère et le fils, dans leurs scandaleuses querelles de ménage. Trop tard effrayé de cet arbitrage que lui-même a invoqué, le vieux roi essaie vainement de fuir, puis abdique, puis retire son abdication; puis enfin, attirée à Bayonne par la peur qui la fascine, la famille royale tout entière vient se livrer dans les mains du redoutable arbitre qui désormais décidera de son sort. Là Napoléon, reculant de dégoût devant des scènes de violence où l'odieux le dispute au ridicule, se sert sur ses captifs de l'ascendant que leurs fautes lui donnent pour les obliger à renoncer au trône, et essaie de recommencer Louis XIV, en proclamant son frère Joseph, roi d'Espagne et des Indes.

Au point de vue de la morale, qui est la même pour les rois et pour les sujets, c'était un crime que cette usurpation; nous aurons de plus à examiner si ce ne fut pas une faute; si Napoléon n'eût pas mieux fait, malgré les turpitudes de cette race avilie, de laisser monter sur le trône Ferdinand, pour régner sous son nom, et régénérer l'Espagne qui allait au-

devant de sa dictature. Mais Napoléon, habitué à disposer, en maître absolu, du sort des dociles populations du nord, qui se laissaient parquer comme des troupeaux, ne savait pas encore ce que c'était qu'un peuple : l'Espagne se chargea de le lui apprendre. Il ne s'était pas encore heurté contre un de ces terribles soulèvements nationaux, où ressort au dehors tout ce qu'une nation a en elle de vigueur cachée. Dans cette lutte héroïque, où l'Espagne se leva tout entière comme un seul homme, ce peuple déchu retrouva un instant toute son énergie : mais il ne la retrouva qu'à condition de reculer en arrière de trois siècles, et de repousser avec la tutelle de la France, toute idée de liberté et de progrès.

A la voix de ses moines, comme au temps des croisades, le peuple des campagnes se souleva; mais le cri de guerre fut : Dieu et le Roi! et non : liberté et patrie! La nation tout entière ne fut plus qu'une armée, et les cris sauvages de l'enthousiasme populaire couvrirent les quelques voix qui demandaient tout bas qu'on ne sacrifiât pas l'avenir au présent, et la liberté du pays à son indépendance. La religion idéalisa aux yeux du peuple ce jeune roi, vivante personnification de ses droits et de ses misères, et qui languissait sur la terre d'exil jusqu'à ce

que son peuple le rachetât en versant tout son sang pour lui.

Mais pendant que le peuple mourait pour la monarchie sans avoir fait ses conditions avec elle, des hommes à intentions droites, mais à vues courtes, s'efforçaient d'exploiter au profit de la liberté un mouvement national qui n'avait pas été inspiré par elle. La constitution de Cadix, rédigée par eux sous l'empire de nos idées de 1791, au moment même où la Péninsule protestait contre elles à coups de fusil, eut pour premier tort d'être en désaccord avec les idées et les sentiments qui animaient l'Espagne à ces terribles moments. Œuvre de théorie, plus que de pratique, étrangère au temps où elle fut faite, comme au pays qu'elle devait régir, elle ne fut jamais qu'un hors-d'œuvre dans cette grande lutte, au lieu d'être le pivot sur lequel elle dût s'appuyer. L'Espagne ne comprit pas assez tout ce qu'il y avait de courage dans ces quelques hommes qui, confinés sur un îlot sablonneux, dernier asile de l'indépendance de leur pays, osaient défier Napoléon, alors à l'apogée de sa puissance, et s'étreindre corps à corps avec le colosse de l'empire.

Dans cette lutte entre un despote tout puissant et

un peuple, ce n'était pas le peuple qui devait céder; mais sa victoire lui coûta presque aussi cher qu'à l'ennemi qu'il venait d'abattre. Tout l'effort de la guerre d'indépendance n'aboutit en somme qu'à faire rétrograder l'Espagne, et à détruire l'œuvre de Louis XIV et du siècle dernier. Son stupide monarque, ramené par l'étranger en 1814, foula sans émotion ce noble sol arrosé du sang de tant de martyrs. Reçu avec transport par un peuple ivre d'une joie imprévoyante, et qui ne sut pas même stipuler quelques libertés pour prix de tant de sacrifices, Ferdinand n'eut qu'une pensée : ce fut de rétablir le despotisme dans toute sa pureté et de se venger de ceux qui avaient voulu le restreindre.

Deux partis, alors comme toujours, scindaient l'Espagne; d'un côté la noblesse et le tiers-état, de l'autre le clergé et le bas peuple, vieux alliés de la royauté; tous deux, réunis un instant par la haine de l'étranger, lui offraient leur alliance; tous deux avaient à faire valoir des services rendus, les uns au pays, les autres à la monarchie; les derniers, seuls, furent mis en ligne de compte. Le roi absolu (*el rey neto*), que l'Espagne avait racheté de son sang, n'inaugura son retour que par des proscriptions. Les cortès qui, malgré leur courage et leur patriotisme, n'avaient jamais réussi à devenir po-

pulaire, tombèrent sans que la nation fît un effort pour empêcher leur chute. Le plus noble sang de la Péninsule coula sur les échafauds, ou languit dans les bagnes et dans les cachots; l'absolutisme, rétabli avec son sinistre cortége de moines et de bourreaux, se mit à refaire violemment l'Espagne de Philippe II, appuyé, dans cette œuvre impossible, par la France qui ne craignit pas de mettre ses baïonnettes au service d'une réaction, et d'aider à détruire, au nom d'une double restauration, la grande œuvre de Louis XIV.

Puis enfin, lorsque l'absolutisme, se mourant de mort lente, fut descendu dans la tombe avec Ferdinand; lorsqu'une enfant, sous la tutelle d'une femme, fut montée sur ce trône où il eût fallu le double ascendant de la gloire et du génie, il se trouva que l'Espagne, comme un mineur trop tôt émancipé, ne savait que faire de sa liberté, et avait été mise en possession de ses droits avant d'avoir appris à en faire usage.

# HISTOIRE
# D'ESPAGNE.

## INTRODUCTION.

### CHAPITRE PREMIER.

#### CONFIGURATION PHYSIQUE DE L'ESPAGNE.

Par quelque côté qu'on aborde la péninsule hispanique, il faut monter pour y pénétrer, monter souvent, monter beaucoup, et rarement descendre. Il semble que l'on gravisse quelque gigantesque escalier, où l'on trouve de temps à autre de vastes plateaux (*paramos*), en guise de paliers, pour se reposer, et où, quand on s'est reposé, on recommence à monter encore. L'Espagne ne saurait mieux se comparer qu'à une immense pyramide coupée par la moitié, et dont les larges assises, s'élevant l'une au-dessus de l'autre, vous conduisent, par degrés, jusqu'aux plateaux du

centre. Une fois arrivés dans les steppes désolées de la Manche et des deux Castilles, vous êtes tout étonné de voir s'élever à peine de quelques centaines de toises au-dessus du niveau du sol des pics isolés ou des chaînes (*sierras*) qui en comptent plus de 2000 au-dessus du niveau de la mer[1]; mais c'est qu'aussi ce sol que vous foulez aux pieds, plaine en apparence, et montagne en réalité, est lui-même à la hauteur moyenne de 3 à 400 toises au-desssus de ce même niveau[2]; c'est que, sous la latitude brûlante de la

[1] Somo-Sierra, le point culminant du chemin qui traverse le Guadarrama, n'est élevé au-dessus de Madrid que d'environ 966 mètres : aussi la température moyenne de Madrid, situé par le 40° degré de latitude, mais à 680 mètres au-dessus du niveau de la mer, n'est-elle que de 15 degrés centigrades, tandis que celle de Naples, située un peu plus au nord, est de 22 degrés et demi.

[2] Nous extrayons d'une notice de M. A. de Humboldt sur la configuration du sol et le climat de l'Espagne le tableau suivant des différentes hauteurs d'une série de points principaux dans la direction du sud-est au nord-ouest, ou de Valence à la Corogne :

| | |
|---|---|
| Alginete, entre Valence et le *rio* Xucar. | 65 toises. |
| Moxente | 164 |
| Almanza | 348 |
| Bonete | 477 |
| Minaya | 374 |
| Ocafia | 395 |
| Aranjuez | 258 |
| Madrid | 340 |
| Escurial | 541 |
| Guadarrama | 770 |
| Villa-Castin | 572 |
| Sanchidrian | 474 |
| Medina del Campo | 330 |
| Villalpando | 320 |
| Astorga | 410 |
| Villafranca | 217 |
| Venta del Pagada del Bastro | 480 |
| Sobrado | 277 |
| Lugo | 209 |
| Gutriz | 212 |
| Coruña (la Corogne) | 3 |

Quel est, ajoute l'auteur, le souverain en Europe dont les châteaux

Calabre et de l'Asie mineure, l'olivier, souvent même la vigne, ne peuvent résister à l'âpre bise qui balaie, l'hiver, ces plaines glacées, malgré le soleil africain qui les dévore pendant neuf mois. A Madrid, dit le proverbe du pays, *Trois mois d'hiver, neuf mois d'enfer;* et c'est bien l'enfer, en effet, que ces neuf longs mois d'été, dans des plaines calcinées, où une fine poussière de granit, sans cesse répandue dans l'air par cette brise insensible, *qui n'éteint pas une chandelle et qui tue un homme*, pénètre dans les poumons et fatigue les poitrines les plus robustes. L'hiver même, il pleut rarement à Madrid; pendant deux mois souvent, pas un nuage n'obscurcit cet horizon toujours bleu, tandis que la bise aiguë du Guadarrama souffle incessamment sur un sol durci, et change en glaçons le peu d'eau qui l'arrose.

L'été, rarement trouve-t-on un abri dans ces longues plaines placées à moitié de la hauteur des monts qui les dominent. Le paysan espagnol laisse dépérir, quand il ne les détruit pas, les belles forêts qui tapissaient naguère toutes les pentes de ses montagnes. Un préjugé national, qui, à coup sûr, ne vient pas des Arabes, lui fait arracher dans les plaines les arbres, qui, selon lui, « corrompent l'air quand ils sont nombreux, et, quand ils sont isolés, attirent les oiseaux, qui dévorent les moissons. » De loin en loin, cependant, au milieu du désert, que traverse avec la rapidité de l'éclair le bruyant attelage

(l'Escurial et la Granja) soient situés à 541 et 640 toises de hauteur? On remarquera dans ce tableau, qu'une fois parvenu dans l'intérieur, la plus faible hauteur que l'on rencontre est 217 toises, tandis que le pic de Mulahacen dans la *sierra Nevada* s'élève à l'énorme hauteur de 1,824 toises (environ 3,650 mètres), et le pic de Veleta à un peu moins de 1,800 toises (3,600 mètres).

de douze mules qui traîne une diligence espagnole, vous voyez apparaître quelque fraîche oasis de verdure, qu'alimente un ruisseau. Les clochers des douze à quinze couvents qui se pressent dans la moindre petite ville d'Espagne percent à travers le feuillage comme les minarets des mosquées qu'ils ont remplacés, et les riches moissons de Castille, ondoyant à travers la plaine, revêtent, au moins pour quelques mois, la triste nudité du sol.

Quittez maintenant ces plateaux froids et incultes; parcourez, du cap de Creuz, dernière pointe des Pyrénées orientales, à l'embouchure du Duero, cette zone étroite de terrain qui va de la mer aux montagnes. Là, sur ce riant littoral, qu'on ne peut comparer qu'à la fertile lisière qui s'étend au nord de l'Afrique, depuis l'Atlas jusqu'à la mer, la flore méridionale étale son luxe de végétation : l'olivier, que vous trouvez longtemps avant Figuières, au pied même des Pyrénées, vous conduit jusqu'à l'oranger, qui entoure de ses berceaux toutes les blanches bourgades du littoral catalan. En approchant de Valence, les végétaux de l'Afrique, avec leurs raquettes hérissées d'épines ou leurs feuilles dressées comme des fers de lance, tapissent la rive unie que vous parcourez, la mer d'un côté, la *huerta* (le jardin) de l'autre, et le ciel bleu sur vos têtes. A Elche, quelques lieues plus loin que Valence, commencent les palmiers, plantés, non par tiges isolées, mais par forêts entières. La contrée prend une physionomie de plus en plus africaine et plus nue. Les Arabes semblent ne l'avoir quittée que d'hier, et y avoir laissé leur industrie horticole, leurs roues garnies de poteries pour élever les eaux, leurs canaux pour les répandre, et jusqu'aux

plis flottants de leurs robes qu'on retrouve dans le jupon ouvert du paysan valencien.

Enfin vous arrivez à cette heureuse Andalousie, pays auquel la nature a prodigué tous ses dons, et où l'on ne reprochera certes pas à l'homme de ne pas savoir en jouir. Cette fois, c'est bien en Afrique que nous sommes. Si la Catalogne rappelle la *corniche* de Gênes et les côtes montueuses de Sarzana et de Lerici; si Valence ressemble à la Sicile, c'est-à-dire à la transition de l'Italie à l'Afrique, l'Andalousie est l'Afrique toute pure. Derrière cet énorme rempart de la *sierra Nevada*, et de ses neiges éternelles, croissent à l'abri des vents du nord tous les végétaux des tropiques, le bananier, le cotonnier, la canne à sucre, le dattier, natif de l'Atlas, et dont le fruit ne mûrit sur aucun autre point de l'Europe. Les agavés et les nopals forment les enclos des fermes, et du sein de leurs impénétrables massifs vous voyez se balancer en l'air les sveltes tiges des palmiers, qui indiquent le chemin au voyageur à travers la plaine poudreuse, comme les poteaux qui lui tracent la route sur les neiges du Guadarrama.

Au physique comme au moral, l'Espagne est un composé de contrastes, et ne semble former un tout que par juxtaposition. Le caractère des habitants de chaque province diffère autant que leur aspect physique ou leur végétation. Rien ne ressemble moins au grave et indolent Castillan que l'Andaloux fanfaron et léger. Sous les mêmes conditions physiques de position et de climat, nous voyons l'industrieux Catalan chercher fortune dans tous les coins du monde; tandis que le Valencien, sédentaire et méfiant, cultive dans sa riche *huerta* le champ qu'ont cultivé ses pères.

Vient ensuite le laborieux Galicien, qui, d'un bout de l'Espagne à l'autre, loue ses robustes épaules à qui veut les payer. A côté de l'Aragonais à l'air calme et noble jusque sous des haillons, vous voyez le Biscayen, vif, alerte, et fier de ses priviléges républicains, comme l'Aragonais l'est du fameux *Sinon, non*[1], qu'il faisait entendre à ses rois.

Qu'on jette les yeux sur une carte de la Péninsule, et ces contrastes s'expliqueront à l'instant. A peu d'exceptions près, chaque province de l'Espagne est séparée des autres par une barrière de montagnes qui forme pour elle une frontière naturelle assez haute pour séparer deux peuples et deux royaumes. Chaque partie est isolée de l'ensemble, comme la Péninsule elle-même est isolée du reste de l'Europe. Aussi l'histoire de l'Espagne est-elle tout entière dans sa configuration physique, comme le caractère d'un homme dans les traits de son visage : une carte de l'Espagne vous raconte son histoire. Jamais, en apparence, et à ne le considérer que du dehors, pays n'a été mieux façonné par la nature pour l'unité ; jamais, à l'étudier dans sa construction intérieure, unité nationale n'a été formée de fragments plus détachés et plus indépendants l'un de l'autre. Sur une terre ainsi faite, l'homme, qui subit sans s'en rendre compte la pression des circonstances matérielles qui l'entourent, l'homme devait tendre à s'isoler. La nation elle-même, qui n'est qu'un être collectif, se continuant sans mourir à travers les siècles, avec toutes ses habitudes et tous ses penchants primitifs, a gardé ce trait saillant du caractère de l'individu : aujourd'hui

[1] « Nous qui valons autant que vous, et qui, ensemble, pouvons plus que vous, nous vous faisons notre roi pour conserver nos droits : sinon, non ! »

même l'unité qui joint l'Espagne n'est que factice; au moindre choc, les soudures apparaissent, et chaque partie, comme par une loi de répulsion constante, tend toujours à se détacher de l'ensemble.

L'Espagne, à vrai dire, n'est une que contre l'étranger : c'est contre l'agression du dehors qu'elle est forte; et sa faiblesse ne vient que de son manque de cohésion au dedans. Étudiez le système de sa charpente osseuse : la muraille des Pyrénées se dresse au nord pour l'isoler de l'Europe; la mer la sépare du reste du monde; cette longue arête pyrénaïque, comme par un luxe de défense, se prolonge jusqu'à l'extrémité de la Galice, et forme ainsi un second rempart, en arrière de l'Océan, qui n'est que le premier. Du milieu de la chaîne pyrénaïque part, comme un immense contrefort, séparé pourtant des Pyrénées par de vastes plateaux, la *sierra* de Moncayo et de Cuença (jadis *Orospeda*), qui garde la Péninsule du côté de l'est, comme les Pyrénées au nord. Le mur a une porte malheureusement, et c'est l'Èbre qui l'a creusée. L'Èbre a trahi l'Espagne : il a ouvert une voie profonde à la conquête romaine, depuis la mer jusqu'aux Asturies. Aussi, qu'on le remarque bien, de toutes les provinces de l'Espagne, la moins espagnole, c'est la Catalogne. C'est peut-être parce qu'elle est, comme l'Andalousie, toujours ouverte à l'invasion. Encore aujourd'hui le Catalan est plus Français qu'Espagnol; il a sa langue à lui, son industrie à lui, langue et industrie empruntées à la France, sa voisine. Plus qu'aucune autre province de l'Espagne, la Catalogne affecte une nationalité qui lui est propre et qu'elle aime à séparer des autres. Le Portugais lui-même se fait

mieux comprendre du Castillan que le Catalan; à tout prendre même, il est encore plus Espagnol.

Mais ce n'est pas dans cette chaîne orientale de l'Orospeda qu'est la plus forte défense de l'Espagne. Les ennemis sont plus loin de ce côté; il ne faut pas tant de murs pour les arrêter, la mer suffit. En effet, comme si la nature avait prévu que ce serait du sud au nord que se porterait tout l'effort de la conquête, et du nord au sud tout l'effort de la résistance, c'est dans ce sens qu'elle a fortifié l'Espagne. De cette chaîne de l'Orospeda partent, de l'est à l'ouest, cinq immenses retranchements étagés l'un derrière l'autre, comme cinq lignes successives de défense, pour que, l'une emportée, on puisse encore tenir pied derrière l'autre. Entre chacune d'elles coule un large fleuve, qui comble, en guise de fossé, la vallée profonde qui les sépare. Les pentes des montagnes sont généralement plus abruptes du côté de la défense, c'est-à-dire vers le sud; et les Pyrénées elles-mêmes, quoique destinées à garder la Péninsule vers le nord, partagent cette loi commune : leur pente descend vers l'Espagne par des degrés plus escarpés et plus rapides que du côté de la France, bien que le sol de l'Aragon et de la Catalogne soit beaucoup plus élevé que celui de la Gascogne.

Nous avons cherché à rendre l'impression que produit sur le voyageur cette étrange configuration de l'Espagne, dont l'œil même le plus ignorant est frappé. Essayons maintenant des divisions de la science, en empruntant à M. Bory de Saint-Vincent quelques-uns de ses ingénieux aperçus sur la géographie physique de la Péninsule.

---

L'Espagne s'étend, en latitude, depuis Tarifa, par 36° 0′ 30″, jusqu'au cap Ortégal, en Galice, par 43° 46′ 40″. Sa pointe occidentale est le cap de la Roca, près Lisbonne; et la plus orientale est le cap Creuz, dernier gradin des Pyrénées vers la mer, entre 1° de longitude est, et 12° de longitude ouest. On a évalué la surface de l'Espagne à 18,296 lieues carrées de 20 au degré. Les nuits et les journées les plus longues y sont, vers le nord, de 15 heures et un quart, et, vers le sud, de 14 heures 30 minutes.

Six systèmes distincts de montagnes forment la charpente du pays : 1° le pyrénaïque, qui court de l'est à l'ouest sur toute la largeur de la Péninsule et sur une ligne parfaitement droite, jusqu'à la Galice, où il se ramifie en diverses branches qui s'étendent jusqu'au nord du Duero. Ses masses granitiques s'élèvent généralement à une grande hauteur.

2° L'ibérique, qui, partant de la source même de l'Èbre, près Reynosa, où il semble s'unir aux Pyrénées, dont il est réellement séparé par de vastes plateaux, serpente au milieu de l'Espagne, en se rapprochant toujours de l'est, et se dirige enfin du nord au sud pour aboutir à la *sierra Morena*. Les cimes élevées de la *sierra* de Oca, qu'on aperçoit de Saragosse, commencent, au nord, cette ligne sinueuse et non interrompue qui, se continuant par les *sierras* de San-Millan, San-Lorenzo et Moncayo, va faire, à l'est, par la *sierra* d'Albaracin, une pointe dans le bas Aragon, où elle se ramifie jusque près de la mer. C'est dans ce groupe de montagnes calcaires et pleines d'énormes amas d'ossements fossiles que prennent naissance, d'un côté, le Tage, et, de l'autre, le Cabriel, le Guadalaviar et le Xucar. Cette chaîne ou

système ibérique se termine aux monts de Cuença, et va mourir dans les plateaux élevés de Minaya et de San-Clemente, où le voyageur qui vient de Valence, après avoir gravi les longs escarpements du chemin, est tout surpris de n'avoir plus à descendre. Les grandes routes de Madrid en Navarre et à Saragosse coupent pareillement le système ibérique par le milieu, et atteignent sur quelques points l'énorme élévation de 14 à 1,600 mètres.

3° Le système carpétano-vettonique, sur toutes les cartes, semble également s'unir au précédent vers le sud de Soria; mais il en est également séparé par de vastes plateaux, les plus élevés, les plus froids et les plus désolés de l'Espagne. Il court du nord-est au sud-ouest par une chaîne étroite et escarpée, de nature granitique, qui commence à la *sierra* de Pela, et prend ensuite les noms de *sierra* d'Ayllon, Somo-Sierra et de Guadarrama. Elle atteint sur ce point à une grande hauteur, puisque le niveau de la route de Madrid à Burgos, à son point culminant, est de 1,540 mètres. Aussi trouve-t-on, sur quelques-unes des cimes, de ces neiges que les brûlants étés de la Castille ne peuvent pas fondre. Les châteaux royaux de l'Escurial et de la Granja, les plus élevés de l'Europe, sont situés sur ses pentes : le premier a été construit avec le granit d'un gris rougeâtre dont cette chaîne se compose, et qui donne à ce palais monacal son aspect triste et sévère. Cette chaîne se continue vers le sud-ouest par la *sierra* de Gredos, où l'on trouve un petit glacier appelé *el Palacio del Moro Almanzor;* puis vient la *peña de Francia* (roche française), la *sierra* de Gata, et celle d'Estrella, en Portugal.

4° Le système lusitanique est le moins élevé de tous. On n'y trouve nulle part des neiges éternelles. Ses racines se perdent dans les plateaux qui séparent les monts de Tolède de ceux de Cuença, vastes espaces entièrement aplanis, où les eaux semblent hésiter sur la pente qu'elles doivent suivre. Cette chaîne longue, basse et sinueuse, qui sépare le Tage du Guadiana, et que les Romains appelèrent *mons Herminius*, se poursuit depuis les monts de Tolède, par les *sierras* de Guadalupe et de San-Pedro, en Espagne, et par les monts Estremos, en Portugal; puis, inclinant brusquement vers le sud, elle va se confondre avec les monts que M. Bory de Saint-Vincent veut à tort, selon nous, isoler, sous le nom de système cunéique, et qui aboutissent au cap Saint-Vincent par la *sierra* de Monchique.

5° Le système marianique (*Marianus mons*, *sierra Morena*) n'est guère plus élevé que le précédent, et ne présente que des pentes adoucies et des sommets ondulés comme des crêtes de coteaux. Aussi n'y rencontre-t-on point de neiges éternelles. La *sierra Morena*, quand on l'aborde en venant des plaines de la Manche, semble à peine s'élever au-dessus du niveau des plateaux qu'on vient de traverser. Mais, à peine en a-t-on franchi la crête, presque sans s'en douter, qu'on est tout surpris de voir sous ses pieds les affreux précipices du *Despeña perros*. La végétation change brusquement : aux romarins, aux thyms, aux cysthes, succèdent tout d'un coup les agavés, les dattiers même et les plantes africaines. Cette singulière construction du sol, qu'on retrouve sur toute la Péninsule, n'est nulle part plus sensible que sur les deux versants si inégaux en hauteur de la *sierra Morena*

(chaîne Noire), dont le nom vient du feuillage noirâtre des chênes verts, des lentisques et des arbousiers qui la tapissent.

Une autre particularité de ce système de monts, c'est que, bien qu'il paraisse destiné par la nature à séparer les deux bassins du Guadiana et du Guadalquivir, les affluents de ces deux fleuves semblent prendre un capricieux plaisir à couper la chaîne qui les divise, pour aller verser leurs eaux dans un autre bassin que celui auquel ils appartiennent. Ainsi, le Guadarmena, véritable source du Guadalquivir, vient, du pied de la *sierra* de Alcaraz, traverser tout le système marianique pour se jeter dans le Guadalquivir; ainsi le Guadiana lui-même, après avoir coulé longtemps dans son propre bassin, entre les deux systèmes lusitanique et marianique, tourne brusquement au sud, et coupe cette dernière chaîne près de Serpa, pour porter ses eaux à l'Océan, dans le bassin même du Guadalquivir.

C'est cette brusque intersection de la chaîne marianique par le Guadiana qui a engagé plusieurs géographes à considérer comme un système isolé le groupe de montagnes qui occupe l'extrémité sud du Portugal. On a donné à ce système le nom de *cunéique*, d'après le cap de Saint-Vincent, le *Cuneus* de l'antiquité; mais ce système bâtard n'est évidemment qu'une continuation de la chaîne marianique, tout séparé qu'il en soit par le Guadiana, ou de la chaîne lusitanique, à laquelle il confine par le nord, et il ne nous paraît pas offrir assez d'importance pour former par lui-même un système isolé.

Enfin, une dernière particularité de cette bizarre *sierra Morena*, plateau d'un côté et montagne de

l'autre, c'est qu'arrivés au sommet, du côté de la Manche, vous vous étonnez de voir les ruisseaux, que vous croiriez devoir en descendre, prendre au contraire leur cours dans la direction même des hauteurs, et s'y frayer un passage vers le sud. Ainsi les eaux qui ont creusé l'énorme ravin du *Despeña perros* sortent réellement du bassin du Guadiana, où elles formaient naguère un vaste lac, pour se jeter dans celui du Guadalquivir.

6° Le système bétique, dont le principal groupe est celui de la *sierra Nevada*, le plus élevé de toute la Péninsule, a sa racine située tout près de celle de la *sierra Morena*, à laquelle il confine par la *sierra* de Sagra. Il se dirige d'abord droit au sud par la *sierra* de Gador, dont les immenses contreforts descendent jusque près de la mer; puis, tournant brusquement à l'ouest par la *sierra Nevada*, il se continue par les *sierras* d'Alhama, d'Antequera et de Ronda, et va rejoindre près de Tarifa le système de l'Atlas, auquel il se liait probablement avant que les terribles convulsions dont il porte la trace eussent séparé les deux continents.

Rien n'égale le sublime contraste de ses neiges, étincelantes des feux du soleil africain, avec ce ciel bleu et cette mer plus bleue encore où leurs sommets se reflètent. Sur ces cimes glacées, les lichens de l'Islande trouvent à peine à enfoncer dans les interstices des rochers leurs maigres racines; et, à leur pied, les végétaux de la zone torride s'étalent dans tout leur luxe, réunissant ainsi dans un court espace de quelques mille toises tous les contrastes de végétation que la nature a semés du pôle à l'équateur. Du haut de ces pyramides gigantesques du Mulahacen

ou du *picacho* de Veleta, l'Afrique et l'Espagne déroulent sous vos yeux, dans une étendue de soixante lieues chacune, leurs côtes exactement parallèles, et s'arrondissent à l'ouest en une courbe gracieuse, pour former l'immense golfe et l'isthme qui, trop faible pour supporter la pression des deux mers, a fini par leur ouvrir un passage.

L'Espagne se divise ensuite en quatre grands versants, dont chacun fait face à l'un des quatre points cardinaux. Le premier est le versant cantabrique ou septentrional, placé en regard de l'Europe : il porte dans sa végétation un caractère qui rappelle celui des contrées situées à l'ouest de l'Europe, telles que la Bretagne et le pays de Galles. Humide plutôt que froid, abrité des vents chauds du sud, et sans cesse battu par ceux du nord, dont rien ne le protége, cet étroit et long versant possède un climat tout à fait exceptionnel par rapport au reste de l'Espagne : une verdure épaisse y tapisse toutes les pentes des montagnes, la vigne y croît rarement, et le cidre remplace le vin dans cette Normandie de la Péninsule.

Le versant lusitanique ou occidental, depuis le cap Finistère jusqu'au cap Saint-Vincent, comprend dans cette longue étendue de côtes, courant du nord au sud, une telle variété d'expositions et de climats, qu'il serait difficile d'en saisir la physionomie commune : il est à la fois plus chaud que le versant cantabrique et plus froid que les deux autres. Les arbres qu'on y trouve le plus fréquemment sont, dans les montagnes, le chêne à glands doux (*bellota*), le pin, le châtaignier; dans les plaines et les vallons, la vigne, l'olivier, et vers le sud, une foule de plantes des îles

atlantiques, les Açores, Madère et les Canaries, plantes qui s'y acclimatent avec une extrême facilité.

Quant au versant bétique ou méridional, la végétation y est purement africaine, et y présente ce caractère d'aridité et de vigueur qui distingue la flore barbaresque de la verdure humide du continent américain. Le *chamærops*, ou palmier nain, y croît sans culture, et les végétaux de l'Europe sont bannis de ce sol brûlant : aussi conclurons-nous volontiers, avec M. Bory de Saint-Vincent, que la Péninsule a naguère été jointe à l'Afrique par un isthme que remplace aujourd'hui le détroit de Gibraltar.

Il suffit, pour s'en assurer, de remarquer la parfaite identité de formation géologique des deux promontoires de Tarifa et de Ceuta, composés de roches tellement pareilles que leur analogie a paru frappante aux habitants même les plus ignorants de ces lieux. On peut du reste observer une semblable analogie entre les côtes de la plupart des détroits, et notamment entre celles de France et d'Angleterre, dans la Manche. « On n'y voit pas, ajoute M. Bory, de ces plages adoucies qui annoncent une formation lente, mais ces escarpements abrupts qui dénotent quelques fracassements. De grands éperons de montagnes projetés, l'un par le système bétique, l'autre par l'Atlas, s'y avancent fièrement l'un vers l'autre. Tout indique la violence des secousses qui durent les désunir, et que le détroit qui joint les deux mers n'a pas toujours existé. Les traditions de la Fable, qui associent le nom d'Hercule à celui des deux contrées brusquement divisées, sont encore un témoignage de plus : « car de tout temps, dit Pline, les peuples de la Bé-

tique ont cru que la Méditerranée s'était fait un passage entre Calpé et Abila. »

A toutes ces preuves nous en ajouterons une que l'histoire nous fournit : le témoignage des auteurs de l'antiquité nous montre le détroit comme s'élargissant toujours à mesure que l'écrivain se rapproche des temps modernes. Ainsi, cinq cents ans avant Jésus-Christ, Scylax ne lui donnait qu'un demi-mille de largeur; Euctémon, au quatrième siècle, quatre milles; Turanius Gracilis, poëte tragique espagnol, un siècle avant Jésus-Christ, cinq milles; Tite-Live, au premier siècle de l'ère, sept milles; Victor Vitensis, au cinquième siècle, douze; enfin, aujourd'hui, la moindre distance de l'Espagne à l'Afrique est réputée de quatorze milles.

Enfin le quatrième versant, l'ibérique ou oriental, du cap de Gata au cap Creuz, est le moins large de tous, et offre, comme on devait s'y attendre, le même caractère de végétation que le versant opposé, et la même échelle de progression dans la température en avançant vers le sud. L'Espagne peut également se diviser en deux grandes régions ou climats physiques : une ligne idéale, légèrement sinueuse, qui s'étendrait de Lisbonne vers le bassin inférieur de l'Èbre et la Cerdagne, en suivant le cours du Tage et la chaîne du Guadarrama, et en coupant l'Èbre au-dessus de Sarragosse, peut servir de limite à ces deux climats. Le BORÉAL ou tempéré contient le bassin du Duero et du Minho, l'Èbre supérieur et le versant cantabrique; le MÉRIDIONAL ou torride comprend le reste de la Péninsule.

Pour épuiser toutes les divisions de la science, il nous reste à nous occuper des bassins. On en compte

dans la Péninsule, cinq principaux : l'Èbre, le Duero, le Tage, le Guadiana, et le Guadalquivir ; et cinq moins importants, comme le Guadalaviar, le Xucar, le Segura, le Mondego, et le Minho. La plupart de ces fleuves, loin de couler captifs entre des chaînes, comme on pourrait le croire d'après l'aspect de la carte physique, ont percé capricieusement leur route à travers ces épaisses murailles de rochers, et creusé dans leurs flancs de profonds ravins. Les lacs salés que l'on trouve en grand nombre dans la Péninsule, surtout en Aragon et en Catalogne, et les efflorescences salines que le sol, sur plusieurs points, produit spontanément, mettent hors de doute aux yeux de la science qu'une masse considérable d'eau salée a naguère recouvert toute la surface du pays. Or, avec l'étrange configuration que l'on connaît à l'Espagne, il est facile de comprendre que les eaux diluviales, en se retirant, durent s'écouler facilement sur les pentes des quatre versants, mais séjourner plus longtemps dans les plateaux du centre. Là, elles se concentrèrent en lacs, qui, grossis peu à peu par les eaux pluviales, cherchèrent une isssue, et, ne la trouvant pas, durent se la creuser sur les points les plus faibles et les moins résistants des chaînes qui les entouraient. Le premier obstacle une fois franchi, une masse d'eau plus ou moins forte, entraînée vers la mer par sa pente naturelle, s'épancha dans le bassin immédiatement inférieur, et sans cesse grossie par les pluies et le trop-plein du bassin supérieur, dut chercher encore une fois une issue. C'est ainsi que, de bassin en bassin, d'étage en étage, les eaux diluviales ont descendu un à un les larges degrés de cet immense escalier, pour arriver à la mer, non sans

laisser sur les plateaux du centre des traces évidentes de leur séjour.

C'est surtout vers le midi de l'Espagne, où le sol porte la trace de déchirements plus vastes et plus profonds, qu'on peut suivre cette route laborieuse des eaux sur les pentes plus abruptes qu'elles avaient à franchir. Ainsi le Guadiana, dont le point de départ est à peu près au centre de la Péninsule, entre les monts de Tolède et la *sierra Morena*, descend vers la mer, de cette énorme hauteur de 6 à 800 mètres, non pas par une pente continue, mais en franchissant brusquement l'espace qui sépare ses trois ou quatre bassins superposés l'un à l'autre. Le bassin d'Antequera, où l'on trouve également un lac salé, est le lit d'une ancienne méditerranée qui s'est fait jour en perçant la *serrania* de Ronda. La belle *Vega* de Grenade fut également un lac, qui a dégorgé par le Xénil, près de Loja, pour aller porter ses eaux au Guadalquivir, faute d'avoir pu percer, au sud, l'énorme mur des Alpujarras. On peut en dire autant des rivières de Baza, d'Huescar, de Guadix et du Guadalete; du Sil, en Galice, qui a percé le val d'Orès par *Peña-Forada* (pierre forée); du Minho, au-dessous de Lugo; du Duero, à son entrée en Portugal; du Tage enfin, et de l'Èbre, vers Mequinenza, fleuves qui ont laissé sur plus d'un point des traces de leurs lents et gigantesques travaux pour s'ouvrir une route vers la mer.

Ces énormes masses d'eau salée, en séjournant sur le sol de la Péninsule avant d'avoir pu trouver une issue, alimentèrent les volcans, éteints aujourd'hui, mais dont on sent encore les frémissements intérieurs, témoin le terrible tremblement de terre de Lisbonne.

Des eaux thermales, des cratères de volcans et des courants de laves, dispersés, en petit nombre, il est vrai, sur quelques points de l'Espagne, l'attestent encore mieux. C'est surtout en Catalogne, dans les monts de Cuenca, près de Valence, dans la Manche, en Portugal et au cap de Gata, que se rencontrent ces traces volcaniques.

Toutes les provinces de la Péninsule abondent en marbres de toute couleur et de la plus grande beauté. Le sel marin s'y trouve en aussi grande quantité que le sel gemme. On trouve à Almaden, dans la Manche, la plus riche mine de mercure qui soit au monde. Sauf l'étain, il n'est pas un des dons de la nature qui ait été refusé à ce sol aussi riche en produits minéraux qu'en végétaux de tous les climats. Le fer de la Biscaye a toujours été aussi renommé que l'habileté des Biscayens à tremper l'acier et à en fabriquer des armes. Les mines d'argent de la Bétique, dont tous les historiens anciens nous ont vanté l'intarissable fécondité, semblent aujourd'hui épuisées, ou du moins la paresse et la pauvreté des habitants les ont fait renoncer à les exploiter. On trouve aussi, dans la Péninsule, du cuivre, de l'aimant, de l'or, et même des diamants et diverses sortes de pierres précieuses. Il est inutile d'ajouter que presque toutes ces richesses dorment enfouies dans le sol.

Mais la richesse de l'Espagne, ce sont ses troupeaux de moutons, richesse qui toutefois appauvrit le terrain qu'elle pourrait féconder. Des millions d'arpents, propres à la culture, sont laissés en friche pour nourrir ces bandes, non moins dévastatrices que celles des Goths et des Vandales, et qui se promènent d'un bout de la Péninsule à l'autre, sous la conduite de leurs ber-

gers, plus redoutés des paysans que les voleurs eux-mêmes. Au seizième siècle, les troupeaux de la *Mesta*, puissante compagnie privilégiée, qui emploie de quarante à soixante mille bergers, montaient à sept millions de têtes. Tombés à deux millions et demi dans le dix-septième siècle, ils remontèrent, vers la fin du même siècle, à quatre millions, et s'élèvent aujourd'hui à cinq, c'est-à-dire la moitié de tout le bétail de l'Espagne. La *Mesta* a un tribunal spécial qui lui appartient, et où se jugent toutes les contestations nées entre les bergers nomades et les propriétaires du sol. La *Mesta* a ses alcades, ses *entregadores*, ses *achagueros* (fermiers des amendes), qui, au nom de la corporation, harcèlent et accablent les fermiers [1].

Ces troupeaux voyageurs [2], distribués par bandes de dix mille, avec un *mayoral*, cinquante bergers et cinquante chiens pour les conduire, sillonnent en tous sens la surface de l'Espagne, qu'ils dévastent impunément. Là où ils passent, le sol est balayé comme par un nuage de sauterelles. Aucun arbre ne croît dans ces plaines désolées, qui appartiennent plus aux troupeaux qu'aux cultivateurs. Les bergers, en passant par des endroits habités, ont le droit de cueillir, pour faire du feu, une branche de chaque

[1] *A year in Spain, by an American*, 1832.

[2] Voici l'origine peu connue de ce nom de *merinos*, tirée du Dictionnaire de l'Académie de Madrid. *Merinos* est le titre d'un fonctionnaire rural équivalant à peu près à notre maire; *merindad* est le nom du district qu'il administre. Ces deux noms ont été transférés aux conducteurs en chef des troupeaux et aux districts assignés à chacun d'eux. Par une sorte d'ellipse on a dit ensuite *ganado merino* d'un troupeau conduit par un *merino*, puis *ovejas merinas, lana merina*, et enfin *merino* tout seul, pour désigner cette race remarquable par sa blancheur et le soyeux de sa laine, d'ailleurs assez courte. La beauté de la race espagnole vient de ce qu'elle a été croisée avec des béliers d'Afrique.

arbre qu'ils rencontrent. Si le chemin des troupeaux les amène vers un champ cultivé, il faut leur frayer un passage, qu'on rétrécit autant que possible, et où, pressés par les chiens, ils foulent aux pieds tout ce qu'ils ne dévorent pas[1].

Les chevaux de l'Andalousie sont renommés par leur agilité, leur feu et la douceur de leur allure; mais la forme busquée de leur tête n'est pas gracieuse, et ils manquent de trot. Les taureaux d'Espagne sont également célèbres par la beauté de leurs formes, la pureté de leur race et leur férocité : aussi le combat des taureaux est-il, en Espagne, une fête nationale, que le roi s'empresse de partager avec le dernier de ses sujets. Le théâtre espagnol est déchu; mais le vrai théâtre de l'Espagne, *la corrida de toros*, a toujours le privilége d'attirer la foule.

On trouve dans les montagnes beaucoup de loups, et quelques ours dans les Pyrénées, mais de petite taille, car l'espèce semble dégénérer à mesure qu'elle s'approche de l'équateur. Un des fléaux qui dévorent l'Espagne, cette terre toute africaine, ce sont les sauterelles, que les vents apportent quelquefois par nuages si épais que l'air en est obscurci. Il ne leur faut qu'un instant pour dévorer la moisson la plus riche, et aucun végétal n'échappe à leur voracité.

La population de la Péninsule n'est nullement en rapport avec son immense étendue : les guerres contre les Maures, l'expulsion de ce peuple et celle des Juifs au quinzième siècle, la conquête du Nouveau-Monde, et plus que tout cela peut-être la misère, les impôts et

[1] Voyez à ce sujet des détails très-curieux dans Bowles, ***Histoire naturelle de l'Espagne***, traduite de l'anglais.

BIBLIOTECA NAZ. ROMA

le manque d'industrie, ont tari les sources où se renouvelle une nation. En 1724, on ne lui donnait que 7,500,000 habitants; un recensement fait en 1767 en donna 9,142,000; en 1803, on en comptait 10,351,000, et en 1826 enfin 13,953,000, tandis que l'Espagne pourrait en nourrir deux ou trois fois autant.

Ce rapide coup d'œil suffit pour faire apprécier les immenses ressources que possède ce pays, si richement doté par la nature. Si jamais il était donné à la malheureuse Espagne d'être, pendant quelques années, libre et paisible à la fois, et de rompre enfin ce cercle vicieux d'oppression et d'anarchie où elle tourne depuis un quart de siècle; si un gouvernement honnête seulement, sans même être habile, la consolait de tout ce qu'elle a souffert sous tant de gouvernements ou dépravés ou stupides, une ère nouvelle commencerait pour elle. On s'étonnerait de l'immense développement moral, industriel et agricole, que prendrait tout d'un coup cette Péninsule, comptée pour si peu dans le mouvement politique de l'Europe. La place qu'elle y reprendrait serait grande et belle, comme le furent naguère les destinées de l'Espagne; et les peuples qui l'ont laissée en arrière dans la voie de la civilisation seraient surpris de s'y voir sitôt rejoindre par elle[1].

[1] Nous croyons devoir compléter cette esquisse de la géographie physique de l'Espagne par un résumé des données de la statistique moderne sur ce pays, données que nous empruntons à l'excellent ouvrage de M. Moreau de Jonnès, *Statistique de l'Espagne*, 1 vol. in-8°. Paris, 1834.

On compte en Espagne 738 habitants par lieue carrée, mais fort inégalement répartis sur la surface de la Péninsule : ainsi la riche province de Guipuscoa en a 2,100 par lieue, comme l'Alsace et les Pays-Bas; les plateaux déserts de la Manche et de l'Estramadure n'en ont que 350 ou 320, comme la Valachie.

L'augmentation sensible de la population pendant les vingt premières

années du siècle, malgré les longues guerres qui ont désolé l'Espagne, vient de la diminution du nombre des moines et de l'émancipation des colonies. Cependant l'Espagne paraîtra bien pauvre et bien déserte si on la compare aux temps de sa prospérité déchue. Tolède, en 1525, avait 200,000 habitants; elle en a 25,000 aujourd'hui. Séville en avait 300,000, il lui en reste 90,000. Cordone, sous les Maures, avait huit lieues de longueur (trois de moins que l'ancienne Rome) et deux de largeur, on y comptait 283,000 maisons et 60,000 palais; elle n'a pas aujourd'hui 30,000 habitants. Le nombre des endroits habités a diminué dans la même proportion. Le diocèse de Salamanque renfermait 125 villes ou bourgades, et n'en a plus que 13. En 1778, on comptait 1,511 villes ou villages abandonnés en Espagne. Séville, sous les Maures, avait 60,000 métiers pour la soie seulement; on n'en comptait, en 1742, que 10,000, dans toute l'Espagne, pour la soie et la laine.

En 1740, le nombre des ecclésiastiques s'élevait, pour toute la Péninsule, à 250,000, 1 sur 30 habitants; et 1826, il était tombé à 150,000, 1 sur 90, plus, 45,000 personnes qui vivaient dans la dépendance du clergé. Les revenus fonciers de l'église espagnole, en 1788, s'élevaient à 150 millions de francs, non compris les dîmes, qui, en 1817, montaient encore, pour le clergé, à 81 millions, et pour la couronne, à 32; et, en y joignant le casuel, comme messes, quêtes, sermons et droits d'étole, le revenu total du clergé s'élevait à 262 millions, à peu près la moitié du revenu foncier de l'Espagne.

En 1809, la valeur du capital territorial de l'Espagne s'évaluait à 12,500,000,000 de francs. En 1826, on comptait dans la Péninsule 1,440,000 individus appartenant à la noblesse, 1 sur 9 habitants; 1,579,000 bourgeois, 1 sur 9; 8,613,000 agriculteurs, 2 sur 3; 2,318,000 industriels, 1 sur 6.

Quant au commerce de l'Espagne, les importations s'élevèrent, en 1827, à 95 millions de francs, et en 1829 à 114; les exportations, en 1827, à 71 millions, et en 1829 à 65 : état de déclin que les malheurs de la guerre civile ont dû aggraver encore.

Il n'y a guère que 40,000 enfants en Espagne qui jouissent des bienfaits de l'éducation, 1 sur 3 1/2; 1,466,000 ne reçoivent aucune instruction.

Voilà l'Espagne telle que le despotisme et l'inquisition l'ont faite : de pareils chiffres n'ont pas besoin de commentaire.

## CHAPITRE II.

### LANGAGE ET HABITANTS PRIMITIFS DE L'ESPAGNE.

Du moment où l'on aborde l'histoire des races primitives, soit qu'on étudie les origines des Goths ou celles des Ibères, il faut toujours en revenir à l'Asie, cet antique berceau des races et des idiomes européens. A vrai dire, d'ailleurs, ce vaste continent de l'Asie n'est pas réellement distinct du nôtre : une barrière de montagnes comme celle de l'Oural peut séparer des peuples ; mais la seule limite réelle qui sépare les continents, c'est la mer.

Aussi tout annonce-t-il que le continent européen, simple appendice de l'Asie, a reçu d'elle ses habitants, par ce mouvement de migration de l'est à l'ouest que ces races voyageuses semblent avoir emprunté au soleil. Les peuples émigrés les premiers de l'Asie n'ont pas dû, au premier abord, s'éloigner beaucoup du point central d'où ils étaient sortis. L'espace alors ne manquait pas, et l'espèce humaine était à l'aise sur le globe ; puis la population, augmentant sans cesse à cette source primitive des races, a débordé encore une fois ; d'autres migrations ont succédé aux premières, en les poussant toujours vers l'occident. D'où nous conclurons que les peuples établis de bonne

heure sur le point le plus reculé de l'ouest, comme par exemple les Ibères, appartiennent aux premières migrations sorties de l'Asie, et remontent par conséquent à l'antiquité la plus haute.

Ces premiers établissements de peuples sur des terrains inoccupés furent probablement paisibles. Une tribu indienne, quand elle est seule dans son désert, et que le terrain et le gibier ne lui manquent pas, ne se déchire pas de ses propres mains; mais bientôt des invasions nouvelles viennent jeter race sur race, langue sur langue, et presser deux peuples dans un espace à peine assez large pour en contenir un seul. Alors vient la guerre, qui mêle encore et confond toutes ces nationalités barbares. Le plus fort se fait place en détruisant le plus faible, ou en se fondant avec lui. Quant aux idiomes, la même lutte s'établit entre eux : souvent l'un d'eux disparaît avec le peuple qui le parlait, ou tous deux survivent, quelquefois confondus, distincts le plus souvent. Mais, plus on recule, plus ces idiomes se ressemblent, plus ils portent la trace d'une origine commune, comme l'est le berceau de toutes ces races; et le sanscrit, la langue radicale de l'Asie et du monde, apparaît toujours derrière toutes ces langues de seconde main, toutes plus ou moins dérivées de lui, comme d'une seule et même source.

Tel est le calcul des probabilités historiques sur les premiers établissements de la race humaine au sein du continent européen. Tel est aussi le témoignage de la tradition sur les Ibères, les plus anciens habitants de la Péninsule hispanique [1], et les Celtes, qui

[1] Le nom de l'Espagne, *Hispana, España*, a donné lieu à lui seul à des volumes de dissertations. *Span* ou *Sphan*, en phénicien et dans quelques

vinrent, dans des temps que l'histoire n'atteint pas, leur en disputer la possession. Nous ne nous égarerons pas dans de vagues conjectures sur l'origine des deux peuples qui ont les premiers habité l'Espagne. Nous n'avons pas craint de faire ce travail sur les Goths, parce que nous possédions pour base de nos recherches bon nombre de faits avérés sur l'histoire originelle de cette race, et qu'à l'aide de ces points de départ nous pouvions remonter jusque bien près de sa source. Mais les quelques lignes maigres et incomplètes des écrivains grecs et latins, dédaigneux des faits qu'ils racontent et défigurant sans cesse les noms de villes et de peuples par amour de l'euphonie[1], ne constituent pas une histoire des Celtes ni des Ibères.

La géographie seule, science dont les anciens n'ont fait qu'entrevoir toute la grandeur, jette quelques lueurs sur les ténèbres de ces temps anté-historiques.

langues de l'Asie, signifiant *lapin*, et l'Espagne, au dire de Strabon, étant très-fertile en lapins, on en a conclu qu'*Hispania* voulait dire tout simplement le pays des lapins. On voit sur les médailles d'Adrien, frappées en Espagne, et sur les bas-reliefs, l'Espagne sous la figure d'une femme, et à côté d'elle un lapin, emblème de l'Espagne. (Voyez Florès, *Medallas*, t. I, p. 109.) Le même mot *Span* signifiant aussi *caché*, on a prétendu que l'Espagne avait reçu ce nom parce qu'elle est en quelque sorte cachée au reste du monde. Astarloa, dans son emphatique ouvrage, *Apologia de la lengua vascongada*, fait dériver le nom d'*Espana*, primitif selon lui, de *Espana*, qui signifie *bord*, l'Espagne étant le bord du monde européen au sud et à l'occident. C'est par la même raison que les Grecs lui donnèrent le nom d'Hespérie, nom qu'ils donnaient, du reste, à tous les peuples situés pour eux à l'occident. M. Desbrosses traduit *Hisp-ania* par *le pays des chevaux*, parce que *isp*, dans quelques langues de l'Orient, veut dire *cheval*, et que la Bétique abondait en chevaux.

Quant au nom d'*Ibérie*, on le fait venir de *Eber*, radical du mot *hébreu* et qui signifierait fleuve, ou homme venu des bords d'un fleuve. L'étymologie que lui donne Astarloa, en le faisant venir du basque *ibaya*, fleuve et *eroa*, écumeux, semble plus plausible. Mais toutes ces vaines disputes de mots jettent, comme on le voit, bien peu de jour sur les questions qui nous occupent.

[1] Pline déclare (liv. I) qu'il rapportera seulement les noms qui peuvent

Le troisième livre de Strabon, consacré tout entier à la Péninsule hispanique, est le plus curieux monument de cette histoire perdue, qui, du temps même de l'illustre géographe, n'existait plus que dans les fables religieuses et les vieilles traditions du pays. Au temps de Tibère, où Strabon écrivait, les Romains connaissaient bien l'Espagne, car ils y avaient fait la guerre depuis Hannibal jusqu'à Auguste. Cette lente conquête, arrachée pièce à pièce, avait promené les aigles romaines jusque dans les retraites les plus inaccessibles des Cantabres et des Gallaïciens. Partout Rome s'était prise corps à corps avec ces races dures, opiniâtres, et dont l'énergie toute passive consistait plutôt à se défendre qu'à attaquer.

Ce qui nous frappe dans Strabon, et dans l'Espagne sous Tibère, comme dans l'Espagne de Pelayo ou dans celle de nos jours, c'est ce génie de la résistance qui caractérise la race ibérique. Vaincue même, elle oppose à ses vainqueurs sa nationalité, et repousse par les mœurs aussi bien que par les armes tous les peuples conquérants qui viennent tour à tour passer sur elle, Celtes, Phéniciens, Carthaginois, Grecs, Romains, Suèves, Goths, tous enfin, sauf les Arabes, qui ont laissé sur elle une empreinte facile à reconnaître, même de nos jours. Depuis Sagonte et Numance, qui meurent plutôt que de se rendre, jusqu'aux Cantabres, que Rome n'a jamais pu soumettre; depuis ces

s'exprimer en latin (*latiali sermone dictu facilia*). Mela et Strabon sont aussi arrêtés par la difficulté de rendre dans leurs langues harmonieuses la rude prononciation des Barbares. Aussi, comme le remarque fort bien M. de Humboldt, les noms les plus originaux sont précisément ceux qui auront été omis. Strabon, après avoir cité quelques noms ibériques, n'en veut pas ajouter d'autres, « à moins, dit-il, que l'on n'ait du plaisir à entendre des noms tels que les Rétaures, les Bardyètes, les Allobriges, et autres noms aussi obscurs et aussi barbares. » (Liv. III.)

populations métisses qui se pressent sur le littoral et dans le centre de la Péninsule, jusqu'à cette race pure d'alliage étranger qui s'abrite dans les ravins des Pyrénées, nous retrouvons partout les deux traits distinctifs de sa physionomie de peuple : l'instinct de l'isolement et celui de la résistance.

Cherchons dans les auteurs anciens les traits communs qui appartiennent à la famille celto-ibérienne, et l'on verra si depuis deux mille ans le peuple espagnol a changé. Les Ibères, dit Strabon (III, IV), ne formaient point de ligues entre eux, par confiance en leurs propres forces, à l'inverse des Celtes : aussi, au dire de Florus (II, XVII, 3), ne faisaient-ils ni expéditions lointaines ni grandes entreprises, mais seulement quelques brigandages aux dépens des habitants de la plaine. Quand ils émigraient, c'était malgré eux. Tous, mais surtout les Celtibères, résistent opiniâtrément aux Romains. La tyrannie des préteurs et la stérilité de leur pays, joints à une population toujours croissante, les forcent à éloigner d'eux, tous les ans, les jeunes gens en état de porter les armes. Chez eux, point d'union politique, aucune trace de l'organisation druidique des Celtes de Gaule, qui suppose hiérarchie et obéissance. A l'inverse des Gaulois, ils préfèrent l'honneur et la chasteté à la vie (Strabon, III, IV). Ils méprisent la mort, mais sans la chercher, comme ces derniers, pour un motif frivole. Ibères, Celtibères, Lusitaniens, tous n'ont qu'une manière de faire la guerre, la petite guerre (*guerrilla*), avec l'agilité, les ruses et la patience du montagnard et du chasseur (Strabon, III). Les Celtibères cependant craignent un peu moins les batailles rangées, sans doute parce qu'il y a du sang gaulois dans leurs veines.

Le noir est la couleur nationale; leurs habits sont de grosse laine, hérissée de poils; leurs chaussures de cheveux ou de crins tressés autour de la jambe, et qui vont rejoindre la sandale. Ils sont sobres et vivent d'un pain fait de ces glands parfumés d'Espagne qui ont le goût de la noisette. Les Ibères boivent de l'orge fermentée; les Celtibères, qui mangent plus de viande, parce qu'ils viennent du nord, boivent de l'hydromel, la boisson chérie des héros scandinaves. Enfin, tous les soins domestiques, jusqu'à la culture des champs, sont abandonnés aux femmes, race endurcie, qui, loin de s'abattre sous la fatigue, semble grandir et se fortifier par le travail.

Nous le demandons, n'est-ce pas l'Espagne moderne qu'ont peint trait pour trait Strabon et Diodore? Cette haine des Ibères pour les ligues, cette confiance en leurs propres forces, ne se retrouve-t-elle pas dans la tendance continuelle des diverses fractions de l'Espagne, depuis Pelayo jusqu'à nos jours, à s'isoler de l'ensemble, quelles que soient leur faiblesse et leur peu d'étendue. Dans tous ces royaumes chrétiens qui se forment des débris de la conquête arabe, dans toutes ces provinces qui les ont remplacés, en conservant avec affectation, sous la monarchie centrale, leur vain nom de royaume, ne rencontre-t-on pas le même penchant au fédéralisme et la même haine de l'unité? Aujourd'hui même, trois siècles de despotisme ont-ils rendu cette unité plus solide? ne voit-on pas, à la première secousse, chacun des membres de ce corps mal joint tendre au morcellement, et rêver l'indépendance, sans la force nécessaire pour la maintenir?

Poursuivons la comparaison. Que sont les guerres

des petites monarchies chrétiennes des Asturies, d'Aragon et de Navarre, contre les Maures? Des excursions de *brigands* de la montagne dans la plaine, comme au temps de Florus; chaque printemps ramène l'émigration annuelle, le *ver sacrum*, où se déverse le trop-plein de la population.

Les montagnards de la Biscaye sont sobres encore, et endurcis comme au temps de Strabon; la mort les trouve encore prêts, mais ils ne courent pas après elle, comme les Gaulois, comme les Français, toujours amis des batailles rangées; sans la craindre, mais sans la braver, ils l'attendent derrière un buisson, *guerrilleros* plus encore que soldats, et traquant leur ennemi comme le chasseur son gibier.

Le noir est toujours en Espagne la couleur préférée, surtout des femmes : l'habit est sombre comme le caractère du peuple. L'Aragonais jette encore sur ses vêtements la mante rayée de couleurs voyantes que les Ibères portaient à la bataille de Cannes [1]. Les montagnards des Pyrénées portent toujours la sandale (*abarca*) attachée par des bandes de laine autour de la jambe. Les femmes de la Biscaye sont toujours cette race patiente et forte que n'effraient pas les plus rudes travaux. Enfin, l'Espagne n'a pas changé depuis que tant de siècles et tant de conquêtes ont passé sur elle; les mœurs s'y sont modifiées plutôt qu'adoucies, mais le fond est resté le même, surtout parmi les montagnards des Asturies et de la Biscaye, où le type indigène s'est conservé plus vierge de tout alliage.

Nous pourrions ajouter plus d'un trait à ce paral-

[1] Polybe, III, 114; Tite-Live, XXII, 46.

lèle ; mais, pour le rendre plus exact, il faudrait reprendre une à une chacune des provinces de l'Espagne, faire la part de chacun des éléments qui se sont mêlés à sa population, et comparer ensuite cette population mixte, dans son état actuel, à ce que l'histoire nous a transmis des anciens habitants. Mais ce travail, immense autant que difficile, appartient plutôt aux histoires locales qu'à une histoire générale de la Péninsule.

L'Espagne ancienne, après la conquête romaine, est tout entière dans le troisième livre de Strabon. Avant lui on ne sait rien, ou presque rien, des antiques habitants de la Péninsule : aussi n'entrerons-nous pas dans les graves débats auxquels a donné lieu une ligne de l'historien Josèphe [1]. Sur cette phrase insignifiante, qui s'applique certainement à une peuplade d'Ibériens asiatiques située au pied du Caucase, les historiens espagnols ont bâti tout un système chronologique et monarchique, qui fait de Tubal, petit-fils de Noé, le conquérant et le premier roi de l'Espagne, 2165 ans avant Jésus-Christ.

Laissons ces fables d'enfants gravement racontées par des hommes, et hâtons-nous d'arriver au petit nombre de faits incontestés qui nous restent sur l'Espagne primitive. Les Ibères, ou Ibériens, soit qu'on les considère comme autochthones, ou comme venus de l'Asie [2], sont incontestablement les premiers ha-

[1] Thobelus Thobelis sedem dedit qui nostra ætate Iberi vocantur. (Flav. Joseph., *Antiq. Judaïc.*, liv. I, ch. VI.)

[2] Suivant quelques auteurs, les Ibères qui peuplèrent l'Espagne seraient originaires de la Géorgie, autrefois nommée Ibérie, au pied du Caucase, entre la mer Noire et la mer Caspienne. Et en effet, si l'on considère les singuliers rapports qui existent entre les deux Ibéries, toutes deux situées au pied d'une vaste chaîne de montagnes, entre deux mers, toutes deux

bitants de l'Espagne, dont ils occupaient la partie orientale, la première ouverte aux invasions maritimes ou terrestres. Les Celtes, *les hommes des forêts* [1], à une époque à peu près impossible à fixer, vinrent troubler les Ibères, *les hommes du fleuve*, dans leur paisible possession de la Péninsule. Les

renommées par l'habileté proverbiale de leurs chalybes, ou ouvriers en acier; si l'on songe en même temps que toutes les côtes de la Méditerranée, depuis la Sicile jusqu'à l'Espagne, ont été peuplées par des colonies ibériennes, et qu'on y retrouve partout des noms d'origine basque, on sera tenté de croire que ces colonies sortaient de l'Asie, et qu'on a trouvé la route suivie par elles pour venir peupler l'Espagne. Quant à l'hypothèse contraire adoptée par quelques savants, qui veulent que les Ibères d'Espagne aient été s'établir dans l'Ibérie asiatique et lui donner leur nom, elle ne soutient pas l'examen : la pente des grandes migrations des peuples primitifs a toujours été de l'est à l'ouest.

[1] Le nom des Celtes, suivant Armstrong (*Dictionary of the gaelic language*), vient de *ceil*, cacher; *coille*, forêt; *ceiltach*, qui se cache dans les forêts.

Ici se présente une question qu'on a bien des fois agitée : les Celtes espagnols venaient-ils de la Gaule? ou les Celtes de la Gaule sont-ils venus de l'Espagne? Masdeu (*Historia critica de España*, t. II, p. 106) et Florez, t. XXXII, cherchent à établir, d'après le témoignage des historiens de l'antiquité, que les Celtes étaient beaucoup plus anciens en Espagne qu'en Gaule. Hérodote, cinq siècles avant J.-C., parle (liv. II et IV) d'une province appelée *Celtique*, et occupée par des Celtes à l'extrémité sud-ouest de l'Espagne, tandis qu'il n'est pas fait mention des Celtes de Gaule plus de deux ou trois siècles avant J.-C., et encore ces Celtes habitaient-ils tous la Narbonnaise, l'Aquitaine et la Lugdunaise, ce qui semblerait indiquer qu'ils sortaient de l'Espagne.

Wilhelm de Humboldt pense, au contraire, que les Celtes venaient de la Gaule; mais il distingue soigneusement les Celtes d'Ibérie de ceux de la Gaule, et remarque que les anciens appelaient les premiers *Celtici* et les seconds *Celtæ*. L'expression de *Gaulois*, en parlant des premiers, ne se trouve jamais dans les historiens. Il se refuse donc à considérer les Celtes espagnols comme des colonies des Celtes établis en Gaule, et pense que, placés à l'avant-garde des premières migrations celtiques en Gaule, ils poussèrent jusqu'en Ibérie : aussi fait-il remonter l'invasion des Celtes en Espagne à la plus haute antiquité, et n'admet-il comme fait historique que la cohabitation des deux peuples sur le sol de la Péninsule, en regardant comme une fiction l'association plus complète dont on a parlé; cependant il admet la réunion des Celtes aux Ibères sur quelques points de la Péninsule, mais en donnant le premier rang aux Celtes quant à l'importance politique.

deux peuples luttèrent longtemps [1]; mais, trop égaux sans doute en forces pour que l'un pût écraser ou chasser l'autre [2], ils s'accordèrent enfin [3] pour se partager le pays, et finirent par se mêler ensemble par des alliances, et ne former sur quelques points qu'une seule et même nation, sous le nom de Celtibères.

Dans cette sorte de mariage politique des deux nations [4], la race conquérante, comme il arrive le plus souvent, reçut l'empreinte de la race conquise. « Dans le mélange des Celtes avec les Ibères, nous dit Wilhelm de Humboldt, dans son admirable *Essai sur la langue basque* [5], c'était le caractère ibérien qui pré-

[1] « Si les Ibères, dit Strabon (l. III), avaient réuni leurs forces pour défendre leur liberté, ni les Carthaginois, ni avant eux les Tyriens, ni les Celtes appelés Celtibères, n'auraient pu subjuguer, comme ils le firent, *sans opposition aucune*, la majeure partie de l'Espagne. » Diodore, comme on le verra plus bas, parle, au contraire, de longues guerres.

[2] Suivant M. Amédée Thierry, ce serait par suite de cette invasion des Celtes que les Ligures et les Sicanes, tribus ibériennes, chassés d'Espagne, se seraient répandus en Italie vers l'an 1400 avant J.-C.

[3] Je cite ici le texte même, à cause de sa haute importance :

Οὗτοι γὰρ τὸ παλαιὸν περὶ τῆς χώρας ἀλλήλοις διαπολεμήσαντες, καὶ μετὰ ταῦτα διαλυθέντες, καὶ τὴν χώραν κοινῇ κατοικήσαντες, ἔτι δὲ ἐπιγαμίας πρὸς ἀλλήλους συνθέμενοι, διὰ τὴν ἐπιμιξίαν λέγονται ταύτης τυχεῖν τῆς προσηγορέας.
(Diod. Sicul., l. V, p. 309.)

Appien, *De Bell. Hisp.*, p. 256, et Ptolémée, parlent aussi de cette singulière fusion de deux peuples en un seul.

[4] ..... Profugique a gente vetusta
Gallorum, Celtæ miscentes nomen Iberis.
(Lucan., *Pharsal.*, IV, 5, 9.)

[5] On ne saurait trop regretter que ce chef-d'œuvre de science, de raison et de saine critique, n'ait pas été traduit. L'ouvrage ne forme qu'un mince in-4°, qui n'a pas même 200 pages; il a pour titre : *Prüfung der untersuchungen über die Urbewohner Hispaniens, vermittelst der Vaskischen Sprache* (Berlin, 1821). M. de Humboldt, que la science a perdu il y a peu d'années, a publié aussi, dans le savant ouvrage d'Adelung sur les langues, intitulé *Mithridates*, un essai plus court sur la langue basque. Ces deux ouvrages, avec les consciencieux travaux de Depping sur l'Espagne primitive, ont jeté un jour tout nouveau sur cette étude si obscure.

valait, et non le caractère gaulois, tel que les Romains nous l'ont fait connaître. » Chaque peuple cependant garda sa langue, comme l'attestent Strabon (IV, 1) et les noms celtiques des lieux habités par les Celtes en Ibérie, dont les terminaisons sont les mêmes que celles des noms celtiques en Gaule. Quant à la langue des Ibères, nous prouverons plus loin [1] qu'elle n'était autre que la langue basque, à peu près telle qu'elle se parle encore aujourd'hui en Biscaye.

Ainsi, lors des premières expéditions des Phéniciens sur les côtes de la Bétique, il n'y avait en Espagne que deux peuples, les Celtes et les Ibères, qui prirent, en s'unissant vers le centre de la Péninsule, le nom de Celtibères. Les Celtes se divisaient en cinq tribus puissantes : les Cantabres, les Astures, les Vascons, les Gallaïciens et les Lusitains. Strabon indique avec beaucoup de précision la situation géographique de tous ces peuples : 1° les Cantabres occupaient le Guipuscoa, l'Alava et la Biscaye ; 2° les Astures occupaient une région beaucoup plus vaste que les Asturies actuelles, puisqu'elle comprenait une partie du royaume de Léon et de la vieille Castille. Les Romains confondirent souvent les Asturiens avec les Gallaïciens, et les réunirent dans la même province de Gallaïcie, aujourd'hui Galice. 3° Les Vascons habitaient la Navarre et une bonne partie de l'Aragon, et confinaient aux Ilergètes et à l'Èbre. 4° Les Gallaïciens possédaient la Galice actuelle, jusqu'au Duero, avec une partie du royaume de Léon. 5° Les Lusitains occupaient toute la côte ouest de l'Espagne, aujourd'hui le Portugal, avec les deux Estrémadures

[1] Voyez à la fin du volume l'Appendice sur la langue basque.

et une partie du royaume de Léon et de la Castille jusqu'à Tolède [1].

Les Ibères se divisaient en une foule de tribus; nous citerons seulement les principales. En prenant le détroit de Gibraltar pour point de départ, on trouvait à l'ouest les *Turdetani*, qui occupaient, à ce que l'on croit, une partie de la Lusitanie en même temps que de la Bétique. Au nord-ouest, les *Bœturiani* habitaient autour de la chaîne du *mons Marianus* (*sierra Morena*); les *Bastuli* peuplaient la côte à l'est du détroit, au pied du mont *Orospeda* (*sierra* de Ronda); venaient ensuite les *Bastetani*, qui possédaient la côte de Murcie jusqu'au delà du fleuve Tadder (*rio Segura*); puis les *Contestani*, depuis Carthagène jusqu'au fleuve *Sucro* (Xucar), et dans l'intérieur jusqu'au mont *Idubeda*, qui sépare la Castille de l'Aragon, occupaient une portion des royaumes de Murcie et de Valence; les *Edetani*, du *Sucro* à l'*Uduba*, et dans l'intérieur jusqu'aux frontières de la Celtibérie, occupant ainsi le royaume de Valence et une partie de l'Aragon; les *Ilercavones* habitaient de l'Uduba à l'Èbre, et avaient pour capitale la ville commerçante d'*Hibera* (Amposta), à l'embouchure de l'Èbre; venaient ensuite, entre l'Èbre et les Pyrénées, les *Cosetani* et les *Ausetani*, les *Indigetes* sur le bord de la mer, et au nord-ouest les *Lacetani;* puis, au pied des Pyrénées habitaient les *Ceretani* et les *Ilergetes*, qui confinaient

[1] La limite du territoire qu'occupaient les Celtes et les Celtibères pourrait être représentée par une ligne qui partirait des frontières de la Galice, longerait l'Èbre jusqu'au milieu de son cours, suivrait ensuite la chaîne des monts Idubèdes pour se terminer au Guadiana, comprenant ainsi tout l'ouest et une grande partie de la contrée centrale. (Amédée Thierry, *Hist. des Gaulois*, t. I, p. 8.)

aux Vascons et au fleuve *Sicoris* (la Sègre); leur capitale était *Ilerda* (Lerida).

Les Celtibères, race mixte, habitaient le centre, là ou confinaient l'une à l'autre les deux races dont elle s'était formée. Strabon les divise en quatre tribus, et n'en nomme que deux, les *Pelendones* et les *Arevaci*, la plus puissante de toutes, qui habitaient au sud du *Durius* (Duero). On peut aussi considérer comme appartenant à la famille celtibérienne les *Carpetani*, qui occupaient le plateau central de l'Espagne, où coule le Tage; les *Oretani*, dans le bassin du haut *Anas* (Guadiana); enfin les *Vaccæi*, qui partageaient avec les *Arevaci* le bassin du Duero. Les limites de la Celtibérie étaient : au nord les *sierras* de Urbion et de Oca, au sud l'*Orospeda*, à l'est les *sierras* de Segura et d'Alcaraz; à l'ouest cette limite est restée incertaine.

Remarquons d'abord qu'il n'y avait pas entre les peuples de la Péninsule les différences qu'on aurait pu attendre de la diversité d'origine. Les mœurs des Celtes d'Espagne différaient beaucoup plus de celles des Celtes Gaulois que de celles des Ibères. On peut en conclure que le rapprochement des deux peuples date d'assez loin avant l'invasion romaine pour que les Ibères eussent eu le temps d'imposer à leurs sauvages alliés leur civilisation relative. Strabon, dans un passage assez suspect, dit, en parlant des *Turdetani*, tribu lusitaine, et par conséquent celtique, qu'ils étaient le peuple le moins ignorant de toute la Péninsule : ils possédaient une grammaire régulière, et des poëmes et des lois écrites en vers depuis un temps immémorial. C'est sans doute des Ibères qu'ils tenaient

cette civilisation qui, du reste, se concilie assez peu avec la férocité de leurs mœurs, attestée par Strabon lui-même.

D'ailleurs, le partage annuel des terres chez les Vaccéens, et la mise en commun des fruits, rapportée par Diodore (V, 34), sont l'indice, non pas précisément, comme le dit M. de Humboldt, d'une société très-antique, mais de mœurs plus humaines et plus patriarcales que celles des Celtes.

Les mœurs de ces peuples ont été peintes en traits rapides, bien que caractéristiques, par Strabon et Diodore; mais ces mœurs, qu'on ne l'oublie pas, ne sont plus celles des habitants primitifs. La triple conquête phéniciénne, carthaginoise et romaine, a déjà passé sur eux; les colonies grecques de la Catalogne leur ont apporté, même avant les Romains, les arts et l'industrie semés par elles sur les côtes de la Gaule du sud. Cependant tout annonce que dans l'intérieur, et surtout chez les Celtes qui habitaient au pied des Pyrénées, lieux sauvages où les Romains n'avaient guère pénétré, les mœurs que Strabon dépeint étaient celles de l'Espagne primitive.

Les peuplades celtiques disséminées sur toute la côte nord et ouest de la Péninsule, depuis la Navarre jusqu'aux Algarves, occupaient ainsi, sauf les Lusitains, la partie la plus montagneuse de l'Espagne : aussi l'empreinte de leurs mœurs natives s'est-elle conservée jusqu'à nos jours; on sent que le niveau de la conquête n'a pas passé sur elles comme sur les populations de la plaine. Ces peuplades entassées dans d'étroites vallées et séparées du monde ne recevaient de Rome ni sa civilisation ni ses vices. Leurs forces et leur courage, sans cesse entretenus

par la chasse et par des guerres continuelles contre les conquérants du pays, ne contribuaient pas moins à maintenir leur indépendance que la nature du sol qu'elles habitaient[1].

Les Cantabres (Biscayens) sont peut-être la race qui a conservé le plus intacte, grâce à la ténacité de son idiome, la tradition de ses antiques coutumes. Habiles dès lors à exploiter leurs mines de fer[2], plus utiles pour eux que les mines d'or des Astures, leurs voisins, ils étaient surtout renommés pour la trempe de leurs armes, que les Romains, bons juges en cette matière, apprécièrent assez pour les substituer bientôt à celles de leurs soldats. Leurs mœurs étaient dures et grossières[3]; et Strabon et Silius Italicus leur attribuèrent l'étrange usage de se rincer la bouche avec de l'urine et de boire du sang de cheval. Passionnés pour la guerre, ils estimaient la vie sans valeur pour ceux qui ne pouvaient plus combattre, et précipitaient les vieillards du haut d'une

[1] « Regio ubique montuosa et aspera, et Hispaniæ pene dissimilis, Baccho prorsus inimica, Marti vero et Vulcano adeo amica, ut non immerito quis illius dei officinam vocet, ex qua plena manu natura martio huic populo arma largiatur. » C'est en ces termes que Louis Nonnius parle des Asturiens. (Voyez *Hispan. Illustr. ap. Schottum*, tome I.) Ces traits s'appliquent également à toutes les races celtiques habitantes des Pyrénées.

[2] Medina (*Grandezas de Espana*) raconte que 300 forges en activité de son temps produisaient 300,000 quintaux de fer par an. Cacus, suivant cet auteur, fut le premier qui découvrit en Espagne les mines de fer. Si ce fait pouvait se prouver, c'en serait assez pour réhabiliter la mémoire de ce brigand fameux, si méchamment mis à mort par Hercule dans le Latium.

[3] Ces mœurs se sont cependant beaucoup adoucies, mais sans que les Biscayens aient rien perdu de leur antique valeur. Voici en quels termes en parle Medina (*Grandezas de Espana*, p. 126) : « La gente deltas provincias son demas apacables corazones que las otras de Espana, muy liberales y amigables; son gente alegre y placentera, muy ligeros y buenos para batallar. »

roche[1]. Faits prisonniers, ils échappaient à l'esclavage par la mort. Ils célébraient les funérailles avec de grands cris, en s'arrachant les cheveux, et avec tous les témoignages extérieurs d'une violente douleur[2]. On trouve encore en Biscaye une foule de monuments grossiers de leur culte : ce sont des pierres énormes, placées au milieu d'une plaine et couvertes de caractères bizarres, mais très-distincts.

Les Astures, race belliqueuse, se peignaient, comme les tribus sauvages de l'Amérique, le visage avec du vermillon[3], et laissaient croître leur barbe et leurs cheveux, pour se donner l'air plus farouche. Les peaux des bêtes qu'ils avaient tuées leur servaient de vêtement, et le gibier, avec les fruits sauvages du chêne et du noisetier, formait leur nourriture; le cidre était leur seule boisson. Le lin des Asturies est encore aujourd'hui le meilleur de l'Espagne, et les femmes asturiennes étaient dès lors habiles à le filer. Les toiles tissées par elles formaient leur seul vêtement et celui de leurs enfants[4], qui par-dessus por-

[1] Mirus amor populis, cum pigra incanuit ætas,
Imbelles jamdudum annos prævertere saxo,
Nec vitam sine marte pati.....
(*Sil. Ital.*, lib. III, v. 326.)

[2] Le *Fuero nuevo de Vizcaya* fut obligé de défendre ces manifestations excessives, qui dégénéraient en actes de violences; ce qui n'empêche pas que de nos jours encore le même usage subsiste en dépit des lois. Voyez dans Depping (t. I, p. 153) des détails très-curieux à ce sujet. On sera frappé de la ressemblance de ces funérailles biscayennes avec celles de la Corse et de l'Irlande.

[3] *Minium*, d'où le fleuve *Minius* (Minho), ainsi nommé parce qu'on recueillait beaucoup de vermillon sur le territoire qu'il arrose.

[4] J'ai moi-même vu sur les plateaux glacés de l'Aragon, pendant un hiver très-rigoureux, des paysans travailler à la terre, vêtus d'une chemise et d'un caleçon flottant de grosse toile, et les jambes nues. Il est vrai qu'ils jetaient sur leur dos la mante rayée de couleurs tranchantes, qui sert à la fois de manteau aux hommes et de couverture aux mulets; mais les pau-

taient une robe à larges plis. Les femmes cultivaient la terre, et remplaçaient la charrue et les bœufs par le pénible emploi d'un instrument appelé *laya*, sorte de sarcloir qu'elles attachaient à leurs pieds, et que l'on trouve encore en usage dans la Biscaye.

Les Vascons ou Basques étaient, comme tous les Celtes, une race belliqueuse : ils servaient en grand nombre dans l'armée d'Hannibal et dans l'armée romaine, en Afrique. Ils n'étaient pas tout à fait étrangers au commerce; des médailles phéniciennes trouvées sur leur territoire attestent leurs relations avec les Phéniciens, qui venaient exploiter les mines fécondes de la Vasconie. Leur costume était celui des Cantabres.

Les Gallaïciens (ainsi nommés sans doute des *Galls* ou *Gaels*, Gaulois) occupaient un pays que la nature semble avoir formé tout exprès pour l'éducation maritime de ses habitants. Qu'on jette les yeux sur une carte d'Espagne, et l'on sera frappé du contraste qu'offrent la Galice et ses golfes innombrables, si profondément enfoncés dans les terres, avec tout le reste du littoral espagnol, où les ports sont si rares et les mouillages si peu sûrs. Aussi les Gallaïciens se livrèrent-ils de bonne heure à la pêche et à la navigation sur leurs frêles barques de bois revêtu de cuir, à l'instar des pirates saxons. Les Phéniciens et les Carthaginois trafiquaient avec eux, et le commerce ré-

vres diables me paraissaient moins occupés de s'abriter avec leur mante de la bise qui soufflait que de la draper pittoresquement sur leur épaule gauche. C'est ainsi qu'à Rome, même en hiver, le paysan drape sa veste sur son épaule, comme le dolman d'un hussard, au lieu d'y passer ses deux bras et de la croiser sur sa poitrine pour se garantir du froid. On retrouve encore dans quelques cantons des Asturies l'usage des vêtements de lin pour les femmes et les enfants.

pandait l'aisance et le bien-être sur ce sol fertile et riche en métaux précieux; l'or y abondait à fleur de terre, et les paysans, en labourant leurs champs, découvraient souvent des lingots de ce métal.

Les Gallaïciens étaient un peuple belliqueux; ils ne quittaient pas leurs javelots, même pour cultiver la terre. Strabon prétend qu'ils n'adoraient d'autres dieux que le soleil et la lune[1]; mais Silius Italicus atteste qu'ils pratiquaient l'art des augures et consultaient le vol des oiseaux et les entrailles des victimes[2]. Des monuments et des inscriptions trouvés dans ce pays prouvent qu'ils adoraient aussi d'autres dieux.

Les Lusitains se composaient de plusieurs tribus. Leur origine paraît être celtique. On trouve encore dans leur pays, ainsi qu'en Cantabrie et en Galice, une foule de pierres druidiques, *tumuli*, *dolmin*, semblables à celles de l'Angleterre ou de la Bretagne. Ces traces du celticisme et du culte des pierres dans l'Espagne celtique sont d'autant plus remarquables que l'institution des druides ne paraît pas y avoir existé. Aucun auteur ancien n'en fait mention, et

[1] « Quelques-uns, dit ce même Strabon (III, IV), refusent aux Gallaïciens toute foi dans les dieux, et disent qu'aux nuits de pleine lune les Celtibères et leurs voisins du nord font des danses devant leur porte en l'honneur d'un dieu sans nom. » Ce qui n'empêche pas Strabon de dire plus loin que « les Gallaïciens avaient élevé un autel au soleil, parce qu'ils voyaient cet astre se coucher chaque jour dans l'Océan, et qu'ils croyaient que le monde finissait derrière eux. » Le culte du *Dieu sans nom*, et même celui du soleil, n'annonce certes pas qu'ils fussent dépourvus de tout sentiment religieux.

[2] Fibrarum et pennæ, divinarumque sagacem
Flammarum, misit dives Gallæcia pubem,
Barbara nunc patriis ululantem carmina linguis,
Nunc, pedis alterno percussa verbere terra,
Ad numerum resonas gaudentem plaudere cetras.
(*Sil. It.*, l. III, v. 344.)

d'ailleurs si les Celtes espagnols avaient été soumis à la hiérarchie druidique, il en serait résulté immanquablement la réunion de toutes ces tribus éparses sous une organisation religieuse commune à toutes, avec un chef des druides et des assemblées régulières, ainsi que cela se pratiquait en Gaule.

Strabon nous vante le courage et l'agilité des Lusitains, habiles à dresser des embûches et portant dans la guerre les habitudes et les ruses de la chasse. Suivant Strabon, les Lusitains se frottaient d'huile deux fois par jour, comme les Spartiates, et ne prenaient qu'un repas frugal. La chair de bouc était leur nourriture favorite. Leurs mœurs étaient farouches : ils immolaient aux dieux leurs prisonniers, comme les Celtes de Gaule, et cherchaient l'avenir dans leurs entrailles fumantes. Justin (l. XLIV) nous apprend qu'ils étaient tellement passionnés pour la guerre, que quand ils n'avaient pas d'ennemis à combattre ils en cherchaient dans leur propre nation.

Les Ibères, établis sur toute la côte est et sud de la Péninsule, étaient une race moins dure et moins remuante que les Celtes; ce qui ne les empêcha pas de résister avec courage et persévérance aux attaques des Romains. Suivant Valérius Flaccus [1], ils immolaient, comme les Cantabres, les vieillards hors d'état de porter les armes; et, au dire de Silius [2], ils donnaient à dévorer aux vautours les corps des guerriers morts sur le champ de bataille. Cet usage leur était commun avec les Guèbres de Perse, et c'est un ar-

[1] *Argonaut.*, l. VI, v. 125.

[2] Tellure, ut perhibent, is mos antiquus hibera :
Exanima obscœnus consumit corpora vultur.
(Lib. XIII, v. 471).

gument de plus en faveur de leur origine asiatique[1]. Les femmes s'occupaient à cultiver et à tisser le lin, et les plus industrieuses recevaient un prix annuel publiquement décerné. Les Ibères, au dire d'un auteur grec, se mesuraient tous les ans avec une ceinture, et celui dont l'embonpoint dépassait la mesure fixée par la loi encourait une sorte de déshonneur. Ils adoraient le soleil et la lune; mais, le pays qu'ils habitaient ayant de bonne heure été peuplé par des colonies phéniciennes, grecques et carthaginoises, ils adoptèrent peu à peu le culte et les dieux de leurs nouveaux hôtes.

Chez les Celtibères, race mêlée, comme l'indique assez leur nom, les mœurs des Celtes prévalaient sur celles des Ibères. Nous avons parlé du *Dieu sans nom* qu'ils adoraient[2]; mais ils avaient aussi d'autres

[1] Une autre preuve de cette origine, c'est la ressemblance de costume des Cantabres ou Biscayens, jusqu'au seizième siècle, avec les Orientaux, attestée par André de Poça (*De la antiqua lengua*, etc., ch. XI). « Les femmes, dit-il, portent un turban tout à fait semblable à celui des Tartares ou des Arméniens, et des jupes à larges plis. Les hommes sont vêtus d'une jaquette ouverte, qui laisse voir le cou et une partie de la poitrine; un bonnet qui ne garantit ni du soleil ni de la pluie, des bottines ou sandales (*abarcas*) qui ne couvrent que le bas de la jambe. Le Biscayen ne sort jamais sans une petite lance et un coutelas; en entrant dans l'église, il laisse sa lance à la porte, de sorte que le vestibule du temple ressemble à un corps-de-garde plutôt qu'à la maison du Seigneur. » Enfin Strabon (l. III) compte cinq nations en Espagne : des Ibères, des *Perses*, des Celtes, des Phéniciens et des Carthaginois.

[2] Deppiug (t. I, p. 212) conjecture, avec grande vraisemblance, que les fêtes nocturnes des Celtibères étaient originaires de la Phénicie, où l'on célébrait aussi, la nuit, la fête d'une divinité, apparemment l'*Astarté* des Phéniciens, la *Salambo* des Espagnols, et la *Diane* des Grecs, c'est-à-dire la lune. Voyez à la page 122 les recherches du même auteur sur le culte des dieux phéniciens *Baal*, *Hercule* et *Astarté*, en Espagne. On y trouvera aussi les noms de quelques dieux indigènes, tels que *Endovellicus*, dont il existe une foule de monuments; *Antubel*, qui pourrait bien être le même sous un autre nom, et dériver du *Bel* ou *Baal* des Phéniciens; *Barræcus*, *Eiduorius*, *Lugoves*, *Netace*, *Sutunius*, *Viacus*, *Elman*, *Caules* et *Ipsistos*, Ὑψιστος, le Très-Haut.

divinités, ainsi que l'attestent une foule d'inscriptions. Le sol de la Celtibérie ne paraît pas avoir été riche, comme la Galice ou la Lusitanie, en métaux précieux, mais bien en mines de fer. Aussi vantait-on l'habileté des Celtibériens à forger des armes. Ils enfouissaient l'acier dans la terre pour que la rouille en consumât la partie la plus grossière. Belliqueux comme toutes les races qui habitaient le sol de l'Espagne, ils combattaient à pied aussi bien qu'à cheval, revêtus d'une tunique noire et parés de bracelets. Leurs armes, suivant Diodore, étaient, pour l'attaque, un poignard et une épée à deux tranchants; pour la défense, un casque d'airain, un bouclier et des bottines de cuir revêtu de ses poils. Mais sans doute le mélange des deux races avait affaibli quelques-unes de leurs vertus natives : des Ibères ils avaient gardé la douceur, le commerce facile, le penchant à l'hospitalité; mais ils avaient perdu ce trait caractéristique des Celtes et du peuple espagnol moderne, la persistance et la haine de l'étranger. Prompts à se révolter contre le joug, mais prompts aussi à se courber devant lui, on les voit tour à tour alliés, tributaires ou ennemis de Rome, et lui vendre leur courage chaque fois qu'ils désespèrent de résister.

Chez toutes ces peuplades diverses on retrouve au même degré, et dès la plus haute antiquité, la passion native des Espagnols pour les combats de taureaux, ce plaisir cruel assaisonné de danger, et qui excite à la fois le courage et la férocité, les passions bonnes et mauvaises de l'homme. Sur les anciennes médailles espagnoles, le taureau tout seul est l'emblème de l'agriculture; mais plusieurs de ces médailles, par allusion au divertissement favori du

peuple, représentent un homme armé d'une lance et combattant un taureau furieux.

Les traits communs des mœurs de toutes ces peuplades, et leurs points de ressemblance avec l'Espagne moderne, c'est d'abord la sobriété, vertu toute méridionale, et dont l'homme a besoin sur ce sol prodigue qui l'accable de ses dons ; c'est le mépris de la vie [1], l'indépendance, la haine de l'étranger, la tendance des tribus à s'isoler, et celle de l'homme, comme du peuple, à conserver son individualité et à ne relever que de lui-même. En général, on trouve chez eux peu de traces de la vie pastorale, peu de penchant pour ces grandes migrations qui ont fondé les empires. Agricoles et sédentaires, et plus attachés au sol qu'à la patrie, ils appartiennent d'avance à la conquête qu'ils subiront tout en luttant contre elle. Morcelés comme les tribus germaines et gauloises, ils n'ont pas en commun, ainsi qu'elles, un seul berceau, une seule religion, un seul nom de patrie. Toutes les bases de l'unité leur manquent : la monarchie y est faible et limitée; le sacerdoce n'y est pas puissant; la femme n'y est pas sacrée. Séparés du continent européen, hors du grand chemin des na-

[1] Un poëte a caractérisé l'Espagne dans ce beau vers : *Prodiga gens animæ et properare facillima mortem.* Tite-Live, l. XXVIII, dit qu'aux obsèques que Scipion fit à son père et à son oncle, il se rendit à Carthagène une foule de gens de distinction pour honorer la fête funèbre par des duels : ils se battirent, non comme des gladiateurs, par force ou pour de l'argent, mais de leur plein gré et gratuitement. Quelques-uns avaient été envoyés par des rois du pays pour donner des preuves de la valeur de leur nation ; d'autres venaient se battre pour faire honneur à Scipion; d'autres voulaient signaler leur bravoure ou avaient accepté un défi ; il y en avait aussi qui, *n'ayant pu terminer un procès par la justice, ou ne l'ayant pas voulu, venaient se battre, après être convenus avec leurs adversaires que le vainqueur gagnerait le procès :* ainsi le *judicium Dei* n'est pas, comme on le voit, uniquement originaire des forêts de la Germanie.

tions et des idées, leur destinée semble à part, comme leur pays, et s'accomplit obscure et ignorée, jusqu'à ce qu'elle rentre par la conquête dans l'histoire qui l'avait oubliée.

Nous avons retrouvé dans les provinces du nord de l'Espagne moderne cette infériorité des femmes, condamnées aux plus rudes travaux, tandis que leurs maris se reposent de la guerre par la chasse ou par l'oisiveté. La conséquence directe de cet état d'abaissement où elles étaient réduites dans l'Espagne primitive, c'est que le mari achetait, en apportant la dot, la possession de sa femme. En revanche, il est vrai, la loi accordait à celle-ci l'héritage paternel, que ses soins avaient fait fructifier, et la chargeait d'établir et de doter ses frères. Strabon, imbu des préjugés de la civilisation romaine, trouve naturellement cette coutume ridicule et fausse; il se récrie contre la contradiction qu'elle établit entre l'humble condition des femmes et le privilége immense que la loi leur accordait. Nous en conclurons, nous, que l'infériorité de leur condition, chez les anciens Espanols, était plus apparente que réelle, et que, dans ce partage des affaires humaines, qui donnait aux hommes la guerre et aux femmes le travail, la loi avait voulu, par une juste compensation, laisser la propriété du sol à celles qui en avaient les soins et les fatigues. Nous ne voyons pas du reste que les Ibères, ni même les Celtes d'Espagne, aient attribué à leurs femmes ce *sanctum aliquid* que leur prêtaient les Germains et les Celtes de Gaule. Les Goths, qui payaient, comme les Ibères, la dot de la fiancée, pour en acheter en quelque sorte la propriété, avaient, comme on le verra, apporté de l'Asie moins

de respect encore pour la femme, et moins de foi à sa céleste origine.

Strabon (III) et Justin (XLIV) rapportent un singulier usage des anciens habitants de l'Espagne, que Diodore attribue aux Corses, et que le fameux voyageur vénitien Marco Polo a vu pratiquer chez les Tartares. Lorsque la femme était accouchée, le mari se mettait au lit et recevait d'elle les soins qu'il aurait dû lui donner. On a beaucoup disserté sur l'origine de cette étrange coutume, qui se retrouve chez plusieurs tribus de l'Amérique; pour notre part nous n'y voyons autre chose que le brutal orgueil du sexe le plus fort (*il miglior sesso*, comme dit l'italien), qui, en s'attribuant, par cette insolente parodie, toute la gloire de la maternité, en laissait à l'autre les fatigues et les souffrances.

L'accouchement avait lieu partout où les douleurs surprenaient celle qui allait être mère. Était-ce dans les champs, au milieu de ses travaux, elle se retirait à l'écart, accouchait seule et sans secours, enveloppait son enfant dans quelque étoffe chaude, et retournait labourer son champ. Les femmes partageaient du reste les penchants belliqueux de leurs époux et les suivaient souvent au combat[1]. Un fragment de Salluste nous révèle aussi quelques coutumes héroïques de l'Espagne celto-ibérienne : lorsque les jeunes gens partaient pour la guerre, les mères racontaient aux fils les exploits de leurs pères, pour enflammer leur valeur. Au retour, ce n'étaient pas les parents qui choisissaient des époux à leurs filles, mais les jeunes filles elles-mêmes, qui préfé-

[1] Appien (liv. VI) l'affirme des femmes de Bacara, en Lusitanie.

raient le plus brave (*promptissimum quemque diligebant*). Sans doute ces récits belliqueux des mères à leurs fils étaient devenus peu à peu des chants épiques conservés par la tradition, à défaut d'écriture, et que quelque Homère ibérien avait mis en vers pour aider la mémoire : car l'ignorance de l'art d'écrire a toujours été la source de toute poésie.

Quant à la physionomie et à l'aspect extérieur de la race ibérienne, Martial, dans une charmante épigramme, a pris soin de nous les peindre; en quelques vers on y retrouve toute l'Espagne, et jusqu'à cette forte voix des femmes du Midi, plus virile que celle des *homunculi* efféminés de la Rome des Césars :

« Tu te vantes, Carmenion, d'être un citoyen de Corinthe, et personne ne te le nie. Comment veux-tu donc que je me dise ton frère, moi, né des Celtes et des Ibères, et citoyen du Tage? En quoi nous ressemblons-nous, dis-moi? Toi, tu étales les boucles luisantes de ta chevelure; la mienne se dresse en désordre sur ma tête. Tu épiles et polis tous les jours ta peau délicate; un poil épais hérisse mon menton et mes jambes velues. Un faible murmure s'échappe à peine de ta bouche efféminée, et ma fille parlerait d'une voix plus mâle que ta voix. La colombe ne diffère pas plus de l'aigle altier, ou le daim fugitif du lion superbe. Cesse donc, Carmenion de me dire : Frère, de peur qu'à mon tour je ne te donne le nom de sœur[1]. »

[1] Cum te municipem Corinthiorum
Jactes, Carmenion, negante nullo,
Cur frater tibi dicor, ex Iberis
Et Celtis genitus, Tagique civis?
An vultu similes videmur esse?
Tu flexa nitidus coma vagaris,

Hispanis ego contumax capillis;
Lævis dropace tu quotidiano,
Hirsutis ego cruribus genisque;
Os blæsum tibi debilisque lingua est,
Nobis filia fortius loquetur.
Tam dispar aquilæ columba non est,
Nec dorcas rigido fugax leoni.
Quare desine me vocare fratrem,
Ne te, Carmenio, vocem sororem.

(Lib. X, epigr. 65.)

# CHAPITRE III.

## ESPAGNE PHÉNICIENNE, GRECQUE ET CARTHAGINOISE.

### ESPAGNE PHÉNICIENNE.

Nous avons fidèlement recueilli le peu de faits qui jettent quelque lumière sur les mœurs de l'Espagne primitive. En effet, pour suivre à travers les siècles le développement complet de la race ibérique, il fallait bien remonter jusqu'à la fabuleuse obscurité de son berceau. Quant aux colonies phéniciennes, elles comptent peu dans les annales du peuple espagnol. Sans doute leur influence fut grande sur les tribus du littoral; mais l'Espagne du littoral n'est pas pour nous l'Espagne : c'est dans les montagnes que nous la cherchons, ramassée pour ainsi dire autour de leurs longues et sinueuses arêtes, et retranchée derrière ces cinq remparts successifs dont la nature l'a munie. C'est surtout dans les Pyrénées que semblent s'être réfugiées, comme dans un dernier asile, les mœurs, l'indépendance et les dures vertus de la vieille race ibérique.

Les Phéniciens, les Carthaginois, les Phocéens, les Rhodiens, ont eu les côtes et les ports, rares et clair-

semés, par un bienfait de la nature, sur ce littoral ouvert à l'invasion. Rome, plus tenace, plus patiente, plus forte, a conquis pas à pas les côtes d'abord, puis les premiers gradins des montagnes, puis les plateaux du centre, puis l'Espagne tout entière, mais l'Espagne moins les Pyrénées. Chassée successivement de toutes ses lignes de défense, la race celto-ibérienne s'est adossée aux Pyrénées; et là elle a fait face à tous les dominateurs du pays : aux Romains, aux Goths, aux Arabes, d'un côté; aux Francs de l'autre. Elle a tenu bon, de nos jours même, contre un conquérant plus redoutable encore, et a défendu pied à pied ses mœurs, son idiome, son indépendance et ses vieux priviléges, respectés par la monarchie de Charles-Quint, qui, maîtresse des deux mondes, n'a pas pu faire de la Biscaye une province espagnole.

Les Phéniciens furent les premiers navigateurs connus qui s'aventurèrent dans les mers de l'Espagne méridionale, et au delà même des colonnes d'Hercule[1]. Les voyages si renommés de l'Hercule tyrien, qui fonda, dit-on, *Gadir*, ou *Gadès* (Cadix), dans la Bétique, ne sont qu'un mythe poétique fondé sur la réalité historique des premières expéditions phéniciennes. C'est cette côte sud-ouest de l'Espagne, avec le bassin du Bétis, si riche en produits et en

[1] Masdeu, qui s'est étendu avec sa diffusion et sa patience accoutumées sur l'Espagne phénicienne, qui remplit à elle seule la moitié de son second volume, veut à toute force donner des dates précises sur l'arrivée des Phéniciens en Espagne : selon lui, leurs premières colonies remontent au quinzième siècle avant J.-C.; mais leurs expéditions avaient commencé bien avant. Ferreras, plus modeste, fixe leur premier établissement cinq siècles plus tard, et Mariana le croit plus rapproché encore. Don Lopez de Ayala, *Hist. de Gibraltar* (liv. I, nº 8, p. 11), et d'autres savants espagnols modernes, sont de la même opinion. Selon Heeren, leurs colonies, en général, auraient commencé au quinzième siècle.

métaux précieux, que la Bible et les anciens historiens ont désignée sous les noms de *Tarsis*, *Tarseion*, *Tarschisch*, *Tartessus* [1]. Ce dernier nom, objet de tant de doctes dissertations, a été attribué à la fois à une île, à un fleuve (le Bétis), au Delta formé par lui, et à plusieurs villes situées près de son embouchure. Le temple d'Hercule, qui inaugura le premier établissement des Phéniciens sur la côte d'Espagne, fut bâti sur la petite île d'*Érythia* ou *Cotinusa* (Santi-Petri), où la mer, en se retirant, laisse quelquefois à découvert les ruines d'un temple. Quant à la fondation de Gadès, Velleius Paterculus la place sous le règne de Codrus, onze siècles environ avant l'ère chrétienne.

Les traces du passage d'Hercule sont semées sur toute cette côte, où son nom, inscrit sur ces deux colonnes fameuses dont parlent tous les historiens anciens [2], et qu'aucun d'eux n'a vues, vit encore dans les traditions populaires. Sous ce nom collectif d'Her-

[1] Voir, sur Tartessus, Danville, *Mém. de l'Acad. des Inscript.*, t. XXX Thulé, Tartessus et Ophir, dans la Bible et dans les anciens historiens, sont des noms généraux et poétiques pour le nord-ouest de l'Europe, le sud de l'Espagne et le littoral de l'Arabie, de l'Afrique et de l'Inde : or de Tartessus, étain de Thulé, perles d'Ophir. Suivant le *Périple* d'Himilcon, cité en entier dans Heeren, t. IV, *Gadès* ou *Gadeir* était la ville de Tartessus. Homère, cité par Strabon, appelle Tartessus la borne de l'Occident, et parle du voyage qu'y firent Hercule et Ulysse.

[2] Strabon (t. I, liv. III) résume toutes les opinions des anciens sur ces colonnes, qui avaient dès lors le privilége de diviser tous les savants. Une tradition antique, traitée de fable par Strabon, Pline et Pomponius Mela, et ressuscitée par quelques savants de l'Espagne moderne, rapporte que les deux monts de Calpé et d'Abila, véritables colonnes qui gardent ce détroit, limite du monde connu des anciens, étaient autrefois réunis par une langue de terre que sépara l'Hercule phénicien pour ouvrir un passage aux vaisseaux de Tyr. La première partie de cette tradition est probablement exacte, comme nous l'avons démontré plus haut. Quant à la seconde, que ce soit les hardis travaux d'Hercule, c'est-à-dire des Phéniciens, ou un tremblement de terre qui ait réuni les deux mers, toujours est-il que la

cule, la reconnaissance des peuples a sans doute réuni dans un même culte les plus illustres de ces hardis navigateurs qui, dans ces temps reculés, vinrent leur apporter les bienfaits du commerce et de la civilisation.

La domination des Phéniciens s'étendit sur toute la côte, et même dans l'intérieur du pays habité par les *Turdetani* [1], c'est-à-dire dans tout le sud-ouest de la Péninsule. Après Gadès, la première et la plus importante de leurs colonies, les principales étaient *Malaca* (Malaga) et *Corduba* (Cordoue), simples comptoirs commerciaux devenus plus tard des villes [2]. On cite encore parmi leurs établissements *Isbilia* (plus tard Hispalis et Séville), *Tucci*, aujourd'hui Martos; *Carteya*, au fond du golfe d'Algésiras (aujourd'hui *Punta de Europa*), et qui, suivant Strabon, était la même que *Tartessus ; Castulo*, *Onoba*, *Ne-*

tradition et le témoignage des historiens nous montrent le détroit comme tendant constamment à s'élargir.

[1] L'assertion de Strabon, que les *Turdetani* avaient des lois rédigées en vers depuis six mille ans, pourrait avoir quelque vérité si, comme le pense Masdeu, l'année de ces peuples se comptait par saisons, et n'était que de trois mois au lieu de douze : alors ce code poétique, dont l'antiquité remonterait seulement à quinze siècles, pourrait fort bien leur avoir été donné par les Phéniciens, dont ils reçurent leur civilisation. La langue des Turdétains, comme la plupart des langues indigènes de l'Espagne, disparut sous les Romains.

[2] Voici, sur le nom de *Gadès* et de ces deux villes, quelques étymologies, dont nous sommes loin de garantir l'authenticité. Platon, dans son *Timée*, prétend que *Gadir* en phénicien voulait dire *abondant en troupeaux*. Suivant le *Périple* d'Himilcon, *Gaddir* signifie *lieu ceint de digues*. Mannert, dans sa *Géographie ancienne*, t. I, et Reinesius, *De Lingua punica*, prétendent que *Gadir* dans la même langue signifie une *haie*, symbole du commerce chez les Tyriens (*Gadder*, *Gatter*, treillis en allemand). Suivant Bochart (*Geogr. sacra*, p. I, lib. III, et p. II, lib. I), *malach* en hébreu veut dire *saler*, et c'est de ce mot qu'est venu le nom de *Malaca*, fameux par ses poissons salés. Bochart fait venir *Cordoba* de *corteba*, moulin à huile, en phénicien : le sol de Cordoue ayant de tout temps été fertile en olives.

*brissa*, *Asta* et *Menestea*, qui portent aujourd'hui les noms de Cazlona, Huelva, Lebrija, Mesa de Asta et Puerto de Santa-Maria, et enfin *Abdera* (Adra), port du royaume de Grenade.

Mais, si les colonies des Phéniciens se fixèrent principalement dans la Bétique, leur commerce s'étendit sur toutes les côtes, et pénétra même dans l'intérieur jusqu'aux Pyrénées, dont les mines furent exploitées par eux [1], ainsi que l'attestent une foule de médailles phéniciennes trouvées dans la Navarre. Leurs vaisseaux visitaient tous les ports de la Catalogne, et se hasardaient même sur la côte ouest de la Péninsule pour aller, à travers le vaste Océan, chercher de l'étain aux îles *Cassiterides*, probablement les îles Sorlingues, près du cap de Cornouailles, en Angleterre.

Quant à l'organisation intérieure de ces colonies, l'histoire n'en a pas gardé trace; mais ce qu'on connaît de la constitution de l'état phénicien peut donner une idée du système de gouvernement qui, de la métropole, dut passer dans les établissements qu'elle fonda. La Phénicie, comme on le sait, se composait d'un certain nombre de villes, toutes populeuses et commerçantes, rarement confédérées, si ce n'est sous la pression d'un danger commun, et souvent en guerre l'une avec l'autre; toutes avaient leurs lois, leur territoire, leurs chefs héréditaires. Elles n'avaient en commun que leurs dieux : car les Phéniciens, comme tous les peuples navigateurs, placés sans cesse par le

[1] Aristote et Diodore racontent sérieusement que les Phéniciens, ne sachant que faire de tout l'argent qu'ils retiraient d'Espagne, s'en servaient en guise de lest pour leurs vaisseaux, et en fabriquaient leurs ancres; mais ces exagérations, même en les réduisant à leur juste valeur, prouvent combien l'Espagne était autrefois riche en métaux précieux.

danger en face de l'idée de la Divinité, furent un peuple éminemment religieux. La caste puissante des prêtres y partageait l'autorité suprême, assez faible d'ailleurs, que le monarque exerçait de moitié avec des magistrats élus par le peuple et égaux des rois.

N'est-on pas frappé, en lisant ces lignes, du rapport qui existe entre la Phénicie et l'Espagne, telle qu'elle nous apparaît dans toute son histoire? N'y retrouve-t-on pas quelque chose de cette théocratie monarchique assise sur des mœurs républicaines, ce penchant à s'isoler, cette haine des confédérations, cette soumission au joug de la théocratie, tout enfin, jusqu'à ces magistrats rivaux des rois qui renaissent plus tard dans le *Justiza* d'Aragon? Le seul trait qui manque pour compléter la ressemblance, c'est l'esprit de commerce, que dédaigna toujours la fierté espagnole, plus jalouse, dans ses conquêtes, d'éclat et de grandeur que de profit ou de durée.

## ESPAGNE GRECQUE.

Entre l'établissement des Phéniciens et celui des Carthaginois en Espagne, il faut placer la fondation de quelques colonies grecques, en très-petit nombre, sur divers points de la côte. La plus ancienne est celle de *Rhodas* (Rosas), à l'extrémité nord de la Catalogne, fondée vers l'an 900 avant Jésus-Christ, par les Rhodiens. Strabon, qui cite ce fait sans l'affirmer, ajoute, sous une forme encore plus dubitative, que les mêmes Rhodiens peuplèrent les îles *Gymnésiennes* (Majorque et Minorque). Le nom grec de ces îles rend la chose assez vraisemblable :

d'ailleurs le nom antique d'*Ophiuse*, donné à l'île d'Iviça, est aussi le nom ancien de l'île de Rhodes.

Dans le huitième siècle avant Jésus-Christ, suivant Hérodote [1], un vaisseau de Samos, poussé par les vents, passa le premier le détroit et aborda à Tartessus, où il commença le trafic lucratif que les îles de la Grèce entretinrent depuis avec cette côte. Pline [2] et la plupart des historiens attribuent aux insulaires de Zante la fondation de *Sagonte* (aujourd'hui Murviedro). Les Phocéens, dont on sait le génie navigateur, visitèrent les côtes des *Edetani* (royaume de Valence). Cicéron, dans son traité de la Vieillesse, et Anacréon, dans quelques vers pleins de grâce, parlent du vieux roi Argantonius [3], qui régnait alors sur les Tartessiens, et de l'accueil bienveillant qu'il fit aux Phocéens. C'est la seule trace que l'histoire nous ait conservée des gouvernements indigènes de la Péninsule à cette époque reculée. Quelques années plus tard, les Phocéens, chassés de leur patrie, allèrent se réfugier dans leur colonie de la Gaule, *Massalia* (Marseille), dont ils accrurent la prospérité. Ils fondèrent ensuite *Emporion* (Ampurias), en Catalogne, dont le nom expressif, *marché*, atteste assez qu'elle dut son origine au commerce. Strabon rapporte que les Phocéens, après de longues et sanglantes querelles avec les Indigètes, habitants de cette côte, obtinrent d'eux une petite portion de leur ville, que l'on sépara du reste par une forte mu-

[1] *Histor.*, l. IV.
[2] L. XVI.
[3] Anacréon donne à ce roi cent cinquante ans de règne : en adoptant l'hypothèse de Masdeu, qui fixe à trois mois la durée de l'année turdétaine ce long règne se réduirait à une juste mesure.

raille. Il ajoute même que ce pacte bizarre fut observé jusqu'à l'arrivée des Romains, sans que les deux peuples cherchassent ni à s'opprimer, ni à se fondre l'un avec l'autre. Mais les Phocéens, tournant au dehors leur humeur belliqueuse, enlevèrent *Rhodas* aux Rhodiens, et fondèrent, près du fleuve *Sucro* (Xucar), trois colonies, dont la plus fameuse est *Dianium* (Denia), renommée par son temple de Diane.

Les noms de *Chersonèse* (Peniscola, près Valence), d'*Histra*, *Hilacté*, et *Ile de Minerve*, indiquent aussi des colonies grecques. On trouve également quelques noms grecs semés çà et là sur les côtes sud-ouest et nord de l'Espagne. Leur origine est incertaine. Mais la Bétique resta aux Phéniciens, qui en écartèrent soigneusement ces nouveaux colonisateurs, dont ils redoutaient la rivalité.

Les Grecs répandirent dans toutes leurs colonies de la Péninsule le culte de leurs dieux, et surtout celui de Diane. Quant à la forme de leur gouvernement, les colonies phocéennes se modelèrent sur Marseille, où prévalait la forme aristocratique, et où six cents citoyens nobles formaient le sénat, dont ils étaient membres à vie.

Les Grecs, comme nous le verrons ailleurs [1], reçurent de Cadmus l'alphabet phénicien, dont les lettres furent appelées Cadméennes; mais ils le modifièrent ensuite, y ajoutèrent des lettres nouvelles, et prirent l'usage d'écrire de gauche à droite, à l'inverse des Phéniciens. Cet alphabet grec, importé par eux dans leurs colonies, devint la base de l'alphabet celti-

[1] Appendice sur la langue basque.

bérien, de même que celui des Phéniciens avait donné naissance à l'alphabet turdétain en Bétique.

### ESPAGNE CARTHAGINOISE.

La même obscurité qui enveloppe l'histoire des colonies phéniciennes dans la Péninsule entoure aussi celle des premiers établissements de Carthage. Longtemps encore il faut errer dans le domaine de la Fable et des conjectures avant d'arriver à un terrain plus solide; et ce n'est guère qu'au troisième siècle avant Jésus-Christ, et avec le débarquement des Barca en Bétique, que commence réellement l'histoire de l'Espagne carthaginoise.

Carthage, fondée par les Phéniciens vers le neuvième siècle, c'est-à-dire deux siècles après Gadès, n'avait pas tardé à s'affranchir de tout lien de dépendance envers sa métropole. L'instinct navigateur et commercial que les Tyriens avaient légué aux Carthaginois promena bientôt sur toutes les côtes de la Méditerranée les vaisseaux de la nouvelle Tyr. Dès le huitième siècle, nous voyons les flottes de Carthage s'emparer d'*Eresus* (Iviça), une des îles *Pythiuses* (Baléares), et y fonder une ville nommée *Ebusus*. De là, il lui fut facile d'établir des relations commerciales avec la côte orientale de l'Espagne[1]. Mais, à peine installée dans sa nouvelle colonie, elle se lasse bientôt de partager avec les Grecs le monopole du commerce de cette côte, qu'ils exploitaient avant

[1] On trouve sur cette côte la trace de plusieurs noms carthaginois, tels que celui de *Tyrius* ou *Turia*, ancien nom du *Guadalaviar*; *Tyrsis*, près de Valence : *Tyrrulium* (Teruel), et *Tyriche*, près les bouches de l'Ebre.

elle. Carthage n'a pas encore mis le pied en Espagne qu'elle est déjà en guerre avec tous ses voisins. N'osant encore s'attaquer aux Phéniciens, elle enlève aux Grecs les îles *Gymnésiennes* (Majorque et Minorque), et cherche à régner seule sur ces mers. Elle bat, près de la Sardaigne, une flotte armée par les Phocéens, et s'empare de la ville de *Corcega*, qu'ils possédaient sur les côtes de la Bétique. Mais son but n'était pas atteint aussi longtemps qu'elle n'aurait pas pris racine sur ce continent espagnol qui devait un jour lui appartenir tout entier; les Phéniciens se chargèrent de lui en frayer le chemin.

Dans leur système de colonisation, les Phéniciens avaient toujours cherché à éviter toute collision avec des peuples rivaux: ainsi, partageant avec les Grecs, par une convention tacite, l'empire du monde maritime, ils leur avaient laissé le Pont-Euxin et le nord de la Méditerranée, en gardant pour eux le midi. Leurs pacifiques conquêtes dans la Bétique n'y avaient guère excité ni haine ni jalousie: ils avaient apporté la civilisation à ce pays en échange de ses richesses, et l'heureuse Bétique avait accepté le marché. Les Phéniciens n'étaient pas un peuple guerrier; à leur courage comme navigateurs ne se joignait pas cet instinct de conquérir et cet art de conserver qui eût donné le monde à Carthage si Rome le lui eût laissé prendre. Toutes les colonies que Tyr avait fondées s'étaient bientôt séparées de leur métropole, trop faible et pas assez centrale pour les dominer. Carthage, au contraire, conserva toutes les siennes, parce qu'elle sut les maintenir dans sa dépendance et leur interdire avec elle toute rivalité; et la domination phénicienne en Espagne périt par cette même Car-

thage, fille de Tyr, qui tua sa mère pour en hériter.

Dans le sixième siècle, la colonie phénicienne de Gadès, qui excitait par sa prospérité la jalousie des indigènes [1], harcelée par leurs attaques continuelles, appela en Espagne Carthage et ses Numides, comme plus tard les ennemis de Roderich devaient y appeler les Maures. Carthage saisit avec empressement cette occasion, elle envoya des troupes aux Gaditains, et les aida à vaincre leurs ennemis. Mais Carthage ne faisait rien sans en retirer un profit : elle se fit céder la petite île de *Santi-Petri*, et, le pied une fois posé sur le sol de la Péninsule, elle ne tarda pas à étendre de là sa domination sur toute la côte de la Bétique, et à attirer à elle le monopole de son commerce.

Ce ne fut pas toutefois sans difficulté que Carthage pénétra, de ce littoral ouvert à l'invasion, dans le dédale sinueux de l'Espagne centrale, pays que la nature semble avoir façonné pour la résistance, et qui, pourtant, depuis trente siècles, n'a fait qu'échanger une conquête pour une autre. Cette lutte opiniâtre de la race indigène contre les plus détestés

[1] Justin (*Hist. Philipp.*, l. XLIV, c. v) insinue que le successeur d'Argantonius, roi de Tartessus, jaloux des Phéniciens établis dans ses états, essaya de chasser ces étrangers. Ce fait curieux prouve que, même sous la domination phénicienne, la race indigène n'avait pas cessé de protester en faveur de son indépendance. La plupart des auteurs modernes racontent que les Gaditains, opprimés par les Phéniciens, appelèrent les Carthaginois à leur aide; mais ils ont oublié que les Gaditains étaient eux-mêmes Phéniciens d'origine. Voici, du reste, le texte de Justin, qui ne laisse place à aucun doute : « Cum Gaditani a Tyro, unde et Carthaginiensibus origo est, sacra Herculis, per quietem jussi, in Hispaniam transtulissent urbemque ibi condidissent, *invidentibus incrementis novæ urbis finitimis Hispaniæ populis*, ac propterea Gaditanos bello lacessentibus, auxilium consanguineis Carthaginienses misere. Ibi felici expeditione et Gaditanos ab injuria vindicaverunt, et majorem partem provinciæ imperio suo adjecerunt. »

de tous ses conquérants dura trois siècles entiers. Nous voudrions pouvoir la raconter; mais l'histoire, on le sait, est toujours du parti du vainqueur, et c'est à peine si le vaincu obtient d'elle quelques lignes de blâme dédaigneux pour une résistance inutile, ou de froide pitié pour une défaite héroïque. Des générations entières de ces braves montagnards ont péri dans les noirs ravins du *Mons Marianus* (*sierra Morena*, chaîne Noire), ou de l'*Orospeda*, et pas un des historiens de l'antiquité n'a une sympathie à exprimer pour un peuple pauvre et libre, qui défendait ses foyers et ses dieux.

Un instant, néanmoins, l'Espagne ressaisit son indépendance, mais pour la reperdre bientôt. Pendant le quatrième siècle, les guerres des Carthaginois en Sicile et en Afrique les avaient forcés de retirer leurs troupes de la Bétique ; mais le lion numide ne lâchait pas pour longtemps sa proie. Carthage, l'œil fixé sur la Péninsule, attendait avec impatience l'occasion d'y rentrer. Cette occasion se présenta enfin, après la première guerre punique : épuisée par les exactions des Romains et les révoltes de ses mercenaires, chassée des îles de la Méditerranée entre l'Italie et l'Afrique, Carthage voulut regagner en Espagne ce qu'elle avait perdu en Sicile et s'y préparer un champ de bataille contre Rome.

A cette époque (237 avant J.-C.) commence pour elle une ère nouvelle de conquête en Espagne : Hamilcar Barca débarque à Gadès à la tête d'une nombreuse armée[1], après avoir soumis toute la

[1] Hamilcar soumit les côtes d'Afrique, et de là envahit celles d'Espagne, pendant que Rome domptait les Gaulois, les Liguriens, s'assurait les portes de l'Italie, et étendait son influence, par Marseille et Sagonte, jus-

côte de l'Afrique jusqu'à l'Océan, et réprimé une révolte des îles Baléares. Il fallut neuf ans à ce chef habile pour soumettre seulement l'ouest et le midi de l'Espagne. Les peuples qu'il eut à combattre furent d'abord les Tartessiens près du détroit de Gibraltar, les Ibères sur les bords de l'*Iberus* (*rio Tinto*), les *Celtici* aux bouches du Tage, et les *Vettones* en Estrémadure. Partout la résistance fut opiniâtre comme l'attaque. Une armée de 50,000 hommes, que les Celtes, après une première défaite, avaient encore pu réunir, fut battue. Dans cette lutte inégale, Carthage, prenant toujours ses ennemis un à un, devait finir par les vaincre tous. L'amour effréné de l'indépendance, qui caractérisait toutes ces peuplades, les éloigna toujours de toute confédération. Unies entre elles, avec la moitié du courage inutile qu'elles déployèrent elles eussent été invincibles; divisées, elles finirent par être soumises. Quelquefois même, grâce aux funestes dissensions qui les séparaient, le conquérant incorpora dans ses armées les prisonniers et les vaincus, et l'Espagne devint ainsi l'instrument de sa propre servitude.

Mais, enfin, les indigènes, instruits par leurs revers, finirent par où ils auraient dû commencer : les chefs ou rois des Vettons se confédérèrent entre eux. Hamilcar fut battu au passage du Guadiana, et se noya dans le fleuve. Hannibal, fils d'Hamilcar, étant trop jeune pour commander en chef, Hasdrubal, son gendre, lui succéda. Le nouveau général

qu'au Rhône et à l'Èbre : ainsi les deux rivales, ayant cessé de se combattre de front et de se prendre corps à corps, semblaient aller à la rencontre l'une de l'autre par un immense circuit. (Michelet, *Hist. rom.*, Ire partie, p. 197.)

étendit la domination carthaginoise dans le pays par un heureux mélange de courage et d'humanité : il vengea sur les Vettons la mort de son beau-père, et marcha ensuite au cœur du pays, vers la Celtibérie, qu'il soumit en peu de temps. Les armées que Carthage employait dans cette lutte n'étaient pas bien nombreuses. Hasdrubal n'avait que 56,000 soldats et deux cents éléphants ; c'était trop peu pour subjuguer l'Espagne, mais c'était assez pour la contenir.

Il fallait à la puissance carthaginoise en Espagne un centre d'où elle pût surveiller à la fois la côte et l'intérieur, et faire face aux Romains, qui, tôt ou tard, devaient se rencontrer avec elle dans ce champ clos. Sur ce riant littoral du sud-est où la douceur du climat et la fertilité du sol semblent avoir adouci les mœurs de ses habitants, Hasdrubal éleva la ville de *Carthago nova* (Carthagène), dont le nom seul annonçait l'empire qu'elle était destinée à exercer. Centre commercial, maritime et militaire à la fois, plus rapprochée de la métropole que Gadès, qu'en séparait un détroit souvent difficile à franchir, la position de la nouvelle Carthage, avec son port immense, ses redoutables fortifications et ses vastes arsenaux, était pour elle un gage assuré de prospérité [1].

Les colonies grecques, par leur faiblesse et la ter-

[1] Voyez la description de Carthagène par Polybe, qui y accompagna son élève Scipion Émilien. La prospérité de Carthagène, fondée par les Carthaginois et continuée sous les Romains, dura jusqu'à l'invasion des Vandales, qui la dévastèrent au commencement du cinquième siècle. Encore aujourd'hui, malgré son admirable port, le seul qui mérite ce nom sur tout le littoral du midi, Carthagène est dans un état de décadence et de misère qui afflige les regards ; ses magnifiques arsenaux sont en ruines comme tous ceux de l'Espagne, et quelques barques mal gréées pourrissent isolées dans ce port où une flotte tiendrait à l'aise.

reur que Carthage leur inspirait, étaient à la merci de l'ambition de Rome. Effrayées de ce menaçant voisinage, elles implorèrent l'appui du sénat, qui saisit avec empressement ce prétexte d'intervenir dans les affaires de la Péninsule : un traité stipula l'indépendance de ces colonies, et fixa l'Èbre pour limite aux conquêtes des Carthaginois; traité qui, tout en ratifiant leur prépondérance, essayait d'opposer une digue à leur ambition. Mais cet état de choses ne pouvait durer longtemps. Hasdrubal, fermement établi à Carthagène, aimé des indigènes, qu'il avait su à la fois soumettre et s'attacher, et comptant dans son armée plus de soldats espagnols que d'Africains, se disposait déjà à rompre le traité, quand il périt assassiné par l'esclave d'un noble espagnol qu'il avait fait mourir dans les tourments.

Hannibal[1], alors âgé de vingt-cinq ans, fut élu par l'armée, et Carthage confirma l'élection. On sait la haine éternelle que son père Hamilcar lui avait fait jurer aux Romains. Venu en Espagne à l'âge de neuf

[1] Tout le monde sait par cœur l'admirable portrait que Tite-Live a tracé d'Hannibal; nous ne pouvons cependant nous refuser au plaisir de reproduire ce beau modèle de peinture oratoire, que nous craindrions de décolorer en essayant de le traduire : « Nunquam ingenium idem ad res diversissimas, parendum et imperandum habilius fuit... Plurimum audaciæ ad pericula capessenda, plurimum consilii inter ipsa pericula erat; nullo labore aut corpus fatigari, aut animus vinci poterat. Caloris ac frigoris patientia par; cibi potionisque desiderio naturali, non voluptate, modus finitus. Vigiliarum somnique nec die nec nocte discriminata tempora; id quod gerendis rebus superesset quieti datum; ea neque molli strato neque silentio arcessita. Multi sæpe militari sagula opertum, humi jacentem inter stationes militares, conspexere. Vestitus nil inter æquales excellens, arma atque equi conspiciebantur. Equitum peditumque longe primus, princeps in prælium ibat, ultimus excedebat. Has tantas viri virtutes vitia æquabant : inhumana crudelitas, perfidia plus quam punica, nihil veri, nil sancti, nullus deum metus, nullum jusjurandum, nulla religio. » (L. XXI, c. IV.)

ans, et marié à une femme du pays, Hannibal était presque devenu un Espagnol lui-même. Il avait appris la guerre dans cette Péninsule que Florus appelle sa maîtresse dans l'art militaire [1] et à l'école d'Hasdrubal, qu'il devait surpasser un jour.

Il commença par le venger en faisant périr son assassin. Les durs Carthaginois eux-mêmes furent frappés de l'inébranlable constance de cet esclave, qui, soutenu par sa fidélité à son maître, supporta d'un front serein les tourments les plus affreux. La race espagnole tout entière, avec cette énergie passive qui la caractérise, ne semble-t-elle pas personnifiée dans ce héros ignoré, dont l'histoire ne nous a pas même conservé le nom.

Avant de se mesurer avec Rome, il fallait que Carthage fût maîtresse de l'Espagne. Hannibal se mit en marche vers le nord, et soumit d'abord *Althea*, capitale de la tribu des Olcades, qui habitait près du Tage supérieur le plateau central; l'année suivante il poussa plus loin encore, franchit la chaîne de montagnes qui sépare le bassin du Tage de celui du Duero, et prit aux Vaccéens *Arbucala* (Arevalo) et *Salmantica* (Salamanque). On peut lire, dans Plutarque, le singulier stratagème dont usa cette dernière ville pour ressaisir l'indépendance qu'elle venait de perdre. Hannibal lui-même fut frappé du courage des vaincus, et leur accorda la permission de rentrer dans leurs foyers.

Le malheur enseigna encore une fois aux indigènes la nécessité de l'union : les Carpetains, les Olcades, et d'autres peuplades, se réunirent pour disputer au conquérant africain, dans sa marche rétrograde vers

[1] Hispaniam seminarium belli, Annibalis eruditricem. (L. II.)

Carthagène, le passage des monts qui séparent le Duero du Tage. Vainqueurs à la première rencontre, leur indiscipline entraîna bientôt leur défaite, et après ce dernier effort, qui avait sans doute épuisé leurs forces, Hannibal fut maître de la Péninsule : il la parcourut dans tous les sens, sans rencontrer nulle part de résistance, et alla donner son nom à un port (*portus Hannibalis*) près du *promontorium Sacrum* (le cap Saint-Vincent), à la pointe sud-ouest de l'Espagne. Mais nous ne voyons pas qu'il ait osé ou peut-être daigné attaquer la race énergique des Celtes, cantonnée dans les montagnes des Asturies et de la Vasconie. C'est un singulier et glorieux privilége de ces peuplades belliqueuses, d'avoir échappé à toutes les conquêtes qui ont passé sur l'Espagne, aux Carthaginois comme aux Arabes, aux Goths comme aux Romains. La seule chose que Carthage demandait aux montagnards des Pyrénées, c'étaient les métaux précieux que leur sol enfermait dans son sein [1]. Le reste, à ses yeux, ne valait pas la peine d'être conquis.

Telles sont les dernières traces que Carthage a laissées dans la Péninsule : mais l'instant est venu où elles vont s'effacer sous l'empreinte plus profonde de la domination romaine. Toutefois, avant de quitter l'Espagne pour l'Italie, où l'appelaient de plus vastes desseins, Hannibal avait de sanglants adieux à lui faire.

Les colonies grecques du littoral jouissaient en paix, sous la protection du sénat romain, des avantages de

[1] Aussi parle-t-on d'une expédition du chef carthaginois en Navarre : il y ouvrit une mine fameuse, dite le *Puits d'Hannibal*, qui rendait, dit-on, 300 livres d'argent par jour.

leur position, mais Carthage, maîtresse des quatre cinquièmes du territoire espagnol, souffrait impatiemment de ne pas le posséder tout entier. La ville de Sagonte, une des plus florissantes parmi ces colonies, était aussi une des plus exposées à la haine des Carthaginois, auxquels elle confinait. Attaquer Sagonte, c'était attaquer Rome, toujours prête à intervenir dans toute querelle qui touchait de loin ou de près à ses interêts, et à prendre avec ses alliés le rôle si spécieux de tutrice de leurs droits menacés. Hannibal le savait; cependant il lui fallait en Espagne une guerre avec Rome, comme diversion à celle qu'il méditait de porter lui-même au cœur de l'Italie. Carthage, rendue prudente par ses revers, refusait soigneusement à sa rivale tout prétexte pour recommencer la lutte; mais le génie d'Hannibal, toujours fertile en expédients, lui fournit un moyen d'engager Carthage malgré elle. Les Sagontins avaient dévasté les terres des Torbolétains, peuplade indigène voisine de Sagonte : Hannibal prit ces derniers sous sa protection, et envoya leurs députés en Afrique se plaindre de ce que les Sagontins, excités sous main par Rome, molestaient sans cesse les alliés de Carthage. Le sénat remet à Hannibal plein pouvoir de terminer l'affaire; Hannibal cite devant lui les Sagontins, qui refusent de le reconnaître pour juge : aussitôt, à la tête d'une nombreuse armée, il marche sur leur ville et en forme le siége. Sagonte fait partir en toute hâte des ambassadeurs pour l'Italie. Des députés de Rome viennent à leur tour au camp d'Hannibal protester, au nom des traités, contre cette inique agression. Le général carthaginois ne daigne pas même leur donner au-

dience, et les renvoie à Carthage porter leurs plaintes devant le sénat, où elles ne sont pas mieux accueillies.

Hannibal, pendant ce temps, poursuivait ses attaques avec cette force indomptable de volonté qu'aucun des héros de l'antiquité n'a possédée au même degré; mais il avait trouvé dans les Sagontins des adversaires dignes de lui. Sagonte attendait de Rome des secours, et devait en attendre. D'ailleurs un gage plus sûr encore, l'intérêt, lui répondait de la fidélité de son alliée : car laisser périr Sagonte, c'était livrer l'Espagne aux Carthaginois et ouvrir la Gaule à Hannibal. Sagonte comptait donc et devait compter sur la protection de la république; mais elle compta d'abord sur elle-même : sa résistance fut héroïque, après avoir dévasté les fertiles campagnes qui l'environnent, Hannibal avait serré la ville de plus près. Les premiers assauts avaient été repoussés; lui-même, encourageant ses soldats de son exemple, avait été blessé à la cuisse d'un coup de flèche. Les brèches ouvertes étaient aussitôt réparées par les Sagontins, qui, faisant pleuvoir sur les assiégeants un déluge de phalariques, javelots garnis d'étoupe enflammée, perçaient et embrasaient leurs armes, et mettaient le désordre dans leurs rangs.

Hannibal, voyant qu'il ne triompherait pas, par les moyens ordinaires, de l'obstiné courage des assiégeants, fit fabriquer une énorme tour en bois qui dominait les remparts, et pouvait à la fois les battre en brèche à une grande distance et écraser leurs défenseurs; il fit miner en même temps le terrain, et prépara tout pour un dernier assaut. Jusqu'à ce jour, Sagonte avait espéré dans Rome, moins lente

d'ordinaire à défendre ses alliés[1]; mais la froide politique du sénat ne vit que le danger de donner à Carthage un prétexte de rupture, et de dégarnir l'Italie de troupes; peut-être même voulut-elle, en sacrifiant une cité alliée, se donner un prétexte d'envahir l'Espagne, et la perte de la malheureuse Sagonte fut résolue.

Chaque jour les Sagontins, voyant diminuer leurs moyens de résistance, tournaient en vain leurs yeux vers l'Italie : les voiles romaines n'apparaissaient pas sur cette mer, où cinq jours d'un vent favorable eussent suffi pour les amener dans le port. Enfin, le dernier assaut fut donné à la ville : les murs, minés de toutes parts, ouvrirent de larges brèches aux assaillants, et les assiégés, trop peu nombreux pour les défendre toutes, virent l'ennemi pénétrer par cent issues dans leur ville. Vaincus, mais non découragés, ils se retirèrent au centre de la cité, dans une enceinte qu'ils fortifièrent, et où ils enfermèrent avec eux leurs familles et leurs biens, décidés à résister tant qu'il resterait debout dans Sagonte un homme et un pan de muraille. Retranchés dans ce dernier asile, ils se défendirent avec un acharnement incroyable, et repoussèrent avec un égal courage les attaques des Carthaginois et les propositions d'Hannibal, fidèles à l'alliance de Rome alors même qu'elle les abandonnait. La faim même ne put dompter leur opiniâtre résolution. Quand les vivres enfin leur manquèrent, plutôt que de se laisser lentement décimer par la famine, ils aimèrent mieux mourir les armes à la main. Après

[1] « Le sénat romain (dit Amyot, dans sa traduction de Plutarque) alloit assez froydement en besongne. »

avoir allumé un vaste bûcher, où ils jetèrent leur or, leur argent et leurs effets les plus précieux, ils attendirent la nuit, et firent contre le camp ennemi une sortie désespérée. Le carnage fut affreux; les ténèbres et la rage frénétique des malheureux assiégés, qui ne combattaient plus pour vaincre, mais pour mourir, en redoublèrent encore l'horreur; le sang carthaginois coula à flots dans cette nuit mémorable, où Sagonte, en tombant, comme aux funérailles d'un héros antique, se faisait précéder par une sanglante hécatombe. Les Sagontins, jusqu'au dernier, périrent tous en combattant, et les Carthaginois ne durent qu'à la supériorité du nombre leur coûteuse victoire.

Quand le jour éclaira cette scène de carnage, les femmes de Sagonte voyant du haut des murailles en ruines que l'on avait cessé de combattre, comprirent que leurs maris avaient cessé d'exister. Leur tour était venu, et elles surent épargner aux vainqueurs la peine de les égorger : de leurs propres mains elles immolèrent leurs enfants, les jetèrent dans le bûcher qui avait déjà dévoré des trésors moins précieux, et s'y précipitèrent elles-mêmes, frustrant ainsi Carthage dans sa soif de butin et de vengeance. Maître enfin de Sagonte au prix de la moitié de son armée et de huit mois de fatigues, Hannibal n'y trouva plus que des ruines et des cadavres. Déçu dans son espoir de vengeance, il s'en dédommagea sur de faibles victimes, et fit mettre à mort des prisonniers et des enfants, ne voulant pas sans doute qu'un seul des Sagontins survécût à la ruine de sa patrie.

La chute de Sagonte eut dans l'Espagne et dans

tout le monde antique un profond retentissement : ce ne fut pas seulement Carthage qu'on accusa, Carthage, qui l'avait détruite, mais Rome, qui l'avait laissée périr. Les historiens latins eux-mêmes ont tous des paroles sévères pour cet odieux abandon : « Sagonte tomba, dit Florus [1], grand et triste monument de l'attachement d'un allié de Rome. » « Dans la ruine de Sagonte, s'écrie douloureusement Valère Maxime [2], je vois la fidélité punie et regardant d'un œil triste condamner par le sort à une fin si funeste ses plus constants et ses plus religieux adorateurs. » Tite-Live est plus sévère encore. « Les ruines de Sagonte, dit-il, seront pour les peuples de l'Espagne une lugubre mais insigne leçon : elles leur apprendront à ne jamais se fier à la foi et à l'alliance des Romains [3]. » A Rome même, un proverbe devenu populaire flétrit la lenteur du sénat à secourir un

[1] L. II, c. VI.

[2] L. III, c. III; l. VI, c. VI.

[3] Voici la réponse que, suivant Tite-Live, les Volsciens firent aux ambassadeurs romains qui leur proposaient une alliance : « Quæ verecundia est, Romani, postulare vos, uti vestram Carthaginiensium amicitiæ præponamus, cum, qui id fecerunt, Saguntinos crudelius quam pœnus hostis perdidit, vos socii prodideritis ? Ibi quæratis socios ubi saguntina clades ignota est. Hispanis populis, *sicut lugubre, ita insigne documentum Sagunti ruinæ erunt, ne quis fidei romanæ aut societati confidat.* » (L. XXI, c. XIX.)

Tite-Live raconte aussi avec beaucoup de vivacité l'effet produit à Rome par la nouvelle de la prise de Sagonte : « Tantus simul mœror patres, misericordiaque sociorum peremptorum, et *pudor non lati auxilii*, et ira in Pœnos, metusque de summa rerum cepit, velut si jam ad portas hostis esset, ut tot uno tempore motibus animi turbati, trepidarent magis quam consulerent. » (C. XVI.)

Du reste, malgré sa partialité obligée, Tite-Live laisse échapper quelquefois des aveux précieux : c'est ainsi qu'il confesse, en parlant des guerres d'Espagne, que « ces armées romaines qui conquirent la Péninsule étaient quelquefois arrêtées par les habitants d'une seule ville, et *tremblaient honteusement* au pied de ses murailles. » (L. XXVIII, c. XIX.)

allié de la république : *Dum Romæ consulitur, Saguntum expugnatur.* Enfin la poésie elle-même a payé son tribut aux mânes de cette héroïque cité, et c'est à ses derniers défenseurs que Silius Italicus a adressé ces vers empreints d'un sentiment de tendre et religieuse pitié qu'a bien rarement connu la muse latine :

> At vos, sidereæ, quas nulla æquaverit ætas,
> Ite, decus terrarum, animæ, venerabile vulgus;
> Elysium, et castas sedes decorate piorum !

Bien des années après, pendant les guerres de Sertorius, Sagonte, comme nous l'apprend Salluste[1], portait encore *les traces des mains puniques.* Quand ils devinrent maîtres de l'Espagne, les Romains, par une tardive réparation, rendirent à cette malheureuse cité son antique splendeur. On voit encore à Murviédro (*Mur-Viejo*, mur vieux), sur l'emplacement de l'antique Sagonte, près de Valence, les ruines d'un magnifique théâtre, d'un temple, de deux citernes, et de plusieurs autres monuments; mais, comme le Colysée de Rome, qui a servi à bâtir un palais aux Barberini (*quod non fecerunt barbari, fecerunt Barberini*), les débris de la vieille ville ont servi à construire la nouvelle, et l'œuvre de dégradation, commencée par les Maures, a été continuée jusqu'à nos jours.

Nous avons raconté dans tous ses détails ce drame sanglant de la chute de Sagonte, un des épisodes les plus sombres de ces guerres antiques, où la vie de

[1] Saguntini fide atque ærumnis incluti, per mortalium studium (admiration) majores quam opibus. Quippe queis etiam tum semiruta mœnia, domus intectæ, parietesque templorum ambusti, manus punicas ostentabant.

l'homme était comptée pour si peu, et où la froide cruauté du vainqueur ne peut se comparer qu'à la dédaigneuse insouciance de l'historien qui la raconte. Mais c'est qu'aussi l'Espagne tout entière est dans ce siége de Sagonte, l'Espagne avec sa patience héroïque et sa force indomptable de résistance. Le glorieux suicide de Sagonte n'a qu'un pendant dans l'antiquité : c'est le siége de Numance, espagnole comme elle, et victime de l'ambition de Rome comme Sagonte de la cruauté de Carthage. Ainsi se perpétue, à tous les âges de l'histoire d'Espagne, ce dur et patient génie de la race ibérique; et Sagonte, après vingt siècles, se retrouve encore dans la moderne Saragosse s'ensevelissant sous ses ruines fumantes plutôt que de se rendre.

La domination de Carthage, principalement concentrée sur le littoral, paraît avoir laissé peu de traces dans l'intérieur de la Péninsule. Cette domination fut dure, comme toutes les tyrannies de seconde main : les colonies carthaginoises, strictement asservies au joug de la métropole, le rendirent pesant à la race indigène. Les Phéniciens avaient civilisé la Bétique; Carthage se contenta de l'exploiter. Des peuplades entières, coupables d'avoir défendu leur liberté, furent condamnées au travail des mines. Les immenses sommes d'argent qu'elles fournirent prouvent à la fois et la richesse du pays et l'avidité de ses maîtres. C'est avec les trésors de la Péninsule qu'Hannibal achetait à Carthage le droit de faire la guerre aux Romains, et alimentait cette longue et terrible guerre[1].

[1] L'Espagne, dit Tite-Live, était, sans en excepter l'Italie, la province la plus propre de toutes à y maintenir la guerre pendant longtemps, soit que

Quant à la constitution intérieure des colonies carthaginoises, il n'en reste pas plus de trace que de celle des colonies phéniciennes. On a comparé avec raison ces colonies éparses, mais continues, à cette chaîne de forts et de comptoirs que les Hollandais et les Portugais possédaient dans l'Inde, avec cette différence qu'elles étaient bien plus rapprochées de la métropole, et en quelque sorte sous sa main. La position de Carthage, comme cité conquérante et commerçante, était admirable : au centre de toutes ses colonies et du bassin de la Méditerranée, sur cette pointe de l'Afrique qui touche à la Sicile, elle trônait pour ainsi dire comme une reine sur toutes ces mers qu'on peut apercevoir du sommet de l'Etna, et sur les régions les plus riches et les plus civilisées du monde ancien[1].

L'instinct de la domination, qu'aucun peuple n'a possédé à un plus haut degré, lui avait appris à explorer longtemps d'avance par le commerce les côtes qu'elle voulait subjuguer, et à s'établir dans les îles de préférence aux continents, plus accessibles à ses ennemis. Carthage, au centre de ses colonies, voyait tout partir d'elle et tout y aboutir. Le gouvernement réel et central de ses immenses possessions était dans ses murs. Aucune de ses colonies ne

l'on considère la nature du pays ou l'esprit guerrier de ses habitants; elle fut aussi la première qu'attaquèrent les Romains, et la dernière qu'ils soumirent. (L. XXVIII, c. IV.)

[1] On sait que Carthage dirigea à la fois, vers l'an 360, deux voyages d'exploration sur l'Océan : l'un, au nord, sous Himilcon, le long des côtes de l'Europe; l'autre, au midi, sous Hannon, le long de l'Afrique. Ce dernier, si connu sous le nom de *Périple d'Hannon*, nous a été conservé dans la traduction grecque, à défaut de l'original punique, avec quelques fragments de celui d'Himilcon. (Voir Heeren, *Commerce des peuples de l'antiquité*, t. IV.)

brisa son joug, comme elle avait brisé celui de Tyr; aucune ne trafiquait pour son compte, mais bien pour celui de Carthage. On a même prétendu que, en Corse et en Sardaigne, elle défendait aux habitants de cultiver leurs terres, et faisait noyer les étrangers qui venaient y commercer. Les gouverneurs qu'elle y plaçait, armés des pouvoirs civils et militaires les plus étendus, ne rendaient de comptes qu'à elle. La religion était entre ses mains un moyen de plus d'asservir le peuple conquis : elle leur donnait ses dieux en même temps que ses lois. Elle fondait toujours plusieurs villes à la fois sur une même côte, et la plus puissante, comme Gadès en Espagne, lui répondait de l'obéissance des autres.

Deux puissants auxiliaires secondèrent Carthage dans ses projets de domination sur la Péninsule. Ce furent d'abord les *Bastades*, métis nés du mélange des colons carthaginois et des indigènes, alliés naturels qu'elle avait semés sur le sol de l'Espagne pour en préparer la conquête. Ce furent aussi les mercenaires espagnols qui servaient dans ses armées. On sait que la cavalerie andalouse, l'infanterie celtibérienne et les frondeurs baléares, composaient la principale force de l'armée d'Hannibal. De retour dans leur patrie, ces mercenaires ouvraient avec Carthage une foule de relations qu'elle sut exploiter au profit de son commerce comme de sa politique.

L'Espagne, une fois subjuguée, devint le point d'appui de la faction démocratique des *Barca*, dont le chef, Hamilcar, l'avait conquise comme une place d'armes pour son parti et pour lui. La possession de la Péninsule avait enrichi Carthage, mais ce fut elle aussi qui la perdit. Les immenses richesses qu'elle en

tira lui permirent seules de recommencer avec Rome cette lutte où elle succomba. Hannibal, en Italie, emprunta toujours ses renforts à l'Espagne, fief militaire des Barca. Ce parti des Barca, puissant par les richesses et la gloire de ses chefs, lutta constamment dans le sénat contre le parti aristocratique d'Hannon, qui voulait la paix avec Rome; grâce à lui, il n'y eut pas une seule négociation entre les deux républiques pendant toute la seconde guerre punique[1]; et, quand Carthage fut vaincue, l'Espagne, qui déjà ne s'appartenait plus, se sentit vaincue avec elle, et essaya en vain de s'arrêter sur la pente qui entraînait Rome à soumettre le monde, et le monde à lui obéir.

[1] « Hannibal existimabat non melius res se suas amicorumque in tuto posse collocare, quam si arduis diuturnisque rebus implicaret patriam. » (Appien, liv. VI, parag. II.) La clef de toute la politique d'Hannibal est dans ces deux lignes d'Appien.

# CHAPITRE IV.

## ESPAGNE ROMAINE [1].

Nous avons trop de hâte d'arriver à l'invasion des Goths, point de section entre l'Espagne ancienne et l'Espagne moderne, pour raconter dans tous ses détails l'histoire de la domination romaine dans la Péninsule. Du moment en effet où l'Espagne subjuguée n'est plus qu'une province romaine, son histoire perd aussitôt le cachet de nationalité qui la distingue.

Il ne faut pas croire cependant qu'elle se soumit sans résistance à ses maîtres nouveaux. Les Carthaginois n'avaient façonné à la servitude que les peuples amollis du littoral du sud, qui, à vrai dire, n'ont

[1] Pour éviter des citations continuelles, nous inscrirons ici la liste des auteurs qui nous ont guidé dans l'histoire de l'Espagne romaine : nous mettrons au premier rang Tite-Live, Polybe et Plutarque; viennent ensuite Appien; puis les fragments de Salluste, Florus, Orose, Dion Cassius, Justin, Aurelius Victor, Corn. Nepos. Nous avons aussi consulté avec fruit, parmi les modernes, Michelet, Depping et Dunham.

Qu'on nous permette d'ajouter ici quelques réflexions sur ces sources auxquelles nous avons puisé. Quand on n'a lu pendant longtemps d'autre latin que celui des chroniques, il y a sans doute un vif plaisir à rentrer avec Tite-Live et Salluste dans cette belle latinité où toutes les phrases semblent être sculptées en bronze, et où, comme un bas-relief antique, la pensée saillit aux yeux par son côté le plus noble et le plus poétique. Mais, cette première impression de plaisir une fois passée, au milieu de ces périodes si sonores et de cette pompe majestueuse du style et de la pensée,

jamais eu d'existence politique. Mais les peuples de l'intérieur restaient libres, alliés quelquefois, plus souvent ennemis. La haine que Carthage avait excitée dans toute la Péninsule servit, il est vrai, les desseins de Rome, et lui facilita une partie de ses conquêtes; mais les ruines de Sagonte étaient là, comme un vivant monument de la perfidie romaine aussi bien que de la férocité punique. Il ne fallut pas moins que la clémence calculée de Scipion l'Africain et ses habiles ménagements envers la race indigène, pour amener à l'alliance romaine toutes ces peuplades que Carthage s'était aliénées.

Pendant la seconde guerre punique, tandis que la Péninsule fournissait à Hannibal de l'or, du fer et des soldats pour combattre Rome en Italie, celle-ci avait compris que c'était en Espagne qu'il lui fallait se défendre contre Hannibal. Cneïus Scipion s'embarque (218) avec une flotte et une armée que la marine carthaginoise, déjà déchue, ne peut empêcher de passer. Il prend terre à la colonie grecque d'*Emporion* (Ampurias en Catalogne), et trouve partout des alliés de Rome dans les ennemis de Carthage. Deux armées et une flotte carthaginoises sont tour à

le dirai-je? on se prend à regretter parfois le naïf abandon des chroniques, et le peu de souci que prend l'auteur de l'effet qu'il produira.

Grâce aux quelques phrases piquantes et colorées qu'on trouve çà et là à enchâsser dans son récit, on se dédommage, en citant les chroniqueurs, de l'ennui de les déchiffrer. Mais dans les historiens latins on ne cite pas, et pour cause, car il faudrait tout citer: là tout est beau, mais d'une beauté qui se ressemble, et dont l'effet, toujours prévu, est soumis à des règles arrêtées d'avance. La large période antique s'y épanche à pleins bords, comme un fleuve au cours régulier, mais où l'on voudrait rencontrer un peu plus d'accidents et de caprices. Soyons franc, d'ailleurs: ce sont des auxiliaires bien embarrassants, pour un historien, que Tite-Live et Tacite, car ils n'ont rien laissé à faire après eux. Quand on veut bâtir, on prend sans scrupule ses matériaux parmi des décombres, mais on ne démolit pas e Colysée pour essayer de le reconstruire.

tour défaites par lui; et sa douceur et sa loyauté, qui contrastaient si heureusement avec la dureté et la perfidie punique, lui concilient toutes les peuplades ibériques, dont la neutralité seule eût suffi pour le perdre.

Toute la côte orientale, depuis les Pyrénées jusque près de Carthagène, est bientôt au pouvoir de Scipion; et l'Espagne, qui a toujours répugné au joug de Carthage, semble incliner davantage vers celui de Rome, plus habile à sauver les dehors et à voiler la servitude sous le nom d'alliance. Les puissantes tribus des Celtibériens, au centre de la Péninsule, race mobile et capricieuse, comme toutes les races métisses, passent avec la victoire du côté de Scipion, et font pencher la balance en sa faveur. Mais bientôt, séduits par Hasdrubal, qui leur promet une paie double de celle qu'ils reçoivent, s'ils veulent retourner dans leurs foyers, ils abandonnent les drapeaux de Scipion. Cette défection est pour Rome le signal d'une suite de désastres, comme si le sort avait voulu la punir d'avoir, pour la première fois, admis des mercenaires dans ses armées. Publius Scipion, qui était venu avec une flotte et des soldats au secours de son frère, périt dans une bataille, et, quelques jours après, Cneïus succombe avec son armée dans une seconde défaite plus complète encore (211).

Sans un chevalier romain nommé Marcius, qui, réunissant les débris des deux armées, attaqua et battit les Carthaginois, et sauva la fortune de Rome en osant ne pas désespérer d'elle, la domination et les armes romaines étaient chassées de la Péninsule. Mais Marcius, enflé de son succès et jaloux de conserver le commandement que l'armée lui avait déféré,

s'arrogea, en écrivant au sénat, le titre de *propréteur ;* mécontent d'une victoire qu'il n'avait pas décrétée et d'un général qu'il n'avait pas fait, le sénat refusa de confirmer Marcius dans son commandement, et envoya en Espagne un nouveau préteur, Claudius Néron. Marcius abdiqua sans hésiter dans les mains du nouveau chef son titre usurpé, et ne se vengea du sénat qu'en servant en sous-ordre dans les rangs de l'armée qu'il avait commandée.

Mais Néron s'étant trouvé au-dessous de sa fortune, fut bientôt rappelé, et il fallut lui choisir un successeur. Ces désastres réitérés des armes romaines avaient produit un tel découragement qu'on ne trouvait plus ni généraux ni soldats pour aller servir dans la Péninsule. Le sénat fait publier que celui qui se croira digne de commander en Espagne n'a qu'à se présenter, à jour fixe, devant les comices. Le jour venu, les comices s'assemblent, nul ne se présente; et Rome allait s'avouer vaincue par la naissante fortune des Barca. Enfin, un jeune homme de vingt-deux ans, Publius Cornelius Scipion, le fils d'un de ceux qui avaient péri en Espagne, ose réclamer l'honneur de commander les armées de la république. Le peuple voit dans cette offre une inspiration des dieux, et l'accueille avec un cri d'enthousiasme; enfin un discours du général improvisé, empreint d'une fermeté modeste, rend à ces esprits mobiles la confiance qu'ils avaient perdue et la foi dans l'avenir de Rome.

Plutarque, ne voulant pas sans doute admettre d'ombres au brillant tableau qu'il trace d'un de ses héros favoris, n'a parlé que des vertus de Scipion; mais Tite-Live y met plus de bonne foi, et démêle avec autant de perspicacité que de franchise tous les

contrastes de ce bizarre caractère, où l'hypocrisie faisait le fond, et les vertus la surface [1].

Débarqué en Catalogne (210 avant J.-C.) avec une faible armée de onze mille hommes, Scipion commença par s'assurer des alliés parmi les indigènes, dont l'intérêt ou le caprice expliquent ces alternatives de succès et de revers des généraux qui l'avaient précédé. Sûr de cet appui qui valait pour lui une armée, Scipion, sans instruire même ses troupes du but de son expédition, marche droit vers Carthagène, centre de la domination punique dans la Péninsule. Après un premier assaut inutile, il finit par emporter la ville, à l'aide d'une de ces ruses pieuses où il savait si à propos faire intervenir les dieux en sa faveur. Le reflux, qui se fait sentir jusqu'à Carthagène, grâce au voisinage de l'Océan, lui permit de franchir à gué les bas-fonds qui défendent la place, et devint pour lui Neptune intervenant en personne pour favoriser la cause des Romains.

Le butin fut immense : Carthagène avait entassé dans ses murs toutes les dépouilles de la Péninsule. Une foule de navires de guerre et de commerce, une immense quantité d'armes, de munitions et de ma-

[1] « Fuit enim Scipio non veris tantum virtutibus mirabilis, sed arte quoque quadam ab juventa in ostentationem earum compositus; pleraque apud multitudinem aut per nocturnas visa species, aut velut divinitus mente monita, agens : sive et ipse capti quadam superstitione animi, sive ut imperia consiliaque, velut sorte oraculi missa, sine cunctatione exsequerentur. » Tous les jours il entrait dans le Capitole, et y restait quelque temps dans le sanctuaire, seul et plongé dans une méditation profonde; il laissa renouveler pour lui la fable ridicule qui attribuait la naissance d'Alexandre à l'accouplement d'un serpent monstreux avec sa mère. « His miraculis (ajoute Tite-Live) numquam ab ipso elusa fides est, quin potius aucta arte quadam, nec abnuendi tale quidquam, nec palam adfirmandi. » (Tite-Live, liv. XXVI, ch. XIX.)

chines de guerre, dix-huit mille livres d'argent et des richesses de tout genre tombèrent aux mains des vainqueurs. Scipion usa durement de la victoire, et sa clémence, tardive et calculée, eut soin d'attendre que le soldat fût rassasié de meurtres et de butin. Il renvoya sans rançon à leurs parents les fils des chefs espagnols les plus illustres, que les Carthaginois s'étaient fait livrer comme otages. Il rendit également sans rançon à un prince espagnol nommé Allucius sa fiancée, captive des Romains; rare effort de continence, qui ne fut sans doute tant vanté que parce que l'antiquité en offre peu de semblables.

Du moment où Scipion eut su se gagner les esprits des peuples, la conquête de l'Espagne fut accomplie. On ne peut s'empêcher d'être frappé de cette facilité d'âmes si farouches à se laisser fléchir par des bienfaits, et de cet instinct de loyal dévouement qui est un des traits distinctifs de la race ibérique. Ces hommes si prompts à se révolter contre la tyrannie de Carthage sont les premiers à céder à la douceur hypocrite de Scipion; les soldats espagnols affluent dans ses armées, et les chefs indigènes brûlent de servir sous ses ordres. Dès lors tout lui devient facile. Hasdrubal, vaincu, est forcé de se frayer un passage à travers les Pyrénées pour aller rejoindre son frère Hannibal en Italie, où il devait laisser sa gloire avec sa vie. Hannon, son frère, est fait prisonnier par les Romains.

Les tribus indigènes, frappées de tant de succès, et croyant voir les dieux se déclarer pour Scipion, lui offrent la couronne, qu'il refuse [1] : car son rôle était

[1] « Tum Scipio : sibi maximum nomen imperatoris esse, quo se milites

déjà plus beau que celui de roi. Plus pressé qu'Hannibal de profiter de sa victoire, il poursuit les Carthaginois jusqu'à Gadès au fond de la Bétique. S'il faut en croire Appien, c'est avec vingt mille hommes qu'il remporta tous ces avantages et porta le dernier coup à la puissance carthaginoise dans la Péninsule.

Pendant une courte expédition qu'il est forcé d'entreprendre en Afrique (205), quelques peuples de la Bétique se soulèvent contre les Romains; mais le terrible châtiment qu'il revient infliger à Iliturgi, dont tous les habitants, hommes, femmes et enfants, sont massacrés, et les maisons rasées ou réduites en cendres, suffisent pour épouvanter toutes les autres villes, qui lui ouvrent successivement leurs portes. Cependant, en dépit de tant de succès, pendant une longue et dangereuse maladie de Scipion, la révolte et la défection, fomentées par les Carthaginois, pénètrent parmi ses alliés et jusque dans les rangs de ses propres soldats; mais, avec la santé, le général romain retrouve tout son ascendant et toute sa fortune : les Ilergètes révoltés se soumettent avec leurs chefs après une sanglante défaite, et une flotte romaine bat celle de Carthage dans les eaux de Carteya.

Restait encore Gadès, le dernier rempart de la puissance punique; mais un puissant allié combattait pour Scipion dans cette ville : c'était la haine des Gaditains pour Carthage, haine aussi vieille que sa domination. En vain Magon, qui s'était réfugié à

sui appellassent; regium nomem, alibi magnum, Romæ intolerabile esse; regalem animum in se esse; si id in hominis ingenio amplissimum ducerint, tacite judicarent, vocis usurpatione abstinerent. » (Tite-Live, l. XXVIII, c. XIX.)

Gadès avec les débris de sa flotte, essaie de contenir par la terreur et les supplices la désaffection toujours croissante : la domination de Carthage avait fait son temps, et les destins du monde allaient à sa rivale. Magon, qui avait reçu du sénat l'ordre d'évacuer la Péninsule, s'éloigna avec sa flotte, au milieu des malédictions des habitants. Il chercha un refuge à Minorque, où il donna son nom au port de Mahon (*Portus Magonis*), le plus beau de l'Espagne et peut-être du monde. Gadès s'empressa d'ouvrir ses portes aux Romains, et devint, grâce à sa forte position, le boulevard et le centre de leur domination.

Scipion, après avoir fondé une colonie pour ses vétérans, *Italica,* près de Séville, dont les ruines imposantes subsistent encore, alla recueillir à Rome le fruit de ses victoires, et remercier, en pieux vainqueur, Jupiter Capitolin d'avoir donné l'Espagne aux Romains. Rome, maîtresse paisible du pays, divisa sa nouvelle province en Espagne citérieure et ultérieure, en donnant à toutes deux l'Èbre pour limite. Tarragone et Cadix en furent les deux chefs-lieux, et dans chacune de ces villes résida un proconsul, remplacé plus tard par un préteur. Dès lors s'organisa un système régulier d'exactions et de rapines, exercé par les Romains sur une échelle plus large que par les Carthaginois, et assez semblable à celui que les Espagnols eux-mêmes devaient faire peser, bien des siècles après, sur leurs conquêtes du Nouveau-Monde. La Péninsule fut exploitée, non pas même comme un fonds de terre, mais comme une mine, et la gloire ou les talents de chaque préteur évalués par le profit qu'il en tirait.

Une nouvelle révolte des deux chefs indigènes Man-

donius et Indibilis fut noyée par les généraux romains dans des flots de sang. Les Celtibères, les plus remuants de toutes les races qui pullulaient sur ce sol indomptable, se révoltèrent et furent défaits à leur tour. Cependant la puissance romaine, toujours contestée et toujours victorieuse, se consolidait lentement au milieu de ces perpétuelles alternatives de soumission et de révolte de la part des indigènes. Le dur Caton, envoyé comme consul (195), avec une flotte et une armée, pour apaiser une révolte nouvelle, se montra aussi avide que les préteurs, aussi perfide que les Carthaginois, et aussi cruel qu'Hannibal. Il fit démanteler par les habitants eux-mêmes toutes les villes de l'Espagne citérieure (l'Aragon et la Catalogne), et vendit comme esclave la population de celles qui résistèrent. Dans un rapport au sénat, il évalua à 400 le nombre des villes qu'il avait soumises; et ces exploits, rehaussés encore par 1,400 livres d'or, 25,000 livres d'argent brut et 123,000 pièces d'argent monnayé, qu'il rapporta au trésor, lui firent décerner les honneurs du triomphe.

Ainsi étaient oubliées les traditions d'humanité calculée et d'adroite loyauté que Scipion l'Africain avait laissées en Espagne. Le seul Scipion Nasica, fidèle au nom qu'il portait, ne voulut pas, comme ses prédécesseurs, nourrir la guerre avec la guerre, et marchander un triomphe à Rome avec l'or de l'Espagne. Il avait fait demander de l'argent. Les mines de la Péninsule sont-elles épuisées? répondit ironiquement le sénat, surpris de cette étrange requête. Aussi Plutarque prétend-il que la gestion de ce préteur fut très-peu glorieuse, bien qu'il eût soumis cinquante villes et délivré la Bétique des incursions des Lusitains.

Nous n'entrerons pas dans le détail des éternelles révoltes des Celtibériens et des Lusitains, qui, longtemps protégés par la distance, avaient fini par descendre à leur tour dans l'arène. Nous épargnons à nos lecteurs ce tableau monotone de violence et de perfidie d'une part, de mobilité et d'imprévoyance de l'autre; remarquons seulement que ces incessantes révoltes, à grand'peine apaisées, ne coûtèrent pas moins cher aux vainqueurs qu'aux vaincus, et que Rome payait à l'Espagne, avec le sang de ses soldats, l'or et les esclaves qu'elle tirait de ses villes démantelées.

Leurs dissensions intestines et leur haine pour toute confédération, permirent aux Romains de vaincre une à une toutes ces peuplades, qu'unies ils n'eussent jamais domptées. Mais ces conquêtes achetées au prix de l'or et de la trahison n'étaient jamais bien durables : un préteur prenait cent villes dans une campagne, et les reperdait dans une révolte. Les infâmes exactions de ces préteurs, leur froide cruauté, leur ambition sans frein et sans foi, rendaient le joug de Rome plus odieux à la Péninsule que ne l'avait jamais été celui de Carthage. Les plaintes que les malheureux Espagnols adressaient au sénat, n'aboutissaient qu'à faire renvoyer leurs griefs devant un tribunal où les accusés, avec les dépouilles de l'Espagne, étaient sûrs d'acheter l'impunité.

La courte durée des fonctions des préteurs ajoutait encore à la dureté de leur domination : chacun d'eux, dans un temps donné, avait à s'enrichir d'abord, et à étudier le pays et le caractère des populations qu'il devait gouverner. Puis, quand il commençait à con-

naître le terrain, il lui fallait céder la place à un autre, qui venait à son tour faire, aux dépens de la malheureuse Espagne, son apprentissage en même temps que sa fortune.

Il est impossible, en lisant les historiens anciens, de ne pas être frappé de la froide insensibilité qui les caractérise : la vie de l'homme, quand cet homme n'est pas un citoyen romain, semble n'être d'aucun prix à leurs yeux; et le sang qui coule à flots dans ces longues guerres qu'ils racontent, ne les émeut pas plus que celui d'un gladiateur ou d'une bête fauve dans le cirque. La politique antique n'avait pas d'entrailles : une religion toute sensuelle et l'immoral aspect de l'esclavage, toujours présent aux yeux des peuples anciens, avaient à la fois endurci et dépravé les âmes; pour les Grecs l'étranger était un barbare, pour le Romain un ennemi (*hostis*, en vieux latin, est synonyme d'*advena*), et pour tous deux l'esclave n'était qu'une bête de somme.

Une fois cependant les plaintes de l'Espagne trouvèrent au sein du sénat, dans Scipion l'Africain et dans Caton lui-même, d'éloquents interprètes. Les accusés furent absous, grâce à leur crédit et à l'or de l'Espagne; mais le plus coupable de tous, Furius Philo, le Verrès espagnol, se bannit volontairement, pour échapper à l'indignation publique soulevée par ce procès. L'opinion, prenant en main la cause de l'Espagne, perdue devant le sénat, obtint pour elle l'abolition de la préture, la révocation des questeurs en exercice, et le droit pour les indigènes de fixer eux-mêmes le chiffre et l'assiette de leurs impôts en hommes et en argent (171 avant Jésus-Christ).

Cependant l'œuvre de la guerre n'était pas termi-

née, et l'Espagne, bien qu'entamée à la fois par l'Èbre et par le Guadalquivir, résistait encore à l'effort de la conquête. Les Lusitains, qu'il s'agissait maintenant de réduire, étaient un peuple plus fortement trempé que les Celtibériens. Le consul Lucullus et le préteur Galba furent chargés de le soumettre; mais leurs exactions, leur perfidie et leurs cruautés gratuites, portèrent jusqu'au fond des tribus les plus lointaines la haine du nom romain. Diverses peuplades des bords du Tage avaient demandé la paix. Galba leur offrit de les établir dans un territoire plus fertile, où ils vivraient sous la protection de Rome. Trente mille Lusitains acceptèrent cette offre, et se rendirent pleins de confiance dans son camp. Il leur fit demander leurs armes, sous prétexte qu'ils n'en avaient pas besoin pour cultiver leurs champs sous la tutelle de Rome; et, quand ils furent désarmés, il en fit massacrer dix mille et vendit le reste comme esclaves.

Cette lâche et inutile cruauté fut pour les Lusitains le signal de la révolte, et cette fois la Lusitanie trouva ce qui avait toujours manqué à l'Espagne, un chef digne de la commander. Ce chef fut Viriates, Spartacus espagnol qui, plus heureux que l'autre, eut à mener au combat des hommes libres et à lutter pour l'indépendance de son pays. Arrêtons-nous à ce nom obscur, entouré d'une gloire si sainte à nos yeux : car c'est le seul que nous rencontrions dans toute cette longue et triste histoire de l'Espagne romaine, où l'on voit tant de sang et de courage dépensés en vain, et tant de dévouements perdus, parce qu'ils furent isolés.

Parmi le petit nombre de Lusitains qui avaient

échappé à la boucherie de Galba, se trouvait un pâtre nommé Viriates, d'une âme au-dessus de sa fortune. Endurci, par cette rude vie de montagnard, à la faim, au froid et à la fatigue, il joignait à ces dons, communs à tous ses compatriotes, des qualités plus hautes et plus rares. Calomnié par la plume dédaigneuse des historiens grecs et latins [1], qui l'appellent le bandit Viriates (*latro Viriates*), on peut cependant deviner, aux éloges contraints qu'ils lui donnent et à la haine mêlée de terreur qu'il leur inspire, toute la grandeur de ce caractère primitif, où les rudes vertus de l'homme du peuple s'unissent aux talents du général et au courage du soldat. Sans avoir étudié l'art de la guerre, la rapidité de son coup d'œil, son inépuisable fertilité d'expédients, ses ruses de montagnard et de chasseur, le rendaient propre à cette guerre d'escarmouches, où les bandes espagnoles, sur leur sol natal, ont toujours été invincibles.

Entouré d'une poignée de montagnards bientôt changée en armée par le bruit de ses premiers succès, il tint successivement en échec, pendant plus de huit ans, toutes les armées que Rome envoya contre lui, et lui coûta plus de sang dans tous ces combats de détails qu'un autre ne l'aurait fait dans dix batailles

[1] Voici ce qu'en dit Appien d'Alexandrie : « Viriatus, au milieu des barbares, se distingua par les vertus d'un général : aucune sédition ne s'éleva jamais parmi ses troupes; nul ne fut plus équitable dans la répartition des dépouilles. » La discipline et le butin, voilà tout ce qu'un historien romain voyait dans la guerre ! « Viriatus, dit Florus (l. III), de chasseur devenu bandit, de bandit général, et qui, si la fortune l'eût secondé, eût été le Romulus de l'Espagne. »

Dion Cassius est, de tous les historiens, celui qui le traite le mieux et en trace le portrait le plus flatté : « Viriathes præsentibus semper quasi optimis et suavissimis gaudebat. Quid agendum esset simul et agendi tempus videbat..., nec abjectus cuiquam nec gravis. » (L. XXII.)

rangées. Simple, affable, généreux, répandant à pleines mains les richesses enlevées à l'ennemi, sans jamais en rien garder; n'ayant d'un souverain que la puissance, et n'en usant que pour le bien de son pays; fidèle à sa parole, même envers un ennemi qui n'avait jamais tenu la sienne, ses vertus le rendirent l'idole de ses concitoyens. Sans porter le nom de roi, il régna sur eux par l'affection et par cette sorte de respect mêlé d'étonnement qu'inspire une âme au-dessus des faiblesses de l'humanité.

Déjà célèbre par plus d'un succès, il épouse la fille d'un de ses plus riches concitoyens. Les parents de sa fiancée, voulant faire honneur à cette illustre alliance, avaient réuni de nombreux convives dans une salle richement décorée; le vin circulait dans les coupes, et les mets les plus rares couvraient une table servie avec un luxe que l'exemple de Rome enseignait déjà, même à ses ennemis. Viriates entre dans la salle, tenant en main sa lance, qui ne le quittait jamais, et promène un œil mécontent sur toute cette pompe qui l'importune; il refuse les mets qu'on lui offre, et mange debout, suivant l'usage des montagnards, la nourriture frugale à laquelle il est habitué. A peine la cérémonie du mariage est-elle terminée, qu'il prend sa fiancée dans ses bras, la jette sur son cheval, et l'emmène aussitôt vers ses compagnons, dans la montagne, pour l'endurcir dès le premier jour à partager toutes ses fatigues de *guerrillero* et de soldat.

Bientôt il rencontre sur les confins de la Turdétanie un préteur romain (147), qui commande une armée de dix mille hommes; mais, trop peu sûr encore de ses troupes pour hasarder une bataille ran-

gée, il échappe habilement à l'ennemi qui le cherche. A la tête de quelques soldats choisis parmi les plus agiles, il se laisse apercevoir par les Romains, et, feignant de fuir devant eux, les attire dans un marais, où ses soldats embusqués n'ont pas de peine à les tailler en pièces. Poursuivi par Nigidius, préteur de l'Espagne citérieure, il le défait près de Visée, en Lusitanie. L'année suivante, deux nouveaux préteurs sont successivement battus par lui près des bords du Tage, et Viriates entre à son tour en conquérant dans la Bétique. Là, ce *bandit*, que Rome traitait avec dédain, se garde bien, quoique sur le territoire ennemi, d'incendier les moissons et de réduire les populations en esclavage; il se contente de lever de fortes contributions sur les alliés de la république, et soumet presque toutes les peuplades ibériennes au sud du fleuve *Sucro*.

Effrayée de tant de défaites, Rome comprit enfin qu'elle avait affaire à un général et non à un bandit: elle voulut opposer à Viriates un adversaire digne de lui, et, au lieu de préteurs, lui envoya un consul. Q. Fabius Maximus, à la tête de dix-sept mille hommes, débarque en Espagne (145). Mais le prudent Fabius, reconnaissant bientôt à quel ennemi il a affaire, a l'héroïque patience de refuser le combat pendant un an, afin d'endurcir ses troupes à cette rude discipline qui rendait les légions de Rome invincibles quand elles avaient des généraux dignes de marcher à leur tête.

Jugeant enfin le moment venu de recueillir les fruits de sa prudence, il attaque Viriates, le force à la retraite, et s'empare de deux villes de la Lusitanie. L'inconstante humeur des Celtibériens, qui les avait

attirés sous les drapeaux d'un chef toujours victorieux, le leur fait abandonner à la première défaite. Métellus, successeur de Fabius, poursuit ses avantages; mais Viriates, avec cette indomptable activité qui le caractérise, va, du fond de la Lusitanie, harceler de ses excursions la Bétique et s'avance jusqu'à Carthagène.

Cependant, malgré ces alternatives de revers et de succès, la guerre n'était funeste qu'aux Romains, et augmentait, au lieu de les diminuer, les forces de Viriates; chaque jour lui amenait de nouveaux alliés, attirés par le bruit de ses succès et par cet amour de l'indépendance inné au fond des cœurs espagnols. Alors, on n'en peut douter, si toutes ces peuplades isolées avaient su enfin se réunir sous un chef capable de leur commander, l'heure de leur délivrance aurait sonné, et la domination romaine finissait dans la Péninsule.

Las de cette guerre sans résultats et sans gloire, les généraux romains proposèrent la paix; cette altière république, qui n'avait pas voulu la demander à Hannibal campé à ses portes, l'implora de Viriates, qui la lui accorda à des conditions équitables et modérées : Lusitains et Romains, chacun fut maintenu dans la possession de ce qu'il avait conquis. Ce traité solennel entre Rome et un bandit fut ratifié par le sénat. Cependant Cépion, successeur de Servilianus, ne tarde pas à le rompre, et attaque sans aucun prétexte Viriates, qui, connaissant la foi romaine, digne émule de la foi punique, s'attendait à une agression. Viriates lui échappe par un nouveau stratagème, et envoie au camp romain trois des siens pour traiter encore une fois de la paix, aimant mieux, dit un his-

torien, la dicter tout-puissant que l'implorer vaincu [1]. Mais Cépion en avait assez vu pour se convaincre que jamais Rome ne réduirait par la force des armes un ennemi qui n'était jamais plus à craindre qu'après une défaite : il gagne à force de promesses les trois députés lusitains. Ceux-ci, à leur retour au camp, s'introduisent dans la tente de leur chef, toujours ouverte à ses compagnons d'armes, et le percent de coups pendant son sommeil (140). Eutrope est le seul historien qui n'attribue pas à Cépion la honte de ce crime, et qui lui fasse répondre aux assassins que « jamais Rome n'avait vu de bon œil un général assassiné par ses soldats [2] ». Aurélius Victor affirme gratuitement que le sénat n'approuva point ce crime [3]. Mais Florus, plus sincère, confesse que, si Rome se défit ainsi de son redoutable ennemi, c'est qu'elle désespérait de le vaincre autrement [4].

Ainsi tomba le seul grand homme que l'Espagne ait produit dans cette longue suite de siècles, le seul qui ait osé attaquer Rome pour mieux lui résister. Avec Viriates s'éteignit la dernière pensée d'unité, la dernière lueur d'indépendance et de nationalité pour l'Espagne. Après lui, nous trouvons bien encore quelques efforts de résistance isolés, quelques trépas glorieux, comme celui de Numance; enfin un grand capitaine, comme Sertorius, faisant servir à sa propre ambition les forces et le courage de l'Espagne. Mais,

[1] Pacem a populo romano maluit integer petere quam victus. (Sext. Aurel. Victor, *De Viris illust.*)

[2] Nunquam Romanis placuisse imperatorem a militibus suis interfici. (*Hist. rom.*, lib. IV, c. XVI.)

[3] Quæ victoria, quia empta erat, a Senatu non probata.

[4] Hanc hosti gloriam dedit, ut videretur aliter vinci non potuisse. (L. II, c. XVII.)

Sertorius eût-il triomphé, la Péninsule, sous lui, n'en restait pas moins une province romaine gouvernée par un Romain. La liberté espagnole était descendue tout entière au tombeau avec Viriates [1].

La Lusitanie, consternée de la mort de son chef, se soumit presque aussitôt, et ses habitants se laissèrent parquer comme des troupeaux dans les terres que Rome leur assigna, en les marquant du nom de sujets romains. La *Gallæcie* (Galice) se soumit également, non sans quelque résistance. Mais Numance, ville celtibérienne, placée dans une situation forte, près des sources du *Durius* (Duero), dans le pays des *Pelendones;* Numance, qui ne renfermait que huit mille combattants, bravait depuis bien des années toutes les attaques de Rome. Adossés au mont *Idubeda*, dernier rempart de l'indépendance ibérique, les Numantins confinaient à ces peuplades énergiques des Celtes qui gardaient les passages des Pyrénées, mais Numance n'était pas isolée comme elles, et fermait aux Romains l'entrée du plateau central de l'*Idubeda* et de la vallée du Duero. Sa possession était donc pour Rome d'une haute importance politique et militaire à la fois ; car, tant que Numance résistait, on ne pouvait pas dire que l'Espagne fût soumise. Aussi Rome, après la mort de Viriates, résolut-elle de tourner tous ses efforts de ce côté.

[1] Les lignes suivantes de Florus, moins prétentieuses que la manière ordinaire de cet auteur, résument parfaitement toutes les causes de la conquête de l'Espagne : « Hispaniæ nunquam animus fuit adversus nos universa consurgere, nunquam conferre vires suas, neque aut imperium experiri, aut libertatem tueri suam publice. Alioquin ita undique mari Pyrenæoque vallata est, ut ingenio situs ne adiri quidem potuerit. Sed ante a Romanis obsessa est quam et ipsa se cognosceret, et sola *vires suas, postquam victa est, intellexit.* (L. II.)

Pompeius Rufus assiégea vainement cette ville pendant un an : harcelé par les continuelles sorties des assiégés, il fut forcé de se retirer à Tarracone avec son armée, qui n'osait plus, dit Florus [1], soutenir le regard ou la voix d'un Numantin. Pour expliquer cette résistance opiniâtre d'une garnison aussi faible, il faut supposer que les peuplades voisines, comprenant qu'il y allait pour elles de la liberté si Numance cessait d'exister, prirent soin d'envoyer des renforts à l'héroïque cité. Pompeius, désespérant de la vaincre, prit le parti de traiter avec elle, c'est-à-dire de la tromper. Les Espagnols, toujours crédules, se laissèrent prendre encore une fois à la perfidie romaine; mais, bientôt désabusés et voyant de nouveau les armées de la république sous leurs murs, ils firent une sortie désespérée, et taillèrent en pièces les assiégeants. Deux généraux envoyés par Rome furent vaincus l'un après l'autre, et le dernier, Hostilius, à la tête d'une armée de quarante mille hommes, fut forcé de lever le siége. Une jeune fille de Numance était demandée en mariage par deux jeunes gens de la ville : le père promit la main de sa fille à celui qui lui apporterait, le premier, la main droite d'un ennemi. Tous deux partirent la nuit pour le camp romain, et le trouvèrent évacué : c'est ainsi que Numance apprit la retraite des Romains. Hostilius, vivement poursuivi, perdit vingt mille hommes dans sa retraite; le reste capitula devant quatre mille Numantins, et Numance, dont la générosité eût dû faire honte à Rome, leur accorda la liberté, à la seule condition qu'elle serait traitée en alliée de la république. Hostilius promit

[1] Assiduis cædibus ita subegerunt (Romanos) ut ne oculos quidem aut vocem numantini viri quisquam sustineret.

tout ce que l'on voulut; mais Rome rompit le traité, et dégagea Hostilius de ses serments en le condamnant à être livré aux Numantins, qui refusèrent de le recevoir.

Il faut en convenir néanmoins, dans cette lutte désespérée, Rome ne pouvait céder : s'il y allait pour Numance de la liberté et de la vie, il y allait pour Rome de la possession de l'Espagne. Ce qui avait manqué aux Romains jusqu'ici, ce n'étaient pas des soldats, c'était un général. Il en vint un enfin (134), ce fut Scipion Émilien, membre de cette famille glorieuse des Scipions qui semble avoir, à titre héréditaire, attaché son nom à la conquête de la Péninsule. Le sénat ne lui donna ni argent ni armée, sachant bien qu'il trouverait tous les deux dans le pays. Cette armée existait en effet, mais il fallait la régénérer. Avant de déclarer la guerre à Numance, Scipion la déclara à la corruption, qui avait perdu l'armée romaine. Il bannit de son camp le luxe, la recherche efféminée et la débauche, qui y étaient entrés avec les dépouilles de la Péninsule. Il en chassa sans pitié les revendeurs, les valets et les esclaves, presque aussi nombreux que les soldats, et les femmes publiques qui montaient à près de deux mille.

Pour contraster avec les somptueux habits de ses officiers, il affectait de ne se montrer en public que vêtu de noir, comme pour porter le deuil des armées que la république avait perdues. Il chassa également les augures et les devins, qui, ligués en quelque sorte avec Numance, ajoutaient encore, par leurs présages funestes, au découragement du soldat, dans cette guerre toujours malheureuse. Il condamna ses troupes à ces immenses travaux qui assuraient la discipline, et

leur faisaient préférer la guerre aux fatigues d'une pareille paix. Aux plaintes des soldats écrasés par ces travaux sans fin, Scipion répondait que « quand l'épée leur suffirait pour se défendre, il les dispenserait d'élever des retranchements et des palissades, et que des hommes qui avaient peur de se salir dans le sang ne devaient pas craindre la boue[1]. » Enfin, quand le général romain eut une armée au lieu d'une troupe efféminée sans force et sans courage, il se mit en marche vers Numance, en dévastant sur sa route les riches campagnes des Vaccéens. Mais, arrivé sous les murs de la ville, il évita avec soin tout engagement avec les assiégés, et, peu sûr encore du courage de ses soldats, il résolut de combattre Numance par la famine plutôt que par les armes. A l'école de ce grand général, deux élèves dignes de lui apprenaient la guerre, Jugurtha et Marius, qui devaient un jour tourner l'un contre l'autre les leçons de leur maître.

Les Numantins, impatients de combattre, parvinrent, dans une sortie, à engager une escarmouche avec les fourrageurs de l'armée; mais les Romains, cette fois, furent vainqueurs, et se vantèrent avec ironie « d'avoir vu pour la première fois les épaules des Numantins. » Un magistrat de la ville leur reprocha à leur retour d'avoir fui devant des soldats que Numance avait vus fuir tant de fois. « Le troupeau est le même, répondit l'un d'eux, mais le pasteur est changé. »

Scipion, à la tête de soixante mille hommes, entoura la place de ces retranchements gigantesques qu'une armée romaine pouvait seule exécuter; il

[1] Jussit luto inquinari, qui sanguine nollent. (Florus, II.)

éleva d'abord un rempart en terre de six milles de circonférence, trois milles de plus que celle de la ville; à peu de distance du premier rempart et de son fossé, il creusa un autre fossé de dix pieds de large et de vingt de profondeur, et éleva un second mur flanqué de tours d'où les sentinelles se transmettaient les signaux; enfin il fit jeter en travers du fleuve, seul chemin par où l'on pût introduire du secours dans la place, de grosses poutres armées de pointes de fer.

Effrayés de ce blocus, plus redoutable que tous les assauts, les Numantins demandèrent à capituler; Scipion les repoussa durement, déclarant ne vouloir leur accorder ni traité ni combat. Les Numantins, désespérés, tentèrent plusieurs sorties, mais sans pouvoir entamer les retranchements des Romains. Bientôt les vivres manquèrent dans la ville, et les habitants furent réduits à l'horrible aliment de la chair humaine. Six d'entre eux, à force de courage et d'agilité, parvinrent à traverser, la nuit, le camp romain sans être découverts, et allèrent demander du secours aux *Arevaci*, antiques alliés de Numance; mais la terreur qu'inspirait le nom seul de Scipion glaça la pitié dans le cœur des Arevaques, et les Numantins coururent de peuple en peuple, implorant en vain des secours, et ne trouvant partout qu'une compassion stérile. La jeunesse seule de la ville de *Luzia* montra quelque velléité de les secourir. Scipion en fut informé par les magitrats mêmes de la ville; et, s'étant fait livrer ces généreux coupables, au nombre de quatre cents, il leur fit couper la main droite.

Les Numantins, abattus, députèrent de nouveau cinq des leurs à Scipion pour le conjurer ou de traiter

avec eux, ou du moins de ne pas leur refuser l'honneur de mourir les armes à la main. « Non, répondit Scipion avec un froid sourire, c'est la faim seule qui me fera raison de Numance; vous n'êtes pas dignes de mourir sous mes coups. »

Quand les députés reportèrent dans les murs de leur ville cette barbare réponse, la rage rendit des forces à ces corps exténués, et chacun résolut du moins de vendre chèrement sa vie. Ils égorgent d'abord leurs députés, qu'ils accusent de les avoir trahis, et tous, sans en excepter les femmes, se précipitent en désordre contre les retranchements des Romains, balayant devant eux comme un torrent tout ce qui leur fait obtacle. Mais que pouvaient contre ces lignes redoutables et contre une armée tout entière quelques milliers d'hommes épuisés par la faim? Les Romains ne daignèrent pas même les combattre, de peur de diminuer le nombre des bouches qui les affamaient, et se contentèrent de les repousser dans l'enceinte de leurs murs. A compter de ce moment, Numance ne fut plus qu'un vaste amphithéâtre où chacun choisissait le genre de mort qui lui convenait, et étalait aux yeux de ses concitoyens le spectacle d'un trépas noblement supporté : les uns prennent le poison, d'autres le fer; d'autres se précipitent du haut de leurs maisons, ou livrent aux flammes eux, leurs familles et leurs biens; d'autres, comme des gladiateurs dans l'arène, engagent deux à deux un combat mortel, où le vaincu est ensuite jeté dans un immense bûcher; quelques-uns, animés d'une rage frénétique, se jettent, l'épée à la main, sur tous ceux qu'ils rencontrent, jusqu'à ce qu'ils trouvent enfin la mort qu'ils cherchaient.

Quand il n'y eut plus que des cadavres dans la ville,

quand l'affreux silence qui régnait dans son enceinte eut appris au consul que sa victoire était consommée, les aigles romaines s'abattirent sur leur proie : le cruel Scipion put se repaître à son aise du spectacle de cet immense charnier. Aucune voix ne s'éleva pour maudire le vainqueur inhumain qui avait froidement décrété la ruine de cette noble cité, et laissé ses héroïques habitants épargner aux Romains l'office de bourreaux. Le silence seul de Numance accusa Rome et son indigne lieutenant; mais pas un seul des historiens de l'antiquité ne joignit sa voix à cette muette accusation, et ne devança l'arrêt de la postérité pour flétrir la mémoire de Scipion [1]. Les dieux furent plus sévères, et une fin prématurée, qu'on accusa son épouse d'avoir hâtée par le poison, termina les jours du vainqueur de Numance [2].

Rome recueillit paisiblement les fruits de sa cruauté. Le dernier rempart de l'indépendance ibérique était tombé, et la Péninsule tout entière s'inclina devant ce nom redouté des Scipions, qui semble fatalement attaché à sa perte. La position centrale de Numance entre les deux bassins si importants de l'Èbre et du Duero en faisait la véritable capitale de l'Espagne celtique, restée seule indépendante. Toutes les peuplades encore insoumises épiaient avec une anxiété superstitieuse le sort de cette ville, comme si le destin de la Péninsule était lié à celui de cette nouvelle Ilion. Numance tombée, toutes se soumirent, excepté celles qui, destinées par la nature à rester libres, habitaient

[1] Florus se contente de dire : « Nullius belli causa injustior, » et fait ensuite quelques antithèses sur la chute de Numance.

[2] Suspecta fuit tanquam ei venenum dedisset Sempronia uxor. (Tite-Live, liv. LXIX.)

quelques âpres vallons, quelques sommets perdus dans les nuages, loin des fleuves navigables, ces grands chemins de la conquête. Les aigles romaines se promenèrent librement des bouches de l'Èbre à celle du Duero, et les Pyrénées, de la Catalogne à la Galice, restèrent le seul et dernier asile de l'indépendance espagnole.

Pendant les vingt ans qui séparent la révolte de Sertorius du siége de Numance, on voit l'Espagne, partout cernée par les armées romaines, traquée comme un cerf aux abois, de sommet en sommet, de ville en ville, vaciller sans cesse entre la soumission et la révolte. En l'an 109, les Lusitains, chez qui vivait encore la mémoire du grand Viriates, se soulevèrent encore une fois. Il fallut à Rome quinze ans pour les réduire; mais l'Espagne ne remua pas, et la Lusitanie, après cet impuissant et dernier effort, céda aux armes victorieuses de Crassus, et abdiqua pour longtemps toute pensée d'indépendance.

Dix ans après (99), l'atroce cruauté du consul Titus Didius exaspéra les Celtibériens et les poussa encore une fois à la révolte. C'est alors qu'apparaît pour la première fois sur la scène ce fameux Sertorius, Viriates romain, que l'Espagne adopta, qu'elle aima comme l'autre, et qui pourtant, au fond de l'âme, ne la regarda jamais comme sa patrie. « Or, restoit-il encore, dit Plutarque (traduction d'Amyot), Sertorius, lequel tint les Romains suspendus en grande crainte, parce que toutes les reliques des guerres civiles s'étoient retirées à l'entour de lui. Borgne comme Hannibal, Antigone et Philippe, il ne cédoit en bonté d'entendement à aucun d'eux, mais en faveur de fortune à tous, qui lui fut plus dure qu'à ses ennemis. »

Quintus Sertorius, proscrit par Sylla, était venu chercher un asile en Espagne (81); il comprit bientôt quelles immenses ressources lui offrait, pour fonder un empire indépendant, cette belle Péninsule, assise sur deux mers, ne touchant au monde que par deux points, l'Afrique et la Gaule, et faisant face à l'Italie, qu'en cinq jours ses flottes pouvaient atteindre. Il n'eut pas de peine à gagner à lui un peuple écrasé sous les exactions des gouverneurs romains, aigri par leurs cruautés, et qui rêvait sans espoir une indépendance perdue; peuple généreux, que les plus atroces rigueurs n'ont jamais pu dompter, et qu'un peu de douceur a toujours désarmé. Sertorius, en se montrant juste et bienveillant pour les Espagnols, conquit bientôt leur affection, comme Scipion l'Africain, et la garda plus longtemps. Il en trouva le secret en caressant l'orgueil national, froissé tant de fois et toujours si susceptible. Il sut également se faire un parti parmi les légions romaines qui se trouvaient dans la Péninsule, et le proscrit de la veille se trouva en peu de temps à la tête d'une petite armée.

Sylla, tout en dédaignant de combattre lui-même un ennemi peu redoutable encore, se garda bien de le laisser se fortifier. Il envoya contre lui des troupes; et Sertorius, battu par les lieutenants de Sylla, quitta Carthagène avec trois mille hommes pour s'enfuir en Mauritanie. Poursuivi sur toutes les mers par les flottes et la fortune de Sylla, ce remuant esprit, qui se sentait mal à l'aise dans les limites du monde romain, se préparait à aller chercher un asile dans les îles Fortunées, au milieu du vaste Atlantique, où la haine de Sylla n'eût pas été l'atteindre.

La fortune de Sertorius ne permit pas qu'il achevât

son voyage, et une députation de Lusitains vint le trouver en Afrique pour lui demander son appui contre Didius, lieutenant de Sylla. Ce peuple opiniâtre, plutôt tributaire que sujet de Rome, n'attendait qu'une occasion pour secouer le joug, et qu'un autre Viriates pour l'aider à le briser. Cette dure race celtique, autrement énergique que la race des Ibères, était restée la digne sœur des Cantabres et des Vascons, mieux défendus qu'elle par leurs montagnes : aussi se rangea-t-elle avec enthousiasme sous les drapeaux d'un chef, étranger sans doute, mais qui se faisait Espagnol pour affranchir sa nouvelle patrie. Les lieutenants de Sylla furent partout vaincus, et Sertorius eut bientôt pour armée une nation tout entière. « Il osta aux Espagnols, dit Amyot, la façon de combattre furieuse, sauvage et bestiale qu'ils avoient, en leur enseignant d'user d'armes romaines et garder leurs rencs en combattant; en sorte qu'au lieu d'une troupe de larrons, à quoy ils ressembloient, il en fit une belle armée, bien aguerrie et ordonnée... Sertorius ne fut jamais battu qu'en ses lieutenants. »

Arrêtons-nous un instant pour juger cet homme étrange, resté, comme Coriolan, Romain dans l'âme, même en combattant contre son pays. « Sertorius, dit un beau fragment de Salluste, était doué de toutes les qualités physiques et de tous les talents qui font un grand général. Une tempérance rare le distinguait de tous les généraux romains, qu'il égalait d'ailleurs en talents militaires. Brave dans le danger, modéré dans le succès, un revers ne l'abattait pas, un succès ne lui inspirait pas de folle confiance. Sur le champ de bataille, il avait ce coup d'œil d'aigle qui saisit

l'instant décisif, et vous révèle la manœuvre qui doit tromper l'ennemi [1]. »

A ce portrait, resté malheureusement incomplet, nous ajouterons quelques traits : le tort de Sertorius, tort que l'Espagne expia encore plus que lui, ce fut de rester trop Romain, et de vouloir implanter de force dans sa nouvelle patrie les mœurs et les lois de la république, au lieu d'y favoriser le développement d'une civilisation indigène dont les germes existaient déjà sur ce sol. Ce singulier proscrit, qui faisait la guerre à son pays, et qui, au fond du cœur, restait toujours citoyen du Tibre, voulut fonder en Espagne une nouvelle Rome, image de sa patrie absente et toujours regrettée. Il créa, au milieu de ses nouveaux sujets, un sénat composé de trois cents sénateurs, tous Romains comme lui; il reproduisit soigneusement toutes les magistratures de sa ville natale, préteurs, questeurs, tribuns du peuple, relevant tous du sénat, et gouvernant d'après les lois romaines. Dans toutes les institutions qu'il établit, on n'en trouve pas une d'origine espagnole : la constitution de l'armée lusitaine se modela exactement sur celle des armées de la république. La seule chose qu'il n'emprunta pas à Rome, ce fut un titre pour l'immense autorité qu'il exerçait. Le titre purement militaire d'*imperator* aurait mal caractérisé le pouvoir sans bornes dont il jouissait dans la guerre comme dans la paix; le nom de *dictator*, qu'il s'abstint de prendre, en donne seul une complète idée.

[1] Voici encore un autre fragment non moins précieux de Salluste : « Cominus faciem suam ostentabat, aliquot diversis cicatricibus et effosso oculo, quo deshonestamento corporis maxume lætabatur, neque illis anxius, quia reliqua gloriosius retinebat. »

L'empire de Sertorius, en Espagne, comprenait surtout les provinces du nord, de l'ouest et du centre de la Péninsule, et s'étendait depuis l'extrémité sud du Portugal jusqu'aux Pyrénées au-dessus d'*Osca* (Huesca). La conquête romaine, à cette époque, ne paraît pas avoir dépassé, au moins d'une manière durable, les deux bassins de l'Èbre et du Guadalquivir avec les villes du littoral. Quant à l'Espagne de Sertorius, elle fut divisée par lui, comme celle des Romains, en deux provinces : *Ebora*, où il fixa sa résidence, devint la capitale de la Lusitanie, et *Osca* celle de la Celtibérie. Il établit dans la dernière une université, où des maîtres grecs et latins enseignaient les lettres aux jeunes gens des premières familles de l'Espagne. Cette éducation, véritable privilége aristocratique, conférait le nom et les droits de citoyen romain, et ouvrait le chemin des magistratures. Ainsi, même au milieu de l'Espagne, le titre d'Espagnol était un titre d'exclusion, grâce à cette constitution toute romaine, octroyée par un Romain à la Lusitanie. Il y avait certes une franchise imprudente à avouer ainsi son mépris pour les peuplades demi-sauvages qui obéissaient à ses lois; et pourtant ce n'est pas là ce qui perdit Sertorius : ce ne fut pas le glaive d'un de ces Espagnols qu'il dédaignait qui trancha sa vie, et viola pour le frapper les saintes lois de l'hospitalité.

Mépriser les hommes est un moyen assuré de les dominer : Sertorius, si haut qu'il fût placé au-dessus des Lusitains, ne dédaigna pas de descendre jusqu'à des ruses puériles, mais d'autant plus à leur portée, pour assurer son ascendant sur eux. Il feignit d'avoir reçu de Diane elle-même une biche blanche qu'il avait apprivoisée, et d'apprendre par elle les volontés se-

crètes des dieux. Cet envoyé du ciel, entouré par son armée d'un culte superstitieux, ne le quitta plus, et devint son démon familier. Ses oracles donnaient la victoire, et son absence, prolongée à dessein, punissait les Lusitains indociles, qui n'avaient pas obéi aux volontés célestes, de même que son retour ramenait la victoire. On trouve encore en Espagne des monnaies au coin de Sertorius, et qui portent au revers la figure d'une biche.

Sylla, cependant, maître de Rome à force de cruautés, et moins sûr de son empire que Sertorius ne l'était du sien, voyait d'un œil inquiet cette puissance rivale qui s'élevait menaçante pour Rome et pour lui. L'Espagne, rassemblée, pour ainsi dire, sous la main puissante du proscrit romain, s'essayait sous lui à l'unité qu'elle repoussa toujours, et avait pour la première fois quelque chose qui ressemblait à un gouvernement. Sylla, qui se connaissait en usurpation, pressentit dans Sertorius un rival qui, plus habile que lui, régnait par l'affection, quand lui ne régnait que par la crainte. Métellus, envoyé par lui en Espagne (79), se fit battre par Sertorius et par la cavalerie espagnole, dont les évolutions, agiles comme celles des Numides, déconcertaient les allures plus lentes des cavaliers romains.

Le prudent Métellus n'avait guère avancé ni compromis en Espagne les affaires du dictateur. Sur ces entrefaites, un chevalier romain proscrit par Sylla, Perpenna, séduit par la brillante destinée d'un proscrit comme lui, voulut partager l'Espagne avec Sertorius. Il parvint à y réunir dix-sept mille hommes, que l'ascendant du nom romain et la haine contre Sylla jetèrent dans son parti; mais la gloire de Sertorius

remplissait toute la Péninsule, et les soldats de Perpenna, entraînés par le prestige qu'exerçait ce grand nom, le forcèrent à se réunir à Sertorius et à se contenter du titre de son lieutenant.

La mort du dictateur affranchit enfin Rome de sa dure et méprisante tyrannie; mais un ennemi plus redoutable vint bientôt essayer sa fortune contre celle de Sertorius : c'était Pompée, jeune encore, et qui venait faire en Espagne son apprentissage de la guerre. Métellus et Pompée réunis étaient à la tête de soixante mille hommes; Sertorius et Perpenna en avaient soixante-dix mille, et huit mille de cavalerie. Mais Sertorius avait sur ses adversaires l'avantage de connaître le pays et le genre de guerre qui lui convenait, et il se chargea d'apprendre la guerre à cet « écolier de Sylla, » comme il appelait Pompée, en lui tuant dix mille hommes, et en rasant sous ses yeux une ville alliée de Rome qu'il était venu secourir.

Mais Pompée, à son tour, cet écolier auquel Sertorius voulait, disait-il, « donner des verges, s'il ne craignait cette *vieille* (Métellus), » apprenait la guerre à l'école de son adversaire. Il s'empara d'une ville ennemie par une ruse digne de Viriates : ayant obtenu des habitants, qui refusaient d'y recevoir garnison, d'y laisser au moins ses malades, il y fit entrer sous ce prétexte ses soldats les plus braves et les plus valides, qui, une fois dans la ville, eurent bientôt recouvré la santé et ouvrirent les portes à leurs compagnons.

La fortune des Romains avait changé avec l'arrivée de Pompée. Vaincu d'abord, il avait appris à vaincre par ses défaites mêmes. La guerre continua avec une alternative constante de succès et de revers pour les

deux partis ; Sertorius vit battre l'un après l'autre ses lieutenants; et lui-même, dans un engagement avec Pompée, ne dut qu'à sa valeur désespérée son salut d'abord, et bientôt la victoire, qu'il sut ramener sous ses drapeaux. Pompée, légèrement blessé, eut peine à s'échapper, en laissant vingt mille des siens sur le champ de bataille.

La malheureuse Péninsule, théâtre de cette lutte acharnée, saccagée tour à tour par Sertorius et par les Romains, n'offrait plus que des champs dévastés et des villes en ruine. La liberté, si c'était être libre que d'obéir à un étranger entouré d'étrangers comme lui, lui coûtait aussi cher que la servitude. Sertorius, en effet, et Rome en tira parti plus d'une fois, était resté Romain, même après dix ans de guerre contre son pays. L'Espagne, sur laquelle il feignait d'avoir reporté toutes ses affections, n'était pour lui qu'une terre d'exil : son cœur était à Rome [1], avec sa vieille mère, qu'il y avait laissée, et qu'il aimait, nous dit Plutarque, d'un amour si tendre et si passionné (notons ce trait de ressemblance de plus entre Sertorius et Coriolan), qu'en apprenant sa mort, il perdit presque pendant huit jours l'usage de la raison, et qu'il fallut le forcer à prendre quelque nourriture pour soutenir une vie qui lui était à charge.

Si cette filiale affection éveille notre sympathie, si rarement excitée par les héros antiques, n'est-ce pas aussi

[1] Car il avoit, dit Plutarque (trad. d'Amyot), une grande dévotion envers son pays. Quand ses affaires se portoient mal, c'étoit alors qu'il se montroit de grand cœur; mais en ses prospérités il faisoit dire à Métellus et Pompée qu'il seroit bien content de poser les armes, moyennant qu'il fust, par édict public, rappelé et restitué, et qu'il aimoit mieux estre le moindre citoyen de Rome que, banni, estre empereur de tout le reste du monde.

une vertu toute romaine que celle qui dicta à Sertorius, proscrit par Rome et en guerre avec elle, sa fière réponse à Mithridate [1]? Ce redoutable ennemi des Romains, qui leur cherchait partout des ennemis, fit offrir à Sertorius, du fond de l'Asie, son alliance, de l'or et des vaisseaux, à condition qu'on lui rendrait les provinces que Sylla l'avait contraint à céder. Mais Sertorius, opinant dans le sénat d'*Evora* comme il aurait opiné dans celui de Rome, répondit, contre l'avis de tous les sénateurs, « qu'il était juste de rendre à Mithridate la Bithynie et la Cappadoce, qui avaient appartenu à ses aïeux; mais que jamais lui, Sertorius, tout armé qu'il fût contre Rome, ne souffrirait que Mithridate s'emparât de l'Asie-Mineure, naguère usurpée par lui, et rendue aux Romains par un traité solennel. » On rapporte que le roi du Pont, en apprenant cette réponse, s'écria, saisi d'admiration : « Si, exilé, cet homme nous dicte des lois, que serait-ce donc s'il était dictateur à Rome? » et il envoya quarante vaisseaux et trois mille talents (16 millions et demi) à Sertorius, qui lui fit passer en retour un corps de troupes sous les ordres d'un de ses lieutenants. Celui-ci, une fois entré sur le territoire de l'Asie-Mineure, occupa au nom de Sertorius les villes qui se soumettaient, affectant de prendre, en toute occasion, la préséance sur le roi du Pont, réduit ainsi à l'humble rôle d'allié de cette Rome espagnole qui se résumait tout entière dans Sertorius [2].

Mais ce dévouement de Sertorius aux intérêts de

[1] Le traité avec Mithridate, dit Amyot, sentoit bien son homme de cœur haut et magnanime.

[2] Rome n'est plus dans Rome, elle est toute où je suis.
CORNEILLE.

sa patrie absente le rendit, chose étrange, moins suspect aux Espagnols qu'aux Romains dont il s'était entouré. Métellus, ce général habile et malheureux, qui se consolait d'une défaite par les plaisirs, et se faisait encenser comme un dieu pour la moindre victoire, résolut de se défaire par trahison de l'ennemi qu'il ne pouvait pas vaincre. Jaloux sans doute de la gloire de Cépion, qui avait acheté la tête de Viriates et ne l'avait pas payée, il mit à prix celle de Sertorius, et fit publier, à son de trompe, qu'il donnerait 100 talents (550,000 fr.) et vingt mille arpents de terre à celui qui la lui apporterait.

Dès ce moment, les jours de Sertorius furent empoisonnés par la défiance : redoutant surtout les proscrits romains qui l'entouraient, et qui pouvaient être tentés d'acheter à ses dépens leur pardon, il fut réduit à mettre toute sa confiance dans les indigènes. Mais, au fond de l'âme, Sertorius le sentait bien, les Espagnols n'étaient que des étrangers pour lui, et lui qu'un étranger pour eux : il n'y avait pas entre eux et lui ces liens d'affection que scelle encore la communauté d'intérêts et de patrie; et pourtant, ces hommes qu'il appelait des barbares lui furent fidèles jusqu'au dernier moment. Croyant avec raison ses jours menacés, il s'entoura d'une garde indigène de *dévoués* (*devoti*), selon la coutume du pays.

Chaque chef ou personnage illustre, en Celtibérie, avait autour de lui quelques hommes braves et dévoués à sa personne qui l'accompagnaient partout, à la table comme au combat, et qui rappellent les *leudes* ou *fidèles* de la Germanie. C'était pour eux une honte d'abandonner leur chef sur le champ de

bataille, ou de lui survivre s'il avait succombé [1]. Ces *dévoués* espagnols étaient d'ordinaire en fort petit nombre; mais Sertorius en réunit autour de lui plusieurs milliers. Nous citerons une preuve de leur dévouement : Sertorius, poursuivi par les Romains, ne pouvait rentrer dans la ville; ses *fidèles*, lui faisant de leurs corps un rempart contre l'ennemi, le firent passer de l'un à l'autre sur leurs épaules, et arrêtèrent les Romains jusqu'à ce qu'il fût en sûreté. Mais nous verrons bientôt un témoignage plus touchant encore de leur fidélité [2].

Les Romains de son parti, au contraire, aliénés par la méfiance que leur témoignait Sertorius, se détachèrent peu à peu de lui : les uns l'abandonnèrent, et les autres ne restèrent que pour épier l'occasion de livrer à Métellus cette tête mise à si haut prix, et que Rome, en effet, ne pouvait trop payer. Au milieu de cette perpétuelle anxiété, le caractère de Sertorius s'aigrit : il essaya de chercher dans la débauche une distraction aux soucis qui le rongeaient, et dans la cruauté un rempart contre la trahison. Sa domination devint dure et capricieuse; ses lieutenants, qu'il cessait de contenir, accablèrent le pays de leurs exactions. Sur de simples soupçons, il traita avec une affreuse rigueur quelques-unes des villes qui lui étaient soumises. Il fit périr dans les supplices une partie des enfants de noble race qu'il faisait élever

[1] « Se regibus devovent, dit Salluste, et post eos vitam refutant, adeo illis ingenita est sanctitas regii nominis. » A en juger par les précieux fragments qui nous restent de Salluste sur la guerre de Sertorius, on ne saurait trop regretter la perte de sa grande histoire romaine, dont nous ne possédons que quelques débris.

[2] Et étant icelle coutume, dit Amyot, de se dévouer volontairement à mourir quand et son seigneur, appelée par les barbares la *dévotion*.

sous ses yeux comme des otages, et vendit le reste comme esclaves. La haine de l'Espagne le punit de ce crime, odieux autant qu'inutile, et une foule de villes, avec la Gallæcie tout entière, se soumirent aux armes de Pompée et de Métellus, qui s'approchaient, toujours victorieux.

Perpenna, l'ancien rival et le lieutenant de Sertorius, âme étroite et vaine, toute gonflée de la noblesse de sa race, souffrait impatiemment de servir sous un homme qu'il daignait à peine regarder comme son égal. Sertorius n'avait pas d'ennemi plus dangereux, il le savait; mais il n'osa prévenir une trahison qu'il prévoyait sans doute. Le lâche Perpenna l'invita à un repas où il l'entoura de ses complices, et là, au milieu du festin, périt sous des glaives romains le plus dévoué de tous les fils de Rome, cette mère ingrate, qu'il aimait encore, en dépit de toutes ses rigueurs.

Sertorius mourut à *Etosca* (73), près de Lérida, en Catalogne, après huit ans de guerres continuelles. L'Espagne comprit que sa liberté venait de mourir avec lui, car elle pleura sa perte comme elle avait pleuré celle de Viriates, et maudit Perpenna et les lâches instruments de sa trahison. Les *dévoués* de Sertorius honorèrent les mânes de leur chef par une sanglante hécatombe, et se donnèrent la mort autour de son bûcher. Une inscription, dont l'authenticité, par malheur, n'est pas des mieux établies, atteste encore ce dévouement sans exemple dans l'histoire, et cette fidélité enthousiaste, l'un des traits caractéristiques de la race espagnole :

« Ici reposent les soldats de Q. Sertorius, qui se sont dévoués à ses mânes, et ont rendu leurs os à la

terre, leur commune mère. Après avoir perdu leur chef, qu'avaient-ils à faire de la vie? Ils sont morts comme des braves, en combattant l'un contre l'autre, et reposent aujourd'hui au sein de cette mort qu'ils ont appelée. Postérité, adieu[1] ! »

On trouve aussi dans Moralès une inscription plus touchante, en ce qu'elle est l'expression d'un sentiment plus individuel et d'un dévouement plus réfléchi : « Aux mânes de Q. Sertorius ! Moi, Bébricius de *Calagurris* (Calahorra), fils de Corvus, je me suis fait une religion, après la mort de celui qui avait tout en commun avec les dieux, de ne pas lui survivre. Adieu, toi qui me lis, et apprends par mon exemple à garder ta foi, car la foi aux serments réjouit jusqu'aux âmes qui ont dépouillé leur enveloppe mortelle[2]. »

1 HIC MULTÆ QUÆ SE MANIBUS
Q. SERTORII TURMÆ, ET TERRÆ
MORTALIUM OMNIUM PARENTI
DEVOVERE, DUM, EO SUBLATO,
SUPERESSE TÆDERET, ET FORTITER
PUGNANDO INVICEM CECIDERE,
MORTE AD PRÆSENS OPTATA JACENT.
VALETE, POSTERI.

2 DIIS MANIBUS Q. SERTORII.
EGO BEBRICIUS CALAGURRITANUS
D. CORVI, ARBITRATUS
RELIGIONEM ESSE, SUBLATO EO
QUI OMNIA CUM DIIS IMMORTALIBUS
COMMUNIA HABEBAT,
ME INCOLUMEM RETINERE ANIMAM.
VALE, LECTOR QUI HÆC LEGIS,
ET MEO DISCE EXEMPLO
FIDEM SERVARE.
IPSA FIDES ETIAM MORTUIS PLACET
CORPORE HUMANO EXUTIS.

Ce mot de *lector* est si peu dans le style lapidaire, que je pencherais fort à regarder comme apocryphes, au moins les dernières lignes de l'inscription, ne fût-ce qu'à cause du pléonasme *lector qui hæc legis*, dans ce style qui doit être si serré.

Le premier châtiment du crime de Perpenna fut de se trouver porté sur le testament de Sertorius comme son principal héritier. Élu pour son successeur, il essaya vainement de se concilier l'affection des Espagnols. Il succomba bientôt sous les armes de Pompée, et mendia bassement la vie en remettant au vainqueur la correspondance secrète de Sertorius avec ses partisans à Rome. Pompée refusa de la lire, soit magnanimité, soit prudence, de peur de trouver trop de coupables, et fit mettre à mort Perpenna et ses complices, selon l'invariable usage de Rome, qui punissait les traîtres après avoir profité de la trahison.

Sertorius vaincu, l'Espagne fut soumise. *Calagurris*, la patrie du fidèle Bébricius, fidèle comme lui, résista, et ses habitants se nourrirent, comme les Numantins, de la chair de leurs enfants, avant de céder aux armes romaines[1]. Pompée, non moins féroce que Scipion, passa au fil de l'épée ceux qui survivaient, et fit raser la ville.

A défaut de grands hommes qui lui appartiennent en propre, l'Espagne a successivement attaché sa fortune à quelques-uns de ces noms fameux qui remplissent l'histoire du monde ancien. Ainsi Hannibal, Scipion, Sertorius, Pompée, César, ont l'un après l'autre pris la Péninsule pour le théâtre de leurs luttes, et recruté dans son sein des champions pour leurs querelles. Ce peuple espagnol, plus riche de tout temps en grands caractères qu'en grands talents, s'est passionné tour à tour pour chacun de ces

[1] S'il faut en croire Valère Maxime (VII, VI), ils salèrent les cadavres pour mieux les conserver : « quod diutius armata juventus viscera sua visceribus suis aleret, infelices cadaverum reliquias salire non dubitavit. »

hommes qui semblent résumer en eux les destinées de l'humanité. Bien loin de se tenir, comme sa position semblait l'y inviter, à l'écart de tous les grands débats qui partageaient le monde, l'Espagne a toujours pris parti, en colonie dévouée, dans les querelles de sa métropole. Et en effet, si l'on fouille au fond de son caractère national, on y retrouvera à toutes les époques ce besoin de dévouement, cette abnégation passionnée de soi-même, qui, depuis Sertorius jusqu'à la guerre de l'indépendance, a fait couler tant de fois le sang espagnol pour des causes qui ne valaient pas tout ce qu'elles ont coûté.

De toutes ces querelles qu'a épousées la Péninsule en se mêlant par la guerre, avant de se mêler par la civilisation, au mouvement dont Rome était le centre, la plus sanglante fut celle de César et de Pompée. Jamais l'univers ne s'était ému encore pour d'aussi vastes intérêts, et l'Espagne, l'arsenal à la fois et le grenier de Rome, ne pouvait pas rester neutre dans un pareil débat. Déjà, l'an 69, César avait, comme simple questeur, essayé sa fortune dans ce pays : en pleurant, à Gadès, devant le buste du héros qui, à son âge, avait conquis l'Asie, il avait trahi une ambition trop immense pour s'enfermer longtemps dans l'étroit sentier de la légalité.

De retour en Espagne, neuf ans après, avec le titre de préteur, pour commander là où il avait obéi, César, pressé de se faire un nom à tout prix, ne s'accommoda pas longtemps de l'état de paix qui régnait dans la Péninsule. Sous le premier prétexte venu, il déclare la guerre aux Lusitains, et porte le fer et la flamme chez les habitants des monts Herminiens (*sierra da Estrella*), qu'il veut forcer à s'établir dans

la plaine. La mort punit leur résistance, et César, se mettant à la poursuite des fugitifs, les suit jusqu'au fond du Portugal et les force à se réfugier dans l'île de Péniche, près de Santarem[1]. Après une attaque qui échoua faute de vaisseaux, César, avec une opiniâtreté égale à celle de cette race indomptée, fait venir une flotte de Cadix, et massacre jusqu'au dernier cette poignée de malheureux, déjà décimés par la faim. Après avoir ainsi *pacifié* l'Espagne, et tiré de cette mine inépuisable tout l'or et l'argent qu'elle pouvait donner, César, assez riche pour acheter désormais les comices de Rome, et faire taire les lois devant l'or ou devant le glaive, s'en retourne en Italie.

Pendant cinq ans nous voyons la Péninsule rester étrangère aux agitations et aux discordes du premier triumvirat; seulement l'amour de l'indépendance qui, comme un feu mal éteint, couvait encore dans les cœurs espagnols, fit passer les Pyrénées à cinquante mille Cantabres sous la conduite des lieutenants de Sertorius, pour s'unir dans une révolte commune aux Gaulois du midi de la France, qui combattaient aussi pour leur indépendance; mais Crassus, opposant la savante tactique de Rome à leur courage indiscipliné, triompha dans un même jour de ce double ennemi.

Dans le partage du monde entre les triumvirs, l'Espagne avec l'Afrique était échue à Pompée; celui-ci, dans la crainte de laisser, en quittant Rome, le champ libre à son rival, s'était contenté de faire

[1] Quelques auteurs ont cru qu'il s'agissait d'un petit groupe d'îles situées près de Bayona en Galice; mais comment des fugitifs eussent-ils pu atteindre un lieu d'asile aussi distant, et séparé d'eux par deux grandes rivières?

occuper cette province par ses lieutenants. Pendant quelques années, la Péninsule à cela près de quelques révoltes bien vite apaisées, jouit d'une tranquillité relative et se façonna tout doucement au joug romain, sous la garde de trois armées. Mais lorsque éclatèrent enfin les sanglantes rivalités de Pompée et de César, l'Espagne se partagea, comme le monde, entre les deux rivaux; et ce peuple, si follement épris de son indépendance, ne se passionna cette fois que pour le choix entre deux servitudes. Bientôt, par un rare et triste privilége, la Péninsule, placée à l'écart de cette grande querelle, fut choisie pour le champ clos où elle devait se vider; et bien loin de rester passive dans le débat, elle prit, avec son ardeur habituelle, parti pour l'un ou l'autre des deux concurrents.

Pompée avait alors en Espagne six légions, l'élite des armées de la république, sans parler d'une septième, composée de troupes indigènes. Afranius commandait pour lui dans l'Espagne citérieure; Pétréius en Lusitanie, et Varron en Bétique. A ces légions César avait à opposer ses vétérans, endurcis depuis huit ans par cette rude guerre des Gaules, où, après tant de victoires disputées pied à pied, ils avaient conquis une confiance sans bornes dans leur chef comme dans eux-mêmes. La Gaule et la Germanie, vaincues par lui, avaient fini par s'associer à ses triomphes en lui fournissant une cavalerie formée à la tactique romaine, et bien supérieure à celle de Pompée, composée de recrues levées à la hâte. Mais avant de se faire par l'Espagne une voie pour la conquête de Rome, César crut devoir aller faire en personne le siége de Marseille, qui, à cheval sur le golfe de

Lyon, commandait la route d'Italie, et assurait ses derrières en cas de défaite. En même temps son lieutenant Fabius reçut l'ordre de se rendre par les Pyrénées en Espagne, où César, maître de Marseille, et par elle de la mer, devait aller le rejoindre avec sa flotte.

Si les trois lieutenants de Pompée avaient été d'accord, rien n'eût été plus facile que de fermer à Fabius la porte des Pyrénées; mais Varron, gagné par l'or ou par la fortune de César, ayant mis dans tous ses mouvements une lenteur suspecte, Afranius et Pétréius, bien que réunis, n'osèrent point s'aventurer jusqu'aux Pyrénées tant que Varron ne quitterait pas la Bétique. Fabius les franchit donc sans obstacle pendant que César débarquait à Ampurias et venait rejoindre son lieutenant campé dans une forte position au confluent du Sicoris (la Sègre) et de la Cinca, près d'*Ilerda* (Lérida), dont Afranius était maître.

Le général romain, dans ses immortels Commentaires, a tracé de toute cette guerre un tableau si animé et si complet, que, réduits à la triste nécessité de le mutiler en l'abrégeant, nous nous contenterons d'un rapide sommaire, en renvoyant au texte ceux qui voudront connaître dans tous ses détails cette scène détachée du grand drame de la guerre civile. Et d'abord, quelques engagements partiels eurent lieu où la victoire resta indécise : de l'aveu de César lui-même, ses soldats s'arrêtèrent, étonnés de la hardie et sauvage tactique des soldats espagnols, habitués à « s'élancer impétueusement sur l'ennemi et à s'emparer d'une position, sans conserver leurs rangs, et en combattant par groupes rares et dispersés, sans regarder comme une honte de céder et de fuir s'ils

étaient trop pressés [1]. Une crue subite de la Sègre ayant emporté les deux ponts qu'y avait jetés César, le général et son armée se trouvèrent enfermés dans une plaine nue et sans ressources, entourés de tous côtés par des fleuves grossis ou par l'ennemi; bientôt une disette cruelle désola le camp de César, tandis que l'abondance régnait dans celui d'Afranius, et que, sur la rive opposée, un riche convoi et des renforts arrivés de la Gaule voyaient, sans pouvoir lui porter secours, la famine décimer l'année de leur général.

Mais le vainqueur de la Gaule n'était pas homme à céder à un pareil ennemi l'honneur de le vaincre : à l'aide de bateaux d'osier couverts de cuir comme ceux des pirates de l'Océan, il passe le Sicoris cinq lieues au-dessus de son camp, sans être aperçu par l'ennemi, fait construire aussitôt un pont pour son armée, et opère sa jonction avec son convoi. En même temps qu'il échappait à ce pressant danger, et d'assiégé se faisait assaillant, sa flotte battait, près de Marseille, celle de Pompée; César lui-même se mettant, avec cette impétuosité froide qui est le secret de toutes ses victoires, à la poursuite d'Afranius et de Pétréius, déconcertés et acculés à l'Èbre, qu'ils s'efforcent vainement de passer, les harcèle, les suit pas à pas, l'épée dans les reins, leur coupe à son tour l'eau, les vivres et le fourrage, et se trouve constamment entre eux et le fleuve derrière lequel ils cherchaient à s'abriter. Mis dans une égale impossibilité de combattre et de fuir, et privés à la fois de toutes les nécessités de la

[1] Genus erat pugnæ ut magno impetu primo procurrerent, audacter locum caperent, locos suos non magnopere servarent, rari dispersique pugnarent, si premerentur, pedem referre et loco excedere non turpe existimarent... » (*De Bell. civil.*, lib. I.)

vie, les pompéiens, par suite des savantes manœuvres de leur adversaire, se voient forcés de capituler. César, par une clémence calculée, se garde bien de leur imposer des conditions trop dures : tout ce qu'il exige d'eux, c'est qu'ils sortent de la Péninsule sans pouvoir dorénavant servir contre lui, et que les Espagnols, aux mêmes conditions, s'en retournent dans leurs foyers.

Ainsi se termina cette courte et immortelle campagne, qui à elle seule aurait suffi pour faire la gloire d'un autre général, et où, sans livrer une seule bataille et en retenant la guerre captive dans un rayon de quelques lieues carrées, César parvint à faire mettre bas les armes à une armée égale à la sienne et commandée par deux chefs expérimentés. Cette campagne, éternel sujet d'admiration pour tous les hommes de l'art, a heureusement trouvé, comme des guerres plus modernes, un historien dans le chef même qui l'a dirigée ; et celui-ci, moins jaloux de la gloire littéraire que de celle des armes, a séparé, comme on le sait, l'écrivain du général, et parlé de lui-même à la troisième personne, en ne trahissant l'identité que par les éloges que lui seul avait droit de se refuser.

Varron, à la tête de vingt-cinq mille hommes, dernière ressource du parti pompéien, occupait encore l'Espagne ultérieure, ou la Bétique ; mais la Péninsule avait déjà abandonné avec le succès la cause de Pompée, et les exactions de Varron achevèrent encore de l'aliéner de lui. César fut reçu dans Cordoue, aux acclamations d'un peuple enthousiaste, par les députés de la Bétique, déjà façonnée depuis longtemps à recevoir sa destinée toute faite d'une main romaine,

quelle qu'elle fût. Hispalis et Carmona suivirent l'exemple de Cordoue, et Cadix, jalouse de l'imiter, chassa de ses murs Varron et les partisans de Pompée, qui, trouvant tous les passages fermés, ne tardèrent pas à se soumettre.

Pour récompenser Cadix de son adhésion, acquise de tout temps aux intérêts romains, César accorda à tous ses habitants le droit de cité romaine, et fit restituer au temple d'Hercule les riches dépouilles qu'en avait enlevées Varron. Après avoir réglé en maître bienveillant l'administration de la province, il se rendit par mer à Tarragone, où il en fit autant pour l'Espagne citérieure, et quitta enfin le pays en laissant à la tête de ses deux provinces Cassius Longinus au midi, et Lépidus au nord. Ainsi, à tous les âges du peuple espagnol, nous retrouvons en lui, malgré tous ses instincts d'indépendance, la même facilité à se laisser prendre au prestige du génie, et à se passionner, dans un conquérant étranger, pour les vertus qu'il ne trouve pas dans ses chefs indigènes. Ainsi l'Espagne, moins rebelle au joug qu'on ne le croit d'ordinaire, avait aussi, de nos jours, cédé à l'ascendant d'un autre César, et s'était volontairement inclinée devant lui : heureux s'il n'eût pas, dans un entraînement funeste, abusé de l'Espagne et de sa fortune, en s'aliénant, par une faute sans excuse, des cœurs plus sensibles encore au bienfait qu'à l'injure.

Les exactions et la cruauté de Cassius poussèrent bientôt la Bétique à la révolte; ce ne fut pas sans peine que Lépidus apaisa les troubles suscités par son collègue, pendant que celui-ci, s'enfuyant avec ses richesses, l'année de sa préture une fois expirée, allait

trouver dans les flots de l'Èbre un châtiment et un tombeau.

La longue querelle de Pompée et de César, vidée en Espagne, continuait cependant à partager le monde romain et à ensanglanter, l'une après l'autre, ses plus belles provinces. La mort de Pompée, en Afrique, sembla enfin devoir mettre un terme à ce sanglant débat; mais son fils, Cnéius, confondant son ambition avec sa vengeance, ramassa le flambeau de la guerre civile, tombé des mains de son père, et réunit dans les trois parties du monde tous les partisans de Pompée que l'étoile de César n'avait pas ralliés encore. L'Espagne répondit avec enthousiasme à cet appel fait aux souvenirs d'affection qu'y avait laissés Pompée. Bientôt Cnéius eut une armée dans la Bétique, où s'étaient réfugiés tous les pompéiens expulsés d'Afrique après la défaite de leur parti. César, alors occupé de savourer à Rome les joies du triomphe, se rappela tout d'un coup que la guerre n'était pas finie; et aussitôt, avec cette prompte et ferme décision qui le caractérise, il se mit en route pour cette Péninsule, qui trois fois avait déjà senti le poids de ses armes.

Il était temps qu'il arrivât : déjà son préteur, Cassius, avait été chassé de la Bétique, et ses partisans, abattus, se bornaient à une timide défensive. Après une traversée de dix-sept jours, César débarqua à Sagonte, l'an 47 avant Jésus-Christ; et, dix jours après, il était avec ses vétérans au cœur de la Bétique. Du reste, la présence de César, à elle seule, valait une armée dans un pays favorablement disposé pour lui, et qu'il avait rattaché par ses bienfaits à la cause de Rome, désormais confondue avec la sienne. L'Espagne

citérieure était à lui tout entière, et dans la Bétique même, Cordoue et d'autres villes lui firent secrètement offrir de se donner à lui, pendant que sa flotte battait, dans un engagement décisif, celle de Cnéius Pompée, auprès de Carteya. Après avoir passé le Guadalquivir sur un pont improvisé, il met le siége devant Cordoue, qu'occupait alors Sextus Pompée avec une forte garnison. Mais, malgré la bonne volonté des habitants, la résistance des pompéiens, et une attaque d'épilepsie, mal terrible auquel le futur maître du monde devint alors sujet, le forcèrent à lever le siége[1] pour aller commencer celui d'*Ategua* (Teba *la Viéja*), où Cnéius avait établi ses magasins. Cnéius, décidé à la secourir à tout prix, rassemble à la hâte son armée improvisée, montant en tout à soixante mille hommes; puis, avec une activité digne du nom qu'il portait, il se rend à marches forcées sous les murs d'Ategua, où César avait établi un de ces formidables camps retranchés qu'on retrouve à chaque pas dans les Gaules. Dès le premier jour il charge, par une matinée nébuleuse, les troupes qui gardent le camp, les taille en pièces, et parvient, à travers l'armée ennemie, à jeter du secours dans la place assiégée. Ategua n'en résista qu'avec plus de vigueur, et César, harcelé par l'armée de Pompée, assiégeant d'une part, assiégé de l'autre, ne dut qu'aux rigueurs de la garnison pompéienne la soumission de la ville, qui finit par lui ouvrir ses portes.

[1] L'inscription suivante, citée par Moralès, paraît se rapporter à cette maladie :

SACRUM NUMI
NIS PRO SALU
TE ET PRO VI
CTORIA CESARIS.

Inquiet des défections qui se glissaient dans ses rangs, Cnéius recula vers le sud jusqu'à Munda, bourgade qui, comme Pharsale, doit son nom dans l'histoire aux grands événements qui se sont accomplis sous ses murs. Par malheur, cette dernière campagne de César en Espagne n'a pas trouvé, comme la précédente, un historien digne d'elle; César, qui ne dédaigna pas d'y vaincre en personne, cette fois encore, n'a pas eu le temps de nous la raconter, et a laissé ce soin à son lieutenant Hirtius, aussi peu en état de le remplacer la plume que l'épée à la main. César, toujours porté de sa nature à s'emparer du rôle d'assaillant, avait suivi de près les pompéiens, en harcelant sans cesse leur arrière-garde; les deux armées se rencontrèrent enfin dans la plaine de Munda : à peu près égales en nombre, elles se composaient de Romains et d'Espagnols, et d'auxiliaires africains commandés par leurs rois.

De part et d'autre on était las de la guerre, et l'épuisement de tant d'années de lutte avait émoussé dans les âmes l'âpre aiguillon des guerres civiles. Les vétérans de César, enrichis par tant de victoires, marchaient au combat à regret, en hommes qui ne mettent pas à conserver la même ardeur qu'à acquérir. Tout l'avantage de la situation était pour les pompéiens, adossés aux murs de la ville, dans un lieu élevé qu'ils se refusèrent à quitter pour engager le combat. Les césariens, rangés en bataille dans la plaine, avaient à traverser, pour joindre l'ennemi, un ruisseau entouré de marécages. « Le jour, ajoute Hirtius, était si beau et si serein qu'il semblait que les dieux immortels l'eussent fait exprès pour une bataille. » Longtemps les deux armées hésitèrent avant

d'engager le combat, chacun cherchant à attirer l'autre dans les bas-fonds qu'il fallait traverser; mais, à la fin, César, peu habitué à attendre l'attaque de l'ennemi, donna le signal du combat; et la dixième légion, la moins nombreuse et la plus aguerrie des vieilles bandes césariennes, entama la bataille avec tant de courage, malgré le désavantage de sa position, qu'elle mit un instant le désordre dans les rangs opposés. Mais les pompéiens à leur tour, chargeant l'ennemi avec l'impétuosité d'un torrent qui descend des montagnes, parvinrent à l'ébranler; et « la honte seule, dit Florus, et non le courage, empêcha les césariens de prendre la fuite. »

A cette vue, César, s'élançant aux premiers rangs, essaie en vain sur ses vétérans l'empire de sa parole, naguère si puissante sur eux; ses exhortations, ses reproches, sa colère même, cette « immense colère » qui déborde sur eux, comme dit son historien, ne peuvent rien sur ces âmes abattues. Un instant il est prêt à se percer de son épée; mais, aimant mieux laisser ce soin aux javelots ennemis, il arrache un bouclier des mains d'un soldat, et, s'écriant à haute voix : « Je veux mourir ici, » il court sans hésiter vers les rangs ennemis, au milieu des traits qui pleuvent de toutes parts sur lui. Derrière un chef qui montrait ainsi le chemin, il fallait bien que toute l'armée suivît. Le combat recommence donc avec une nouvelle fureur. Au moment où la mêlée était le plus horrible, le roi de Mauritanie Bogud, l'un des auxiliaires de César, s'empare par une brusque attaque du camp de Pompée presque abandonné, et opère ainsi une diversion utile à son parti. Les pompéiens s'ébranlent pour secourir leur camp, et le désordre se met bien-

tôt dans leurs rangs. Les césariens, redoublant d'ardeur, les poussent l'épée dans les reins jusque sous les murs de la ville; bientôt trente mille de leurs cadavres jonchent le champ de bataille, outre trois mille chevaliers, l'élite et la fleur de la jeunesse romaine, avec Labiénus et Attius, deux des lieutenants de Cn. Pompée. Ce dernier, suivi seulement de cent cinquante cavaliers, s'échappe à grand'peine de cette plaine étroite où vient de se gagner, pour la dernière fois, l'empire du monde, et où le nom de Pompée a perdu son dernier prestige. Une foule de prisonniers et treize enseignes attestèrent la victoire de César; victoire qui dut être chèrement achetée, si l'on songe à l'acharnement et à la durée du combat [1]. César, pressé de la compléter, commence aussitôt le siége de Munda, qu'il ceint d'un rempart, formé, suivant l'usage gaulois, des cadavres des vaincus, hérissé de leurs armes et recouvert de leurs têtes [2]. Après une héroïque résistance, tous les assiégés, jusqu'au dernier, trouvèrent la mort sur leurs remparts ou sous ceux du camp de César, qui finit par ne conquérir qu'une ville vide d'habitants.

Cn. Pompée, qui, dans toute cette guerre, s'était montré d'abord au niveau de son nom et de sa for-

[1] Parmi les nombreuses inscriptions romaines qui se trouvent en Espagne, celle qu'on voit gravée sur les fameux taureaux de Guisando, fait évidemment allusion à la bataille de Munda :

BELLUM CÆSARIS ET PATRIÆ
EX MAGNA PARTE CONFECTUM,
S. ET SN. M. POMPEII FILIIS
HIC IN AGRO BASTITANO PROFLIGATIS.

[2] « Pro cespite cadavera collocabuntur, scuta et pila pro vallo. Insuper occisi et gladii et mucrones, et capita hominum ordinata, ad oppidum conversa universa. » (Hirtius ap. Cæsar.)

tune, s'abandonna lui-même et n'essaya pas de se relever de ce coup terrible. Réunissant à Carteya les débris de sa flotte et de son armée, il essaya de fuir avec une trentaine de vaisseaux; mais, bloqué par la flotte de César, qui lui prit ou lui brûla la plupart de ses vaisseaux, il s'échappa à grand'peine avec quelques soldats fidèles, qui, pour le défendre, se firent tuer jusqu'au dernier. Cnéius, qu'une double blessure mettait hors d'état de fuir, se réfugia dans une grotte, et, bientôt découvert, y tomba sous le fer des ennemis acharnés à le poursuivre; et sa tête, envoyée à César, fut exposée, par son ordre, comme trophée de sa victoire.

Cnéius une fois mort, le parti des pompéiens ne tarda pas à se dissoudre, tandis que, sous un chef plus énergique et moins prompt à se résigner à sa défaite, il eût pu lutter encore. Toutes les villes de la Bétique, sauf Cordoue, Séville et Ursaon (Osuna), occupées encore par une garnison pompéienne, s'empressèrent d'ouvrir leurs portes; et Sextus Pompée, qui se trouvait à Cordoue, se sentant hors d'état de tenir tête à César, se réfugia au fond de la Celtibérie, vieil asile de l'indépendance espagnole. Mais les discordes civiles n'en continuèrent pas moins leurs ravages dans Cordoue; et, après de graves désordres, l'armée de César, entrant l'épée à la main dans cette malheureuse ville, y fit couler à flots le sang de ses ennemis, dont vingt-deux mille périrent dans cette cruelle réaction. Rentré au prix de tant de sang versé dans cette ville élégante, qu'il avait toujours aimée, dans cette riante capitale de l'Andalousie, toute saturée du génie romain, et qui devait être le centre de deux civilisations successives, César y planta, de ses

propres mains, ce platane qu'un poëte, hispano-romain comme elle, Martial, a immortalisé dans quelques lignes gracieuses: « Planté par une main heureuse, l'arbre de César semble ressentir encore l'influence de son maître, tant il étend ses rameaux épais et ses jets vigoureux! Platane aimé des dieux, ne redoute ni le feu ni le fer sacrilége. Va, tu peux te promettre une durée et une vigueur éternelles, ce n'est pas Pompée qui t'a planté! » (IX, 62.)

Séville, divisée en deux factions comme Cordoue, appela d'un côté les légions de César, pendant que les derniers débris du parti pompéien y appelaient de l'autre les Lusitains de l'armée de Pompée, qui avaient vu dans sa cause celle de leur indépendance. Les Lusitains, vainqueurs d'abord par une surprise, furent taillés en pièces par la cavalerie de César, et la ville se rendit. Sa conquête fut jugée assez importante pour qu'on la célébrât à Rome par une fête annuelle. Ursaon, ayant refusé de suivre l'exemple de Séville, fut prise d'assaut, et avec sa chute fut consommée l'entière conquête de la Péninsule.

Aussi habile à fonder qu'à conquérir, César ayant réuni à Carthagène des députés de toutes les provinces, s'occupa d'établir une administration régulière dans ce pays, qui, jusqu'ici, n'avait guère connu que les maux de la conquête. Mais son intervention, quoique bienfaisante pour la Péninsule, n'en fut pas moins empreinte de ce cachet d'avidité qui caractérisait la domination de Rome dans toutes ses provinces. Pour acheter dans les comices romains les suffrages d'une populace vénale et affermir avec l'or l'œuvre du glaive, César avait besoin de puiser encore à cette riche mine de la Péninsule; aussi n'hésita-t-il pas à dépouiller à

Cadix le même temple d'Hercule qu'il avait protégé contre l'avidité de Varron, et à punir, par de lourdes contributions de guerre, la résistance des villes qui avaient osé douter de sa fortune. Mais ces maux n'étaient que passagers, et le bien qu'il fit à l'Espagne, le don si rare et si précieux d'une administration régulière, avec le bien-être et les arts de la paix qui marchaient à sa suite, furent heureusement plus durables. Aussi l'affection des habitants, leurs vœux, leurs offrandes votives et les autels qui s'élevaient partout en son honneur, le payèrent-ils largement de tous ses bienfaits [1].

A peine César eut-il quitté l'Espagne que la guerre civile, à grand'peine apaisée par sa présence, s'y ralluma sur-le-champ. Sextus Pompée, appuyé sur Bocchus et sur un autre prince africain, car l'Afrique intervenait dès lors activement dans les destinées de la Péninsule, souleva la Celtibérie; et, malgré les efforts du lieutenant de César, il parvint à dominer tout le centre du pays, depuis les frontières de la Catalogne jusqu'à celles de l'Andalousie. Si l'on songe à l'affection enthousiaste que portait à César ce peuple espagnol, prompt à se passionner pour quiconque jetait un peu de gloire sur sa servitude, cette nouvelle révolte ne peut s'expliquer que par les instincts d'indépendance des populations du centre, moins ouvert que les cités du littoral aux armes et aux influences de la conquête romaine.

Pollion, gouverneur de l'Espagne citérieure, ayant

[1] On est étonné du nombre de villes qui se disputèrent l'honneur de porter le nom de César : ainsi, Hiturgis s'appela désormais *Forum Julium*; Itucis, *Virtus Julia*; Astigis, *Clarítas Julia*; Nertobriga, *Fama Julia*; Osset, *Constantia Julia*; Lisbonne, *Felicitas Julia*; Evora, *Liberalitas Julia*, etc.

marché à la rencontre de Sextus, se fit battre par lui et donna honteusement l'exemple de la fuite, en laissant sur le champ de bataille la moitié de son armée. La situation devenait grave : l'Espagne, éternel foyer d'indépendance, menaçait de recommencer cette guerre de deux siècles, où elle avait convié successivement à la défense de sa liberté les plus implacables ennemis de Rome. César venait de tomber sous le fer des assassins. Privé de ce bras puissant, le sénat transigea avec l'Espagne, incarnée encore une fois dans le fils de Pompée : il fit offrir à celui-ci de lui rendre tous ses biens et de le nommer amiral de la république, s'il voulait finir la guerre civile dans ce pays. Sextus, acceptant l'offre avec joie, désarma sur-le-champ et partit pour l'Italie; et ainsi se termina par un compromis, sur la tombe encore ouverte de César, cette longue et terrible guerre où les destins du monde et ceux de l'Espagne, confondus ensemble, avaient été tant de fois remis en question.

Des mains de Lépidus, l'un des membres du second triumvirat, à qui l'Espagne était échue, elle passa dans les mains d'Octave, le futur héritier du monde. Comme César, celui-ci ne tarda pas à s'entourer d'une garde espagnole, tant la fidélité native des hommes de ce pays était appréciée de leurs conquérants! Par un privilége plus glorieux encore, on voit pour la première fois, à cette époque, un Espagnol, Cornélius Balbus, créature de César, élevé à la dignité de consul, qu'aucun étranger n'avait encore obtenue [1]. Sous les lieutenants d'Octave, l'Espagne fut un instant

[1] On voit aujourd'hui au musée *Degli Studj*, à Naples, deux magnifiques statues équestres, l'une de ce Corn. Balbus, et l'autre de son fils, toutes deux d'une admirable conservation.

agitée par les querelles des deux rois mauritaniens Bocchus et Bogud, anciens partisans de Pompée et de César; mais le calme s'y rétablit bientôt, et Rome ne lui demanda plus, pour gage de sa soumission, que l'or qu'elle en tirait toujours comme d'une mine inépuisable.

Mais, en retour de tant d'or et de sang vainement dépensés, Rome fit à l'Espagne, sous Octave, deux dons qu'un peuple ne saurait trop payer : la civilisation et l'unité. En la déclarant à jamais tributaire de l'empire, le nouveau dominateur du monde donna à la Péninsule, si divisée jusque-là dans sa rébellion et dans son obéissance même, un centre commun, où force lui fut de se rattacher, en oubliant ces éternelles divisions de peuplade à peuplade et de province à province, qui avaient morcelé sa puissante nationalité. Cette ère d'unité, d'où date, à vrai dire, l'existence de l'Espagne comme nation, devint pour elle un point de départ nouveau, dans sa marche à travers les siècles : en avance de trente-huit ans sur l'ère chrétienne, l'ère d'*Auguste*, adoptée par l'Espagne seule, tout en la rattachant à l'empire par un lien plus étroit, contribua plus tard, pendant tout le moyen âge chrétien [1], à l'isoler par la chronologie, comme elle l'était déjà par l'histoire, du monde européen.

Somme toute, et malgré les maux inséparables de la guerre, la domination romaine, à partir du règne d'Octave, fut plus bienfaisante que nuisible à l'Espagne. Malgré ces deux siècles de lutte acharnée qu'avait coûtés sa conquête; malgré tant de sang et de larmes, l'Espagne, tiraillée en tout sens entre des

[1] L'ère espagnole s'est conservée en Aragon jusqu'en 1358, en Castille jusqu'en 1383, en Portugal jusqu'en 1405.

prétentions rivales, lassée de ses révoltes sans but et sans avenir, connut pour la première fois le bienfait d'une administration régulière, au lieu de gouvernements militaires instables et oppressifs. La servitude se cacha pour elle sous le bien-être et les arts de la paix; et ce n'est, à vrai dire, que du jour où la Péninsule déchut de sa liberté qu'elle mérita d'être inscrite au nombre des nations.

Octave divisa l'Espagne en trois provinces : la Tarragonaise, la Bétique et la Lusitaine, abandonnant au sénat la plus docile de toutes, la Bétique, et se réservant les deux autres comme un aliment et un prétexte pour la guerre : Octave ne dédaigna pas d'y faire lui-même une expédition (26) pour pousser avec plus de vigueur la guerre contre les Cantabres, qui occupaient seuls toutes les forces des Romains[1]. Mais bientôt, las d'une guerre sans gloire, mais non sans dangers, Octave l'abandonna à ses lieutenants. Cette lutte inégale de toutes les forces de Rome avec quelques pauvres peuplades bloquées dans leurs montagnes, entre la Gaule et l'Espagne asservies, dura plusieurs années. Là, comme dans ces terribles siéges qu'on ne rencontre que dans l'histoire de la Péninsule, la mort seule mit un terme à la résistance. Comme à Numance, comme à Sagonte, les femmes égorgèrent leurs enfants, et les vaincus s'entre-tuèrent, ou cherchèrent dans les rangs des Romains un trépas plus glorieux.

A peine les vainqueurs se furent-ils retirés de ces lieux qu'ils avaient pacifiés, comme dit Tacite, en les

[1] C'est à cette expédition d'Auguste que fait allusion le magnifique chant national cantabre que l'on trouvera à la fin de ce volume, dans l'Appendice sur la langue basque.

changeant en déserts (*Ubi solitudinem faciunt, pacem appellant*), que le peu d'indigènes astures ou cantabres qui avaient survécu à la perte de leur liberté se soulevèrent encore une fois; encore une fois Rome les soumit, et les deux partis, également las de la guerre, se résignèrent, par une convention tacite, l'un à n'être jamais complétement libre, l'autre à se contenter de quelques marques d'une précaire soumission. Ainsi finit la dernière guerre que Rome ait livrée dans la Péninsule. Les Cantabres, refoulés dans leurs montagnes, consentirent enfin à laisser en paix la plaine, irrévocablement soumise au joug de Rome; les Asturiens, domptés à leur tour, non sans une vive résistance, donnèrent en otages ou virent vendre comme esclaves leurs plus braves défenseurs, et laissèrent les aigles romaines pénétrer dans leurs vallons reculés; et la Péninsule, devenue la plus paisible comme elle était la plus riche des provinces de l'empire, jouit enfin d'un bonheur relatif et d'un repos acheté par assez de misères.

Il faut être juste envers Octave, et l'histoire ne l'a pas toujours été : l'Espagne n'a pas à accuser sa mémoire; il la protégea, comme la mine féconde où il voulait seul puiser, contre les exactions des Verrès impériaux, non moins avides que ceux de la république. C'est à lui qu'on doit cette loi tutélaire qui défendait aux gouverneurs de lever aucune contribution sur la fin de leur administration, et aux cités de leur témoigner leur reconnaissance avant deux mois révolus à compter de leur départ. Ainsi furent supprimés ces dons soi-disant volontaires et ces apothéoses décernées par la peur aux gouverneurs dont

les cités espagnoles voulaient conjurer l'avarice ou acheter le patronage.

Octave, le premier des maîtres du monde que la flatterie ait divinisés, voulut mériter les autels que les Espagnols lui érigeaient de toutes parts. Il perça de routes ces hautes barrières de montagnes qui isolent chaque province des autres, comme l'Espagne est elle-même isolée du monde; il jeta des ponts sur ces fleuves, tour à tour faibles ruisseaux ou torrents impétueux; il porta par de somptueux aqueducs la fertilité dans ces plaines arides qu'aucune goutte de pluie n'arrose pendant six mois. Il fonda des colonies nouvelles qu'il exempta d'impôts[1], et conféra aux indigènes les plus éminents les droits de citoyen et les dignités de l'empire. Toutes les vertus d'Auguste, même sa clémence, étaient calculées : c'est ainsi qu'il s'attacha par un pardon habile Caracota, bandit espagnol fameux, qui eût peut-être recommencé Viriates, et qui devint pour Rome un serviteur dévoué.

Du reste, l'Espagne, qui ne fut jamais lente à payer ni le bien ni le mal, reconnut les bienfaits d'Octave par le dévouement le plus enthousiaste : partout des autels s'élevèrent pour ce dieu vivant[2], qui, avec toutes les faiblesses de l'humanité, eut, aux yeux de l'historien, le plus beau de tous les titres, celui d'a-

[1] Les plus importantes sont *Salduba*, déjà existante, mais qui reçut alors le nom de *Cæsar Augusta* (Saragosse); *Pax Augusta* (Béja); *Legio Gemina* (Léon); *Emerita Augusta* (Mérida), colonie de vétérans; Cordoue et Cadix furent également peuplées de vétérans.

[2] A Séville, on éleva un monument à sa femme, Livie, qu'on décora du nom de *Generatrix orbis*. Des députés de Tarragone étant venus lui annoncer qu'un palmier avait poussé sur son autel, « C'est une preuve, répliqua-t-il gaiement, qu'on n'y sacrifie pas bien souvent. »

voir pacifié le monde, que César avait conquis. Chargé de la tâche la plus belle qui soit échue à un mortel, Octave acquitta envers l'Espagne les dettes de la république, et prit à cœur de réparer tout le tort que Rome lui avait fait.

Pendant les premières années du règne de Tibère, son hypocrite modération trompa quelque temps l'univers dont il venait d'hériter. Mais bientôt, quand il eut jeté le masque, les exactions des gouverneurs romains dans la Péninsule y amenèrent une révolte. Un d'eux, L. Pison, fut tué par un pâtre qui se fit le vengeur des griefs de son pays. Mis à la torture, cet homme soutint avec l'opiniâtreté d'un Espagnol « qu'il n'avait de complices que l'odieuse conduite « de Pison; » puis, s'échappant des mains de ses bourreaux, il se brisa la tête contre une pierre. Tibère punit, par des exactions nouvelles, l'Espagne de s'être vengée par les mains de ce rustique héros; sa cruauté rapace y frappa les têtes les plus illustres, tandis que l'encens fumait sur ses autels, et que des médailles éternisaient sa mémoire et celle de l'infâme Séjan.

L'Espagne, sous Tibère, avait regretté Auguste : elle regretta Tibère sous Caligula et sous tous les monstres qui déshonorèrent après lui le trône impérial. Mais, comme les provinces reculées de l'empire, celle-ci échappa par la distance au joug qui pesait sur l'Italie. C'est du fond de l'Espagne que partit la révolution qui précipita Néron du trône et laissa respirer le monde asservi. Galba, qui la gouvernait alors, s'éleva de cet humble échelon jusqu'au trône impérial. Il avait ménagé ce pays pendant son administration, il fut sans pitié pour lui dès qu'il eut

échangé son titre contre celui d'empereur, et se vengea avec une froide cruauté sur les villes qui avaient hésité à le reconnaître.

Dans son règne de trois mois, Othon, lieutenant d'abord, puis successeur de Galba, se souvint que la Péninsule avait été aussi l'occasion de sa grandeur : il encouragea son commerce et joignit au gouvernement de la Bétique, sous le nom d'*Hispania tingitana*, cette côte nord-ouest de l'Afrique d'où devaient sortir un jour ses futurs conquérants.

Les prétoriens espagnols avaient fait deux empereurs; ceux de Germanie voulurent en faire un à leur tour, et élurent Vitellius; dans ce conflit, l'Espagne se prononça pour Vespasien, et celui-ci, maître de l'empire, la récompensa en lui accordant le droit de cité latine; il la dota en outre de plusieurs voies nouvelles; mais le plus beau présent qu'il lui fit, ce fut de lui donner Pline l'Ancien pour questeur.

C'est sous le règne de Vespasien, on le sait, que le peuple juif expia, par la ruine de sa ville bien-aimée, le sang du Juste versé par lui; à dater de ce jour commença sur toute la face du monde cette longue dispersion de la race juive, étrange et terrible punition, fatalement attachée à un crime sans exemple comme le châtiment. Une colonie de ces proscrits, déportés à Mérida, fut la souche de cette race nombreuse que nous verrons, pendant tout le moyen-âge, pulluler sur le sol de l'Espagne avec cette fécondité fatale qui est à la fois pour elle une force et une misère de plus.

L'ère de bonheur commencée pour ce pays avec Vespasien continua et s'accrut encore sous Titus, son fils, *les délices* de l'Espagne comme il fut celles du

genre humain[1]. Mais Titus, trop vite enlevé à l'amour du monde, mourut après un règne de deux ans, en laissant, comme pour se faire mieux regretter, son frère Domitien pour lui succéder. L'Espagne, qui s'était reposée de ses misères, se vit encore exposée à l'avidité des gouverneurs romains; elle protesta de nouveau, et les plaintes de la Lusitanie parvinrent à éveiller la dédaigneuse attention du sénat. La Bétique, poussée à bout par les exactions de son proconsul, réclama aussi, et prit pour avocats Pline le Jeune et le philosophe Hérennius Sénécion, natif de la Bétiqne même et son ancien questeur. Il est bon d'ajouter qu'ils gagnèrent leur cause, même sous un Domitien; les biens du proconsul furent séquestrés jusque après une enquête. Cécilius, son successeur, sans se laisser intimider par cet exemple, renouvela sous Trajan les mêmes abus, bientôt suivis des mêmes plaintes; Pline reprit en main la cause de la Bétique, dont il s'était constitué l'avocat d'office; mais le proconsul Cécilius, qui se sentait coupable, devança l'arrêt en se donnant la mort. Tous les biens confisqués par lui furent restitués à leurs maîtres, et ses complices bannis.

[1] C'est ce qu'atteste une inscription conservée à Mérida :

IMP. TITUS CÆS. VESP.
AUG. PONT. MAX.
GENERIS HUMANI AMOR
ET DESIDERIUM
ETIAM VIVUS.

Une autre inscription de Mérida nous apprend que la construction d'une voie publique ayant été ordonnée sous Vespasien, et négligée par les publicains, ou fermiers de l'État, les prévaricateurs furent punis, et que tous les travaux de ce genre durent s'exécuter à l'avenir aux frais de l'empire :

IMP. DOMITIAN. VESP. CÆS. AUG. GERM. P. M.
OPUS PATERN. NEQUITIA PUBLICANOR. INFECTUM
A GENTE MALE MULCTATA ET OMNI IN POSTERUM
MUNERE PUBLICO PRIV. CONFICI JUSSIT.

Sous Nerva, l'ère de bonheur un instant interrompue recommença pour le monde; et pendant ces quatre-vingts ans de paix universelle, sans exemple dans les annales du genre humain, l'Espagne eut le rare bonheur de ne fournir aucuns matériaux à l'histoire. Équitablement administrée, elle s'attacha à l'empire par le bien qu'elle en recevait, et cessa peu à peu de regretter son orageuse liberté, au sein d'une obéissance qui n'était pas de la servitude. Le dernier legs de Nerva fut de lui laisser un Espagnol pour maître: Trajan, né à Italica, est le premier étranger qui se soit assis sur le trône impérial; ce fut dans les guerres de la Germanie qu'il conquit grade par grade le rang suprême. Aussi son règne, d'ailleurs bienfaisant, se distingue-t-il par un caractère belliqueux qui manque à celui de ses successeurs. L'Espagne, sans porter le poids de ces guerres lointaines, partagea la gloire et le bien-être qui en rejaillissaient sur toutes les provinces.

Trajan, salué par l'affection des peuples du beau titre de *père de la patrie*[1], mourut l'an 117, et l'Espagne obtint pour la seconde fois le rare et singulier honneur de donner un maître au monde. Adrien, né aussi à Italica, succéda à Trajan, son parent, et avec des vertus égales peut-être, mais différentes, sembla avoir pris à tâche de ne pas lui ressembler. Plus lettré que son devancier, sans être moins brave, il apprit cependant aux armes romaines à reculer pour la première fois, affecta de préférer, par une secrète jalousie contre Trajan, les arts de la paix aux trophées de la guerre. Monarque nomade, il passa sa vie à

[1] C'est ce qu'atteste une inscription trouvée sur les ruines de Numance.

inspecter par lui-même tous les recoins de ses vastes états. Dans cette revue, sa patrie ne pouvait être oubliée : il vint à Tarragone rassembler les députés de toute la Péninsule, et leur demander un nouveau contingent de troupes pour veiller à la garde des frontières de l'empire. Mais l'Espagne, qui avait su conserver, même dans sa dépendance, sa dignité native, refusa ce surcroît de charges, et rien n'annonce qu'elle s'en soit repentie. Du reste, toutes ses villes luttèrent entre elles à qui consacrerait à Adrien le plus de monuments ou de médailles [1] ; toutefois, le plus beau titre de ce prince à leur reconnaissance, c'est d'avoir corrigé les abus qui régnaient dans l'administration de la justice pour établir une jurisprudence uniforme, à l'abri des caprices ou des passions du juge.

L'Espagne, sous le successeur d'Adrien, Antonin, a échappé à l'attention de l'histoire : c'est dire assez qu'elle fut heureuse sous ce règne comme sous celui du sage Marc-Aurèle, issu d'une famille espagnole établie à Rome. A cette époque, les frontières de l'empire commencèrent d'être assaillies par l'avant-garde des races barbares qui, refoulées jusque-là dans leurs déserts, cherchaient à entamer ce compacte édifice. C'est ainsi qu'en 171, on voit les hordes africaines qui, plus tard, devaient donner des maîtres à la Péninsule, venir, comme pour reconnaître le chemin, dévaster le littoral de l'Andalousie. Le gouverneur romain Vallius, et Sévère, questeur de la Bétique

[1] Voici une inscription trouvée à Munda : « Imp. Cæsar D. Nervæ nepos Hadrianus Pont. max. Trib. Potest. II, cos II P. P. Præterquam quod provinciis remisit decies nonies centena millia (1,900,000 sesterces) sibi debita, et a Munda usque ad Cartinam XX millia passuum pecunia sua restituit. » (Il refit le chemin de Cartina à Munda sur une longueur de 20,000 pas.)

et plus tard empereur, les repoussèrent de l'autre côté du détroit.

Avec Marc-Aurèle finit cette ère de repos dans les annales de l'humanité, point culminant où s'arrête le monde romain avant d'incliner vers sa ruine. Sous les règnes qui suivent, l'Espagne n'a pas d'histoire : les brutales folies de tous ces insensés à qui le vertige prend de voir les hommes et les choses de si haut, pèsent plus sur le centre de l'empire que sur ses extrémités; protégée par la distance, l'Espagne, comme toutes les provinces éloignées de la métropole, gagne plutôt qu'elle ne perd à l'affaiblissement du pouvoir central. Les libertés de détail la consolent de la perte de ses libertés politiques, et la vie municipale commence à jeter ses racines sur ce sol où elle n'a depuis lors cessé de prospérer.

Depuis le fils de Marc-Aurèle jusqu'à Augustule, bien des tyrans et quelques bons princes montèrent sur ce trône mis à l'encan par des soldats, et où la vertu n'était qu'un titre de proscription pour celui qui s'y asseyait. L'Espagne fut opprimée, mais tranquille; la tyrannie de ses gouverneurs ne put parvenir à tarir les sources de sa richesse et la fécondité de ce sol, qui se repose aujourd'hui, comme fatigué d'avoir tant produit.

Cette longue paix, qui ferma les plaies du pays, ne fut troublée que par une irruption de Suèves et de Francs qui franchirent les Pyrénées (260). Pendant douze ans, leurs hordes dévastatrices inondèrent toute la Péninsule, ruinant les moissons, incendiant les villes, et massacrant les habitants sans défense. L'antique valeur des Espagnols semblait s'être éteinte, car aucune résistance ne fut même essayée. L'Espagne,

abandonnée par Rome, se serait peut-être dès lors détachée d'elle, si Posthumus, candidat au trône, ne s'en était montré digne en la défendant, ainsi que la Gaule, qui avait pris parti pour lui. Grâce à ses efforts, le flot barbare fut poussé peu à peu vers la Bétique, d'où il passa en Mauritanie, comme ces nuées de sauterelles que les vents balaient d'une rive à l'autre du détroit, et l'Espagne, même sous le joug de ses proconsuls, respira un instant après tant de désastres.

Du reste, cette oppression même ne fut pas sans profit pour elle, et ce qu'elle y perdit en bien-être, elle le regagna en nationalité. L'unité bienfaisante que lui avaient imprimée les Octave et les Trajan se maintint même sous leurs indignes successeurs. A mesure que se dénouait, sous des Césars avilis, le lien de chaque province avec la métropole, toutes les nationalités brisées, en Espagne, en Gaule, en Germanie, se reformaient peu à peu de leurs débris, et tendaient à se détacher du vaste corps dont elles avaient fait partie. Le choc des invasions barbares fut la secousse qui provoqua cette scission; mais la rupture entre les diverses parties de cet empire, trop vastes pour être encore réunies sous une seule main, était déjà moralement accomplie, et Constantin l'acheva en transplantant Rome sur le Bosphore, et en brisant cette unité qui avait à grand'peine duré jusqu'à lui.

Les deux grands règnes de Dioclétien et de Constantin ne touchent guère à la Péninsule que par la religion, et c'est à ce point de vue que nous les apprécierons dans un chapitre spécial. Au point de vue politique, l'histoire de l'Espagne est finie, dans ses rapports avec

Rome. Cependant, là comme ailleurs, l'ère de Constantin se distingue par un caractère tout fiscal : les impôts, qui, depuis Dioclétien, pesaient déjà sur le monde épuisé, sont encore aggravés sous Constantin et sous Constance; le luxe asiatique dont s'entourent ces deux souverains, comme si l'Europe appauvrie ne suffisait plus à leur faste, retombe de tout son poids sur l'Occident déshérité de ses Césars.

L'Espagne partagea cette charge commune à toutes les provinces. Parvenue sous les empereurs à une prospérité qu'elle dut à la tutelle bienfaisante du pouvoir municipal, toujours si vivace dans la Péninsule, elle porte aussi sous Constantin sa part de la commune misère. Écrasée d'impôts, dépouillée de ses propriétés communales, pressurée par les mille agents du fisc, d'autant plus insatiable qu'il trouve moins à dévorer, l'Espagne rompt peu à peu les liens qui l'attachent à l'empire. Ses magistrats locaux, responsables des impôts que leur ville ne peut plus payer, parqués dans leurs charges, qui ne sont plus qu'une servitude héréditaire, essaient en vain de se dérober à cette glèbe fiscale dont l'empereur est le suzerain. La société se dissout et meurt de mort lente. Le clergé, seule force vive qui subsiste alors, hérite du pouvoir impérial, qui se retire, et de la vie municipale, qui s'éteint faute d'air et de liberté. Quiconque n'a plus foi à la cité romaine, et la trouve impuissante à le défendre[1], se réfugie dans la cité de Dieu; là seulement est la force, la vie, l'avenir; on n'est

[1] Les curiales ne pouvaient prendre les armes contre les barbares : ce fut la politique de Rome dès Auguste. « Si nous permettons, disait-il, aux citoyens des municipes l'exercice des armes, ils exciteront des séditions ou des querelles intestines; il faut enrôler les plus vigoureux, et exclure

plus citoyen d'une ville, mais d'une église; l'évêque, le seul qui protége, est aussi le seul auquel on obéit; car, alors même que nul ne commande plus, tous demandent encore à obéir. L'empire a beau se briser en morceaux, le cœur lui manque pour s'émanciper; et que ferait-il d'ailleurs de cette précaire liberté qu'il ne saurait pas défendre, et qui lui vient entre deux servitudes? car les barbares sont là qui le menacent, et, désarmé qu'il est, il se courbe devant eux, attendant en silence que l'heure vienne de les accepter pour maîtres.

tous les autres. » (Dion, *Hist. rom.*, lib. LII.) Ils ne pouvaient, d'après la loi *Julia*, avoir d'armes chez eux. Un décret de Valentinien et de Théodose, *De reddito jure armorum*, leur permit de se défendre comme ils pourraient.

# CHAPITRE V.

## L'ESPAGNE SOUS LES ROMAINS.

L'organisation civile et politique de l'Espagne, sous la domination romaine, diffère trop peu de celle des autres provinces de l'empire pour que nous lui consacrions une étude spéciale. Nous nous contenterons donc, dans un résumé rapide, d'exposer les principales bases d'un ordre social qu'assez d'autres ont décrit avant nous, et dont nous retrouverons d'ailleurs le reflet dans la société gothique.

A la division de la Péninsule par Octave en trois provinces, la Bétique, la Lusitaine et la Tarragonaise, Othon avait ajouté la province transmarine de la Tingitanie, en l'annexant à la Bétique. Adrien, à son tour, divisa l'Espagne en cinq provinces : 1° la *Gallæcia*, qui, outre la Galice d'aujourd'hui, comprenait encore une partie du Portugal, jusqu'au fleuve *Durius* (Duero), avec la Biscaye, les Asturies et une partie des royaumes de Castille et de Léon; 2° la *Lusitania*, qui embrassait avec la plus forte portion du Portugal, l'Estrémadure et un morceau de la Nouvelle-Castille, et avait au sud-est le fleuve *Anas* (Guadiana) pour limite; 3° la *Bœtica*, qui s'é-

tendait depuis la Guadiana jusqu'à la mer, près de Carthagène, et avait au nord ce même fleuve pour limite; 4° la *Carthaginiensis*, qui, depuis la Bétique, s'étendait presque jusqu'à la Catalogne et l'Èbre; 5° la *Tarraconensis*, qui comprenait tout le reste du littoral, de l'est jusqu'aux Pyrénées, l'Aragon et la Catalogne, jusqu'au milieu de la Nouvelle-Castille [1]. Enfin Constantin, dans sa refonte complète de l'organisation de l'empire, divisa de nouveau la Péninsule en sept provinces, auxquelles répondaient sept grands ressorts religieux. Les deux nouvelles provinces furent les îles Baléares et la Tingitanie en Afrique, dont les chefs-lieux à la fois religieux et politiques étaient *Palma* et *Tingis*.

Dans le partage fait par Constantin de cette immense agglomération d'états en quatre grands diocèses civils, gouvernés chacun par un *préfet*, l'Espagne fut incorporée dans la préfecture des Gaules, et régie, sous l'autorité du préfet, par un *vicaire* qui avait sous lui autant de gouverneurs que de provinces, avec droit d'appel, pour les plaideurs, des gouverneurs au vicaire, et du vicaire au préfet impérial. Telle était la charpente, un peu compliquée, de l'administration civile dans la Péninsule. Quant à l'autorité militaire, elle était dans les mains de *comtes*, Constantin ayant ainsi imité, dans sa séparation des pouvoirs civils et militaires, l'exemple de la monarchie persane, suivi par Alexandre dans sa conquête de l'Asie.

Mais, à part ces changements importants, on retrouve en Espagne certaines bases qui restent les

[1] Cette division en cinq provinces est celle qui fut plus tard conservée par les barbares.

mêmes à travers toute la période impériale. Ainsi nous y rencontrons les diverses classes de cités graduées en rang et en importance, d'après le droit qui les régissait et les priviléges dont Rome les laissait jouir. Au premier rang étaient les colonies, au nombre de vingt-cinq, peuplées de citoyens et de soldats romains, qui emportaient avec eux, sur un sol étranger, tous les droits de la mère-patrie, moins toutefois celui de suffrage, le plus précieux de tous; au second, les municipes, au nombre de quarante-neuf, qui, sans jouir de tous ces droits, avaient celui de se gouverner par leurs propres lois, et de prétendre aux dignités de la métropole; au troisième, les villes de *droit latin*, peuplées d'habitants du Latium, qui, sans avoir le droit de cité romaine, pouvaient cependant l'obtenir lorsqu'ils avaient été revêtus de quelque magistrature; au quatrième, les villes libres (*immunes*), restées, comme l'indique leur nom, dans la possession de leurs lois et de leurs magistrats locaux, et exemptes des charges qui pesaient sur le reste de l'empire; mais cette position tout exceptionnelle, objet d'envie pour les autres cités et de défiance pour le pouvoir central, n'avait été accordée qu'à six villes en Espagne; au cinquième, les cités alliées (*confederatæ*), moins nombreuses encore et jouissant de droits presque égaux; au sixième, enfin, les villes tributaires (*stipendiariæ*), sur qui pesait la lourde tâche d'alimenter le luxe de la cité mère et toute cette dispendieuse machine qu'on appelait l'empire romain.

Mais ces distinctions, fécondes en discordes entre les diverses classes de cités si inégalement associées aux charges publiques, disparaissent peu à peu à mesure

que la cité romaine absorbe l'univers, façonné par elle à son image. Othon confère à un grand nombre d'Espagnols le droit de bourgeoisie; Vespasien investit du *droit latin* les villes de l'Espagne qui n'en jouissaient pas encore; enfin, par un dernier progrès, au delà duquel il n'y avait plus rien, Antonin admet d'un seul coup tous les sujets de son empire à une même communion de droits politiques, et les proclame tous citoyens romains.

Dès lors une administration uniforme pesa, du Tage à l'Euphrate, sur toutes les provinces de l'empire. A mesure que tous les peuples se confondaient dans un seul peuple, toutes les cités dans une seule cité, image et mère de toutes les autres, le municipe prit peu à peu dans le monde ancien une importance qu'il a rarement connue dans la nôtre. Chaque cité recevant, dans ce continuel échange avec la métropole, plus qu'elle ne donnait, aspira à devenir un état dans l'état, et à vivre d'une vie qui lui appartînt en propre. La vie municipale, avec son activité féconde, remplaça pour la cité la vie politique; une foule de petites républiques communales surgirent de tous côtés, ne tenant à Rome que par les impôts qu'elles lui payaient, mais libres du reste dans la gestion de leurs intérêts locaux et dans le choix de leurs magistrats.

Quant à l'administration intérieure de ces cités, elle ne différait en rien de celle des autres villes de l'empire. Les impôts seuls mériteraient une étude spéciale; ainsi, sans préjudice des taxes communes à toutes les provinces, l'Espagne, grâce à sa funeste fécondité, était encore grevée d'une charge qui lui était propre : c'était celle de nourrir Rome, en lui envoyant le vingtième de sa récolte en blé. Un impôt sur les

successions, établi par Auguste, prélevait un autre vingtième au profit du fisc. Cette taxe, diminuée par Trajan et doublée par Caracalla, revint après lui à son taux ordinaire. Sous la république et sous les premiers empereurs, ce droit du vingtième était affermé par le fisc comme les autres impôts. Mais ces charges, adoucies par leur régularité même, n'étaient pas les plus lourdes à supporter. La plus pesante de toutes, c'était de nourrir le dispendieux cortége que traînait à sa suite le gouverneur de la province. D'innombrables abus naissaient de cette espèce d'impôt en nature, que le vice-roi et sa cour de baladins et de courtisanes prélevaient sur les lieux. Souvent même, outre le gîte et les denrées, les villes qu'ils traversaient devaient encore contribuer par une somme d'argent. En revanche le gouverneur, aussitôt après son entrée en fonctions, fixait le taux légal des usures, la plaie la plus dévorante de la société antique. Ce taux, sans cesse dépassé par les sangsues qui dévoraient la fortune publique, devait être bien élevé, puisque les biens-fonds sous Marc-Aurèle, ainsi que l'atteste une inscription trouvée à Barcelone, rapportaient douze pour cent. Souvent, du reste, les préfets, s'entendant avec les usuriers, partageaient le produit des abus qu'ils auraient dû réprimer. Malgré la loi qui leur défendait d'établir des impôts extraordinaires, sauf en cas d'urgence, leurs extorsions, quelquefois punies, étaient la plupart du temps supportées par la province abandonnée en proie à leurs rapines.

Grâce au système des colonies militaires en vigueur dès le temps de la république, Rome, une fois maîtresse de l'Espagne, n'eut pas besoin d'y laisser une forte garnison : la plus sûre de toutes, c'étaient sa

langue, ses mœurs, ses lois, en un mot sa civilisation tout entière, qui s'y était établie à la suite de ses armes. Fidèle à cette savante théorie de conquête qui lui donna le monde, et lui apprit, science plus difficile, à le conserver, elle envoyait les recrues de l'Espagne à l'autre extrémité de l'empire, et plantait à leur place ses légions, comme autant de cités vivantes, pour prendre racine dans le sol. Après la soumission complète du pays, Auguste n'y laissa pas en garnison plus de dix-huit mille hommes. Ainsi les légions romaines apportaient en Espagne les mœurs et la langue de la métropole, tandis que les recrues espagnoles allaient verser leur sang à tous les coins du globe pour cette Rome qui asservissait leur patrie [1].

Et cependant, malgré les maux inséparables d'une domination étrangère, cette terre favorisée du ciel offrait de si inépuisables ressources; Rome, en lui donnant l'unité et un gouvernement à peu près régulier, lui avait fait un si beau présent, que la richesse de l'Espagne était devenue proverbiale. C'est ainsi que la seule ville de Cadix comptait jusqu'à cinq cents chevaliers, et l'on sait qu'on ne pouvait être inscrit dans cet ordre sans posséder au moins quatre cent mille sesterces.

Bien vite acclimatés sur un sol propice, les arts, sans y atteindre le luxe grandiose de la cité mère, avaient couvert la Péninsule de chefs-d'œuvre dont elle garde encore les élégants vestiges. Nous mentionnerons ici, sans les décrire, les principaux de ces monuments. Ainsi, à Tarragone, les immenses ruines du

[1] On a trouvé, dit Depping, des inscriptions en l'honneur des soldats espagnols, en Angleterre, en Gaule, en Italie, en Allemagne et jusqu'en Afrique.

*palais d'Auguste*, plus un aqueduc et un cirque dont on reconnaît encore l'enceinte; l'arc de Bara, en Catalogne, élevé sous Trajan; le magnifique pont d'Alcantara (*Norba Cæsarea*), que les Arabes crurent bâti par les mains des génies; les ponts moins célèbres d'Évora, de Calatrava et de Chaves (*Aqua Flavia*), et le plus vieux de tous, celui de Salamanque; les aqueducs de Séville, de Tarragone et d'Évora, et l'aqueduc-pont de Ségovie, une des œuvres les plus imposantes des Romains en Espagne; le théâtre de Sagonte, le plus beau de tous ces édifices et le mieux conservé; la fameuse mosaïque d'Italica, des bains et des portiques, enfin une foule de débris de toute espèce, semés dans presque toutes les villes de la Péninsule [1].

Outre ces traces durables de sa domination, Rome avait encore sillonné ce pays de magnifiques routes. Plusieurs de ces belles voies, pavées de larges dalles carrées, subsistent encore, et portent au plus haut degré l'empreinte de magnificence et de grandeur qu'on retrouve sur toutes les œuvres du peuple-roi. D'après l'*Itinéraire d'Antonin*, neuf chemins aboutissaient à Mérida, à Astorga sept, à Cordoue cinq, à Lisbonne quatre, et trois à Séville. Depping évalue à 3,850 lieues de France l'étendue de chaussées que Rome fit paver, ou du moins niveler, dans la Péninsule. Mais tous ces débris, plus ou moins entamés par le temps, ne donnent qu'une faible idée de l'innombrable quantité de monuments dont Rome l'avait dotée, comme pour l'indemniser de sa liberté per-

[1] On trouvera des détails plus étendus sur tous ces monuments dans Depping d'abord, et surtout dans le bel ouvrage de Delaborde (*Voyage pittoresque de l'Espagne*), où d'excellentes planches les mettent sous les yeux du lecteur.

due. Si les statues y sont moins nombreuses qu'en Italie, c'est que le zèle orthodoxe des chrétiens espagnols a traité l'art comme il traitait l'hérésie, et détruit sans pitié toute image des dieux païens, ou tout objet consacré à leur culte.

Cependant, il faut le dire, l'art sur le sol de la Péninsule, malgré la riche moisson de débris qu'il y a laissée, n'a jamais été qu'une plante exotique; jamais il n'y a atteint à cette sève de végétation qu'il puisa dès son premier jet sur le sol de la Grèce. Arrivé sous cet heureux ciel à un degré de perfection dont il ne pouvait que déchoir, Rome l'importa en Italie, comme un des trophées de la conquête, et imprima à l'architecture grecque un cachet de lourde grandeur qu'elle n'avait pas connu jusque-là. Grandeur et lourdeur, tel est aussi le double caractère de la plupart des monuments que Rome a laissés, comme une trace de son passage, sur le sol espagnol; et c'est là, comme en Italie, une curieuse étude que de lire sur le marbre l'histoire de ce déclin de l'art, qui marche avec celui de l'empire et de ses institutions.

L'art et les jeux publics, dans le monde ancien, se tenaient par la main, et Rome, sous ce rapport, ne fut pas moins prodigue envers l'Espagne: ses combats de gladiateurs, ses gymnases, ses courses de chars, elle lui donna tout, ses vices en même temps que ses plaisirs; elle la couvrit de cirques magnifiques où le sang coulait à flots, dans ces hécatombes humaines dont se repaissaient les appétits sanguinaires des Romains. Là, comme ailleurs, les édiles signalaient leur magistrature en dotant, à leurs frais, leurs concitoyens de ces coûteux plaisirs, et en y joignant des distributions d'argent ou de vivres. De toutes ces

fêtes, les courses de chars étaient celles où se déployait le plus de magnificence[1]. Les courses de taureaux, le plaisir national des Espagnols à toutes les époques, faisaient aussi, sous la domination romaine, concurrence aux plaisirs sanglants du cirque.

Quand les bras ne manquaient pas à l'Espagne, et que la population répondait à son incroyable fécondité, elle partageait, nous l'avons vu, avec la Sicile, le coûteux honneur de servir de grenier à l'Italie. Dès les derniers temps de la république, le riche marché de Rome avait ouvert aux denrées de la Péninsule un immense débouché. Le blé était alors, comme aujourd'hui, le principal produit de ce sol aride, où les arbres sont plus rares que les moissons. Dans les vallées basses et les terres d'alluvion, comme le Delta du Guadalquivir, ce produit montait, chose presque incroyable, jusqu'à cent pour un. Le blé se conservait, suivant l'usage africain, dans des silos, à l'abri de l'air.

Dans ce pays de pâturages et de culture à la fois, l'un nuisait à l'autre ; alors comme aujourd'hui l'éducation des troupeaux, si chère au paysan espagnol et à sa farouche indépendance, disputait à la charrue de vastes espaces frappés de stérilité par ces troupeaux voyageurs. Cette industrie, de tout temps nationale en Espagne, était pour elle une source de revenus plus féconde que ses mines. Un bélier de ces belles races, dont la laine était si estimée à Rome, se vendait jusqu'à un talent (5,400 fr.).

La culture de la vigne ayant pris en Espagne trop d'accroissement aux dépens de celle du blé, Domitien

[1] Le fameux Dioclès, cocher ou *aurige* lusitain, fut 2,526 fois vainqueur, nous dit une inscription, et gagna par ses prix plus de 3 millions de francs, après avoir concouru en tout 3,870 fois.

fit arracher les vignes, de peur que la Péninsule n'affamât l'Italie en cessant de l'alimenter. Cette dure politique fut maintenue sous les empereurs, jusqu'à Probus, dont le plus beau titre, aux yeux de certains historiens, est d'avoir émancipé la vigne en Espagne comme en Gaule. Malgré la renommée de quelques crus de l'Espagne, l'huile était pour elle un objet d'exportation plus riche que le vin. Le lin des Asturies et de la Galice jouissait aussi d'une réputation qu'il mérite encore aujourd'hui. Les Romains, qui n'avaient pas pour les arbres la haine du paysan espagnol, paraissent avoir fait, surtout dans le nord, de vastes plantations dont bien peu subsistent encore.

Quant au commerce de la Péninsule, il dut se mesurer à la fécondité du pays et au luxe de la métropole, qu'elle alimentait de ses riches produits. Outre les denrées déjà mentionnées, l'Espagne exportait à Rome du *minium,* des fruits secs, de la graine d'écarlate, du miel, de la cire, des étoffes fines et les élégantes poteries qu'on fabrique encore à Sagonte[1]. Enfin la vente des poissons salés, trafic important dans l'antiquité, occupait à Séville et à Malaga de puissantes compagnies de marchands qui avaient à Rome leurs dépôts. Alors, comme après la découverte du Nouveau-Monde, les armateurs de Cadix étaient ceux qui étendaient le plus loin leurs hardies spéculations : à l'exemple des Phéniciens, leurs flottes trafiquaient sur la côte ouest de l'Afrique.

Les mines étaient aussi pour la Péninsule une source abondante de produits, et leur fécondité ne s'épuisait pas plus que l'avidité de ses maîtres. Dès l'antiquité

[1] Sume saguntino pocula ficta luto. (Martial, lib. XIV, epigr. 108.)

la plus reculée, du temps des Phéniciens et de Carthage, l'exploitation des mines fut activement poussée sur ce sol si riche en métaux; ces mines se donnaient en fermage à des compagnies de publicains, qui les sous-louaient à des habitants du pays; ceux-ci les faisaient exploiter par des esclaves; et, de peur d'épuiser le minerai, il était défendu d'employer dans une seule mine plus de cinq mille travailleurs. Les Carthaginois ayant partout découvert les filons métallifères, les Romains n'eurent plus qu'à perfectionner les moyens d'extraction, et à creuser plus profondément leurs puits. On admire encore la régularité parfaite et l'audace des travaux qu'ils ont exécutés, et comme on l'a dit des égouts de Tarquin à Rome, la grandeur du peuple romain apparaît presque autant par ce qu'il a construit sous terre que par ce qu'il a édifié dessus.

Les mines d'Espagne abondaient surtout en or, en argent, en cuivre, en fer, et en étain. Des ateliers de monnaies avaient été établis en Bétique surtout et en Lusitanie. Le nombre des médailles frappées dans les premiers temps de l'empire paraît avoir été fort élevé. Remarquons en passant que presque toutes ces médailles sont de cuivre, et que sous le point de vue de l'art elles sont inférieures aux médailles gréco-ibériennes, antérieures à la conquête romaine.

La langue indigène du peuple ibérique, qui vit encore dans les montagnes de la Biscaye, avait, comme son indépendance, cédé pas à pas devant l'invasion et émigré de la plaine vers la montagne. Mais dans la Bétique, sur ce sol ouvert à l'étranger, où fut de tout temps moins profonde l'empreinte de la nationalité, la conquête romaine, par le langage comme par la

guerre, fut bien vite un fait accompli; la langue officielle des lois et de la mode détrôna facilement les idiomes locaux, et le penchant inné du peuple espagnol pour la poésie acheva la fusion, en rendant populaires au delà des Pyrénées les œuvres du Parnasse romain, et en peuplant la Péninsule de leurs imitateurs. Dès les derniers temps de la république, tout une école de poëtes provinciaux avait germé dans la Bétique, et l'oreille harmonieuse de Cicéron se révoltait déjà contre le grasseyement et l'accent étranger des apprentis poëtes de Cordoue, la métropole littéraire de l'Espagne[1].

Sans doute, avant cette poésie exotique, il avait existé chez ces vives populations une poésie indigène, perdue comme leur liberté, et qui n'a guère laissé plus de traces. Les lois en vers dont parle Strabon l'attesteraient assez, si l'on ne savait d'ailleurs à quel point, sous ce beau ciel, l'imagination, facile à s'exalter, fait passer dans le langage la sève de poésie qui l'inonde. Mais la langue policée de la cour d'Auguste, façonnée sous la plume des Horace et des Virgile, avait trop d'avantage sur un idiome barbare; elle vainquit donc et devait vaincre; la littérature romaine, œuvre d'imitation elle-même, vint effacer, sous une couche d'imitation nouvelle, la langue et l'originalité natives de l'Espagne. Nul doute néanmoins que cette langue, la seule nationale, n'ait résisté longtemps à la conquête et n'ait corrompu le latin, tout en lui cédant; nul doute que le peuple espagnol, avec sa ténacité ordinaire, n'ait conservé plus d'une trace du

[1] « Ut etiam Cordubæ natis poetis pingue quiddam sonantibus atque peregrinum aures suas dederit. » (*Pro Archia.*)

dialecte que parlaient ses pères, tout en adoptant celui de ses maîtres; nul doute enfin que, sous la littérature officielle dont les Lucain et les Sénèque sont l'expression la plus brillante, il n'y eut, dans les profondeurs de la société, une littérature populaire, écrite dans une espèce d'idiome intermédiaire ou latin corrompu, précurseur grossier de celui qui devait constituer un jour la langue espagnole.

L'emphase, qui remplace la vraie grandeur dans la vieillesse des littératures, est le trait distinctif de l'école hispano-romaine. Mais cette emphase même constitue l'originalité de cette école : de tout temps, en effet, l'affectation y a été indigène; aussi les poëtes et les beaux esprits de l'Espagne ancienne et moderne sont-ils à l'aise dans l'affectation même, comme les chevaliers du moyen-âge dans leurs armures de fer; la liberté de leurs allures n'en est pas gênée le moins du monde; leurs idées leur viennent tout naturellement sous la forme de *concetti*. Dans Sénèque comme dans Caldéron, dans Lucain comme dans Lope de Véga, la vivacité de l'impression nuit à la simplicité du langage qui doit la rendre : l'écrivain, tourmentant sa pensée pour la faire saillir, joue complaisamment avec tous ses reflets, au lieu de se contenter de son aspect le plus naturel et le plus simple.

Et cependant, malgré tous les vices de cette école, et peut-être à cause d'eux, l'Espagne, après avoir reçu de Rome sous Auguste l'impulsion littéraire, lui rend sous Néron l'influence qu'elle a subie, et se venge de son asservissement en dépravant le goût de ses maîtres. Les Sénèque et les Lucain, à un demi-siècle de distance de l'âge d'or littéraire de Rome, y règnent par leurs défauts autant que les Virgile et les Horace

y ont régné par leurs qualités; singulier privilége qui n'appartient qu'à l'Espagne, entre tant de provinces subjuguées, de donner au monde romain des monarques littéraires avant de lui donner des empereurs!

Mais ce n'est pas l'histoire de la littérature espagnole que nous écrivons ici : nous ne nous arrêterons donc pas à retracer en détail le caractère spécial de chacun des écrivains dont elle s'honore. A côté des Sénèque et des Lucain, cependant, n'oublions pas de placer, comme le représentant le plus naïf du génie espagnol, Martial, qui rachète toutes ses faiblesses par un si tendre amour de cette patrie où il ne sut jamais vivre; Martial, qui, en passant à Rome presque toute sa vie, sut si bien rester espagnol par le cœur, et conserver, au milieu des débauches de la cour d'un Domitien, je ne sais quel parfum de probité native[1]. A ces trois noms si connus il faut en ajouter d'autres non moins célèbres : Quintilien, le sage et judicieux critique, natif de Calagurris, bien qu'on ait contesté à ce pays, dont il n'a ni les qualités ni les défauts, l'honneur de lui avoir donné le jour; Silius Italicus, que l'Italie dispute à l'Espagne; Florus, rhéteur en histoire comme Sénèque en philosophie et Lucain en poésie; Columelle, qui fit une science de l'agriculture, si estimée des vieux Romains de la république; Pomponius Méla, le géographe, et d'autres astres moins brillants de cette pléiade littéraire qui n'a de rivale dans aucune des provinces de l'empire.

En résumé, qu'a gagné l'Espagne à la conquête romaine et qu'en a-t-elle reçu en échange de son indé-

[1] « Lasciva est nobis pagina, vita proba est. »
(Mart., *Epigr.*)

pendance? L'unité politique, don précieux dont elle ne comprendra le prix que quand elle l'aura perdu! une loi, la même pour tous; rigide, mais impartial niveau sous lequel toute tête doit se courber, et qui donne aux peuples soumis des droits civils au lieu de droits politiques. Aussi, quand se relâche, aux derniers jours de l'empire, la redoutable pression que Rome exerçait, l'Espagne, privée tout d'un coup de la main qui la soutenait, trébuche à chaque pas, comme ce pouvoir défaillant qui lui fait faute. Avec la tutelle politique que Rome lui retire, se retire aussi sa civilisation; dans cet immense déclin du monde impérial, tout semble s'affaisser à la fois, le goût en même temps que les mœurs; la littérature se déprave comme l'art, pour prendre sous les Goths ce cachet monacal qui la caractérise. Au lieu des temples élégants de la Grèce et de Rome, les massives basiliques byzantines s'inclinent lourdement vers la terre. Enfin les assonances grossières et les périodes barbares d'Isidore de Béja, contemporain de la conquête arabe, marquent l'agonie du latin, qui s'efforce de survivre à l'époque fatale marquée pour son déclin.

Dans ce monde qui vient de finir et auquel va succéder un monde nouveau, tout n'avait qu'un but, celui de servir aux plaisirs de Rome et du Dieu qui y résidait. Là aboutissait l'effort suprême de cette vaste machine, aux rouages si compliqués, et qui, en s'arrêtant tout d'un coup, frappe d'immobilité le vaste corps qu'elle animait. Évidemment, la société antique a fait son temps : il lui faut de nouveaux dieux comme il lui faut de nouveaux maîtres, avec le repos dans la foi comme dans la servitude. En attendant qu'elle soit mûre pour la liberté, elle a besoin de l'élément bar-

bare pour la retremper, et du christianisme pour la refondre dans un creuset nouveau.

Pour qui cherche dans l'histoire autre chose qu'une série d'événements sans lien et sans portée, et s'efforce d'y démêler dans leur profondeur les secrets desseins de la Providence, il est un fait hors de doute : c'est que le christianisme est venu à point, comme toutes les grandes révolutions qui ont changé la face du globe ; il est venu à point pour rendre au monde son unité, qui allait se dissoudre, pour reformer par la foi la société que l'épée avait faite et que l'épée allait trancher. La famille romaine, la famille politique a péri; mais la famille chrétienne se trouve là toute prête pour la remplacer; une unité toute morale succède à l'unité matérielle, et dans cette grande cité chrétienne, ouverte à tous par la charité, comme la cité romaine par la conquête, le monde barbare entre peu à peu comme dans le cadre qui l'attend.

# CHAPITRE VI.

## ÉTABLISSEMENT DU CHRISTIANISME EN ESPAGNE.

Le peuple qui fait remonter jusqu'à Tubal, fils de Noé, l'origine de ses rois, devait faire remonter aux apôtres sa conversion au christianisme; aussi est-ce à saint Jacques *le majeur*, plus tard le *tueur de Maures* (*Matamoros*), que tous les historiens espagnols attribuent la première prédication de l'Évangile dans la Péninsule. Il n'est pas un de ces dévots annalistes [1] qui ne nous donne le récit détaillé des courses de l'apôtre, depuis la Galice jusqu'en Aragon, de son entrevue avec la sainte Vierge à Saragosse, et du voyage miraculeux que fit son corps à Jérusalem, après son martyre, pour venir chercher à Santiago le riche tombeau que lui éleva plus tard la piété des fidèles. A côté de ces traditions un peu suspectes, il faut ranger celle qui fait voyager en Espagne l'apôtre saint Paul, pour achever l'œuvre commencée par saint Jacques, et celle des sept évêques chargés par ces deux apôtres de répandre dans la Péninsule la divine semence. Une inscription dont l'authenticité

[1] Voir Medina, *Grandezas de Espana*, p. 160, et Moralès, *Cronica gener.*, p. 232.

n'est pas des mieux établies[1] semblerait faire croire que, du temps de Néron, le christianisme y avait déjà pénétré; mais le fait de la domination exclusive du polythéisme en Espagne à cette époque n'est pas moins avéré; et si le christianisme parvint à s'y glisser, il n'y exista du moins qu'à l'état de superstition ignorée, avant d'être proscrit par le pouvoir.

En effet, il est bien difficile de croire qu'une religion de pâtres et d'esclaves, partie d'un coin obscur de la Judée, ait pu arriver, dès le début du premier siècle de l'ère, dans la Péninsule hispanique, à l'autre extrémité du monde romain. Mais la foi ardente et crédule du peuple espagnol ne pouvait s'accommoder de ce froid calcul des probabilités, qui dérangeait tous les rêves de ses historiens. Toutefois, le seul fait avéré sur l'introduction du christianisme en Espagne, c'est que dans *la Vie des Saints*, « ce grand arbre généalogique de la noblesse du ciel, » comme l'appelle un auteur espagnol, les martyrs authentiques n'apparaissent guère qu'au troisième siècle de l'ère. Les saints Facundus et Primitivus, dont le temple a donné naissance à la cité de Sahagun (*san Facund*), et saint Fructuosus, évêque de Tarragone, mort en 259 de J.-C., sont les premiers et les plus illustres de ces athlètes de la foi. A part quelques martyrs isolés, les partisans de la loi nouvelle, jusqu'au quatrième siècle, se montrent encore fort peu nombreux en Espagne. Mais la grande persécution ordonnée sous Dioclétien, et presque malgré lui, contribue, par la contagion des supplices et l'exemple des martyrs, à multiplier dans la Péninsule le nombre des sectateurs

[1] « Neroni Cl. Cæs. Aug. Pont. Max. ob provinciam latronibus purgatam, et his qui novam generi hum. superstition. inculcab. purgatam. »

du Christ. Aussi, à cette époque douloureuse, le chiffre des confesseurs de la foi semble s'accroître tout d'un coup dans une progression rapide. Chacune des cités espagnoles fournit à l'envi ses champions dans cette lutte généreuse, et Datianus, le sanguinaire ministre de Dioclétien, lassé de chercher des crimes à ses victimes, prend le parti de décimer en masse la population chrétienne de Saragosse.

La passion du bienheureux saint Vincent mériterait bien que l'histoire empruntât une page au martyrologe [1]; mais ce sont les annales de l'Espagne que nous écrivons ici, et non pas celles de l'église. Remarquons seulement que quand il s'agit de croire et de souffrir, les Espagnols sont sur leur terrain, et que les martyrs n'ont jamais fait faute sur ce sol fécond en héroïques dévouements. Effacée, par la conquête, du livre des nations, l'Espagne reconquiert avec le christianisme sa nationalité par la religion, c'est-à-dire par les supplices. Ce besoin de se dévouer, cette soif de donner son sang pour son Dieu, pour son roi, ou pour son pays, noble instinct qui est au fond de tout cœur espagnol, et qui ne trouvait plus d'aliments depuis Sertorius et Numance, rencontre dans la foi nouvelle la pâture qui lui convient. Ici, d'ailleurs, ce ne sont pas, comme nous le verrons sous les califes ommyades, des candidats affamés de martyre, qui arrachent leur arrêt de mort aux répugnances de leurs juges; la modération cette fois est du côté des victimes, l'emportement du côté des bourreaux, et cette religion décrépite, qui se survit à elle-même, se venge, par des persécutions, de la foi jeune et vivace qui insulte à son scepticisme.

[1] Voyez Depping, t. II, p. 129.

Alors seulement, par un rare et profond ménagement de la Providence, cette foi naissante qui s'était cachée jusque-là dans les couches inférieures de la société, apparaît à sa surface; les martyrs qui succèdent aux martyrs, en se multipliant sous les tortures, révèlent tout d'un coup tout le terrain qu'elle a gagné dans cette lente et sourde mine qui sape depuis trois siècles le monde antique par sa base. Ce sanglant prosélytisme gagne à la religion proscrite plus de sectateurs que toutes les pompes du pouvoir et de l'empire; avec une crèche pour point de départ, la foi du Christ, propagée par ceux-là mêmes qui la proscrivent, arrive de persécution en persécution jusqu'aux pieds du trône impérial, où elle s'assied enfin avec Constantin.

Au moment où ce prince monta sur le trône, le paganisme en Espagne comptait encore des sectateurs bien plus nombreux que ceux du culte opposé. Les païens s'appuyaient sur le pouvoir, sur les lois, les mœurs, les traditions, en un mot, sur l'ordre social tout entier. Mais le christianisme avait pour lui l'avenir, et la pente des esprits comme celle des événements était de son côté. Cette immense curiosité de l'esprit humain, que n'avaient pu assouvir ni les mystères vieillis du polythéisme, ni les rites impurs de l'Orient, accouplés avec lui, se tournait du côté de la foi nouvelle, parée du prestige de souffrances si noblement supportées. A peine échappés aux bourreaux de Dioclétien, les chrétiens rentraient en lice avec l'autorité du courage et la sainteté du martyre. Vainement le paganisme espagnol, appelant le pouvoir à son aide, ramassait contre eux toutes ses forces; vainement il applaudissait aux proscriptions, et cé-

lébrait par des sacrifices « la suppression et l'extinction de la superstition chrétienne [1] : » cette foi *supprimée et éteinte* allait renaître tout d'un coup des cendres de son bûcher, plus vivante que jamais.

Comme du sein de cette société vieillie qui s'affaissait sur elle-même en renaissait une plus vivace, une nouvelle littérature surgissait aussi du déclin de l'autre, retrempée, à défaut du goût, aux sources vives de l'enthousiasme et de la foi. Les lumières de cette église militante, les Cyprien, les Tertullien, les Origène, avaient déjà conquis par leurs écrits au style hasardé, aux vives et saisissantes images, une popularité que n'avaient jamais connue ni les Horace ni les Virgile. Les impuissantes vertus du stoïcisme, la commode insouciance de l'épicuréisme, et toutes ces doctrines, ou incomplètes ou sensuelles, dénuées de base dans cette vie, et de sanction dans l'autre, se voyaient détrônées tout d'un coup par une doctrine nouvelle : à la portée de toutes les intelligences, de la plus humble comme de la plus superbe, celle-ci mettait la pratique du devoir à la place de leurs vaines théories. Les Platon, les Socrate, les plus beaux génies du polythéisme, voyaient leurs magnifiques utopies accomplies et dépassées à la fois; la grande énigme de la vie, si longtemps incomprise, avait enfin trouvé son mot, et le but, déplacé de ce monde et rejeté dans l'autre, appelait vers lui tout l'effort des âmes, qui cessaient enfin de se courber vers la terre, pour regarder les cieux.

[1] « III invicti Cæsaris matri Deum sacello, in Durii amnis ancone, sub magnæ Pasiphaes numine, privatum Dianæ sacrum fordam vaccam albam immolavere, ob christianam, eorum pia cura, suppressam extinctamque superstitionem, Dioclet. Maximian. Galerius et Constantius imper. augggg. perpetui. » (Inscription citée par Masdeu.)

Il ne faut pas croire cependant que, même après l'abjuration de Constantin, le christianisme fût en Espagne la religion dominante; la société, nous ne saurions trop le répéter, était constituée sur un pied païen; le nombre, comme le pouvoir, était pour elle; et sans croire, avec quelques auteurs, que les païens fussent aux chrétiens dans la proportion de trente à un, nous reconnaîtrons volontiers avec Labastie[1] que « lorsque Constantin se déclara en faveur des chrétiens, presque tout le sénat professait encore le paganisme; que toutes les charges civiles et militaires étaient entre les mains des païens; qu'ils peuplaient la cour, la ville et les armées; qu'en un mot, le paganisme était la religion dominante, et qu'à peine les chrétiens, la plupart inconnus ou cachés, faisaient-ils la douzième et peut-être la vingtième partie de l'empire[2]. »

[1] Mém. de l'Académie des Inscriptions.

[2] M. Beugnot, dans son savant ouvrage sur l'extinction du paganisme en Occident, va plus loin encore que Labastie, et la vérité est peut-être en deçà de ses assertions.

« L'aristocratie romaine, dit-il, exerçait en Espagne une terrible influence. La richesse du pays, sa proximité de l'Italie, l'impossibilité où les peuples étaient d'y porter les armes, furent les causes qui conseillèrent de bonne heure aux patriciens d'y acquérir des propriétés et d'y élever l'édifice de leur puissance. Partout où nous voyons le crédit de l'aristocratie solidement établi, nous pouvons dire que l'ancien culte était respecté et peut-être même redouté. Quant à l'Espagne, il suffit de parcourir la liste des magistrats qui l'ont administrée depuis Constantin jusqu'à Valentinien, pour se convaincre que pendant tout ce temps elle resta soumise à l'influence des chefs du parti païen. On voit sur cette liste les noms des Saturnius, des Catullinus, des Sextulius Agesilaus, des Arcadius, des Capitolinus, des Pretextatus....., personnages qui tous nous sont connus par leur piété ou par leur fanatisme. On comprend ce que devenaient les lois de tolérance quand leur exécution était confiée au zèle de tels magistrats.

« Nulle part, en Occident, la dernière persécution (celle de Dioclétien) n'avait ébranlé plus de consciences, effrayé plus de courages et amené plus d'apostasies qu'en Espagne. »

Quelque divers que soient les jugements portés sur Constantin, un fait reste incontesté, c'est qu'il a fait au monde le plus beau de tous les présents, la liberté religieuse. « Je consens, dit-il dans un édit publié la vingtième année de son règne, que ceux qui sont encore engagés dans les erreurs du paganisme jouissent du même repos que les fidèles. L'équité qu'on gardera envers eux et l'égalité du traitement que l'on fera aux uns comme aux autres contribueront à les mettre dans le bon chemin. Qu'aucun n'en inquiète un autre; que chacun choisisse ce qu'il jugera le plus à propos; que ceux qui se dérobent à votre obéissance aient des temples consacrés au mensonge, puisqu'ils veulent en avoir; que personne ne tourmente ceux qui ne sont pas de son sentiment. Si quelqu'un jouit de la lumière, qu'il s'en serve autant que possible pour éclairer les autres, sinon qu'il les laisse en repos. Autre chose est de livrer des combats pour acquérir la couronne de l'immortalité, et autre chose d'user de la violence pour contraindre quelqu'un à embrasser une religion. »

Après un pareil édit, Constantin n'avait pas besoin de décréter la destruction des idoles. Le paganisme avait fait son temps et se mourait, comme tout le monde romain, de vieillesse et d'impuissance. Le persécuter eût été lui faire trop d'honneur; et si quelque chose avait pu le ressusciter, les proscriptions seules en fussent peut-être venues à bout. L'habile et froid César fit mieux : sceptique partisan d'une doctrine qui sut toujours bien vivre avec le pouvoir, Constantin avait fait de son abjuration un calcul, il en fit un de son impartialité dédaigneuse envers la foi qu'il abandonnait. Il opposa au polythéisme la plus puissante

de toutes les armes, c'est-à-dire le mépris; et le polythéisme, même sous Julien, ne se releva plus de ce dernier coup.

Le premier établissement du christianisme en Espagne, sous sa forme la plus modeste, date de Constantin. Alors seulement l'église naissante, encore affaiblie par la persécution, se relève de cette longue tempête qui l'avait battue pendant trois siècles; alors s'élèvent timidement quelques édifices consacrés au nouveau culte, qui revêt peu à peu une hiérarchie et une forme régulières. Ses rites, jusque-là cachés dans l'ombre, s'enhardissent par degrés à paraître au grand jour. Des catacombes où la retenait la peur, l'assemblée des fidèles passe dans l'église, ouverte à tous les regards, rivale privilégiée qui s'élève à côté du temple païen. Enfin les conciles, ou cortès religieuses, qui devaient enfanter plus tard les cortès politiques, viennent attester à la face du pays les progrès de la doctrine nouvelle et la facile adhésion du pouvoir qui les tolère. Le concile d'Illibéris, près de Grenade, le premier dont les actes nous soient parvenus[1], jette un jour curieux sur ces fastes du christianisme naissant, et nous fait connaître la place immense qu'il occupait dans cette société transformée qui allait bientôt reposer tout entière sur lui.

Le premier canon porte défense à tout chrétien honoré du sacrement de baptême d'entrer dans un temple païen et d'y adorer les idoles, sous peine d'être exclu de la communion des fidèles, même *in articulo*

[1] La date de ce concile, fort controversée par les savants espagnols, doit être fixée à peu près vers l'an 306, époque de l'avénement de Constantin au trône. La date du fameux concile de Nicée, que celui-ci précéda certainement, est de 325.

*mortis*. Tout chrétien qui assiste à un sacrifice païen doit racheter cette faute par dix ans de pénitence. Il est interdit aux chrétiens de marier leurs filles aux gentils, aux juifs et aux hérétiques[1], assimilés aux païens et repoussés, comme eux, de la société des fidèles. Le commerce est défendu aux évêques et aux prêtres, sauf en cas de nécessité, et dans l'intérieur de leur province. Le jeûne est ordonné, sauf dans le mois de juillet et d'août, où le corps, affaibli par la chaleur, ne saurait le supporter. Les prêtres des faux dieux qui voudront embrasser la foi du Christ sont reçus à la communion après une épreuve de deux ans, preuve que déjà la religion nouvelle recrutait même dans les rangs de ses adversaires les plus acharnés.

Plusieurs canons, dirigés contre les idoles et contre ceux qui les ornent ou les construisent, trahissent les rancunes de cette foi si longtemps opprimée. On voit percer dans d'autres la haine des images, cette chaste et sévère croyance de la primitive église, dont l'oubli a peut-être, plus que toute autre cause, prêté des armes à la réforme.

La continence la plus absolue est ordonnée, sous peine d'exclusion des ordres, aux évêques, aux prêtres et même aux diacres et sous-diacres, rigueur dont se relâcha depuis l'église espagnole au moyen âge; ceux qui sont mariés doivent s'abstenir de tout commerce avec leurs femmes. Un évêque ou un clerc ne doit avoir dans sa maison d'autre femme que sa sœur ou une vierge vouée à Dieu. En conférant le baptême,

[1] Propter copiam puellarum, gentilibus minime in matrimonium dandæ sunt virgines christianæ, ne ætas in flore tumens in adulterio resolvatur. (Can. 16.)

le prêtre doit s'abstenir de recevoir aucune aumône, de peur de paraître vendre ce qu'il doit donner, preuve touchante du désintéressement de cette église naissante, qui se croit assez riche de la liberté de son culte et de la ferveur des fidèles.

Les femmes ne doivent pas veiller dans les cimetières, de peur des abus toujours prêts à se glisser dans ces veillées religieuses Les mimes, les comédiens et les cochers du cirque ne seront pas reçus dans l'église avant qu'ils aient renoncé pour toujours à leur profession. La femme publique qui veut rentrer dans la communauté chrétienne, doit y être reçue sans difficultés : canon empreint d'un esprit de charité conforme aux véritables principes du christianisme. Si la femme d'un clerc commet adultère, et que le mari le sache et ne la répudie pas, il sera exclu des ordres, et ne pourra recevoir la communion, même à l'article de la mort. Il est défendu aux femmes d'avoir des esclaves à longs cheveux et des coiffeurs : précaution qui trahit assez l'étendue de l'abus qu'elle veut corriger. Si un chrétien marié a commerce avec une païenne ou une juive, il ne pourra être reçu à la communion qu'après cinq ans de pénitence.

Mais le plus remarquable de tous ces canons est celui qui déclare que le chrétien massacré par les païens au moment où il brise leurs idoles, ne pourra être honoré du nom de martyr, « parce qu'il n'y a rien d'écrit à ce sujet dans l'église, et qu'on ne trouve pas que les apôtres l'aient jamais fait. » Cette modération de la part d'une religion si longtemps persécutée est d'autant plus exemplaire qu'elle contraste, comme on le verra plus loin, avec le zèle emporté

de saint Euloge et du clergé régulier, sous la persécution musulmane, en 850.

En somme, ces canons du concile d'Illiberis sont un curieux monument de l'esprit d'austère orthodoxie de l'église espagnole au quatrième siècle. Les rares indices d'intolérance qu'on y voit percer ont leur excuse dans l'impérieux besoin d'isolement que ressentait la foi nouvelle; en effet, la moindre atteinte portée à cette rigide unité qui fait la force du catholicisme, la moindre brèche ouverte à l'esprit d'examen, eût suffi pour altérer dans sa base la constitution de la nouvelle église. Composée de nouveaux convertis, elle avait à redouter pour eux le contact des païens, et le danger de renouer des liens qui n'étaient pas brisés. Du reste, on l'a vu, ce n'est pas seulement contre les gentils et les hérétiques que le concile déploie cette rigidité : le clergé lui-même est condamné à prêcher d'exemple les vertus qu'il enseigne; et l'abstinence si naïvement enjointe aux prêtres mariés atteste assez la confiance de l'église dans son pouvoir et dans le dévouement de ses ministres.

L'église espagnole, sous Constantin, vit pour la première fois s'établir dans son sein une espèce d'organisation; mais cette constitution religieuse n'ayant guère atteint que sous les Goths son entier développement, nous remettons jusqu'alors à nous en occuper. Nous avons vu, sous Constantin, l'Espagne divisée en sept provinces, la Lusitaine, la Bétique, la Galice, la Carthaginoise, la Tarragonaise, les îles Baléares et la Mauritanie tingitane. La circonscription des provinces ecclésiastiques suivit celle des provinces civiles, et l'on érigea en métropoles leurs chefs-lieux, à savoir: *Emerita*, *Hispalis*, *Bracara*, *Carthago nova*,

*Cæsar Augusta*, *Palma* et *Tingis* (Tanger); seulement Carthagène fut remplacée par Tolède. Les évêques de ces villes prirent le nom de métropolitains, et présidèrent à ce titre les synodes ou conciles provinciaux.

Le plus grand caractère de cette époque est, sans contredit, celui du vénérable Osius, évêque de Cordoue, le plus ferme adversaire de l'arianisme. C'est un noble spectacle que de voir ce ferme vieillard, échappé aux bourreaux de Dioclétien, et honoré, malgré l'amitié de Constantin pour Arius, de l'estime que l'empereur ne pouvait refuser à ses vertus, lutter jusqu'à la fin de sa longue vie contre la redoutable hérésie arienne; de le voir, sous Constance, contraint deux fois, à l'âge de cent ans, d'aller, d'une extrémité de l'empire à l'autre, plaider devant l'empereur sa cause et celle du catholicisme, personnifié en lui. Il faut l'entendre, dans sa magnifique lettre à Constance, se faire le précurseur du pontificat, et exposer, avec l'autorité d'une vertu sans tache, ces hardis principes sur la séparation des pouvoirs temporels et spirituels, que le monde entendait alors pour la première fois [1].

Nous verrons plus loin, dans l'histoire de la mo-

[1] On trouvera dans Depping, t. II, p. 152, un curieux extrait de la biographie d'Osius, et notamment, p. 162, la lettre dont je parle; en voici quelques passages : « Redoutez le grand jugement, et ne vous mêlez point d'affaires ecclésiastiques; au lieu de nous prescrire quelque chose à cet égard, attendez plutôt que nous vous en instruisions. Dieu vous a confié l'empire; quant à l'église, c'est nous qu'il en a chargés; et de même que celui qui, par des menées sourdes, cherche à troubler votre gouvernement est en opposition avec les ordres divins, de même, en attirant à vous ce qui appartient à l'église, vous risquerez de vous rendre coupable d'un grand crime..... *Il ne nous est pas permis de régner sur la terre*, et vous, vous n'avez aucun pouvoir sur les choses spirituelles. Voilà ce que j'ai à vous dire pour le salut de votre âme... »

narchie gothique, la fortune qui attendait l'arianisme, destiné à monter sur le trône avec les conquérants de l'Espagne. Mais, longtemps avant cette époque, l'hérésie plus sensuelle du priscillianisme, dans les mains d'un réformateur non moins insinuant qu'Arius, vint remuer la Péninsule tout entière. Un hérétique égyptien, nommé Marc, infecté des erreurs du gnosticisme, venu en Gaule d'abord, puis en Espagne, y propagea cette doctrine réprouvée par l'église. Parmi ses disciples se distingua bientôt un prêtre espagnol, nommé Priscillien, riche, éloquent et habile dans l'art de séduire. Attirant à lui toute la popularité du maître, le disciple se servit du moyen le plus facile d'entraîner les hommes, ce fut de leur prêcher l'oubli de leurs devoirs: tout en affichant la frugalité et le désintéressement, spécieux dehors qui séduiront toujours le vulgaire, il déclama contre le mariage, contrainte odieuse et tyrannique, selon lui; et faisant à l'homme un mérite de céder à ses penchants, il réhabilita le plaisir, comme la loi première de notre nature. Une pareille doctrine devait plaire à tous ceux dont elle caressait les passions, et les femmes surtout se groupèrent avec empressement autour du nouvel apôtre [1].

Priscillien enseignait en outre la doctrine manichéenne des *deux principes*, et confondait, comme Sabellius, les trois personnes de la Trinité dans une seule et même personne; il entait enfin sur ces hérésies, si étrangement accouplées, les superstitions

[1] Ad hoc mulieres, novarum rerum cupidæ, fluxa fide, et curioso ad omnia ingenio, catervatim ad eum confluebant: quippe humilitatis speciem ore et habitu protendens, honorem sui et reverentiam cunctis injecerat. (Sulpit. Sev., *Hist. sacr.*, lib. II.)

astrologiques des Chaldéens et les subtilités métaphysiques de la Grèce et de l'Égypte.

Malgré la contradiction de ces principes avec la pure morale du christianisme, la nouvelle secte allait recrutant chaque jour des disciples jusque dans les rangs du clergé, et l'hérésie finit par s'asseoir sur deux des siéges épiscopaux de la Bétique. Un concile assemblé à Saragosse eut beau lancer contre elle les foudres ecclésiastiques, Priscillien, enhardi par la persécution et par l'éclat qu'elle jetait sur lui, se fit porter à l'évêché d'Avila. Bientôt, appuyé sur la faveur de l'empereur Gratien, le priscillianisme triomphant régna dans la plupart des églises de l'Espagne; mais Maxime, concurrent heureux de Gratien à l'empire, en retirant à Priscillien la faveur impériale, lui ôta l'appui qui faisait sa force: Ithace, l'un des évêques orthodoxes de la Péninsule, arracha à l'empereur une sentence de mort qui fut exécutée contre Priscillien et ses principaux disciples (384). Ainsi l'unité catholique triompha, grâce aux bourreaux, sur cette terre d'Espagne, sol natal de l'orthodoxie, et où, à côté du besoin de croire, est toujours celui d'obéir.

Nous n'avons pas à conduire plus loin cette courte histoire de l'église espagnole : en suivant ses annales à travers celles de l'empire défaillant, que trouverions-nous? de pauvres prêtres passant des cachots à l'épiscopat, et laissant souvent leurs vertus au fond de leur ancienne demeure; des opprimés devenant oppresseurs à leur tour; un clergé perdant en simplicité de mœurs ce qu'il gagne en puissance; le paganisme changeant de rôle avec la foi du Christ, et relégué dans l'ombre, sans qu'on daigne même le persécuter, et la foi victorieuse tournant toutes ses rancunes contre

l'hérésie, plus à redouter pour elle; enfin le vicariat du Christ et sa suzeraineté contre les couronnes de la terre s'établissant peu à peu à Rome, devenue la capitale spirituelle du monde, depuis que l'empire temporel, en émigrant à Bysance, a péri dans le trajet.

# LIVRE PREMIER.

# ESPAGNE GOTHIQUE.

## CHAPITRE PREMIER.

### ORIGINE DES GOTHS; EMPIRE GOTHIQUE DE TOULOUSE.

> Les Goths occidentaux furent les plus excellents, et les orientaux non tant illustres.....; et ce nous est quelque soulas d'avoir été vaincus par les plus braves, comme Énée console son ennemi qu'il mourra de sa main.
>
> (Polduc d'Albenas, *Discours historical de Nismes*, p. 109.)

De récents travaux [1] sur les langues primitives et l'origine des anciens peuples ont prouvé jusqu'à l'évidence que le berceau du genre humain était sur le plateau central de l'Asie : de là sont parties, dans des temps qui échappent à l'histoire, ces grandes migra-

[1] Voyez le savant et confus ouvrage de Grimm, *Deutsche Grammatik*, t. I, *passim*; Bopp, *Grammaire comparée*, Préface ; et Eichhoff, *Parallèle entre les langues*.

tions qui, rayonnant de ce centre commun, ont successivement peuplé tout le monde connu. La frappante analogie du sanscrit, cette mère des langues, avec l'ancien scandinave [1], parlé par les Goths du Danube comme par ceux de la Vistule, confirme cette donnée de la tradition, qui fait remonter à l'Inde les habitants et les idiomes les plus anciens du nord de l'Europe.

D'un autre côté, la plupart des historiens ou géographes anciens s'accordent à donner une origine asiatique aux Goths [2], race japétique, compris eux-mêmes sous le nom générique de Scythes ou de Gètes. On entrevoit dans l'histoire antique de l'Asie, tout obscure qu'elle est, le mouvement continu qui entraînait vers l'Occident [3] cette migration scythique tour à tour repoussée de l'Asie par Kyrus, par Darius et par

[1] Ou *normano-gothique*. Voyez l'Appendice sur la langue gothique.

[2] Isidore de Seville, l'homme le plus instruit de son siècle, croyait les Goths originaires de l'Asie : « Gothorum antiquissimum esse regnum certum est, quorum origo de Magog, filio Japhet, educitur; eruditio autem eos magis Getas quam Gog et Magog appellare consuevit. Isti sunt quos Alexander vitandos pronuntiavit, Pyrrhus pertimuit, Cæsar exhorruit. »

On voit dans les *Memorias de la academia de la historia* (Madrid, in-4°, t. I, p. 141), un mémoire fort complet de Martin de Ulloa, sur l'origine et les transmigrations des Goths, où il prouve que, loin de passer de la Scandinavie à la Scythie, ils ont émigré, au contraire, de Scythie en Scandinavie.

Enfin l'Allemand Wersebe, dans le savant ouvrage qu'il vient de publier sur l'origine des races germaines, dit, en propres termes : « Les Goths de la Scandinavie n'ont rien à faire avec ceux de la Styrie » (*Steyermarck*), et l'assertion de Jornandès, que les Goths de la Hongrie, qui *au commencement s'appelaient plutôt Gètes*, y étaient venus de la Scandinavie, est une pure fable (*eine blosse fabel* [ch. IV, p. 215] ); » et plus loin, p. 252 : « Le nom de *Gètes* s'est changé plus tard en celui de *Goths*..... Les Goths se trouvent dans le pays jadis habité par les Gètes. Spartianus (*In Caracalla*, cap. x) prouve leur identité : « Caracalla, vainqueur des Goths, qu'on nomme aussi Gètes. » *Inde* GETICUS *Caracallam*.

[3] Suivant Justin (t. II), les Scythes soumirent la plus grande partie de l'Europe, et la Thrace seulement, suivant Diodore : « Castris ultra Tanaïn promotis, omnes populos ad Thraciam usque subegerunt. » (Diod. II, XLVI.)

Alexandre, et forcée d'aller chercher à travers les steppes de la Russie une patrie sur les côtes glacées de la Scandinavie. Ainsi l'histoire serait d'accord avec le bon sens pour attester que la pauvre et stérile Scandinavie, cette prétendue *vagina gentium* d'où l'historien goth Jornandès s'obstine à faire sortir la race gothique, aurait elle-même, au contraire, été peuplée par une conquête antérieure, sortie du berceau de la famille humaine, c'est-à-dire de l'Asie.

Mais laissons là toutes ces conjectures : le seul fait hors de doute dans tout ceci, c'est l'existence simultanée, dès le quatrième siècle avant notre ère, de deux populations gothiques, parlant la même langue et portant à peu près le même nom, l'une aux bords de la Baltique, l'autre aux bords du Danube. Le Marseillais Pithéas, qui fit, plus de trois siècles avant Jésus-Christ, une excursion maritime dans la Baltique, nomme Γουτόνες les peuples qui habitaient alors aux bouches de la Vistule; Strabon les nomme Βουθώνες; et Ptolémée, qui les place aussi sur la Vistule, mais plus loin de la mer, Γυθώνες.

A peu près vers la même époque, nous retrouvons établie au nord du Pont-Euxin une nation gothique ou gétique [1], divisée plus tard, suivant l'usage de

[1] Jamais mot n'a été plus torturé par les étymologistes, jamais race plus tourmentée dans la poussière où elle dort, que cette race infortunée des *Goths*. De toutes ces étymologies, la plus naturelle est celle qui fait dériver le nom de *Goth* de *Gott*, Dieu, ou *Gut*, Bon; *Guten*, *Gothi*, les Dieux ou les Bons, c'est-à-dire les Braves. Le nom des *Goths* du Danube a été changé par les Romains en celui de *Getæ*, race gothique qu'on a voulu distinguer de celle des Goths, mais que Jornandès et Isidore disent expressément être la même : ainsi les *Gètes* du Pont-Euxin ne seraient autres que les *Jotes* ou *Jutes* de la Scandinavie, d'où le *Jutland*, la terre des Jutes, et l'île de *Gothland*, la terre des Goths. Zahn, dans son *Commentaire d'Ulphilas*, fait dériver le nom de *Goths* de l'islandais *Gudr*, et du vieux suédois *Godar*, qui signifie *un homme*; enfin, selon M. de Hemso, le mot *Goth*

ces races [1], en Ost-Goths et West-Goths, d'après leur position à l'est et à l'ouest du *Borysthène* (le Dniéper). Maintenant, ces Goths du Danube étaient-ils issus de la même souche hindo-germanique que les Goths de la Vistule, qui peuplèrent la Scandinavie [2]? C'est ce dont il est difficile de douter, en présence de la conformité de noms et de langage [3], et des traditions communes aux deux races.

Après cela, croirons-nous, avec Jornandès et tous ceux qui l'ont répété après lui, que ces Goths ou Jutes de la Scandinavie, poussés naguère vers ces âpres régions par l'instinct voyageur et le manque de nourriture, les aient quittées par les mêmes causes pour retourner vers leur berceau; que, suivant le cours de la Vistule, puis du Danube, ils aient remonté dans toute sa longueur ce vaste courant de toutes les migrations connues, et reflué vers l'Orient comme un fleuve vers sa source?

Mais alors, nous le demandons, dans cet immense voyage, qui comprend à peu près la moitié de l'Europe, les Goths de la Scandinavie ne se seraient-ils pas heurtés à chaque pas contre le grand courant de l'invasion scythique, incessamment versé par les hauts plateaux de l'Asie centrale, et par le trop-plein de la population qui se pressait au nord du Pont-Euxin? Ne voyons-nous pas, au contraire, un siècle avant l'ère, une fraction de la branche asiatico-go-

dériverait de *Gaute*, *Gote* ou *Gute*, qui signifie *cheval* en langue gothique, à cause de l'habileté des Goths à manier les chevaux.

[1] Wessex, Essex, Sussex, West-Phalie, Ost-Phalie.

[2] Aschbach, dans son estimable ouvrage, *Geschichte der West Gothen*, p. 2, conjecture, avec assez de vraisemblance, que les Goths, primitivement établis au sud de la mer Baltique, passèrent plus tard en Suède, dans une de leurs expéditions, et y établirent une branche de leur race.

[3] Voyez l'Appendice sur la langue gothique.

thique [1] émigrer vers la Scandinavie sous la conduite d'*Odin* ou *Siggé* (*Sieg*, victoire), et rencontrer chez leurs frères de la Vistule le plus bienveillant accueil [2]? Jusqu'à la fin du quatrième siècle après Jésus-Christ, ce mouvement continue encore, et tous ces peuples, à peine assis dans leurs nouvelles demeures, se dispersent encore une fois sur la surface du globe, devant la redoutable invasion des Huns, sortis du fond de la Tartarie, sur les confins de la Chine.

Résumons en peu de mots toutes ces confuses données de l'histoire et de la tradition. Les Goths du Danube, les seuls dont nous ayons à nous occuper, sont originaires de l'Asie, et non de la Scandinavie; on ignore la date de leur établissement aux bords du Pont-Euxin. Race asiatique par les mœurs, mais germanique par la langue, on trouve entre eux et les Jutes de la Vistule les plus singuliers rapports de nom, de mœurs et de langage. Tout trahit une commune origine, mais rien n'annonce que les Goths établis en Scandinavie aient jamais rétrogradé vers le Danube. Le cours de ce fleuve des races, qui a sa source en Asie, se dirige toujours de l'est à l'ouest, et continue

[1] M. Graberg de Hemso, dans sa *Scandinavie vengée* (Lyon, 1822) cherche à établir que l'expédition d'Odin ou Wodan, le législateur de la Scandinavie, eut lieu après la grande invasion des Huns, dans le quatrième siècle. Il trace ensuite le récit, conjectural comme la date, de ce voyage semi-fabuleux, dont la tradition se retrouve éparse dans toutes les *sagas* du Nord.

Dans cet ouvrage, curieux à plus d'un titre par l'ardeur de conviction et les chaleureuses colères de l'auteur contre tous ceux qui ne sont pas de son avis, on trouvera des aperçus neufs, mais hasardés, sur l'origine des peuples barbares, champ de bataille si cher à la docte Allemagne.

Voyez aussi dans Fauriel, t. I, p. 474, un résumé des anciens dogmes des Germains et des Scandinaves, comparés au culte d'Odin, plus récent et plus rationnel que l'autre.

[2] On voit plus tard Théodoric *le Grand*, roi d'Italie, établir avec les Gothons, à l'est de la Baltique, des relations que facilitait la communauté de nom et d'origine.

à inonder l'Europe longtemps après la fin du quatrième siècle et la grande invasion des Huns.

Rentrons maintenant dans le domaine des faits positifs, et cherchons dans la patrie primitive des Goths le secret de leurs mœurs et plus tard de leurs lois. Avant l'ère chrétienne, nous trouvons les Goths établis sous le nom latinisé de *Gètes* aux bouches du Danube, sur les bords du Pont-Euxin. Le peu que nous savons d'eux à cette époque reculée, nous le savons par des historiens grecs et romains, après que ces races ignorées ont touché par la guerre aux annales de l'empire : des invasions, des courses de bandits sur les bords du Danube, émigration annuelle, espèce de *ver sacrum* [1], où se déverse au dehors l'excédant de la population, voilà tout ce que l'histoire nous apprend d'eux. La *tribu* déjà domiciliée, mais sous la forme pastorale, native de l'Asie, a pris racine avec ses troupeaux dans les pâturages du Danube; la *bande*, errante et pillarde, sous des chefs de son choix, et avec toutes les formes du *comitatus* germain, s'essaie à entamer la frontière de l'empire, ou à arracher aux autres barbares leur part de ses dépouilles. Après l'expédition de l'année, la bande, à moins qu'elle n'ait été détruite ou ne soit allée se

[1] Dans la Lusitanie, dans la vieille Italie, les jeunes gens étaient envoyés aux montagnes; l'exil d'une partie de la population était consacré, régularisé, chez les tribus sabelliennes, sous le nom de *ver sacrum*. Ces bannis, ou bandits (*banditi*), lancés de la patrie dans le monde et de la loi dans la guerre (*outlaws*), ces loups (*wargr*), comme on les appelait dans le Nord, forment la partie aventureuse et poétique de toutes les nations anciennes. (Michelet, *Hist. de France*, p. 169.)... Du jour où, selon la belle formule germanique, le *Wargus* a jeté la poussière sur tous ses parents, et lancé l'herbe par-dessus son épaule; où, s'appuyant sur son bâton, il a sauté la petite enceinte de son champ, alors qu'il laisse aller la plume au vent, qu'il délibère, comme Attila, s'il attaquera l'empire d'Orient ou celui d'Occident, à lui l'espoir! à lui le monde! (*Id.*, p. 172.)

fixer plus loin, revient se confondre dans la tribu, y pleurer ses défaites et y rapporter son butin. Ainsi les Goths ne nous apparaissent déjà plus sous l'aspect de la barbarie primitive. La vie nomade du Scythe [1] a fait place à la vie stable, ou errante du moins dans des limites plus étroites : c'est à peu près la Germanie telle que Tacite nous l'a peinte, mais une Germanie asiatique, que séparent de l'autre des différences de mœurs nées de la différence du climat. Par malheur, un Tacite a manqué à cette Germanie des bords du Danube, qu'il faut deviner d'après quelques lignes éparses des anciens historiens, mais en prenant bien garde de la faire trop ressemblante à l'autre.

Le point de départ surtout est différent. Étudions le portrait qu'Ammien Marcellin nous a laissé des Alains, race qui habitait au nord du Pont-Euxin et voisine des Goths, dont elle partageait la langue, les mœurs et l'origine. « Jamais toit ne les a recouverts, jamais charrue n'a été dirigée par leurs mains; leur nourriture est la chair et le lait de leurs troupeaux, et, assis sur leurs chariots couverts d'écorces, ils errent dans leurs solitudes sans fin. Arrivent-ils à un pâturage, ils se rangent en cercle [2] et font halte pour quelque temps. La pâture est-elle épuisée, ils empor-

[1] Les vers suivants du premier des lyriques latins peignent admirablement les mœurs des hordes qui habitaient les bords du Danube. Le dernier trait surtout nous révèle leur caractère tout entier :

Campestres melius Scythæ,
Quorum plaustra vagas rite trahunt domos,
Vivunt, et rigidi Getæ
Immetata quibus jugera liberas
Fruges et cererem ferunt;
Nec cultura placet longior annua.

[2] Vulgus inæstimabile barbarorum ad orbis rotundi figuram multitudine

tent avec eux leur cité nomade. C'est sur ces chariots que le mâle s'unit à la femelle, que l'enfant naît et s'élève ; c'est là que sont leurs pénates, leur lieu natal, leur patrie. Poussant devant eux leurs grands troupeaux, ils paissent en quelque sorte en même temps qu'eux. C'est surtout à élever des chevaux qu'ils mettent tous leurs soins. Les femmes et les vieillards, trop faibles pour la guerre, restent autour de ces chariots, et s'y livrent à des soins appropriés à leur faiblesse. Le jeune homme, habitué dès l'enfance à presser les flancs d'un cheval, regarderait comme au-dessous de lui de marcher à pied[1]..... Point de temples chez eux : un glaive fiché en terre, selon le rite barbare, voilà leur dieu Mars, qu'ils adorent à leur manière[2]. »

Voyons maintenant dans le même auteur les Huns, race mongole, plus orientale encore, et que la civilisation n'a jamais pu entamer. « Chacun dans cette nation, nuit et jour à cheval, achète et vend, boit, mange et dort, incliné sur le cou étroit de sa monture. Ils s'assemblent et délibèrent en commun, tous à cheval. Point de royauté qui leur impose son frein : il leur suffit de marcher au hasard sous la conduite des plus illustres, en passant sur le corps à tout ce qui fait

digesta plaustrorum, tanquam intramuranis cohibitum spatiis, otio fruebatur et ubertate prædarum. (Ammian. Marcell.)

En Allemand, *Wagenburg*, la forteresse des chariots.

N'est-ce pas l'Allemagne moderne qu'Ammien vient de peindre? Ces grands chariots errants où voyagent, comme dans une maison roulante, des familles et des peuplades entières, émigrant vers des climats meilleurs, ne rappellent-ils pas les chariots errants et la vie aventureuse des barbares leurs ancêtres?

[1] Il en est encore de même dans toute l'Allemagne, en Alsace, en Lorraine même, où l'homme naît cavalier, et où souvent le paysan attelle quatre chevaux à son chariot.

[2] Liv. XXXI, c. II.

obstacle. Ils se rangent en bataille sous la forme d'un coin, en poussant de menaçantes clameurs. Agiles et soudains dans leurs évolutions, ils se dispersent à dessein, mais pour revenir et porter la mort dans les rangs qui leur sont opposés. Ils enlacent l'ennemi dans de longues lanières, et ôtent ainsi aux hommes et aux chevaux la faculté de se mouvoir. La femme s'accouple, engendre et allaite sur son chariot, et l'enfant, interrogé, ne peut dire où il est né, conçu ici, engendré là et élevé plus loin. » Certes voilà bien, pour point de départ, la barbarie la plus rude et la plus primitive; rien n'y manque, ni l'équitation perpétuelle (*pernox et diurnus*) du Tatar moderne, dans les mêmes steppes que les Huns ses ancêtres; ni le lacet du *Gaucho*, dans les *pampas* de Buénos-Ayres; ni le *coin* des Teutons marchant en ordre de bataille, les plus illustres en tête, comme les plus pressés de mourir.

Mais évidemment les Goths n'en sont plus là. Fixés aux bouches du Danube, dans des prairies immenses, où l'herbe ne fait jamais faute, leurs chariots vagabonds ont fait halte pour longtemps; la bande s'est faite tribu, la tribu s'est faite peuple. Dans leurs courses perpétuelles, ils se sont heurtés à ce ferme édifice de la société romaine, sans pouvoir le renverser; ils ont senti ce respect grossier du barbare pour l'œuvre qu'il peut détruire, mais qu'il ne peut pas égaler. Peu à peu les arts du monde grec et romain, qu'ils ont beau repousser, ont pénétré jusqu'à eux par mille voies toujours ouvertes; les monuments qu'ils ont vus ou renversés dans leurs courses, les dépouilles qu'ils ont ravies, les captifs qui racontent à des maîtres étonnés

les merveilles de cette civilisation où s'est venu briser l'effort de leur barbarie, tout agit sur ces imaginations rudes mais puissantes, où l'instinct d'imitation de l'enfant s'unit au désir impétueux du sauvage. Plus tard enfin (vers le quatrième siècle de l'ère), le christianisme passe le Danube, à la suite des aigles ou des captifs romains, ou à l'aide des colonies grecques du Pont-Euxin; il sème çà et là quelques notions plus douces, à la place de cette religion sanglante qui entoure le berceau des peuples primitifs.

En même temps que les mœurs des Goths s'adoucissent un peu, leur race s'étend et leur empire s'affermit. Divisés en Ost-Goths et West-Goths (Ostrogoths et Visigoths), ces derniers, plus rapprochés de l'empire, touchent aussi d'un peu plus près à sa civilisation. Malgré des discordes fréquentes, une confédération semblable à celle des Francs se forme entre toutes ces races, issues de la grande souche scythique. Les Visigoths, en Dacie et en Sarmathie (haute Hongrie, Transylvanie et Valachie), forment l'avant-garde de cette ligue barbare, le *coin* par lequel elle entr'ouvre l'empire. Les Ostrogoths, adossés au Tanaïs et à la source du Borysthène, forment l'arrière-garde; autour d'eux se groupent les Taïfales, les Gépides, les Burgunds, les Alains, les Hérules, les Vandales, et tant d'autres dont les noms ont disparu de l'histoire. Enfin la conquête asservit ceux qu'une alliance volontaire ne rapproche pas du faisceau.

L'empire gothique, sous le puissant roi des Ostrogoths Hermanric (*Heere-Mann-reich*, riche en hommes d'armes), s'étendait, dit Mascou[1], au nord

[1] *Geschichte der Deutschen* (t. II, p. 47 des Pièces justificatives).

jusqu'à la Baltique, à l'ouest jusqu'à la Vistule, à l'est jusqu'au Tanaïs, au sud jusqu'au Pont-Euxin et au Danube. Mais cette confédération barbare, si menaçante pour Rome, va se dissoudre à son tour par le choc des Huns, peuple encore plus barbare, et plus tard venu à la curée de l'empire; les Huns, race immonde, que le Goth Jornandès accuse d'être nés du commerce des sorcières avec les esprits infernaux, et qu'il nous dépeint comme les Tatars, leurs descendants, « le teint horriblement noir, le visage comme une tourte difforme (*deformis offa*), et ayant des trous ronds en guise d'yeux (*magis puncta quam lumina*); coupant les joues à leurs enfants mâles, afin qu'avant même de sucer le lait de leur mère ils aient connu la douleur d'une blessure[1]. »

Déjà, depuis quelque temps, une sourde agitation de toutes ces races, échelonnées, selon la date de leur émigration, depuis le Tanaïs jusqu'au Danube, trahissait la pression d'un ennemi plus puissant. Tout à coup l'Asie entière est ébranlée : les Huns, chassés par quelque cause ignorée de leurs steppes natifs, quittent les bords de la mer Caspienne, et versent leurs innombrables hordes sur le grand chemin des migrations asiatiques, l'Occident (376). Sur les bords du Tanaïs (le Don), au nord de l'Euxin, ils rencontrent

[1] Ammien Marcellin compare les Huns à ces figures informes de bois sculptées que l'on voit sur les rebords des ponts. Agathias (l. V) nous peint en ces termes leur manière de combattre, qui rappelle tout à fait celle des Parthes : « Fugiendo acrius insectantes oppugnant, dum ex equis in hostem mox versi, sagittas immittunt, quas tunc violentius in quem destinaverint infigunt, eo facilius quo illi in persequentes ex adverso maximo impetu deferuntur, et insectatores ipsi, effugo cursu, in arcus proruendo, sagittis se induunt, et vulneribus obviam eunt. »

les Alains, race puissante et libre [1], et les soumettent; même avant leur arrivée, le vaste empire d'Hermanric, formé par la terreur, se dissout par une terreur plus grande. Le vieux roi des Ostrogoths, âgé de cent dix ans, se donne la mort pour échapper à une défaite ou à l'esclavage. Les Ostrogoths se soumettent, ainsi que la plupart de leurs alliés, et grossissent le torrent de l'invasion au lieu de lutter contre lui.

Nous ne raconterons pas en détail cet immense mouvement, qui, se propageant de l'Asie à l'Europe, avec une sorte de concert où l'on devine un plan organisé, jeta brusquement sur l'ouest d'abord, puis sur le midi, toutes les races domiciliées dans l'est et le nord de l'Europe, et donna à l'empire ébranlé le choc qu'il attendait pour se dissoudre. Ce vaste et magnifique sujet, que Gibbon a traité sous le point de vue romain [2], attend encore un historien qui le présente sous le point de vue barbare; et l'on nous permettra de consigner ici l'expression d'un regret,

[1] Quidquid terrarum a Caucaso ad portas Caspias extenditur, Alani tenent, gens libera. (Procope, l. V.)

[2] L'*Histoire de la décadence et de la chute de l'empire romain*, par Gibbon, vivra éternellement, comme le plus beau monument historique du siècle dernier. Les études consciencieuses de l'auteur, les immenses matériaux amassés par lui, et l'art habile de la mise en œuvre, contrastent avec le bagage scientifique un peu léger des historiens de l'époque; mais Gibbon, enfant, comme Voltaire, du dix-huitième siècle, a, comme lui, le tort de n'avoir pas su s'élever au-dessus du point de vue, nécessairement incomplet, d'une réaction : armé de sa redoutable érudition, et d'un scepticisme d'autant plus dangereux que les formes en sont plus graves,

« Sapping a solemn creed with solemn sneer, »
(Byron, *Childe-Harold*, ch. III, stanz. 107.)

Gibbon a battu le christianisme en brèche par l'ironie et par la science, mais par une ironie lente et solennelle autant que celle de Voltaire était vive et pressante.

Osons le dire, néanmoins, dans ce vaste et beau sujet, l'auteur nous

partagé par tous les amis de la science, en voyant interrompu par la cécité et la douleur le travail commencé sur ce sujet par l'homme auquel il appartenait de droit, l'historien de la *Conquête d'Angleterre par les Normands* [1].

Pendant que les Ostrogoths, avec les débris de l'ancienne confédération gothique, en reformaient une nouvelle, présidée par les Huns, les Visigoths, qui refusaient d'en faire partie, se décident à abandonner leurs possessions du Danube, et à se jeter dans les bras de l'empire, en lui demandant des terres à habiter. L'empereur Valens, comptant se faire d'eux un rempart contre de nouvelles incursions, accueille ces hôtes dangereux, et les laisse s'établir dans la partie de la Thrace qu'on appelle la Mésie. Mais les avides lieutenants de Valens, en vendant, au prix de l'or ou de la liberté, du pain à ces barbares affamés, exaspèrent leur race irritable. Aigrie par le malheur et la perfidie des Romains, cette multitude, que les préposés de l'empereur s'étaient lassés de compter à son passage, et qui pouvait monter à un million d'hommes,

semble n'avoir accompli que la moitié de sa tâche : ses sympathies, s'il en a, sont pour l'ordre social qui s'écroule, et non pour celui qui renaît de ses débris. Le monde mouvant du moyen âge, avec ses formes indécises et ses confus efforts vers l'unité, ne dit rien à la raison froide de l'historien, et à ce calme coup d'œil habitué à se reposer sur le spectacle majestueux de l'empire. Ce qui manque à Gibbon, ce qui est pour ainsi dire antipathique à sa nature, c'est le point de vue barbare, si admirablement saisi par Thierry; ce qu'il ne comprend pas, ce sont les croyances, c'est une foi quelconque, une foi à sa patrie, à son Dieu, à sa dame, saintes traditions sans lesquelles le moyen-âge n'est plus qu'une lettre morte, un culte éteint, placé entre deux scepticismes.

[1] Quand ces lignes ont été écrites, l'ouvrage de M. Fauriel n'avait pas paru. Bonne part de nos vœux se trouve réalisée dans ce bel et savant ouvrage, qui, en traitant spécialement de l'établissement des Germains dans le midi de la Gaule, suit cependant la marche de l'invasion dans les autres provinces de l'empire.

se répand comme un torrent dévastateur dans toutes les riches cités romaines au sud du Danube. La tribu reste fixée sur les bords du fleuve, entre la barbarie et la civilisation, colonie nomade toujours prompte à se lasser de son nouveau domicile; les bandes, tantôt auxiliaires, tantôt ennemies des Romains, infestent l'Europe de leurs dévastations.

C'est vers cette époque que l'évêque goth Ulphilas, développant les semences du christianisme déjà répandues chez ses compatriotes, les convertit à l'arianisme, que professait l'empereur Valens [1]. Les historiens orthodoxes n'ont pas pardonné à ce prince d'avoir laissé infecter de son hérésie ces barbares, qui eussent tout aussi bien accepté le catholicisme sans s'inquiéter de quelques légères différences entre les deux cultes. Aussi, quand le malheureux Valens, vaincu dans une expédition contre les Goths (378), périt brûlé par eux dans une cabane, le pieux Jornandès et tous les historiens catholiques n'ont pas manqué d'y voir « une juste punition de Dieu, pour avoir égaré ceux qui cherchaient la vraie foi, et changé le feu de la charité en feu de la géhenne. »

Au milieu de ces alternatives d'alliance et de guerre avec les Romains, les Visigoths, ces *mâles* dont les Romains n'étaient que les *femelles*, suivant l'énergique expression d'un historien de l'époque [2], se ven-

[1] « Ulphilas, dit Philostorgius (l. II, c. v), ne traduisit pas le livre des Rois dans la Bible, de peur d'exciter encore l'ardeur guerrière des Goths par les fréquents récits de combats qui se trouvent dans ce livre. » Voir le chapitre spécial sur l'église gothique, où l'on trouvera des détails plus étendus sur la conversion des Goths au christianisme.

[2] Etenim in familia ac in rebus publicis defensio penes *mares* est: penes *fœminas* autem eorum quæintra ædes sunt cura. Quo modo *apud nos alienos esse mares* tolerabile est. (Synesius, l. C, p. 22.)

dent à l'empereur Théodose. Arrivés aux portes de Constantinople, ils entrent en alliés et presque en maîtres dans cette cité devenue à moitié barbare[1]. Leur chef, Athanaric, accueilli par Théodose, exprime, à l'aspect de cette belle cité, sa naïve admiration de sauvage et d'enfant[2], et meurt gorgé des longs festins dont on le rassasie. Mais, sous Honorius, le faible successeur de Théodose en Occident, ces redoutables auxiliaires, auxquels on négligeait de payer leur solde, déclarent enfin la guerre au monde romain[3].

Nous ne suivrons pas l'histoire de leurs longues excursions, tantôt comme mercenaires, toujours prêts à se révolter quand on ne les paie pas, plus souvent en bandes indépendantes sous des chefs de leur choix, et n'ayant pour solde que le pillage. Alors se forment parmi les Goths deux partis, l'un hostile à l'empire et à la civilisation, tandis que l'autre embrasse ouvertement leur cause. La partie belliqueuse de la nation, celle qui représente la bande opposée à la tribu, élit pour chef Alaric (*all reich*, tout riche), de la noble famille des *Baltha* (*balth*, *bold*, hardi). Alaric, naguère à la solde de Théodose, après avoir arraché au faible Arcadius le titre de préfet d'Illyrie, s'en sert pour envahir par la Pannonie l'Italie désarmée. Aux

[1] Constantinopolis, propter infinitas barbarorum copias quæ istam occupabant, barbara fere facta est, ejusque cives et incolæ captivorum loco habiti. (Socrates, lib. VII, cap. VI.)

[2] « En, inquit, cerno quod sæpe incredulus audieram, famam videlicet tantæ urbis, » et huc illuc oculos volvens, nunc situm urbis commeatumque navium, nunc mœnia clara miratur populosque diversarum gentium, quasi fonte in uno e diversis partibus scaturiente unda; sic quoque militem adornatum aspiciens : Deus, inquit, sine dubio terrenus est imperator, et quisquis adversus eum manum moverit ipse sui sanguinis reus existit. (Jornandès, c. XXVIII.)

[3] Gothi, duce Alarico, Europam omnem hostilem habuere. (Procop., *de Bell. Vand*, I.)

attaques des barbares, Rome dégénérée n'avait alors à opposer que d'autres barbares, soit comme généraux, soit comme soldats. Le Vandale Stilicon, digne de servir un autre maître qu'Honorius, dégarnit de troupes, pour résister à l'invasion, le Rhin, la Gaule, et jusqu'à la lointaine Calédonie. Il livre à Alaric, près de Pollentia, en Piémont (403), une bataille qui le force de quitter l'Italie. Mais le stupide César de Ravenne livre bientôt au fer des assassins Stilicon, le dernier soutien de l'empire, qu'il venait de sauver en écrasant près de Fiésole (406) une armée de 200,000 Suèves, Burgunds, Alains et Vandales, avec leur roi Rhadagast.

Dès lors, l'Italie est ouverte à Alaric, qui s'y promène en maître : il assiége Rome, abandonnée par son empereur, et ordonne aux habitants de lui apporter eux-mêmes leurs richesses, pour lui épargner la peine de les piller. La rançon de la ville éternelle[1] est fixée à 5,000 livres d'or, 30,000 d'argent, et une foule d'étoffes ou de meubles précieux[2]. On lui demande ce qu'il veut laisser aux Romains. « La vie, » répond Alaric. Un pieux ermite intercède pour la ville sainte. « Que veux-tu, lui répond le précurseur d'Attila ; je sens en moi une voix qui me dit : Marche et va détruire Rome[3]. » On lui rappelle cette popula-

[1] Déjà, du vivant de Stilicon, le plus redoutable ennemi des Goths, le sénat dégénéré de Rome s'était résigné à acheter 4,000 livres d'or la paix avec Alaric : *Non est ista pax, sed pactio servitutis!* s'était écrié le sénateur Lampadius, digne de vivre dans des temps meilleurs : aussi avait-il dû se réfugier dans une église pour ne pas payer sa franchise de sa vie.

[2] Pour acquitter cette énorme rançon il fallut dépouiller les temples des dieux, et fondre la statue en or du *Courage*. « Et depuis, ajoute Zosime, le peu de vertu guerrière qui était encore restée aux Romains s'éteignit tout à fait. » (L. V, c. XXXV.)

[3] « Non ego volens Romam proficiscor, sed quidam quotidie molestus est,

tion innombrable qui se presse dans ses murs, et pourrait s'armer contre lui. « Tant mieux, répond Alaric, avec les formes concises et figurées de la langue barbare : plus l'herbe est serrée, plus la faux y mord. »

Maître de Rome une seconde fois, il pousse la dérision jusqu'à opposer au tremblant César qui se cachait dans Ravenne, Attalus, un autre empereur de sa façon; puis, brisant bientôt de ses mains ce jouet de son caprice, il entre une troisième fois dans Rome, en vainqueur irrité, et la ville est livrée par ses ordres à un pillage régulier et discipliné. Cependant les Goths épargnent, en pieux vainqueurs, les églises et ceux qui s'y réfugient, et interrompent le pillage pour porter en procession les reliques d'un martyr. Alaric passe ensuite dans la Campanie et le Brutium, où il continue ses ravages; entraîné par l'instinct aventureux de sa race, il tente contre l'Afrique une expédition que la tempête disperse. Enfin la mort le surprend à Cosenza, en Calabre. Les Goths lui creusent un tombeau digne de lui au milieu d'un fleuve qu'ils détournent et font ensuite rentrer dans son lit, puis se remettent en marche vers Rome sous la conduite d'Atta-hulf ou Ataulph (*Atta*, père; *Hülfe*, secours).

Là ce flot barbare, qui revient sur lui-même, balaie tout ce qu'il n'avait pas emporté la première fois, et rase l'Italie comme un essaim de sauterelles (*more locustarum*), dit Jornandès. Rome est pillée une quatrième fois[1], et Ataulph, réservant pour lui

torquens et dicens : Perge et Romam destrue. (*Histoire miscella*, l. XIII.)

[1] Les historiens les plus dignes de foi se taisent cependant sur ce nouveau pillage de Rome, dont parlent seuls Jornandès (c. XXXI) et l'*Historia*

la plus noble part du butin, s'empare de Placidie, sœur du César de Ravenne. Puis il se met en route vers l'Espagne, qu'Honorius, si l'on en croit Jornandès, lui avait cédée, à condition d'aller l'arracher aux Vandales; et jaloux, comme tous les barbares de s'allier à ces Romains qu'il méprise, le roi goth épouse en chemin sa captive.

On sait le misérable état où se trouvait alors la Gaule du Sud, harcelée au nord par les Francs et à l'ouest par les Burgunds. Quant aux Vandales et aux Alains, effrayés par l'approche des Goths, ils étaient passés en Espagne, où nous les suivrons tout à l'heure. Ataulph fut reconnu pour maître par la Gaule du Sud, où les habitants, écrasés d'impôts, allèrent au-devant de son autorité [1].

Ce prince ne séjourna pas longtemps dans son nouvel empire. Après une tentative manquée contre Marseille, appelé en Espagne par les indigènes; assiégé d'ailleurs dans Narbonne par Constantin, général d'Honorius, qui, amoureux de Placidie, voulait l'arracher de ses mains, Ataulph abandonne la Gaule du Sud et se décide à envahir l'Espagne. Mais déjà les Suèves, les Alains et les Vandales y étaient entrés avant lui (409), non sans une énergique résistance de la part des Vascons, ces gardiens des Pyrénées,

*miscella* (apud Muratori, p. 90). D'après Zosime, ce serait à la seconde occupation de Rome par Alaric que Placidie aurait été faite prisonnière.

[1] C'est sans doute alors qu'eut lieu le tirage au sort et l'occupation par les conquérants des deux tiers des terres (*sortes*) et du tiers des esclaves du peuple conquis, partage attesté à chaque page du code gothique, et qui s'opéra plus tard en Espagne sous les Visigoths, et dans la Gaule de l'Est sous les Burgunds. Cette espèce de loi agraire, moins oppressive qu'on ne le pense communément, grâce à la dépopulation de l'empire, dut être appliquée dès la première conquête. L'incertitude même de sa date prouve son ancienneté.

toujours prêts à en fermer la porte à l'étranger.

L'origine de ces trois races, réunies par la crainte des Goths et la soif du pillage, était diverse comme leur patrie primitive. Les Suèves (*schweifen*, rôder) étaient sortis des bords de la Baltique pour s'établir entre l'Oder et le Danube, et donner leur nom à la Souabe (*Suevia*). Les Vendes, Vindiles ou Vandales[1] (*wandein*, errer), race germanique, avaient d'abord habité les rives de la Vistule. Chassés de leur première demeure, ils s'étaient établis à l'ouest des Goths, sur la rive droite du Danube. Passés plus tard en Dacie, et toujours en guerre avec ces derniers, ils avaient, sous Constantin, émigré en Pannonie, d'où ils envahirent enfin la Gaule et l'Espagne. Les Alains, race gothique, habitaient les contrées entre le Volga et le Don; mais, chassés de leur séjour par les Huns, ils s'unirent aux Vandales, « que la faim, dit Procope, avait, comme des loups, fait sortir de leur retraite; » et ces trois races réunies, fuyant le voisinage des Huns

[1] Chroco Vandalorum regi mater dixisse fertur : « Si nomen acquirere « volueris, quæ alii æditicaverunt cuncta destrue, et populum quem superas « totum interfice. Nam nec ædificium melius facere non potes, neque plus « magnam rem per quam nomen eleves. (*Le faux Idace*, ch. LXII.)

L'armée des Vandales consistait surtout en cavalerie; leurs armes étaient l'épée, la lance et le bouclier; leur costume était celui des Goths, ils ne le quittèrent pas même en Afrique. Procope a dit de ces deux races, sœurs bien qu'ennemies : « Nomine quidem, nulla vero re præterea, inter se differunt. Cutis omnibus candida, flava cesaries, corpus procerum, facies liberalis, eædem leges, eadem sacra, ariana scilicet, una demum lingua, quam Gothicam vocamus; ita ut ad unam gentem pertinuisse quondam, ac suorum deinde ducum nominibus discretos fuisse existimem. » (Mannert, *Geschichte der Vandalen*.)

Malgré cette parenté des deux races, une haine profonde les divisait. La race vandale avait encore un trait commun avec celle des Goths, c'était d'être aisément civilisable. Il faut voir dans Procope la joyeuse vie et les longs festins de ces barbares, enivrés des délices de l'Afrique romaine. Cependant ils se défendirent avec courage, et il ne fallut pas moins que Bélisaire pour les vaincre.

et des Goths, et grossies dans leur marche par une foule de tribus qu'entraînait l'espoir du pillage, traversèrent l'empire, où les avait appelées l'imprudence d'Honorius, pour venir fondre sur la Péninsule.

Leurs ravages furent affreux, comme ceux de toutes les hordes sauvages accourues les premières à la curée de l'empire : le meurtre et l'incendie marquaient partout leur passage, et la peste et la famine, pour parler avec Idace, « ne jouaient pas moins bravement leur rôle (*non segnius partes suas adimplebant*). » Une mère mangea ses quatre enfants, et l'horreur qu'elle inspira la fit lapider par le peuple. Enfin, las de leurs propres fureurs, et craignant de ne régner que sur des déserts, les trois peuples tirèrent au sort les lots de la conquête. Les Suèves, joints à une fraction des Vandales, occupèrent la Galice avec une partie de Léon et de la Castille; les Alains prirent la Lusitanie et la province de Carthagène, et les Vandales, *Silingi*, qui formaient le corps de la nation, eurent la Bétique ou Andalousie (*Vandalicia*). Ce furent les trois premières royautés fondées par les barbares dans une province romaine. Les indigènes échappés au massacre se soumirent sans résistance, et, s'il faut en croire Orose[1], les mœurs féroces des vainqueurs s'adoucirent un peu après la victoire.

C'est dans cet état qu'Ataulph trouva l'Espagne, où Rome ne possédait plus que la partie est de la Tarraconaise, depuis les Pyrénées jusqu'au fleuve Sucro, et depuis les sources du Duero jusqu'à la mer, c'est-

[1] Barbari, execrati gladios suos, ad aratra conversi sunt, residuosque Romanos, ut socios modo et amicos, fovent; inveniuntur inter eos Romani quidam qui malint inter barbaros pauperem libertatem quam inter Romanos tributariam sollicitudinem sustinere. (Lib. VII, cap. XLI.)

à-dire le quart de la Péninsule. Après s'être emparé sans obstacle de Barcelone, Ataulph pénétra dans l'intérieur, et fit pendant trois ans une guerre acharnée aux Vandales. Les conseils de Placidie l'engagèrent à s'appuyer de l'alliance romaine pour achever la conquête du reste du pays. Paul Orose, qui vivait dans ce temps, nous révèle, en l'exagérant peut-être, la secrète pensée de ce prince, qui, par une ambition digne d'un âge meilleur, voulait réédifier un autre empire romain avec les débris de celui qu'il avait renversé[1]. Mais l'orgueil des Goths se révolta à l'idée de cette alliance avec une race qu'ils dédaignaient. Ataulph lui-même, fatigué de la mauvaise foi de son beau-frère Honorius, fut contraint plus d'une fois de prendre les armes contre lui. Enfin les Goths, qui ne pardonnaient pas à Ataulph d'avoir épargné la ville éternelle, et d'avoir épousé une Romaine, conspirèrent contre lui, et le poignard d'un nain, objet ordinaire de ses risées, trancha ses jours dans Barcelone (416).

[1] « Je me souviens, dit un auteur du cinquième siècle, d'avoir entendu, à Bethléem, le bienheureux Jérôme raconter qu'il avait vu un vieil habitant de Narbonne, élevé à de hautes fonctions sous Théodose, et d'ailleurs religieux, sage et grave, qui avait joui de la familiarité d'Ataulph ; il répétait souvent que ce roi des Goths, homme de grand cœur et de grand esprit, avait coutume de dire que son ambition la plus ardente avait d'abord été d'anéantir le nom romain, et de faire de toute l'étendue des terres romaines un nouvel empire gothique, de sorte que tout ce qui était *Romanie* devînt *Gothie*, et que lui, Ataulph, jouât le même rôle qu'autrefois César Auguste ; mais qu'après s'être assuré que les Goths étaient incapables d'obéissance aux lois, à cause de leur barbarie indisciplinable, jugeant qu'il ne fallait pas toucher aux lois, il avait pris le parti de chercher la gloire en consacrant la force des Goths à rétablir dans son intégrité, à augmenter même la puissance du nom romain, afin qu'au moins la postérité le regardât comme le restaurateur de l'empire, qu'il ne pouvait déplacer. Dans cette vue, il s'abstenait de la guerre et cherchait soigneusement la paix. » (P. Orose, l. VII, ch. XLIII, traduit par Thierry, *Lettres sur l'histoire de France.*)

L'empire gothique, sous son premier roi, ne paraît pas s'être étendu beaucoup au delà du littoral de la Catalogne, route toujours ouverte à l'invasion. A la mort d'Ataulph, SIEGE-RICH (riche en victoires), est élu à sa place. Pour mieux s'assurer le trône, il fait massacrer les six enfants d'Ataulph, et force sa veuve Placidie à marcher, pieds nus, devant son char. Ces cruautés détachèrent de lui ses nouveaux sujets, qui l'assassinèrent après quelques jours de règne. Mais son véritable crime à leurs yeux était de ne pas assez haïr les Romains. La plupart des historiens ne le comptent pas au nombre des rois goths.

WALLIA (*Wall*, rempart), élu après lui, voulant caresser cette vieille haine des Goths contre les Romains, qui avait coûté la vie à deux de ses prédécesseurs, marcha au-devant de Constantius, qui venait réclamer Placidie à la tête d'une armée. On était près d'en venir aux mains, lorsque Wallia, qui tenait peu au stérile honneur de garder captive la sœur du César, traite secrètement avec Constantius. Celui-ci ne demandait que la restitution de Placidie et l'alliance des Goths contre les barbares, auxquels Honorius craignait de laisser prendre *prescription* [1] sur le sol de l'Espagne. Mais cette alliance conclue, il fallait la faire accepter aux Goths, qui en voulaient bien plus à Rome qu'aux Suèves ou aux Vandales. Wallia les rassemble, et leur propose de combattre d'abord les barbares, comme l'ennemi le plus redoutable. « Il

[1] Cum esset romana lex, si qui non sua possiderent, spatiumque effluereet annorum XXX, illis non esse amplius actionem adversus malæ fidei possessores, sed præscriptione desiisse jus adeundi ad judicem lege cavit Honorius ne tempus, quo Vandali in rom. imp. commorarentur, ad eam XXX annor. præscriptionem evaderet. » (Procopius, *De bell. Vandal.*, lib. I, cap. III.)

sera toujours temps, ajoute-t-il, d'écraser les Romains quand nous aurons chassé les Suèves et les Vandales.» Ses soldats lui répondent par des acclamations. Placidie est rendue à Constance, qui donne en retour 600,000 mesures de blé à l'Espagne affamée; et Wallia, qui a promis à l'empereur de lui reconquérir la Péninsule, commence une guerre opiniâtre contre les barbares.

Les Vandales, qu'une haine héréditaire avait toujours séparés des Goths, supportent, en Bétique, leur premier effort. Vaincus avec Gunderic, leur roi, ils vont en Galice demander un asile aux Suèves. Wallia tente ensuite une expédition contre l'Afrique; mais la tempête disperse sa flotte, et renonçant à son projet, il marche contre les Alains, en Lusitanie, et les anéantit. Les débris de cette race vont se confondre avec celle des Vandales. Wallia allait poursuivre contre les Suèves le cours de ses succès, quand ceux-ci se reconnaissent tributaires de l'empire, en abdiquant le droit de porter les armes; et celles du monarque goth s'arrêtent devant ce fantôme de majesté romaine qu'il lui importait de ménager.

Honorius, qui faisait célébrer dans ses cirques la gloire des armes gothiques, comme si elle lui appartenait, récompensa les succès de Wallia par le don de la seconde Aquitaine, qui comprenait Bordeaux, Périgueux, Angoulême, Agen, Saintes et Poitiers. Toulouse, la *Roma Garumnæ*, avec une portion de la Narbonnaise première, y fut annexée. Mais Narbonne resta aux Romains avec tout le littoral. L'empire des Goths s'étendait donc de Toulouse jusqu'à l'Océan, et comprenait la moitié du pays enfermé entre la Garonne et la Loire. L'habile politique de Rome avait

su ainsi les écarter des côtes de la Méditerranée et de Narbonne, future capitale de la Gaule gothique ou Septimanie [1].

Après ces éclatants succès, vaincus à leur tour par la civilisation élégante de la Gaule, les conquérants de l'Espagne établirent le siége de leur empire à Toulouse, où Wallia mourut peu après (419). Depuis ce prince jusqu'à Euric, les rois goths résidèrent dans cette ville, laissant Rome exercer en Espagne, sur la Tarraconaise (Catalogne [2]), la Carthaginoise et la Bétique, une souveraineté nominale dont les Suèves et les Vandales possédaient le fait. Les Goths, d'ailleurs, avaient assez à faire de défendre la Gaule du Sud contre les Burgunds et les Francs, leurs remuants voisins, sans aller chercher dans la Péninsule de nouveaux ennemis.

Wallia n'ayant laissé qu'une fille, THEOD-RICH ou THEOD-RED (*Theod*, peuple; *Rede*, parole) est élu roi et reste quelques années en paix avec Rome, qu'il soutient même dans sa lutte contre les Vandales en Espagne; mais, après la mort d'Honorius, trouvant trop étroites les bornes de son royaume d'Aquitaine, il déclare la guerre à l'empire, affaibli par les discordes des prétendants au trône, et assiége la forte cité d'Arles. Battu par Aétius, il lève le siége et rentre à Toulouse. Onze ans s'écoulent dans des alternatives constantes de guerre et de paix, et Théodoric pendant ce temps pousse constamment vers la Loire et le Rhône les limites de son royaume. Aétius, à la tête

[1] Languedoc, *Land-Gothia*, terre des Goths; *Septimania*, sive *Gothia* (*in testamento Caroli Magni*). Ataulph avait jadis possédé, sous le nom d'*Aquitania prima*, Narbonne et le littoral.

[2] Catalonia. « *Gotalanicos* populos qui nunc *Catalauni* dicuntur. » (Hyeron. Paulus, *in Descript. urbis Barcinonæ*.)

d'auxiliaires huns et alains et de quelques légions romaines, lutte en vain, avec un courage sans espoir, contre cette sanglante dissolution de l'empire, et fait pourtant lever à Théodoric le siége de Narbonne (437). Rappelé en Italie, il laisse le commandement à son lieutenant Litorius, qui vient perdre contre son heureux adversaire une bataille et la vie (439) sous les murs de Toulouse [1]. Déjà le roi goth songeait à s'emparer de tout le sud de la Gaule, y compris la Provence; mais Rome, occupée de ses guerres en Espagne, mendie la paix et l'obtient.

On peut juger de la situation où se trouvait, après tant de désastres, cette riche et malheureuse Gaule du Sud, qui supportait seule tout l'effort de la guerre. Les sauvages auxiliaires d'Aétius, les Huns, se distinguaient entre tous par leur férocité, que le contact de la civilisation n'avait pu adoucir. Sidonius Apollinaris, dont les lettres jettent un jour si curieux sur l'histoire et les mœurs de la Gaule du cinquième siècle, nous a tracé le tableau de leurs affreuses dévastations. Dignes rivaux des Huns, les Burgunds, les Alains, les Francs et les Goths se ruaient à l'envi sur ces grasses contrées que désolaient en outre les révoltes continuelles des Bagaudes, esclaves ou colons gaulois que la misère poussait au désespoir.

Arrêtons-nous un instant pour respirer : car, en vérité, c'est un spectacle qui serre le cœur, que celui de ces époques douloureuses, où l'homme, courbé sous le sentiment de sa dégradation, semble avoir

[1] Salvianus exalte ainsi la piété de Théodoric avant la bataille : « Usque ad diem pugnæ, stratus cilicio, preces fudit, ante bellum in oratione jacuit, ad bellum de oratione surrexit; priusquam pugnam capesseret, supplicatione pugnavit et meruit oratione victoriam. » (L. VII, p. 140.)

perdu toute foi à la tutelle de la Providence. Au profond découragement qui pèse sur tous les écrivains de ce temps, on sent en eux comme une secrète conviction que Dieu s'est retiré de ce monde, et que, pour punir cinq siècles de corruption, il l'a livré à la verge des Genséric et des Attila. Le christianisme lui-même, malgré tout l'ascendant qu'il a pris sur les âmes, ne suffit pas à apaiser cette immense angoisse de la société romaine et à la relever de son abattement. Il faut qu'un père de l'église, l'apôtre du quatrième siècle, saint Augustin, vienne rappeler aux chrétiens découragés que la *cité de Dieu* n'est pas de ce monde, et leur enseigner à tourner leurs pensées vers un monde meilleur; il faut qu'il leur prouve, avec l'éloquence passionnée de son christianisme du cœur, que la main de la Providence se montre encore dans les malheurs inouïs de l'empire, comme naguère dans ses inouies prospérités, et que ce Dieu que l'on accuse, en livrant le monde aux barbares, a peut-être voulu le punir moins encore que le régénérer [1].

Cependant les mains défaillantes de Rome laissaient tomber chaque jour un débris de ces belles

[1] Paulin, dans son *Eucharisticon*, Prosper d'Aquitaine, saint Eucher et surtout Salvianus, la prose, la poésie, la chaire, ont retourné sous toutes les formes cette belle pensée de saint Augustin. Salvianus, prêtre gaulois, qui devint ensuite évêque de Marseille, écrivit, vers l'an 440, son livre *De providentia Dei*, dans le but de justifier la Providence des maux que les barbares apportèrent au monde romain. Il y voit une juste punition des vices qui régnaient dans cette société corrompue, dont il rembrunit de son mieux le tableau; il leur oppose en même temps les rudes vertus des barbares, et se complaît surtout à dépeindre leur chasteté, qui contraste avec les mœurs infâmes des Romains. Parmi ces sauvages conquérants de l'empire, les Vandales, on ne sait pourquoi, sont surtout ses favoris. Chacun de ces peuples, suivant lui, a un vice spécial qui le caractérise; les Vandales n'ont que des vertus. L'ouvrage de Salvianus contient des détails curieux sur les mœurs du temps; mais il ne faut s'en servir qu'avec précaution.

provinces que les armes de Wallia lui avaient reconquises. Les Vandales, que nous avons vus réfugiés en Galice, chez les Suèves, avec leur roi Gunderic (*Gund*, *gond*, *guth*, guerre, guerrier), n'avaient pas tardé à déclarer la guerre à leurs hôtes. Bientôt ils quittent la Galice dévastée, et rentrent dans leurs anciennes possessions en *Vandalicie;* ils battent une armée que l'empereur envoie contre eux, et font fuir jusqu'à Tarragone les Romains et les Goths, leurs alliés[1] (422). Maîtres de la mer, ils ravagent les îles Baléares, la Mauritanie, détruisent l'antique cité de Carthagène (425), et s'emparent d'Hispalis (Séville) où leur roi Gunderic dépouille les autels des saints, et meurt bientôt, « condamné par Dieu et enlevé par les démons, » comme le raconte Idace.

Genséric, frère du chef vandale, lui succède. Jornandès nous trace ainsi son portrait : « Genséric, si connu par le mal qu'il fit aux Romains, était de taille médiocre, et boiteux par suite d'une chute de cheval; renfermé en lui-même, avare de paroles, dédaignant le luxe, prompt à la colère, avide de butin, habile à manier les esprits, à semer des divisions et des haines. »

Honorius était mort, et sous le nom de son fils Valentinien, Placide occupait le trône impérial. Tombé dans la disgrâce de l'impératrice, Boniface, gouverneur de l'Afrique, invite Genséric à passer dans cette province, dont il lui offre les deux tiers à la condition que le chef vandale lui garantira la paisible possession du reste. Genséric accepte. Mais, avant de quitter la

[1] S'il faut en croire Idace, la défection des Goths, qui ne se souciaient pas d'affermir l'autorité romaine en Espagne, aurait décidé la victoire des Vandales.

Péninsule, il se retourne contre les Suèves, qui ravageaient la Lusitanie, et les jette avec leur chef dans le fleuve *Anas* (Guadiana); puis il s'embarque à la tête de quatre-vingt mille hommes de sa nation mêlés de quelques Goths, pour aller conquérir la Mauritanie et réformer Carthage par l'exemple des Vandales, ces *chastes* Barbares[1], comme les appelle le rhéteur Salvianus.

Les Suèves, délivrés de ce redoutable voisinage, s'emparèrent de la Lusitanie, que les Vandales venaient d'abandonner, et continuèrent une guerre acharnée contre les Tarraconais et les Galiciens. Restées fidèles à l'empire, ces populations implorent en vain le secours de Rome : on lui demandait des armées, elle envoya des ambassadeurs. Bientôt Rechila, roi des Suèves, après un avantage signalé près

[1] «Quid Hispanias? Nonne vel eadem, vel majora forsitan vitia perdiderunt?..... Accessit hoc ad manifestandum illis impudicitiæ damnationem, ut Vandalis potissimum, id est *pudicis* barbaris, traderentur. Deus ostendere voluit quantum odisset carnis libidinem, cum et Vandalos ob solam maxime pudicitiam subjugare Hispaniam sineret. (Salvianus, *De provid. Dei*, lib. VII, p. 137)

« Igitur in tanta rerum affluentia nullus Vandalorum *mollis* effectus est... nullus vel qui Romanorum illic *mollium* polluueretur incestu? Certe hoc apud Romanos virtus potius quam vitium, et illi se magis virilis fortitudinis esse credebant, ut, quia viri fortes essent, *viros in mulieres demutarent*. Proh nefas! et hoc Romani!... hæc ergo impuritas in Romanis et ante Christi Evangelium esse cœpit, *nec post Evangelia cessavit*. » (Id., *ibid.*, p. 154.)

« Vandali compulerunt omnes meretrices ad maritalem transire thorum, scorta in connubia converterunt .. et fœminas nullis esse volunt fœminas, nisi maritis suis; et viros nullis volunt mulieribus esse masculos, nisi uxoribus suis. (Idem.)

D'ailleurs, au point de vue de la corruption romaine, les barbares paraissaient toujours chastes : « Gothorum gens perfida, sed *pudica* est; Alamannorum impudica, sed minus perfida; Franci mendaces, sed hospitales; Saxones crudelitate efferi, sed castitate mirandi. In Afris nescio quid pene non sit malum. » (Salvian., lib. VIII.) « Jam apud Gothos impudici non sunt nisi Romani; jam apud Vandalos nec Romani. » (Idem, lib. V.)

du Xénil (441), prend Emerita, Hispalis, Carthagène, et se rend maître de trois des cinq provinces de l'Espagne, la Bétique, la Lusitanie et la Carthaginoise. Enfin les indigènes eux-mêmes commencent à se soulever contre les exactions du fisc impérial, et prennent, comme les Gaulois révoltés, le nom de *Bagaudes*[1].

Les historiens romains, qui apppelaient Viriates un bandit (*latro Viriates*), ont aussi appelé les Bagaudes des bandits; on l'est toujours, quand on défend sans succès, contre un conquérant heureux, l'indépendance de son pays. Cependant, un auteur contemporain, dont le témoignage n'est pas suspect, puisqu'il est Gaulois, c'est-à-dire Romain, Salvianus, dans un passage curieux, a d'avance réhabilité ces Bagaudes flétris par l'histoire. « Ces Bagaudes, c'est nous, Romains, qui les faisons; ce sont les exactions et les cruautés de nos juges et de nos gouverneurs qui les forcent à se faire barbares, malgré leur haine pour les barbares. Ce grand nom de Romain, si recherché autrefois et acheté à si haut prix, on l'abandonne aujourd'hui. D'où cela vient-il? Qui a pu pousser les habitants de ce pays (la Gaule) à ne plus en vouloir? Une grande partie des Espagnols en ont agi ainsi. Il en a été de même dans tout l'empire pour ceux que la cruauté romaine a forcés à abdiquer ce nom. Et nous leur faisons un crime d'une révolte légitime! nous les appelons des rebelles, des proscrits (*perditos*), nous qui les avons poussés à la rébellion!

[1] On a donné, suivant Ducange, plusieurs étymologies à ce mot: « *Bagaudæ*, de βαγεύειν, *vagari* (?), dans Suidas; habitant des forêts, de *gau*, forêt, en gaulois et en allemand; *bagat* ou *bagad*, en celtique, signifie foule: *bagat chatal*, troupeau.

Car enfin, comment sont-ils devenus Bagaudes et renégats de leur patrie, si ce n'est par nos injustices et par l'iniquité des juges et des percepteurs?... »

Les Goths, comme on devait s'y attendre, sont beaucoup mieux traités par Salvianus que les Romains. « Ces cruautés, ajoute-t-il, sont si étrangères aux conquérants de l'Espagne, que les indigènes, en vivant sous leurs lois, n'ont jamais à les endurer. Aussi est-ce leur commun sentiment que mieux vaut la juridiction des Goths que celle des magistrats impériaux. L'unique prière qu'ils font, c'est qu'il leur soit permis de vivre toujours sous les lois de ces barbares. Et nous nous étonnons que les Goths l'emportent sur nous, quand nous voyons que les indigènes aiment mieux être parmi eux que parmi nous, et que nos frères, non-seulement ne veulent point les quitter pour revenir à nous, mais nous quittent pour passer à eux! »

Ces lignes expliquent, mieux qu'aucun monument historique, l'étrange facilité de la fusion qui s'opéra entre les Goths et les indigènes, sur cette terre d'Espagne, toujours prête cependant à repousser l'étranger. Ainsi, ces mêmes populations qui opposaient aux dévastations des Suèves et des Vandales leur haine silencieuse et leur force d'inertie, et qui empêchèrent constamment ces deux races de fonder sur le sol espagnol un pouvoir durable, allaient avec empressement au-devant du joug des Goths. Et en effet, si l'on songe à la douceur relative de la domination de ces derniers, on comprendra que ces malheureuses provinces, abandonnées par l'empire, assez puissant pour les opprimer, mais non pour les défendre, cherchaient un maître à qui se donner, et

appartenaient d'avance au plus fort et au plus clément.

Un autre passage du même livre jette un jour plus curieux encore sur les relations sociales des pauvres envers les riches, et les liens de dépendance qui s'établissaient entre eux. « C'est chose triste, dit Salvianus, que les riches et les puissants ne se chargent de protéger les pauvres et les humbles que pour les dépouiller et les opprimer. Ces protecteurs, ces patrons, sous prétexte de les défendre, commencent par s'approprier tout ce que possèdent ceux qui se mettent sous leur tutelle. La sécurité des pères s'achète par la misère des enfants. Voilà la protection et les secours des riches! Non-seulement ils ne donnent rien à ceux qu'ils prennent sous leur patronage, mais ils leur ravissent tout. Les puissants leur vendent les moindres faveurs, mais c'est une sorte de vente toute nouvelle, où celui qui vend ne donne rien et prend tout; un commerce sans exemple, où tout le gain est au vendeur, et où il ne reste à l'acheteur que le dénûment! Dépouillés de leurs héritages, il ne leur reste plus qu'eux-mêmes pour toute propriété, et ils ne tardent pas à aliéner ce seul et dernier bien. *Ils se livrent, eux et leurs enfants, pour cultiver les terres des riches;* ils vendent leur liberté pour quelques mesures de blé et un abri[1]. »

Il y aurait, à cette époque de transition, où tout naît et où rien n'existe encore, une curieuse étude à faire sur le nom de Bagaudes. Ce nom, en effet, semble

[1] Ainsi se trouve confirmée une phrase profonde de Montesquieu : « Les barbares, dit-il, en rendant tant de citoyens esclaves de la glèbe, n'introduisirent guère rien qui n'eût été plus cruellement exercé avant eux. » (*Grand. et Décad. des Rom.*, chap. XVIII.)

signifier à la fois des citoyens romains révoltés qui se sont faits barbares, et des espèces de fédérations, indépendantes de l'empire, qui se constituent sous le patronage des Goths, et jettent les bases de ce futur municipe espagnol qui saura trouver un jour l'indépendance, même au sein du despotisme. Peut-être enfin retrouverons-nous une trace des Bagaudes espagnols dans ces *Behetrias* du moyen âge qui n'admettaient aucun citoyen aux emplois municipaux, s'il ne faisait à la fois preuve de roture et de bourgeoisie. Nous reviendrons, du reste, plus loin, sur ce sujet si neuf et si peu étudié.

Le fils aîné de Genséric avait épousé la fille de Théodoric : le monarque vandale, soupçonnant sa belle-fille d'en vouloir à sa vie, lui fait couper le nez et les oreilles, et la renvoie à son père. Celui-ci s'apprête à en tirer une vengeance éclatante. Mais Genséric, pour détourner l'orage, suscite contre lui un ennemi formidable. Cet ennemi, c'était Attila, roi des Huns, qui réunit un moment sous son sceptre toutes les races répandues dans les vastes déserts qui s'étendent du Volga jusqu'au Rhin et à l'océan du Nord[1].

Cette rude figure historique à peine esquissée par la main tremblante des écrivains contemporains, paraît plus grande encore à côté des pâles fantômes de rois qui composent son cortége. C'est dans Priscus[2] qu'il faut

[1] « Fortissimarum gentium dominus qui, inaudita ante se potentia, solus scythica et germanica regna possedit. » (Jornandès, cap. XLIX.)

[2] On peut lire dans Gibbon, ch. XXXIV, la traduction du récit de Priscus. (*Corp. hist. Byzantinæ*, l. I, DXVI.) On peut consulter aussi sur Attila les savantes annotations de Mascou, *Geschichte der Deutschen*, l'ouvrage le plus riche en sources historiques que j'aie jamais rencontré. L'étendue du récit de Priscus nous empêche seule de le donner ici, et un court extrait serait insuffisant. (Voyez aussi Michelet, t. I, p. 183.)

voir Attila donnant audience à l'ambassade de suppliants que l'empereur d'Orient, Théodose II, a envoyée à la cour nomade du roi scythe, près du Danube. Il faut voir les députés de l'empereur assis, après tous les chefs barbares, et les derniers des convives, au bout de la table, dans le coin le plus obscur; et plus loin, Attila seul avec sa famille, à cette table de bois brut où il se repaît de viande et de vin, seul luxe qu'il emprunte à ces Grecs qu'il méprise. Il faut l'entendre, de sa voix tonnante qui domine toutes les autres, reprocher aux ambassadeurs les perfidies de leur maître, les menacer de les clouer à une croix, et leur demander « où est la forteresse, où est la ville de l'empire qui « peut prétendre à subsister, dès qu'il lui plaira de « la détruire? » puis, instruit des embûches que les envoyés de Théodose viennent lui tendre jusque dans son camp, les écraser de son froid mépris, et faire dire à leur maître, en lui renvoyant l'or qui devait payer ses assassins : « Attila et Théodose sont fils de pères très-nobles; mais Théodose, en payant tribut, est déchu de sa noblesse, il est devenu l'esclave d'Attila. »

Voici le portrait de cet homme extraordinaire[1], tel que l'a tracé Jornandès : « Sa démarche était fière; son regard assuré se promenait sans cesse autour de

[1] Grimm, avec sa science immense, mais confuse, se perd dans les étymologies du nom d'Attila, ce nom qui veut tout dire. « *Etzel*, *atzel*, *athela*, *ethela*, *atta*, *atti*, *aetui*, *aita vater*, πατὴρ, signifient, dans presque toutes les langues, et surtout en Asie, *père*, *juge*, *chef*, *roi*; c'est le radical des noms du roi marcoman Attalus, du Maure Attala, du Scythe Atheas, d'Attalus de Pergame, d'Athalric, Eticho, Ediko. Mais il y a un sens plus profond et plus large : Attila est le nom du Volga, du Don, d'une montagne de la province d'Einsiedlen, le nom générique d'un mont ou d'un fleuve : il aurait aussi un rapport intime avec l'Atlas des mythes grecs. » (Jac. Grimm, *Altdeutsche Walder*, traduit par Michelet, *Histoire de France*, I, XVI.)

lui, et chacun de ses gestes révélait sa puissance. Sa taille était courte, sa poitrine large, sa tête forte, ses yeux petits, sa barbe rare et ses cheveux grisonnants; son nez déprimé et son teint bruni portaient l'empreinte caractéristique de sa race. Avide de combats, il n'était pas moins propre aux conseils; facilement exorable aux prières, sa parole, une fois donnée, était sûre. »

Attila, appelé vers l'Occident par son instinct de conquérant [1], quitte sa ville de bois peint sur le Danube, et envahit l'Allemagne à la tête de ses innombrables hordes, dont la peur exagère encore le nombre. Toutes les légendes du temps sont pleines de cet immense effroi. La pieuse milice des saints de la Gaule est mise en réquisition pour éloigner le *fléau de Dieu* de leurs cités natales. L'essaim barbare ravage l'Allemagne et le nord de la Gaule, jusqu'à Orléans. Quand il rencontre pour la première fois un obstacle dans les Goths et les Romains réunis, Attila, avec cette ruse de sauvage qui lui est familière, essaie de désunir Aétius et Théodoric; mais tous deux se montrent les lettres où le roi des Huns les accuse, et ils resserrent contre lui leur alliance. Enfin, contraint de lever le siége d'Orléans, et de reculer jusqu'à Châlons, Attila offre la bataille aux deux peuples alliés dans les *campi Catalaunici* [2] (452).

[1] Jornandès, d'après Priscus, rapporte qu'un pâtre, voyant boiter une de ses génisses, s'aperçut qu'elle était blessée au pied; suivant la trace du sang, il rencontra une épée que la génisse avait heurtée en paissant, et porta cette épée à Attila : celui-ci, croyant ou feignant de croire qu'il avait trouvé l'épée de Mars, se regarda dès lors comme le futur maître du monde. (Jornandès, cap. XXXV.)

[2] Bien des discussions ont eu lieu pour fixer la place précise où s'est livrée cette mémorable action; voici la phrase d'Idace, qui jette sur ce sujet le plus de lumière : « In campis Catalaunicis, haud longe de civitate,

Une foule de rois et de peuples barbares, entraînés par le torrent de cette immense invasion et la renommée de son chef, marchaient avec lui [1]. Un roi des Ostrogoths, vassal des Huns, Walamir, venait combattre, à la tête de sa nation, la race jumelle des Visigoths. Des deux côtés, les frères étaient armés contre les frères, Francs contre Francs, Huns contre Huns, Goths contre Goths. « Cette *tourbe* de rois (*turba regum*), nous dit Jornandès, épiaient, comme des satellites, le moindre geste d'Attila, et obéissaient en tremblant à un signe de son œil. » Théodoric avait auprès de lui ses deux fils, Thorismond et Théodoric. Pour auxiliaires, il comptait des Francs, des Burgunds, des Sarmates, des Alains, dont la foi était suspecte depuis que leur roi Sangbann avait voulu livrer Orléans à l'ennemi; des Armoricains, des Saxons, et presque tous les peuples établis dans l'Occident et qu'Aétius avait réunis contre un ennemi qui les menaçait tous.

C'était certes un grand et beau duel que celui qui

quam effugerant, *Mettis* (Metz). » Attila étant venu de l'Allemagne, il est assez naturel de penser qu'ayant essuyé un échec devant Orléans, il rebroussa chemin vers le nord, et que les Romains le poursuivirent dans les plaines de Châlons-sur-Marne (*Catalaunici campi*) plutôt que dans celles de Toulouse, comme le prétendent quelques historiens. Jornandès donne aussi à ces champs le nom de *Mauritii*. Châlons, *Duro-Catalaunum*, et depuis *Catalaunici*, avait fait partie du territoire de Reims. (Voyez Vales., *Notit. Gall.*, p. 136, et Danville, *Notice de l'ancienne Gaule*, p. 212-279.)

[2] . . . . . Subito cum rupta tumultu
Barbaries totas in te transfuderat arctos,
Gallia, pugnacem *Rugum* comitante *Gelono*;
*Gepida* trux sequitur, *Scyrum Burgundio* cogit;
*Chunus* bellonotus, *Neurus*, *Basterna*, *Toringus*,
*Bructerus*, ulvosa quem Nicer abluit unda
Prorumpit *Francus*. Cecidit cito secta bipennis
Hercinia in lintres, et Rhenum texuit alno.
Et jam terrificis diffuderat Attila turmis
In campos se, Belga, tuos. . . . .
(Sidon. Apollin., *Paneg. Aviti*, VII.)

allait se livrer entre ces peuples à demi civilisés de la Gaule et de l'Espagne, et ces hordes sauvages sorties pour la première fois des forêts de la Germanie. Rome, la vieille Rome, avec son digne champion Aétius, qu'on peut bien appeler *le dernier des Romains*, tout Scythe qu'il était, descendait aussi dans l'arène, appuyée sur les Goths, les moins barbares entre tous ces barbares; mais elle pressentait d'avance que, quel que fût le vainqueur, c'était à ses dépens que se déciderait la victoire.

L'histoire ne nous dit pas comment combattirent ces Romains qu'Attila accusait de se laisser vaincre « non pas seulement par la première blessure, mais par la seule poussière du combat; » quant aux Goths, ils démentirent noblement cette réputation de lâcheté que leur ont voulu faire quelques historiens [1]. Théodoric, renversé de cheval, périt dans la mêlée, étouffé sous les pieds de ses soldats. Nous ferons grâce au lecteur du million d'hommes qui luttèrent, suivant Jornandès, dans cette plaine fameuse, et des trois cent mille qui y restèrent couchés, changeant en un torrent de sang le ruisseau qui y coulait [2]. Le carnage fut affreux, comme dans tous ces combats antiques où le fer heurtait le fer, où l'homme touchait l'homme. Le roi des Huns, après une résistance opiniâtre, fut

[1] Grégoire de Tours, sans doute par rivalité de race, a fait aux Goths cette fâcheuse renommée, qu'ils ne méritèrent que deux siècles plus tard : « Ut Gothorum pavere mos est... Cum Gothi, secundum consuetudinem, terga vertissent. » Telles sont les expressions peu courtoises et peu justes de l'historien des Francs.

[2] L'invasion d'Attila en Italie n'y avait pas laissé une impression moins profonde. Dans une bataille qu'il livra aux Romains, aux portes mêmes de Rome, tout, disait-on, avait péri des deux côtés; mais les âmes des morts se relevèrent, et combattirent avec fureur trois jours et trois nuits. (Damascius, ap. Phot. *Bibl.*, p. 1039.)

forcé, par l'impétueuse attaque des Goths, à se retrancher derrière ses chariots, rempart mouvant qu'il traînait partout avec lui. « Là, comme un lion harcelé par des chasseurs, et qui cherche à les effrayer de ses rugissements en gardant l'entrée de son repaire, Attila faisait à chaque instant sonner ses trompettes, comme pour menacer l'ennemi d'une sortie. » Déjà même, préparé à tout événement, il avait fait construire un bûcher avec les selles de ses chevaux, pour ne pas livrer vivant aux mains du vainqueur le maître de tant de nations.

Un des fils de Théodoric, Thorismond, élu roi par les soldats, voulait achever la victoire en forçant Attila dans ses retranchements; mais la politique de Rome craignit de rendre les Goths trop puissants en les laissant anéantir leur ennemi. Cédant aux perfides conseils d'Aétius [1], qui l'engageait à gagner ses frères de vitesse et à s'emparer du trône, Thorismond partit pour Toulouse avec son armée. Le lendemain, « le long silence des campagnes » apprit à Attila que son heure n'était point encore venue. Peu soucieux toutefois, après cette délivrance inespérée, de s'attaquer encore aux Goths, il aima mieux venger sa défaite sur Rome, comme sur un adversaire moins redoutable,

[1] Le faux Idace place ici l'anecdote suivante, apocryphe comme toute son histoire : « Le prudent Aétius, qui craignait également le triomphe des deux partis, va trouver, la nuit, Attila, et lui dit : « Vous n'avez détruit que la plus faible partie des Goths; demain il en viendra une telle multitude, que vous ne pourrez échapper. » Attila, reconnaissant, lui donne 10,000 pièces d'or. Puis Aétius va trouver le Goth Thorismond, et lui en dit autant, en l'engageant à retourner de suite à Toulouse, de peur que son frère ne lui ravisse la couronne : Thorismond lui donne aussi 10,000 *solidi*, et se retire avec son armée, et Attila est sauvé. » (Le faux Idace, ap. Fredegar. *Scr. franc.*, III, 462.)

et alla porter en Italie le fer et la flamme auxquels il venait d'échapper[1].

Nous avons insisté sur cette mémorable bataille, à cause de l'intérêt dramatique qu'elle offre dans les pages de ces vieux historiens, et surtout parce qu'elle forme le point d'arrêt de ces grandes invasions qui venaient renouveler l'Occident. La défaite d'Attila rompit la ligue passagère de tous ces peuples que la crainte ou l'espoir du pillage lui avait associés[2]. Le cours de ce torrent des races, détourné sur l'Italie, cessa de menacer l'Espagne; l'unité factice que le génie d'un seul homme avait imprimée aux migrations barbares cessa tout d'un coup. Après la mort d'Attila, ses lieutenants couronnés arrachèrent à ses fils les lambeaux de son empire. Les Gépides, les Ostrogoths, les Suèves, les Hérules et les Alains se partagèrent ce sanglant héritage; et de nouvelles races, sorties de la Sibérie, attaquèrent à sa source même l'empire des Huns, et achevèrent sa destruction.

Après un an de règne et une infructueuse expédition contre Arles, Thorismond, méditant la perte de deux de ses frères, meurt à Toulouse, assassiné par eux[3] (452). Sous le nom de Théodoric II, l'un des meurtriers lui succède, et fait une guerre opiniâtre

[1] Jornandès attribue à Attila une seconde expédition en Gaule et une seconde défaite que lui font essuyer les Goths; mais on ne trouve ailleurs aucune trace de cette expédition, et ici, comme dans toute l'histoire de Jornandès, il faut se mettre en garde contre le zèle patriotique de l'évêque goth.

[2] Voyez les recherches de M. de Guignes sur les conquêtes des Tatars en Chine, recherches qui ont éclairci l'obscure histoire des invasions orientales (*Histoire des Huns*, t. II, p. 315, 319), et de Buat (*Histoire des peuples barbares*, t. VIII, p. 3, 31, 68 et 94).

[3] Jornandès donne à Thorismond deux ans de règne de plus.

aux Suèves, alors maîtres de presque toute l'Espagne. Il fut aidé dans ses guerres par le nouvel empereur Avitus [1], noble arvernat, que lui-même avait aidé à monter sur le trône, et que Rome avait accepté, résignée d'avance à prendre un maître, de quelque main qu'il lui fût donné.

Sidonius Apollinaris, évêque de Clermont, nous a laissé de Théodoric un portrait trop flatteur pour être toujours parfaitement exact; mais ce morceau n'en jette pas moins un jour curieux sur la vie intime de ce temps, et les mœurs sont vraies, du moins, si le portrait ne l'est pas. Du reste, pour croire à tous ces éloges, il faut oublier que Théodoric, comme plus d'un monarque goth, avait inauguré son règne par le fratricide.

« La taille de Théodoric est moyenne, dit cet historien, sa tête arrondie, et sa chevelure, épaisse et crispée, se redresse depuis son front jusqu'au sommet de la tête; d'épais sourcils couronnent ses yeux, et si ses paupières s'abaissent, ses longs cils atteignent presque jusqu'au milieu de ses joues. Ses oreilles, suivant la mode de sa nation, sont recouvertes et *fouettées* par les boucles de ses longs cheveux. Son nez forme une courbe gracieuse. Sa barbe croît touffue

[1] Avitus avait formé le roi Théodoric aux mœurs et aux lettres romaines, témoin ces vers de Sidonius Apollinaris (Carm. VII, v. 495) :

Mihi romula dudum
Per te jura placent, parvumque ediscere jussit
Ad tua verba pater, docili quo prisca Maronis
Carmine molliret scythicos mihi pagina mores.

Sidonius, dans son Panégyrique d'Avitus, parle de la longue résistance que celui-ci opposa aux instances de Théodoric, qui le pressait de prendre l'empire; mais un mot de Grégoire de Tours, *cum romanum ambisset imperium*, contredit un peu tout cet étalage de désintéressement.

sous ses tempes; mais elle est rasée tous les jours sous le nez et dans les parties inférieures du visage. Son col et son menton sont d'un embonpoint raisonnable, et son teint, d'un blanc de lait, se colore parfois d'une rougeur juvénile...

« Quant à sa manière de vivre, Théodoric se lève avant le jour pour aller, avec une suite peu nombreuse, assister aux prières de ses chapelains, avec le respect et l'assiduité convenables; mais on s'aperçoit aisément qu'il paie plutôt ce tribut à l'usage qu'à une conviction raisonnée. Le reste de la matinée est donné aux soins du royaume. Le comte porteur de ses armes est debout près de son siége. Une troupe de satellites couverts de peaux[1] est admise pour faire acte de présence (*ne absit*); mais, tenue à l'écart, de peur du bruit (*ne obstrepat*), cette foule murmure sourdement, exclue des salles intérieures (*velis*, ainsi nommées d'après les portières qui recouvraient les portes), et enfermée dans des barrières (*cancellis*). C'est alors qu'on introduit les ambassadeurs étrangers. Théodoric répond en peu de mots à leurs longs discours.

[1] Les fourrures, dont le commerce se faisait par les sauvages habitants du nord de l'Europe, furent longtemps le costume favori des barbares, même dans les climats brûlants du Midi : de là cette odeur insupportable, *induviarum barbaricarum fœtor* (Salvianus), à laquelle les organes plus délicats des Grecs et des Romains avaient tant de peine à s'habituer. Alors même que ces barbares daignaient accepter quelque magistrature, ils ne revêtaient la toge que pour se rendre au tribunal, et se hâtaient ensuite de la quitter, pour en faire entre eux l'objet de leurs sauvages risées. De là ce vers de Claudien :

Mœrent captivæ, pellito judice, leges.
(*In Rufinum*, lib. II, vers. 77.)

Et cependant les empereurs étaient obligés de défendre à leurs sujets d'adopter par une lâche imitation le costume des barbares.

« A la seconde heure (environ huit heures), il se lève et va visiter ses trésors ou ses écuries [1]. Lorsqu'il part pour la chasse, il croirait au-dessous de la dignité royale de pendre son arc à son côté; mais, si le gibier se montre, il étend la main derrière lui, et un esclave lui donne un arc dont la corde n'est pas tendue d'avance, recherche de mollesse qui lui paraîtrait indigne d'un homme; puis, le bandant lui-même, il vous prie d'indiquer le but que vous voulez qu'il frappe, et le but, à peine indiqué, est atteint.

« Sa table, dans les jours ordinaires, est celle d'un simple particulier : le meilleur des mets y est la conversation, sérieuse d'ordinaire; l'art, et non le prix, y fait la valeur de ce que l'on y sert; la coupe y circule rarement, et la soif des convives a droit de s'en plaindre. Le dimanche seulement, dans ses dîners d'apparat, on retrouve l'élégance de la Grèce, l'abondance de la Gaule et l'activité de l'Italie.

« Après le repas, peu ou point de sommeil. On lui apporte alors sa table et ses dés (*tesseras*). Pendant le jeu il invoque gaiement la fortune ou l'attend patiemment : gagne-t-il, il se tait; perd-il, il sourit. Peu avide de revanches, il veut cependant n'avoir pas l'air d'en redouter la chance. Aux dés comme à la guerre, il n'a qu'un souci, celui de vaincre. En jouant, toutefois, il se relâche un peu de sa royale réserve : il exhorte tout le monde à la liberté, à la familiarité; il aime à voir les émotions de la perte, et a besoin de la colère du vaincu pour croire à son propre triomphe; souvent même cette joie, dont la cause est si frivole, vient

[1] *Stabulis* ici signifie peut-être aussi *étables*, car les Goths étaient un peuple pasteur avant d'être un peuple agricole : cependant on ne voit pas que leurs rois aient possédé autant de manoirs rustiques que les rois francs.

au secours de négociations plus graves. Des requêtes, ballottées longtemps par les naufrages des patrons qui les protégent, voient tout d'un coup le port s'ouvrir devant elles. Moi-même, quand j'ai quelque chose à demander, je me ménage une heureuse défaite (*feliciter vincor*), et perds la partie pour gagner ma cause.

« A la neuvième heure (trois heures), le fardeau des affaires revient peser sur lui (*recrudescit moles illa regnandi*); les solliciteurs (*pulsantes*) reparaissent, et ce cortége tracassier s'agite autour de lui jusqu'à ce que le soir et le souper venus le fassent évanouir. Parfois, durant le repas, on introduit des mimes et des bouffons; mais leurs mordantes saillies doivent respecter les convives. Point de musique ni de chœurs; les seuls airs qui plaisent au roi sont ceux qui réveillent la valeur. Lorsque enfin il va se livrer au repos, des hommes armés veillent partout aux portes du palais. »

Théodoric ne put jouir que rarement de cette vie si douce et si bien ordonnée; car son règne fut rempli presque tout entier par ses guerres contre les Suèves, entreprises à l'instigation d'Avitus, son allié. Il enrôla contre eux, dans une sorte de croisade, le roi des Burgunds, Gondiach, et celui des Francs, Chilpéric (456). Dans une bataille qui se livra près d'Astorga, sur le fleuve *Urbicus* (Orbega), les Suèves furent vaincus, et leur roi, fugitif et blessé, fut pris et mis à mort. Théodoric, poursuivant ses succès, s'empara de *Bracara* (Braga) : moins scrupuleux qu'Alaric à Rome, il dévasta les lieux saints, au grand scandale des historiens de l'époque, et plaça ses chevaux et ses *chameaux* dans les églises. Cette profanation,

peu conforme aux habitudes de piété des Goths, s'explique par les haines religieuses : les Suèves étaient alors catholiques, et les Goths ariens; or les ariens étaient les protestants de l'époque, et comme tels, plus disposés à épargner des païens que des orthodoxes.

A cette époque les Hérules, débarqués en Galice, viennent arracher aussi leur lambeau de l'Espagne, et ravagent toute la côte de Biscaye. Pendant ce temps, Théodoric, rappelé en Gaule par la mort d'Avitus, prend parti contre Majorien, son successeur. Il s'empare, par la trahison du gouverneur, de Narbonne, la clef de la Septimanie. Mais il est moins heureux contre Arles, dont le Romain Egidius le force de lever le siége. Frédéric (*riche en paix*), frère du roi goth, perd (463) la vie dans une bataille contre Egidius aux portes de Toulouse. Après ces revers, Théodoric revient en Espagne, où il avait laissé une partie de son armée, et cherche à conquérir la Bétique et la Lusitanie, tandis que les Suèves de Galice se déchirent de leurs propres mains.

Pendan tson règne trop court, l'empereur Majorien, par une saillie de courage digne des beaux temps de l'empire, vint visiter les dernières possessions de Rome en Espagne, et préparer une expédition contre les Vandales d'Afrique; mais ceux-ci la détruisirent en mer, et Majorien après cette dernière apparition, dans la Péninsule, du fantôme de la puissance romaine alla mourir en Italie.

Euric assassine son frère Théodoric (466), assassin lui-même de son frère Thorismond; élu roi, il fixe en Gaule le siége de son empire. Les historiens contemporains, trop avares de détails, ne nous ont pas même

esquissé la figure de ce Charlemagne gothique, dont le nom *Ewrich* (riche en lois) sied bien à leur premier législateur[1]. Euric comprit, avec cet instinct barbare qui s'appelle génie dans les siècles civilisés, que les temps étaient venus pour la race des Visigoths, à l'étroit dans leur royaume d'Aquitaine, de s'agrandir au delà des Pyrénées, et de fonder, au lieu de cette monarchie vassale, un empire indépendant. Jetant les yeux autour de lui, il vit d'un côté l'empire à l'agonie, et les deux branches du peuple goth prêtes à s'en partager les dépouilles; de l'autre, il vit les Francs, cédant eux-mêmes à la pression de races plus septentrionales, peser sur le nord de la Gaule et menacer le midi : c'est alors qu'il conçut le dessein d'enlever la Gaule du Sud à Rome, qui ne pouvait plus la défendre, et de se faire contre les Francs un point d'appui des Pyrénées, et un refuge en cas de défaite.

Il commence par s'assurer l'alliance du Vandale Genséric et celle d'Arvandus, préfet des Gaules, ainsi que des autres gouverneurs romains, qui, sentant l'empire les abandonner, cherchent un maître à qui se vendre. Genséric, habitué à remuer le monde de ses intrigues, suscite contre l'empereur d'Orient les

[1] Voici pourtant quelques lignes qui peignent assez bien Euric et l'empire que les rusés évêques impériaux exerçaient sur ces barbares. Ennodius fait dire par Euric au prélat Épiphanius, envoyé par Népos pour demander son alliance et obtenir qu'il renonçât à la conquête de l'Auvergne : « Licet pectus meum lorica vix deserat, inveni hominem qui me armatum possit expugnare sermonibus. Fallunt qui dicunt Romanos in linguis scutum vel spicula non habere. Nôrunt enim et illa quæ nos miserimus verba repellere, et quæ a se diriguntur ad cordis penetralia destinare. » (Ennodius, in *Vita Epiphanii*, p. 381.) L'évêque orthodoxe, malgré les compliments d'Euric, ne voulut pas dîner avec le roi arien. Euric, en revanche, ne daigna converser avec le prélat que par interprètes ; peut-être aussi tous ces compliments ne sont-ils qu'une fine ironie dans la bouche du roi barbare.

Ostrogoths, oubliés sur les bords du Danube, et en retard dans cette grande irruption des races barbares. Enfin, quand tout est prêt, à un signal donné, Euric attaque à la fois Rome sur ses deux points vulnérables, l'Espagne et la Gaule. Pendant que ses lieutenants envahissent l'Espagne, ses armes victorieuses se promènent librement jusqu'à la Loire, sans que Rome, en proie aux plus sanglantes discordes (472), fasse le moindre effort pour lui résister. L'Arvernie seule ose tenter une inutile résistance, à l'aide des Burgunds. Euric dévaste cette riche province et vient assiéger en personne Clermont (*Augustonemetum*), Clermont, la ville haute et forte, surgissant comme une île au milieu du vert bassin de la Limagne.

Arrêtons-nous un instant pour rendre hommage à un des plus nobles caractères de cette triste époque, à Ecdicius, noble arvernat, dont les vertus chevaleresques semblent la satire des vices romains et de la férocité barbare. On sait de quel éclat brillait cette noblesse arvernate, qui compta dans ses rangs un empereur, Avitus; Ecdicius, son fils, non moins digne du trône, où cependant il ne monta pas; Sidonius Apollinaris; enfin, une foule de familles illustres, toutes revêtues des plus hautes magistratures, et fières des talents et des vertus héréditaires dans leur sein.

Mais le plus illustre de tous, c'est ce noble Ecdicius, dont la bravoure fabuleuse semble appartenir aux romans de chevalerie, et qui, à la tête de dix-huit compagnons, mettait en fuite une armée, réalisant ainsi les exploits de ces héros imaginaires, idéal moins accompli que lui des vertus du soldat et du chrétien. Ecdicius, dans une famine, nourrit de son

pain l'Arvernie tout entière, et leva à ses frais la dernière armée qui combattit pour l'empire. Sidonius, par un mouvement d'éloquence vraie et sentie, si rare au milieu de ses froides antithèses; Grégoire de Tours, dans son langage plus simple et plus expressif, ont payé leur tribut aux vertus d'Ecdicius. « Au temps de Sidonius évêque, dit Grégoire, une grande famine désola la Bourgogne. Ecdicius envoya des esclaves avec des chariots recueillir tous les passants; il les nourrit pendant tout le temps que dura la famine, et les sauva de la mort. Ils étaient, dit-on, plus de quatre mille; et une voix fut entendue du ciel qui lui disait : « Ecdicius, Ecdicius, parce que tu as « fait cette œuvre, à toi et à ta race le pain ne man- « quera pendant l'éternité. » (L. II, ch. XXIV.)

Les Arvernates, naguère les derniers soumis à l'empire, furent aussi ses derniers défenseurs; enfin, après un long siége et d'héroïques souffrances, un ambassadeur envoyé de Rome vint leur ordonner de se rendre. Népos, un de ces fantômes couronnés qu'on voyait passer sur le trône des Césars, implora la paix, et l'obtint au prix de cette belliqueuse province, qui seule empêchait les Goths de prendre la Loire pour limite, avec le Rhône et l'Océan. Ecdicius, banni de l'Arvernie, devenue province gothique, se retira, avec le titre de patrice, à la cour du faible empereur. Après la chute de Népos, Euric, délié de ses traités, s'empara d'Arles (480) et de Marseille (481), les deux clefs de la Gaule du Sud, et il agrandit ainsi son empire de tout le pays situé entre la Durance, la mer et les Alpes liguriennes.

Pendant toutes ces conquêtes d'Euric, nous avons dû oublier un moment les guerres de ses lieutenants

en Espagne. De deux armées envoyées au delà des Pyrénées, pour combattre les Suèves et les Romains, l'une s'était emparée de Lisbonne, en chassant les Suèves devant elle; l'autre, commandée, suivant Isidore de Séville, par Euric en personne, et grossie d'un corps d'Ostrogoths venus des bords du Danube, avait soumis la Catalogne et le peu de villes qui restaient à Rome dans la Péninsule. En moins de trois ans, le monarque aquitain était devenu maître de l'Espagne tout entière, sauf la partie qu'occupaient les Suèves, du Duero à la Biscaye. Depuis cette époque, cantonnée dans ces montagnes, où se réfugia plus tard la monarchie gothique, la race des Suèves disparaît pour un siècle de l'histoire.

Ainsi, sous le règne glorieux d'Euric, la domination romaine a fini dans la Péninsule. L'empire avait, du reste, autre chose à faire que de revendiquer au delà des Pyrénées une autorité perdue, et d'y dépenser en stériles expéditions des forces qui ne lui suffisaient plus même à se défendre. Déjà Genséric, à la tête de ses Vandales, était venu dévaster l'Italie, piller, quatorze jours durant, cette capitale du monde où d'obscurs tyrans se disputaient le trône, et moissonner où les Goths n'avaient fait que glaner. Ce nom avili d'empereur, que de grossiers conquérants ne daignaient même plus prendre, appartenait de fait au Goth Ricimir, qui depuis longtemps disposait seul du sceptre des Césars. Enfin, les Huns, les Suèves, les Hérules, et tous ces mercenaires barbares dont Rome déchue achetait le courage, demandent à grands cris le partage de l'Italie. Odoacre [1], chef des

[1] Odovachar, qui postea regnavit in Italia, devotione diverterat ad eum (sanctum Severinum) et vilissimo tunc habitu, juvenis statura, procerus

Hérules [1], dépose Augustule, qu'il ne daigne pas même priver de la vie, et reste de fait maître des débris de l'empire d'Occident [2] (an 476, de la fondation de Rome 1229).

Odoacre régnait en Italie, quand un autre fantôme de César, Zénon, empereur d'Orient, confère à un chef des Ostrogoths, Théodoric, une sorte d'investiture du trône vacant de l'Occident. Celui-ci, fort du prestige que lui prête encore aux yeux du vieux monde romain cette délégation de l'empire, attaque Odoacre (483), lui enlève à la fois le trône et la vie, et s'empare sans résistance de l'Italie, d'avance acquise au premier occupant. Là, ce mercenaire couronné, *consul ordinaire* à Constantinople, et dont la statue s'élevait devant le palais de l'empereur, dépouille ses habits et ses coutumes barbares, et essaie une œuvre impossible, celle de ressusciter l'empire [3].

advenerat. Qui, dum se, ne humile tectum cellulæ suo vertice contingeret, inclinasset, a viro Dei gloriosum se fore cognovit. Cui etiam valedicenti, « Vade, inquit, ad Italiam, vade vilissimis nunc pellibus coopertus; sed multa cito largiturus. » (Eugippius, *in Vita S. Severini*; *apud* anonym. Vales., p. 717. Voyez Tillemont, *Mém. ecclés.*, t. XVI, p. 168.)

[1] Tous les noms propres hérules que l'on connaît paraissent gothiques. Malte-Brun prétend que les Hérules étaient moins une nation qu'une réunion de nobles, tous guerriers, et obligés par serment de vivre et de mourir ensemble, les armes à la main. Leur nom, écrit tantôt *heruli* ou *eruli*, tantôt *airuli*, signifiait, selon saint Isidore de Séville, des *seigneurs*, et paraît répondre au mot *iarl* ou *earl*, qui a le même sens en scandinave. (*Earl* en anglais signifie *comte*.)

[2] Cette date, si importante, est du reste très-difficile à fixer. La plupart des chroniques adoptent l'an 476; mais Jornandès, dont les dates, il est vrai, sont souvent assez arbitraires, fixe la chute de l'empire à l'an 479. Gibbon s'est décidé pour 476.

[3] S'il faut en croire Jornandès, c'est à Genséric qu'on devrait attribuer la chute de l'empire d'Occident. Ce Vandale, pour s'assurer la possession de l'Afrique, aurait poussé à la fois sur l'empire les Ostrogoths et les Visigoths, pour partager avec eux cette riche dépouille. Le fait nous semble peu probable : Théodoric avait assez, pour le porter à attaquer Rome, de sa propre ambition et de la pauvreté de son peuple.

Ainsi, dans cet Occident disputé, deux royaumes, semi-barbares, semi-romains, s'établissent à la fois; la race gothique étreint de ses deux bras le riche bassin de la Méditerranée. A la tête de ce double empire, deux hommes, plus grands par ce qu'ils ont tenté que par ce qu'ils ont fait, Euric et Théodoric, essaient d'arrêter l'éternelle invasion des peuples du Nord, et de conserver aux Goths leur double lot dans l'héritage des Césars. Pourquoi ces deux empires n'ont-ils pas duré? Pourquoi le génie conquérant d'Euric, pourquoi surtout le génie civilisateur de ce Théodoric, que nous verrons bientôt seul à la tête de la grande famille gothique, en Espagne, en Gaule et en Italie, n'essaya-t-il pas de former de cette race si perfectible un seul peuple et une seule monarchie, dont la masse compacte eût soutenu l'effort de l'invasion germaine?

Pourquoi? nous le dirons. C'est que la grande pensée du Charlemagne goth [1], à l'inverse du monarque franc, fut, non pas de créer, mais de reconstruire. Entouré de débris, il s'efforça de relever cette ruine majestueuse du monde romain au lieu de bâtir, avec les matériaux barbares qu'il avait sous la main, un ordre social plus neuf et plus fécond. Si la durée manqua à son œuvre, c'est qu'en l'accomplissant il ne s'était pas tourné vers l'avenir. Ce qui a causé la chute des deux monarchies gothiques, ce sont les traditions romaines, le culte du passé. Les Goths, barbares métis, pas assez civilisés pour continuer Rome, mais pas assez ignorants pour l'oublier, se perdirent par une imitation servile d'institutions

[1] Comme Charlemagne, Théodoric, dit-on, ne savait pas écrire.

qui n'étaient pas faites pour eux. L'égalité consacrée par la loi entre Goths et Romains tourna toute au profit du vaincu, qui, méprisé par le vainqueur [1], ne l'en fit pas moins descendre à son niveau. Aussi chercherait-on en vain dans le code gothique ce hardi et rude dédain des Francs pour la population indigène, dont les lois n'ont pas accès dans le code du conquérant, et dont la vie est évaluée moitié moins que celle de ses maîtres.

Charlemagne ne se fit pas Romain, comme Théodoric; Charlemagne ne rebâtit pas péniblement un édifice détruit; il n'imita pas, il ne recommença pas : il créa. Si son œuvre ne dura pas plus que lui, c'est que le seul élément de passé qu'il fut forcé d'y mêler, l'église, fut pour les Francs un dissolvant aussi actif que les lois et les souvenirs de Rome pour les Goths. Le vieux usa le neuf, le ciment rongea la pierre; mais le vigoureux essai d'organisation tenté par Charlemagne, bien qu'avorté sous ses faibles successeurs, fut loin d'être sans fruit : le peuple français sortit peu à peu de ce creuset fécond où la conquête avait jeté pêle-mêle tant de races; et Charlemagne eut ainsi la gloire, plus durable que son œuvre même, d'avoir fondé la première organisation de peuple moderne qui n'ait pas été empruntée aux souvenirs de l'empire romain.

Le conquérant de l'Italie, Odoacre, avait, suivant quelques historiens, fait à Euric l'abandon de toutes

[1] Chrysostomus (*ad viduam juniorem*, *operum* t. IV, p. 463) : « Barbari nostros omnes irrident et quemdam ex illorum regibus dixisse ferunt : mirari se impudentiam nostrorum militum, qui, cum facilius quam oves soleant jugulari, adhuc victoriam sperent... , namque se illos cædendi satietate sæpe captum esse.

les anciennes possessions des Romains au delà des Alpes. Mais Euric, roi comme lui par le droit de conquête, n'avait pas besoin de cette investiture, qui ne faisait que lui donner ce qu'il possédait déjà. La monarchie gothique, sous ce règne glorieux où l'on peut fixer son apogée, s'étendit un instant du sud de l'Espagne au Rhône, à la Loire et à l'Océan. Les Francs, à peine domiciliés au nord de la Gaule, souscrivirent avec Euric un traité onéreux. Les Francs Sicambres [1], sur le Wahal, et les Burgunds, vaincus par lui, respectaient son autorité; les Ostrogoths, les Thuringiens, les Hérules, les pirates saxons que vomissaient les ports de la Grande-Bretagne, les Suèves en Galice, les Vandales en Afrique, et jusqu'au lointain monarque de la Perse, s'il faut en croire Sidonius, imploraient son amitié et sa protection. « D'un coup d'œil, dit l'évêque de Clermont avec son emphase ordinaire, Euric calmait ou agitait le Nord. Le chef de la vaste monarchie persane interrogeait l'oracle de l'Occident, et la vieille divinité du Tibre était protégée par le génie de la Garonne [2]. »

Une seule gloire manquait à Euric[3] : c'était celle

[1] Cum barbaris ad Wahalim trementibus fœdus innodat. (Sid. Apollin., l. VIII, ep. III.)

Hic burgundio septipes frequenter (*haut de sept pieds*)
Flexo poplite supplicat quietem.
(*Id.*, l. VIII, ep. IX.)

(Voyez aussi Procope, *De bello gothico*, l. I, c. XII.)

[2] L. VIII, epist. III et IX.

[3] Le seul crime qui ait souillé son règne est l'assassinat d'un frère; mais le sang-froid avec lequel Grégoire de Tours raconte les peccadilles de ce genre commises par Clovis et par ses enfants, prouve que la morale publique et l'histoire, sous la plume des évêques, étaient alors indulgentes pour les erreurs des princes. L'assassinat commis dans un but *agréable à Dieu* était méritoire, et le fratricide, avec une pareille excuse, était à peine un crime.

du législateur, et il voulut aussi la mériter. Paisiblement établi dans Arles, qui devint le siége de l'empire gothique, il recueillit pour la première fois, dans un code écrit, les coutumes qui régissaient les Goths. Cette collection, malheureusement perdue, aurait jeté un jour tout nouveau sur le droit gothique primitif, dont la substance a passé dans le *Forum judicum*, mais dont la forme n'eût pas été moins curieuse à connaître [1].

Euric, arien zélé, persécuta les catholiques [2], bien que son premier ministre Leo ait été un catholique. Les historiens orthodoxes [3] nous racontent longuement ses persécutions contre les prélats les plus vénérables. Mais on verra bientôt, sous Alaric, de quel esprit de révolte étaient imbus les membres du clergé catholique. Leurs trames avec tous les ennemis de la monarchie gothique, et surtout avec les Francs, poussèrent Euric à des rigueurs qui n'étaient pas dans son caractère. Ses persécutions, comme plus tard celles de Leugild, furent politiques bien plus que religieuses; et ce que nous blâmerions dans le sectaire peut se justifier dans le monarque.

Ce grand prince, après un règne long et glorieux, mourut à Arles, nouveau siége de son empire, et son

[1] On trouvera dans notre analyse du code un examen plus approfondi de ce sujet important.

[2] Un fait bizarre, et qui ne prouve pas pour les lumières du clergé arien, c'est qu'on n'y compte pas un seul historien : opposition comme pouvoir, le catholicisme, au contraire, a toujours su plaider sa cause.

[3] Tantum pectori suo catholici mentio nominis acet, ut ambigeas amplius ne suæ gentis, an suæ sectæ principatum habeat. (Sidon. Apollin., l. VII, ep. VI.) — Gravem in Galliis super christianos intulit persecutionem. Truncabat passim..., clericos carceribus subigebat ; sacerdotes alios dabat exilio, alios gladio. Templorum ipsos aditus spinis jusserat obserari, scilicet ut raritas ingrediendi oblivionem faceret fidei. (Gregor. Turon., lib. I, cap. XXV.)

fils lui succéda sous le nom d'Alaric II (484). Le roi des Ostrogoths, Théodoric, le même qui avait détruit Odoacre et s'était emparé de l'Italie, voulut affermir par des alliances sa royauté nouvelle, et donna sa fille en mariage à Alaric. Lui-même avait épousé une sœur du roi des Francs, Clovis, et contracté avec lui une étroite alliance, qui, nous dit naïvement Jornandès, « ne servit pas beaucoup à la concorde entre les deux rois. » De plus, la sœur de Théodoric avait épousé le roi des Vandales, Trasmond; une de ses filles, le roi des Burgunds, Sigismond; enfin il avait marié sa nièce au roi des Thuringiens, Hermanfred. Ainsi, par cet habile système d'alliances, ce prince, déjà cher à ses nouveaux sujets[1], tenait par des liens de parenté à toutes les races barbares alors dominantes. Mais Clovis nous apprendra bientôt, aux dépens du malheureux Alaric, combien c'était là une faible digue contre le flot de l'invasion germaine et les ambitions effrénées qui débordaient avec lui.

Jusqu'ici la race des Francs est restée pour nous dans un vague lointain, flottante sur la frontière nord de son futur empire, entre la Gaule romanisée et la Germanie barbare, et se heurtant quelquefois au Sud contre l'empire visigoth qui cherchait à s'étendre. Les Francs jusqu'à Clovis tiennent peu de place dans l'histoire; leurs commencements sont humbles, le ruis-

[1] Illum Itali juxta et Gothi amabant; nulla fere injuria subditos affecit. (Procop., *De Bello gothico*, lib. I.) — Théodoric, du reste, ne prit pas le titre d'empereur. Il donna aux Goths le même tiers des terres romaines qu'Odoacre avait partagé à ses Hérules, largesse qui ne coûta rien à ses nouveaux sujets. D'ailleurs, avec les immenses possessions des citoyens romains (*latifundia perdidere Italiam*, dit Pline), et la dépopulation causée par les conquêtes, une pareille mesure dut être peu onéreuse aux vaincus. Voyez aux pièces justificatives le résumé des institutions des Ostrogoths.

seau est encore près de sa source; d'ailleurs, la branche teutonne de la grande famille à laquelle ils appartiennent ne paraît pas douée de ce génie nomade qui caractérise la branche gétique; elle prend plus vite racine dans le sol, et son penchant pour les habitations isolées, ainsi que les fermes nombreuses des premiers rois francs, attestent le génie agricole de cette race. Les Goths, au contraire, qui ont rapporté du voisinage de l'Asie les habitudes errantes des peuples pasteurs, dédaignent de cultiver les terres que la conquête leur assigne, et vouent au pâturage ce sol fertile, que le parcours des bestiaux appauvrit encore aujourd'hui.

Les Francs (*frak*, *fraken*, *franken*, brave, fier, féroce), mêlés à toutes les guerres de l'empire, formaient une sorte de fédération guerrière, composée de diverses peuplades, réunies sous ce nom collectif de Francs, et où les chefs, hors du champ de bataille, avaient peu d'autorité. Les Sicambres et les Saliens étaient les deux plus puissantes. Dès le temps de César, on les voit établis le long du Rhin, dans la Belgique; au quatrième siècle, ils occupaient toute la rive gauche du Rhin, de Strasbourg à Cologne, et jouissaient déjà d'un certain renom de civilisation. « Les Francs, dit Agathias, historien du sixième siècle, ne sont pas errants comme la plupart des barbares; ils ont la même culture, les mêmes lois que les Romains. Tous sont chrétiens, et ont une foi très-orthodoxe, et pour des barbares ils me paraissent très-policés, et ne diffèrent de nous que par le costume et la langue. » (Lib. I.)

Si un habitant de l'élégante Byzance parlait en ces termes de ces Francs, dont Grégoire de Tours trace,

il est vrai, un portrait moins flatté, eux-mêmes ne devaient pas en avoir une moins haute idée. « La race des Francs, dit le prologue de la loi salique, est une race illustre dont l'origine remonte à Dieu (*auctore Deo condita*), aguerrie aux combats, rigide observatrice des traités, profonde dans les conseils, saine de corps, belle de formes, hardie, prompte, endurcie, exempte de toute hérésie. »

Exempte d'hérésie! en effet, les Francs avaient raison de se vanter de cette singulière pureté de leur foi, car c'était là leur arme temporelle la plus puissante. Tous les barbares étaient ariens. Les Francs seuls avaient reçu du clergé gaulois, si rigidement orthodoxe, la religion latine dans toute sa pureté. De leur paganisme vague et flottant, ils étaient passés sans transition à la foi aveugle du catholicisme, avec la docile insouciance qui caractérise tous ces peuples.

Certes, avant sa conversion, le roitelet tournaisien Clovis[1], à la tête de ses cinq ou six mille guerriers, n'avait guère chance de conquérir cette vaste contrée de la Gaule, tout énervée qu'elle était par la civilisation romaine. Cette faible horde, campée plutôt qu'assise dans son étroit territoire d'où l'invasion était toujours prête à la balayer, avait à faire face à la fois, vers le nord aux Allemands (*alle Männer*, tous hommes), vers le sud aux Burgunds et aux Goths, et plus près d'elle, à la royauté fondée par Egidius à Soissons, frêle rejeton qui poussait sur la vieille souche de l'empire.

Mais du moment où le docile Sicambre (*mitis Si-*

[1] Nempe sonat *Lhuto* præclarus, *Wig* quoque Mars est.

Ce vers d'un poëte barbare donne l'étymologie du nom de *Hlod-wig*, ou *Ludovic*.

*camber*) a courbé son front sous le baptême (496), tout s'aplanit devant lui : les débris des légions romaines et les Allemands, vaincus à *Tolbiac* (Züllich), se réunissent à lui ; d'un bout à l'autre de la Gaule, une sainte conspiration s'ourdit en sa faveur ; le clergé, qui y a remplacé tous les autres pouvoirs, travaille secrètement pour lui les populations gauloises qu'une pieuse répugnance éloignait des ariens, Goths et Burgunds. La langue pompeuse du Bas-Empire n'a pas assez d'hyperboles pour suffire aux congratulations des prélats gaulois. « Quand vous triomphez, lui disent-ils naïvement, c'est pour nous [1]. » L'église tout entière en tressaille d'une sainte joie, et le pontife romain, Anastase, félicite le néophyte barbare, comme si la Rome papale pressentait déjà tout l'appui que lui prêteront ces monarques francs, *les fils aînés de l'église*. Mais l'église, en rédigeant le contrat, n'oublie pas d'y stipuler ses conditions. « Tu devras toujours, écrit saint Rémi à son ouaille couronnée, rendre honneur à *tes* prêtres, et recourir à leurs conseils. » Clovis accepte le pacte, sûr, même à ce prix, d'y gagner encore ; il promet protection au clergé, et c'est la seule de ses promesses que Clovis ait jamais tenue.

De ce moment tout lui devient facile ; représentant, aux yeux de la Gaule, le double principe de la légitimité catholique et impériale, investi plus tard, par l'empereur Anastase, de la dignité de patrice et

[1] Les félicitations d'Avitus, évêque de Vienne, à Clovis, ne manquent pas d'une certaine élégance : « Cum se Dei servis inflecteret timendum gentibus caput, cum sub casside nutritos crines salutaris galea sacræ unctionis indueret, cum, intermisso tegmine loricarum, immaculati artus simili vestium candore fulgerent... *Quotiescunque pugnatis vincimus.* » (*Ex* Sirmondo.)

d'un consulat honoraire[1], il marche, appuyé sur le clergé et sur les souvenirs de l'empire, si puissants encore dans la Gaule, à cette conquête orthodoxe dont l'église lui a frayé le chemin. Déjà, longtemps avant sa conversion, il avait forcé le *roi de Soissons*, Syagrius, à chercher un asile à la cour du roi des Visigoths, qui, redoutant la colère de Clovis, lui avait lâchement livré le Romain fugitif; mais, après que la bataille de Tolbiac a couvert la frontière nord de la Gaule, il se tourne vers le sud, où un secret instinct lui montre l'avenir de la monarchie franque. Gundbald le Burgund, Alaric le Goth, s'humilient devant lui; les débris des légions romaines, barbares disciplinés, s'incorporent avec les Francs; les Burgunds supportent les premiers l'effort des armes de Clovis, et deviennent ses alliés et ses tributaires, en attendant que ses fils anéantissent la race de leurs rois, et réunissent la Bourgogne à l'empire franc.

Alaric, qui voit s'approcher l'orage, essaie de le conjurer dans une entrevue avec Clovis, sur une île de la Loire, limite des deux états. Celui-ci, absous d'avance de tous ses parjures, et habitué, comme les Francs, « à rompre sa foi en souriant[2], » se réunit avec Alaric dans un festin où il le rassure par ses démonstrations d'amitié. Mais bientôt ce dévot champion du Christ, qui s'écriait en entendant la passion de Notre Seigneur : « Si j'avais été là avec mes Francs,

[1] Le nom de Clovis ne se trouve nulle part inscrit dans les fastes du consulat : Sismondi (t. I) en conclut, avec assez de vraisemblance, que Clovis n'obtint que la dignité de patrice, avec les honneurs consulaires, mais non le titre de consul.

[2] Franci quibus familiare est ridendo fidem frangere. (Flav. Vopiscus, in *Proculo*.)

j'aurais bien su le défendre[1] ! » se prend tout d'un coup d'un scrupule religieux. « Il me déplaît fort, dit-il à ses soldats, de voir ces ariens posséder la meilleure partie de la Gaule; allons avec l'aide de Dieu, et réduisons leur pays en notre pouvoir[2]. »

Des cris de joie accueillirent ce discours, qui caressait à la fois les intérêts des Francs et leurs préjugés religieux; Clovis était d'ailleurs secrètement appelé par le clergé dans le midi de la Gaule; sachant qu'il a besoin, pour réussir, de Dieu dans le ciel et des prêtres sur la terre, il se prépare à son entreprise par de saintes fondations : il jette sa francisque en avant, et promet d'élever, dans l'endroit où elle tombera, une église en l'honneur des apôtres.

Cependant Théodoric, en Italie, bien qu'éloigné de l'orage, ne pouvait le voir sans inquiétude fondre sur ses frères de Gaule. Le roi des Ostrogoths essayait depuis longtemps le rôle difficile de médiateur entre toutes ces royautés barbares. Ses longues et paternelles épîtres, rédigées par Cassiodore, nous ont été conservées. Il écrivait à la fois à Clovis, à Alaric, à Gundbald, et à tous les rois ses parents et ses alliés[3]. A Alaric il recommande de ne pas laisser amollir ses troupes par l'oisiveté, et de les endurcir par des exercices militaires. Auprès de Clovis, son beau-frère, il invoque les liens de la parenté, lui reproche sa guerre sans motifs contre Alaric, et ose même le menacer de sa vengeance s'il méprise ses conseils et repousse son intervention.

[1] Fredegarius, *Epitom.*, cap. XXI; *les Chroniques de saint Denis*, l. I, chap. XX.

[2] Greg. de Tours, l. II, cap. XXXVII; *Gesta Francorum*, t. II, p. 553.

[3] Cassiodore, *Variarum*, lib. III, epist. I, II, III, IV.

Mais Clovis n'était pas homme à céder à des conseils, et encore moins à des menaces. Sans laisser aux Goths de l'est le temps de secourir leurs frères de l'Occident, le roi franc se met en marche avec une armée peu nombreuse; mais le Dieu de saint Rémi marchait devant lui, et un pareil allié, comme la croix céleste de Constantin, donnait la victoire : aussi les prodiges ne manquent pas dans cette croisade contre les schismatiques du Midi.

Des guides célestes conduisent le Moïse barbare vers la terre promise : une biche lui indique un gué dans la Vienne; un phare miraculeux s'allume de lui-même sur l'église de Poitiers, pour diriger sa marche dans la nuit; ses envoyés auprès de la tombe de saint Martin recueillent le premier verset du psaume qu'on y chante, et l'oracle complaisant leur promet la victoire. « Mais cette victoire, où sera-t-elle, s'écrie Clovis, si nous offensons le grand saint Martin? » Et il punit de mort un soldat qui avait enlevé le foin d'une pauvre femme dans le territoire de l'église de Tours.

Alaric se préparait à résister; mais ses troupes, énervées par une longue paix, eurent besoin d'un renfort d'esclaves armés à la hâte, précaire expédient dont les Goths auraient rougi naguère, et que nous verrons plus tard prescrit par leur loi [1]. Les villes de la Gaule fournirent aussi des soldats, mais à contre-cœur : la Gaule romaine, avec son instinct de soumission, pressentait une conquête nouvelle, et lasse

[1] Le *Forum judicum*, lib. X, tit. II, ordonne aux maîtres de conduire à l'armée la dixième partie de leurs esclaves, et porte des peines sévères contre ceux qui trouvaient plus de profit à employer les bras de leurs esclaves à cultiver leurs terres.

d'obéir à un prince hérétique, tendait d'avance le cou à un joug orthodoxe. Cependant les Arvernates, fidèles par instinct au pouvoir établi, vinrent encore défendre, dans la monarchie gothique, le dernier vestige de l'empire.

Les deux armées se rencontrèrent à Vouglé, près de Poitiers[1] (507). Alaric voulait attendre les secours de Théodoric; mais, forcé par l'ardeur de ses soldats de sortir de ses retranchements, il périt, après une énergique résistance, de la propre main de Clovis, qui courut lui-même les plus grands dangers. Apollinaris, fils de Sidonius, succomba à la tête de l'héroïque noblesse d'Arvernie. L'armée victorieuse se divisa en deux corps. Le premier, sous les ordres du fils de Clovis, se réunit aux Burgunds, s'empara de l'Arvernie et de la Provence, et vint mettre le siége devant Arles. Clovis, avec l'autre, alla assiéger Angoulême, dont les murs, au dire de Grégoire, tombèrent d'eux-mêmes devant le nouveau Josué. Mais après s'être emparé de Bordeaux et de Toulouse, il échoua devant Carcassonne, où le trésor des rois goths était renfermé.

Ainsi, un siècle après la conquête pacifique d'Ataulph par investiture impériale, voilà le siége de la monarchie gothique arraché violemment de la Gaule. Sans doute les racines qu'elle y avait jetées pendant cette courte domination n'étaient pas bien profondes : car, bien qu'elle garde encore au delà des Pyrénées la Septimanie, comme une annexe à

[1] Procope place cette bataille, par une erreur évidente, auprès de Carcassonne; Grégoire de Tours, Fortunatus et les *Gesta Francorum* ne laissent aucun doute sur ce point. *In campo vogladensi*, dit Grégoire, lib. II, cap. XXXVII.

son territoire, le centre de la monarchie restera désormais fixé en Espagne. Là sera son avenir, sa force, son déclin, sa chute : la Gaule du Sud échappe à son action, non pas pour devenir franque; il faudra bien des siècles encore pour achever cette difficile transformation, mais pour rester, autant qu'il est en elle, gauloise, c'est-à-dire romaine, et continuer l'empire par le municipe. La race franque et la race vasconne, que nous verrons à son tour apparaître sur la scène, viendront se disputer les riches campagnes de l'Aquitaine : le Nord et le Midi s'y heurteront encore une fois, la race franque avec l'élan, la race vasconne avec la ténacité qui les caractérisent. La lutte sera longue et acharnée; et, si les Basques sont vaincus dans la plaine, Roncevaux prouvera du moins que dans leurs montagnes, où cette race opiniâtre vit encore isolée de toutes les autres, les Basques sont restés invincibles.

Avant de quitter la Gaule avec l'empire gothique qui se retire d'elle, un mot encore d'Alaric : la seule gloire de ce prince, c'est un code destiné à ses sujets romains, code barbare par le titre, mais romain par le fond. Le *Breviarium alaricianum*[1], qui fait le pendant, pour les Visigoths, de l'*Edictum Theodorici* rédigé pour les Ostrogoths, atteste les liens étroits de conformité qui unissaient la race gothique avec les Gallo-Romains. Jamais conquête ne fut plus facile, plus homogène, et jamais pourtant conquête ne dura moins. La cause en est simple et se résume en un mot : les Goths étaient *ariens*, comme tous les barbares, moins les Francs; leur hérétique monarchie

[1] Voyez plus loin l'Analyse du code gothique.

ne pouvait prospérer sur ce sol profondément orthodoxe.

Si leur conversion au catholicisme eût eu lieu un siècle plus tôt, sous Euric, quand leur vigueur native n'était pas amollie; si, Romains par la foi comme par les mœurs, ils eussent pu s'appuyer sur une population unie à eux d'intérêts et de croyances, peut-être, loin de céder la Gaule aux Francs, sont-ce les Goths qui l'auraient conquise, pendant que cette riche succession était encore ouverte. Alors l'Espagne, au lieu de former le centre de leur empire, n'en eût été qu'une annexe; les deux monarchies gothiques, adossées l'une et l'autre aux Pyrénées, auraient pu lutter avec succès, soit contre les Césars d'Orient, soit contre les barbares du Nord et du Midi. Mais le passé ne se recommence pas : cette restauration bâtarde de l'empire, deux fois tentée par la race gothique, n'avait pas les conditions de durée que nous retrouvons dans la monarchie franque; l'élément barbare n'y dominait pas assez : les Goths, vainqueurs des Francs, auraient succombé sous les Sarrasins ou sous une autre invasion germaine; et les destinées de la France, qui devaient se faire sur le Rhin, et non sur les Pyrénées, n'y auraient gagné que d'être reculées de quelques siècles.

# CHAPITRE II.

## EMPIRE GOTHIQUE EN ESPAGNE.

(507 A 601.)

Avant de suivre la monarchie gothique au delà des Pyrénées, il nous resterait à jeter un coup d'œil sur la Gaule, et à chercher la trace qu'y a laissée la domination des Goths. Mais leur influence a été trop vite effacée, sur cette terre tant de fois balayée par l'invasion, pour que le sol où ils n'ont fait que camper ait gardé l'empreinte de leurs pas. La trace laissée par les Francs dans le midi de la Gaule a sans doute été plus profonde, mais cette étude n'appartient pas à notre sujet.

Deux faits toutefois nous ont frappé : le premier, c'est que les Gallo-Romains et le clergé, qui, pour échapper au joug hérétique des Goths, avaient tendu les bras aux Francs, furent traités par eux bien plus rudement que par leurs premiers maîtres [1]; pillés et opprimés par leurs conquérants orthodoxes, ils re-

[1] Ce point si important de l'histoire des Francs est un de ceux qui ont été traités avec le plus de conscience et d'étendue dans l'excellent ouvrage de M. Fauriel, t. II, p. 73 à 91.

grettèrent bientôt la domination plus douce des Goths, tout ariens qu'ils étaient.

Le second, c'est que Clovis, chef plutôt que roi des Francs, et ne jouissant que d'une autorité fort contestée sur ses farouches sujets, trouva établies dans la Gaule du Sud les traditions de l'empire, et y échangea volontiers sa précaire royauté franque pour une royauté romaine, plus régulière et plus complète. Aussi conserva-t-il avec soin dans ses états du midi tous les offices impériaux, et les introduisit-il même à sa cour avec les nobles gallo-romains, formés à l'adulation par cinq siècles de servitude. De là une lutte, facile à discerner, même dans cette obscure histoire, entre les leudes francs, énergiquement attachés à leurs coutumes, et les nobles romains, qui voulaient renouer le pouvoir aux traditions du passé.

Alaric, en mourant, avait laissé un fils en bas âge, Amalric, ainsi nommé d'*Amal*, souche de la race des rois ostrogoths. Mais un bâtard du roi défunt, Gésalic, qui parut aux Visigoths plus capable de les commander, fut élu roi de Narbonne. Le roi d'Italie, Théodoric, si lent à secourir le père, montra plus de zèle pour soutenir la cause du fils, et envoya dans la Gaule une forte armée sous les ordres d'Ibbas, l'un de ses meilleurs généraux (508). Les Francs furent obligés de lever le siége d'Arles, avec perte de trente mille hommes [1]. Clovis lui-même abandonna celui de Carcassonne, et perdit la meilleure partie de ses conquêtes. La Septimanie [2], ou Gothie, des bouches

[1] Grégoire de Tours et les historiens francs se taisent sur cette défaite, que l'orgueil national ne leur a pas permis de rapporter; mais Jornandès (c. LVIII), Procope et l'*Historia miscella* ne laissent aucun doute.

[2] Ce nom de *Septimanie* vient des sept cités dont Euric fit un gouverne-

du Rhône aux Pyrénées et à la Garonne, resta aux Visigoths.

Cependant les Burgunds, tributaires des Francs, qui devaient bientôt confisquer cette éphémère monarchie, profitèrent de ces désordres pour envahir aussi la Gaule du Sud, et arracher leur lambeau de l'héritage d'Alaric. Ils s'emparèrent de Narbonne, et forcèrent Gésalic à se réfugier en Espagne [1]. Gésalic, battu par Ibbas et poursuivi par la juste haine de Théodoric, alla en Afrique quêter le secours des Vandales. Cassiodore nous a conservé deux lettres fort curieuses de ce prince à Trasimond, roi des Vandales, son beau-frère, où il lui reproche tout en lui pardonnant d'avoir secouru l'usurpateur. Ces lettres révèlent l'ascendant qu'exerçait le maître de l'Italie sur ces souverains barbares, tous alliés à lui par les liens du sang, et qui respectaient dans sa personne un dernier reflet de la majesté impériale [2].

Gésalic, toujours poursuivi par les troupes de Théodoric, perdit encore une bataille près de Barcelone (511), et vint mourir dans un coin de la Gaule. Alors, sous le nom de son petit-fils, le roi des Ostrogoths se trouva de fait maître des deux royaumes go-

ment dans le sud de la Gaule : « Euricus rex Victorium ducem super septem civitates præposuit. » (Greg. Turon., l. II, c. XX.) C'est à ces cités que Sidonius Apollinaris donnait le nom de *Septimanie*, avant que l'Auvergne y eût été ajoutée.

[1] Une phrase de Cassiodore (*Var.* V, XLIII) fait soupçonner que Gésalic, en se réfugiant en Espagne, agissait d'accord avec Clovis, pour acheter de lui, par ce lâche abandon de la Gaule, la paisible possession de l'Espagne. Théodoric, dans Cassiodore, dit de Gésalic : « Qui nostris inimicis, dum a nobis foveretur, adjunctus est. »

[2] Vous devez revêtir des mœurs *dignes de la toge* (écrivait Théodoric aux provinciaux des Gaules) ; vous devez vous dépouiller d'une barbarie étrangère. » (Cassiodore, epist. XVII, lib. III.)

thiques d'Italie et d'Espagne, unis par cette étroite lisière de la Septimanie, dont la possession devenait d'une haute importance. Si Théodoric ne prit pas le titre de roi d'Espagne, il est du moins hors de doute qu'il en posséda l'autorité [1]. Il n'y résida jamais, quoi qu'en dise saint Isidore; mais les lettres qui nous sont restées de lui attestent les soins vigilants que ce grand prince consacrait aux états de son petit-fils et au bonheur de ses sujets. Jaloux de réparer les maux qu'ils avaient soufferts, il ordonna à tous les agents du pouvoir de traiter le peuple avec douceur, et, quoique arien, il laissa aux catholiques le libre exercice de leur religion.

Quatre ans avant sa mort, Théodoric, qui craignait l'ambition de Theudis, le tuteur du jeune roi, et trouvait difficile de réunir dans une seule main un empire qui s'étendait depuis le Danube jusqu'à la Sicile et aux colonnes d'Hercule [2], se décida à faire monter sur le trône son petit-fils Amalric.

Théodoric mourut peu après (526), laissant pour son successeur en Italie son autre petit-fils, Athalaric. Pour éviter tout conflit entre les deux jeunes souverains, il fut arrêté que le Rhône servirait de limite aux deux états. Toute la rive gauche, jusqu'aux Alpes, avec Arles et Marseille, appartint au royaume d'Italie, et le reste de la Gaule gothique à l'Espagne; les

[1] Il envoya de Ravenne des gouverneurs et des soldats aux provinces de France et d'Espagne, et exerça sur elles l'autorité souveraine, non-seulement de nom, mais de fait. (Procop., *De Bello goth.*, lib. I; Id. *apud S. Isid. Hispal.*, n. XXII; *Chron. Albeld.*, n. XXV; Cassiod., epist. V, lib. XXXIX.)

[2] Aschbach s'étonne avec raison (p. 180) qu'un prince aussi puissant que Théodoric n'ait pas profité, pour ressaisir sur les Francs les anciennes possessions des Goths dans le sud de la Gaule, de la division de l'empire franc entre les fils de Clovis.

deux royautés restèrent complétement indépendantes l'une de l'autre. Ainsi se morcela, d'elle-même et sans secousse, cette vaste monarchie. Nous quittons ici, pour n'y plus revenir, cette précaire royauté des Goths d'Italie, que le génie d'un seul homme avait créée, et que le courage de Bélisaire et celui de l'eunuque Narsès feront bientôt disparaître. Nous abandonnons en même temps, à notre grand regret, les historiens impériaux, dont les diffuses annales suppléaient à la sécheresse des chroniqueurs hispano-gothiques, qui renferment un règne en quelques lignes, et un siècle en quelques pages.

Le jeune roi des Visigoths, Amalric, suivant l'exemple de son aïeul, voulut s'unir à la race puissante des fils de Clovis, qui se partageaient alors la Gaule : il demanda leur sœur Clotilde, et l'obtint [1]. Mais son zèle pour l'arianisme le porta à persécuter la princesse franque, catholique zélée, et à l'accabler de mauvais traitements. Clotilde envoya secrètement à ses frères un mouchoir teint de son sang. Childebert, roi de Paris, saisit avec joie cette occasion de poursuivre contre les Goths sa vieille querelle de race et de famille : il passa les Pyrénées à la tête d'une armée, appelé par le clergé catholique de Septimanie et d'Espagne, toujours prêt à intriguer en faveur des Francs. Amalric, au moment où il cherchait à s'enfuir par mer avec ses trésors, fut tué, dit-on, à Barcelone [2] (531). Childebert revint en Gaule, ramenant

[1] Il est le premier des rois goths qui ait fixé sa résidence en Espagne, à Séville ou à Tolède, on n'est pas d'accord sur ce point.

[2] Les témoignages des historiens sont tous contradictoires. Frédégaire et le *Chronicon moissaciense* nomment Barcelone; le moine Aimoin ajoute que Childebert poussa jusqu'à Tolède. Saint Isidore et la *Chronologie des rois goths* placent cette guerre près de Narbonne. Procope enfin la met en Espagne, et fait mourir Amalric les armes à la main.

avec lui sa sœur, qui mourut en chemin, et un immense butin, enlevé aux églises ariennes d'Espagne.

Avec Amalric finit la race royale qui, par droit moitié électif, moitié héréditaire, avait régné plus d'un siècle sur les Visigoths. Theudis, qui succéda à Amalric, son pupille, était Ostrogoth de naissance. Il transporta le gouvernement du royaume de Toulouse en Espagne. Pour affermir son pouvoir, il usa de tolérance envers ses nouveaux sujets, catholiques en grande partie, et il laissa même les synodes se rassembler librement à Tolède.

Les Visigoths possédaient encore en Gaule Narbonne, Nîmes, Béziers et Carcassonne. Cette Septimanie, rempart avancé de la monarchie gothique, était destinée à supporter le premier effort de l'invasion, et Theudis avait sagement fait d'en éloigner le centre de son empire. Bientôt, en effet, Childebert et Clotaire, réunissant toutes leurs forces contre les Visigoths, franchirent les Pyrénées, prirent Pampelune, et assiégèrent Saragosse; mais saint Vincent martyr en fit lever le siége, en frappant les Francs d'une terreur superstitieuse. Theudis, prince habile et ferme, comme le sont toujours les usurpateurs, envoya contre eux Théodgisil, qui les battit complétement. Le général goth, qui leur avait coupé la retraite, aurait pu les anéantir; mais il préféra leur vendre une trêve de vingt-quatre heures, dont ils profitèrent pour repasser en désordre les Pyrénées [1] (543).

[1] Voyez Grég. de Tours, III, XXIX; Isidor. Hispal.; Jornandès, LVIII. — Les historiens francs, qui ne racontent que les victoires, gardent un prudent silence sur cette défaite des fils de Clovis, attestée par tous les historiens étrangers.

A entendre les historiens parler toujours de *multitudes innombrables*, on pourrait être tenté de croire que les armées comptaient par cent mille hommes, et que des peuples entiers se déplaçaient pour marcher contre d'autres peuples. Rien ne serait plus éloigné de la vérité : ces courses si fréquentes des fils de Clovis au delà des Pyrénées se faisaient à la tête de bandes aguerries, mais peu nombreuses, et qui n'avaient d'une armée que le nom. Clovis lui-même, quand il commença ses conquêtes, n'avait pas plus de cinq à six mille soldats; les femmes, les vieillards et les enfants restaient sur le Wahal et sur le Rhin. Même en 500, Sismondi ne lui accorde guère plus de quinze mille soldats, et cependant son empire s'étendait alors de l'Océan et de la Loire au Rhône et au Rhin.

Quant aux Goths, tout annonce que, sans être très-nombreux, ils le furent beaucoup plus que les Francs : nous n'en voulons pour preuve que la facilité de la fusion entre les deux races gothique et espagnole; moins nombreuse, la race conquérante eût à coup sûr rencontré plus de résistance et se fût tenue plus isolée de la race conquise. Les Francs, disséminés sur le sol, y campaient plutôt qu'il n'y étaient assis, et l'occupaient militairement comme une colonie armée. On ne voit dans l'histoire aucune trace du partage des terres par les Francs, tandis que les deux tiers du sol conquis dont les Goths s'emparèrent, supposent une population assez nombreuse [1] pour exploiter cette

[1] Voyez dans l'excellent ouvrage de Fauriel (I, p. 113) un calcul approximatif fort plausible sur les forces des Visigoths, qu'il évalue à 70 ou 80,000 combattants, et 200,000 âmes environ pour la masse totale de l'immigration des Visigoths dans la Gaule.

vaste étendue de territoire. D'ailleurs, suivant l'usage barbare, les Goths s'adjoignirent dans leurs conquêtes d'autres aventuriers, attirés par l'espoir du butin, et les débris des races qui avaient conquis l'Espagne avant eux. La population gothique devait même surabonder sur quelques points, puisque nous voyons des Goths s'associer aux Vandales dans leur conquête de l'Afrique.

« On sait vaguement, dit Fauriel (t. I, p. 142), que les Visigoths s'approprièrent les deux tiers des terres cultivées en Gaule (et plus tard en Espagne) sans qu'on sache comment doit être entendu ce partage. Il est probable qu'il ne s'agissait pas des deux tiers du sol cédé, pris en masse, mais des deux tiers d'un nombre fixé de propriétés particulières, sur chacune desquelles on assigna au conquérant une part tirée au sort : il s'ensuivrait qu'il n'y eut que les terres des classes opulentes soumises à cette dure loi. Il est encore plus probable que ces deux tiers assignés à chaque Goth ne furent pas une même quantité égale pour tous, mais variable à raison de l'étendue et de la valeur inégales de terres : ainsi la diversité des lots dut suivre celle du rang et des grades parmi les barbares. »

Cette hypothèse, assez vraisemblable, expliquerait la haine des classes élevées de la population romaine pour les Goths, tandis que les classes inférieures auraient plutôt gagné que perdu au change, en échappant à la tyrannie des gouverneurs impériaux ou aux cruautés des Suèves et des Vandales. Enfin beaucoup de chefs visigoths, non contents des terres que le sort leur avait assignées, en achetèrent d'autres, qu'ils payèrent avec une bonne foi religieuse[1].

[1] Voyez Paulin, *Eucharisticon*, cité par Fauriel, p. 114.

Bélisaire, général de Justinien, venait de reprendre l'Afrique aux Vandales, sans que les Visigoths, occupés de leurs guerres avec les Francs, eussent même essayé de les secourir. Le vainqueur des Vandales, ayant ensuite tourné ses armes contre les Goths d'Italie, Theudis tenta sur les côtes d'Afrique une diversion habilement calculée pour détourner les forces des Gréco-Byzantins. Les Visigoths s'emparèrent d'abord de Ceuta, que les Grecs leur reprirent bientôt, et Theudis se laissa battre par l'ennemi, pendant que ses dévots soldats, plus occupés du salut de leur âme que de celui de leur corps[1], célébraient la solennité du dimanche. Theudis, échappé avec peine à cette défaite, alla mourir en Espagne, sous le poignard d'un assassin (548).

Après Theudis on élut Théodgisil, le vainqueur des Francs; mais, à peine monté sur le trône, le nouveau roi se livra avec emportement à son goût effréné pour les femmes, passion plus rare chez les rois goths que chez les monarques francs, et des nobles de sa cour, dont il avait souillé le lit, l'assassinèrent dans un festin.

Agila, élu après lui, vit pendant cinq années d'un règne toujours agité la rébellion et la guerre civile désoler ses états. En assiégeant Cordoue révoltée, il perdit dans une bataille son fils, son armée et ses trésors. Or, dans cet âge grossier, où l'or avait tant de prix et la vie de l'homme si peu, la perte d'une armée se réparait aisément; mais perdre son trésor, c'était

[1] Procope, *De Bello gothico*, II, xxx. Le père Daniel, t. I, p. 111, renchérissant encore sur Grégoire de Tours, qui tait les défaites des Francs, leur attribue les victoires des autres : c'est ainsi qu'il substitue à Ceuta Cette en Languedoc, pour faire battre Theudis par les Francs.

perdre sa couronne : en effet, depuis ce jour nous la voyons vaciller sur la tête d'Agila. Athanagild, un noble rebelle, appelle à son aide les Gréco-Byzantins, qui, maîtres de toutes les îles de la Méditerranée, épiaient le moment de reconquérir l'Espagne, ce beau fleuron détaché de la couronne impériale. Agila, battu par les rebelles réunis aux Gréco-Byzantins, est massacré à Mérida par ses partisans mêmes, et son heureux rival est élu à sa place[1].

A peine sur le trône, ATHANAGILD tourna ses armes contre les Grecs, dont l'alliance commençait à lui peser; mais le génie maritime de ces peuples leur avait appris à s'emparer avant tout des places fortes du littoral; et malgré leurs efforts, Athanagild et ses successeurs, jusqu'à Sisebut, ne purent les chasser de l'Espagne. On s'étonnera peut-être que ceux-ci, dans un pays catholique gouverné par des rois ariens, n'aient pas su jouer le rôle des Francs dans la Gaule du Sud, et s'appuyer des préventions religieuses du peuple, pour étendre leur domination. Mais, si leur long séjour dans la Péninsule n'y a pas laissé de traces, c'est que, campés plutôt qu'établis en Espagne, ils craignaient, en s'éloignant des côtes, qu'on ne leur fermât le retour vers Constantinople, trop éloignée pour les secourir.

Athanagild, jaloux de consolider un trône usurpé, ne paraît pas avoir hérité des haines de ses devanciers pour les rois francs : il donna sa fille Brunnehild (Brunchaut) en mariage à Sigebert, roi de Metz, moins adonné que ses frères à ces ignobles débauches qui abâtardirent si vite la race de Clovis. La jeune

[1] S. Isidor.; Gregor. Turon., IV, VIII; Jornand., LVIII.

reine, douée de tous les dons de la figure et de l'esprit, sut bientôt charmer son époux, et prendre sur lui un ascendant qu'accrut sa conversion au catholicisme (566). Chilpéric, roi de Soissons, amendé par l'exemple de son frère, renonça à sa liaison illégitime avec Frédégonde, et obtint à son tour la fille aînée d'Athanagild, Galswinth. Celle-ci imita l'exemple de sa sœur Brunehaut et se fit catholique. On peut voir le destin de ces deux princesses dans Grégoire de Tours, et dans l'Espagnol Masdeu, qui, entraîné par son patriotisme, a consacré une longue dissertation à prouver l'injustice des accusations dirigées contre Brunehaut.

Après quatorze ans de règne, Athanagild meurt paisiblement à Tolède (568), et emporte avec lui les regrets de ses sujets. Il a plu à quelques historiens [1] de supposer ce prince catholique au fond de l'âme; mais rien ne confirme cette supposition toute gratuite; catholique ou non, le roi, extérieurement du moins, vécut et mourut arien.

Les ambitions des grands étaient vivement excitées par la forme élective du gouvernement, et, pendant cinq ans, ils ne purent s'accorder sur le choix d'un souverain. Enfin les nobles de la Gaule gothique ayant élu pour roi Liuva ou Leuwa (*Λεων*, lion), qui commandait dans la Gaule narbonnaise, les nobles goths d'Espagne refusèrent de le reconnaître. Leuwa, peu jaloux de régner sur eux, céda le trône d'Espagne à son frère Leugild, et ne garda que la Gaule gothique.

[1] Lucas Tudensis (*Hisp. illustr.*, t. IV, p. 49) a glissé dans le texte d'Isidore de Séville ces mots : « Fidem catholicam occulte tenuit, et christianis valde benevolus fuit. » Grégoire de Tours (IV, XXXII) affirme le même fait, assez peu probable.

Leuwa étant mort un an après (571), LEUGILD, qui avait épousé la veuve d'Athanagild, réunit sous sa main plus ferme tout l'empire gothique[1]. Inaugurant par des victoires ce règne agité, il chassa les Gréco-Byzantins du pays de *Bastania* (Baeça), de Malaga, et d'*Assidonia* (Médina-Sidonia). La catholique cité de Cordoue s'étant révoltée contre le monarque arien pour se donner à ses ennemis, fut baignée dans le sang de ses habitants, et une foule de villes, frappées de terreur, se soumirent à ses armes victorieuses.

Leugild, après avoir refoulé les Byzantins dans leurs possessions du littoral, d'où, sans une marine puissante, il était impossible de les chasser, tourna ses armes du côté du Nord, où les montagnards de Léon et de la Biscaye, appuyés sur les Suèves, refusaient, avec l'orthodoxie opiniâtre du peuple espagnol, d'obéir à un arien. Mir, le roi des Suèves qui venaient de se convertir au catholicisme, n'osa pourtant secourir les rebelles contre leur souverain, qui, tombant à l'improviste sur eux, les réduisit à l'obéissance. La terreur marchait devant Leugild. L'année suivante (574) il soumit la Cantabrie et les habitants des monts *Aregenses*[2]. Malgré toutes ces victoires, des rébel-

[1] Pendant les trois ou quatre derniers règnes, l'historien est réduit à une disette presque absolue de chroniques originales : sa seule ressource consiste dans quelques phrases bien maigres de Procope, et dans Grégoire de Tours, tous deux étrangers, tous deux partiaux, et placés d'ailleurs trop loin des faits qu'ils racontent. Heureusement qu'avec le règne de Leugild on trouve pour guide la chronique de Joann. Biclarensis, un peu moins maigre que les autres, et qui vous condnit jusqu'à la fin du règne de Reccared; puis recommence une autre lacune jusqu'à la diffuse histoire du roi Wamba, par saint Julien. Mais, malgré ces ressources si insuffisantes, combien l'historien de l'Espagne n'a-t-il pas à traverser encore de terrains en friche avant d'arriver à cette riche moisson de chroniques, où le latin barbare des *bassi tempi* fait place à la langue rude mais expressive du Cid et du *Romancero*?

[2] Voir sur la position des lieux dont parle la chronique de J. de Biclar

lions sans cesse renaissantes tinrent en haleine le courage de ses troupes. Pour dompter cet esprit d'insurrection et affermir son trône, il associa à la couronne ses deux fils, Herménégild (*Heer*, armée; *Mann*, homme; *Geld*, argent) et Reccared (*Reke*, *Rache*, vengeance; *Rede*, parole). Il sévit aussi contre les nobles rebelles, les dépouilla de leur fortune et de leur vie, et, suivant la bizarre expression de Grégoire de Tours, « tua à son tour ceux qui avaient la coutume de tuer leurs rois, et n'en laissa pas un seul *qui mingeret ad parietem.* »

Leugild, voulant laisser après lui un monument de ses victoires, fonda la ville de Recopolis, et l'embellit de somptueux édifices. Cette ville, détruite par les Maures, devait être placée au confluent du Gudiela et du Tage, près d'Almonacid de Zurita. Il y attira des habitants en leur donnant des priviléges, à l'instar des *fueros* octroyés plus tard par les rois des Asturies.

Leugild est le premier roi goth qui ait établi un fisc régulier pour faire face aux dépenses de ces guerres contre de pauvres montagnards, où la victoire ne payait pas ce qu'elle avait coûté. De là les griefs populaires qui, joints aux haines religieuses, agitèrent ce règne, et armèrent un fils contre son père, dans l'intérêt d'un culte opprimé, plus encore que d'une ambition individuelle.

Ce prince était Herménégild, fils aîné du roi, et né, comme Reccared, de son premier mariage avec Théodosia, fille du gouverneur byzantin de la Carthaginoise. Herménégild avait épousé (576) Ingund, la fille du roi franc Sigebert d'Austrasie et de Brunehaut. Le

les savantes annotations de Florez (t. VI, p. 392 et seq.), *del Biclarense illustrado.*

prince goth, élevé par une mère catholique, avait puisé auprès d'elle un secret penchant pour cette religion, sainte à ses yeux, comme tout culte que l'on persécute. L'arianisme régnait à la cour avec Goswinth, femme de Leugild et docile instrument des ambitions du clergé. La princesse franque, fervente catholique, ne tarda pas à s'attirer la haine de sa belle-mère, qui, après avoir en vain tenté de la convertir, essaya de lasser sa constance à force de mauvais traitements. Grégoire de Tours[1] s'étend sur le récit de cette persécution : il nous montre cette vieille reine, borgne[2] et contrefaite, qui, saisissant la jeune princesse par ses longs cheveux, la foule sous ses pieds (*calcibus*), jusqu'à ce que le sang coule de ses plaies, puis la fait dépouiller de ses vêtements, et jeter dans l'eau, pour la rebaptiser selon le rite arien. Ces violences, loin d'ébranler la foi de la jeune reine, lui gagnèrent les convictions d'Herménégild, digne fils de ces rois barbares, si tendres aux prières d'une épouse; et le prince goth, catéchisé par saint Léandre, son oncle, évêque d'Hispalis, se convertit secrètement à la foi catholique, et reçut une seconde fois le baptême.

Leugild, qui ne partageait pas l'intolérance orthodoxe de Goswinth, jugea plus prudent d'éloigner les deux époux, en leur assignant pour apanage une portion de l'Andalousie[3]. Mais bientôt le roi, apprenant

[1] Greg. Turon., ~~XXXIX~~ V, 38. Voyez aussi Paul Warnfrid, *Hist Langob.*, III, XXI, et Joann. Biclar. Isid. de Séville ne dit pas un mot de la mort d'Herménégild.

[2] Un nuage blanc, dit Grég. de Tours, l. V, se répandit sur un des yeux de Goswinth, et priva ses paupières de la lumière qui manquait à son esprit.

[3] Provinciæ partem *ad regnandum* tribuit. (Joann. Biclar.) Civitatem dedit in qua *regnarent*, (Greg. Turon., *loco citato*.) Il n'est guère probable cependant qu'Herménégild possédât cette province en toute souveraineté.

la conversion de son fils, le rappela à sa cour, sous prétexte de conférer avec lui des affaires de l'état. Outre le crime de sa conversion, qui n'était peut-être pas le plus grave à ses yeux, Herménégild était encore soupçonné de secrètes liaisons avec les Grecs du littoral et les catholiques de toute la Péninsule.

Coupable ou non, Herménégild refusa d'obéir. Son père se préparait à marcher contre lui; mais les populations catholiques se soulevèrent en sa faveur, et ce prince, poussé à la rébellion par le danger, s'unit aux Grecs, et envoya saint Léandre à Constantinople faire confirmer cette alliance par l'empereur Tibère. Mir, roi des Suèves de Galice, que nous avons vus récemment se convertir au catholicisme, lui promit également ses secours.

Qu'on se rende bien compte de la position de Leugild, partout victorieux, partout obéi, sauf d'un fils, le seul rebelle qui lui tienne tête encore, quand tous se sont soumis. Indifférent à ces querelles religieuses pour lesquelles les rois goths n'ont pas coutume de se passionner, il voit, comme naguère Euric, les catholiques former contre lui un parti politique, ardent et opiniâtre, armé de la conviction et des haines qui lui manquent. Son propre fils se met à la tête de ce parti si dangereux, qui peut à un signal donné réunir dans ses rangs la majorité des sujets du royaume. Le fils rebelle se pose ainsi comme l'allié de tous les ennemis de son père au dehors, le chef de ses ennemis au dedans. Les Grecs, qui ont un pied dans la Péninsule, sont prêts à occuper, sous le nom d'Herménégild, les plus riches provinces de l'Es-

pagne; les Suèves, au nord, aspirent à secouer un vasselage qui leur pèse; les rois francs de leur côté convoitent la Gaule narbonnaise, objet de leur ambition héréditaire.

Dans cette position, que devait faire Leugild? Ce qu'avait fait Euric, persécuter, non par conviction, mais par politique; voir dans les catholiques moins une secte qu'un parti qu'il fallait, non pas convertir, mais dompter à tout prix : c'est ce que fit Leugild. Les écrivains catholiques, qui ont toujours eu contre les schismatiques le monopole de l'histoire, Grégoire de Tours, Jean de Biclar, Isidore de Séville, racontent tous avec une pieuse chaleur les rigueurs de Leugild, l'exil de plusieurs prélats, la confiscation de leurs biens, et les coupables séductions dont on cherchait à circonvenir leur foi [1].

Avant de recourir aux armes, Leugild n'avait rien épargné pour détacher du parti de son fils tous ceux que la crainte ou l'intérêt pourraient ramener à l'arianisme. Prêt à marcher vers le Midi, où les rebelles, appuyés par les Grecs, s'apprêtaient à lui résister, il voulut frapper un coup sur les remuantes populations du pays basque. Deux lignes de Jean de Biclar nous apprennent qu'il occupa une partie de ce pays, et y fonda, comme gage de sa victoire, la forte ville de *Victoriacum* (Vittoria).

Leugild marcha ensuite contre Hispalis, où son

[1] Iniquæ perfidiæ furore repletus in catholicos persecutione commota, plurimos episcoporum exilio relegavit, et ecclesiarum reditus et privilegia tulit. Multos quoque terroribus suis in arianam hæresin et pestilentiam impulit; plerosque sine persecutione illectos auro rebusque decepit. (Isid. Hispal.) — Voyez aussi Grégoire de Tours, V, XXXIX, et VI, XVIII.

fils avait établi le siége de sa rébellion [1]. Il s'empara d'abord de la ville de Mérida, occupée par les rebelles; mais, surpris dans sa marche victorieuse par la nouvelle que les rois francs Chilpéric et Childebert avaient envahi la Gaule gothique, et que les Suèves marchaient en même temps contre lui, il essaya de détourner l'orage en faisant demander à Chilpéric la main de sa fille Rigunth pour son fils Reccared. Pendant ces négociations, destinées surtout à diviser les rois francs, Leugild alla mettre le siége devant Hispalis, en l'attaquant à la fois par le fer et par la famine, et en détournant le Guadalquivir, qui l'arrose. Pour délivrer Herménégild, Mir, le roi des Suèves, tenta vainement un effort; Leugild entoura son armée de manière à rendre le combat impossible, et exigea de son vassal rebelle un serment de fidélité que celui-ci n'eut pas le temps de violer, car il alla bientôt mourir en Galice [2].

Pour mieux assurer la reddition d'Hispalis, Leugild

[1] Florez cite à ce propos une inscription de la chartreuse de Séville.

† INNOMINEDOMINI
ANNOFELICITERSECUNDO
REGNIDOM(I)NINOSTRI
ERMINIGILDIREGIS
QUEMPERSEQUITUR
GENETORIUS.
DOMLEVVIGILDUSREX
INCIBITATEISPA
DUCTIDIONE

Florez, p. 382, t. VI, explique ainsi les deux dernières lignes :
« (Construit) dans la ville d'Isp. (Hispalis) par le duc Tidion. »

[2] Grégoire de Tours (VI, XLIII) nous apprend la cause de la mort de Mir : « Infirmatus enim ab aquis Hispaniæ fuerat malis, acribusque incommodis. » On reconnaît bien là ce climat enchanté, mais perfide, du sud de l'Espagne, qui eut bientôt dévoré les rudes habitants de la Galice : ainsi se fondaient les Germains sous le soleil d'Italie ; ainsi les peuples du Midi, vaincus par ceux du Nord, ont toujours laissé au climat le soin de les venger.

fit relever les murs de l'antique *Italica*, comme pour menacer la ville rebelle d'un siége éternel, et prendre en quelque sorte racine sous ses murs. Ce fut là le dernier coup pour les assiégés : des assauts continuels avaient diminué leurs forces, et un dernier emporta la place, après deux ans de siége. Herménégild s'enfuit à Cordoue, que son père acheta bientôt du préfet impérial au prix de 30,000 solidi. Le malheureux prince s'était réfugié dans une église. Leugild, n'osant violer cet asile, envoya son frère Reccared lui promettre son pardon, s'il venait l'implorer. Mais ce pardon, que le fils rebelle vint en effet demander, n'empêcha pas le père irrité de le faire dépouiller de ses habits royaux, de lui ôter ses esclaves et ses serviteurs, et de l'envoyer en exil à Valence (584).

Après la mort de Mir, son fils avait renouvelé, près du roi des Goths, l'hommage de dépendance de l'empire suève; mais le beau-frère du jeune roi, Andeca, lui ravit bientôt le trône, et le força à se retirer dans un couvent. Leugild saisit ce prétexte pour entrer en Galice, renverser du trône l'usurpateur, et le forcer à son tour à chercher son salut sous des habits religieux. L'empire des Suèves devint alors une province de celui des Goths, et leur nom fut définitivement rayé de l'histoire (585)[1].

Pendant cette même année, Herménégild, qui supportait impatiemment son exil à Valence, s'échappa de cette ville, et renoua ses anciennes liaisons avec les Byzantins; mais, poursuivi par les soldats de son

[1] Jusqu'au siècle de Philippe II, les Castillans donnaient aux Portugais, comme un terme d'opprobre, le nom de *Sevosos*. Brito (*Monarchia lusitana*, 2, 6, 4) dit que c'était une corruption du vieux nom de *Suevos*, Suèves, qui passait pour une injure parce qu'on en avait oublié le sens primitif.

père, il fut pris dans Tarragone, et jeté en prison. Là ce malheureux prince, résistant aux obsessions des prêtres ariens, et refusant de recevoir la communion de leurs mains, fut décapité dans sa prison par l'ordre du roi. Tel fut le tragique dénouement de ce drame, enveloppé des sanglantes ténèbres de l'époque, mais qui ne manque pourtant ni d'intérêt ni de grandeur. L'église romaine compte le fils rebelle au nombre de ses martyrs [1]; et n'est-ce pas chose curieuse que ce prince, dont le destin offre une si étrange ressemblance avec celui de don Carlos, n'ait été canonisé que sur les instances de Philippe II lui-même?

Leugild, sans cesse menacé par les Francs, qui avaient à cœur d'achever l'œuvre de Clovis, pressâit les négociations pour le mariage de son fils Reccared avec la fille de Frédégonde, en même temps qu'il attisait sous main les querelles de Chilpéric avec ses frères. Ingund, la veuve d'Herménégild, était, après la mort de son mari, restée avec son fils au pouvoir des Byzantins, qui l'avaient envoyée à Constantinople; cette malheureuse princesse était morte en chemin. Les frères de Chilpéric, Childebert et Gontran, menaçaient de venger la mort d'Herménégild et de la

[1] Moralès, historien du seizième siècle, voit dans Herménégild un saint et un martyr. Déjà, avant lui, Grégoire le Grand (*Dial.*, III, XXXI) avait dit : *Recaredus rex, non patrem perfidum, sed fratrem martyrem sequens.* Mais Moralès nous raconte complaisamment les miracles qui signalèrent la mort du martyr : « Mas luego fue nuestro Señor servi domostrar con milagros la gloria que el alma de su santo gozaba con el en su regno... Los angeles cantaron de noche hymnos sobre el cuerpo; y otros afirmaron que avian perecido alli lambres del cielo, que quitavan las tinieblas de la carcel. » (*Cronic. gener.*, III, LXXIX.) Un des os d'Herménégild est encore conservé comme relique à Saragosse. Moralès raconte sérieusement que, près de se noyer, il invoqua le royal saint, et qu'un batelier lui tendit une perche, trop courte pour atteindre jusqu'à lui, mais qui s'allongea aussitôt, et reprit, le danger une fois passé, sa dimension première.

princesse franque. Mais Leugild, par ses habiles négociations, obtint enfin la main de Rigunth, et la jeune fiancée se mit en route, dotée par sa mère d'une partie des immenses trésors que l'avide Frédégonde avait extorqués à ses sujets. Grégoire de Tours dépeint avec énergie l'indignation contenue de toute cette foule, béante devant les cinquante chariots chargés de trésors qui vont suivre la princesse chez ces ariens détestés; les gémissements des femmes et des enfants; les plaintes des hommes libres que l'on enlève de force, jusqu'au nombre de quatre mille, afin de former son escorte. Le cortége part enfin, au milieu des pleurs de la fiancée et des malédictions de la foule. Dès la première nuit, une partie de l'escorte s'enfuit en volant les meilleurs chevaux. Chaque jour le trésor et le cortége diminuent, mais l'on y supplée par le pillage. Enfin Rigunth arrive à Toulouse, où elle apprend l'assassinat de son père; ce qui restait de ses trésors est saisi par le duc Désidérius, et la princesse est contrainte à chercher un asile dans un monastère, d'où sa mère la retira plus tard, sans que Reccared, son fiancé, fit le moindre effort pour la retenir.

Ainsi, à défaut des historiens espagnols, les mœurs des Francs nous révèlent celles des Goths. L'Espagne, sous ce rapport, n'a rien à envier à la France. Des deux côtés des Pyrénées, l'homme exploite l'homme, durement et sans pitié; à tous les degrés de l'échelle sociale est le despotisme, tempéré, il est vrai, par la révolte ou par l'assassinat. Le maître pèse sur l'esclave, le prince sur les sujets, le noble sur l'homme libre, le riche sur le pauvre. De protection, de garanties, de franchises, il n'en est pas question; le seul

asile est dans le cloître ou dans la tombe, et ce dernier même n'est pas toujours respecté.

Tous ces traits de mœurs sont communs aux deux races. Le seul par lequel elles diffèrent, c'est que les femmes ne possèdent pas chez les Goths l'empire qu'elles exercent chez les Francs. La tradition de respect pour la femme germaine, aussi bien que celtique, n'existe pas pour ces Goths, qui se souviennent de l'Asie, et n'ont gardé de la Germanie que leur langue, qu'ils sont en train d'oublier. Bien qu'on ne trouve pas chez eux trace de la polygamie, interdite d'ailleurs par le christianisme, Rome leur a transmis quelque chose de ce viril orgueil qui reléguait les femmes dans le gynécée, loin des affaires et de la vie publique. Les seules intrigues auxquelles elles soient mêlées sont des intrigues religieuses; le seul pouvoir qu'elles aient sur leurs rudes époux est celui de les convertir. Leur rôle dans le drame de l'histoire gothique est lointain et effacé, et moins de crimes, il faut le dire, souillent les pages de cette histoire, grâce à l'absence de ces deux grandes figures, Frédégonde et Brunehaut, qui planent comme deux génies malfaisants sur le berceau de notre monarchie.

Childebert et Gontran, débarrassés de Chilpéric, déclarent enfin la guerre à Leugild (585). Gontran entre en Septimanie avec deux armées, dont l'une marche sur Nîmes et l'autre sur Carcassonne [1], en même temps qu'il envoie une flotte infester les côtes de la Galice. Mais cette flotte y rencontre une vigoureuse résistance, et la plupart des vaisseaux ayant été

[1] Gontran fit marcher son armée vers l'Espagne, en disant: Soumettez d'abord à notre joug la Septimanie, qui est voisine des Goths, car il est honteux que les frontières de *ces horribles Goths* s'étendent jusque dans les Gaules. (Grégoire de Tours, l. VIII, c. xxx.)

pris et les équipages massacrés, un petit nombre seulement parvint à s'échapper et porta à Gontran cette triste nouvelle.

Leugild, qui n'avait rien négligé pour détourner la guerre, la soutint avec vigueur quand elle fut commencée. Les Francs, dévastant toute la Septimanie, étaient venus d'abord assiéger Nîmes, quand Reccared, ayant franchi les Pyrénées à la tête d'une armée, les poursuivit sur leur propre territoire, ravagea le Rouergue et l'Auvergne, s'empara, du côté du Rhône, de plusieurs places fortes, et rentra en Espagne couvert de gloire et chargé de butin [1].

Mais l'heure du repos était venue pour Leugild. Il mourut paisiblement à Tolède (586), laissant après lui la double renommée d'un roi guerrier et législateur. Il mit en ordre les lois, ou plutôt les coutumes gothiques rassemblées par Euric, et en ajouta de nouvelles, en abrogeant celles qui avaient vieilli [2]. Si l'on songe aux obstacles contre lesquels il eut à lutter, jamais prince ne mérita mieux le nom de Grand. Nous l'avons justifié, comme Euric, du crime d'intolérance dont les historiens de l'époque ont chargé sa mémoire : ses persécutions contre les catholiques furent un acte politique, dicté par la nécessité bien plus que par les haines religieuses. La mort de son fils est un tort plus grave, et dont il est difficile de le laver : ici la raison d'état explique, mais ne justifie pas, et le

[1] La principale et presque l'unique source pour toute la fin de ce beau règne de Leugild est Grégoire de Tours, dont les prolixes récits suppléent heureusement à la désespérante sécheresse des chroniqueurs goths. Jean de Biclar termine ce règne en quelques lignes, et dans Isdiore il ne tient pas une page.

[2] Isid. de Séville, *Règne de Leugild*, et *Chronol. regum gothorum*, *apud* Duchesne, t. 1, p. 818.

père reste coupable alors même que le roi est absous.

Il a plu à Grégoire de Tours[1] de supposer que Leugild, arien rigide pendant sa vie, mourut catholique, et légua cet exemple à son fils Reccared. Mais cette supposition n'est appuyée sur aucune preuve, et la vie tout entière de Leugild est là pour la réfuter.

Reccared (*Richaredus*, Richard) avait puisé sans doute dans ces longues guerres civiles un enseignement utile : il avait compris que le trône des rois goths ne s'affermirait jamais en Espagne, tant que la majorité des sujets ne partagerait pas la foi du monarque. Depuis surtout que les Suèves avaient abjuré l'arianisme, la foi orthodoxe dominait non-seulement parmi les indigènes, mais même parmi les Goths; jusqu'au sein de la famille royale, elle avait des prosélytes, et les marches du trône avaient été teintes du sang d'un martyr. Le catholicisme n'était plus en Espagne à l'état de secte ou de parti : c'était comme une seconde nation, plus unie et plus forte que l'autre. De ces deux cultes rivaux qui se heurtaient partout, il fallait de toute nécessité que l'un absorbât l'autre, et le catholicisme, plus vieux, plus compacte, mieux approprié au pays et au climat, avait pour lui toutes les chances de victoire. L'église romaine, cet admirable instrument d'organisation, se trouvait là comme une base toute prête; elle offrait au pouvoir royal force pour force, appui pour appui, tandis que l'arianisme, essai prématuré de révolte de la raison humaine, n'avait fait, comme toutes les doctrines dont

[1] Post hoc Leuvigildus ægrotare cœpit. Sed, ut quidam adserunt, pœnitentiam pro errore hæretico agens, et obtestans ne huic hæresi reperiretur quisquam consentaneus, in legem catholicam transiit; ac per septem dies in fletu perdurans, pro his quæ contra Deum inique molitus est, spiritum exhalavit. (L. VIII, c. XLVI.)

l'heure n'est pas venue, que prêter une force nouvelle au dogme qu'il attaquait. Entre ces deux cultes séparés par de si légères différences, Reccared, conviction à part, fit bien de choisir celui qui lui offrait le plus utile appui. Ce prince devait au repos de l'Espagne, autant qu'à l'intérêt de sa race, la résolution qu'il prit d'embrasser la foi catholique.

Ajoutons que des motifs moins humains purent aussi l'y décider. Élevé, comme son frère, par une mère catholique et par saint Léandre, son oncle [1], le pieux Reccared avait pu puiser à la même source des convictions que le malheureux destin d'Herménégild l'empêcha de manifester. Associé à la couronne du vivant de son père, si sa résolution fut prise dès lors, il se garda bien de la laisser percer; même en s'asseyant sur le trône, il ne procéda qu'avec une sage lenteur à l'exécution de ce grand dessein. L'Espagne une fois rentrée dans ses frontières naturelles, il fallait avant tout la protéger, au dehors contre l'invasion, au dedans contre la guerre civile. Le plus redoutable de ses ennemis, c'étaient les Francs, et la Septimanie, située au-delà des limites naturelles de cette belle monarchie péninsulaire, l'exposait à des attaques continuelles.

Reccared consacra les dix premiers mois de son règne à préparer les voies à sa conversion, dont il voulait faire moins un acte de conviction isolée qu'une mesure éclatante de réconciliation politique. Il commença par punir du dernier supplice Sisebert, celui qui, sur l'ordre du feu roi, avait versé le sang d'Herménégild. Puis enfin, quand il crut l'opinion suffi-

[1] C'est à lui seul que Grégoire *le Grand* (*Dial.*, III, XXXI) attribue la conversion de Reccared.

samment préparée, il réunit à Tolède, dans un synode, tous les évêques, catholiques et ariens, les invitant à exposer leurs doctrines en toute liberté. Après bien des disputes, bien de la science dépensée en pure perte à tourner dans un cercle sans issue, Reccared termina la discussion en déclarant hautement son désir d'être reçu dans le giron de l'église catholique. Il reconnut l'égalité des trois personnes divines, et exhorta avec tant de chaleur les évêques ariens qui étaient présents, que ceux-ci imitèrent sur-le-champ son exemple, ainsi que tous les seigneurs laïques qui assistaient à l'assemblée (587).

Rome, au profit de qui se gagnait la victoire, Rome en tressaillit de joie. « Que dirai-je au dernier jugement, répond le pape Grégoire *le Grand* à l'humble épître où Reccared lui annonce sa conversion, quand je m'y présenterai les mains vides, et que *Votre Excellence* traînera derrière elle des troupeaux d'âmes fidèles qu'elle a gagnées à la foi par l'empire de la seule persuasion? Grief terrible qui accusera la tiédeur et l'oisiveté du grand pasteur des fidèles, quand on verra les saintes sueurs des rois chrétiens pour la conversion des âmes [1]! »

La lettre de Reccared était accompagnée des plus riches présents; Grégoire lui envoya en retour un

[1] Greg. Magn. *Epist.*, lib. VII, ep. CXXVIII.

L'évêque Isidore de Séville entonne aussi son hymne d'allégresse sur ce grand événement : « Recaredus regno est coronatus, cultu præditus religionis, et patriis moribus longe dissimilis. Namque ille inreligiosus, et bello promptissimus, hic fide pius et pace præclarus; ille armorum artibus gentis imperium dilatans, hic gloriosus eamdem gentem fidei trophæo sublimans. » L'ombre, on le voit, ne manque pas au tableau, et c'est aux dépens de Leugild qu'en dore l'auréole du saint roi Reccared.

Jean de Biclar n'a que peu de lignes à ce sujet : « Sacerdotes sectæ arianæ sapienti colloquio aggressus, *ratione potius quam imperio* converti ad fidem catholicam facit... »

morceau de la vraie croix, et une clef faite avec les chaînes de saint Pierre. Reccared, nouveau saint Paul, fit brûler tous les livres ariens. Peut-être l'histoire y a-t-elle perdu encore plus que la théologie; peut-être aussi ce fait nous explique-t-il pourquoi il ne nous est pas parvenu une seule histoire écrite par des ariens.

Après avoir assuré ainsi la couronne sur sa tête, Reccared, le premier roi goth qui ait vraiment régné sur toute la nation, envoya de nouveaux ambassadeurs auprès des rois francs pour conclure une paix durable entre les deux pays, et demander en mariage Goswinth, sœur de Childebert [1], roi d'Austrasie. Avec la nouvelle de la conversion du monarque goth, si bien venue à la cour orthodoxe des rois francs, les députés apportèrent de riches présents, arrhes obligées de toutes ces alliances. La main de la princesse était déjà promise à Autharic, roi des Lombards; mais Childebert, pour témoigner à Reccared la joie que lui causait son abjuration, rompit son engagement avec Autharic, et promit la princesse à Reccared, pourvu que son oncle Gontran y consentît. Grégoire de Tours [2] nous a conservé la réponse de Gontran. « Comment voulez-vous, dit-il aux députés, que j'aie en vos promesses quelque confiance, quand ma nièce Ingund a été jetée en prison, et que votre perfidie l'a fait mourir en exil, tandis que son mari tombait sous la hache du bourreau! Dites donc à votre maître que je ne recevrai plus de lui aucune ambassade. Dieu m'ordonne de venger Ingund, et j'obéirai à Dieu. »

[1] Grégoire de Tours, IX, XVI; Paul Warnfrid, III, XXIX.
[2] L. IX, c. XVI.

Ces paroles présageaient la guerre; mais d'autres semences de haine couvaient aussi dans la Péninsule, et surtout dans la Gaule gothique, où Reccared avait fait exhorter les ariens à imiter son exemple. Là, comme en Espagne, les ariens zélés avaient vu avec douleur l'apostasie de leur roi, et le catholicisme, d'opprimé qu'il était, devenir triomphant, et bientôt peut-être persécuteur. Un évêque et deux comtes y excitèrent une sédition; mais, trop faibles pour lutter seuls contre Reccared, ils appelèrent à leur aide Gontran, son mortel ennemi. Celui-ci, tout bon catholique qu'il était, n'hésita pas à secourir les ariens de Septimanie en leur envoyant Désidérius, duc de Toulouse, avec une armée. Reccared, de son côté, fit marcher un corps de troupes, qui rencontra les Francs près de Carcassonne [1]. Les Francs furent battus, et poursuivis l'épée dans les reins jusqu'en Bourgogne, où des ravages affreux vengèrent ceux qu'ils venaient de commettre en Septimanie.

Les évêques d'Espagne restés fidèles à l'arianisme essayèrent encore quelques sourds complots : Sunna, évêque d'*Emerita*, se ligua avec plusieurs nobles, pour renverser du trône Reccared et le catholicisme; mais ce complot fut prévenu à temps, l'évêque fut exilé, et les nobles eurent les mains coupées ou leurs biens confisqués. Goswinth, la veuve de Leugild, conspira aussi avec l'évêque Uldila; le prélat fut banni, et la vieille reine, heureusement pour le repos de l'Espagne, se donna la mort [2].

Gontran, battu par Reccared, se laissa enfin arra-

[1] Joan. Biel., apud Florez, t. VI, p. 386; Greg. Turon., IX, XXXI; Paul. Emerit., *Chron.*, c. XIX.
[2] Joan. Biclar, *ut supra*.

cher son consentement au mariage de sa nièce. Les historiens ont oublié de nous dire si le mariage s'accomplit; toutefois le consentement de Gontran ne l'empêcha pas de recommencer la guerre. Une armée de soixante mille Francs entra en Septimanie; mais leur chef, méprisant le petit nombre de ses adversaires, se laissa entraîner dans une embuscade, où il périt avec la plus grande partie de son armée. Les Goths, s'il faut en croire Jean de Biclar, n'avaient pas plus de trois cents hommes. La Providence, selon lui, voulut ainsi récompenser la conversion du saint roi, qui, nouveau Gédéon, vainquit, avec trois cents hommes, des milliers d'ennemis [1]. Gontran, réduit à l'impuissance, laissa enfin reposer la Septimanie. Quant à Reccared, il usa de la victoire avec modération, et s'occupa de rétablir la paix dans ses états. Il convoqua à Tolède un concile (589) [2], le troisième qui ait eu lieu dans cette ville; et là, devant soixante-dix évêques, il renouvela sa profession de foi pour lui et pour la reine Badda, son épouse.

Pendant ce règne long et glorieux, la paix inté-

[1] Suivant Grégoire de Tours, les Francs perdirent 5,000 morts et 2,000 prisonniers; la chronologie des rois goths en compte 9,000, et Frédégaire (c. x) avoue que les Francs furent *graviter trucidati*. Saint Isidore dit de cette victoire : « Nulla unquam in Hispaniis Gothorum vel major vel similis extitit. »

[2] Voyez les actes du troisième concile de Tolède (*apud* Aguirre, t. II, p. 338), et l'hymne de louange que le clergé entonna en l'honneur de Reccared, *le nouvel apôtre*.

Jean de Biclar, après avoir comparé ce concile à celui de Nicée, où l'hérésie arienne prit sa naissance et subit sa condamnation, *radicibus non amputatis*, fait en ces termes l'oraison funèbre de l'arianisme :

« In sancta toletana synodo, Arii perfidia, post longas catholicorum neces, ita radicitus amputata est, insistente Recaredo rege, ut ulterius non pullulet, catholica ubique pace data ecclesiis. Hæc ergo nefanda hæresis....., ab Alexandrina ecclesia, per Arium presbyterum inolevit, qui in nicæna synodo, CCCXVIII episcoporum judicio, synodaliter damnationem suscepit. Quæ post hæc non solum orientis et occidentis partem maculavit, sed et

rieure de l'Espagne paraît avoir été rarement troublée. Une dernière conspiration ayant éclaté, Reccared, qui, par une clémence bien rare à cette époque, semble avoir répugné à verser le sang, fut forcé cependant de faire mourir les principaux conjurés. Leur chef, Argmund, subit la *décalvation*, le plus ignominieux de tous les châtiments chez les Goths; on lui coupa la main droite, et on le promena sur un âne dans les rues de Tolède [1].

Ce prince eut en outre à réprimer les incursions des Byzantins de la Bétique; mais le pape Grégoire le Grand négocia entre l'empereur Maurice et le roi des Goths un traité qui interdisait aux premiers toute conquête dans l'intérieur de l'Espagne, et garantissait en même temps leurs possessions sur la côte [2]. Reccared repoussa aussi l'invasion des Basques, qui, chassés de l'Espagne par Leugild, s'étaient établis en Aquitaine: ils avaient espéré, sous un prince catholique comme eux, trouver aux bords de l'Èbre l'asile que Leugild leur avait refusé; mais son fils, peu soucieux probablement de ranger sous son empire

meridianam, et septentrionis plagam, et ipsas insulas sua perfidia irretivit. Ab eo tempore, quo hæresis ariana initium sumpsit, usque in octavum annum Mauritii, qui est Recaredi quartus, anni sunt CCLXVI, quibus ecclesia catholica hujus hæresis infestatione laboravit. Sed favente Domino vicit, quia fundata est supra petram. »

Le même concile s'occupa en outre de régler le rite et la discipline de l'église, d'effacer les derniers restes de l'idolâtrie et de l'arianisme, enfin de régler le sort des Juifs, qui devaient être exclus de tous les emplois.

[1] Nous disons ici adieu, non sans regret, à l'honnête évêque de Girone, Jean de Biclar, qui nous a guidé pendant les deux règnes si importants de Leugild et de Reccared. Grégoire de Tours nous abandonne aussi, et nous nous trouvons réduit, jusqu'au règne de Wamba, à la maigre chronique de saint Isidore, à la chronique bien plus maigre encore du continuateur anonyme de Jean de Biclar (Florez, t. VI), et aux histoires fort postérieures en date de Lucas de Tuy et de Rodrigue de Tolède.

[2] Gregorii Magni *Epistolæ*, IX, CXXII; Lucas Tudens., p. 50; S. Isidore.

des sujets aussi remuants, les rejeta de l'autre côté des Pyrénées [1].

Le règne de Reccared, moins glorieux peut-être que celui de Leugild, au point de vue extérieur, paraîtra plus vraiment grand, si la grandeur d'un roi se mesure au bonheur de ses sujets et aux institutions qui l'assurent. Les différentes branches du peuple espagnol, Goths, Suèves, indigènes, étaient encore séparés par des haines de religion et de race; Reccared, après avoir essayé de les réunir sous le joug d'une foi commune, voulut encore les rapprocher sous celui de la loi : il consacra l'égalité absolue des droits entre les Goths et les Romains, et prépara, par une rédaction nouvelle des lois gothiques, les voies à une législation commune et à l'abrogation du droit *personnel*, qui divisait encore ses sujets [2]. Chaque loi qu'il publia fut obligatoire pour les deux peuples. Cependant ce n'est que plus tard, sous Kindswinth et Rekeswinth, que nous verrons abolir l'usage du *Breviarum alaricianum*, qui maintenait seul une distinction légale entre les deux races, et défendait les mariages entre Goths et Romains [3]. C'est aussi à Reccared qu'il est permis d'attribuer l'introduction du droit romain en si forte proportion dans le code

[1] S. Isidore Vasæi *Chron.* in *Hispan. illustr.*, t. I.

[2] « Anno regni sui sexto, gothicas leges compendiose fecit abreviari; antiquos Hispanos et Romanos sibi subditos una cum Gothis ejusdem conditionis esse instituit. » Lucas Tudens. (*Chron. Mundi*, in *Hisp. illustr.*, t. IV, p. 50). Lucas de Tuy, écrivain du treizième siècle, peut être consulté avec fruit; car il a profité, ainsi que Rodrigue de Tolède, de plusieurs chroniques aujourd'hui perdues. J'ai puisé aussi quelques faits dans l'historien franc Frédégaire.

[3] Aschbach fait honneur à Reccared de cette loi, qui, suivant lui, aurait été seulement répétée par Rekeswinth et son père. Nous ignorons sur quelles preuves Aschbach fonde cette assertion ; mais le langage de la loi publiée sous Rekeswinth (l. III, t. I, l. 1) est assez clair : « Ob hoc, me-

gothique; car ses successeurs proscrivirent l'usage de ce droit sous des peines sévères. Le penchant de ce prince pour les traditions de l'empire rend d'ailleurs cette supposition vraisemblable : la langue latine, sous son règne, se substitua peu à peu à la langue gothique dans les actes publics, dans le service divin, dans la vie privée; les emplois de sa cour prirent des titres romains, et l'ère hispano-romaine, de trente-huit ans en avance sur l'ère chrétienne, fut empruntée par les historiens goths [1]. C'est sous ce règne enfin que l'empreinte native des mœurs gothiques, soigneusement conservée, commença à s'effacer, et les deux races à se fondre en une seule.

Laissons maintenant parler Isidore de Séville sur ce prince, que, catholique, il porte aux nues, et qu'arien il eût voué aux peines éternelles. Dussent ces éloges paraître exagérés, ils n'ont pas du moins été démentis par l'histoire : « Il était d'un naturel doux et calme, d'une bonté rare; et tel était sur les âmes l'empire de sa douceur, que ses ennemis mêmes ne pouvaient résister à l'attrait qui les entraînait vers lui. D'une libéralité sans bornes, il restitua à leurs propriétaires tous les biens que son père avait confisqués. Ses richesses étaient aux pauvres autant qu'à lui; car

liori proposito salubriter consentientes, *priscæ legis remota sententia*, hæc in perpetuum valitura lege sancimus, ut tam Gothus quam Romanus... etc. » Certes, en abrogeant l'ancienne loi qui défendait ces mariages, Rekeswinth eût parlé de celle de Reccared, ne fût-ce que pour la confirmer, si elle avait existé.

[1] Isidore de Séville est le premier qui s'en soit servi. Jean de Biclar n'en fait pas encore usage. Elle fut exclusivement employée par les Goths comme par les Espagnols, jusqu'à Juan I, roi de Castille, qui la proscrivit. Isidore de Séville explique ainsi son origine : « *Æra* singulorum annorum constituta est a Cæsare Augusto, quando primum censum exegit, et romanum orbem descripsit; dicta autem *æra* ex eo quod omnis orbis æs reddere professus est reipublicæ. » (Note d'Aschbach.)

il savait qu'il n'avait reçu le pouvoir que pour en faire bon usage, et mériter une bonne fin par de bonnes œuvres. »

Reccared mourut paisiblement (601), après quinze ans d'un règne toujours prospère, et tel que les Goths en comptent bien peu dans leurs annales. On ne trouverait peut-être pas dans tout l'Occident, à cette triste époque, un règne où moins de sang ait été versé, moins de violences commises, moins d'atteintes portées à la fortune publique ou privée. Et cependant des complots continuels menacèrent la vie de ce prince si digne d'être aimé. La noblesse, dont il diminua l'influence pour favoriser celle du clergé, ne le lui pardonna jamais, et nous la verrons bientôt s'en venger sur sa race.

Reccared est le premier roi qui se soit fait oindre de l'huile sainte par la main des évêques, dans la ville royale de Tolède. Il prit, comme les rois des Ostrogoths et des Lombards, le titre byzantin de *Flavius*[1], et les historiens y ajoutèrent celui de *catholique*, qui plus tard appartint de droit à tous les rois d'Espagne.

C'est de ce règne que date l'influence du clergé; c'est sous lui que les conciles de Tolède commencent à prendre toute leur importance; c'est sous lui enfin que le clergé arrête les bases de son organisation. C'est donc ici que nous croyons devoir placer notre examen de l'église gothique, de sa hiérarchie et de sa constitution civile et politique : ce sera l'objet du chapitre suivant.

[1] *Flavius* dérive peut-être aussi de *flavus*, *flavicomus*, par allusion aux blonds cheveux des rois goths, auxquels l'épithète s'appliquerait mieux qu'aux Césars de Byzance.

## CHAPITRE III.

### ÉGLISE GOTHIQUE, ÉPISCOPAT, CONCILES.

Sans croire avec Eusèbe[1] que les Goths se soient convertis à la vue des prodiges opérés par la croix en faveur de Constantin, il est certain que, dès cette époque, le christianisme s'était glissé parmi eux, apporté par des captifs grecs et romains. Dans le nombre des signatures du concile de Nicée se trouve le nom d'un évêque goth, Théophile, métropolitain de la province de Gothie, et peut-être ainsi le catholicisme chez les Goths a-t-il devancé l'arianisme. Quant à leur religion primitive, l'histoire ne jette aucune lueur sur ce sujet : l'on a affirmé que les Goths, avant leur conversion, partageaient avec les Scandinaves le culte d'Odin ou Wodan ; mais cette conjecture, d'ailleurs fort plausible, ne repose sur aucune preuve. Mais cette ancienne religion, quelle qu'elle fût, lutta contre une nouvelle, et des disputes religieuses partagèrent, jusqu'au règne de l'empereur Valens, les diverses branches de la grande famille gothique établies sur

[1] Eusebius, *in Vita Constantini*, l. IV.

les bords du Danube. Les missionnaires envoyés par Valens pour leur prêcher l'arianisme y trouvèrent d'abord assez bon accueil; mais un des chefs goths, Athanric, défenseur opiniâtre de l'ancienne foi, suscita contre eux une persécution, et le sang des martyrs arrosa la foi nouvelle[1]. Cependant un autre chef, Fridigern (*Friede*, paix; *gern*, volontiers), accueillit mieux les pieux ambassadeurs de Valens. Parmi eux se trouvait l'évêque goth Ulphilas ou Wulfilas (*Wolf*, loup). Longtemps indécis sur l'étroite limite qui séparait la foi arienne de la foi catholique, Ulphilas avait fini par signer la profession de foi du synode arien de 359, et par unir son influence à celle de Valens pour convertir ses compatriotes à l'arianisme.

Un trait caractéristique de la race gothique, comme de toutes les races barbares, c'est leur facilité à changer de croyance; sur un ordre de leur chef, elles quittent avec une égale insouciance l'idolâtrie pour le christianisme, ou une des branches du christianisme pour une autre. Ainsi Clovis, avec ses Francs, achète la victoire au prix d'un baptême; Rechiar, roi des Suèves, embrasse le catholicisme avec tous ses sujets; Remismond, un de ses successeurs, pour obtenir la main d'une fille de Théodoric, se fait arien, et entraîne avec lui les mobiles convictions de ses sujets. Moins d'un siècle après, Théodomir juge à propos de revenir à la religion catholique : la cour d'abord, puis le peuple, rentrent, à l'exemple de leur roi, dans le giron de l'église orthodoxe. Enfin les Goths, infectés de l'hérésie arienne par l'évêque Ulphilas, se laissent, avec la même docilité, ramener à l'orthodoxie par leur roi Reccared.

[1] Suidas, *in voce Athanaricus*. Nicephorus, XI, XLVIII.

Il y a, dans cette étrange flexibilité de croyances, autre chose que de l'indifférence, car tous ces barbares n'étaient pas sceptiques, à coup sûr : les Goths, s'arrêtant au milieu du sac de Rome pour chanter des psaumes et escorter des reliques, n'étaient pas certes insensibles à ce long prestige de sainteté qui sauva la ville éternelle du courroux d'Attila ; leur foi naissante ne se rebutait pas de la sévérité du dogme, et se complaisait aux pompes élégantes du culte qu'ils avaient embrassé. Mais, tolérants par insouciance, leur simple et droit bon sens faisait justice de toutes ces frivoles arguties, dignes d'amuser les loisirs d'une cour du Bas-empire. Avant Euric et après lui, jusqu'à Leugild, les rois goths, tout ariens qu'ils étaient, ne furent pas persécuteurs, non plus que le clergé arien ; Alaric II ne le fut pas assez peut-être contre les évêques catholiques, qui appelaient dans la Gaule du Sud l'orthodoxe roi des Francs ; Euric lui-même, dans ses persécutions, avait pour excuse le danger d'une invasion franque, et l'imprudence du clergé catholique, qui prêchait hautement la rébellion contre un roi hérétique[1].

Si l'on compare maintenant ces deux religions sous le rapport du dogme, la différence paraîtra peu grave. De quoi s'agissait-il, en effet ? De savoir si, comme le soutenaient les ariens purs, le Fils était une créature du Père, engendrée dans le temps, et revêtue de la divinité par l'Esprit-Saint, que Dieu fit descendre sur elle; ou si, comme le veulent les catholiques, les trois personnes divines étaient égales, non engendrées l'une de l'autre, et ne formant à elles trois qu'un seul Dieu. Et,

[1] Cum eos (Francos) omnes Galliarum episcopi desiderabili amore cuperent regnare. (Greg. Turon., XXIII.)

qu'on le remarque bien, entre les catholiques et les Goths, la différence était plus légère encore, puisque ceux-ci regardaient, avec Ulphilas et les semi-ariens, le Fils comme n'ayant pas été créé, sans le croire toutefois ni égal ni consubstantiel au Père[1]. Et cependant cette différence, si légère en apparence, creusait à elle seule un abîme entre les deux religions : en effet, qu'on ouvrît une brèche, si étroite qu'elle fût, à l'esprit d'examen qui avait fait l'arianisme et qui devait faire plus tard la réforme, et ce redoutable levier, une fois le joint trouvé, menaçait de ruine tout l'édifice. L'église catholique, toujours une, toujours immuable, écrasant la raison sous l'autorité, et s'armant de l'anathème en attendant les bûchers, était donc pourvue d'une force qu'un culte plus tolérant ne pouvait pas avoir. D'ailleurs, cette inflexibilité despotique du dogme n'effrayait nullement des barbares qui ne demandaient qu'à croire les yeux fermés. Jetés dans l'arianisme par le hasard, comme les Vandales, les Burgunds et toutes les autres races asiatico-germaines, les Goths, sous un roi arien, acceptèrent, comme une consigne, la foi toute faite qu'on leur donna, sans s'inquiéter si c'était la mieux appropriée à leur grossier besoin de croyance sans examen.

[1] Bien qu'Ulphilas eût signé la confession de Rimini, et soutenu que le Fils n'était ni *égal* ni *consubstantiel* au Père, il est avéré que l'apôtre goth et ses ouailles inclinaient vers le semi-arianisme, puisqu'ils ne convenaient pas que le Fils fût une *créature*. (Voyez Gibbon, c. XXXVII ; Théodoret, *Hist. ecclés.*, VII, XL.) Angelo Mai, dans ses fragments inédits d'Ulphilas, cite un passage qui prouve clairement que les Goths regardaient le Christ comme un Dieu (*Ulphilæ part. inedit.*, ab Angelo Mai, Mediolani, p. 13) :

« Thizeei attans jah uso thaimei Christus bi leika saei ist
*Quorum patres et ex quibus Christus secundum carnem qui est*
« afak allaim Guth thiuthiths in aiwam. »
*super omnia Deus benedictus in ævum.*

Mais le clergé, dans les rangs duquel se réfugièrent toujours les vaincus, comme l'indiquent assez les noms des évêques, en Grèce, en Italie, en Gaule, en Espagne; le clergé s'aperçut bientôt que l'arianisme n'allait pas à une société barbare, qui avait, en fait de croyance, plus besoin d'obéir que de discuter. Et puis l'exemple du clergé romain sous les Francs, régnant par le dogme sur cette race rebelle à toute autre influence, était là pour séduire le clergé arien des Gaules et de l'Espagne. Bien vite il comprit que l'empire de ce monde ne viendrait pas à lui tant qu'il resterait en dehors de la puissante action que Rome, centre de l'unité catholique, tendait déjà à exercer sur le monde.

Des dix-huit sectes ariennes, celle d'Ulphilas et des Goths[1] était la plus rapprochée du catholicisme[2]; la différence était si minime, que l'esprit de secte put seul empêcher le rapprochement de s'opérer avant Reccared. Même avant cette époque, on voit l'épiscopat arien, appuyé cependant sur le pouvoir séculier, ouvrir la voie au rapprochement, et essayer, à force de concessions, de ramener le clergé catholique à un symbole commun. L'arianisme d'ailleurs, basé sur le droit d'examen tant qu'il fut à l'état de secte en révolte contre l'église établie, s'était hâté d'abjurer ce droit en arrivant lui-même à l'état de religion dominante; la réunion devenait donc plus facile avec le catholicisme, dont il adoptait le principe fondamental, la haine de tout examen.

[1] Voyez Tillemont, *Mém. ecclés.*, VI, 477.

[2] On lit dans Théophanes, *Chronogr.*, que l'empereur Justinien, lorsqu'il fit détruire dans Constantinople toutes les églises ariennes, épargna celles de cette secte.

Mais ces concessions, gage de faiblesse, se brisèrent contre l'inflexibilité du dogme catholique, qu'on essayait en vain d'entamer par les séductions et par les menaces. Tout se liguait ainsi pour miner une religion à laquelle manquait ce qui fait la durée de tout pouvoir ici-bas, la foi en elle-même et dans son avenir. Il ne fallait qu'une impulsion venue d'en haut, comme celle qui descendit du trône sous Reccared, pour rallier toutes ces convictions flottantes autour du catholicisme, où les poussait un confus instinct de leur intérêt. L'exemple fut donné, et, laïques et clergé, tous s'empressèrent de le suivre et de rentrer au bercail, comme un troupeau docile, à la suite du pasteur.

Après ce coup d'œil jeté sur les causes qui perdirent l'arianisme en détachant peu à peu de lui tous les barbares qui l'avaient embrassé, revenons à l'examen de la constitution ecclésiastique de l'Espagne avant et après la conversion des Goths au catholicisme. Nous avons vu sous Constantin le clergé, jaloux de seconder le pouvoir laïque dans son vigoureux effort d'organisation, modeler sa constitution intérieure sur celle de l'empire. La division des diocèses ecclésiastiques correspondit aux divisions politiques et civiles; le métropolitain [1], car le nom d'archevêque ne se rencontre guère qu'après la conquête arabe, présidait les évêques d'une province, mais sans action aucune sur l'intérieur de leurs diocèses. En Espagne toutefois, où perçait déjà l'esprit d'égalité démocratique de l'église [2], l'autorité des évêques métropolitains eut beaucoup de

[1] Concil. laodic. (an 320), c. XII; Concil. nicæens. (325), c. IV, VI.

[2] L'évêque le plus anciennement consacré s'appelait *episcopus primæ sedis*. (Concil. Illiber., c. LVIII.) En 579, au concile de Saragosse, l'âge décide encore; cependant, au concile de Tarragone, en 516, on voit paraître le nom de *métropolitain*.

peine à s'établir, et la suprématie plus haute du pontife romain ne s'y impatronisa elle-même que lentement et par degrés[1].

L'établissement d'une religion arienne dominante, à côté du catholicisme orthodoxe, servit puissamment la cause de la suprématie papale. L'église espagnole, opprimée au dedans, sentit le besoin de resserrer au dehors les liens un peu relâchés qui l'unissaient à la grande communion des fidèles. La cour de Rome, toujours prompte à profiter de ses avantages, habitua peu à peu le clergé espagnol à la voir s'interposer comme arbitre dans tous ses différends[2]. Avant la conversion de Reccared et des Goths au catholicisme, dès l'an 480, nous rencontrons un prélat espagnol, Zénon, métropolitain d'Hispalis[3], revêtu du titre de vicaire du saint-siége, « afin de récompenser son zèle et sa vertu notoires, » dit un bref du saint père. Si ce titre ne conférait pas encore une puissance bien réelle, c'était au moins déjà un honneur, et nous voyons bientôt ces vicaires pontificaux armés du pouvoir de réprimer les abus et de convoquer les conciles, réserve faite toutefois du droit des métropolitains.

Nous retrouvons aussi, au début du septième siècle, un exemple, et c'est le seul, de l'envoi d'un légat ou juge

[1] Sanct. Isido., *Etymolog.*, lib. VII, cap. XII; Concil. tolet. III.

[2] Syricii papæ epist. ad Himerium, c. VIII (*apud* Aguirre, *Collect. concil.*, t. III) : « Ad singulas causas de quibus ad romanam ecclesiam, *ut pote ad caput tui corporis*, retulisti, responsa reddidimus. »

[3] Simplicii papæ epist. ad Zenon. (*apud* Aguirre, t. III, p. 120, *Collect. conciliorum*) : « Congruum diximus, vicaria sedis nostræ te auctoritate fulcire, cujus vigore munitus, apostolicæ institutionis decreta nullo modo transcendi permittas. »

pontifical en Espagne, Jean *le Défenseur*[1], chargé d'apprécier la validité de la déposition, par un synode provincial, de deux évêques qui en avaient appelé au saint-siége. On trouve aussi dans le cinquième et le sixième siècle quelques rares exemples de ces appels dont la cour de Rome se servit pour étendre son autorité[2]. Mais il ne faut pas croire que le clergé espagnol, animé de l'énergique esprit d'indépendance qui distingue la race ibéro-gothique, se soumit avec docilité à ces empiétements de l'autorité papale. On pourrait citer plus d'un exemple de résistance[3] de la part de cette église, forte de la pureté de ses mœurs et de sa doctrine. On ne rencontre même plus de traces d'appels au saint-siége et de vicaires pontificaux en Espagne après la conversion des Goths au catholicisme, époque où s'établit l'usage des appels au roi en matière ecclésiastique; et l'on ne trouve qu'un exemple de l'envoi du *pallium* fait par le pape à un prélat, saint Léandre[4], métropolitain d'Hispalis, à la fin du sixième siècle. Quant aux dispenses, elles n'étaient pas alors données par la cour de Rome, mais par les évêques et par les synodes ou conciles. Il ne paraît pas que le saint-siége, à cette époque, ait encore songé, en Espagne du moins, à revendiquer ce droit, qui fut depuis si lucratif pour lui.

[1] Gregor. Magni epist. ad Joannem *Defensorem*. (*Apud* Aguirre, t. III, p. 297.)

[2] Virgilii papæ epist. ad profuturum episc. bracarens. (Id., ibid.)

[3] Voyez, en 638, la réponse de saint Braulio, au nom de tous les évêques espagnols, au pape Honorius, qui les avait censurés en les appelant des *chiens muets* et en leur reprochant de ne pas tenir de conciles. (Sanct. Braul. epist. 21.)

[4] Sanct. Greg. epistol., l. IX.

Du reste, même sous les rois ariens, l'église catholique, dans la Péninsule, fut toujours florissante. Le nombre des évêques orthodoxes surpassait de beaucoup celui des schismatiques; les pompes de leur culte rejetaient dans l'ombre les formes plus simples du culte rival. On ne voit pas non plus que les conciles espagnols aient jamais été défendus par les monarques ariens : ces cortès religieuses, que l'Espagne se fait gloire d'avoir convoquées la première, dès le début du quatrième siècle, même avant le fameux concile de Nicée [1], crûrent sans cesse en éclat et en importance, et combattirent avec succès l'hérésie, qui cherchait à se glisser dans la Péninsule. Le nestorianisme d'abord, puis le manichéisme, puis le priscillianisme [2], et d'autres sectes moins connues, essayèrent en vain de prendre racine sur ce sol de l'Espagne, mortel à l'hérésie. L'arianisme lui-même, importé dans la Péninsule avec la conquête, professé par le roi et appuyé par l'autorité séculière, échoua contre l'orthodoxie native qui semble caractériser la race espagnole.

D'après les noms inscrits au bas des actes des conciles [3], il est évident que, pendant les premiers siècles après la conquête, le clergé fut composé de Romains ou d'Espagnols indigènes : tous les noms, à peu près sans exception, sont de forme romaine. Sans doute la race conquise, dépossédée par les conquérants des emplois civils, et surtout militaires, chercha

[1] *Memorias de la academia de historia*, t. II, p. 347; Florez, t. XII, p. 175.

[2] *Regula fidei contra priscillianistas.* (*Apud* Catalani, t. III, p. 24, *Collect. concil.*)

[3] Au troisième concile de Tolède, où Reccared abjura l'arianisme, en 589, sur soixante-deux signatures d'évêques on n'en voit guère que sept ou huit qui aient l'apparence de noms gothiques; au septième concile, en 646, on n'en trouve que douze sur trente.

un asile dans les rangs du clergé, où l'oppression du fisc impérial lui avait appris à se réfugier. Plus tard, lorsque l'église fut devenue le pouvoir dominant dans l'état, les Goths, chez qui s'éteignait l'esprit militaire, voulurent à leur tour prendre, avec l'habit ecclésiastique, leur part de richesse et d'autorité. A cette époque, les noms de forme gothique commencent à devenir plus fréquents parmi les évêques. Le progrès de la culture intellectuelle chez les Goths dut aussi les rapprocher de cette carrière de l'église où s'était réfugié le peu de science qui survivait au naufrage des lettres romaines; mais c'est de cette époque aussi que date le relâchement des mœurs et de la discipline du clergé.

La conversion des Goths au catholicisme changea peu la hiérarchie ecclésiastique. L'église, qui, d'opprimée, devenait dominante, ne dut pas altérer après la victoire les formes du culte qu'elle imposait aux vaincus. Du jour où la foi orthodoxe s'étendit seule d'un bout de la Péninsule à l'autre, elle devint intolérante, et, de persécutée, se fit bien vite persécutrice. Sans parler des lois tyranniques de Sisebut contre les juifs, nous verrons le roi Chintila, au quatrième concile de Tolède, ne souffrir dans son royaume personne qui ne fût catholique. Nous verrons Rekeswinth aller plus loin encore, et consacrer l'intolérance par une loi, en défendant [1] à ses sujets « d'élever des discussions sur la foi catholique, et d'attaquer les mandements évangéliques, ni les définitions des Pères, ni les sacrements, ni rien de ce que l'église tient pour sacré; et quiconque violera cette loi, laïque ou membre

[1] Cod. visig., lib. XII, tit. II, lex 2.

du clergé, perdra tous ses emplois, tous ses biens, et encourra la peine du bannissement à vie, à moins que Dieu ne lui fasse la grâce de se repentir. » Ehrwig et Egica montreront le même zèle pour la foi; et les rois goths, depuis Reccared, mériteront presque tous ce nom de *rois catholiques* que les dévots souverains de l'Espagne se sont depuis fait gloire de porter.

L'Espagne gothique, comme l'Espagne romaine, se divisait en cinq diocèses métropolitains qui répondaient aux cinq provinces : le métropolitain de la Bétique avait son siége à Hispalis, celui de la Lusitanie à *Emerita*, celui de la Tarragonaise à Tarragone; la métropole de la Galice, jusqu'à la moitié du sixième siècle, fut placée à *Bracara;* et depuis lors, ce diocèse, trop étendu, se partagea entre deux métropoles, *Lucus* (Lugo) et *Bracara* [1]. Mais lors de l'extinction du royaume des Suèves, ce fut *Bracara* qui conserva seul cet honneur. Dans la Carthaginoise, Carthagène et Tolède se disputèrent longtemps la prééminence [2]. Pendant qu'une partie de cette province retombait au pouvoir des Gréco-Byzantins, depuis 554 jusqu'en 622, Tolède servait de métropole aux Goths, et Carthagène aux Grecs; mais après la chute de ce dernier débris de la puissance impériale en Espagne, Tolède fut reconnue pour la seule métropole de la province [3]. Vers cette époque, d'ailleurs, Carthagène disparaît de l'histoire, tandis que Tolède, siége de la royauté gothique, grandit chaque jour en importance. Outre ces cinq diocèses métropolitains,

[1] Concilium apud Lucum a Theodomiro principe habitum. (Aguirre, t. III, p. 187, et Florez, t. IV, *De la division de los obispados.*)

[2] Cum toletanæ urbi metropolitani privilegium vetus consuetudo tradiderit. (Montani episcopi toletani epist., *apud* Aguirre, t. III, p. 156.)

[3] Synodus toletana sub Gundemaro. (Aguirre, t. III, p. 121.)

la Gaule gothique en constituait encore un autre dont Narbonne et Arles se disputaient le siége. Mais après la conquête de l'Espagne par Euric, Narbonne fut naturellement préférée, comme touchant de plus près au centre de l'autorité politique et religieuse, dont le siége était au delà des Pyrénées.

Les droits de ces métropolitains étaient égaux; la date de l'ordination décidait seule de la préséance [1]. Nous avons déjà dit qu'il n'y avait pas en Espagne de patriarche ou de primat, et ce n'est qu'au milieu du septième siècle que le métropolitain de Tolède commença à réclamer sur ses collègues un droit de priorité, fondé sur la fixation dans cette ville du siége des conciles. Plus tard aussi Séville et Braga disputèrent à Tolède ce droit de primatie.

C'est le métropolitain qui fixait le siége des synodes provinciaux annuels [2], confirmait la nomination des évêques élus [3] et les consacrait, veillait au maintien de la discipline dans les évêchés et dans les paroisses, et jugeait les différends survenus entre les évêques. Quant à ceux-ci, leurs principales fonctions étaient de consacrer les églises et de conférer les ordres sacrés et le sacrement de la confirmation [4]. Le nombre des évêques sous les rois goths catholiques se multiplia rapidement, et s'éleva jusqu'à quatre-vingts, dont huit pour la Gaule narbonnaise. Ils étaient tenus de résider dans leur diocèse, sauf la tournée épisco-

[1] L'ordre des signatures dans les conciles le prouve clairement : cet ordre varie sans cesse, sans qu'aucune ville, pas même Tolède, y ait la préséance.

[2] Conc. tarracon, c. XIII; tolet. III, c. XXIII; IV, c. III; emeritense, c. VI.

[3] Conc. tarrac., c. V; lucense II, c. III et IV.

[4] Isidorus Hispalensis, *De Eccles. offic.*, II, II, VII.

pale annuelle [1] et les cas où le métropolitain les mandait auprès de lui. C'est à eux qu'appartenait la répartition des bénéfices, dont la propriété restait à l'église, et dont l'usufruit y faisait retour après la mort du bénéficiaire.

Mais les fondateurs d'une église ou d'un monastère avaient le droit, appelé *jus patronatus*, d'en nommer le curé ou l'abbé; et, s'ils tombaient dans la pauvreté, eux et leurs descendants devaient être entretenus aux dépens de l'église qu'ils avaient fondée [2]. Les évêques surveillaient aussi les chapitres et les séminaires attachés à chaque cathédrale; ces séminaires se composaient des fils d'affranchis de l'église ou *oblats*, voués à son service par leurs parents. Un économe nommé par l'évêque veillait aux revenus de l'église et gérait les biens, déjà considérables, dont l'avait enrichie la piété des rois et des fidèles. Ces biens se divisaient, comme les dîmes, en trois parts : l'une pour l'évêque, l'autre pour le bénéficiaire, et la troisième pour l'entretien des églises. L'évêque ne pouvait aliéner ces biens sans le consentement de l'église, et des lois sévères protégeaient le clergé inférieur contre les exactions trop fréquentes de l'épiscopat. Celui qui se croyait lésé par la sentence d'un juge, et à qui la justice ordinaire n'offrait pas assez de garanties, pouvait en appeler à l'évêque [3], qui annulait l'arrêt s'il le trouvait injuste, et en prononçait un nouveau; mais sa sentence devait être confirmée par le roi. Le *Forum judicum* attribuait aussi aux évêques le droit d'inspection sur les juges, inspection qui était pour

[1] Conc. valent., c. II, IV.
[2] Conc. tol. IV, c. XXXVIII.
[3] Liv. II, tit. I, loi 28.

eux une charge au moins autant qu'un droit : *onus magis quam jus*, comme dit énergiquement Canciani. Car, s'il faut en croire le quatrième concile de Tolède, « les évêques ont reçu de Dieu la mission de protéger les peuples. Aussi, quand ils voient les juges et les grands (*potestates*) opprimer les faibles, ils doivent d'abord les avertir et les réprimander; et si l'on méprise leurs avis, ils doivent faire part au roi de cette *insolence*, afin que ceux que n'a pu corriger l'admonestation sacerdotale soient punis par la justice du roi. Et si un évêque néglige de le faire, il sera accusé devant le concile. »

Les rois, comme l'atteste le même concile, s'en remettaient souvent aux évêques du soin de juger [1] et de punir les prévenus du crime de lèse-majesté. Mais le coupable, dans ce cas, ne pouvait être condamné à mort. C'était là, certes, pour l'église, une belle et touchante immunité. Cependant le pouvoir ecclésiastique, assez indépendant de la suprématie papale, alors peu redoutable [2], n'échappait pas tout à fait au contrôle du pouvoir civil. L'élément barbare et libre réagissait à son tour sur l'élément romain et ecclésiastique; les évêques eux-mêmes étaient, comme le clergé, tenus de défendre leurs causes devant les tribunaux civils,

[1] *Ewart*, vieux mot teutonique, qui signifie *prêtre*, veut dire aussi *gardien de la loi; ew*, loi, et *wart*, gardien (*ward*, *warden*, en anglais). On retrouve du reste chez les anciens Germains cette coutume, tutélaire pour le coupable, mais contraire cependant au véritable esprit du sacerdoce : « Nulli neque animadvertere, neque vincire aut verberare, nisi sacerdoti permissum; non quasi in pœnam, nec ducis jussu, sed velut Deo imperante. » (Tacit., *Germ.*, VII.) César nous apprend la même chose des Gaulois. (Liv. VI, c. 5.)

[2] Le dix-huitième concile de Tolède, tenu sous le roi Witiza, vers l'an 700 à 702, et dont les actes ont été perdus, contenait, dit-on, plusieurs clauses contraires à la suprématie pontificale : peut-être ne faut-il pas chercher d'autre motif à la disparition de ses actes.

dont Alonzo X et la dévote législation des *Partidas* devaient les affranchir un jour. Leurs délits, dans certains cas, étaient justiciables de ces mêmes tribunaux [1]. Mais n'oublions pas que cette réaction du pouvoir séculier sur le pouvoir ecclésiastique date du second concile de Tolède, en 527, époque où la puissance du clergé n'était pas encore bien affermie; il est douteux qu'une pareille loi eût été portée dans les derniers conciles, uniquement occupés d'étendre l'autorité royale, instrument nécessaire de l'autorité du clergé.

Depuis l'établissement du christianisme en Espagne jusqu'au septième siècle, l'élection des évêques appartint, suivant l'usage de l'église primitive, au clergé et au peuple; les paroisses proposaient le candidat qu'elles avaient élu au synode, qui devait ratifier le choix et le faire confirmer par le métropolitain. Mais, depuis le septième siècle, la trace de l'élection populaire se perd, et le *roi catholique* prend tout naturellement la place du peuple [2]; le clergé de chaque église propose son candidat: le roi choisit entre tous ceux qu'on lui présente, sauf le consentement du métropolitain, clause qui suffisait à elle seule pour constituer une lutte entre deux pouvoirs rivaux autant qu'alliés.

Peu à peu, cependant, la nécessité de pourvoir sur-le-champ aux vacances fit attribuer au métropolitain de Tolède, toujours résidant auprès du roi, le droit de nomination provisoire, à charge d'obtenir la

[1] Concil. bracar., an. 561; Capitula disciplinæ, cap. VII; Aguirre, et Loaisa, *Notæ in concil. tolet.*; Sanct. Isid., *Etymolog.*, lib. VII.

[2] Voyez la lettre de l'évêque Braulio à saint Isidore (Florez, t. XXX, app. III).

confirmation du roi[1]. Ainsi fut constituée, pour le titulaire de ce siége important, une véritable *primatie*, que ne reconnaissaient cependant pas les constitutions de l'église gothique.

Au-dessous des évêques, la hiérarchie ecclésiastique[2] se composait d'abord des membres du clergé revêtus des ordres majeurs : c'étaient les *presbyteres* (prêtres) et les *diaconi* (diacres), chargés des hautes fonctions du sacerdoce; puis les sous-diacres, lecteurs, psalmistes, exorcistes, acolytes et ostiaires, revêtus seulement des ordres mineurs. Leurs noms indiquent assez leurs fonctions. On y ajouta plus tard l'archiprêtre, l'archidiacre et le primiclerc, qui devaient résider dans chaque cathédrale; puis, enfin, un trésorier et un économe. Pour arriver au rang de diacre ou de prêtre, il fallait avoir passé par tous les degrés inférieurs.

Grâce à tous ces contrôles superposés l'un à l'autre, la discipline du clergé était très-sévère. Le commerce, qu'avant le sixième siècle on permettait aux ecclésiastiques, à cause de leur pauvreté, leur fut interdit. Chacun d'eux devait rester toujours attaché à la même église : celui qui la quittait sans permission de l'évêque devait y être renvoyé, et subir un châtiment sévère; l'évêque lui-même ne pouvait, sans le consentement du synode, faire changer à un clerc de résidence. Le mariage était permis aux ecclésiastiques qui avaient reçu les ordres mineurs[3], mais une

[1] Licitum maneat deinceps toletano pontifici quoscumque regalis potestas elegerit, et jam dicti episcopi judicio dignos probaverit, in præcedentium sedibus præficere præsules, et decedentibus episcopis *eligere successores*. (Conc. tol. XII, c. VI, anno 681.)

[2] Isidor. Hispal., *De off. Eccles.*, II, v. VIII-XV.

[3] Conc. tarrac., an. 516; valent., an. 546; tolet. III; bracar., an. 561.

seule fois et avec une vierge : ils ne pouvaient alors recevoir les ordres majeurs que dans un âge plus avancé, et en se séparant de leur femme. Un prêtre ne pouvait avoir dans sa maison que sa femme, sa sœur ou sa fille. La fornication était punie de la dégradation et de la pénitence perpétuelle, et la femme était renfermée dans un couvent ou vendue comme esclave. Les lois sévères portées par les derniers conciles attestent assez, par leurs efforts même pour le réprimer, le relâchement des mœurs du clergé [1], relâchement que nous verrons autorisé plus tard par les lois des *Fueros*.

### COUVENTS.

Dès la plus haute antiquité, et longtemps avant l'établissement des couvents réguliers, on trouve en Espagne des hommes voués à la vie solitaire et contemplative. Mais des plaintes trop fondées s'élevèrent bientôt contre ces cénobites, êtres amphibies, que saint Isidore compare assez bizarrement aux centaures de la Fable, et qui n'étaient ni clercs, ni moines, ni laïques. Le quatrième concile de Tolède prescrivit sagement à tous les ermites disséminés dans les vastes solitudes de l'Espagne de vivre dans des monastères. C'est vers cette époque que commence le second âge de la vie monastique, c'est-à-dire la vie commune, sans règle fixe. Un canon du concile de Tarragone, en 516, fait croire que les premiers monastères en Espagne furent fondés vers la fin du cinquième siècle; mais vers la moitié du sixième apparaissent déjà des

[1] Conc. tarrac., c. I; Conc. gerund., c. VII et VIII; tolet. II, c. III; id., III, c. V; IV, c. XXII.

fondations plus régulières. Saint Martin de Hongrie[1], vers 560, établit en Galice, sous Théodomir, roi des Suèves, le couvent de Dumium, près Braga; l'abbé saint Donat[2], un de ces pieux moissonneurs qui allaient alors semer la parole de Dieu sur tous les coins du globe, passe d'Afrique en Espagne à la tête de soixante-dix moines, et fonde, en 570, un monastère servite dans le royaume de Valence. Tous deux donnèrent une règle à leur communauté.

Bientôt une foule d'autres cloîtres s'élevèrent comme des rejetons autour de ces deux souches mères, sur le sol de la Péninsule, si favorable à leur croissance. L'exemple, l'imitation, on pourrait presque dire la mode, répandirent dans toutes les classes de la société le penchant à la vie contemplative; les donations vinrent avec les professions de vœux, et les évêques et le clergé séculier, rivaux naturels de ces pieux oisifs qui, sans avoir les charges de l'état ecclésiastique, venaient en recueillir les bénéfices, se hâtèrent de revendiquer sur les monastères le droit de surveillance épiscopale. Tous furent dès lors rattachés au ressort de l'autorité diocésaine[3]. Les moines, qui dans le début n'étaient considérés que comme des laïques, obtinrent, vers le septième siècle, d'exercer le sacerdoce dans leurs églises claustrales et même au dehors; mais la surveillance jalouse des évêques dégénéra bientôt en oppression, et les moines, forcés de se détourner de leur profession pour se livrer à des travaux serviles, en appelèrent aux conciles, qui

[1] Isid. Hispal., *De viris illust.*, XXII; Greg. Turon., *De mirac. S. Martini*, l. I, c. II.
[2] Sanct. Ildefons., *De viris illust.*, X.
[3] Conc. tolet. IV, c. LIII; Emerit., c. II.

réprimèrent cet abus d'autorité. Les droits des évêques se réduisirent depuis lors à surveiller la conduite des moines, et à nommer l'abbé et les autres dignitaires [1].

Les règles des ordres variaient suivant le caprice du fondateur, et s'éloignaient souvent de la règle de saint Benoît, si répandue dans l'Occident. Ces règles étaient en général sévères. Elles défendaient, pour la plupart, les travaux manuels, et encourageaient le double penchant du peuple espagnol à la paresse et à la vie contemplative. Il en résulta bientôt pour la profession monastique un haut renom de sainteté; les membres du clergé séculier le quittaient souvent pour jouir des bénéfices de cette dévote oisiveté, et un canon du quatrième concile de Tolède défendit aux évêques d'y porter obstacle, contrairement aux décisions des anciens conciles [2], qui interdisaient au clergé séculier cette espèce d'apostasie. Cependant l'immunité de la juridiction épiscopale, accordée aux moines par saint Grégoire, ce grand promoteur de la milice monastique, ne fut pas admise en Espagne, et l'esprit indépendant de l'épiscopat espagnol lutta avec succès contre cette prétention du saint-siége.

Outre les professions individuelles, des parents consacraient souvent leurs enfants à la vie monastique, et ces vœux, contractés avant l'âge de raison, n'en étaient pas moins indissolubles. Cet usage tyrannique s'adoucit un peu par la suite; et il fut défendu de vouer les *oblats* aux autels avant l'âge de dix ans, comme si leur choix pouvait être libre et éclairé à cet

[1] Conc. tolet. IV, c. LI.
[2] Conc. cesar. augus., an. 380.

âge[1]. Quant aux moines, il leur était interdit, sous les peines les plus sévères, de quitter leurs couvents pour rentrer dans la vie séculière.

Les couvents de femmes étaient à peu près soumis aux mêmes règles. Dans les premiers temps, il n'était pas permis aux femmes de prendre le voile avant l'âge de quarante ans[2]. Sous le nom de *virgenes veladas* (vierges voilées), elles pouvaient prononcer les mêmes vœux, sans sortir de la maison paternelle ou de celle d'un ecclésiastique âgé; elles étaient tenues non moins sévèrement au vœu de chasteté et d'obéissance. Les couvents de femmes étaient, comme ceux des hommes, soumis à l'autorité de l'évêque, et des moines nommés par lui étaient leurs directeurs et leurs administrateurs temporels. Il existait aussi quelques couvents mixtes, mais où l'église seule était commune aux deux sexes.

Le bréviaire goth ayant été conservé, on peut se convaincre que les rites du culte et de la messe ne souffrirent point, sous les Goths, d'altération grave. Sauf le droit d'asile, qui remonte à la plus haute antiquité, les immunités ecclésiastiques étaient encore très-bornées : le clergé supportait, comme tout le peuple, sa part des impôts, qui épargnaient les églises paroissiales pour frapper surtout sur les revenus des cathédrales. Il dépendait également des tribunaux séculiers, même sous les rois catholiques.

Le *Forum judicum*[3] porte des peines contre les clercs qui refuseraient de se soumettre à la justice

[1] Conc. tol. X, c. VI.
[2] Cons. cesar. august., I, c. VIII.
[3] Cod. Visig., lib. II, t. I, l. 17.

ordinaire, et de se rendre à ses citations. Seulement le clergé supérieur était exempt de ces trois peines, la décalvation, le fouet et la mort. Le clergé inférieur n'avait d'autre privilége que celui de ne pouvoir être employé aux travaux publics. En cas d'invasion, les évêques et le clergé étaient tenus de prendre les armes pour la défense du pays; du reste, ils étaient passibles des mêmes peines que les autres citoyens. Les évêques eux-mêmes n'étaient pas exempts de payer les impôts (*regiis inquisitionibus satisfaciebant*)[1].

Outre la justice séculière, à laquelle le clergé était soumis, il avait encore ses tribunaux particuliers, où, à défaut des tribunaux ordinaires, un ecclésiastique pouvait en citer un autre[2]. Chaque degré de la hiérarchie y jugeait le degré inférieur; on pouvait appeler de la sentence au métropolitain, et de celui-ci au roi, qui renvoyait l'affaire devant des juges spéciaux. Ces tribunaux ne pouvaient condamner à aucune peine corporelle, sauf le fouet. Mais cette juridiction, en quelque sorte supplémentaire, ne pouvait enlever les causes ni les coupables à la justice ordinaire, sauf le cas d'appel à l'évêque[3].

Il y avait trois sortes de conciles : nationaux, provinciaux et diocésains. Le roi convoquait les premiers, le métropolitain les seconds, et l'évêque suffragant les troisièmes. Ces derniers se composaient des abbés, prêtres et diacres du diocèse, et devaient avoir lieu au moins une fois l'an. Les conciles provinciaux, ou synodes, se tinrent d'abord deux fois par an, puis une

[1] Egica rex ad Toletanum conc.
[2] Conc. tol. III, c. XIII.
[3] Voyez liv. I, chap. III, p. 257.

fois seulement[1]. Quant aux conciles nationaux, l'époque de leur tenue n'était pas régulière et c'était au roi seul qu'il appartenait de la fixer.

Un des principaux objets de ces synodes était de mettre en ordre les décisions des conciles, tant nationaux qu'étrangers, et de lier ainsi par un corps de doctrine commune l'église d'Espagne à l'église de Rome, centre de la foi et de la discipline ecclésiastique. La collection des canons de l'église romaine, adoptée dans tout le reste du monde catholique comme un guide infaillible, et placée au-dessus de toute discussion, fut loin d'être reçue avec une soumission aussi aveugle par l'église d'Espagne, plus jalouse de son indépendance. Adhérant avant tout aux décisions de ses propres conciles, recueillies par l'évêque Martin de Braga, elle se contenta de les compléter par quelques décisions empruntées aux conciles étrangers, et de mettre les unes en harmonie avec les autres. Le savant Isidore, évêque d'Hispalis, se chargea de ce travail, et il en résulta une collection de canons de l'église espagnole[2], aussi précieuse qu'aucune de celles que le moyen âge nous a conservées.

Tout ce que nous venons de dire sur l'organisation de l'église d'Espagne suffit pour donner une idée de l'admirable esprit d'unité qui a présidé, dès les temps les plus reculés, à ce vaste et lent édifice de la puissance ecclésiastique. On a beaucoup accusé le saint-siége d'ambition; mais, en conscience, que fût devenu sans lui le catholicisme? Éparpillé sur tous les coins du globe, au milieu de mœurs et de climats si divers, n'eût-il pas perdu cette unité qui faisait sa force, pour

[1] Conc. tol. III, c. XVIII; IV, c. III; XII, c. XII.
[2] Cenni, *De antiq. Eccl. hispan.*, t. I, Préf., p. 32.

se diversifier au gré des mille caprices de la raison humaine? l'église avait besoin d'un centre; que ce centre fût à Rome ou ailleurs, il lui fallait une pensée dirigeante, une impulsion à la fois forte, une et durable, qui la guidât à travers toutes ses épreuves. Une église pouvait être opprimée, une église pouvait périr, mais il fallat que l'*église* ne périt pas! il fallait qu'une tradition non interrompue de doctrine et de vie liât l'une à l'autre toutes ces générations de prêtres qui se succédaient au pied de l'autel, et présidât, infaillible et éternelle, à tous ces conciles qui se déroulaient à travers les siècles comme les feuillets d'un même livre.

Et puis ce n'était pas l'église seule, c'était le moyen-âge tout entier qui avait soif d'unité. Le monde de l'Occident, habitué à vivre sous le joug d'une seule loi, d'une seule religion, d'un seul pouvoir, s'effrayait de cette liberté sans limites substituée tout d'un coup au despotisme tutélaire de l'empire. Tous les grands hommes qui ont vécu à cette époque, Théodoric l'Ostrogoth, Charlemagne le Franc, jusqu'au farouche Attila lui-même, ont essayé ou rêvé l'unité : tous ont succombé à la peine, et leur œuvre impuissante a péri avec eux, parce que ce principe, sur lequel avait vécu le monde ancien, ne suffisait plus au monde moderne; parce que les éléments d'infinie variété que l'invasion barbare avait jetés dans la société ne pouvaient se plier à ce moule uniforme.

Eh bien! ce qu'ils avaient essayé en vain, l'église l'a accompli : à elle seule il a été donné, dans le moyen-âge, de faire vivre à la fois, d'une seule pensée, sur tous les coins du globe, des peuples et des générations diverses, et de régner, comme Dieu,

à travers le temps et l'espace; à elle seule il a été donné de fonder, au milieu de toutes ces tentatives avortées d'organisation monarchique, féodale, communale, une sorte de grande république fédérative, qui avait pour parlement des conciles, pour représentants des évêques, et pour chef élu le saint-père; république profondément démocratique, bien que l'égalité en fût exclue; où longtemps avant de commander tous avaient appris à obéir; où la loi et la religion ne faisaient qu'un, et s'appuyaient en se sanctifiant l'une l'autre, fortes, au yeux du vulgaire, de l'obéissance même de ceux qui les prêchaient; où le citoyen, enfin, c'était le prêtre, citoyen d'autant plus dévoué à sa patrie adoptive, qu'il avait renoncé à l'autre.

Mais, en remplissant sa mission, Rome la dépassa. Parce que, dans ce long sommeil des intelligences, c'était elle qui s'était réveillée la première, elle prétendit que c'était révolte de penser autrement qu'elle et sans elle; elle poursuivit la liberté humaine dans son plus intime sanctuaire, dans la conscience, poussant ainsi le despotisme jusqu'à une extrémité où aucun despotisme humain n'était jamais arrivé. Puis, à cette tyrannie morale qui avait, après tout, quelque chose de grand et de hardi, elle joignit des ambitions plus terrestres: avec le monde de l'esprit, elle voulut celui de la chair, sans voir qu'elle quittait ainsi la position inexpugnable du dogme, pour prêter, comme pouvoir temporel, faible et contesté de sa nature, le flanc à toutes les attaques. Ce qui en résulta on le sait, et nous n'avons pas à le retracer ici. Mais, alors même qu'une entreprise a échoué, l'histoire doit rendre justice à sa grandeur; et la tyrannie exercée au nom de l'intelligence sur les intelligences de toute une époque a

droit, après sa chute, à plus de sympathies que l'orgueilleuse suzeraineté de Grégoire VII sur les couronnes de la terre, devenues un instant ses vassales.

## CONCILES DE TOLÈDE.

Avant de nous occuper de ces conciles sous le double point de vue religieux et politique, un mot d'abord pour faire justice de ces absurdes théories modernes[1] qui, sans se soucier le moins du monde de la réalité, veulent à toute force voir dans les conciles de Tolède des assemblées nationales, régulièrement organisées. Bien loin de ressembler en rien aux champs-de-mai des peuples de race germanique, les conciles de l'église espagnole ne furent d'abord que de simples synodes, occupés, dans une sphère assez rétrécie, d'affaires purement ecclésiastiques. Le clergé arien lui-même resta complétement en dehors de toute influence politique. Mais quand la conversion de Reccared et de la masse de la nation au catholicisme eut assuré au clergé une prépondérance qu'il n'avait pas eue jusque-là; quand, de tolérée, l'église romaine devint dominante, les conciles prirent alors

[1] « L'Espagne, sous la domination des Goths, tenait le premier rang comme nation : la justice y avait fixé son siége, les lois étaient faites selon les désirs du peuple, et les mœurs étaient conformes aux lois. Dans aucun pays *Mars ne s'est montré plus brave, et Minerve plus sage;* enfin l'Espagne était alors le paradis de l'église catholique. » (Valiente, *Apparatus juris publici hispanici*, lib. II, c. VIII.)

« Ce qui a toujours été considéré comme une loi fondamentale du gouvernement espagnol, c'est l'institution des *assemblées nationales*, que *la nation créa* pour opposer une digue au despotisme : c'est une imitation de la politique des peuples septentrionaux. » (*Théorie des cortès*, par Marana.)

Ces creuses et vaines utopies, où le bon sens n'est pas plus consulté que les faits, ne rappellent-elles pas, à s'y méprendre, les rêves érudits des Dubos et des Boulainvilliers sur notre histoire?

une tout autre importance. Le pouvoir du monarque, trouvant dans le clergé un point d'appui, favorisa son intrusion dans les affaires de l'état[1], ou plutôt l'église, au lieu d'entrer dans l'assemblée de la nation, ouvrit à la nation sa propre assemblée. Mais, nous ne saurions trop le répéter, depuis que l'ancienne coutume du *mallum*, ou réunion des hommes libres, a disparu, les conciles, même en se mêlant d'affaires temporelles, ne sont qu'un pâle reflet de ces assemblées populaires; le clergé et le roi y sont tout, les nobles peu de chose, et le peuple rien. Ce peuple n'y est mentionné que par une vaine formule, *omni populo assentiente;* et les hommes libres, c'est-à-dire la nation qui combat et possède, n'y sont représentés que par quelques nobles de cour, choisis par le roi pour ce stérile honneur, qui ne semble pas même appartenir de droit à leur ordre.

Ces nobles palatins, admis ou plutôt tolérés dans le concile, où leur droit de présence n'était que personnel et non héréditaire, ne paraissent pas y avoir exercé une grande influence, si l'on en juge par leur petit nombre[2] et le peu de traces qu'y a laissées leur présence. Le droit de convoquer le concile, l'initiative et la désignation des affaires à traiter, sont dévolus

[1] Ainsi les évêques assemblés à Tolède par Reccared pour recevoir l'abjuration solennelle du roi et de la noblesse, prescrivirent aux juges et aux percepteurs royaux de se présenter chaque année devant les synodes provinciaux pour y rendre compte de leur gestion. (Conc. tol. III, cap. XVIII), et le roi confirma les décisions du concile.

[2] Ce nombre ne s'éleva jamais au-dessus de 26 (treizième concile), et il était d'ordinaire beaucoup moindre : on trouve au huitième concile 52 évêques et 16 palatins, au neuvième 16 évêques et 4 palatins, au douzième 15 nobles et 35 évêques, au treizième 26 nobles et 48 évêques, au quinzième 17 nobles et 78 évêques, au seizième 16 nobles, 55 évêques et 6 abbés.

au roi; aux évêques, au clergé, appartient la véritable discussion des affaires, la rédaction des lois, le *gouvernement* enfin, dans son acception la plus pratique et la plus haute. Les affaires ecclésiastiques et séculières, d'abord confondues, finissent par être séparées. On traite celles-là dans les trois premiers jours du concile, et les laïques n'y sont point admis, tandis que le clergé est admis de droit à la discussion des intérêts laïques. Ainsi l'église se passe de l'état, et l'état ne peut se passer de l'église.

L'attitude du monarque dans ces diètes ecclésiastiques était assez humble, surtout lorsqu'un usurpateur venait implorer du clergé cette sanction dont le succès même ne le dispensait pas [1]. Le roi suppliait les Pères du concile de prendre telle ou telle provision sur des matières qu'il leur fixait d'avance [2]. Du reste, le besoin mutuel que ces deux grands pouvoirs, le trône et le clergé, avaient constamment l'un de l'autre, rendit leurs rapports faciles; les évêques, tout en accordant de bonne grâce au monarque les services qu'il réclamait d'eux, se servaient, à leur tour, de l'appui du bras séculier pour donner force à leurs décrets.

Rien n'était moins régulier que la tenue de ces

[1] Au quatrième concile de Tolède, en 633, les évêques, après de nombreux et utiles règlements ecclésiastiques, jurèrent fidélité au nouveau roi Sisenand, et déclarèrent, par un décret spécial, son prédécesseur et toute sa famille légitimement déchus de leurs droits à la couronne, et dignes d'être rejetés de la communion des fidèles.

[2] Rekeswinth, au huitième concile de Tolède, en 653, *supplia* les Pères de délier la nation du vœu qu'elle avait fait de ne jamais pardonner aux rebelles; d'ordonner, *avec une entière liberté*, ce qui leur paraîtrait utile à l'état; enfin, puisqu'il ne restait plus en Espagne d'autres ennemis de la foi que les juifs, de mettre un frein à leur hérésie, et de déraciner leurs erreurs. Bien entendu que le concile se rendit aux pieuses *supplications* de Rekeswinth.

conciles, dont la fixation était abandonnée au libre arbitre du roi. Tous les conciles, à beaucoup près, ne se sont pas occupés de matières politiques, et on n'en compte guère que dix-neuf où aient assisté les laïques, sévèrement bannis de tous ceux où l'on ne traitait que de matières ecclésiastiques. De ces dix-neuf on en trouve un dans le cinquième siècle, deux dans le sixième, et seize dans le septième : le premier à Braga, le deuxième à Saragosse, et tous les autres à Tolède. Ce sont ces dix-neuf conciles que les écrivains espagnols ont décorés du nom de *nationaux*, quoique la nation n'y ait été que bien imparfaitement représentée. Du reste, le rôle prépondérant que les évêques jouaient dans ces assemblées leur rendait plus acceptable la présence des seigneurs laïques; plusieurs passages des actes des conciles [1] attestent que les évêques les y appelèrent fréquemment, en se renforçant, il est vrai, d'un certain nombre d'abbés qu'on y voit alors apparaître. Ajoutons enfin que l'incontestable supériorité des lumières du clergé rendait pour lui sans danger ce contact avec le pouvoir laïque, obligé de laisser à la porte du concile sa seule arme, la force brutale!

Quant à la tenue des conciles, elle a été réglée par le quatrième de Tolède : au lever du jour, les portiers de la cathédrale ouvraient une seule porte, pour admettre ceux qui avaient droit d'assister au concile. Bientôt les évêques entraient en corps et s'asseyaient, les métropolitains d'abord, puis les suffragants, dans l'ordre de leur consécration; puis venaient les prêtres appelés au concile, qui s'asseyaient derrière les

[1] Le huitième concile de Tolède est le premier où l'on rencontre des signatures de laïques.

évêques, et les diacres, qui se tenaient devant eux; enfin les scribes et le petit nombre de laïques auxquels l'entrée était accordée. On fermait les portes, et l'archidiacre invitait à haute voix les assistants à la prière; tous, inclinés vers la terre, se livraient à une adoration silencieuse, qu'interrompait enfin un des évêques les plus âgés, pour offrir au Seigneur cet hommage muet de l'assemblée. Ensuite l'archidiacre invitait tout le monde à se relever; on lisait la profession de foi des quatre premiers conciles œcuméniques, et un discours du métropolitain le plus âgé ouvrait enfin la séance. Personne ne pouvait sortir avant qu'elle fût terminée; les discussions violentes étaient défendues, sous peine d'exclusion du concile et d'excommunication pour un an; enfin les décisions de l'assemblée, signées par les évêques, étaient remises au roi pour être confirmées par lui. Le roi assistait au concile, et remettait aux évêques, après une courte harangue, un mémoire écrit (*tomus*), pour appeler leur attention sur les matières à traiter.

Nous le demandons à tout homme de bonne foi : une assemblée ainsi faite ressemble-t-elle le moins du monde à une assemblée nationale? Le faible rempart que l'intervention du clergé, presque toujours uni d'intérêt avec le monarque, oppose à son autorité arbitraire peut-il compenser pour la nation l'absence de toute représentation libre et effective? D'ailleurs, les longs intervalles qui séparent ces conciles [1], assemblés au gré du caprice des rois, et le silence du code sur ce point important, montrent assez qu'il ne s'agit ici que d'un compromis entre deux pouvoirs, où la na-

[1] Entre le troisième et le quatrième concile on compte quarante-quatre ans; entre le dixième et le onzième, dix-huit ans.

tion, si tant est qu'il y ait une nation hors de l'église et du palais, n'a pas place au contrat.

L'affaiblissement de l'esprit militaire sous les derniers monarques goths servit merveilleusement les prétentions et le pouvoir toujours croissant du clergé. Ce n'était plus que par la révolte que les grands pouvaient protester contre la double tyrannie du trône et de l'épiscopat, appuyés l'un sur l'autre; et encore l'usurpation, obligée de mendier, pour s'affermir, la sanction de l'église, retombait-elle nécessairement sous le joug qu'elle avait voulu briser.

Si la conquête de l'Espagne par les Arabes ne fût venue bouleverser de fond en comble cette organisation toute sacerdotale, il eût été curieux de voir où se serait arrêtée cette action incessante d'envahissement, qui, en un peu plus d'un siècle, s'était déjà étendue sur toute la surface de la société civile. Nul doute que, dans la lutte de ces deux pouvoirs rivaux, la royauté, désarmée de tout moyen d'action par l'absence d'institutions militaires, n'eût succombé tôt ou tard, et que le droit d'élection royale n'eût fini par passer tout entier aux mains de l'épiscopat, appuyé sur ses conciles, sur son clergé et sur ses moines, avec Rome et la papauté pour arrière-garde.

Ici donc ressort, outre l'élection, une grave, une profonde différence entre la monarchie gothique au septième siècle et la royauté franque au huitième, sous Pépin et sous Charlemagne. Restés soldats, même sur le trône, ces habiles et puissants chefs, gardant de leur barbarie native ce qu'il en faut pour dominer le clergé, le prennent pour allié, pour instrument, mais jamais pour maître. Cette jeune et vigoureuse enfance d'une royauté toute militaire résiste

par la guerre à l'action absorbante de l'église romaine. Mais le point d'appui qui soutint Charlemagne et arracha au clergé franc les débris du naufrage de la royauté carlovingienne, ce point d'appui manquait aux monarques visigoths; l'esprit militaire s'était amorti sous cette monarchie théocratique, où le seul enseignement de courage se puisait dans des usurpations et des guerres civiles. Les mœurs grossières, mais pures, du barbare s'étaient altérées à ce contact d'une civilisation trop vieille pour lui; il en avait pris les vices, mais non l'élégance, les arts, la haute culture intellectuelle, qu'elle n'avait plus à lui donner en échange de ses rudes vertus : il s'était fait Romain, mais Romain du Bas-Empire, et devait finir, comme ce dernier, entre une invasion et un concile.

Digitized by Google

# LIVRE II.

# ESPAGNE GOTHIQUE.

(SUITE)

## CHAPITRE PREMIER.

### ROIS CATHOLIQUES A TOLÈDE.

(601 A 680)

Un des traits caractéristiques de la monarchie gothique, c'est qu'élective de nom, elle n'en est pas moins héréditaire de fait, chaque fois que la couronne repose sur un front digne de la porter. Les vertus du père frayent au fils le chemin du trône; et, soit crainte, soit affection, les partis se taisent devant cette glorieuse candidature, qui écarte toutes les autres.

Mais si le fils n'a pas hérité des vertus du père; si cette dure race gothique, contenue par une main puissante, sent la bride se relâcher sous une main faible ou novice, alors les haines éteintes se rallument, les ambitions s'agitent, les complots renaissent,

une noblesse factieuse réclame à haute voix ce droit d'élection qu'appuie au besoin la révolte ou l'assassinat; et le faible monarque ne tarde pas à descendre d'un trône où il n'a pas su continuer son père, et à échanger sa couronne pour la tonsure du cloître ou la pierre du tombeau.

Telle est l'histoire du fils de Reccared, LIUVA, ou plutôt LEUWA II. Élu roi sans opposition, malgré la naissance obscure de sa mère [1], il dut probablement son élection au clergé, tout dévoué à la mémoire du saint roi Reccared. Leuwa annonçait toutes les vertus de son père [2]; mais le noble WITT-RICH, auquel Reccared avait fait naguère grâce de la vie, se vengea sur le fils du pardon du père. Il se mit à la tête des ariens mécontents et renversa Leuwa du trône, après moins de deux ans de règne. Le malheureux roi eut la main droite coupée, et fut ensuite mis à mort [3] (603).

L'histoire est avare de détails sur les successeurs de Reccared jusqu'à Kindswinth. Tout ce qu'on sait de Witteric, c'est qu'il chercha vainement à rétablir l'arianisme [4], contre lequel s'était prononcée l'immense majorité du peuple espagnol (on peut maintenant lui donner ce nom). L'usurpateur essaya aussi de continuer la politique des rois qu'il avait remplacés, en nouant des alliances de famille avec les Francs. Il donna sa fille Ermenberge au roi Théodoric (Thierry) de Bourgogne, à condition que celui-ci renverrait sa

[1] Aschbach suppose que Liuva était né de la reine Badda avant son mariage; le fait nous paraît peu probable. Isidore dit en parlant de lui : *Ignobili matre natus;* or il n'eût pas appelé *ignobilis* une reine dont le mariage aurait d'ailleurs effacé l'erreur.

[2] Virtutum indole insignitus. (Isid. Hispal.)

[3] Isidor. Hispal., *Chronol. regum goth.*, *apud* Duchesne, t. I, p. 819; *additio ad Biclar.*, II.

[4] Lucas Tudens., *Chron. mundi.*

concubine. Mais Brunehaut, aïeule, et Theudilane, sœur du jeune roi, craignant de perdre sur lui leur influence, si elles laissaient une étrangère s'emparer de son esprit, parvinrent à lui rendre odieuse sa jeune épouse, et l'éloignèrent du lit conjugal [1]. Théodoric finit par la renvoyer à son père, en gardant les trésors qu'elle lui avait apportés. Witteric menaça le roi franc de sa vengeance, et se ligua contre lui avec les rois d'Austrasie, de Neustrie et des Lombards. Mais ces menaces demeurèrent sans effet. Witteric essaya ensuite, avec aussi peu de succès, quelques expéditions contre les Grecs de la Bétique. Ses mœurs dissolues et violentes, et surtout sa haine contre les catholiques, lui attirèrent une fin prématurée (610). Il périt assassiné dans un festin, après dix ans de règne [2].

Gundemar, élu après lui [3], fit avec succès la guerre aux Basques, puis aux Grecs; il mourut à Tolède après deux ans de règne (612). Il eut avec les princes francs quelques altercations, mais qui n'aboutirent pas à une guerre. Pendant ce règne si court, deux conciles furent convoqués à Tolède.

Sisebut, élu pour lui succéder, nous apparaît comme un des plus grands rois qui se soient assis sur le trône des Goths. Après avoir triomphé, par

[1] Eadem (Ermenberga) factione aviæ suæ Brunechildæ virilem coitum non cognovit... (Fredegar., c. xxx.)

Notre seule source dans ce récit est Frédégaire, source un peu suspecte; le savant Mascou révoque en doute toute cette histoire. (*Geschichte der Deutschen*, l. XIV, § xxxiv.)

[2] Hic in vita plura illicita fecit; quia gladio operatus fuerat, gladio periit. (Isid. Hispal.)

[3] Mariana prétend, d'après des documents inédits, publiés dans la grande édition de Valence, en 1785 (t. II, p. 547), que cette élection fut due à l'appui des Francs, que Gundemar acheta par un tribut annuel. Aschbach (p. 235) démontre fort bien l'improbabilité de cette assertion.

ses lieutenants, des Asturiens rebelles, il conduisit en personne une expédition contre les Grecs, qui possédaient encore tout le littoral à l'est du détroit jusqu'à Valence, et le sud du Portugal, ou les Algarves. Les Grecs, deux fois vaincus en bataille rangée, s'enfermèrent dans les murs de leurs villes, croyant échapper aux Goths, auxquels la tactique des siéges était toujours restée étrangère. Enfin l'empereur Héraclius, qui avait assez à faire de se défendre contre les Perses, abandonna ces possessions lointaines, que l'empire ne pouvait plus défendre, et céda à Sisebut toutes ses villes du littoral, sauf quelques-unes dans les Algarves [1]. Cette glorieuse conquête, qui laissait les Goths seuls maîtres de la Péninsule, fit briller au grand jour les vertus de Sisebut. « Telle fut, nous dit saint Isidore, sa clémence après la victoire, qu'il racheta de ses propres deniers les captifs que ses soldats avaient réduits en esclavage. »

Maintenant, comment concilier cette charité toute chrétienne de Sisebut avec les cruelles persécutions qu'il fit éprouver aux juifs, jusque-là mieux traités par les rois goths? Qu'il ait été poussé à ces rigueurs par le clergé ou par l'empereur Héraclius, il n'en est pas moins honorable pour saint Isidore d'avoir flétri ces impolitiques rigueurs. « Sisebut, dit le vénérable historien, n'agit pas, dans son zèle pieux, selon la sagesse (*secundum scientiam*), et contraignit par la violence ceux qu'il fallait persuader par le raisonnement. »

[1] Voyez dans Ferreras (an 615) et dans Florez (VII, p. 320) les lettres de Sisebut et de Cæsarius, qui commandait en Espagne pour l'empereur. Voyez aussi Frédégaire (*Chron.*, c. XXXIII); *Appendix ad Marii Chronicon* (*apud* Duchesne, I, 216), et Rodrigue de Tolède (II, XVII).

Les juifs, dès le temps de Salomon, s'il fallait en croire leurs traditions, auraient déjà été très-nombreux en Espagne. Ce qui est plus certain, c'est que Vespasien, après avoir dompté leur révolte, en avait fait déporter cinquante mille avec leurs familles dans la Péninsule [1], et que ce nombre s'était beaucoup accru sous les rois goths; mais Sisebut, emporté par un zèle aveugle, ne se contenta pas de l'état d'humiliation où la loi maintenait cette caste proscrite: il voulut encore leur arracher violemment cette foi qui leur était si chère, cette foi à laquelle ils ont tout sacrifié pendant ce long martyre qui dure depuis dix-huit siècles! Ce prince si humain, si doux, qui pleurait à la vue du sang versé sur le champ de bataille [2], ne fut pas ému de l'héroïque constance avec laquelle les juifs ont de tout temps supporté les persécutions, l'exil, les supplices et la confiscation même, plus cruelle à leurs yeux, plutôt que de renoncer à leur dieu et à la loi de leurs pères.

On a beaucoup médit des juifs, et sur quelques points on a eu raison peut-être; mais si leur croyance est une erreur, quelle vérité fut jamais embrassée avec cette conviction et défendue avec ce courage! Les divines vérités du christianisme ont fait plus d'apôtres et plus de prosélytes; mais ont-elles fait plus de martyrs? La foi du juif est une foi jalouse, comme son Dieu: il ne la veut partager avec personne, mais pour personne aussi il ne la trahit; toutes

[1] On prétend qu'Adrien fit déporter aussi dans la Péninsule une nouvelle colonie juive; mais le fait n'est rien moins qu'attesté.

[2] Sisebodus dicebat pietate plenus : Heu me miserum cujus tempore tanta sanguinis effusio *fitur!* Cuicumque poterat occurrere, de morte liberabat. (Fredeg., XXXIII.)

les séductions qui agissent sur les autres hommes n'ont pas prise sur ce peuple étrange; roseau battu par tous les vents, sans cesse il se courbe, mais sans cesse il se relève; toujours trompé, il espère toujours, et croit encore, après tant de mécomptes, à ce Messie tant attendu, qui ne vient pas, mais qui doit venir. Dispersés sur toute la face de la terre, marqués du sceau de la vengeance divine, et portant sur leur front l'empreinte d'une race déchue, une force merveilleuse de cohésion unit d'un bout du monde à l'autre ces tronçons mutilés de nation, qui tendent sans cesse à se rejoindre. Peuple à part entre tous les peuples, exception vivante à toutes les lois sur lesquelles la société repose, possédant parfois la moitié des richesses d'un royaume, sans y avoir un toit qui soit à eux ni un coin de terre pour y mourir en paix, ils fatiguent de leur durée opiniâtre les gouvernements qui les persécutent, et leur vivace nationalité n'a pas même besoin, pour subsister, d'un sol où elle enfonce ses racines.

De toutes les persécutions éprouvées par cette race malheureuse, celle de Sisebut paraît avoir été une des plus cruelles. S'il faut en croire un historien franc, Aimoin [1], quatre-vingt-dix mille juifs furent forcés de recevoir le baptême. Heureux ceux qui purent se dérober par la fuite aux violences légales dont le code gothique porte encore la trace [2]! Tous ceux qui refusèrent de se convertir eurent leurs biens

[1] *Chron. Moissacense*, *apud* dom Bouquet, t. II, p. 652. On trouve aussi quelques lignes sur cette persécution dans *Marii Avic. Chron.*, *apud* Duchesne, I, 216.

[2] Cod. Vis., l. XII, tit. II, l. 13 et 14; tit. III, l. III. (Voyez l'Analyse du Code.)

confisqués, et subirent des peines infamantes, la *décalvation*, le fouet ou l'exil. Le zèle fanatique de Sisebut alla si loin, qu'il s'opéra dans le sein du clergé même une réaction toute chrétienne de pitié en faveur des malheureux proscrits. Nous avons vu saint Isidore exprimer hautement son blâme du zèle inconsidéré de Sisebut; nous verrons plus tard, en 633, les Pères du sixième concile de Tolède, s'apercevant que les juifs convertis désavouaient leur foi avec les lèvres, mais lui restaient fidèles au fond du cœur, défendre « *que l'on contraigne par force les juifs à croire* [1], excepté ceux qui avaient reçu le baptême du temps du roi Sisebut. » Le même concile, il est vrai, décrète ensuite « que les enfants des juifs seront séparés de leurs parents, lorsque ceux-ci voudront les circoncire, et, *même dans tous les cas*, pour être élevés dans la foi chrétienne; que le juif baptisé n'aura aucun commerce avec les juifs infidèles, sous peine du fouet ou de l'esclavage; que les juifs, enfin, seront exclus de tous les emplois. » S'étonnera-t-on après cela que, lors de l'invasion arabe, cette race opprimée se soit empressée au-devant de ses nouveaux maîtres qui, à la suite de la conquête, leur apportaient au moins la tolérance?

Sisebut, suivant saint Isidore, ne fût pas étranger aux lettres [2] : c'est le premier roi goth auquel l'histoire accorde cet éloge, mérité par plusieurs rois

[1] Non enim inviti salvandi sunt, sed volentes... Non vi, sed libera arbitrii facultate, ut convertantur suadendi sunt, non impellendi; qui autem jampridem ad Christum venire coacti sunt, oportet ut fidem etiam, quam vi susceperunt, tenere cogantur. (Can. LVII.)

[2] « Fuit lingua nitidus, litterarum studiis *ex parte* imbutus. » *Ex parte* dit encore beaucoup dans la bouche d'Isidore, l'homme le plus savant de son époque. *Vir sapiens*, dit Frédégaire, c. XXXIII.

francs. L'histoire vante sa douceur et sa bonté; protecteur zélé de l'église et des monastères, il poussa le zèle jusqu'à déposer un évêque qui avait laissé introduire dans le service divin des rites où la trace du paganisme n'était pas encore effacée. « Mais Dieu, dit Ferreras, lui montra bientôt qu'il peut étendre sur leur lit de mort les rois qui portent une main profane sur l'église. » Le poison, suivant quelques historiens, abrégea les jours de Sisebut; suivant d'autres, il mourut d'une médecine trop violente (620). Sous son règne, la marine des Goths commença à prendre quelque importance [1] : c'est à lui qu'on attribue la conquête de Ceuta et de Tanger (*Tingis*, *Tendja*) en Afrique, que les Espagnols possédèrent certainement avant la conquête arabe.

Son jeune fils Reccared II, élu sans opposition, mourut au bout de quelques mois. S'il se fût montré digne de ce beau nom, s'il eût laissé le trône à un fils capable de lui succéder, peut-être les destinées de la race gothique auraient-elles changé; quelques grands princes se succédant sans interruption, comme dans la glorieuse dynastie des Ommyades de Cordoue, eussent bientôt rendu la couronne héréditaire, et nous n'aurions pas à assister au triste spectacle du déclin d'un empire que le droit fatal d'élection précipite vers sa ruine et livre, vaincu d'avance, à la conquête étrangère.

Swinthila, son successeur, étrange composé de vertus dans la guerre et de vices dans la paix [2], ou-

[1]... Ut non solum terras, sed et ipsa maria (Gothi) suis armis ardeant. (Isid. Hisp. *Recapitulatio in Gothorum laudem.*)

[2] La Chronique de saint Isidore, qui nous a si longtemps guidé, nous abandonne au milieu de ce règne, où elle a été à peu près notr unique

vrit glorieusement son règne par une campagne contre les Grecs, qu'il avait déjà combattus comme lieutenant de Sisebut : abandonnés par l'empereur Héraclius, acculés par les armées victorieuses de Swinthila dans l'étroit coin de terre qu'ils possédaient encore à l'extrémité du Portugal, ils finirent par l'évacuer (624), et renoncer après quatre-vingts ans d'occupation, au dernier vestige de souveraineté qui leur restait en Espagne. Swinthila est le premier roi goth qui ait joui de l'entière possession de la Péninsule; aucun étranger n'en foula plus le sol, et les Goths, qui, après deux siècles, avaient pris enfin racine sur cette terre conquise, purent, à dater de ce jour, s'en dire réellement les maîtres. Swinthila, après cette expédition, tourna ses armes contre les Basques, qui avaient fait irruption dans la Tarragonaise; sa marche rapide, d'un bout de l'Espagne à l'autre, les frappa d'une telle terreur, qu'ils mirent bas les armes, et déposèrent leur butin aux pieds du vainqueur. Swinthila consacra les fruits de sa victoire à bâtir, contre les incursions à venir, la ville forte d'*Oligitum* (Olite en Navarre).

Après tant de succès, Swinthila, se croyant solidement établi sur le trône, songea à rendre le trône héréditaire dans sa famille : il associa à l'empire son

source; mais, des deux faces de la médaille, le saint évêque n'en a voulu voir qu'une, celle des vertus de Swinthila. Après un pompeux éloge de ce prince, qu'il appelle le père des pauvres, il termine en priant le ciel pour sa prospérité et celle de son fils Richemir, d'avance associé à l'empire. Les dernières paroles de l'évêque historien, le même qui présida le concile où Swinthila fut plus tard déposé, sont un peu suspectes de flatterie : « Riccimirus..., in cujus infantia ita *sacræ* indolis splendor emicat, ut in eo, et meritis et vultu, paternarum virtutum effigies prænotetur. Pro quo exorandus est Deus ut..., post longævum patris imperium, sit et regni successione dignissimus. » (Sanct. Isid., *apud* Florez, t. VI, p. 495.)

fils Richmir, et laissa prendre à sa femme Théodora et à son frère Geila une trop large part du pouvoir. Bientôt les vertus du monarque, corrompues par la prospérité, firent place aux vices opposés; cédant aux funestes suggestions de son frère, Swinthila, le *père des pauvres*, comme l'appelait saint Isidore, devint un avide tyran, toujours prêt à supposer des crimes à ses sujets les plus riches, pour s'emparer de leurs biens. Tel est du moins le portrait que nous a laissé de lui Frédégaire [1], historien étranger, seule source qui nous reste pour les dernières années de ce règne, avec les actes du sixième concile de Tolède. Ce brusque changement étonnera peut-être dans un monarque cité jusque-là comme le modèle de toutes les vertus; mais il faut se rappeler que les évêques, à cette époque, avaient le monopole de l'histoire; que Swinthila, en essayant de rendre la couronne héréditaire, portait une atteinte directe au droit qu'avait le clergé de concourir, avec la noblesse, à l'élection du monarque; et qu'enfin, lorsqu'on en vient à déposer un roi, il faut toujours trouver des crimes à celui que l'on dépossède.

Swinthila, en travaillant à détruire l'électivité de

[1] « Cum esset Swinthila nimium in suis iniquus, et cum omnibus regni sui primatibus odium incurreret. » (Frédégaire, LXXIII.) A cette époque si confuse de l'histoire des Goths, où les sources manquent presque absolument, on ne saurait trop déplorer la perte de la Chronique de saint Ildefonse, le continuateur d'Isidore. Peut-être cette précieuse Chronique, qui jetterait un jour nouveau sur l'histoire d'Espagne, pourrit-elle dans quelque monastère, ou a-t-elle péri, après avoir été épargnée par le temps, dans le pillage et l'incendie qui ont signalé récemment la fermeture des couvents, sur quelques points de la Péninsule. Il faut espérer que le gouvernement espagnol songera à réunir ces richesses éparses, dont il pourrait doter les villes les plus importantes de la Péninsule; mais pour cela il faudrait le calme et les loisirs de la paix; et la malheureuse Espagne est-elle de si tôt destinée à en jouir?

la couronne, avait froissé les deux castes les plus influentes et les plus redoutables, les seules dans la nation qui prissent part au maniement des affaires, le clergé et la noblesse. C'en était trop d'avoir à lutter à la fois contre ces deux ennemis, qu'on n'a jamais vaincus qu'en les divisant. Des conspirations se formèrent; découvertes par l'actif Swinthila, elles furent réprimées avec une rigueur qui accrut encore la haine de ses ennemis.

Sisenand, un des nobles goths, se décida enfin à exploiter à son profit les ressentiments de sa caste et les fautes de Swinthila; mais pour réussir à détrôner un roi victorieux, et qui ne paraît pas avoir été haï de son peuple, il fallait l'appui de l'étranger. Sisenand fit demander une armée à Dagobert, roi des Francs, et lui promit en retour un vase en or pesant 500 livres, que le roi Thorismond avait reçu du patrice Aétius, en mémoire de la victoire de Châlons. Le roi franc, avec la passion d'un sauvage pour l'or et les joyaux, se hâta d'accepter cette offre et d'envoyer des troupes; et Sisenand [1], ainsi appuyé, n'hésita pas à lever, dans la Septimanie, l'étendard de la révolte. Swinthila, à la tête d'une armée, s'avança jusqu'à Saragosse. Mais le bruit seul de l'approche des Francs suffit pour faire tomber les armes de la main des Goths. L'armée franque entra sans obstacle à Saragosse (631), et Sisenand y fut proclamé roi et reconnu par la nation, en dépit de cette honteuse in-

[1] Frédég., c. LXXIII. On remarquera les noms romains des deux généraux de Dagobert, Abundantius et Venerandus. De pareils exemples sont beaucoup plus rares chez les Goths, où la race romaine indigène paraît s'être fondue plus vite dans la race conquérante : l'influence romaine semble avoir été plus vivace dans le midi de la Gaule qu'en Espagne, où l'on ne rencontre plus de noms romains que dans les rangs du clergé.

vestiture qu'il recevait de l'étranger. Les Francs reprirent la route de la Gaule, et Sisenand, fidèle à sa promesse, envoya à Dagobert le riche joyau qui devait solder sa couronne. Mais les Goths, qui tenaient à ce trophée populaire, reprirent de force le présent d'Aétius, que Sisenand remplaça par 200,000 *solidi*. On ignore quel fut le sort de Swinthila et de son fils après leur déposition [1].

Il restait à Sisenand une dette à payer au clergé. Aucun concile, provincial ou national, n'avait eu lieu pendant le règne de Swinthila, et ce fut là peut-être une des causes de sa chute : sans doute il redoutait l'influence que ces parlements ecclésiastiques attribuaient au clergé sur les affaires de l'état. Mais Sisenand, roi couronné par l'étranger, avait besoin plus qu'aucun autre de la sanction des évêques dans un concile national. Il lui fallait cette barrière à opposer aux complots que les partisans du dernier roi tramaient déjà contre lui. Il se décida donc, en 633, à convoquer le quatrième concile de Tolède. Saint Isidore, évêque d'Hispalis [2], présida ce concile ; soixante-deux évêques y assistèrent. Sisenand se présenta devant eux à genoux [3], le front courbé et les larmes dans les yeux. Certes, il y a bien loin de cette royauté

[1] Ces détails ne se trouvent que dans Frédégaire. La Chronique de saint Bénigne n'a qu'une ligne : « Sentilla, rex Hispaniæ, quem Sisenandus oppresserat, moritur. » Isidorus Pacensis, dont la Chronique s'étend du commencement du règne d'Héraclius à l'an 754, dit seulement que Sisenand usurpa le trône. Les historiens postérieurs, tels que Rodrigue de Tolède et Lucas de Tuy, ne nous apprennent rien sur le sort de Swinthila.

[2] Il est fort à regretter que la Chronique se soit arrêtée au milieu du règne de Swinthila : il eût été curieux de voir si l'honnête évêque aurait payé à l'urpateur, couronné par lui, le même tribut d'éloges qu'au roi légitime et à son fils.

[3] Novus rex genibus nixus, humillimoque corporis habitu, inter singul-

prêtant, à genoux, foi et hommage au clergé, à la royauté victorieuse des Wallia, des Euric et des Leugild. Ce fait seul atteste combien l'esprit militaire allait s'affaiblissant chez les Goths, combien le glaive commençait à s'humilier devant la tiare.

Satisfaits de cette humble attitude du monarque, les évêques n'hésitèrent pas à proclamer roi Sisenand, et à reconnaître pour déchu et indigne de la couronne Swinthila, qui avait méconnu leurs droits. Mais, craignant en même temps de déchaîner les ambitions de la noblesse, ils fulminèrent l'anathème et les peines temporelles les plus sévères contre tous ceux qui attenteraient à la vie ou à la couronne du roi consacré par eux. Voici les propres expressions de ce décret, où l'on voit le clergé reculer devant ce droit terrible de déposer les rois, dont lui-même vient d'user, et dont il craint qu'une main profane ne se saisisse après lui. Après avoir prouvé, par force citations de la Bible et de l'Évangile, la sainteté des personnes royales, les Pères continuent en ces termes : « Quiconque violera par quelque complot le serment qu'il a prêté de conserver la vie du roi, pour le bien de la patrie et de l'empire goth; quiconque attentera à ses jours et le dépouillera de son pouvoir (ceci est écrit par les mêmes évêques qui viennent de déposer Swinthila), quiconque enfin, par une ambition tyrannique, aura usurpé le trône (ceci se prononçait en face de Sisenand), qu'il soit anathème devant Dieu et les anges, et retranché de l'église catholique et de la société des

tus et lacrymas quæ ex oculis copiosæ manabant, preces pro se divini Numinis propitiandi causa petiit. (Mariana, VI, v.)

Lucas de Tuy (*Chron. mundi*, l. III) dit en deux mots : « Iste synodo episcoporum egit, *patiens* fuit, regulis orthodoxus exstitit. »

chrétiens, avec tous ses complices. » Cet anathème solennel est répété trois fois de suite. A la troisième, on y ajoute : « Et qu'il n'entre pas en partage avec les justes, mais avec le diable et ses anges, et qu'il soit condamné, avec tous ses complices, à d'éternels tourments. Et, s'il vous plaît aussi, à vous tous qui êtes présents, confirmez par votre voix cette sentence trois fois répétée. » Et tout le clergé, et tout le peuple s'écrièrent tout d'une voix : « Que celui qui violera cette sentence soit anathème et *maranatha* (c'est-à-dire perdition) jusqu'à l'arrivée du Seigneur, et qu'il ait le lot de Judas Iscarioth. »

Le même canon confirme solennellement la foi promise au *glorieux* roi Sisenand ; puis, s'adressant au roi en personne, « Toi, monarque présent, lui dit-on, et tous ceux qui viendront après toi, nous vous conjurons, avec l'humilité convenable, de régir avec justice et piété les peuples que Dieu vous confie, et de régner avec humilité de cœur et avec l'amour de ce qui est bien. *Que nul de vous, dans les causes capitales, ne rende seul une sentence,* mais d'après le vœu du peuple et l'avis des juges, afin que le crime soit manifesté par un jugement solennel... Et nous portons ce décret sur les rois à venir : que si l'un d'eux se révolte contre les lois, et exerce sur ses sujets un empire cruel et tyrannique, l'anathème du Seigneur soit sur lui. Quant à Swinthila, qui, reconnaissant ses propres crimes, *s'est lui-même dépouillé de la couronne*, nous décrétons, *après avoir pris l'avis de la nation*, que ni ses fils ni son épouse, à cause de leurs fautes, ne soient jamais rattachés à notre communion, ni rendus aux honneurs dont ils ont été dépouillés, et qu'ils soient privés des biens qu'ils ont

enlevés aux malheureux, sauf ce que voudra bien leur laisser la justice de notre pieux roi. Et Geila, qui n'a gardé sa foi ni à Swinthila, *son frère par le sang comme par le crime*, ni à notre glorieux souverain, sera séparé de notre communion et dépouillé de ses biens... » Ce canon, le dernier du concile, se termine par les vœux les plus ardents pour la prospérité du nouveau roi.

Après un peu moins de cinq ans d'un règne dont la tranquillité fut achetée aux dépens de la dignité royale, Sisenand mourut paisiblement à Tolède (636).

Chintila, élu après lui, le fut évidemment sous l'influence des évêques [1], puisque, dans un règne de quatre ans, il assembla à Tolède deux conciles nationaux. Le clergé, qui, depuis Sisenand, tenait la royauté en tutelle, fut sommé de lui rendre en protection ce que celle-ci lui payait en dépendance : aussi presque tous les canons du cinquième concile ont-ils pour objet de défendre la personne du prince contre toute violence; car cette personne royale, depuis qu'elle s'est faite la *chose*, la propriété de l'église, est devenue sacrée.

Le deuxième canon met sous la protection de l'église les enfants du roi régnant; le troisième excommunie tous ceux qui essaieront d'usurper la couronne, sans être issus de l'ancienne noblesse gothique, et sans être légitimement élus; le quatrième défend de s'enquérir de l'avenir et de l'époque de la mort du roi; le cinquième excommunie ceux qui profèrent des malédictions contre lui : « car, si celui qui mau-

[1] Synodos plurimos Toleto cum episcopis egit et subditum regnum fide firmavit. (*Chronol. reg. gothor.*)

dit n'entre pas dans le ciel, à plus forte raison doit-on l'exclure de l'église. »

Le sixième concile, tenu en 638, renouvelle encore ces impuissantes garanties données à la royauté. Il ajoute l'interdiction du trône pour quiconque a porté l'habit religieux, a eu les cheveux coupés par punition, ou descend d'origine servile ou étrangère. Enfin, il enjoint au successeur d'un roi assassiné de le venger « comme si c'était son père. »

Outre ces prescriptions toutes politiques, les pères du concile décrètent que, « Dieu ayant jugé à propos de dompter *l'inflexible perfidie judaïque*, grâce à l'ardente foi du monarque, *qui ne laisse pas vivre dans son royaume un homme qui ne soit pas catholique*, nul ne pourra monter sur le trône sans prononcer le serment de ne pas tolérer le judaïsme; et celui qui manquera à ce serment sera maudit, et *servira d'aliment au feu éternel,* lui et tous ses complices. » Les serviteurs du roi devront demeurer dans la libre possession des biens qu'ils ont reçus de lui, et les enfants du roi ne pourront être privés de ceux qui leur appartiennent légitimement. Enfin, les églises ne doivent pas être inquiétées dans la possession de tout ce que les rois et autres personnes pieuses leur ont concédé *justement*, *car le bien de l'église est l'aliment des pauvres.*

L'histoire se tait sur les autres événements du règne de Chintila. La seule trace que ce règne de quatre ans ait laissée, ce sont des conciles; c'en est assez pour qu'on sache que le clergé a régné sous le nom de Chintila. Ce fut sans doute pour récompenser la soumission de ce roi selon le cœur de Dieu que les

évêques nommèrent pour lui succéder son fils TULGA (640). Deux lignes de Frédégaire [1] nous apprennent que Chintila quêta cette élection avant de mourir. Mais Tulga, bien jeune encore, n'avait pas l'énergie nécessaire pour tenir en bride cette race indocile des Goths [2]. S'il faut en croire l'historien franc, qui nous guide seul pendant ce règne, la douceur du jeune roi ne fit qu'irriter l'ambition des nobles, impatients du joug d'un enfant, et qui méprisaient ouvertement son autorité; enfin KINDASWINTH (*filiis potens*), vieux guerrier de noble race, s'empara du jeune roi (642), lui fit couper les cheveux, et le força à se faire moine [3].

Dans ce règne de deux ans, raconté en quelques lignes par un historien étranger, on entrevoit assez nettement la lutte des deux pouvoirs rivaux, qui se disputent un trône en tutelle. Le clergé se personnifie dans ce jeune et pieux roi Tulga, *blandus et catholicus*, qui sait bien obéir aux prêtres, mais qui ne sait pas commander aux nobles; la noblesse, dans ce rude soldat aux cheveux blancs, Kindaswinth, qui pour s'affermir sur le trône n'a pas besoin, comme Sisenand, de mendier l'appui des évêques, sûr de le

[1] Hujus filius, nomine Tulga, sub tenera ætate, Spaniæ, *petitione patris*, sublimatur in regno. (C. LXXXII.)

[2] Gothorum gens impatiens est, quando super se forte jugum non habuerit. (Frédég., LXXXII.)

[3] Unus ex primatibus, Chintasindus, collectis plurimis senatoribus Gothorum, *cæteroque populo*, in regno Spaniæ sublimatur. Tolganam degradatum ad *honorem clericati* fecit. (Frédég. LXXXII.) La version de Lucas de Tuy, qui se servit de la Chronique perdue de saint Ildefonse, est toute différente : « Iste blandus et *catholicus per omnia* fuit, regna sibi subdita in pace dilatavit, in judicio rectus, ac largitate et lenitate clarus Toleti decessit. » Mais la version de Frédégaire, contemporain, quoique étranger, nous paraît plus probable. D'ailleurs, dans cette lutte entre l'épiscopat et la noblesse, saint Ildefonse, évêque, dut embrasser nécessairement la cause du roi *catholicus per omnia*.

trouver toujours à son service quand il daignera le demander.

L'usurpation de Kindaswinth, quoique appuyée par une partie des grands, était loin d'avoir réuni tous les suffrages. Des partis se formèrent, des complots s'ourdirent, et la vie et le pouvoir du nouveau roi furent menacés. Un autre prince eût combattu les factions par des conciles; mais Kindaswinth, monté sur le trône sans l'appui du clergé, sut encore s'y maintenir sans lui : avec une race remuante comme celle des Goths, la clémence n'eût été qu'un encouragement donné à la révolte; le roi qui eût pardonné aux factieux eût semblé leur demander grâce. Kindaswinth s'y prit autrement; et comme s'il eût voulu venger sa propre cause dans celle des rois dont il usurpait le trône, il rechercha sans pitié tous ceux qui avaient pris part à des complots sous les règnes précédents, oubliant que lui-même, coupable d'un même crime, n'avait que le succès pour excuse. Environ deux cents nobles et cinq cents autres personnes furent condamnés à mort; un plus grand nombre encore furent bannis, et les femmes et les enfants des coupables remis comme esclaves, avec tous leurs biens, au pouvoir des fidèles serviteurs du roi [1]. D'autres, pour échappér à sa vengeance, se condamnèrent à l'exil, et allèrent en Afrique ou auprès du roi des Francs attendre des jours plus heureux; et Kindaswinth, plus roi par la terreur qu'aucun des monarques goths ne l'avaient été jusque-là par l'amour

[1] Cognito more Gothorum quem de regibus degradandis habebant, quoscumque ejus vitii contra reges cognoverat noxios, jussit interfici. (Frédég., LXXXII.)... Demoliens Gothos... regnat. (Isid. Pacensis, XIII.)

de ses sujets, régna en paix sur ce trône teint du sang de ses ennemis [1].

C'est alors (646) que Kindaswinth, sûr de son pouvoir, ne craignit pas de convoquer à Tolède le septième concile national, pour demander enfin au clergé cette sanction religieuse dont il était difficile à un roi goth de se passer tout à fait. La préface et le premier canon du concile, le seul qui touche à ce monde temporel, dont le clergé s'exile toujours à regret, prononcent l'anathème et la confiscation contre tous les laïques ou *ecclésiastiques* qui machinent la perte du monarque, ou émigrent dans un autre pays pour mieux arriver à ce but [2]. Le concile, interdisant, même dans l'avenir, la clémence au monarque, conjure en outre les rois *très-cléments* de ne jamais s'opposer à l'exécution de ce décret, et excommunie d'avance ceux qui le violeraient.

Kindaswinth, bien qu'il sût régner sans l'appui du clergé, n'en était pas moins un pieux monarque. S'il n'attribuait pas aux évêques de pouvoir politique, il enrichissait les églises, fondait des monastères, et nourrissait les pauvres de ses aumônes; peut-être aussi cette âme endurcie, en voyant la mort approcher, sentait-elle quelque remords de tant de sang versé sur les échafauds. Mais le plus beau titre de gloire de Kindaswinth aux yeux des historiens espagnols, même des deux derniers siècles, c'est d'avoir député un évêque à Rome pour y recueillir les œu-

[1] Gothi ab eo perdomiti nil adversus eum ausi sunt, ut de regibus consueverant, inire consilium. (Frédég., LXXXII.)

[2] Quis enim nesciat quanta sint hactenus per tyrannos et refugas transferendo se in externas partes illicito perpetrata, quæ et patriæ diminutionem afferrent, et exercitui Gothorum indesinenter laborem afferrent. (Conc. VIII, *Præfatio.*)

vres de saint Grégoire *le Grand*, qu'un miracle lui fit retrouver.

Kindaswinth, parvenu à un âge avancé (649), associa à l'empire, d'après l'avis du clergé [1], son fils REKESWINTH (*vindicta pollens*), moins encore pour partager avec lui le fardeau des affaires que pour lui assurer la succession au trône. Kindaswinth vécut encore trois ans, prenant peu de part aux affaires, à cause de son grand âge; il mourut enfin, plein de jours, à l'âge de quatre-vingt-dix ans. La haine du clergé, si longtemps contenue, se vengea sur sa mémoire par des vers qui ne ressemblent guère aux panégyriques que les conciles lui adressaient de son vivant [2]. Malgré les poétiques déclamations du prélat espagnol contre son bienfaiteur, nous n'en voyons pas moins dans Rodrigue de Tolède [3] que l'Espagne jouit d'une paix profonde sous le règne de Kindaswinth, et que, soit crainte, soit amour, aucune conspiration ne se forma contre lui.

Il ne faut pas croire cependant que REKESWINTH monta sur le trône sans opposition de la part des

[1] Concil. tol. VII, *Præfatio*. Il est probable que le clergé, avant de porter Rekeswinth au trône, s'était assuré d'avance qu'il n'aurait pas affaire à un ingrat.

[2] On en jugera par ce fragment de l'épître du roi défunt, par saint Eugène, troisième du nom, archevêque de Tolède, qu'il avait élevé à ce siége :

. . . . . .
Chindasuintus ego, noxarum semper amicus,
Patrator scelerum, Chindasuintus ego,
Impius, obscænus, probrosus, turpis, iniquus,
Optima nulla volens, pessima cuncta valens.
. . . . . .
Nulla fuit culpa quam non committere vellem,
Maximus in vitiis et prior ipse fui.
. . . . . .

[3] L. II, c. VIII.

grands qui pouvaient y prétendre : mainte conspiration se forma contre lui et contre ce droit naissant d'hérédité que les nobles avaient tant d'intérêt à ne pas laisser s'établir. L'un d'eux, nommé Froya, s'unissant aux Basques, alliés naturels de toute révolte, dévasta le pays depuis les Pyrénées jusqu'à l'Èbre. Rekeswinth les repoussa, non sans perte [1]. C'est du reste l'unique fait d'armes de ce règne pacifique.

A vrai dire, les seuls événements du règne de Rekeswinth, ce sont des conciles. Dès qu'il fut assis sur le trône, il se hâta d'en assembler un (653), le huitième de Tolède. Nous possédons la longue et dévote oraison que le roi adressa aux Pères du concile, pour les conjurer de révoquer les cruelles sentences portées par les conciles précédents contre les rebelles, et de le relever du vœu solennel qui interdisait à tous les rois à venir de jamais leur pardonner. Le passage où ce prince, si clément envers ses sujets orthodoxes, invoque de nouvelles rigueurs contre les juifs, prouve qu'en dépit de toutes les proscriptions, cette race opiniâtre avait pris profondément racine sur le sol de l'Espagne.

Malgré l'insignifiance de ce long document, on y apprend du moins sous quelle forme humble et soumise le monarque appelait l'attention du concile sur les affaires à traiter. Le second canon, après avoir exposé, dans une diffuse argumentation, des idées fort raisonnables pour des évêques du septième siècle sur l'imprudence des vœux contractés à la légère, relève le roi et les évêques du serment de ne jamais pardonner aux rebelles; il confie au prince l'*œuvre de*

[1] Isid. Pacensis (de Beja); Roderic. Tolet. *Chron.*

*miséricorde*, à condition que le salut public ne sera pas mis en danger par sa clémence[1]. Le dixième canon décide que l'élection royale aura lieu à Tolède, ou dans la ville où sera mort le dernier roi, et que nul ne pourra être porté au trône par un parti ou par un mouvement populaire[2]; que les biens du domaine royal passeront au successeur, et que les héritiers du roi défunt n'hériteront que de son patrimoine. Enfin le dernier canon renouvelle contre les juifs les lois cruelles portées sous Sisenand[3]. Un décret royal inséré dans le Code[4] et qui forme une de ses meilleures lois, confirme les sages prescriptions du concile sur l'hérédité de la couronne, et cherche à protéger les biens des sujets contre l'avidité des rois; tentative impuissante, mais dont il faut savoir gré à celui qui l'essayait.

Ce concile, un des plus importants qui se soient

[1] Ceux qui auraient le courage de parcourir, sans se laisser arrêter par les formes rebutantes du style, les neuf énormes pages in-folio dont se compose ce canon dans la grande édition des Conciles (Paris, in-folio, t. XV, p. 300), découvriraient sous cette lourde enveloppe plus de bon sens et de droite raison que n'en ont montré bien des conciles des quatorzième et quinzième siècles. Nous en donnerons pour preuve quelques axiomes. « Non est conservandum sacramentum quod male et incaute promittitur... Impia est promissio quæ scelere adimpletur. »

Un passage du même canon prouve combien avait été motivée cette dure sentence contre les émigrés : « Temporibus non procul excursis, cum refugarum tumultuosa seditio frequenter vastationes terris inferret, et scandala populis cum excidiis irrogaret, adeo ut captivorum turmas ducerent, et desolationes terræ quilibet conatus nequeat reparare... »

[2] Deinceps ita erunt in regni gloriam præficiendi rectores, ut aut in urbe regia, aut in loco ubi princeps decesserit, cum pontificum majorumque palatii omni modo eligantur assensu : non forinsecus aut conspiratione paucorum, aut rusticarum plebium seditioso tumultu.

[3] C'est du règne de Rekeswinth que date ce curieux monument de tyrannie ecclésiastique, connu sous le nom de *Placitum judæorum*, qu'on trouvera au chapitre du Code gothique.

[4] Collect. des Concil., t. XV, p. 327; Cod. Visig., II, 1, 5, édition de Madrid, 1815.

tenus à Tolède, est le premier où nous voyions après les noms des évêques quelques signatures laïques. Pour cinquante-deux évêques, sans compter les abbés et les vicaires, on y trouve seize laïques, dont sept sont ducs et comtes, et trois *proceres* et comtes; quatre y portent le nom de *comes* tout court, sans y joindre celui d'un office royal. Les noms romains sont, de beaucoup, les plus nombreux chez les évêques, et les noms goths chez les laïques. On peut conclure de l'apparition de ces derniers dans les conciles que, jusqu'au règne de Rekeswinth, ces assemblées n'avaient aucun caractère politique; mais, même à dater de cette époque, on sait combien resta faible encore la part que prirent les laïques à ces parlements ecclésiastiques.

Deux autres conciles eurent encore lieu sous Rekeswinth : l'un provincial, en 655, où assistèrent seulement quatre nobles; l'autre national, en 656, mais où les signatures des laïques, s'il y en eut, n'ont pas été conservées. Tous deux ne s'occupèrent que de matières cléricales.

C'est de ce règne que date la loi salutaire[1] qui permet les mariages entre Goths et Romains, jusque-là défendus; mais c'est sous Kindaswinth que fut rendue celle qui, pour compléter la fusion entre les deux races, défend sous des peines sévères l'usage du droit romain[2]. Rekeswinth compléta l'œuvre de son père, commencée par Reccared, et fit réellement un seul peuple des deux qui avaient existé jusque-là en Espagne.

[1] Voyez au chapitre du Code gothique, où se trouve le texte de cette loi, inscrite au Code, liv. III, t. 1, l. 2.

[2] La loi de Kindaswinth se trouve dans le Code, liv. II, t. 1, l. 8; celles de Rekeswinth, qui le confirment, liv. II, t. 1, l. 9 et 12.

Pendant ce règne de vingt-trois ans, le plus long que l'on rencontre dans les annales des rois goths, le bonheur des sujets de Rekeswinth ne fut qu'une seule fois interrompu par la courte rébellion de Froya. Tous les historiens louent sans restriction les pacifiques vertus de Rekeswinth, et à Dieu ne plaise que nous protestions contre cet éloge; mais il n'en est pas moins vrai que, sous ce règne, l'esprit militaire s'éteignit chez les Goths. Devenus incapables d'une résistance sérieuse, quand la conquête arabe les prit à l'improviste, amollis et désarmés qu'ils étaient, une seule défaite suffit pour avoir raison d'eux et de leur empire.

Peut-être aussi cette dégénération des Goths tient-elle moins à la longue paix dont jouit l'Espagne sous ce règne qu'à la législation nouvelle qui confondit les deux races, et aux mariages qui les rapprochèrent. En restant isolés des Hispano-Romains, et en gardant pour eux, comme leurs frères d'Italie, le monopole des emplois militaires, les Goths avaient conservé intactes leurs habitudes de courage. A l'inverse de la monarchie franque, où l'on rencontre si souvent des noms romains à la tête des armées, on ne voit guère que des Goths à la tête des armées gothiques. Cette race de conquérants eût rougi d'obéir aux descendants de ces Romains qu'elle avait vaincus. Mais, sous Rekeswinth, cette dernière distinction s'effaça avec les autres, et les deux peuples, mettant en commun leurs vices, ne luttèrent plus que de mollesse et de corruption. Toutes ces mâles vertus nées dans les forêts du Danube, le mépris de la mort et du faible qui la craint, joint à l'estime de soi-même et au besoin de n'en pas démériter; le souvenir d'une origine noble,

c'est-à-dire libre; le sentiment d'une supériorité native sur une race subjuguée : telle est la part que les Goths apportèrent dans ce contrat inégal, où l'esclave faisait descendre le maître à son niveau. Que reçurent-ils en échange? Quelques précaires années de repos sous un prince vertueux; quelques essais avortés de culture intellectuelle, dernière lueur qui devait éclairer le sombre déclin de la monarchie. L'Espagne fut heureuse et calme vingt-trois ans sous Rekeswinth; mais c'est ainsi que se préparaient les sanglantes convulsions de ses cinq derniers règnes, et sa honteuse soumission à la conquête arabe.

Rekeswinth lui-même prépara ce triste résultat en rétablissant le droit funeste d'élection, qui devait perdre la monarchie. Du reste, ce pieux et bon roi, les yeux fermés sur l'avenir, ne s'occupa que du bonheur de ses sujets; il diminua les impôts, rétablit partout l'ordre et la discipline, et acheva d'adoucir, par les lettres et les arts de la paix, l'humeur farouche des Goths. « Aimant tout le monde, et aimé de tous, nous dit Lucas de Tuy[1], il était si doux et si humble de cœur, qu'il avait l'air d'un sujet au milieu de ses sujets. » Même avant de mourir, il put voir les grands se disputer son héritage et troubler l'état de leurs factions. Las du monde, qui semblait prêt à finir avec lui, il se retira près de Salamanque, dans un manoir champêtre, et y finit paisiblement ses jours[2] (672).

[1] Erat adeo mitis et humilis, ut inter subditos quasi unus ex illis videretur.

[2] Lucas Tudensis, *Chron. mundi;* Juliani *Chron.* III, *ap.* Florez, VI, 525. Jusqu'ici, grâce à la pauvreté des sources, nous n'avons eu souvent pour écrire l'histoire d'un règne que quelques lignes d'un chroniqueur étranger, avec les conciles et le Code pour commentaires; mais, pendant

Les grands, assemblés autour du lit de mort de Rekeswinth, se disposaient à lui faire, comme les généraux d'Alexandre, de sanglantes funérailles, lorsque, par une inspiration du ciel, tous se réunirent pour fixer leurs suffrages sur WAMBA, noble goth, d'un âge déjà mûr, et que ses vertus désignaient à leur choix. Mais Wamba, se défiant de ses forces, refusa obstinément la couronne. « En vain les nobles s'écrient qu'ils ne veulent pas un autre roi que lui, en vain ils se jettent à ses pieds (*pedibus obvolvuntur*) : Wamba, malgré leurs larmes et leurs sanglots, refuse de se rendre au vœu des peuples, alléguant qu'il ne peut faire face à tant de maux qui menacent l'état ; qu'il est trop avancé en âge... Alors un de ceux qui se trouvaient là s'avance contre lui, avec un visage menaçant : « Si tu ne te rends à nos vœux, lui dit-il, je te tue. Choisis ce glaive ou la couronne... » Wamba, fléchi par leurs prières ou intimidé par leurs menaces, céda enfin, mais ne voulut pas recevoir l'onction sainte autre part qu'à Tolède.

Dès prodiges ne pouvaient manquer de signaler cette étrange élection : l'huile sainte versée sur le front de l'élu de Dieu s'évapora en fumée, et une abeille s'éleva au-dessus de cette tête consacrée, favorable augure qui présageait le règne actif de Wamba. Quelques historiens racontent autrement le fait. Saint Léon, pour complaire aux ardents désirs des Goths, ayant prié Dieu de les diriger dans le choix qu'ils devaient faire, reçut d'en haut l'ordre d'aller trouver un laboureur nommé Wamba. Des soldats furent envoyés

le règne de Wamba, la diffuse *Chronique* de saint Julian, archevêque de Tolède, nous fournit tout d'un coup une abondance de matériaux inaccoutumée.

à la recherche de ce roi prédestiné, qu'on trouva à sa charrue, sur les confins du Portugal. On lui fit part des intentions du ciel; mais pensant qu'on voulait se jouer de lui, il répondit à ceux qui lui offraient la couronne qu'il ne deviendrait roi que quand le bâton qu'il tenait à la main aurait reverdi. Au même moment, à la grande surprise des assistants, ce bois flétri se couvrit de verdure. Après un pareil avertissement du ciel, Wamba ne pouvait refuser. Il se laissa donc entraîner à Tolède[1].

« Or, dans ces temps de glorieuse mémoire, continue saint Julian, la terre de Gaule, mère de toutes les perfidies et tourmentée de la fièvre de la révolte, nourrissait dans son sein la race de vipères qui devait causer sa ruine[2] : » ce qui veut dire que la Septimanie, n'ayant pas été consultée pour l'élection de Wamba, se révolta contre lui, et que Childéric, comte et gouverneur de Nîmes, lui refusa obéissance. Il entraîna dans sa révolte Gumhild, évêque de Maguelone, et l'abbé Rammir, car le clergé de la Gaule gothique, même sous des rois orthodoxes, ne semble pas avoir jamais été très-porté à l'obéissance.

Wamba préparait alors une expédition contre la Navarre et les Asturies, qui refusaient de le recon-

[1] Dunham, *History of Spain*, t. I, p. 136; Lardner's *Cyclopedia*.

[2] Saint Julian n'aimait pas la France plus que l'auteur anglais que nous venons de citer; on en jugera par le passage suivant, que nous transcrivons dans toute la naïve boursouflure de son style : « Uvambæ gloriosis temporibus, Galliarum terra, altrix perfidiæ, infami denotatur elogio, quæ, inæstimabili infidelitatis febre vexata, genita a se infidelium depasceret membra. Quid enim non in illa crudele, vel lubricum? Ubi conjuratorum conciliabulum, perfidiæ signum, obscænitas operum, fraus negotiorum, venale judicium... et Judæorum blasphemantium prostibulum? Hæc enim terra, suo partu, perditionis suæ sibi preparavit excidium, et ex ventris sui *generatione viperea* eversionis suæ nutrivit decipulam... » Saint Julian, § v.

naître. Il mit à la tête de son armée Paulus, Grec[1] d'origine. Paulus résolut de faire servir à sa propre élévation les forces qu'on lui confiait : il fatigua son armée par la lenteur de sa marche à travers la *Tarraconaise*, tout en s'abstenant soigneusement de combattre. Il gagna sous main Ranosind, duc de cette province, et leva de nouvelles troupes, sous prétexte d'armer contre les rebelles. Malgré le mystère dont il couvrait ses trames, elles furent devinées par l'évêque de Narbonne, qui essaya de lui fermer cette ville. Mais Paulus, le gagnant de vitesse, entre dans la cité. Là, déclarant Wamba déchu du trône, il engage les chefs des révoltés à se choisir un roi. Alors Ranosind, jouant son rôle dans cette scène concertée, désigna Paulus pour roi, et celui-ci reçut le serment de ses complices. Les premiers révoltés que Wamba l'avait chargé de soumettre, Childéric et ses partisans, se joignirent à lui. En peu de temps toute la Gaule gothique fut « un repaire de perfidies et un conciliabule de traîtres ; » et Paulus, ayant acheté l'alliance des Francs et celle des Vascons, se prépara à passer les Pyrénées pour marcher contre Wamba.

Wamba était en Cantabrie, prêt à faire la guerre aux Vascons[2], lorsqu'il apprit la rébellion de Paulus. On agita dans le conseil des grands si l'on marcherait droit sur la Gaule, ou si l'on retournerait en arrière chercher des renforts ; mais Wamba insista pour marcher en avant, contre les Vascons d'abord, puis contre les rebelles, sans leur laisser le temps de se fortifier. Son avis prévalut : l'armée entra aussitôt

[1] *De Græcorum nobili natione.* (Luc. Tud.)

[2] Les *Vascones* (Basques) habitaient sur l'Èbre le pays où se trouve aujourd'hui Burgos, et les montagnes au nord de cette ville.

dans la Vasconie [1], et ravagea pendant sept jours tout le pays, jusqu'à ce que les habitants domptés achetassent la paix à force de présents. Wamba s'avança ensuite à marches forcées vers la Septimanie, et divisa son armée en trois corps, dont l'un devait franchir les Pyrénées par la *Cirritania* (Cerdagne), le second par *Ausona* (Vich) en Catalogne, et le troisième par le bord de la mer. Dans sa marche il réprima sévèrement les brigandages de ses troupes [2]. Barcelone et *Gerunda* (Girone), se soumirent, bien que Paulus eût cherché à gagner l'évêque de cette dernière ville. Wamba passa ensuite les Pyrénées, et s'empara, chemin faisant, de *Caucoliberi* (Collioure), de *Castrum Libyæ*, capitale de la Cerdagne, et de *Vulturaria*. Le butin fut immense et se partagea entre les soldats [3]; il prit ensuite la forteresse de *Clausura*, l'ancien *Tropæum Pompeii* (aujourd'hui Clusas), et Ranosind y fut fait prisonnier. L'armée descendit après cela dans les plaines de la Septimanie et marcha vers Narbonne, en même temps qu'une flotte se dirigeait contre cette ville importante.

La cité toute romaine de Narbonne, avec ses murs dorés par le soleil du Midi, s'étend au milieu d'une riche plaine d'oliviers et de vignes, jetée comme une oasis sur les marais empestés qui la cernent de toutes parts. Centre de l'empire gothique dans la Gaule, elle était la clef de cette route du littoral, la seule qui

[1] Je remets à parler des Basques jusqu'à la partie spéciale de cet ouvrage qui sera consacrée à la Navarre et à la Biscaye.

[2] Testantur hoc præcisa quorumdam adulterorum præputia, quibus pro fornicatione hanc ultionis princeps irrogabat jacturam. (S. Jul., X.)

[3] « Multum his in castris auri argentique inventa copia. » Les montagnards, habitués à vivre, comme les *highlanders* de l'Écosse, de rapines exercées sur les basses terres (*lowlands*), entassaient dans ces repaires le fruit de leurs excursions.

perce de ce côté le mur gigantesque des Pyrénées. Narbonne aux mains des rebelles, la Septimanie était perdue pour les Goths; tous les efforts de Wamba furent donc dirigés de ce côté. Le lâche Paulus n'avait pas osé attendre dans cette ville l'armée victorieuse de Wamba: il s'était enfui à Nîmes, en laissant à un de ses complices, Wittmir, le soin de défendre Narbonne. Malgré une opiniâtre résistance[1], la ville fut prise d'assaut, et Wittmir, arraché d'une église où il s'était réfugié, fut battu de verges avec ses complices.

Wamba, poursuivant sa marche, s'empara de *Bitterris* (Béziers), d'*Agatha* (Agde), et de Maguelonne, dont l'évêque s'enfuit à Nîmes. Trente mille hommes, l'élite de l'armée, marchèrent contre cette place, suivis de près par Wamba, occupé de surveiller l'arrivée d'un secours que les Francs avaient promis à Paulus. L'avant-garde des Goths, arrivée sous ses murs, y livra un assaut qui dura tout le jour, sans avantage marqué de part ni d'autre. Pendant la nuit Wamba envoya aux assiégeants un renfort de dix mille hommes, et les rebelles virent le lendemain augmentée en nombre cette armée qu'ils croyaient diminuée par le combat de la veille.

Un nouvel assaut fut donné, et, les portes ayant été brûlées, les Goths furent enfin maîtres de Nîmes; les rebelles se retranchèrent dans les *Arènes*, vaste amphithéâtre qui porte encore les traces du siége

[1] On voit par le récit de ce siége, dans saint Julian, que les Goths se servaient de machines pour lancer des pierres dans les places assiégées. Les Goths n'ayant jamais été grands clercs dans l'art des siéges, il est probable que l'usage de ces machines leur vint des Impériaux. « Tantos imbres lapidum intra urbem concutiunt, ut clamore vocum et stridore petrarum civitas ipsa submergi æstimetur. » (S. Jul., c. XII.)

qu'on lui fit subir. Tous ceux des assiégeants qui eurent l'impudence de s'écarter pour se livrer au pillage furent taillés en pièces; mais la division se mit bientôt dans les rangs des révoltés. Les habitants, qui avaient pris part au combat, se croyant trahis, tombent sur les soldats de Paulus, et une affreuse boucherie ensanglante les rues de la ville.

Après être resté trois jours enfermé dans l'amphithéâtre, Paulus, insulté par ses soldats, se dépouille de ses vêtements royaux, en même temps que la ville soumise envoyait son évêque implorer son pardon. L'évêque, revêtu des habits pontificaux, vint se jeter aux pieds du roi, qu'il rencontra à quatre milles de la ville, en lui demandant, les yeux baignés de larmes, la grâce de ses concitoyens. Wamba releva le suppliant, et lui accorda la vie, mais rien que la vie, du petit nombre de rebelles qui avaient échappé au glaive des Goths. Le prince s'avança ensuite vers la ville, et l'on vit des anges voltiger au-dessus de sa tête pendant qu'il cheminait.

Paulus fut arraché des *Arènes*, où il se tenait caché. On s'empara, outre sa personne d'un certain nombre de Gaulois et de Francs, et de tous ses trésors. Le traître fut traîné devant Wamba par deux soldats qui le tenaient par les cheveux. En apercevant le roi qu'il avait trahi, Paulus se jeta à ses pieds, et ôta sa ceinture, comme pour se déclarer indigne de porter les armes; mais le pieux Wamba, sans se laisser éblouir par une victoire qu'il attribuait à Dieu seul, fit grâce de la vie à Paulus et à ses complices, et les envoya en prison attendre leur sentence. Il traita avec douceur les jeunes captifs francs ou saxons que leurs pères avaient remis à Pau-

lus comme gages du secours promis; et, quelques jours après, avec une générosité qui dut paraître étrange à ces Francs si avides, il les renvoya sans rançon à leurs parents. Il fit ensuite réparer dans la malheureuse cité les ravages de la guerre, ensevelir les morts, et rendre aux habitants et aux églises les richesses dont on les avait dépouillés.

Trois jours après, Paulus, chargé de fers, fut amené aux pieds de Wamba[1], assis sur son trône et entouré des grands du palais (*seniores*). Là, devant ce tribunal solennel, le roi adjura Paulus de dire si quelque injure de sa part avait provoqué cette lâche trahison. Paulus avoua sa faute, en l'attribuant à l'instigation du démon. On montra ensuite au rebelle et à ses complices les actes de l'élection du roi Wamba, signés par eux, puis l'acte de l'élection de Paulus, également signé par eux, et où ils s'engageaient à combattre pour lui contre leur roi légitime. On leur lut les décrets des conciles qui condamnaient les révoltés à la mort, ou à perdre les yeux, si le roi leur faisait grâce de la vie. On remit ensuite le soin de décider de leur sort au roi, qui se contenta de les punir de la *décalvation* et de la prison perpétuelle[2].

Les Francs, instruits sans doute de la chute de Paulus, se dispensèrent d'envoyer le secours qu'ils avaient promis. Wamba, pressé de saisir cette occasion de se venger de l'éternel ennemi de sa race, vou-

[1] Saint Julian, dans un morceau curieux qui complète sa *Chronique*, sous le titre de *Judicium in tyrannorum perfidiam promulgatum* (Florez, VI, 557), nous a fourni les détails de ce jugement, qui nous révèle les formes de la justice politique à cette époque.

[2] Lucas de Tuy (l. III, p. 55, *Hisp. illust.*, t. IV) prétend que Paulus eut les yeux arrachés.

lait d'abord marcher contre eux; mais de plus mûres réflexions l'en détournèrent. Et cependant le bruit de sa victoire avait semé une telle terreur dans les villes de la Gaule franque (*Francia*)[1], que les habitants s'enfuyaient déjà pour ne pas attendre l'arrivée des Goths. Wamba, ayant appris qu'un duc franc, Lupus, ravageait le territoire de Béziers, marcha en toute hâte de ce côté; et les Francs se dispersèrent aussitôt, tellement saisis d'effroi, qu'on ne sut si l'armée manquait au chef ou le chef à l'armée. On leur reprit dans leur fuite presque tout le butin qu'ils avaient enlevé.

Wamba, rentrant à Narbonne, répara aussi les désastres qu'avait éprouvés cette ville, désolée par la guerre et par la fièvre (*magnis febribus anhelantem*); il en chassa les juifs, congédia les recrues, et arracha toute semence de rébellion; il donna aux villes des gouverneurs plus humains pour laver comme par un baptême de justice cette terre souillée de tant d'iniquités; puis il rentra en Espagne un mois après en être sorti, et fit à Tolède une entrée triomphante. Paulus et ses complices, la tête rasée, les pieds nus, couverts d'habits grossiers, étaient sur des chariots, exposés à l'insultante curiosité du peuple; et le *roi de la trahison* précédait tous les autres, le front ceint d'une couronne de cuir noir.

Ainsi se termina, à la gloire de Wamba, cette rébellion qui, sans son courage et son activité, aurait pu lui coûter la couronne et la vie. Mais, quoique la plume emphatique de saint Julian nous vante la va-

[1] C'est la première fois que nous rencontrons, dans les historiens de l'époque, le nom de *France* appliqué à la partie de la Gaule qui était au pouvoir des Francs.

leur et la discipline des Goths, il paraît que Wamba sur ce point n'était pas de l'avis de son panégyriste, puisqu'il sentit le besoin de ranimer chez son peuple l'esprit militaire, qui s'éteignait chaque jour. C'est à ce motif qu'il faut attribuer la loi[1] où Wamba, reprochant aux Goths le coupable égoïsme qui leur fait refuser de prendre les armes, soit contre les étrangers qui envahissent le pays, soit contre les révoltes qui menacent le trône de leurs rois, ordonne à tous ses sujets, clercs ou laïques, d'accourir à l'armée à la première nouvelle du danger. Celui qui refusera de s'y rendre devra être, suivant son rang, puni de l'exil, ou de la privation du droit de témoignage, ou de la servitude, et ses biens doivent servir à réparer les dégâts commis par l'ennemi.

Cette loi nous révèle deux faits : le premier, c'est que le vieil instinct guerrier des Goths s'était assoupi pendant la longue paix du règne de Rekeswinth; le second, confirmé d'ailleurs par le concile de Tolède, qui appelle Wamba *le restaurateur de la discipline ecclésiastique*, c'est que cette discipline était bien déchue, et que les évêques et les clercs se mêlaient plus des affaires de ce monde que de celles de l'église : car le concile ordonne, comme une chose toute simple, que les ministres de paix s'arment au besoin du glaive, pour défendre le pays menacé. D'ailleurs presque tous les canons de ce concile attestent à quel point le clergé goth mettait peu en pratique cette parole de son divin maître : « Mon royaume n'est pas de ce monde. » Le relâchement s'était introduit peu à peu dans ses mœurs jadis si sévères : ainsi le pre-

[1] Cod. Vis., IX, II, 8.

mier canon interdit les paroles vaines, les rires et les altercations dans le sein du concile; le troisième défend les querelles entre les prêtres, qui ne doivent approcher de l'autel que réconciliés; le cinquième porte que les prélats ne pourront rien s'arroger *par force* sans un arrêt judiciaire, et leur interdit, sous peine d'excommunication, tout *commerce* avec les femmes ou parentes des grands; le sixième leur défend d'intervenir dans les causes capitales. Or, toutes ces prescriptions ne se rencontrent pas dans les conciles précédents. Enfin le quinzième ordonne la tenue d'un concile tous les ans, décret qui ne fut jamais exécuté, mais qui témoigne du besoin que sentait l'église elle-même de raviver son antique discipline. N'oublions pas de remarquer que ces habitudes guerrières du clergé et ce relâchement de sa discipline datent de l'époque où la noblesse gothique commença à entrer dans ses rangs [1].

C'est pendant ce règne, le dernier qui brille encore de quelque gloire, que nous voyons apparaître pour la première fois sur les côtes de l'Espagne les Arabes, ses futurs dominateurs. Les successeurs de Mahomet, après avoir soumis l'Égypte, avaient chassé

[1] Le onzième concile n'avait été que provincial; mais Isidore de Béja (c. XXII) parle d'un concile national qui fut tenu dans cette même année à Tolède, et où se trouvèrent tous les évêques de l'Espagne et de la Gaule. C'est sans doute à ce concile que s'applique cette phrase de Lucas de Tuy: « Discordantes pontifices, eo quod alii aliorum parrochias invadebant, ad concordiam studuit revocare, » et cette loi du Code: « De coercitione pontificum, qui pro rebus quas a suis ecclesiis auferunt, tricennium intercessisse caussantur. » Les décrets de ce concile ont été perdus, et il n'a pas rang dans la série des conciles de Tolède. C'est à ce concile, s'il faut en croire Lucas de Tuy, qu'eut lieu une nouvelle division des diocèses espagnols, attribuée à Wamba, et qui partageait l'empire gothique en six archevêchés et soixante-dix évêchés. Mais Florez (t. IV) et Masdeu (t. XI) nient que cette division ait jamais eu lieu.

les Grecs de toutes leurs possessions sur le littoral de l'Afrique, jusqu'au détroit de Gibraltar (670-683). Okbah, l'un de ces pieux conquérants, après s'être rendu maître de Tanger (*Tendja*), essaya de s'emparer d'Algésiras (*al Djezirath*) sur la côte d'Espagne, avec une de ces innombrables flottes qu'on ne peut expliquer que par la petitesse des bâtiments; mais Wamba leur opposa une flotte non moins redoutable, qui enleva ou détruisit aux Arabes deux cent soixante-dix bâtiments de toute grandeur [1]. Ainsi la conquête musulmane, avant même de toucher le sol espagnol, débuta par une défaite, et laissa à Wamba le stérile honneur d'avoir retardé de trente ans l'asservissement de sa patrie.

Vainqueur de tous ses ennemis, au dedans comme au dehors, maître à la fois clément et redouté, Wamba s'était certes montré digne de sa miraculeuse élection; mais, au gré d'une noblesse factieuse, un règne, quelque glorieux qu'il fût, durait toujours trop longtemps. Une obscure intrigue, qui porte bien le cachet de ce siècle monacal, trama la perte de ce grand roi. Un Grec nommé Ardabastes [2], disgracié par l'empereur, était venu chercher un refuge en Espagne, où Kindaswinth lui avait donné en mariage une de ses parentes. De cette union était né un fils nommé Erwig, qui, élevé à la dignité de comte palatin, habitait à la

[1] Sebast. Salmaticensis (de Salamanque), qui écrivait sous Alonzo IV, est le premier historien qui parle de cet événement. Lucas de Tuy en parle ensuite, sans doute d'après lui : « CCLXX naves Sarracenorum, Hispaniæ littus aggressæ, occurrentibus regis exercitibus, omnes ibi deletæ sunt et ignibus concrematæ. » Ferreras place cette expédition en 675, nous ne savons trop d'après quelle autorité.

[2] Suivant quelques historiens, cet Ardabastes était descendant d'Herménégild et de son fils Athanagild, emmené à Constantinople. (Voyez Ferreras, III, § 529.)

cour de Wamba. Erwig, intimidé par le destin de Paulus, et redoutant les chances d'une révolte, eut recours à une ruse digne du Bas-Empire, dont les mœurs semblaient être passées en Espagne à la suite du catholicisme. Il donna au roi un breuvage qui le priva de l'usage de ses sens : pendant ce sommeil factice, le malheureux monarque, dépouillé de ses longs cheveux, indice de sa dignité royale, et revêtu d'un habit de moine, emblème de pénitence qu'on faisait porter aux mourants, abdiqua sans le savoir, et se réveilla moine après s'être endormi roi.

Revenu à lui, Wamba voulut en vain protester contre cette lâche supercherie. Le dix-septième canon du sixième concile interdisait le trône à quiconque aurait porté l'habit religieux et aurait eu les cheveux coupés : le perfide Erwig, cette loi à la main, se hâta de s'emparer du pouvoir et de se faire sacrer roi par les évêques, froissés du zèle de Wamba pour la restauration de la discipline. Ce prince, voyant qu'il lui faudrait racheter sa couronne par la guerre civile, s'immola à la tranquillité publique : renonçant, en présence de tous ces grands qui l'avaient si lâchement trahi, aux droits qu'il tenait d'eux, il alla sans regret finir ses jours dans un cloître, laissant après lui, au milieu de cette époque souillée de sang et de crimes, l'idéal accompli d'un roi trop digne du trône pour y rester longtemps [1] (680).

[1] Sebast. Salmat., III, et après lui Luc. Tud., p. 68, et Roder. Toled., II, III, racontent l'usurpation d'Erwig. Voici en quels termes en parle la Chronique de saint Julian : « Wamba accepit quoque pœnitentiam era 718... Suscepit autem die secunda feria *gloriosus dom.* noster Ervigius regni sceptra, dilata unctionis solemnitate in diem dominicam. » Enfin on trouve des détails à ce sujet dans le douzième concile.

## CHAPITRE II.

### DU POUVOIR ROYAL ET DE LA HIÉRARCHIE MILITAIRE ET CIVILE CHEZ LES GOTHS.

Après le règne de Wamba, le dernier qui jette quelque éclat sur le sanglant déclin de la monarchie gothique, le pouvoir royal, parvenu à son apogée sous Leugild et Reccared, prosterné par Sisenand aux pieds de l'épiscopat, pour se relever un instant sous Kindaswinth et Wamba, n'a plus désormais qu'à décroître. La royauté, enveloppée, avec toutes les institutions de l'état, dans cette loi de dégénération précoce qui pèse sur la race gothique, perd chaque jour de sa force, et les trois déplorables règnes qui ferment ses annales ne sont plus qu'une longue renonciation à tous ses droits. Hâtons-nous donc d'étudier ce pouvoir royal pendant qu'il existe encore, en complétant cette étude par un rapide coup d'œil jeté sur l'ensemble de la société chez les Goths, et sur leur organisation civile et militaire.

Rien ne ressemble moins à la royauté absolue ou représentative d'un souverain de nos jours qu'une royauté barbare à son origine. Conduire les guerriers au combat comme chef militaire plutôt que comme

roi, et décider avec eux au champ de mars l'expédition de l'année, telle fut la royauté des premiers chefs francs et germains. Sous Clovis même, la royauté franque gagna plutôt en étendue qu'en puissance. L'armée, qui donnait les trônes ou les partageait entre les fils du roi défunt, resta la seule unité qui liait ensemble les diverses parties de l'empire, et les partages tendirent constamment à réduire cette monarchie, trop vaste pour une société barbare, à ses premières limites d'étendue et de puissance.

L'hérédité du trône, avec partage égal de la succession royale, s'impatronise dans la Gaule à la suite de la conquête germaine. Le droit d'aînesse, institution toute féodale, dont on ne trouve aucune trace dans la loi salique, et qui est formellement contredit par la loi des *Allemands*, n'est pas même en vigueur dans la race royale, là où le privilége serait légitimé du moins par la nécessité et le bien de l'état. On retrouve du reste, chez presque toutes les races germaines, cette haine instinctive du droit de primogéniture, comme d'une atteinte portée aux droits et à la dignité de l'homme libre. Le peuple confond même les droits de la souveraineté avec ceux de la propriété ordinaire, et l'état se partage entre les fils du roi défunt comme un simple héritage. Ce n'est que quatre ou cinq siècles plus tard que les Francs, en renonçant à cette coutume pour leurs rois [1], y renoncèrent aussi pour les possesseurs de fiefs, et les lois de primogéniture pour les fiefs seront la conséquence de la loi de primogéniture royale.

[1] Voici le fameux texte de la loi salique sur l'*aleu* (*De alode*), sur lequel s'est fondé le droit exclusif des mâles à l'hérédité de la couronne de France : « De terra vero salica nulla portio hæreditatis mulieri veniat, sed ad virilem sexum tota terræ hæreditas perveniat (62). »

Chez les Visigoths, au contraire, la royauté porte l'empreinte de cette différence profonde qui sépare les destinées des peuples de race germano-asiatique et celles des races purement germaines. Jamais la couronne n'y apparaît comme une propriété patrimoniale que le roi mourant partage entre ses fils. La royauté, basée d'abord sur une supériorité de valeur ou de race, est néanmoins ouverte par l'élection au plus hardi ou au plus digne. L'hérédité, admise quelquefois comme fait, n'est jamais reconnue comme principe; si le fils du roi défunt monte sur le trône, c'est qu'il l'a d'avance conquis par son courage. Faible et peu respectée à son origine, comme toutes les royautés barbares [1], à mesure que la royauté gothique, domiciliée en Gaule, gagne en stabilité et en puissance, les rois s'efforcent de faire prévaloir le principe de l'hérédité, sinon par droit de primogéniture, au moins à titre de perpétuité dans une même race, transition naturelle du mode électif au mode héréditaire. La volonté du peuple et le fratricide sont d'accord pour fixer la couronne dans la famille des fils de Théodoric Ier. Mais, le plus souvent, il faut le dire, ce n'est ni l'hérédité ni l'élection qui prévaut : c'est la force, la force brutale, nécessaire peut-être pour consolider cette naissante royauté entourée de

[1] Les Hérules tenaient fort peu à avoir un roi : ils assassinent leur chef ou prince Ochon « parce qu'ils ne veulent pas de roi. » Les Ostrogoths insultent et injurient leur roi, *gravibus conviciis*, chaque fois qu'il ne poursuit pas avec assez de vigueur la guerre contre les Romains ; ils outragent même le fameux Totila quand il n'a pas remporté la victoire. Grotius prétend que chez plusieurs peuples barbares on déposait le roi quand on n'était pas content de lui : ainsi faisaient les Burgunds, d'après Ammien Marcellin. On rendait aussi les rois responsables des épidémies et des mauvaises récoltes ; et la responsabilité, le plus souvent, c'était la mort.

Canciani (*Préface au Code gothique*) dit des rois goths avant Leugild : « Habitus et consessus communis erat regibus, ut et genti. »

tant d'ennemis. L'assassinat et l'usurpation alternent avec l'hérédité, et l'on dirait que le peuple et le clergé lui-même voient dans la révolte heureuse un *jugement de Dieu*, tant ils ont hâte d'accepter le maître qu'elle leur a donné.

Leugild, qui cherchait à fixer la couronne dans sa famille, avait vainement porté contre les usurpateurs les peines les plus sévères; mais, après la conversion de Reccared et des Goths à la foi catholique (587), la confusion qui avait régné jusque-là dans la loi de succession au trône commence à s'éclaircir : la royauté et le clergé, dans un intérêt commun, essaient d'asseoir sur des bases solides l'électivité de la couronne; les mœurs deviennent plus douces, les assassinats moins fréquents, et la déposition est substituée au meurtre. Les conciles fulminent l'anathème contre l'usurpation ; la religion et les lois cimentent en même temps la fusion des deux races, que l'arianisme a cessé de séparer ; et les Romains, appelés par le roi catholique à jouir des mêmes droits que les Goths, se rallient avec le clergé autour de ce trône orthodoxe.

Dès lors, au lieu de cette distinction originelle qui cesse d'exister entre Goths et Romains, conquérants et conquis, on voit se prononcer des partis qui semblent personnifier chacune des deux races. D'un côté se placent le peuple et le clergé, recruté dans les rangs de la population romaine, exclue des hauts emplois militaires, qu'elle est d'ailleurs peu jalouse d'occuper [1]. Ce parti, auxiliaire naturel de la royauté, la

[1] C'est à peine si, dans tout le cours de l'histoire des Visigoths, on rencontre un seul nom de général romain à la tête des armées gothiques, tandis que le contraire se présente à chaque page de l'histoire des Francs. Ce privilége de la conquête, qui semble réserver aux Goths tous les hauts emplois militaires, se retrouve encore plus prononcé dans la monarchie

veut élective, mais stable et puissante : car, pour le peuple, elle est une protection, et pour l'église un allié. De l'autre côté est la noblesse gothique, nombreuse et forte, qui veut aussi une royauté élective, mais affranchie de la tutelle du clergé, et appartenant de droit au plus fort et au plus hardi.

Le clergé, il est vrai, ne tarde pas à faire payer cher aux rois l'appui qu'il leur prête. Quelques-uns, comme Sisebut et Swinthila, essaient bien de lutter contre cette prédominance toujours croissante du pouvoir clérical; mais ils succombent bientôt dans cette lutte inégale, et l'usurpation de Sisenand achève de mettre le trône dans la dépendance de l'église. Le nouveau roi, à peine assis sur ce trône, implore à genoux la sanction des évêques, qui la lui vendent le plus cher possible, et consacrent à leur profit le principe de l'élection, remise désormais presque tout entière dans leurs mains [1].

En effet, cette électivité de la couronne servait merveilleusement les vues ambitieuses du clergé. Dans toute monarchie théocratique, chez les Hébreux par exemple, le sacerdoce a toujours favorisé à la fois l'électivité et le pouvoir absolu du monarque. Un roi qui règne pour et par le clergé doit être élu par lui, et ne recevoir que de lui des entraves à son autorité. Cette tutelle de l'épiscopat sur le pouvoir royal fut d'ailleurs garantie par l'usage de l'onction sainte, con-

de Théodoric le Grand en Italie. (Voyez Sartorius, p. 58, *Essai sur l'état civil et politique des peuples d'Italie sous les Goths*, mémoire qui a remporté le prix, en 1808, à l'Institut de France. Voyez aussi l'Appendice sur les Ostrogoths à la fin du volume.)

[1] « Defuncto in pace principe, primates totius gentis cum sacerdotibus successorem regni concilio communi constituant. » (Concil. tolet. IV, c. LXXV.) Mais, de fait, le petit nombre des *primates* assistant aux conciles laissait l'élection aux mains des évêques.

férée par les évêques à chaque nouveau monarque. Cette cérémonie s'accomplissait dans la cité royale de Tolède, et de la main du métropolitain de cette ville, qu'on finit par considérer, vers la fin du septième siècle, comme le primat de l'Espagne. Le roi jurait[1], comme on le verra faire plus tard, à une royauté pupille de l'inquisition, de maintenir la religion catholique, et de poursuivre sans pitié tous les hérétiques, et surtout les juifs; il devait de plus s'engager à se conduire en bon roi, et à protéger ses sujets contre toute oppression. A ces conditions, le peuple et le clergé lui prêtaient serment de fidélité.

Que si le monarque manquait à sa promesse, les évêques se réservaient de délier le peuple de ses serments, et d'excommunier et de déposer le monarque, droit dont l'histoire atteste qu'ils ont usé plus d'une fois[2]. En revanche, ils fulminaient les peines les plus terribles contre la révolte, sauf à relever plus tard l'usurpateur heureux des serments qu'il aurait violés.

Le roi jouissait de deux sortes de revenus : les biens de l'état, dont il n'avait que l'usufruit, et les biens patrimoniaux et héréditaires qu'il possédait avant son élection. Ceux-ci passaient à ses héritiers, et le monarque, à son sacre, devait s'engager à respecter cette sorte de propriété, exposée, à chaque changement de règne, aux exactions et aux violences du nouveau roi[3].

[1] Non prius apicem regni quisquam percipiat, quam si illa per omnia suppleturum *jurisjurandi taxatione* definiat. (Conc. tol. VIII, can. x.)

[2] C'est ainsi qu'on les a vus déposer Swinthila, et qu'ils délieront plus tard la nation de son serment de fidélité envers Wamba. Il est vrai qu'ils prétendirent ensuite que tous deux avaient volontairement déposé la couronne.

[3] Conc. tol. VIII, c. x; Leg. Visig., lib. II, t. I, l. 5.

Nul ne devait être élu s'il n'était de vieille race gothique, s'il avait revêtu l'habit religieux, ou si on lui avait coupé les cheveux par sentence du juge[1].

A l'inverse du Code salique, où l'on parle fort peu du roi, la royauté tient une grande place dans le *Forum judicum*, comme elle en tenait dans les habitudes premières et dans les penchants de la race gothique. Quant aux formes de cette royauté, elles furent d'abord simples et sans faste, comme il convenait à une monarchie élective et militaire. Reccared le premier emprunta au Bas-Empire le titre de *Flavius*. Leugild est le premier qui ait adopté les vêtements somptueux, le trône, le sceptre et la couronne, apanage ordinaire des rois, et fait frapper sur les monnaies son effigie ceinte du diadème. Sous Kindaswinth, le trône fut d'argent, la couronne et le sceptre d'or, et les robes de pourpre; et les titres orgueilleux et vides de la cour byzantine caressèrent l'amour-propre barbare des successeurs d'Alaric.

En réalité cependant, le pouvoir des rois, resserré par les conciles dans des bornes fort étroites, n'était pas ce qu'annonçaient tous ces titres pompeux. Leurs attributions consistaient dans la nomination des évêques, la haute juridiction civile et criminelle, le droit de nommer à tous les emplois; le droit d'appel suprême devant leur tribunal, même en matière ecclésiastique, la convocation des conciles, et la pragmatique-sanction[2] qui confirmait leurs décrets; enfin le droit de faire la paix et la guerre, et de commander

[1] Rege defuncto, nullus tyrannica præsumptione regnum assumat; nullus sub religionis habitu, detonsus aut turpiter decalvatus, aut servilem originem trahens, aut extraneæ gentis homo, nisi genere cognitus et moribus dignus promoveatur ad apicem regni. (Conc. tol. VI, can. XVII.)

[2] Edictum regis in confirmatione concilii.

les armées. Quant à la rédaction des lois, nous verrons la part assez large qu'y prenaient les monarques visigoths, dont les décrets n'avaient pas besoin, quoi qu'on en ait dit, d'être confirmés par un concile national, tandis que ceux des conciles avaient besoin de l'être par le roi.

De la royauté à la noblesse, la distance n'était pas grande chez les Goths, car l'une touchait à l'autre par la révolte ou par l'assassinat. Ce droit redoutable d'élection, qui n'était le plus souvent que l'usurpation sanctionnée par la loi, tenait lieu à l'aristocratie gothique de tous les droits qui lui manquaient. La plus ancienne distinction que les Goths aient connue, celle sur laquelle tout leur code repose, comme sur la base la plus rationnelle, c'est la distinction des hommes en libres et en non libres. Bientôt le courage ou la richesse créèrent des inégalités. Peu à peu des familles entières s'élevèrent ainsi au-dessus du vulgaire par une supériorité quelconque, et la noblesse fut reconnue comme un titre qui entraînait des honneurs et des priviléges. On donna à ces nobles le nom de *primates*, *seniores*, *primores gentis gothicæ*. Et lorsqu'à l'imitation de la noblesse byzantine, ils briguèrent les emplois de la domesticité royale, on les appela aussi *seniores palatii* et *ordo palatinus*[1]. Du reste, cette aristocratie, loin d'être exclusive, était ouverte à quiconque parvenait à de certaines dignités dans l'église, à la cour ou dans l'état : il suffisait que l'on fût de naissance libre. La noblesse se divisait en

[1] Petrus Pantinus, *De dignit. et offic. regni ac domus regiæ Gothor.*, t. II, p. 195; Garcias Loaysa, Notes au huitième concile de Tolède. (*Toled. Concilia*, t. VII, p. 437). C'est cet *ordo palatinus* que l'illustre Boèce, victime d'une intrigue de cour sous Théodoric l'Ostrogoth, appelait énergiquement *canes palatini*.

plusieurs rangs. Au premier étaient les ducs (*duces*)[1], ou gouverneurs des provinces. Ils étaient, comme celles-ci, au nombre de six, en y comprenant la Gaule gothique. Cette dignité de duc n'était nullement donnée à titre héréditaire ni même viager : elle était révocable au gré du roi, et conférait à la fois les trois pouvoirs, militaire, civil et judiciaire, qu'on ne trouve guère séparés chez les races germaniques. Le duc pouvait joindre à son titre celui de comte, s'il occupait une dignité à la cour (*comes regis*).

Après les ducs venaient les comtes ou gouverneurs d'une ville, qui, dans un cercle plus restreint, et sous l'autorité du duc, exerçaient les mêmes pouvoirs. On appelait aussi comtes ceux qui remplissaient à la cour un des emplois suivants : le grand échanson (*comes scantiarum*)[2], le trésorier (*comes thesaurorum*), le domanier (*comes patrimonii*), le chancelier (*comes notariorum*), le chef des gardes (*comes spathariorum*), le chambellan (*comes cubiculi*), le maréchal (*comes stabuli*), le juge militaire (*comes exercitus*[3] ou *præpositus hostis*). Le comte de Tolède, la

[1] Savigny (t. I, p. 234) assigne le même rang au comte et au duc, et n'y voit que deux noms pour une même dignité, le premier pour la paix, le second pour la guerre; mais Lembke prouve le contraire par des citations tout à fait satisfaisantes. Quant à Mariana, il affirme, avec sa légèreté ordinaire, que c'était le comte qui était gouverneur d'une province, et le duc d'une ville seulement. Savigny et d'autres ont pu être induits en erreur, parce que l'on rencontre quelquefois des mots comme *le duc de Mérida* et *le duc de Clermont*. Mais, ces deux villes étant des capitales, c'est comme si l'on disait tout simplement *dux Lusitaniæ*, *dux Arverniæ*.

[2] La racine allemande est *schenken*, verser à boire. Aujourd'hui encore, dans l'espagnol vulgaire, *escantiar* veut dire *boire*. (Notes d'Aschbach, p. 262.) De là notre mot *échanson*.

[3] On trouve dans Labbe (*Concilia*, XV, 340) une longue et savante dissertation de Loaysa sur les diverses dignités de *dux*, *comes*, *gardingus*, etc. Suivant lui, le *comes exercitus*, ou *præpositus hostis*, était le *tribunus militum* des Romains; il avait tout pouvoir sur les soldats, et veillait aux

cité royale, occupait un rang supérieur aux autres, et était admis dans les conciles, ce qui n'avait probablement pas lieu pour les autres. Les ducs comme les comtes avaient des lieutenants (*vicarii*), qui les remplaçaient en cas d'absence, ou les aidaient dans leurs fonctions [1].

Les *gardingi* ou *proceres*, qui formaient la troisième classe de nobles palatins, étaient de riches propriétaires [2] qui résidaient d'ordinaire à la cour du roi, mais sans y occuper d'emplois. Cette noblesse héréditaire et indépendante, si elle avait siégé en plus grand nombre aux conciles, y aurait constitué une véritable pairie [3]. Souvent aussi les *gardingi* étaient revêtus d'une dignité, et s'intitulaient à la fois *comes* et *procer* [4]. Les *gardingi* ne venaient du reste, dans la hiérarchie, qu'après les ducs et les comtes. Contrairement au principe d'égalité que le Code pose

approvisionnements, avec pouvoir d'inspection sur les *annonarii* : « Quod si comes civitatis aut annonarius per negligentiam suam annonas dare dissimulet, comiti exercitus sui querelam deponant, et tunc *ille præpositus hostis* hominem ad nos mittere non moretur. » (Cod. Vis., IX, II, 6.)

[1] Ildericus... nemausensis urbis curam sub comitiali præsidio agens. (Juliani. *Hist. Wambœ regis*, c. VI.)

[2] *Gards*, dans la langue gothique, signifiait un manoir avec des terres; *thiudangardi* (*thiod*, *theod*, peuple) signifiait l'état, le domaine public et la résidence royale. (Note d'Aschbach, p. 263.)

[3] L'*Estatuto real*, sitôt détrôné par la constitution de 1812, n'avait pas manqué de ressusciter, il y a quelques années, avec son culte puéril pour le passé, ce vieux mot de *proceres*, pour l'appliquer à sa pairie nouvelle.

[4] Le treizième concile de Tolède fait voir que les *gardingi* y assistaient quelquefois avec les autres grands; mais, comme on ne trouve pas ce titre de *gardingi* joint au nom des laïques qui ont signé, Masdeu en conclut qu'ils ne pouvaient obtenir d'autre emploi que celui de *vicarii* des ducs, et qu'à ce titre ils assistaient au concile sans pouvoir en signer les actes, si ce n'est en l'absence du duc et pour le remplacer. Suivant le docte Grimm, les *gardingi* (en langue gothique *gardigg*) étaient plutôt des courtisans que des propriétaires territoriaux, quoiqu'il confesse lui-même que le nom emporte ce dernier sens.

entre tous les hommes libres, on y trouve quelques priviléges en faveur des nobles, tels que l'exemption de plusieurs peines infamantes.

Le point de départ de l'organisation militaire des Goths est dans leur hiérarchie nobiliaire. Les Goths étant, au moins dans le début, une race essentiellement guerrière, tout homme libre avait, en temps de guerre, droit et devoir de porter les armes. La nation, campée sur le sol conquis, conserva, même au sein de la paix, les classifications militaires de la conquête, et resta, suivant l'usage germanique [1], enrégimentée en quelque sorte et toute prête pour la guerre. Sous le duc, qui commandait les troupes de la province, et les comtes, qui commandaient sous lui, se trouvait le *tiufath* ou *millenarius*, qui était à la tête d'un corps de mille hommes, ou *tiufudie* [2]. Le *quingentenarius* était le lieutenant du *millenarius;* puis venait le *centenarius* (*hundafath*, de *hunda*, *hundred*, cent, et de *fath*, *führen*, conduire) et le *decanus*, décurion (*taihunfath*).

Un des traits les plus caractéristiques que les Goths aient conservés de leur communauté d'origine avec les races germaniques, c'est cette organisation militaire, fondée sur le système décimal, qu'on rencontre chez

[1] La division en *hundredem* ne fut établie chez les Francs que sous les fils de Clovis, en même temps que la peine de mort.

[2] Comme le Code visigoth nous a transmis à la fois en latin et en langue gothique le nom de presque tous les emplois, on a cru ces emplois beaucoup plus nombreux qu'ils ne l'étaient réellement : c'est ainsi que *tiufath* et *millenarius*, et souvent même *vicarius*, signifient la même chose : souvent aussi un des noms désignait l'emploi sous son côté civil, et l'autre sous son côté militaire. Quant à l'origine du mot *tiufath*, il peut venir également, soit, par abréviation, de *taihundafath* (*taihunda*, *tausend*, mille, et *fath*, *fuhrer*, qui conduit); soit de *thiud*, *theod*, peuple, et *fath*, conduire.

la plupart des peuples de race germaine [1]. Que cette organisation se soit appliquée aussi à la vie sociale chez les peuples guerriers, rien de plus naturel. Sans doute ces esprits simples et peu versés dans la science des chiffres furent frappés tout d'abord de la féconde simplicité de ce système. Au milieu de leur vie errante, du moment où ils furent parvenus à se compter, ils se crurent organisés; et, comme leur population flottante diminuait ou augmentait sans cesse par la guerre, ils créèrent en quelque sorte des cadres où entrèrent successivement les nouveaux associés que la conquête leur donnait. Mais le but principal de cette classification fut d'obtenir un peu de subordination de ces races indisciplinables, où établir une autorité était plus facile que de la faire obéir.

Tous ces officiers, sans en excepter même le *decanus*, exerçaient en temps de paix une juridiction [2]

[1] Cette division des Visigoths, par décuries et par centuries, se retrouve exactement la même chez les Anglo-Saxons. (Voyez les lois de Cnut ou Canut, depuis 1017 jusqu'à 1035, deuxième collection, c. XIX à XXVIII, dans Canciani, t. IV, p. 305.) « Volumus etiam ut quilibet homo liber (*freoman*) in centuriam (*hundrede*) et decemviratum (*theodunge*) conferatur. » (Voyez aussi les lois d'Édouard, de 1042 à 1066, c. XX (Canciani, vol. IV, p. 338), et les lois d'Edward, XXXII, XXXIII.) Dix hommes chez les Anglo-Saxons formaient une petite communauté qu'on appelait *friborg* (*free*, *frey*, libre, *borg*, bourg); le premier des dix s'appelait *friborg-heofod* (*fod*, *fath*, *fuhrer*, conducteur; *heo*, *theo*, *theod*, peuple), et avait autorité sur les autres; dix *friborg*, ou cent hommes, obéissaient à un *tien-heo-fod* (*tien*, *ten*, dix), ou *decanus*; cent *friborg* ou mille hommes faisaient un *hundrede*, ou centurie, soumis au centurion, qui répondait au *tiufath* gothique. Le décurion avait une autorité judiciaire dans les affaires peu importantes, et le centurion dans toutes; il en était de même chez les Goths, où, sous le nom de *vicarius comitis*, le *tiufath* exerçait la même juridiction. (Voyez Savigny et Grimm.) (Note d'Aschbach, p. 265.) Cependant chez les Ostrogoths, qui dans leur état militaire adoptèrent surtout les institutions romaines, on ne trouve guère d'autre trace de la division décimale que le *millenarius*; on sait que le centurion existait déjà chez Romains. (Sartorius, p. 63.)

[2] Dux, comes, vicarius, pacis assertor, tiuphadus, millenarius, quingen-

plus ou moins étendue, suivant leur grade [1]. Le duc était le chef judiciaire comme le commandant militaire de la province; le comte, celui de chaque ville avec son district; et le *tiufath*, celui de chaque millier d'hommes dans ce district. On peut retrouver le germe de l'institution germanique des *scabini* (*schoffen*, échevins) dans un conseil de *tiufaths*, que le comte réunissait autour de lui dans les causes importantes. Le Code gothique leur donne le nom de *boni homines*, sous lequel les *scabini* étaient aussi désignés; quant au centurion, qui n'est peut-être sous un nom militaire que le *numerarius* (percepteur) des cités ou le *villicus* (alcade) des villages, on peut voir en lui le pendant du *sculdasius* (*schultheiss*) des Francs et des Lombards, également divisés en centuries.

En temps de guerre, les serfs du roi ou *servi fiscales*, dont nous parlerons plus tard, et qui étaient fort au-dessus des esclaves ordinaires, étaient chargés d'activer la levée des troupes et de surveiller les approvisionnements, sous le nom expressif de *compulsores exercitus* ou *annonarii*.

On n'aperçoit aucune trace d'une solde pour le service militaire dans le Code gothique : de là sans doute la répugnance des propriétaires à quitter leurs terres; peut-être ne faut-il pas chercher d'autre cause à l'extinction de l'esprit militaire chez les Visigoths,

tenarius, centenarius, decanus, defensor civitatis, numerarius, *judicis nomine censeantur ex lege*. (Cod. Vis., lib. II, t. I, l. 25.)

[1] Dans les états organisés sur un pied militaire, comme la Russie, si l'on ne retrouve pas cette réunion dans la même main des deux autorités militaire et judiciaire, du moins le grade dans la hiérarchie civile n'y est-il défini que par le grade correspondant dans la hiérarchie militaire; le magistrat et le professeur s'y classent d'après le rang qu'ils auraient dans l'armée, et en portent l'uniforme.

tandis que la branche collatérale des Ostrogoths conserva jusqu'à son dernier jour l'esprit belliqueux[1] qui caractérisait naguère toute la race. Sous l'empire, le soldat romain était soldé, même en temps de paix, charge écrasante pour le trésor. Les Ostrogoths, propriétaires comme leurs frères d'Espagne, étaient soldés en temps de guerre seulement, et supportaient du reste leur part des impôts; les autres peuples germaniques, exempts d'impôts, devaient tous le service militaire gratuit, une des bases futures du système féodal. Enfin les Visigoths, propriétaires payant impôts, tenus au service et non soldés quand ils l'acquittaient, étaient dans la condition la moins favorable de toutes : aussi tâchèrent-ils de s'y soustraire en refusant de se rendre aux armées.

Le titre II du IXe livre du Code est plein des prescriptions de la loi contre ceux qui refusent, en cas de guerre, d'acquitter le service militaire. Toutes ces longues lois se succèdent, plus fréquentes et plus sévères sous chaque règne, mais toujours impuissantes. Ainsi, aux termes de la loi 9, publiée par le roi Erwig, ceux qui cherchent à se dérober au service, s'ils sont d'un rang élevé, perdent leurs biens et leurs dignités, et sont condamnés à l'exil; les autres, nobles ou plébéiens, sont punis du fouet et de la *décalvation*. L'on voit, par la sévérité même de ces peines, quel lâche égoïsme avait remplacé ce penchant inné pour la

[1] L'esprit militaire chez les Ostrogoths fut d'ailleurs soigneusement entretenu par l'habile Théodoric, bien qu'il ait rarement commandé ses armées en personne. Faites, leur disait-il par l'organe de son secrétaire Cassiodore, comme les oiseaux, qui frappent leurs petits pour les engager à quitter le nid et à voler de leurs propres ailes : car ce qui ne s'apprend pas dans la jeunesse s'apprend plus difficilement dans un âge avancé. » (Sartorius, *Essai sur les Ostrogoths*, p. 62.)

guerre, qui caractérisait autrefois les Goths. Les *tiufaths* qui exemptaient quelqu'un du service à prix d'argent, devaient payer au comte neuf fois la valeur de ce qu'ils avaient reçu. Les officiers inférieurs payaient une amende proportionnée à leur grade. Le centurion qui, en face de l'ennemi, quittait sa centurie, était puni de mort; et s'il se réfugiait dans une église, d'une amende de 30 *solidi;* le décurion en payait 10 pour la même faute. Le soldat qui désertait, ou qui refusait de se rendre à l'armée, recevait cent coups de fouet et payait 10 *solidi;* les soldats, pour être intéressés à dénoncer la désertion, avaient leur part des amendes. Le butin était aussi partagé entre eux, et ils recevaient un tiers des biens qu'ils reprenaient à l'ennemi.

Dans les derniers temps de l'empire, nous avons vu le roi Wamba essayer en vain de ressusciter l'antique esprit militaire des Goths. En cas d'invasion, chaque évêque ou ecclésiastique, chaque duc, comte, *tiufath*, et chaque *gardingus* devait se rendre au quartier général, avec le dixième de ses esclaves armés et équipés comme lui [1]. Si l'ennemi avait commis quelque dégât, il devait être réparé aux dépens des réfractaires; ceux qui ne pouvaient payer étaient condamnés à l'exil ou à l'esclavage, selon leur rang. Ceux qui n'avaient pas prêté main-forte au roi contre la sédition étaient exilés et leurs biens confisqués. Mais que peuvent les lois contre les mœurs? Nous verrons bientôt le roi Erwig, après avoir lutté en vain contre cet abâtardissement de la race gothique, être enfin

[1] Sur ce point, comme sur beaucoup d'autres, les Goths s'éloignaient profondément des habitudes des peuples germaniques, qui ne confiaient jamais d'armes à leurs esclaves.

réduit à faire adoucir par le douzième concile de Tolède cette pénalité stérile, qui ne servait qu'à révéler la grandeur du mal et l'inutilité du remède.

Certes, aucun des codes germaniques ne s'était jamais avisé de prescrire le courage, sous peine du fouet ou de l'amende. La conquête arabe s'explique tout entière par ce seul titre du Code. L'empire des Goths d'Espagne était d'avance condamné à périr comme celui des Goths d'Italie; les habitudes militaires apportées des bords du Danube étaient déjà mortes chez eux, et la société féodale n'était pas née encore. Enfin les franchises communales, dont le germe existait pourtant déjà chez les Goths, n'étaient pas encore organisées, comme elles le furent sous les rois de Léon, en institutions de liberté et de défense tout ensemble.

La forte et libérale organisation du municipe romain sous l'empire avait, bien longtemps avant les Goths, cessé d'exister en Espagne. La savante oppression du fisc sous Dioclétien et Constantin avait également disparu. L'évêque s'était fait le patron de la cité; et, à l'ombre de ce pouvoir alors tutélaire, un faible reste des libertés antiques avait refleuri dans les villes espagnoles. Mais ces libertés municipales, qui devaient jeter plus tard en Espagne de si profondes racines, ne furent, sous la monarchie gothique, qu'un accident heureux, et non un système régulier établi par la conquête. Et cependant, sous la domination de ces mêmes Goths, les villes du sud de la Gaule paraissent avoir joui, peut-être à cause de la distance, d'une grande indépendance dans leur administration privée. Sous les Francs même, malgré l'injurieuse inégalité consacrée par leur loi entre les

deux races, les institutions de l'empire furent beaucoup mieux conservées qu'on ne le pense dans ces contrées toutes romaines; les libertés locales survécurent, pour bien des siècles encore, à la chute des libertés politiques. Ainsi, jusqu'au neuvième siècle et plus tard encore, on retrouve dans plusieurs villes du Midi, et notamment à Vienne, sur le Rhône, un sénat, une *curia*, des *gesta municipalia*, des *defensores*, des *curatores*, enfin tout l'édifice compliqué de la curie romaine [1].

L'unité de législation, qui régna en Espagne après la conquête gothique, n'exista jamais dans la Gaule. Francs, Visigoths, Burgunds, Romains ou Gaulois, chacun vivait sous l'empire de ses lois. En 759, Narbonne se régissait encore par les lois gothiques. La législation même de Charlemagne, alors qu'il régnait sur la moitié de l'Europe, manquait d'unité comme son empire; les rois goths, plus barbares et moins puissants que lui, purent et osèrent plus que lui, lorsqu'ils imposèrent une seule loi à tous leurs sujets. Sans cesse préoccupé des deux seuls grands intérêts de son règne, la guerre et l'église, le législateur franc crut sans doute n'avoir pour sujets que des soldats et des prêtres, et dédaigna de s'occuper des municipes. Mais c'est le propre des libertés communales de grandir dans le silence : tout ce qu'elles demandent au pouvoir central, c'est de les oublier. Les cités du sud de la Gaule, émancipées sous la tutelle dédaigneuse des conquérants francs, restèrent plus romaines que jamais, et se rattachèren taux traditions de l'empire, que la conquête n'avait su ni détruire ni remplacer.

[1] On trouvera à ce sujet plus de détails dans l'excellent ouvrage de Raynouard sur le droit municipal en France.

Nous possédons fort peu de détails sur l'administration des villes de l'Espagne gothique, et ce fait seul prouve l'absence des garanties légales dans ces communes espagnoles, qui joueront bientôt un rôle si glorieux dans l'histoire de leur pays. Nul doute cependant que dans la Péninsule, comme dans la Gaule, bien des libertés locales ne se soient maintenues de fait, sinon de droit, à l'ombre des vieilles institutions de l'empire, modifiées par la conquête. Ainsi l'oppressive création des *curiales* [1] était remplacée par un conseil des anciens (*seniores loci*) [2], choisi parmi les plus notables. Une des institutions romaines les plus tutélaires avait survécu, c'était celle du *defensor civitatis*, que le peuple et l'évêque nommaient d'abord annuellement, et plus tard à vie. Son emploi consistait à défendre les intérêts de la ville contre les empiètements des délégués de l'autorité royale. Il était indépendant du comte ou gouverneur de la cité, auquel la loi interdisait de recevoir du *defensor* aucun présent lors de sa nomination [3].

Le clergé et les autorités militaires et judiciaires veillaient aussi au recouvrement des impôts. Les percepteurs urbains s'appelaient *numerarii*. Ils étaient élus par le peuple et l'évêque réunis; mais leur emploi paraît avoir été fort méprisé. Quant aux impôts, à leur quotité et à leur répartition, il règne à ce sujet autant d'obscurité que sur le partage des terres lors de la conquête. Il paraît seulement que les propriétés territoriales, *sortes*, échues par le sort aux conquérants goths, étaient affranchies de certaines charges

[1] Voyez *Espagne romaine*.
[2] Code Vis., VIII, v. 6.
[3] Code Vis., XII, 1, 2.

qui pesaient sur les biens des Romains[1] mais sans être pourtant exemptes de tout impôt, comme celles que possédèrent plus tard les Francs[2].

Nous avons ainsi passé en revue, dans l'ordre de leur influence, les trois principaux pouvoirs sur lesquels repose la société gothique, le clergé, la royauté et la noblesse; nous avons vu cette société sous ses trois faces, ecclésiastique, civile et militaire, depuis ses sommités jusqu'à sa base, depuis le trône jusqu'à la municipalité. Il ne nous reste plus, pour l'embrasser d'un seul coup d'œil, qu'à analyser le Code gothique, fidèle résumé d'un peuple et d'une époque tout entière; mais ce Code, laborieux édifice auquel chaque règne est venu ajouter une pierre, n'a atteint sa dernière forme qu'au moment de la conquête arabe. Là, comme dans l'empire romain, il nous faut donc étudier l'histoire de la monarchie avant celle de la législation, deux faits sociaux qui marchent en sens inverse; car, à Tolède comme à Rome, le Code est destiné à survivre et le trône à périr; et quand l'empire d'Alaric aura disparu comme celui d'Auguste, quand les Goths auront été rayés du nombre des nations, il nous restera d'eux ce qui nous est resté de Rome, un Code! Mais c'est assez d'un pareil débris pour reconstruire toute une époque.

[1] On peut du moins le conclure d'après cette phrase du Code, un peu obscure : « Judices terras Romanorum ab illis (Gothis) qui eas occupatas tenent, auferant, et Romanis... sine aliqua dilatione restituant, *ut nihil fisco debeat deperire.* » — L. X, t. I, l. 16.

[2] Clovis, qui voulait fonder une monarchie guerrière, se garda bien de rendre les Francs propriétaires comme les Goths : il les logea chez les Gaulois en qualité d'hôtes, mais ne leur attribua pas de terres, de peur de les éparpiller sur le sol et de les amollir. Le monarque seul possédait de grands domaines ruraux, *prædia*, et voyageait de l'un à l'autre en temps de paix, pour aller en consommer les revenus, c'est-à-dire les récoltes. Le peuple franc en Gaule était une armée et non une colonie.

# CHAPITRE III.

## DÉCLIN ET CHUTE DE LA MONARCHIE GOTHIQUE.

(680 A 711.)

Ce n'est plus désormais l'histoire de la monarchie; c'est celle de l'épiscopat gothique que nous allons écrire. Au lieu des annales d'un règne, nous rapporterons celles des conciles qui ont marqué son passage, et nous ne parlerons plus des droits de la royauté qu'en citant les canons qui les annulent.

Les évêques avaient appuyé l'usurpation d'Erwig; mais cet appui, il fallait le payer, et Erwig acquitta sa dette dans le douzième concile national de Tolède. Le nouveau roi, après une humble allocution aux évêques, où il les appelle *le sel de la terre*, leur remit le rescrit (*tomus*), où, au milieu d'éloges emphatiques de leur sagesse, il dirigeait leur attention sur les affaires à traiter. La plus importante pour Erwig, bien que ce rescrit ose à peine en toucher quelques mots, c'était la confirmation de son titre usurpé, sanction d'autant plus nécessaire à l'usurpateur, qu'il n'avait pas été élu par le libre concours des grands et des

évêques. Le premier canon, après avoir loué la résolution prise par l'ex-roi de consacrer le reste de ses jours à la pénitence[1], confirme l'élection d'Erwig, en l'appuyant sur deux actes, l'un du roi Wamba, qui le déclare son successeur, acte signé par les grands du palais; l'autre est une lettre du même roi à l'archevêque Julian de Tolède, où il l'invite à oindre de l'huile sainte la tête d'Erwig. Le concile, déliant ensuite le peuple du serment prêté au dernier roi, transporte ce serment sur la tête d'Erwig, élu par Dieu et par Wamba lui-même, et assez désigné d'ailleurs par l'amour de la nation (*quem populi amabilitas exquisivit*). Ce canon se termine par un anathème solennel contre tous ceux qui ne se soumettraient pas au saint roi Erwig.

Le ressentiment des Pères du concile contre Wamba se trahit dans d'autres canons, qui blâment la conduite du dernier roi[2], et annulent plusieurs de ses décrets, notamment celui qui ôtait le droit de témoignage à quiconque refuserait de se rendre à l'armée en cas d'invasion ou de révolte (can. VII). L'abâtardissement de la race gothique se trouve ainsi sanctionné par le concile, qui frappe lui-même d'impuissance les efforts de la loi pour ranimer l'esprit militaire. Le deuxième canon, pour protéger Erwig contre une ruse pareille à celle qui lui avait valu la couronne, défend que l'on impose à personne, contre son gré, l'habit de pénitence. Un autre est dirigé contre les

[1] Suscepto religionis debito cultu, et venerabili tonsuræ sacræ signaculo... Concil. XII, *ap.* Labbe, t. VI, p. 1225.

[2] « *Injustis* Wambæ jussionibus parens. » (Can. IV.) « Prædictum principem consilio *levitatis* agentem. » (Ib.) Wamba, à ce qu'il paraît, avait de sa propre autorité fait élire un évêque, en créant un siége épiscopal de plus, intrusion que le clergé ne pouvait laisser sans vengeance.

juifs, aux dépens desquels se signalait toujours le zèle d'un nouveau concile et d'un nouveau roi; un autre enfin contre l'idolâtrie, à laquelle se livraient surtout les esclaves, race infortunée qui ne voulait pas adorer le même Dieu que ses maîtres. Les coupables sont condamnés au fouet et à la prison, et leurs maîtres à l'exil, s'ils tolèrent cette idolâtrie. Une loi d'Erwig confirme tous ces décrets, et attribue au fisc la dîme des biens de ceux qui les violeraient[1].

Dans un second concile national, le treizième de Tolède, en 683, Erwig, jaloux de rallier à son parti les nobles mécontents de son élection, fit réintégrer dans leurs honneurs et dans leurs biens tous les complices de la sédition de Paulus. Le deuxième canon établit en outre qu'aucun noble ne pourra, sans un crime avéré, déchoir de ses honneurs, ni être privé de ses biens, ni soumis au fouet, à la prison ou à la torture; que tout noble accusé devra être jugé par les évêques et les nobles, et n'être condamné que par ses pairs, privilége précieux dans cet âge de violence, mais qui dépouillait la royauté du droit de légitime défense. Le concile protége aussi contre la loi la personne des simples hommes libres, et leur épargne la privation de témoignage, alors même qu'ils seraient condamnés au fouet. Enfin, pour se concilier jusqu'aux dernières classes du peuple, Erwig leur remet tous les impôts arriérés, jusqu'à son règne.

Le quatrième canon, consacré à protéger les jours de la femme et des fils du glorieux roi *Flavius Ervi-*

[1] Quis enim christianorum æquanimiter ferat defuncti regis conjugem alieno connubio uti, et quæ fuit domina gentis, sit postmodum prostibulum fœditatis? Quid ergo, si moriuntur reges, *numquid inhonorandas relinquunt sui corporis partes?*

*gius*, défend de les revêtir malgré eux de l'habit de religion, et de leur faire aucune violence, sous peine d'un éternel anathème. Le cinquième interdit, comme un crime épouvantable, d'aspirer au lit de la reine veuve, après la mort du roi [1].

Si nous nous arrêtons si longtemps devant ces conciles, curieux débris de ce puissant édifice de l'église gothique, qui a survécu même à la conquête arabe, c'est qu'à défaut d'historiens, c'est là que s'est réfugiée l'histoire: et ces conciles, vivant reflet de leur époque, la peignent d'autant mieux qu'à l'inverse des chroniqueurs, ils n'ont pas la prétention de la peindre. Ainsi nous y apprenons que les rois élevaient bon nombre d'esclaves ou d'affranchis à la dignité de palatin, abus que le concile défend, en menaçant de faire rentrer dans leur servitude ces esclaves anoblis. Sans doute l'abus subsista, en dépit de la loi; mais ne croit-on pas lire ici l'histoire de la cour de Byzance, où des eunuques étaient généraux et ministres; où, depuis les marches du trône jusqu'aux plus vils offices du palais, la servitude était partout, et où la hiérarchie civile et militaire se réglait sur celle de la domesticité impériale?

Le neuvième canon enfin confirme les prescriptions du douzième concile de Tolède, et leur décrète l'*éternité*. Si ce mot fait sourire, peut-être le pardonnera-t-on à une assemblée d'évêques du septième siècle, quand des assemblées plus mondaines n'ont pas craint de voter aussi l'éternité de leurs décrets [2].

Malgré ces concessions, Erwig ne se sentait pas en-

[1] Trente-cinq évêques et quinze palatins assistèrent à ce concile.
[2] Quarante-huit prélats et vingt-six palatins assistèrent à ce concile.

core bien assis sur le trône : il redoutait avec raison la haine des partisans de Wamba, et celle d'Egiza, neveu et héritier de ce monarque. Pour apaiser les ressentiments d'Egiza, et lui faire ajourner son ambition, Erwig se décida à lui donner en mariage sa fille Cixilona, et à le reconnaître pour son successeur, en lui faisant promettre de protéger la fortune et les biens des membres de sa famille. Puis, sentant sa fin approcher, Erwig, dévoré de remords, crut expier le crime d'avoir ravi le trône à Wamba en se revêtant à son tour d'un habit de moine, et en cédant la couronne à Egiza. Il lui fit prêter sur son lit de mort le serment d'administrer à tous ses sujets une justice égale ; puis il se retira dans un cloître, et y mourut au bout de quelques jours [1] (687).

Ce règne honteux, qui dura huit ans, et qui ne fut, à vrai dire, qu'une longue abdication, fit plus de mal à l'empire goth que le règne le plus tyrannique n'aurait pu lui en faire. L'esprit de révolte, inhérent à la noblesse gothique, avait été dompté par la main ferme de quelques grands rois, tels que Leugild, Kindaswinth et Wamba ; mais le lâche règne d'Erwig détruisit en quelques années l'œuvre de deux siècles. Les grands, réintégrés tout d'un coup dans tous leurs priviléges et forts de la faiblesse du monarque, ressaisirent le redoutable droit d'élection royale, prime sans cesse offerte à leur ambition. Enfin le clergé, que d'habiles souverains, tout en lui faisant sa part assez large, avaient su contenir dans de justes bornes, rentra

[1] Sebast. Salmant, IV ; Luc. Tudens. *Chronol. reg. gothor.* XXXI. Les quelques lignes que nous rencontrons çà et là dans les chroniques sur les événements de ces derniers règnes nous seraient de peu de secours, sans les actes des conciles de Tolède.

par cette voie dans le monde temporel, d'où l'on avait en vain cherché à l'exclure.

Egiza, à peine roi depuis quelques mois, se hâta de convoquer un concile (688)[1], sorte de profession de foi sans laquelle un monarque goth ne croyait pas lui-même à sa royauté. Plus qu'un autre, Egiza en avait besoin, car sa conscience timorée s'effrayait du double serment prêté par lui à Erwig mourant, de protéger sa famille et de rendre égale justice à tous ses sujets; serment dont l'un, suivant lui, excluait l'autre. Mais laissons-le parler lui-même dans son rescrit : « Illustres pères, au milieu desquels je crois voir siéger Jésus-Christ lui-même..., je me sens enveloppé dans le réseau (*rete*) d'un double serment, et je ne puis observer l'un sans violer l'autre; car je passerai également pour un parjure si, contre la justice que j'ai promis de rendre à mes sujets, je conserve à la famille du roi des propriétés mal acquises, ou si, pour rendre justice à mon peuple, je frappe leurs personnes ou leurs biens des châtiments qu'ils ont mérités. »

Pour répondre à ce dilemme, qu'avisèrent les pères de Tolède? Que le second serment déliait le roi du premier, parce que « celui-ci n'était que particulier, et celui-là général; que l'un tendait à l'avantage de quelques-uns, l'autre à l'avantage de tous. Or, fallait-il sacrifier le bien de tous au bien de quelques-uns, et faire acception de personnes aux dépens des intérêts du pays? Non!..... Nous délions donc le roi Egiza du premier serment, en l'autorisant à comprendre

[1] Ce concile national, le quinzième de Tolède, se composa de soixante et un évêques et de dix-sept palatins.

tous ses sujets dans une commune affection, mais sans acception de personnes.....

« Quant au serment que ledit roi Erwig a fait prêter à ses sujets, de protéger les personnes et les biens de ses enfants et de sa famille, nous n'y voyons rien de contraire à l'équité et à la piété; car on n'a pas promis par là de refuser toute aide à ceux qui plaideraient contre eux, ni d'assurer l'impunité aux crimes qu'ils pourraient commettre. Le peuple ne peut donc ici être accusé de parjure si la justice a son cours, si ceux qui ont des droits les font valoir devant les tribunaux, et si les juges prononcent suivant l'équité. Nous permettons donc que, sans violer en rien la foi jurée, on fasse valoir contre les fils dudit roi Erwig les droits que l'on peut avoir, et voulons que la justice soit strictement observée par les juges. »

Le concile étant ainsi venu en aide aux scrupules d'Egiza, celui-ci n'hésita plus à rendre aux partisans de Wamba leurs dignités et leurs biens, dont il fallut dépouiller la famille et les partisans d'Erwig. Il punit aussi plusieurs grands qui avaient trempé dans la disgrâce de Wamba. Quelques écrivains [1] ajoutent même qu'il répudia, d'après le conseil de Wamba, qui vivait encore, sa femme Cixilona.

Mais la main du monarque courbé sous la tutelle des évêques, n'était pas assez forte pour contenir un

[1] La *Chronologie des rois goths* a sur ce sujet une phrase inintelligible, si on ne la restitue pas ainsi : « Filiam Ervigii, cum juratione (conjuratione) Wambæ subjecit (abjecit). » Rodr. de Tolède, III, XIII, dit dans les mêmes termes : « Conjuratione Wambæ abjecit. » Lucas de Tuy est plus explicite : « Avunculus ejus rex Wamba ei præcepit ut conjugem dimitteret, eo quod pater ejus Ervigius eum callide a regno expulisset. » LXIX. Ces textes paraîtraient assez clairs pour ne laisser aucun doute, si par malheur le concile XVII, tenu en 694 sous le même roi Egiza, ne contenait une clause pour protéger la vie de la *reine Cixilo* et de ses enfants.

empire qui s'en allait en débris. L'immense autorité du clergé, les discordes des grands, leur mépris pour les lois, leurs perpétuels attentats contre le trône et la vie du prince, et surtout le relâchement toujours croissant des mœurs, tout présageait à la monarchie gothique une chute prochaine. A défaut de la conquête étrangère, qui ne manque jamais aux peuples mûrs pour la subir, les germes de la ruine étaient au dedans : cette innocence primitive d'un peuple barbare, vierge de tous les excès qui souillaient le vieux monde romain, avait fait place à tous les vices d'un peuple décrépit, corrompu sans être civilisé. Dans les trois siècles qu'avait duré leur empire, les Goths avaient passé sans intervalle de leur *chaste* barbarie à la corruption la plus effrénée. Le vice contre nature [1], lèpre de la société antique, révolte des penchants dépravés de l'homme contre le plus social de tous ses instincts; le suicide même [2], cette fatigue de vivre qui prend aux sociétés vieillies, et une foule de crimes nouveaux pour lesquels il fallait inventer des peines, trahissaient cette décrépitude précoce qui, chez les peuples trop tôt civilisés, touche souvent à l'enfance. L'idolâtrie se glissait au milieu des pratiques superstitieuses d'une religion dont l'austère simplicité ne pouvait plus être comprise [3]. Enfin, les

[1] Le troisième canon du seizième concile est dirigé contre « abominationem sodomiticæ operationis, *quod malum multos sauciasse perpenditur.* » Il exile pour la vie l'évêque, le prêtre ou le diacre, qui se livre à ce vice; et, quant aux coupables laïques, outre le fouet, l'exil et la décalvation, il leur refuse la communion, *même à l'heure de la mort*, s'ils ne font pénitence.

[2] Le quatrième excommunie pour deux mois « ceux qui essaient de se donner la mort, *en désespérés qu'ils sont*, si Dieu veut qu'ils restent en vie, pour que cette pénitence les rende à l'espérance et au salut. »

[3] Illi, diversis suadelis decepti, cultores idolorum efficiuntur, venera-

autels eux-mêmes étaient désertés [1]; les églises tombaient en ruine, abandonnées par leurs pasteurs, qui allaient vivre loin d'elles, dans la débauche et l'opulence. Que pouvaient contre une société en dissolution les inutiles efforts des rois et des conciles? Proclamer le mal, mais non le guérir; et leurs décrets, sans cesse renouvelés, n'attestaient que leur impuissance.

Sigebert, métropolitain de Tolède, avait remplacé dans ce siége illustre le pieux et savant saint Julian. Le nouveau prélat s'était fait haïr du peuple par son arrogance, sa dureté et son peu de respect pour les objets que le peuple vénérait encore. On lui reprochait d'avoir profané, en le portant lui-même, un manteau sacré, apporté du ciel par la Vierge à saint Ildefonse. L'ambitieux prélat, enflé de sa haute dignité et de sa naissance illustre, résolut de se mettre à la tête des mécontents, et de renverser le roi du trône, pour y asseoir une de ses créatures. Le roi, toute sa famille, et cinq de ses palatins les plus fidèles, devaient être égorgés : car un cloître ne semblait pas une prison assez sûre pour un roi déchu. Sigebert se lia aussi avec la veuve du roi Erwig et avec ses partisans, que le roi régnant avait opprimés pour favoriser ceux de Wamba.

Mais le complot éclata trop tôt : Sigebert fut arrêté; ses complices, qui avaient pris les armes, furent battus par Egiza, qui, se hâtant de chercher un appui auprès du clergé, convoqua un concile national, le sei-

tores lapidum, accensores facularum, excolentes sacra fontium vel arborum, auguratores seu procantores... — Can. II.

[1] Le quatrième canon nous apprend que les prêtres dépouillaient eux-mêmes leurs autels, et consacraient à leur usage domestique les vases et les vêtements sacrés.

zième de Tolède (693). Les évêques, probablement étrangers au complot du primat de Tolède, le déclarèrent, sur la demande du roi, déchu de son siége, et l'exilèrent pour la vie, en attribuant ses biens au fisc. Le concile entoura de nouvelles garanties la vie du roi et de ses enfants, et excommunia ceux qui y porteraient atteinte. Le métropolitain de Séville fut ensuite promu au siége de Tolède.

Une conspiration plus dangereuse encore suivit de près celle-ci : elle eut pour auteurs les juifs, sans cesse harcelés par la haine implacable du clergé, les persécutions des rois et les décrets des conciles. Le seizième avait accordé à ceux qui se convertiraient l'exemption de tout impôt, et un rang honorable parmi les hommes libres [1]. Beaucoup d'entre eux, cédant à cet appât, avaient feint d'abjurer, et pratiquaient en apparence les rites du christianisme; mais leur haine contre la foi qu'on leur imposait n'en était que plus vive, et ils soupiraient après le moment d'échapper à son joug. Tous ceux que les persécutions avaient chassés d'Espagne s'étaient réfugiés dans la Tingitane. Là, moyennant une capitation modérée, ils pouvaient librement pratiquer leur culte. Les juifs d'Espagne, chrétiens des lèvres, mais non du cœur, enviaient le sort de leurs frères d'Afrique : aussi nouèrent-ils avec eux un complot pour assurer aux Arabes la conquête de la Péninsule, à condition qu'on leur garantirait les mêmes franchises qu'à leurs frères. Egiza découvrit cette trame (694), et convoqua sur-le-champ un con-

[1] Ut judæi qui fide Christi decorantur coram hominibus nobiles et honorabiles habeantur et ab omni exactione *sacr tissimi fisci* cum his quæ habuerint securi extorresque persistant. — Can. I.

cile national [1], en réclamant contre les juifs, traîtres à Dieu et à leur roi, les peines les plus sévères. Le concile ne demeura pas en reste de rigueur : il condamna à l'esclavage tous les juifs, confisqua leurs biens, et défendit à leurs maîtres de les laisser pratiquer leurs rites impies. Les enfants, dès l'âge de sept ans, devaient être séparés de leurs parents, pour être élevés dans le christianisme.

C'est ainsi qu'on espérait couper dans sa racine la « perfidie judaïque; » mais les Pères de Tolède, excusables cette fois dans leurs saintes rigueurs, connaissaient mal cette race opiniâtre, que les persécutions ont toujours rattachée à sa foi; et la conquête arabe, à laquelle on préparait ainsi des alliés sur le sol de l'Espagne, se chargea à la fois de les affranchir et de les venger.

Malgré ces éternelles conspirations des nobles goths, Egiza parvint à leur faire reconnaître son fils Witiza pour successeur et pour associé à l'empire, comme le prouvent les monnaies qui portent réunies les images des deux rois [2], et donna à Witiza la Galice à gouverner.

[1] Les canons supplémentaires de ce dix-septième concile renferment quelques curieux détails sur les mœurs du clergé. Les prêtres (can. I) vendaient les biens de leurs églises, couraient le monde sans la permission de leurs évêques, chassaient aux chiens et aux faucons, se faisaient élire abbés de deux monastères, enfin se livraient à la magie et aux enchantements, ou faisaient commerce de talismans (*philacteria, quæ sunt magna obligamenta animarum*). Le concile essaya de réprimer tous ces désordres. Quant aux crimes plus graves, comme crime capital, ou faux commis par des prêtres, le coupable devait être déposé et relégué pour la vie dans un monastère, et n'y recevoir que la *communion laïque*, peine que l'on trouvera peu sévère. — Can. III.

[2] « Egica in consortio regni Witizanem filium sibi hæredem facit. » (Era 732; Contin. Chron. Joh. Biclar. XXXIX.) Id. apud Isid. Pac. Luc. Tudens. et *Chronol. reg. goth.* Tous ces auteurs diffèrent sur la date : les uns la

Quelques historiens fort postérieurs en date parlent aussi d'une guerre avec les Francs [1], et de trois combats qui furent livrés sans aucun avantage de part ni d'autre; mais les historiens francs ne font pas mention de cette guerre, peu vraisemblable de la part des Francs, occupés de leurs querelles intestines.

Comparons un instant les destinées de ces deux races gothique et franque, qui marchent, depuis le début de cette histoire, sur deux lignes parallèles. Ici, les rapprochements abondent, mais aussi les dissemblances. Passés sans transition des forêts aux cités, les Francs ont conservé plus pur d'alliage romain le dépôt de leurs vieilles coutumes; fils dévoués de l'église, et champions de tous ses duels, ils n'ont pas abdiqué dans ses mains, comme les Goths, le gouvernement du monde temporel; leurs champs de mai, à eux, ne sont pas des conciles! Leur aristocratie, plus indépendante, plus virile, n'aspire pas à tirer de ses rangs un roi électif, et se contente de régner sous des rois imbéciles à titre héréditaire. Les emplois de la domesticité royale, si honorés dans le monde germanique, qui copiait, sans le savoir, les traditions du Bas-Empire, sont, il est vrai, brigués par elle. D'un bout à l'autre de l'Europe germanique, le palais, c'est le royaume [2]; mais dans la Gaule franque, comme dans

placent en 698, d'autres en 694; Sebast. Salmant. la met à la dixième année du règne d'Egiza.

[1] Alonzo le Sage, dans sa Chronique, parle de ces trois combats (part. II, c. LIII), et Lucas de Tuy le copie : « Cum Francis ter bellum gessit; sed nullum triumphum habuit, nec quidem victus fuit. »

[2] Quiconque connaît l'esprit de la *famille* germanique ne s'étonnera pas de trouver dans le *maire* un officier du palais. Dans cette famille, la domesticité ennoblit. Toutes les fonctions réputées serviles chez les nations du Midi sont honorables chez celles du Nord et rehaussées par le dévoue-

l'Espagne gothique, cette domesticité royale mène à la royauté, ici de nom, là de fait. Un maire du palais sous un roi fainéant règne bien autant qu'un roi goth, élu par ses domestiques, et tenu en laisse par ses évêques. D'ailleurs, la race des fils de Clovis, impatiente de dévorer en herbe sa puberté hâtive[1], s'abâtardit bientôt dans les bras de ses concubines; et la noblesse franque règne sous leur nom, en laissant durer ce semblant de royauté aussi longtemps qu'il vaut la peine d'être exploité.

Quant à la corruption des mœurs et au déclin prématuré des institutions, ces traits appartiennent en commun aux deux races. Seulement, dans cette dissolution précoce du monde barbare, deux institutions, chez les Francs, restent debout, quand tout s'écroule : c'est l'église qui va s'abriter sous le trône

ment personnel. Dans les *Niebelungen*, le maître des cuisines, *Rumolt*, est un des principaux chefs des guerriers. Au festin du couronnement impérial, les électeurs tenaient à honneur d'apporter le boisseau d'avoine, et de mettre les plats sur la table. Chez ces nations, quiconque est grand dans le palais est grand dans le peuple. Le *plus grand* du palais (*major*) devait être le premier des leudes, leur chef dans la guerre, leur juge dans la paix... *Gouverner le royaume* s'exprima par *gouverner le palais*. « Bathilda regina, quæ cum Chlotario filio Francorum regebat palatium. » (Michelet, t. I, p. 275.)

[1] « La dégénération est rapide chez ces Mérovingiens. Des quatre fils de Clovis, un seul, Clotaire, laisse postérité; des quatre fils de Clotaire, un seul a des enfants. Tout Mérovingien est père à quinze ans, caduc à trente; la plupart n'atteignent pas cet âge, et meurent avant vingt-cinq ans... Qui a coupé leurs nerfs et brisé leurs os, à ces enfants des rois barbares? C'est l'entrée précoce dans la richesse et les délices du monde romain, qu'ils ont envahi... Les barbares, placés tout d'un coup dans une civilisation disproportionnée, s'y absorbent et y fondent comme la neige devant un brasier. » (Michelet, p. 281.)

« Le pauvre vieil historien Frédégaire exprime bien tristement dans son langage barbare cet affaissement du monde mérovingien.

« Désormais le monde se fait vieux, la pointe de sa sagacité s'émousse; aucun homme de ce temps ne peut ressembler aux orateurs des âges précédents, aucun n'oserait y prétendre. « Mundus jam senescit, ideoque prudentiæ acumen in nobis tepescit... » (Fredeg.. *ap. Script. rer. fr.*, II, 414.)

de Pépin et de Charlemagne, et l'aristocratie qui y montera plus tard avec Hugues Capet. Mais dans l'église, comme dans l'aristocratie franque, il y avait une force de vitalité qui manquait chez les Goths. La corruption du clergé gothique, fidèlement reproduite par celle du clergé gallo-romain, s'était arrêtée à la Loire, et l'église celtique, retrempée par les pures traditions de l'*île sainte* (l'Irlande), tranchait avec les mœurs amollies de l'église espagnole, où un primat de Tolède se moquait des reliques.

Après avoir encore régné cinq ans à Tolède, Egiza mourut (701), laissant après lui une de ces renommées contradictoires qui embarrassent grandement les historiens. Si l'on en croit les actes des conciles, il n'est pas d'éloges que ce roi n'ait mérités par son zèle pour la foi, sa haine des hérétiques, et sa générosité envers le clergé. Jaloux de l'amour du peuple, il modéra les impôts, pardonna à ses ennemis, et rendit à tous ses sujets une égale justice. Puis, au dire d'Isidore de Beja, écrivain contemporain [1], copié par tous ceux qui l'ont suivi, Egiza fut un odieux tyran, qui bannit et dépouilla les plus nobles familles, augmenta le fardeau des impôts, et s'avilit jusqu'à fabriquer de fausses chartes de donation pour enrichir le domaine royal.

Entre des assertions aussi contradictoires, il est

[1] « Egica Gothos acerba morte persequitur... » (Isid. Pac. XXV.) et plus loin : « ... Witiza, in consortio regni... succedens..., quos pater damnaverat, ad gratiam recepit, ventos exilio; clientulos manet in restaurando : nam quos ille gravi oppresserat jugo, pristino iste reducebat in gaudio; et quos ille a proprio abdicaverat solo, iste pie reformans reparabat ex dono; et cautiones quas parens more subtraxerat subdolo, iste cremavit... et istos, propriis redditis, et olim jam fisco mancipatis, palatino restaurat officio. » (XXIX.)

permis d'être embarrassé dans un règne dont les conciles sont presque le seul document. Cependant, si l'on réfléchit que les dignes Pères de Tolède ont accordé les mêmes éloges à tous les rois, même aux plus indociles à la tutelle ecclésiastique, tels que Kindaswinth et Wamba, sauf à désavouer ces éloges après leur mort; qu'Egiza, par sa docilité exemplaire et son empressement à convoquer des conciles, mérita plus qu'aucun roi les bonnes grâces du clergé; si l'on songe d'un autre côté qu'Isidore de Beja écrivait dans le même siècle, mais après la conquête arabe, à distance de tous les préjugés, peut-être en conclura-t-on que c'est ce dernier qu'il faut croire, et qu'Egiza se soucia plus en régnant des suffrages de l'église que de l'amour de ses sujets.

Son fils Witiza, déjà roi du vivant de son père, s'empressa [1] de se faire sacrer, mais l'histoire ne fait aucune mention de son élection. Ainsi s'en allaient pièce à pièce toutes les anciennes institutions gothiques; l'arbitraire se substituait audroit, et la couronne, naguère élective, se fixait, à titre héréditaire, dans une seule famille. Toutefois, les historiens sont d'accord pour dire que Witiza, pendant les premières années de son règne, se montra digne du trône. Il pardonna à tous les rebelles, et leur rendit leurs biens et leur liberté; il fit brûler les actes falsifiés qui avaient enrichi le trésor royal, et répara le tort qu'ils avaient causé. L'amour de son peuple [2]

[1] Patris succedens in solio *petulanter*. (Isid. Pacens., XXIX.) Cet auteur écrivait en 750.

[2] Witiza, decedente patre, ejus in solio sedit, omni populo redamante (*adamante*). » (*Contin. Chron.* Joh. Bicl., XLII.) Isidore de Beja dit également : « Witiza florentissime regnum retemptat, atque omnis Hispania, gaudio nimium freta, alacriter lætatur. » (C. XXX.)

le récompensa de ce noble début. Et cependant, ce même Witiza, que les deux seuls historiens contemporains nous représentent comme l'idole de ses sujets, semble avoir hérité des haines soulevées contre son père : sur la foi d'un étranger [1], tous ceux qui écrivaient un siècle après Witiza se sont accordés pour le peindre comme un tyran, et lui imputer autant de vices que ses contemporains lui attribuaient de vertus. Witiza, suivant eux, s'abandonnant sans pudeur à ses instincts bestiaux (*sicut equus et mulus*), passait sa vie dans la débauche; son palais était peuplé de ses concubines, et retentissait nuit et jour du bruit de ses orgies; l'honneur d'aucune femme n'était à l'abri de ses passions; et comme si la chasteté des autres lui eût paru une satire de ses propres dérèglements, il encourageait les prêtres à rompre leur vœu de célibat. Il punit de la mort et d'atroces mutilations les complots des nobles contre lui; et pour décourager la seule pensée de rébellion, il fit abattre les murs de toutes les villes d'Espagne, sauf Tolède, Léon et Astorga [2].....

[1] *Chronicon Moissaciense*, anno 715 : « His temporibus in Hispania regnabat Witicha. Iste, deditus feminis, exemplo suo sacerdotes ac populum luxuriose vivere docuit, irritans furorem Domini. » Sebast. Salmant le traite plus rudement encore : « ... Probrosus, sicut equus et mulus, quibus non est intellectus..., cum uxoribus et concubinis se inquinavit. » (Seb. Salm. *apud Florez*, t. XIII.) Lucas de Tuy ne le flatte pas davantage dans le long portrait qu'il fait de lui (*Hisp. illust.*, t. IV). On remarquera cette progression toujours croissante de haine contre Witiza, et de détails sur son histoire, à mesure que l'historien s'éloigne davantage du temps où ce prince vivait. Ainsi le *Chron. Moissac.*, un siècle après lui, ouvre le branle; Seb. Salmant, vers la fin du neuvième siècle, répète en amplifiant; le *Chron. Abeld.*, le moine de Silo et Lucas de Tuy, au treizième siècle, renchérissent encore; enfin Rodrigue de Tolède essaie de mettre tout le monde d'accord en attribuant à Witiza toutes les vertus d'abord, et plus tard tous les vices.

[2] La courageuse résistance qu'opposèrent aux Arabes Mérida, Cordoue,

« Sourd aux pieuses remontrances de Gunderich, archevêque de Tolède, il se hâta, quand le chagrin eut abrégé les jours de ce prélat, de le remplacer par une de ses créatures, Sindered, qui, complice de la dépravation royale, punissait les prêtres qui osaient déclamer contre la corruption des mœurs. Le pape Constantin adressa au roi quelques représentations, et le menaça même, s'il faut en croire Baronius et le jésuite Mariana [1], de le déposer, s'il ne rétractait pas les décrets qui portaient atteinte à l'autorité du saint-siége; mais Witiza menaça à son tour le pape de marcher sur Rome, et décréta peine de mort contre ceux qui se soumettraient aux ordres du saint père, « l'attaquant ainsi, dit Baronius, dans son autorité temporelle et spirituelle à la fois, puisque, dès les temps les plus reculés, l'Espagne a appartenu au saint-siége, dont ses rois ont toujours été tributaires. C'est ce crime qui appela sur ce pays et sur son roi la colère de Dieu, et livra l'Espagne aux infidèles, juste châtiment de tant d'iniquités. »

Non content de menacer le pape de cette étrange croisade, Witiza, ajoute-t-on, délia le clergé espagnol de toute obéissance envers le saint-siége (auquel déjà ce clergé n'obéissait guère); lui imposa sa propre suprématie, comme fit plus tard Henri VIII, le pape laïque d'Angleterre, et saisit les biens de ceux qui osèrent résister à ses ordres; il chassa du siége de Tolède le saint prélat Julian, pour y mettre son

et d'autres villes encore, prouve assez la fausseté de cette assertion : des cités ouvertes ne se défendent pas, quel que soit d'ailleurs le courage de leurs habitants.

[2] Mariana, t. I, l. VI, c. XIX; Baronius, *Ann. Eccles.*, t. XII, n. II.

propre frère Oppas, déjà métropolitain de Séville; enfin, « par un crime plus odieux encore et plus digne du courroux céleste, » il fit révoquer, dans un concile tenu à Tolède, tous les décrets portés contre les juifs, rappela ceux qui étaient exilés, et les combla de faveurs et de priviléges.

Nous avons dressé l'acte d'accusation de ce roi, si maltraité par l'histoire, sans omettre un seul des crimes qu'on lui impute. Essayons maintenant, au milieu du silence de quelques chroniqueurs contemporains et des préventions passionnées des autres, d'expliquer l'acharnement auquel fut en butte ce malheureux prince, qu'on a fait le bouc émissaire des péchés de son peuple.

On ne saurait trop regretter la perte des actes du dix-huitième concile de Tolède : on y trouverait peut-être la trace d'efforts faits par Witiza pour arrêter le débordement des mœurs du clergé, et ces efforts expliqueraient la haine héréditaire qu'ont vouée à ce prince les historiens, tous ecclésiastiques, des siècles suivants, qui ont vengé sur le roi mort les fautes du roi vivant. Nous trouvons d'ailleurs, dans Isidore de Beja, trace des démêlés de Witiza avec le clergé de ses états : « Sindered, métropolitain de Tolède, prélat illustre par sa sainteté, persécuta, par un zèle pieux, et sur les instances de Witiza, quelques-uns des prêtres les plus âgés et les plus méritants de son diocèse [1]. » Or, de deux choses l'une : ou cette persécution ordonnée par Witiza

[1] *Divæ memoriæ* Sinderedus... longævos et merito honorabiles viros, quos in ecclesia sibi commissa reperit, non secundum scientiam, *zelo sanctitatis* stimulat, et instinctu Witizæ principis, convexare non cessat. (XXXV.)

(*non secundum scientiam*) n'aurait pas eu le prélat pour complice, si elle n'eût eu pour but la restauration de la discipline ecclésiastique; ou bien, si le primat de Tolède n'eût été qu'un lâche complaisant, qui voulait rendre le clergé solidaire des débauches du monarque, le dévot Isidore de Beja ne lui eût pas donné les éloges que nous venons de citer.

Ce qui paraît le plus probable, car là où l'histoire fait défaut il faut bien avoir recours aux conjectures, c'est que Witiza, frappé du déclin des institutions et du débordement des mœurs du clergé, essaya, dans le dix-huitième concile, de mettre un frein à ces désordres. Peut-être ces décrets heurtèrent-ils trop brusquement les habitudes dissolues de l'épiscopat; peut-être aussi eurent-ils pour but de réprimer ses empiétements plus encore que ses désordres. L'heure de la résistance ouverte n'était pas venue : le roi avait encore pour défense l'amour de son peuple et les vertus qui avaient inauguré son règne. Aussi l'église ajourna sa vengeance, et subit la censure de la loi en se réservant tout bas de lui désobéir. Les grands que Witiza est accusé d'avoir opprimés parce qu'il chercha à les contenir, étaient contre lui les alliés naturels du clergé; et les essais de réforme politique de ce prince ne lui furent pas moins funestes que ses essais de réformes morales. Dès lors, on n'épargna rien pour le rendre odieux à ses sujets : on l'accusa des vices mêmes qu'il avait voulu détruire, quand il restaurait la discipline de l'église; on lui reprocha d'ébranler le dogme, et d'annuler les décrets des conciles, quand il cherchait à les remettre en vigueur; les prêtres ne vou-

lurent plus voir en lui qu'un hérétique, les nobles qu'un tyran; et l'on s'étudia à le présenter au peuple sous ce jour doublement odieux.

Des révoltes successives éclatèrent et furent réprimées; mais elles forcèrent Witiza à des mesures de rigueur. Théodred, duc de Cordoue, eut les yeux arrachés, et Pelayo (Pelage), fils du duc Favila, que le roi avait tué dans une querelle [1], fut obligé de fuir, pour ne pas partager le sort du premier. Probablement aussi Witiza laissa-t-il percer le projet, déjà mis en pratique par son père, d'ôter aux grands ce droit d'élection qui ensanglantait la fin de chaque règne, et de rendre la couronne héréditaire dans sa famille. Une seconde victoire navale remportée sur les mahométans par le brave Théodmir (709), en affermissant l'autorité royale, acheva de la rendre encore plus odieuse aux grands.

A cette époque, Roderic, fils de Théodred et descendant de Kindaswinth, résolut de venger son père et de faire valoir par la révolte ses droits à la couronne. Mais ici l'histoire de Witiza, déjà si obscure, se couvre d'un voile encore plus épais. Le roi fut-il renversé du trône par une conspiration, et condamné par le fils de Théodred à avoir les yeux arrachés, comme il les avait fait arracher au père [2] ?

[1] Fafilam Vitiza, occasione uxoris, fuste in capite verberavit; ex quo vulnere mortuus est juxta Urbicum. (Rod. Tolet., III, XVIII.)

Lucas de Tuy explique un peu cette phrase équivoque, en ajoutant : « Uxore Vitizæ instigante. »

[2] Rodericus, filius Theodofredi, quem Witiza ut patrem privare oculis nisus fuit, *favore romani senatus*, qui eum ob Recisuindi gratiam diligebat, contra Vitizam publice decrevit rebellare, qui viribus præeminens cepit eum, et quod patri suo fecerat, fecit ei. (Rod. Tol., III, XVII.)

Isidor. Pacens. dit tout simplement, « *hortante senatu*, sur l'invitation de la noblesse gothique. » Rodrigue de Tolède, préoccupé des souvenirs de

Périt-il dans la révolte, ou, comme d'autres le prétendent[1], mourut-il paisiblement à Tolède ou à Cordoue? Ce sont là de ces problèmes qu'il ne nous est pas donné de résoudre, et que la découverte de quelque chronique enfouie au fond des catacombes historiques de l'Espagne, pourrait seule éclaircir.

Nous n'ajouterons plus qu'une conjecture à cette histoire, déjà si incertaine, du règne de Witiza. La disparition des actes du concile de Tolède, naturelle d'ailleurs au milieu du bouleversement de la conquête, s'expliquerait encore mieux que l'intérêt qu'avait le clergé à faire disparaître les décrets d'un concile qui portait atteinte à son autorité et réformait violemment ses mœurs.

La seule certitude au milieu de tous ces doutes, c'est que Roderic s'empara du trône des Goths par une conspiration[2] (709). Mais ce trône ainsi usurpé était entouré d'ennemis; les jeunes fils de Witiza,

l'empire, aura cru devoir ajouter à ce mot de *senatu* le mot plus sonore de *romano*, sans s'embarrasser autrement du sens.

[1] Il ne s'agit ici que d'historiens fort postérieurs en date, tels que Lucas de Tuy, Rodrigue de Tolède, etc. Les historiens contemporains se taisent sur ce point. Isidor. Pacens. se contente de signaler l'usurpation de Roderic : « Tumultuose regnum, hortante senatu, invadit. » Le continuateur de Jean de Biclar est un peu plus clair : « Rudericus, *furtim* magis quam virtute, Gothorum invadit regnum. »

[2] La date de cette usurpation est très-difficile à fixer : le continuateur de Jean de Biclar la met l'an 749 de l'ère (711 de Jésus-Christ), Isidor. Pacens. en 748 (710); mais Masdeu, d'après un travail approfondi sur l'obscure chronologie de cette époque, la fixe à l'an 709 de Jésus-Christ. (Voyez Masdeu, t. X, *Illustr.* x.) — Nous préférons cette date, parce que celles d'Isidor. Pacens. ne sont pas toujours fort exactes, et que la date de 709 se lie mieux avec les trois ans, non achevés, que la *Chronique d'Albelda* donne au règne de Roderic. Quant à la date de 711, donnée par le continuateur de Jean de Biclar, cette date étant aussi, comme nous l'établirons plus loin, celle de la chute de l'empire goth, les événements du règne tumultueux de Roderic ne pourraient se presser ainsi dans le court espace de quelques mois.

devaient rallier autour d'eux un parti nombreux et puissant, grossi de tous les nobles dont l'ambition désappointée enviait l'élévation de Roderic[1]. Les principaux alliés des jeunes princes étaient le comte Julien, gouverneur de Ceuta, et Oppas, métropolitain de Séville. Julien, pendant le règne de Witiza, avait défendu Ceuta avec courage et succès[2] contre les Arabes, qui, maîtres du littoral de l'Afrique, souffraient impatiemment que l'Espagne gardât un pied dans leurs possessions. Mais lors de l'avénement de Roderic, Julien embrassa avec ardeur la cause des fils du roi détrôné. Ne se sentant pas assez forts pour renverser l'usurpateur, les mécontents appelèrent à leur aide les Arabes, impatients de planter l'étendard du Prophète sur le sol de la Péninsule, qui leur ouvrait le monde de l'Occident. Cette haine impie de Julien, perdant l'Espagne pour se venger de son roi, s'explique assez par l'ambition effrénée de ces nobles goths, pour qui le mot de patrie n'était plus qu'un vain nom, sans qu'il faille recourir à la fabu-

[1] Ebn. Hhabbas, cité par Ahmed el Mokri (p. 52 dans Lembke). Suivant cet Ahmed el Mokri, dont on trouvera dans Lembke de longs extraits qu'il aurait mieux fait de traduire, Roderic, avant de monter sur le trône, avait commandé la cavalerie des Goths. Suivant le même historien, la veuve de Witiza gouverna quelque temps comme régente à Tolède, au nom de ses trois enfants mineurs, et fut ensuite détrônée par Roderic. Les enfants de Witiza appellent Roderic un vassal rebelle qui s'est révolté contre leur père et leur a enlevé son héritage. (Voyez Murphy (Cavannah), *Hist. of the mahom. empire in Spain*, p. 55.)

[2] C. Murphy, dans son *Histoire de l'Espagne arabe*, écrite sur les manuscrits arabes, parle en ces termes de Julien : « Musa leid siege also to Ceuta : here, however, owing to the good management of its wise and brave governor, Julian the christian, he failed in his design ; and when he thought to subdue it by famine, for which purpose he formed the blockade of he place, king Ghitisha (Witiza) supplied it so well with necessaries, as to frustrate his attempt. » (Page 55.)

leuse histoire de la fille de Julien, Florinde ou *la Cava*, outragée par le roi Roderic [1].

## CONQUÊTE DE LA PÉNINSULE PAR LES ARABES.

En écrivant l'histoire de l'Espagne musulmane, nous examinerons de plus près l'origine et les progrès de cette prodigieuse puissance qui, prenant pour point de départ une bourgade de l'Arabie, se répandit en un quart de siècle sur la moitié du monde civilisé, renversant dans sa route les empires et les dynasties, et élevant partout une religion et une civilisation nouvelles à la place de celles qu'elle venait de dé-

[1] La plupart des historiens modernes s'accordent à rejeter comme apocryphe l'histoire de la fille de Julien outragée par Roderic, tout en reconnaissant pour réelle la trahison du père. Mantuana, Pellicer, Masdeu, et surtout Conde, dont les précieux travaux ont créé pour ainsi dire l'histoire de l'Espagne arabe, laissent les Mariana et les Ferreras adopter comme un fait authentique ce poétique épisode du *romancero*. Le premier historien qui l'ait reproduit est le moine de Silo, qui écrivit à peu près 400 ans après la conquête. Les historiens arabes ont brodé sur ce texte fécond, et les Espagnols ne sont pas restés en arrière des Arabes.

La *Coronica del rey Rodrigo*, sorte de roman de chevalerie, qui, d'après le style, ne peut guère remonter au delà du treizième siècle, contient, au milieu de fables absurdes, quelques curieux détails. A en croire l'anonyme historien, il ne paraît pas que la fille de Julien ait désespéré par une bien longue résistance les amoureuses poursuites du roi Roderic. La crainte de faire tort (*fazer dano*) à la reine sa maîtresse, dont elle était une des dames d'honneur, paraît être le principal, sinon le seul motif de ses scrupules : « Despues que el rey ovò descubierto su corazon a la Caba (Cava), no era dia que la no requiriese una vez o dos, y ella se defendia con buena razon... Y el rey no pensava tanto como en esto. Un dia, en la fiesta, embiò con un donzel por la Caba, y ella vinò ; y como en esta hora no avia en su camara otro ninguno, sino ellos, el cumpliò con ella todo lo que quisò..., porque sabia la Caba que si ella quisiera dar vozes, que bien fuera oyda de la reyna ; callò con lo que el rey quisò fazer ; y como el rey fizò lo que tanto codiciava... » (Chap. CLXV et suiv.)

Nous ajouterons que le surnom de *Cava*, donné à Florinda, équivaut à peu près, en arabe, à celui d'une femme de mauvaise vie.

truire. Nous racontons ici la conquête arabe, et ne la jugeons pas. Nous la considérerons donc moins dans ses causes que dans ses effets, moins en elle-même que dans son influence sur la race conquise, dont nous écrivons l'histoire.

Nous avons vu les Arabes débarquant pour la première fois en Espagne vers la fin du septième siècle, sous les règnes d'Egiza et de Witiza. Depuis longtemps maîtres d'une partie de l'Asie et de tout le nord de l'Afrique, ils convoitaient cette riche Andalousie; et lorsque le comte Julien leur offrit, en livrant Ceuta[1], de leur ouvrir les portes de l'Espagne[2], c'était aller au-devant de leur ambition la plus ardente. Les dissensions qui déchiraient alors la monarchie gothique, l'extinction complète de l'esprit militaire, tout se réunissait pour en aplanir la conquête. Cependant Muza, gouverneur de l'Afrique pour le kalife de Damas, se défiant des promesses de Julien, l'envoya d'abord à la tête d'un corps de réfugiés goths, reconnaître le pays. Julien passa le détroit sur deux vaisseaux, et fit sur la côte d'Andalousie une ample moisson de captifs et de butin; puis, ayant noué des intelligences avec les grands du parti opposé à Roderic, il revint montrer à ses nouveaux

[1] Ceuta, *Septa, Septum*, dans les vieilles chroniques latines, est sans doute le *Castellum ad septem fratres*, cité par Mela, I, v, et Pline, *Hist. nat.*, V, II.

[2] L'historien anglais Dunham, *Lardner's Cyclopedia*, t. I, p. 156, fait observer, avec raison, qu'il est peu probable que Julien et ses complices aient songé, tout en appelant les Arabes, à leur livrer l'Espagne. Les deux fils de Witiza espéraient sans doute, à l'aide de ces dangereux alliés, remonter sur le trône de leur père, peut-être au prix d'un tribut annuel et de l'abandon de Ceuta; mais aucun d'eux, à coup sûr, ne pouvait prévoir ni la terrible défaite de l'armée des Goths, ni les malheurs qui devaient la suivre, malheurs qu'ils partagèrent, du reste, avec ceux qu'ils avaient trahis.

alliés le chemin de l'Espagne, désormais ouverte à leurs armes [1].

Muza, convaincu cette fois de la réalité des promesses de Julien et des chances sérieuses de conquête qui s'offraient à lui, écrivit au khalife de Damas pour lui demander la permission d'ajouter à son empire une terre « qui l'emportait sur la Syrie pour la douceur du climat et la pureté de l'air, sur l'Yémen pour la richesse du sol, sur l'Inde pour ses fleurs et ses parfums, sur le Katay pour ses mines précieuses, sur l'Eden enfin pour ses ports et ses beaux rivages. » Le khalife ne pouvait se refuser à une offre aussi belle; mais il recommanda la prudence à son lieutenant, l'invitant à ne pas risquer, sur la foi de quelques traîtres et sans la certitude du succès, la vie de tant de fidèles croyants [2]. Docile aux ordres de son maître, Muza confia à un Berber, son affranchi, Thareck Ben Zeiad, cent cavaliers et quatre cents fantassins, avec quatre vaisseaux, sur lesquels il passa le détroit (juillet 710), et débarqua dans la presqu'île

[1] Pour donner une idée de la sécheresse et de l'obscurité des historiens de cette époque, il suffira de citer en quels termes le *seul* historien contemporain, Isidore de Beja, raconte la chute de la monarchie gothique : « In era 749, Ulit sceptra regni quinque per annos retinente..., adgregata copia exercitus adversus Arabas una cum Mauros a Muza missos... ; et cæteros diu sibi provinciam creditam incursantibus, simul et plerasque civitates devastantibus, non educti in promontoriis sese cum eis confligendo recepit : eoque prælio fugati cum omni Gothorum exercitu cecidit (Rudericus)... » Et c'est sur de pareilles énigmes, rédigées dans ce latin barbare, qu'il faut écrire l'histoire, en cherchant le commentaire de ce texte indéchiffrable dans des ouvrages écrits 3 ou 400 ans après, tels que ceux de Rodrigue de Tolède, Lucas de Tuy et le moine de Silo, ou dans les fables puériles des historiens arabes.

[2] Musa continuo illud verbum (Juliani) Ulit (Walid) Amiramonim Arabum nunciavit, qui inhibuit ne cisfretaret, timebat enim posse in periculum redundare, sed paucos mitteret, per quos posset promissa comitis experiri. (Roder. Tolet., III, XIX, d'après Isid. Pacens.)

d'Algésiraz (*al ghezirat al ghadra*, l'île verte)[1]. L'expédition ne fut pas moins heureuse que celle de Julien : Thareck revint avec force butin, après avoir parcouru toute la côte d'Andalousie[2] sans rencontrer aucune résistance.

Muza, enhardi par ce nouveau succès, rassembla une armée de douze mille hommes, composée en grande partie de Berbers, peuple nouvellement soumis par les Arabes, et qui avait hâte de faire peser sur d'autres le joug qu'il venait de subir. Le traître Julien servait de guide à l'expédition. Pendant le trajet, Thareck, digne lieutenant de Mahomet, et sachant comme lui joindre la ruse au courage, enflamma par une feinte vision l'ardeur de ses troupes : il prétendit que le Prophète lui était apparu en songe, en lui prédisant la conquête et en lui recommandant de traiter les vaincus avec douceur. Venu ou non du ciel, l'ordre fut strictement exécuté.

Le 30 avril 711 (an 92 de l'hégire), jour à jamais funeste pour l'Espagne, les Arabes, avec les hordes indisciplinées qu'ils traînaient à leur suite, débarquèrent à Algésiraz[3]. Thareck, après avoir envoyé ses

[1] Il y avait à cette époque, non loin du rivage, vis-à-vis la ville actuelle d'Algésiraz, deux petites îles couvertes de prairies, que les Arabes nommèrent îles Vertes. Ces îles sont aujourd'hui presque couvertes par la mer; la plus petite porte aussi le nom de *las Palomas*, l'île des Colombes.

[2] Les étymologies de ce nom d'*Andalousie* sont très-variées. Nous avons déjà donné celle de *Vandalicia*, pays des Vandales. Aschbach, d'après le géographe nubien, p. 151, et d'Herbelot, *Bibliot. orient.* p. 114, le font venir du mot arabe *Andalus*, qui signifie *le soir* ou *l'ouest*, noms que les Arabes donnaient à toute la Péninsule. Lembke lui donne pour racine le nom d'*Andalos*, arrière-petit-fils de Noé, auquel les Arabes attribuent la conquête de l'Espagne. Enfin, quelques-uns le font venir de *Ando*, au delà, en langue ibérique, et de l'ancienne ville de *Luzia*, en Bétique.

[3] On voit encore près d'Algésiraz les ruines d'un château fort que la

vaisseaux chercher des renforts [1], se fortifia au pied du mont Calpé, près de cette roche imprenable qui porte son nom (*gebel Thareck*, montagne de Thareck, par corruption Gibraltar). On lui donna aussi, en mémoire de ce grand événement, le nom de *Bab al fetah* (*porte de l'entrée*), et au détroit celui de *Bab el zakak* (*porte du chemin*).

Le brave Théodmir, nommé par les Arabes Tadmir, commandait alors au nom du roi Roderic en Andalousie. Il n'avait sous lui que dix-sept cents chevaux, avec lesquels il essaya de se défendre. Mais, vaincu dans toutes les rencontres, et voyant sans cesse grossir le nombre des assaillants, il se décida enfin à demander du secours à Roderic contre ces étrangers « venus, lui écrivait-il, on ne sait si c'est du ciel ou de la terre. »

Roderic était alors occupé à combattre les partisans de Witiza. Cependant, comprenant toute la grandeur du danger, il se hâta d'envoyer à Théodmir l'élite de sa cavalerie. Mais ces troupes, amollies par une longue paix, ne purent résister au choc impétueux de la cavalerie arabe, la première du monde pour l'attaque. Les Goths furent battus par les Berbers sous les ordres de Mogaith el Roumi [2].

Celui-ci, à la tête de ces enfants du désert, aussi

tradition dit avoir appartenu au comte Julien, et où il reçut comme hôtes les conquérants de l'Espagne. Les paysans des environs prétendent que son esprit rôde encore dans ces ruines, pour y garder des trésors enfouis. (Dunham, I, p. 158.)

[1] Ainsi le raconte el Razi, et sa version est plus probable que celle du géographe nubien, qui veut que Thareck ait brûlé ses vaisseaux. Suivant el Razi, l'armée de Thareck monta plus tard jusqu'à 28,000 hommes.

[2] Suivant Conde, les Arabes auraient paru effrayés de la multitude des Goths; et c'est alors que Thareck, pour les forcer à vaincre par l'impossibilité de fuir, aurait brûlé ses vaisseaux. Mais les 1,700 hommes de Théod-

infatigables que leurs chevaux, sema, par de continuelles incursions, l'effroi sur toute la côte, jusqu'à Hispalis, ville alors ouverte, dont il s'empara sans peine, car les habitants, frappés de terreur, ne songeaient pas à se défendre contre des ennemis partout présents, et dont chaque jour voyait croître le nombre.

En présence d'un péril si pressant, Roderic réunit toutes ses forces, qui pouvaient monter à quatre-vingt-dix mille hommes, et marcha contre les Arabes. Mais cette nombreuse armée ne se composait que de troupes levées à la hâte et sous une impression de terreur toujours croissante[1]. La trahison d'ailleurs tramait la perte de Roderic dans les rangs même de ses soldats. Les fils de Witiza, invités par lui à se réunir contre l'ennemi commun, étaient venus en effet, mais pour le trahir[2]. Enfin les Goths eux-mêmes se demandaient si, au lieu de combattre pour un usurpateur, il ne vaudrait pas mieux se joindre contre lui aux Arabes, et partager avec eux les fruits de la victoire, pour rendre, après leur départ, le trône d'Espagne à ses légitimes possesseurs[3].

Quand une armée en est à se demander s'il faut combattre, elle est vaincue d'avance. Thareck d'ailleurs, pour faire face à cette multitude d'ennemis, avait ré-

mir, grossis d'une portion de la cavalerie de Roderic, devaient-ils faire une armée si formidable pour les 12,000 Arabes qui chaque jour se recrutaient de nouveaux arrivants? L'assertion, comme on le voit, se réfute d'elle-même.

[1] Les historiens espagnols prétendent que la plupart des soldats de Roderic n'étaient armés que de frondes, tandis que les écrivains arabes les dépeignent comme complétement armés.

[2] Telle est la version musulmane. Le moine de Silo prétend que les fils de Witiza étaient passés en Afrique avec Julien, et qu'ils s'étaient unis à Thareck.

[3] Ebn Hhajan, Ahmed el Mokri, cités par Lembke.

clamé du renfort, et Muza lui avait envoyé cinq mille hommes. Les juifs, que la législation gothique avait si durement traités, se joignirent aux Arabes, ainsi que bon nombre de mécontents amenés par le comte Julien. Cependant, avec tous ces renforts, l'armée musulmane ne montait guère au delà de vingt-cinq mille hommes, et chaque soldat avait ainsi affaire à quatre chrétiens.

Les deux armées se rencontrèrent, le 25 ou 26 juillet de l'an 711[1], dans la plaine qu'arrose le Guadalete, à quelques milles de Cadix, vers l'endroit où s'élève aujourd'hui la ville de *Xérès de la Frontera*. Le combat dura trois jours, suivant quelques historiens, huit suivant d'autres, et fut disputé avec un acharnement qui absout Roderic et ses Goths de leur défaite. Ni le nombre ni les armes n'étaient en faveur des Arabes, vêtus de leurs longues draperies blanches (le *bournous*, tel qu'il se porte encore de nos jours), l'arc à la main, la lance au côté et l'épée pendue au cou; tandis que les Goths, tout hérissés de fer, couverts de leurs boucliers, et montés sur leurs forts chevaux andalous, repoussaient aisément avec la lance et l'épée les attaques de la légère cavalerie ennemie.

[1] Jamais date n'a été plus controversée que celle de cette fameuse bataille, qui entraîna la chute de l'empire gothique. Tous les historiens espagnols sont en désaccord à ce sujet; mais la première erreur doit être attribuée à l'archevêque Rodrigue, qui a compté pour des années solaires les années de l'hégire, qui avance tous les ans de 11 jours sur l'ère chrétienne, en sorte qu'au bout de 33 années grégoriennes, il y en a 34 dans l'hégire. Ferreras a pris la date de septembre 712; Mariana, le moins exact et le plus arbitraire de tous les chronologistes, celle de novembre 714; enfin l'opinion de Pagi, adoptée par Gibbon, qui la fixe au 26 juillet, est d'accord avec celle de Conde, puisée dans les historiens arabes. C'est cette dernière que nous adoptons, avec Masdeu et Murphy, qui ne diffèrent que de quelques jours.

Les historiens musulmans, amis des harangues comme ceux de l'antiquité, nous ont conservé celle que Thareck adressa à ses troupes, découragées de la longue résistance des chrétiens. « Conquérants du Magreb, leur dit-il, allez-vous fuir? Mais la fuite pour vous, c'est la mort. Derrière vous est la mer, devant vous l'ennemi : il n'y a de salut pour vous que dans la victoire, d'espérance qu'en Dieu. Musulmans, suivez-moi! » Et il se précipita au plus épais de la mêlée.

Mais l'exemple et le courage de Thareck eussent été inutiles, sans la défection des fils de Witiza, à qui Roderic avait confié le commandement de ses deux ailes. On rapporte que le transfuge Julien était allé les trouver pendant la nuit du second jour, et tramer avec eux le plan de leur défection. Les deux princes passèrent avec leurs troupes dans le camp ennemi, après avoir fait stipuler à Thareck quelques-unes de ces vaines promesses que l'on fait aux traîtres, et qu'on viole quand on n'a plus besoin d'eux. Ils devaient être rétablis sur le trône et dans l'héritage de leur père; et les Arabes, une fois Roderic vaincu, devaient se contenter de leur butin, et retourner en Afrique [1].

[1] La plus déplorable incertitude règne sur tous les détails de ce grand événement. Ce n'est pas que les sources manquent, du moins parmi les historiens arabes; mais, en voyant leurs contradictions, on désespère de les mettre d'accord : ainsi, des écrivains qui puisent aux mêmes sources diffèrent entièrement sur le point grave de la défection des fils de Witiza. Conde n'en dit pas un mot, et les fait réfugier à Ceuta, auprès de Julien, dès l'an 709 (90 de l'hégire; il y a à peu près 619 ans entre l'hégire et l'ère chrétienne). Marlès, traducteur de Conde, consacre une longue note à prouver que Roderic n'avait pu appeler auprès de lui l'évêque Oppas, frère du traître Julien, et les fils de Witiza, ses plus mortels ennemis, et leur confier un commandement important.

D'un autre côté, Murphy, Cardonne et Lembke, qui ont travaillé sur les

Cette défection, jointe à une attaque désespérée de Thareck, décida du sort de la bataille. Roderic, après des prodiges d'une valeur inutile, disparut dans la mêlée. Suivant les Arabes, il périt de la propre main de son adversaire, et sa tête fut envoyée au khalife, sanglant trophée sans lequel les successeurs de Mahomet ne croyaient pas à une victoire. Au dire des mêmes historiens, toujours amis du merveilleux, ce monarque efféminé, qui mourut cependant de la mort des héros, avait le front ceint d'une couronne, un manteau de pourpre sur les épaules, et se faisait traîner par des mules blanches sur un char d'ivoire et d'or, recouvert d'un dais orné de perles et de pierres précieuses. Suivant l'usage des rois barbares, tous ses trésors le suivaient au combat et devinrent la proie des vainqueurs. D'autres prétendent que le poids de ses armes le fit périr avec son cheval, dans le fleuve qu'il voulait traverser.

Enfin, d'après les auteurs espagnols, Roderic, trahi, vaincu et abandonné de tous les siens, morts, en fuite ou passés à l'ennemi, se dépouilla de ses ornements royaux, qu'il laissa sur le bord du Guadalete [1], et traversa le fleuve sur son bon cheval Orella, si fameux dans les vieilles romances. Échappé au danger, le monarque fugitif erra longtemps dans les âpres

sources arabes, adoptent comme nous l'histoire de la défection des fils de Witiza et d'Oppas, leur oncle. La seule phrase d'un auteur contemporain qui puisse jeter quelque jour sur la question est d'Isidore de Beja : « Fugato omni Gothorum exercitu, qui cum eo (Ruderico) æmulanter fraudulenterque ob ambitionem regni advenerant, cecidit, sicque regnum, simul cum patria, male cum æmulorum internecione amisit. » Si cette énigme a un sens, il s'agit probablement des fils de Witiza, qui auraient trouvé dans le combat la mort sans gloire des traîtres. (Voir Alph. Magn., *Chron.*; Rod. Tol., III, xx; Luc. Tud.)

[1] *Guad* ou *ouad*, en arabe, signifie fleuve, d'où peut-être notre mot *gué*.

*sierras* qui séparent l'Andalousie du Portugal, et alla finir ses jours dans la pénitence, au fond d'un ermitage [1]. Quant au comte Julien, il s'efface de l'histoire en même temps que Roderic et que la monarchie gothique.

Ainsi tomba en Espagne, pour ne plus se relever, ce puissant empire, déjà mort en Italie depuis un siècle et demi, sous les coups de Bélisaire. Roderic vaincu, la nation elle-même disparut, et nul n'essaya de se défendre. Ici donc nous disons adieu à ce peuple, que nous avons suivi des bords de la mer Noire à ceux du Guadalete. Nous ne le retrouverons plus dans l'histoire : car, lorsque nous verrons poindre dans les Asturies une monarchie et un peuple nouveaux, il ne sera plus question des Goths, mais de la monarchie et du peuple espagnols; il n'y aura plus, pour les soldats de Pelayo, qu'une foi, qu'un nom, qu'un idiome, qu'un même amour de l'indé-

[1] Alonzo, dans sa chronique, rapporte qu'on trouva de son temps, dans une église de Viseu, en Portugal, un ancien tombeau avec cette inscription : ***Hic jacet Rodericus, ultimus rex Gothorum***, ci-gît Roderic, le dernier roi des Goths. Sans révoquer en doute la vérité de cette tradition, nous ferons seulement observer qu'il y a bien loin de Viseu à Xérès, même pour les fortes jambes du bon cheval Orella.

La *Coronica del rey don Rodrigo* consacre plusieurs chapitres à nous raconter la pénitence de Roderic dans son ermitage, les obsessions que le diable lui fit subir, et les longues souffrances par lesquelles il expia ses erreurs passées. Les lecteurs qui voudront parcourir cette curieuse chronique y trouveront des détails bizarres sur la dernière pénitence de Roderic, enfermé vivant dans le cercueil avec une couleuvre, « comido o mordido de la colubra el *miembro*, occasion de su peccado con la Cuba. »

Nous renvoyons également nos lecteurs aux notes curieuses du beau poëme de Southey, sur *Roderic, le dernier des Goths*, œuvre de poésie et de science à la fois, et qui atteste une profonde connaissance de l'état social d'une époque presque perdue pour l'histoire. Voyez aussi *la Vision de don Roderic*, par Walter Scott, œuvre inférieure à celle de Southey, pour la science et pour la vérité.

Voyez l'appendix à la fin du volume, *Pièces justificatives*.

pendance, qu'une même haine de l'étranger. Tel sera jusqu'à la fin du quinzième siècle le seul lien commun entre ces cinq ou six royaumes qui naîtront des débris de l'empire gothique, pour tendre, pendant huit siècles, vers cette unité qu'ils ne sont pas même bien sûrs d'avoir trouvée aujourd'hui.

## CHAPITRE IV.

### CODE GOTHIQUE.

Une erreur généralement répandue sur la race des Goths, c'est de la considérer comme purement germaine, et de ne pas noter les profondes différences qui la séparent des autres membres de la famille germanique. Nous avons prouvé [1] que les Goths, bien loin d'être issus de la Scandinavie, et d'avoir pris au rebours, dans leur prétendu pèlerinage de la Baltique au Danube, le sentier battu des grandes migrations asiatiques, nous apparaissaient au contraire comme un peuple originaire de l'Asie; nous avons vu comment, fixés de bonne heure au nord du Pont-Euxin, ils avaient émigré de là vers les bords lointains de la Vistule, et, plus tard, vers la Grèce et les climats plus doux du midi de l'Europe.

Envisagée sous ce point de vue, comme race asiatique, mais tenant à la Germanie par une même origine, par sa langue [2], par sa religion, enfin par les

[1] Voyez liv. I, chap. I.

[2] Malte-Brun distingue soigneusement la langue scandinave, parlée naguère par les Danois, les Norvégiens et les Suédois, de la langue saxonne

colonies qu'elle y a envoyées, dans des temps que l'histoire n'atteint pas, la race gothique nous frappe encore plus par ses dissemblances que par ses rapports avec la race germaine.

Excepté ce glaive fiché en terre, qui tenait lieu de dieu Mars, nous dit Ammien Marcellin [1], aux peuplades asiatiques, nous ne savons rien de la religion des Goths aux bords du Danube. Tout annonce cependant qu'ils partageaient avec leurs frères de Scandinavie, et avec les peuplades germaines, le culte odinique, si ancien dans le Nord, et la religion belliqueuse de l'Edda. Mais, sans vouloir entrer ici dans ces obscures questions, un fait nous frappe tout d'abord : c'est que, parmi tous les peuples qui se sont partagé l'héritage de l'empire, nul n'a montré plus de facilité que les Goths à abandonner la religion de ses pères, et plus d'insouciance sur les dogmes de celle qu'il embrassait. Les Francs, sur un signe de Clovis, adoptent bien la foi chrétienne; mais jusqu'au huitième siècle [2] nous trouvons trace chez eux des rites odiniques confondus avec les superstitions païennes. Nous voyons Thor adoré sous le nom de Mercure, Jupiter sous celui de Wodan ou Odin, et tous deux proscrits par le clergé chrétien sous ces noms plus

ou germanique. Les racines sont les mêmes, mais la grammaire diffère essentiellement. (Voyez l'Appendix sur la langue gothique.)

[1] L. XXXI, c. II.

[2] Beugnot, *De l'extinction du paganisme*, t. II, nous apprend que le culte odinique était fortement enraciné chez les Francs, surtout dans le nord de la Gaule et chez les Saxons, et s'y confondait souvent avec le paganisme romain. Odin devint Mercure; Thor, Jupiter; Frigga, Vénus. Les prêtres chrétiens confondaient ces deux paganismes dans les mêmes anathèmes. Au concile de Lestines, en 743, on prescrit au peuple, en latin, d'abjurer les *sacra Jovis et Mercurii*, et en germain, de renoncer à *Thunaer ende Wodan*, Thor et Odin, Jupiter et Mercure.

populaires. Et puis, une fois ralliés au christianisme, quel zèle montrent pour la loi nouvelle ces Francs, si bien nommés les *fils aînés de l'église!* Quelle vigueur d'orthodoxie chez ces barbares à peine convertis, toujours prêts à marcher contre les ariens, et dont le fervent prosélytisme est stimulé pas l'espoir du pillage!

Chez les Goths, au contraire, nulle trace de leur religion primitive, oubliée aux bords du Danube. Néophytes dociles, ils quittent leurs idoles pour la foi arienne, et celle-ci, plus tard, pour la foi catholique, sur un signe de leur roi, à peu près comme ils échangeraient pour quelque arme romaine l'arc ou la framée du barbare. Si dans les conciles espagnols [1] nous retrouvons quelques décrets contre l'idolâtrie, c'est le paganisme romain qui a survécu seul avec ses augures et son culte des fontaines; l'autre est déjà si loin, que nul n'en a plus souvenir; et la nation, dressée à la foi et à l'obéissance, reçoit sa consigne de l'épiscopat et l'exécute sans la discuter.

Mêmes différences dans le monde de la loi que dans celui de la religion. Cinq traits fondamentaux distinguent les codes germaniques et leur juridiction toute populaire : 1° le *mallum* ou assemblée des hommes libres, législateurs, juges et parties tout ensemble, enfance confuse de la représentation nationale, où tous les pouvoirs, exercés par tous, ne sont encore ni délégués, ni définis, ni distincts; 2° le système bizarre des *conjuratores* [2], ou témoins assermentés, qui dispensent le juge de rechercher les preuves du *fait*, l'accusateur de les établir, et ne lais-

[1] Seizième concile de Tolède, Canon II, cité liv. II, chap. III, p. 364.
[2] Voyez le tableau comparé des législations barbares, aux pièces justificatives.

sent plus à l'assemblée des hommes libres qu'à prononcer sur le *droit*, et à appliquer la peine au délit, d'après un tarif établi d'avance; 3° le *judicium Dei*, c'est-à-dire la vengeance personnelle, régularisée par la loi, sous le contrôle d'un Dieu qu'on suppose ne pas pouvoir laisser triompher le coupable, enfantine confiance qu'on retrouve au berceau de toutes les législations; 4° le *wehr-geld* ou les tarifs d'amendes pour homicides et pour blessures, lucratif châtiment substitué à la peine plus désintéressée du talion; 5° enfin, à défaut de loi écrite, ces lois orales qui se gravent dans la mémoire des peuples, au lieu du marbre ou de l'airain; ces muettes formules où le geste supplée à la parole, sorte de pantomime juridique[1] que pratiquait aussi Rome au berceau, et dont elle conserva les formes longtemps après en avoir dénaturé l'esprit[2].

Chez les Goths, sauf le *wehr-geld*, rien de tout cela; d'assemblée d'hommes libres, il n'en est pas question. Pour discuter les intérêts généraux, les rois et les conciles sont là, et la nation a abdiqué dans leurs mains tout ce qui dépasse le strict exercice des volontés individuelles. Pour décider sur les intérêts privés, Rome leur a légué les formes majestueuses de sa justice, ses juges d'institution royale, et le système compliqué de sa procédure. Les *conjuratores*, présents à chaque page des Codes allemand, ripuaire, frison, etc., sont absents du Code gothique, ainsi que le duel ju-

[1] Voyez, sur les formules symboliques en usage dans les premiers temps de Rome, le savant et mystique ouvrage de Vico; et, sur celles des Francs, Michelet, t. I, et Fauriel, t. II, p. 22 et suiv.

[2] C'est ainsi que les Anglais ont conservé dans leurs lois les formules franco-normandes du temps de la conquête.

diciaire. La justice n'est même publique que suivant le bon plaisir du juge; c'est à peine si l'on rencontre dans quelques rares occasions l'épreuve de l'eau bouillante, comme une concession faite aux préjugés barbares. Enfin les formules légales, la pantomime du droit que les Goths durent appeler des bords du Danube, et toutes ces coutumes nationales qu'Euric rassembla dans son recueil malheureusement perdu, ont disparu en touchant le sol de l'Espagne; le Code gothique n'en porte plus de traces. A cela près de quelques tarifs de pénalité, qui indiquent à ces passions brutales à quel taux elles peuvent se satisfaire, rien n'est moins germain, moins primitif, moins *coutumier*, que le Code gothique; c'est un Code de vieux peuple appliqué à un peuple enfant; c'est le Code théodosien, compilé par Alaric pour ses sujets romains, et arrangé par ses successeurs à l'usage de leurs sujets barbares.

Si des *coutumes* et du droit nous passons aux mœurs, mêmes différences entre les races germaine et gothique. Les Francs combattent à pied; les Goths, en vrais Scythes, préfèrent combattre à cheval[1]. La femme, chez les Germains, passe pour issue d'une céleste origine; il y a en elle je ne sais quoi de sacré qui lui révèle l'avenir[2]. Mais les Goths ont foulé, dans leurs courses vagabondes, cette terre d'Asie, où les femmes naissent et meurent esclaves; ils ont vécu dans ce vieux monde romain, où la femme, si longtemps méprisée, n'avait reconquis d'influence qu'à l'aide des

[1] Magis equitum præpeti cursu gaudent, unde et poeta : « Getes, quo pergit equo. » (Sanct. Isidor. *Recapitul. in laudem Gothorum*, *apud Florez*, VI, 498.) Les *Jutunghi*, qui étaient une branche de la famille des Goths, se vantent de mettre sur pied 300,000 cavaliers. (Dexippus, *Excerpta de legatione*, cité par Mascou, t. I, p. 185.)

[2] Inesse sanctum aliquid et providum putant. (Tacit., *Germ.*, VIII.)

intrigues religieuses, dont les Goths ne daignent pas s'occuper. Sur les bords même du Pont-Euxin, les femmes, condamnées, selon l'usage scythique, aux plus rudes travaux, n'apparaissent pas dans l'histoire, où elles jouent, chez les Celtes et les Germains, un rôle si éminent. Si les Goths n'ont pas emprunté à l'Asie l'usage de la polygamie, c'est au christianisme seul qu'il faut l'attribuer, et non à la conscience des droits d'un sexe que l'Asie a toujours opprimé.

Enfin, et c'est la plus frappante de tant de dissemblances, les Francs, campés sur le sol de la Gaule, occupant, mais ne possédant point[1], s'appuient derrière eux sur des races sœurs ou alliées, et se recrutent au delà du Rhin, en puisant à la source d'où eux-mêmes sont sortis. Mais les Goths, trop éloignés de leur terre natale, n'ont en Germanie ni parents ni alliés; toutes les peuplades germaines semblent au contraire animées contre eux d'une haine de race et de religion. Errants à travers ce vaste monde romain, les Goths semblent n'y point avoir de patrie; ou plutôt ils en ont une partout, au nord du Danube, puis au sud, en Mésie, en Gaule, en Espagne. Ils voiturent sur leurs chariots cette patrie voyageuse, prêts à la fixer partout. Leur donne-t-on des terres, ils les cultivent, résignés d'avance à les quitter pour en aller chercher d'autres sous un autre soleil, quand le pillage manquera aux hommes et la pâture aux chevaux.

Race mobile, capricieuse, mais facilement civili-

[1] Les Francs, suivant Sismondi, gardèrent leurs possessions en Franconie après la conquête de la Gaule. Clovis, de peur de les amollir et de les éparpiller sur le sol, ne leur donna point de terres à partager; mais, suivant l'usage barbare, que les Goths n'avaient pas suivi, il logea ses soldats chez les Romains, en qualité d'hôtes.

sable, on dirait que les Goths ont laissé quelque chose de leur barbarie native dans tous ces lieux où ils ont passé. Bientôt lassés du rôle de *fléaux de Dieu* sur la terre, ils se laissent aller, après avoir renversé l'édifice de l'empire, à je ne sais quel respect superstitieux pour ses débris. Mais ce respect même devait leur être funeste : dans cette lente et vengeresse réaction du Midi sur le Nord, tout barbare qui prend racine sur le sol amolli du sud des Gaules, de l'Espagne ou de l'Italie, y puise bientôt un germe de mort. Plus qu'aucune autre, la race des Goths cède à ce charme corrupteur. Voyageuse et conquérante, elle était restée invincible; elle est vaincue du jour où elle fait halte, et où, de l'état de horde, elle passe à celui de nation.

Dans le Nord, au contraire, les Francs, pressés par cette inépuisable race germaine qui débordait sur l'Europe, font halte aussi sur le sol romain, mais pour s'y fixer à jamais. Là, les vaincus restent des vaincus, et cultivent sous le bon plaisir du maître les terres qu'il n'a pas daigné leur prendre. La fusion des deux peuples ne s'opère pas, comme chez les Goths, à l'aide des lois, qui sanctionnent tôt ou tard tout fait accompli; l'élément barbare absorbe l'autre, qui s'efface peu à peu, au lieu de s'amalgamer avec lui, comme dans le Midi, terre d'alluvion, où se mêlent toutes les races. Enfin la coutume salique règne dans le Nord, et laisse, par une pitié dédaigneuse, végéter à côté d'elle la roi romaine, pour l'usage des rares habitants que la conquête n'a pas encore fait disparaître du sol.

Nul doute aussi que la religion chrétienne, en dépit de sa haute supériorité morale, n'ait été pour

beaucoup dans cette rapide dégénération des peuples du Nord sur le sol romain. Le caractère spécial du christianisme, c'est la subordination, idée complétement étrangère aux idées et aux habitudes barbares. L'Évangile, prêchant à chaque page la soumission aux puissances de la terre, « *omnis potestas a Deo*, » pouvait seul constituer une monarchie réelle et obéie chez ces barbares, si impatients de tout frein. Au moment de la dissolution de la société romaine, l'église et le municipe furent les deux seuls débris qui restèrent debout au milieu de tant de ruines. La vie municipale, avec ses habitudes d'ordre et de régularité, s'empara de ces hôtes grossiers, et les façonna d'abord, par le joug de la cité, au joug de l'église. Mais le pouvoir municipal n'était qu'une collection de forces isolées et privées de centre; l'église au contraire avait pour elle l'unité, qui a toujours fait sa puissance. Quand tout se mourait autour d'elle, elle seule portait dans son sein un principe de vie et d'avenir : elle se trouva donc constituer à elle seule une société compacte et fortement assise, héritière privilégiée de l'empire, dont elle avait conservé les traditions, et dont elle recueillait les débris. Les Goths, trouvant cette société toute faite, y entrèrent, au lieu de la briser pour s'en bâtir une autre. Le clergé, docile instrument dans la main des conquérants du Nord, devint pour ceux du Midi un instituteur, et bientôt un maître : leur foi paresseuse se plia aux décrets de ses conciles, comme leurs coutumes aux lois du monde romain, et leurs corps de fer à son climat.

Ainsi tout vestige des libertés antiques, tout souvenir de la religion ou des coutumes nationales disparaît dans cette étrange conquête, où l'on finit par

ne plus savoir quel est le vainqueur et quel est le vaincu! Les terres sont partagées, il est vrai, et les deux tiers sont pour les nouveaux venus, suivant la coutume barbare. Ceux-ci, par un reste d'instinct nomade, se sont réservé les pâturages et les troupeaux, voyageurs comme eux, qui errent en liberté dans ces vastes steppes désolées de l'Espagne[1], comme dans les pâturages du Danube. Ils ont laissé aux vaincus l'agriculture, première halte des peuples dans les voies de la civilisation. Mais bientôt ils cultivent à leur tour, comme ils avaient déjà cultivé en Dacie; ils s'emprisonnent d'eux-mêmes dans l'enceinte de la cité romaine, tandis que le Franc reste au milieu de ses terres, dans son manoir isolé, qui se changera plus tard en château féodal[2]. Ils se laissent aller aux délices de la propriété, de la vie stable, définie, emprisonnée par des clôtures et par des lois[3]; ils se fondent peu à peu avec les vaincus par les mœurs, par les mariages, par les codes; et, au bout d'un siècle à peine d'établissement en Espagne, nous voyons, sous le roi Wamba, les volontés[4], sinon les bras, manquer au service militaire, et la moitié de la nation privée, d'après la lettre stricte du Code, du droit de témoignage, parce qu'elle se refusait à servir dans les armées.

Que résulte-t-il de tous ces contrastes? Qu'au bout

[1] Voyez Introduction, chap. I, la notice sur la configuration physique de l'Espagne, p. 9.

[2] Un fait digne de remarque, c'est que dans tout le Code salique il n'est pas question une fois ni de ville ni d'un Franc séjournant dans une ville. (Voyez Fauriel, t. II, p. 20.)

[3] Le partage égal des propriétés des Goths entre leurs enfants, en diminuant l'étendue de ces propriétés, força bientôt leurs maîtres à se livrer à la culture pour en augmenter le rapport.

[4] Voyez les lois de Wamba, liv. II, chap. I, p. 334.

d'un quart de siècle, la monarchie franque, déjà enracinée dans la Gaule du nord, débordait avec Clovis sur la Gaule gothique, et chassait devant elle les barbares romanisés, qui avaient pris leur halte pour une conquête; qu'au bout de trois siècles, le flot de la race germaine s'étendait, avec Charlemagne, sur l'Espagne et l'Italie, et refluait vers l'Allemagne d'où il était sorti; la race gothique, effacée de l'Italie, se heurtait, en Espagne, contre l'invasion arabe, tardive revanche de ce Midi tant de fois subjugué par le Nord.

Reste maintenant, après ce rapide coup d'œil sur ces deux destinées de peuple, si rapprochées et si diverses, à soumettre à un examen plus spécial les institutions des Goths et le Code qui les résume. Nous avons dit la part immense qu'y occupe le droit romain. L'élément barbare et l'élément ecclésiastique s'y retrouvent aussi dans une proportion moindre. Mais avant d'analyser ce Code, retraçons en deux mots son histoire.

Le roi Eurich, vers la fin du cinquième siècle, avait fait recueillir par écrit, pour ses sujets goths seulement, les coutumes apportées par eux de leur patrie primitive. Pour faire pendant à ce recueil, si malheureusement perdu, Alaric II, vers le commencement du sixième siècle, fit publier, par une commission de jurisconsultes romains, le *Breviarium alanicianum*[1], recueil de lois romaines empruntées la plu-

[1] Ce Code est plus connu sous le nom de *Breviarium Aniani*. Marina, dans son *Ensayo critico*, prétend que ce n'est pas, comme le veut l'opinion commune, Anianus qui le rédigea, mais le comte Goyaric, et que Anianus, référendaire ou chancelier d'Alaric, n'eut d'autre peine que de le contre-signer. Je n'ai pas pu, du reste, malgré toutes mes recherches, en trouver une édition spéciale.

part au Code théodosien, avec un commentaire tiré des anciens jurisconsultes. Ce code, destiné aux sujets romains d'Alaric, beaucoup plus nombreux que ses sujets goths, joue un rôle important dans l'histoire du droit chez les barbares; son crédit, bientôt diminué chez les Goths, la première de toutes les races du Nord qui ait échangé le droit *personnel* pour le droit *territorial*, alla au contraire s'étendant chaque jour sur le sol de la Gaule, où le droit romain avait jeté de profondes racines; et, malgré les efforts des rois goths pour soumettre leurs sujets gaulois à l'unité législative, le *Breviarium* continua à régir pendant plusieurs siècles le midi de la Gaule, et demeura l'unique source pour les législations barbares, dans leurs emprunts au droit romain. Il n'entre pas dans notre sujet d'analyser ce Code purement romain, où nul élément germanique ne s'est glissé, et qui ne nous apprendrait rien sur ces coutumes primitives dont nous cherchons la trace dans le Code gothique. Nous renvoyons le lecteur au beau travail de M. de Savigny sur le même sujet[1]; ajoutons seulement que ce Code, fort inférieur au vaste édifice de législation élevé plus tard par Justinien, surpasse de beaucoup en étendue et en régularité les autres compilations du même

[1] *Histoire du droit romain au moyen âge* (traduit par Guenoux), t. II. M. de Savigny, s'étonnant avec raison de l'absence de coutumes nationales et d'institutions de liberté dans le *Forum judicum*, les a cherchées dans le *Breviarium*, et dans les changements apportés par les Goths aux institutions municipales de l'empire. Suivant lui, les municipes romains, sous les Goths, ont vu grandement accroître leur indépendance : les fonctions des *defensores civitatis*, nommés par la cité, ont beaucoup gagné en importance; le *præses* romain a disparu; les magistrats municipaux et la *curie* ont remplacé, dans beaucoup de cas, les magistrats impériaux. Tout cela est vrai, mais ne l'est qu'avant la réunion des Goths et des Romains en un seul corps de nation. M. Guizot, dans sa belle analyse du Code visigoth,

genre, telles que le *Papianum* chez les Burgunds et l'*Edictum Theodorici* chez les Ostrogoths.

Mais une fois la monarchie gothique émigrée en Espagne, ni le maigre recueil des coutumes d'Eurich, ni les textes romains du *Breviarium* ne suffirent plus aux besoins de ce peuple à demi civilisé, qui commençait par un instinct confus à tendre vers l'unité. Les assemblées d'hommes libres ayant disparu, les évêques et le haut clergé commencèrent à prendre une influence régulière et avouée sur la législation. Enfin cette remuante noblesse, qui déjà disposait du trône et voulait ne faire du roi qu'elle nommait qu'un *premier entre des égaux*, ne trouvant sa part faite ni dans la loi romaine ni dans les coutumes gothiques, s'empressa de la réclamer.

Une foule de besoins nouveaux, fils de la civilisation, faisaient d'ailleurs sentir chaque jour l'insuffisance du recueil d'Eurich. Chaque monarque s'efforça de satisfaire à ces besoins et de combler ces lacunes; mais Leuwigild est le premier qui ait opéré une refonte générale des lois d'Eurich, en y ajoutant des lois nouvelles, et en abrogeant celles qui avaient vieilli. Rechared, en proclamant, comme Théodoric d'Italie, l'égalité de droits entre ses sujets goths et romains,

réfute parfaitement ce qu'il y a d'exagéré dans les assertions de l'auteur, qui applique à un autre pays et à des temps postérieurs ce qui n'eut lieu qu'en Gaule, avant la conquête de l'Espagne. Tout en reconnaissant les progrès d'indépendance attestés par le *Breviarium*, il fait observer, avec raison, que ce *Breviarium*, destiné surtout aux sujets gallo-romains, n'eut pas longtemps autorité en Espagne, et que le silence du *Forum judicum* sur ces dispositions, prouve plus contre leur maintien que le texte du *Breviarium* ne prouve pour leur durée. Enfin, les libertés des villes espagnoles sous les Goths sont plutôt une exception qu'une règle, plutôt une tradition romaine qu'une institution née des mœurs gothiques et consacrée par le Code national, qui n'en dit pas un mot

fraya le chemin vers la fusion des deux peuples et l'unité de leur législation. C'est à l'influence naissante du clergé sous ce règne, et au penchant de Rechared pour les traditions de l'empire, qu'il faut attribuer les nombreux emprunts faits aux codes impériaux par le *Forum judicum*. Ce qui rend le fait plus vraisemblable, c'est que les successeurs de Rechared, bien que catholiques, sont loin d'avoir partagé son penchant pour la loi romaine. Quant à ses prédécesseurs ariens, leurs lois sont insérées dans le Code, pêle-mêle avec les lois romaines, sans porter le nom du roi qui les a promulguées.

Kindaswinth, à son tour, fit revoir et compléter les lois des Goths, et abolit entièrement l'usage de la loi romaine[1], vers l'époque où les dernières traces de la domination impériale disparaissaient du sol de l'Espagne. Rekeswinth[2] confirma l'œuvre de son père, et défendit sous peine d'une amende de 30 livres d'or, den appeler jamais à l'autorité du droit étranger (romain[3]). Enfin, pour achever par les mœurs la fusion commencée par les lois, il permit le mariage entre

[1] Cod. Vis., lib. II, tit. I, lex 8. « Alienæ gentis legibus ad exercitium utilitatis imbui et permittimus et optamus ; ad negotiorum vero discussionem et resultamus et prohibemus. Quamvis enim eloquiis polleant, difficultatibus hærent... Nolumus sive romanis legibus, sive alienis institutionibus amodo amplius convexari. » (R. Chindasuinthus.)

[2] L. Vis., lib. III, t. I, l. 9 (lex Recesuinthi)... XXX libras auri fisco solvat judex, si vetitum librum disrumpere distulerit, prædictæ damnationi subjacebit.

[3] Dans la suite, une loi espagnole paraît même avoir prononcé la peine de mort contre les juges qui appliqueraient le droit romain. Depuis le septième jusqu'au treizième siècle, le droit romain textuel fut banni de la législation espagnole, dont il formait cependant la base. (Savigny, t. II, p. 65.) Canciani, le savant commentateur des lois barbares, remarque que les Goths sont le premier et même le seul des peuples barbares qui ait abrogé l'usage de la loi romaine pour introduire, contre la coutume germanique, un code territorial au lieu d'un code personnel. Et cependant, *mira providentia*, ce sont ces sauvages conquérants de l'empire romain

Goths et Romains, défendus jusque-là[1], et assimila l'une à l'autre les deux races.

Ainsi les Goths, dans les commencements de leur conquête, et surtout en Gaule, suivirent le système des lois *personnelles*, ou selon l'origine; ce système, adopté par toutes les monarchies barbares, était né, suivant Montesquieu, même avant la conquête, de la diversité de ces races, qui rapprochées par une terreur commune des Romains, conservèrent, en se réunissant, leurs coutumes nationales. Goths et Romains, étrangers même, chacun fut régi par ses lois. Mais, vers le milieu du septième siècle, l'abolition de toute loi étrangère donna à la législation gothique l'unité dont elle manquait, et fit prévaloir en Espagne le système des lois *réelles*, ou suivant le territoire. La séparation des deux législations dura donc à peu près deux siècles, laps de temps nécessaire pour opérer la fusion des deux races.

Le *Forum judicum*, le plus remarquable sans contredit de tous les codes barbares, le seul même, à bien dire, qui mérite le nom de code, fut composé sous les deux rois Kindaswinth et Rekeswinth, qui régnèrent quelque temps ensemble. Sa date est de 649 à 652. Un petit nombre de lois postérieures ont été intercalées dans le Code; mais ce n'est que sous l'un des derniers rois goths, Egiza, en 700, que ce code prit la forme définitive que nous lui connaissons. Il

qui nous ont conservé ses lois. (Préface du Code des Visigoths, t. IV, page 51.)

[1] Le Code théodosien (l. III, t. XIV) défendait, sous peine de mort, les mariages des Romains avec les barbares. Quant aux Germains, s'il faut en croire Tacite, ils n'étaient pas ennemis des mariages étrangers, *non infestos alienis connubiis*. Les barbares ne se mariaient pas plus que les Goths *extra suum ordinem*, ainsi que le prescrit une loi du *Fuero Juzgo*.

paraît, d'après une phrase obscure du texte latin[1], qu'il en existait alors une traduction faite par les Goths dans leur propre langue, mais qui n'est pas venue jusqu'à nous. Fernando III, dit *le Saint*, vers le milieu du treizième siècle, en fit faire une traduction espagnole, sous le nom bien connu de *Fuero juzgo*[2], et ce recueil de lois continua de régir les provinces gothiques du midi de la France, et la Péninsule tout entière, longtemps après la chute de l'empire des Goths, concurremment avec le Code des *Sietes Partidas*.

Les lois qui composent le *Forum judicum* sont puisées à quatre sources : 1° les lois faites par les rois seuls, ou avec leur conseil privé, *Officium palatinum*[3]; 2° les lois élaborées dans les conciles nationaux tenus à Tolède avec les évêques, le haut clergé, un petit nombre de nobles, et l'assentiment, plus sou-

[1] Cod. Vis., II, 1, 9 (*lex Recesuinthi*). « Nullus præter hunc librum, qui nuper est editus, atque secundum seriem hujus amodo *translatum*, librum alium legum in judicio efferre pertentet. » Eichhorn (*Staat und Recht Geschichte*) prétend qu'il n'y a pas eu de traduction, et que *translatum* veut dire copié. Ce qui pourrait prêter quelque valeur à cette assertion, d'ailleurs dénuée de preuves, c'est l'étrange facilité avec laquelle les Goths renoncèrent à leur propre langue pour adopter celle des vaincus. (Voyez l'Appendice sur la langue gothique.)

[2] Forus antiquus Gothorum regum Hispaniæ, olim Liber judicum, hodie *Fuero Juzgo* nuncupatus. Auctore Alfonso a Villadiego. Madriti, 1600.

[3] Masdeu (t. XI, p. 14) prétend que les décrets rendus par les rois goths n'étaient en vigueur que pendant leur vie, et ne prenaient force de loi qu'après avoir été confirmés par un concile. Mais Lardizabal, dans son *Introduction* au *Fuero Juzgo*, publié en 1815 par l'Académie de Madrid (1 vol. in-fol.), réfute victorieusement Masdeu, et prouve que les rois goths, en se servant si souvent de cette formule : « *Hæc in perpetuum valitura lege sancimus*, » ou bien : « *Hoc omne per ævum promulgamus edictum*, » attachaient à leurs décrets une idée de force et de durée indépendante de la sanction des conciles. S'il fallait en croire Masdeu, la plupart des lois du Code, qui n'ont pas été confirmées par les conciles, ne seraient pas de véritables lois, assertion qui ne peut pas sérieusement se soutenir.

vent présumé qu'exprimé, du peuple; 3° des lois sans date, sans nom d'auteur et sans titre, prises dans les anciennes collections de coutumes faites par les premiers rois goths : ces lois, peu nombreuses, sont en même temps les plus curieuses et celles qui portent la plus forte empreinte de barbarie native; 4° enfin, sous le nom d'*Antiqua*, ou *Antiqua noviter emendata*, quelques lois anciennes, en assez petit nombre, revisées par les derniers rois, et pour la plupart textuellement copiées des Codes romains (*a lege priori*)[1].

Ajoutons qu'un grand nombre de lois du Code gothique se retrouvent presque dans les mêmes termes dans le Code bavarois, mais sans que l'on puisse savoir laquelle des deux législations a fait un emprunt à l'autre.

Maintenant, avant d'aborder l'analyse du *Forum judicum*, examinons la place qu'y occupe le droit romain, et l'influence qu'il dut exercer sur ces législateurs barbares, pénétrés de l'insuffisance de leurs codes coutumiers. Un fait ressort au premier coup d'œil que vous jetez sur la longue et mobile histoire du droit romain, depuis les Douze Tables jusqu'à Justinien : c'est la marche inverse des codes et des insti-

[1] Cette classification, souvent faite, mais d'une manière arbitraire, ne nous paraît exacte et complète que dans le consciencieux travail de Lardizabal, qui, par une déplorable lacune, ne se trouve pas à la Bibliothèque royale à Paris; lui seul a distingué les lois sans date et sans nom d'auteur, qu'il attribue aux premiers rois goths ou aux anciennes coutumes, et les *Antiqua*, ou *Antiqua noviter emendata*, qu'il croit empruntées au droit romain. Voyez, pour ces dernières, une espèce de prologue que l'Académie a publié (p. 15) dans son édition du *Fuero Juzgo* en vieux castillan. « Nos pusiemos un señal sobre cada un juycio (ley) emendado de los juycios antiguos, que fueran de los Romanos. Dè si señalar sobre ellas : *Ley antigua*, y en las emendadas : *Antigua emendada.* »

tutions politiques, dont les uns se perfectionnent en même temps que les autres s'altèrent. Il semble qu'à mesure que le droit public disparaît, le droit civil devienne plus équitable, et que les garanties qui cessent d'entourer la vie publique viennent protéger la vie privée et régler les relations entre les hommes. Le droit primitif de Rome, si dur, si oppressif pour tout ce qui n'est pas citoyen romain, voit peu à peu ses fictions légales remplacées par les saines notions de l'équité naturelle. Le *Jus Quiritium*, ce droit tout conventionnel de la république, succombe avec elle; et s'efface, comme la dignité du citoyen, sous le niveau de l'empire. La puissance du père sur le fils, celle du maître sur l'esclave, s'humanisent de jour en jour; le droit de cité dont Rome était naguère si jalouse, s'étend à mesure que diminuent les droits du citoyen; on le prodigue à tout le monde, même aux affranchis, depuis qu'il a cessé d'avoir une valeur réelle. Les fictions de l'*agnation civile* sont remplacées par la *cognation* naturelle. La vérité, l'équité, rentrent dans les codes à la place de la liberté qui en sort; et le christianisme, cette émancipation morale de l'homme, vient compléter l'œuvre de perfectionnement commencée par les lois.

En présence de cette législation vénérable, qui résumait l'expérience et le savoir de tant de siècles, les Goths pouvaient-ils faire autre chose qu'imiter? Prêts à faire bon marché de leurs coutumes et de leurs codes nationaux, circonvenus de tous côtés par les traditions de l'empire, Romains à leur insu par les mœurs et par le langage, pouvaient-ils se refuser longtemps à le devenir par les lois? Leur était-il donné de créer, en fait de législation, quand il était si simple

et si facile d'imiter? Ainsi fut fait le Code gothique, non pas d'ensemble, il est vrai, non pas coulé d'un seul jet dans le moule romain, mais pièce à pièce, et suivant les besoins progressifs de la civilisation.

Les emprunts aux Codes de l'empire sont nombreux dans le *Forum judicum*, et il est facile d'en retrouver les traces; mais l'imitation est encore plus dans l'ensemble que dans les détails; on respire dans tout ce Code je ne sais quelle odeur de droit romain, tempéré d'influence ecclésiastique et de restes des habitudes barbares. Le système judiciaire y est entièrement romain; la création impériale du *judex*, émané du trône, y remplace le système germanique des tribunaux populaires, composés d'hommes libres. Les titres des tutelles, des donations, de l'esclavage, celui même du mariage, où les mœurs d'une nation sont mises si vivement en relief, portent l'empreinte romaine, à ne pas s'y méprendre. Le titre des héritages est presque textuellement copié du Code de Théodose.

Parfois même, il faut le dire, là où le *Forum judicum* s'éloigne de son modèle, l'avantage, en fait d'équité et de raison, n'est pas toujours pour le Code civilisé. Ainsi l'injure, dans le Code impérial comme dans les Codes barbares, s'évalue d'après l'offensé[1], tandis que dans le Code gothique l'amende se mesure à la fortune de l'offenseur: car tous les hommes libres sont égaux, au moins devant la loi. Le seul privilége du riche est de payer une plus forte amende; la seule infériorité du pauvre est d'acquitter en châtiments corporels celle qu'il ne peut pas payer. Les amendes,

[1] Institutes, l. IV, t. IV.

pénalité déjà moins barbare qui a remplacé le talion primitif, sont d'ailleurs presque aussi communes dans la loi romaine que dans la loi gothique.

La méthode qui préside à la division du *Forum judicum* est également romaine; les cinq premiers livres du *Forum judicum* reproduisent à peu près l'ordre des cinq mêmes titres du Code théodosien. Mais la large et rationnelle distinction des Institutes entre le *droit des nations*, le *droit public* et le *droit privé;* la décomposition de celui-ci en *droit naturel, droit des gens* et *droit civil;* la division si féconde du droit civil en lois qui *concernent les personnes* et lois qui *concernent les choses*, obligations qui *naissent d'un contrat* et obligations qui *naissent d'un délit*, toute cette logique du droit dépassait la portée des évêques qui ont rédigé le Code gothique. Dans cette enfance des sociétés, où, comme dans l'autre, on imite sans comprendre, ce qui échappe presque toujours ce sont les raisons des choses : on peut bien copier les lois, mais non se rendre compte de l'ordre nécessaire dans lequel elles s'enchaînent. D'ailleurs la source légale où les Goths s'étaient habitués à puiser, et qui régissait encore cette société romaine dont ils étaient comme enveloppés, c'était le *Breviarium*, c'est-à-dire le Code théodosien; et la savante ordonnance des lois de Justinien, en supposant que ces lois aient été connues des Goths, allait bien au delà de leur intelligence et de leurs grossiers besoins.

Aussi les législateurs goths, tout en puisant dans les trésors de la jurisprudence romaine, crurent-ils devoir en proscrire la lettre, alors même qu'ils en adoptaient l'esprit. Peut-être furent-ils jaloux de l'ascen-

dant qu'eût donné au peuple vaincu l'adoption pure et simple des Codes impériaux; en législation d'ailleurs, comme en histoire, rien ne se recommence qu'en se modifiant; les efforts maladroits des Goths pour s'assimiler un ordre social qui n'avait pas été fait pour eux n'empêchèrent pas de profondes différences. Ces différences sont écrites à chaque page du Code gothique[1]. Il en résulte ce curieux mélange d'imitation et d'originalité, caractère spécial qui le distingue de tous les Codes germaniques, bien plus dignes que lui du nom de barbares[2].

Occupons-nous maintenant de la partie la moins brillante de ce recueil, le style, qui, avec sa boursouflure naïve et sa prétention à l'éloquence, fidèle image du pédantisme de ses législateurs mitrés, a nui à ce Code dans l'esprit de Montesquieu et dans le jugement qu'il en porte[3]. Les lois gothiques, et c'est aussi l'avis de Gibbon, révèlent sans doute, par l'emphase du style et les préjugés grossiers qui s'y mêlent à une raison souvent ferme et droite, un état de société peu avancé; mais, au fond, aucun des Codes germaniques n'offre, à beaucoup près, autant de méthode

[1] Quoi qu'en dise Robertson (*Hist. de Charles V*, Introduction), qui prétend que les peuples du Nord, après avoir conquis l'Europe, ne laissèrent subsister presque aucun vestige du droit romain, le savant Cujas affirme, au contraire, que presque toutes les lois des Visigoths sont empruntées au droit romain. Mais cette assertion est un peu exagérée; l'élément germanique se distingue aussi dans ce code *métis*, comme l'appelle Canciani.

[2] Nous citerons, comme une des rares et faibles traces des habitudes barbares que l'on retrouve dans ce Code, la loi (*For. jud.*, XI, I, 6) qui punit d'une amende de 100 sous le médecin qui, en saignant un homme libre, lui a ôté ses forces, et le livre aux parents du malade, s'il a causé la mort.

[3] « Les lois des Visigoths sont puériles, gauches, idiotes; elles n'atteignent point le but; pleines de rhétorique et vides de sens, frivoles dans le fond et gigantesques dans la forme. » (*Esprit des lois.*)

et de clarté. Un trait caractéristique de ce Code, trait entièrement neuf dans les législations barbares, c'est sa prétention, souvent malheureuse, à donner constamment une raison philosophique de la loi qu'il publie.

« Toutes les législations, dit M. Guizot [1], supposent une solution quelconque de questions premières sur l'origine et la nature du pouvoir, le but et le caractère philosophique de la loi, le droit et le devoir du législateur; toutes s'y rattachent par un lien secret, souvent inconnu du législateur lui-même. La loi des Visigoths a ceci de singulier, que sa théorie la précède, et s'y reproduit sans cesse, formellement rédigée en articles. »

Sans doute on peut blâmer dans ces longs préambules l'étalage de morale sentencieuse, qui ôte à la loi ce quelque chose de net et de précis dont elle a besoin pour saisir les esprits; sans doute un pareil préambule à la tête de nos lois modernes paraîtrait fort ridicule. Mais qu'on y songe bien : la loi au septième siècle en Espagne n'était pas athée, tant s'en faut; l'ordre civil et l'ordre religieux étaient loin d'être séparés, et la loi, pour s'adresser aux esprits, avait besoin de passer par les cœurs.

Qu'on lise, par exemple, ce naïf début du Code, la loi première du Prologue, composé d'extraits des actes des conciles de Tolède [2]. Cette loi dit « comment doivent être élus les princes, et que les choses qu'ils ga-

[1] Voyez le beau travail de M. Guizot sur le Code gothique, dans un des premiers numéros de la *Revue française*.

[2] Nous citons ici le texte castillan, car ce Prologue n'existe pas dans le texte latin. (Voyez le *Fuero Juzgo*, commenté par Villadiego, p. 6.)

« En esta ley dize como deven ser esligidos los principes, et que las cosas

gnent doivent appartenir à l'état : car les rois sont dits rois parce qu'ils règnent, et le roi n'est dit roi que quand il règne avec piété, et celui-là ne règne pas avec piété qui ne règne pas avec miséricorde. Donc c'est lorsqu'il fait le bien que le roi doit avoir nom de roi; d'où les anciens ont eu ce proverbe : *Roi tu seras quand droit tu feras, et quand droit ne feras roi ne seras;* d'où le roi doit avoir deux vertus en soi pardessus toute autre, justice et vérité : car la justice mène toujours la vérité avec elle, et le roi sera loué alors pour sa piété. »

Cet exemple n'est pas le seul : le Prologue tout entier est plein de ces exhortations vraiment chrétiennes à la justice et à la clémence, sans lesquelles « un roi n'est pas roi. » — « Qu'aucun de vous, leur dit-on, ne prononce sentence de mort sur aucun homme, *ni aucun jugement sur aucune autre chose*, si ce n'est devant les prêtres de Dieu, et avec leur conseil, et avec conseil du peuple et des seigneurs du royaume; et ayez miséricorde par son ordre (de Dieu), transmis par les évêques, et donnez votre jugement publiquement, et gardez pour les fautes des hommes mansuétude et pitié... »

Ainsi, comme on le voit dans cette homélie législative, le législateur n'oublie pas ses propres intérêts, tout en défendant ceux du peuple. Il est formelle-

que elos ganan deuen fincar al reyno; ea los res son dichos res porque regnan... Assi el rey es dicho de regnar piadosamientre; mas aquel non regna piadosamientre que non garda misericordia. Dopcas faziendo derecho, el rey deue auer nombre de rey. Onde los antigos dizen tal proverbio : Rey seras, se derecho feceres, e se non feceres derecho, non seras rey. Onde el rey deue auer duas virtudes en si maormientre, justiça e verdade; ca la justiça a verdade consigo, demas es loado el rey por piadade. »

(Septième concile de Tolède).

ment enjoint au monarque de ne juger aucun procès sans l'avis du clergé : celui du peuple et celui même des seigneurs n'est mentionné là que pour mémoire.

Quant au Code lui-même, il est divisé par une méthode que nous ne retrouvons dans aucun des codes contemporains, en douze livres, chaque livre en titres, et chaque titre en lois, suivant les formes de la législation de l'empire. L'empreinte toute monarchique de cette législation impériale s'y rencontre à chaque page, et l'on ne doit pas s'étonner que les rois, moins bien traités dans la coutume gothique que dans la loi romaine, se soient hâtés d'emprunter à celle-ci tout ce qu'ils pouvaient lui prendre, tout en proscrivant l'usage du texte, pour faire perdre la trace des sources où ils avaient puisé leur pouvoir.

Voici en peu de mots la substance du livre I, qui traite de la loi en général : La loi doit être claire, concise, et exempte de subtilités et de contradictions, faite pour chaque classe de gens et chaque individu de chaque classe. La loi, ainsi faite, doit être obéie par tous[1], depuis le roi jusqu'à l'esclave, sans acception de pouvoir, de richesse ou de dignités. Nul ne peut alléguer pour excuse l'ignorance de la loi; le monarque lui-même y est soumis. « Le roi est la tête du corps politique; mais si la tête est malade, les membres ne peuvent être sains; si le roi méprise les lois, les sujets ne peuvent les respecter. » Le souverain, plus intéressé qu'aucun autre au bien de l'état, en doit avoir plus de soin que du sien propre; s'il s'empare

[1] Cod. Vis., liv. II, t. 1, l. II. Dans cette analyse du code, toutes nos citations se rapportent à l'édition du *Fuero Juzgo*, faite par l'académie de Madrid en 1815; elles renvoient au texte latin seulement, car le texte castillan est souvent en avance d'une loi.

de la propriété d'un de ses sujets, par force ou sous de faux prétextes, il sera tenu de la restituer; et pour ôter aux rois les tentations de l'avidité vulgaire, tout ce qu'ils acquerront par libre donation d'un de leurs sujets doit appartenir à l'état, et non à eux; et ils ne pourront transmettre à leurs fils que leurs héritages patrimoniaux[1].

En revanche, tout attentat contre la personne, la liberté ou la fortune du monarque, doit être plus sévèrement puni qu'aucun autre. Le crime de *trahison* ou de *lèse-majesté*, sous toutes les formes, est puni de mort; ou si le roi daigne pardonner au coupable, on doit lui arracher les yeux, et le condamner au fouet, à la décalvation et à l'exil, et ses biens doivent être attribués au fisc[2]. Celui qui dit du mal du roi, si c'est une personne en dignité (*ex nobilibus idoneisque personis*), doit perdre la moitié de ses biens; s'il est de condition vile, il sera fait esclave.

Passant ensuite aux formes de la justice, le *Forum judicum* défend expressément l'usage des lois romaines[3] ou de toute autre loi étrangère, tout en en permettant l'étude. Le roi a le pouvoir de faire et d'ajouter les lois qui manquent à ce Code, avec l'avis des prélats et des grands. Les juges sont nommés par le roi ou par le comte ou gouverneur de la cité. Les deux parties, en présence de deux témoins (*boni homines*), peuvent se choisir de commun accord un arbitre. Les juges peuvent aussi en déléguer d'autres pour les remplacer. Le juge qui exerce sans mandat

[1] Loi v.

[2] Loi vi. Le Code théodosien punissait de la même manière, sur les fils du coupable, le crime de lèse-majesté.

[3] Lois viii et ix.

légitime, ou qui dépasse sa juridiction, paie une livre d'or au fisc. Il doit réparer de ses deniers le tort qu'il a fait par un arrêt injuste, ou par des délais illégaux; et s'il n'a pas de quoi payer, il doit recevoir cinquante coups de fouet. L'homme qui suspecte la droiture d'un juge peut exiger que l'affaire soit traduite au tribunal de l'évêque, et il peut encore en appeler au roi de cette double sentence, sous peine de châtiment si son appel n'est pas fondé; mais si l'arrêt est reconnu injuste, c'est le juge qui est puni.

Le juge touche pour son droit un vingtième de la valeur en litige. Les *saiones* (alguazils) ont droit au dixième. Toute sentence rendue par crainte du roi ou des grands est cassée, et le juge déclaré infâme. Les évêques de Dieu, « qui sont les gardiens des pauvres et des malheureux, » doivent appeler devant eux les juges qui ont rendu un arrêt injuste, pour connaître avec eux de l'affaire, et la soumettre au roi[1]. Le juge qui s'y refuse paie deux livres d'or au fisc.

Le Code gothique, s'éloignant en ceci de la coutume germaine, admettait les avocats (*assertores*), honnis et détestés par les Germains[2]. Nous omettons ici les fastidieux détails des formes de la procédure; nous remarquerons seulement la loi qui défend au grand ou au prélat de conduire en personne sa cause[3], loi empruntée au *Fuero juzgo* par les *Partidas;* celle qui permet à l'esclave de se constituer plaignant, quand

[1] Liv. II, tit. I et II, *passim*.

[2] « Dans la défaite de Varus, dit Florus (liv. IV, chap. XVII), les vainqueurs sévirent surtout contre les avocats (*causarum patronos*). L'un d'eux ayant été fait prisonnier, les barbares lui cousirent la bouche, après lui avoir d'abord coupé la langue, et l'un d'eux, la tenant dans sa main, s'écriait : Vipère, cesse enfin de siffler. »

[3] T. III, l. I.

il a été battu par un homme libre, et que son maître est éloigné de chez lui de plus de cinquante milles[1].

Du reste, les formes de la procédure sont en général très-simples, et surtout très-brèves. Les esclaves, les homicides, les voleurs, les parjures, les gens infâmes et de mauvais renom, et ceux qui consultent les sorciers, ne peuvent paraître comme témoins; les esclaves peuvent cependant témoigner, faute d'hommes libres, dans les procès de peu de valeur. Le témoin qui refuse de rendre hommage à la vérité reçoit cent coups de fouet et est déclaré infâme; si c'est un homme de haut rang, il est déchu du droit de témoignage. Le témoin qui se parjure doit tenir compte à celui contre lequel il a témoigné, du dommage que sa déposition lui a causé; s'il n'a pas de quoi payer, il lui est livré comme esclave[2].

Le serment du *défendeur* est admis à défaut d'autres preuves. Le serment, rarement prescrit dans les *Partidas* et dans les *Fueros* municipaux, est prodigué dans le Code gothique; mais les *conjuratores* des Codes germaniques ne s'y retrouvent pas. C'est un puissant ressort, perdu pour les législations modernes, que cette religion du serment qui chez les peuples antiques élevait l'homme au-dessus des sordides instincts de l'égoïsme, et lui faisait sacrifier son intérêt à la vérité, cette voix de Dieu dans son cœur. Le serment, dans nos lois athées et au milieu de nos habitudes de vivre toutes matérialistes, a quelque chose de dérisoire; il semble que la loi ne l'invoque que pour le profaner. Mais dans ces législations primitives,

[1] T. II, l. x.
[2] T. IV, *passim*.

où la religion enveloppait l'ordre social tout entier, la conscience de l'homme appartenait à la loi, et la loi disposait d'elle comme d'un auxiliaire, sur lequel elle comptait au besoin. Dans Rome républicaine, chez les Goths, chez les races germaniques, partout où l'homme a cru en des dieux ou à un dieu, le serment est demeuré chose sainte, et le législateur a eu une garantie de plus dans le for intérieur de l'homme, là où cesse l'action des lois humaines. La religion du serment se maintient encore chez quelques peuples du Nord, où les mœurs la sanctionnent plutôt que les lois; mais l'esprit des législations modernes tend à le bannir de plus en plus des Codes, et c'est sagesse à elles : quand la foi du serment se perd chez un peuple, le prescrire devant ses tribunaux, ce n'est que légaliser le parjure.

Quant aux peines contre les faussaires[1], les Goths doivent avoir emprunté aux chicanes du barreau romain le délit en même temps que sa pénalité. On coupe le poing aux faussaires pauvres; les autres perdent la moitié de leurs biens. On verra dans les *Partidas* la loi augmenter de sévérité et condamner les faussaires à la mort : on pourra en conclure que la société est devenue plus corrompue et le délit plus fréquent.

La justice, chez les Visigoths, n'était pas publique, comme chez les peuples de race germanique. Bien que l'empreinte du droit romain se reconnaisse surtout dans cette partie du Code, la marche de la procédure y est plus simple : on n'y retrouve pas le système compliqué des *actions* romaines. En revanche, les degrés de la hiérarchie judiciaire sont nombreux

[1] L. VII, t. v.

et variés; presque tous les dépositaires de ce pouvoir essentiellement pacifique y joignent un commandement militaire. Les magistrats les plus élevés sont nommés par le roi, et les inférieurs par les supérieurs. D'autres, purement civils, sont nommés par le clergé et les villes, comme le *defensor* et le *numerarius*. Quant aux *pacis assertores*, c'étaient des espèces de juges nomades ou *missi dominici* envoyés par le roi pour arranger les procès [1]. Ainsi, comme on le voit, le pouvoir judiciaire et le droit de le déléguer se partagent par portions à peu près égales entre la royauté et l'épiscopat.

Le titre des mariages est la partie d'un code où se reflètent le plus fidèlement les mœurs d'un peuple et d'une époque. La première loi de ce titre est destinée à consacrer la fusion des deux races. Cette loi, qui date de Rekeswinth, en abolit une autre, contemporaine de la conquête, et qui défendait les mariages entre Goths et Romains [2]. La fille qui se marie contre le gré de ses parents est déshéritée; celui qui épouse, sans le consentement du père, une jeune fille destinée à un autre, doit être livré avec elle et avec tous ses biens au pouvoir de l'époux choisi par le père. Les fiançailles se font devant témoins, par le don d'un anneau, qui est reçu comme gage du mariage (*arrharum nomine*), et aucun des deux conjoints ne peut manquer à l'engagement contracté.

Le mari doit constituer la dot de la femme, suivant la coutume germanique (*coemptio*, l'achat de la femme à ses parents); et, le baiser de fiançailles une

[1] Cod. Vis., II, I, 15.

[2] III, I, 2. Le Code théodosien, l. III, t. XIV, défendait, sous peine de mort, les mariages entre Romains et barbares.

fois donné (*interveniente osculo*), selon l'ancien usage romain, la moitié de cette dot, en cas de mort du fiancé, appartient à la femme[1]. Cette dot (*donatio ante* ou *propter nuptias*) ne pouvait dépasser la dixième partie des biens du fiancé. La femme, en revanche, pouvait donner à son mari, sur sa propre fortune, autant qu'elle avait reçu de lui. La femme doit être plus jeune que son mari, et ne peut se remarier pendant la première année de son veuvage, sous peine de voir ses fils ou ses héritiers s'emparer de la moitié de ses biens[2]. L'homme ou la femme libre qui épouse l'esclave d'un autre doit recevoir cent coups de fouet, ainsi que l'esclave, et le mariage est rompu. S'ils persistent à se réunir, l'homme et la femme libres deviennent esclaves, ainsi que les enfants nés de cette union illicite. La femme libre qui épouse son esclave ou son affranchi, ou a commerce avec lui, doit être brûlée vive avec son complice[3]; loi atroce, qui ne s'explique que par le besoin de rejeter l'esclavage en dehors de la société[4].

Les lois sur le rapt et sur l'adultère témoignent, par

[1] Le Code théodosien attribue, comme la loi gothique, à l'époux survivant, la moitié des biens dotaux apportés par le mari. Quant aux biens apportés par la femme, *sponsaliorum titulo*, en cas de mort du fiancé ou du mari, ils font retour à la femme ou à ses héritiers. (Voyez liv. III, t. V, loi 5, et tit. XIII, l. 2). L'usage tout germanique de la *donatio ante* ou *propter nuptias*, faite par le mari comme compensation de la dot apportée par la femme, suivant l'antique usage romain, ne s'introduisit à Rome que dans les derniers temps de l'empire. On n'en trouve la première trace que dans le Code théodosien. (Voyez Ortolan, *Institutes*, liv. II, p. 232.)

[2] Le Code théodosien (III, VIII, 1) ôte à la femme qui se remarie avant un an révolu la *totalité* des biens qu'elle tenait de son mari, et veut qu'elle soit, en outre, *probrosis inusta notis*.

[3] Même loi au Code théodosien, liv. VI, t. IX.

[4] Cod. Vis., l. III, t. II, *De nuptiis illicitis*.

leur sévérité, de cette chasteté barbare vantée par Salvianus. L'esclave qui enlève une femme libre est puni de la décalvation et du fouet; et s'il l'a violée, de la mort. Le viol commis par un homme libre ne peut se réparer par le mariage, et le coupable, puni du fouet, doit être mis, avec tous ses biens, au pouvoir de la femme outragée ou de ses parents, pour être leur esclave. Si c'est une femme mariée, le mari et la femme doivent se partager ses biens et le prix de sa vente. Le crime de l'entremetteur qui séduit une femme ou une fille est puni par l'esclavage[1].

La femme qui commet adultère ou la fiancée qui se marie à un autre devient avec lui esclave du mari ou du fiancé, auquel sont dévolus les biens des deux coupables. Cependant, dans le cas où le complice de l'adultère a des fils, ceux-ci héritent de ses biens. Le mari ou le père qui surprend sa femme ou sa fille en flagrant délit a droit de la tuer, elle et son complice; les oncles ou les frères ont le même droit. La femme qui commet adultère[2] avec le mari d'une autre est remise au pouvoir de celle-ci. Les fils peuvent accuser l'adultère de leur mère; loi que Montesquieu trouve, non sans raison, barbare et contre nature, mais qui a pour but, dit le Code, « de préserver la vie du mari, toujours en danger avec une femme adultère. » A défaut des fils, les parents les plus proches du mari peuvent dénoncer le crime. La prostitution est punie de trois cents coups de fouet, et la récidive, de l'esclavage. Le prêtre adultère, fornicateur, ou qui se

[1] T. III, *De raptu.*

[2] La loi romaine, comme la loi gothique, ne reconnaît pas l'adultère du mari; mais la loi gothique appelle adultère le commerce d'une jeune fille avec un homme marié. L. III, t. IV, *De adulter.*

marie, doit être mis en lieu de pénitence pour le reste de ses jours. Ainsi, le mariage, et surtout le concubinage des prêtres, autorisés par les *Fueros* et les *Partidas*, sont défendus par la loi gothique, au moins dans les ordres majeurs du clergé.

Les mariages entre parents et alliés jusqu'au sixième degré sont punis de la réclusion dans un monastère. Si une religieuse se marie et « souille ce qui était donné à Dieu, » le mariage est rompu, et les deux coupables perdent leurs biens; cependant les enfants nés de ce mariage illégal héritent des biens de leurs parents, de même que les enfants des prêtres mariés [1], parce que « le baptême a lavé la tache de leur naissance criminelle. « C'est ici le lieu de remarquer que la peine inique de la confiscation est à peu près bannie du Code gothique, où on ne la retrouve guère que pour le crime de lèse-majesté ou de judaïsme. Sans doute l'instinct d'équité sauvage des Goths la leur a fait repousser.

Ceux qui quittent l'habit de religion sont déclarés infâmes, et doivent rentrer au couvent pour y faire pénitence. On voit par cette loi que le tyrannique usage de faire embrasser la vie religieuse à des enfants avant l'âge où ils pouvaient apprécier toute l'étendue de leur sacrifice, existait dès le temps des Goths. Nous le retrouverons dans les législation postérieures.

Le péché contre nature est puni par la castration et la prison perpétuelle [2]. Le commerce incestueux d'un homme avec la femme ou la concubine de son père ou de ses frères est puni de l'exil, et les biens

[1] *De incestis nuptiis*, t. v, l. 2.
[2] Le Code théodosien condamne le coupable aux flammes.

passent aux héritiers. Le mari peut répudier sa femme par écrit ou devant témoins, mais seulement pour adultère [1], et avec l'autorisation de l'église. L'un des deux conjoints ne peut entrer en religion sans le consentement de l'autre; mais celui-ci ne doit plus se remarier. Le divorce ne peut avoir lieu pour toute autre cause, sous peine, pour le mari, du fouet, de l'exil ou de la servitude. La femme qui épouse sciemment un homme déjà marié doit être donnée pour esclave à la première femme. La femme peut quitter son mari, s'il veut la prostituer, ou s'il a commis le crime contre nature, et elle a droit de se remarier; mais ce droit n'appartient pas à la femme dont le mari devient esclave. Toutes ces lois sur le mariage s'appliquent également aux fiancés.

Les lois sur les héritages [2], comme celles des autres Codes espagnols postérieurs en date, sont empruntées aux Codes de Théodose et de Justinien. Seulement la loi permet aux femmes de poursuivre elles-mêmes leurs causes devant les tribunaux. Les biens de celui des deux conjoints qui est mort *ab intestat* appartiennent à l'autre. Tous les enfants partagent également l'héritage, sans distinction d'aînés ni de cadets. Les femmes y ont un droit égal à celui des hommes [3].

[1] Le Code théodosien, liv. III, t. XVI, permet le divorce à la femme si son mari est reconnu homicide, ou sorcier, ou violateur de sépultures; à l'homme, si sa femme est adultère, ou sorcière, ou entremetteuse (*conciliatrix*).

[2] L. IV, t. II.

[3] D'après les anciennes lois de Rome, les femmes héritaient, mais non pas leurs enfants, ni tous les *cognati* (parents du côté de la femme), afin de ne pas changer la division des terres. La loi *Voconienne*, souvent éludée, ôta aux femmes, surtout dans les grandes familles, la faculté de succéder. Mais l'empereur *Justinien*, bouleversant tout le droit ancien sur les successions, abolit toute distinction entre les sexes et entre les parents de l'homme et les parents de la femme; et c'est au droit romain de cet âge

Ici donc le Code gothique tranche profondément avec les Codes germaniques, pour se rapprocher du droit romain des derniers temps de l'empire, en adoptant ce principe de partage égal entre les deux sexes, qui est à lui seul une révolution sociale. La loi salique partage, il est vrai, les biens à hériter entre les frères et les sœurs; mais la *terre salique* [1] n'appartient qu'aux fils mâles, et, à défaut, au parent mâle le plus proche du côté du père; et même dans la *lex Angliorum*, plus sévère encore, l'héritage tout entier, sauf les joyaux, appartient au mâle; et, à défaut, l'argent et les troupeaux restent aux femmes, et la terre au parent mâle le plus proche, toujours du côté du père [2].

L'église n'hérite des biens des membres du clergé qu'à défaut de parents jusqu'au septième degré. Le

qu'ont surtout puisé les législateurs barbares. (Montesq., t. III, p. 177.) Ajoutons que l'influence du christianisme entra certainement pour beaucoup dans cette émancipation légale de la femme.

[1] Voici une hypothèse fort spécieuse de M. Fauriel sur la nature de cette terre salique, si difficile à définir : «.... Par *terre* salique je dirai qu'il faut entendre une terre donnée ou engagée à condition de service ou de vasselage, et tenant de la nature des *bénéfices* des époques suivantes. Il est en effet question dans la loi Salique des terres recommandées (*terra commandata*. L. Sal., t. LXXII), c'est-à-dire cédées temporairement à des conditions non spécifiées, mais qu'on peut supposer des conditions de vasselage. Ces indices sont des plus vagues; mais il est presque impossible de ne pas supposer chez les Francs, avant Clovis, un usage observé dans l'ancienne Germanie, et que nous retrouvons chez les Francs, maîtres de la Gaule entière, l'usage de payer des services quelconques par des concessions de terres dont les femmes se trouvaient naturellement exclues. »

[2] Cependant la *lex Alamannorum* permet qu'à défaut de fils, la terre passe à l'époux de la fille. (Tit. LVII.) D'après le Code lombard, les sœurs partagent également avec les frères. Ici il ne s'agit plus de distinguer la *terre* des autres biens. (L. II, tit. XIV, *passim*.) Dans la loi saxonne, l'héritage passe au fils, et non à la fille. (Tit. VII). La *lex Ripuariorum* est plus précise encore : ... Sed dum virilis *sexus exstiterit*, *fœmina in hæreditatem salicam vel aviaticam* (terre des aïeux) *non succedat*. T. LVI, *De alods* (De l'aleu).

père ne peut disposer par testament que de la dixième partie de ses biens en faveur d'étrangers [1]. Le *Forum judicum* n'attribue pas au père la même étendue de droits que le Code romain : quelque respectée que soit son autorité, elle ne va pas jusqu'à faire périr ou à vendre ses fils.

En traitant du pouvoir royal et de l'influence du clergé, nous avons vu la part que le *Forum judicum* attribue à chacun d'eux. Mais la tache originelle de ce Code, tache qui lui est commune avec toutes les législations du même âge, c'est l'esclavage, cette base immorale qui avait fait crouler la société antique, et qui sert d'étai à tous les impuissants efforts tentés pour la reconstruire. En effet, la religion, tout en proclamant l'égalité des hommes, au moins devant Dieu, n'avait pas encore émancipé l'esclave; la féodalité n'en avait pas encore fait un serf, en attendant mieux, œuvre d'affranchissement relatif qu'elle devait accomplir plus tard. Aussi les lois, faites par les maîtres, pèsent-elles de tout leur poids sur cette classe malheureuse. L'esclave n'est pas une personne, mais une chose, dans le Code gothique comme dans la loi romaine [2], et le crime envers lui s'évalue par le

[1] L. V, t. I, l. 2.

[2] « Servi e personis res fiebant. » (*Institut.*, lib. I, tit. III.) « Servi sunt homines, non personæ. » (*Pandect.*, liv. I, tit. V.) C'était déjà quelque chose que la loi gothique voulût bien les reconnaître pour des hommes. « Cumque servi non sint personæ, consequens est ut sint res. » Les esclaves sont considérés comme n'existant pas dans l'ordre civil. « Servitutem mortalitati fere comparamus. » Ajoutons toutefois qu'avec les progrès de la raison humaine et des saines notions du droit naturel, progrès qu'on voit chaque jour devenir plus sensibles dans l'histoire de la législation romaine, le sort des esclaves s'adoucit peu à peu. Les affranchissements devinrent de plus en plus faciles; la vie de l'esclave fut protégée par Adrien, puis par Antonin, qui déclara coupable d'homicide le maître qui tuerait son esclave, et porta des peines sévères contre celui qui le maltraiterait outre

dommage. On rend un esclave ou un cheval sain, et quelquefois deux, pour l'esclave ou le cheval mutilé [1]. Tout ce que l'esclave gagne par son travail appartient au maître; mais le maître, en revanche, est responsable des méfaits de l'esclave, parce que celui-ci, n'étant pas une personne, ne peut répondre de ses fautes.

Les lois contre ceux qui accueillent les esclaves fugitifs et ne les dénoncent pas sont d'une atroce sévérité. On sent ici que la société est blessée au cœur, du moment où l'esclavage est mis en question, et qu'elle s'arme de toutes ses forces pour le protéger. Tout fugitif doit être examiné, et au besoin torturé, pour savoir s'il est esclave. Tous les habitants du lieu doivent se réunir pour le saisir, et, s'ils ne le font pas, *tous, hommes et femmes* de toute classe, doivent recevoir deux cents coups de fouet; et les juges qui n'ont pas fait exécuter cette loi doivent en recevoir trois cents. Les prélats et les seigneurs qui n'ont pas infligé ce châtiment au juge doivent faire pénitence pendant trente jours, comme s'ils étaient excommuniés, en jeûnant au pain et à l'eau; et les seigneurs palatins doivent payer trois livres d'or au roi.

Le témoignage de l'esclave est à peine reçu contre un homme libre; mais si le maître est accusé d'adultère ou de trahison, ses esclaves, comme dans l'an-

mesure. Justinien confirma ces dispositions tutélaires, et donna sans restriction le droit de cité à tous les affranchis. Ainsi, même avant que l'influence du christianisme fût passée dans les lois, la raison et l'humanité avaient adouci les sauvages prescriptions du droit primitif de Rome. Mais il est juste de reconnaître que le christianisme, une fois monté sur le trône avec Constantin, exerça sur le sort des esclaves une influence bienfaisante. Le droit d'asile dans les églises prit sans doute son origine de celui que l'esclave poursuivi trouvait naguère au pied de la statue du prince.

[1] *For. jud.*, l. IX, t. I, *passim*.

cienne Rome, sont mis à la torture. La femme libre qui se marie ou commet adultère avec son esclave est brûlée avec lui. Cependant la loi, toute dure qu'elle est pour les esclaves, n'est pas tout à fait impuissante à les protéger. Le maître peut les châtier comme il lui plaît; mais il ne peut, sous peine d'exil et de confiscation pour trois ans, les mutiler ni les faire mourir[1]. Celui qui tue l'esclave d'un autre est puni d'un exil perpétuel, outre la restitution de deux esclaves au maître. Il est même quelques lois où perce envers eux, rare et timide il est vrai, la mansuétude chrétienne : quand un homme, pour le salut de son âme, a légué à l'église son esclave, en l'affranchissant, celui-ci ne peut plus retomber au pouvoir des fils de son maître, « car la chose qui est donnée à Dieu ne doit plus revenir en servitude, ni au pouvoir des hommes. » L'esclave vendu à l'étranger et qui s'échappe de servitude est libre.

Les esclaves se recrutaient originairement parmi les prisonniers de guerre; mais, comme une foule de délits entraînaient la perte de la liberté, la population servile se renouvelait sans cesse, à mesure qu'elle s'usait sous les mauvais traitements. La servitude était alors le bagne de la société : l'esclavage du coupable, partout en contact avec la liberté, et comparé à cette liberté perdue, devait paraître cent fois plus cruel. La servitude se transmettait d'ailleurs comme une lèpre : le père ou la mère fussent-ils libres, il suffisait qu'il y eût dans le sang la tache originelle, l'enfant naissait esclave[2].

[1] Les Germains tuaient quelquefois leurs esclaves; mais, comme dit Tacite, « non disciplina et severitate, sed ira et impetu, ut inimicum, nisi quod impune. » (*Germ.* XXV.)

[2] Les Goths ont jugé absurde l'axiome du droit romain : *partus sequitur*

On pouvait affranchir les esclaves : leur maître alors devenait leur patron, et eux et leurs descendants, quoique libres, restaient sous sa dépendance, et tenaient le milieu entre l'esclave et l'homme libre; ils ne jouissaient pas, même alors, des droits de citoyen. Il y avait pourtant des degrés dans l'affranchissement, comme dans l'esclavage, des *servi* et *liberti idonei*, des *servi* et *liberti viles ;* les derniers, bien entendu, plus méprisés et plus malheureux. Toute alliance était interdite entre un affranchi et une fille libre. Le roi avait aussi ses esclaves ou serfs, *servi fiscales*, qui étaient dans une condition meilleure, et pouvaient être promus à certains emplois. Ils jouissaient du droit de témoignage et de celui de posséder des esclaves. En cas de guerre, chaque Goth ou Romain, libre ou affranchi, devait, sur la convocation du roi, amener à l'armée le dixième de ses esclaves équipés et armés.

Le Code gothique, moins arbitraire et moins rude que les autres Codes germaniques, porte cependant le cachet de son siècle : l'empreinte barbare y est dans les châtiments [1]. Les lois saliques et ripuaires n'admettent pas les châtiments corporels, par un respect de sauvages pour la dignité de l'homme; mais dans le Code gothique, c'est toujours, et pour tous, le fouet, la décalvation [2], l'amende et la perte de la liberté.

*ventrem*, et chez eux, par conséquent, les enfants ne suivent pas seulement la condition de la mère, mais aussi celle du père.

[1] Comparez avec les Pandectes (Pars VII, 47 et 48, édit. Heineccius, t. V).

[2] La décalvation consistait non pas à raser la tête, mais à en arracher la peau avec les cheveux, c'est-à-dire *scalper*. Le *Fuero Juzgo* la définit en ces termes : «Desvellar la frente o la mollera (le sinciput).... Desfollar muy laydamientre la frente.» Il est probable, d'après cela, qu'on arrachait aussi la peau du front. Cette peine équivalait donc à la *marque*, si sagement effacée de nos lois.

Cette dernière peine y est appliquée pour les délits les plus inégaux. La peine de mort y est plus rare. Le plus souvent on livre le coupable à l'offensé ou à ses parents, pour lui infliger, sauf la mort, tous les châtiments qu'ils voudront. La peine sauvage du talion, cette enfance de la justice des peuples, est ainsi sanctionnée par la loi. La torture est admise contre tout le monde, sans distinction de fortune ni de rang, dans les causes capitales. L'accusation doit être faite par écrit signé de trois témoins; et si l'accusé prouve son innocence en supportant les tourments, l'accusateur doit lui être donné pour esclave. Jamais la vie du patient ne doit être mise en danger, ni aucun de ses membres mutilés. Celui qui fait mettre à la torture un esclave innocent en paie deux à son maître, et l'esclave est libre. Si l'accusateur ne possède rien, il devient esclave lui-même, dans le cas où l'accusé est mort au milieu des tortures.

Bien que les tarifs de pénalité soient ici à peu près les mêmes que ceux des autres Codes germaniques, nous citerons cependant quelques-unes des gradations les plus curieuses de cette échelle de délits et de châtiments. Voyons le titre *De contumelia*, *vulnere et debilitatione hominum*, car débiliter un homme c'était lui ôter, avec sa force, sa dignité et presque son titre d'homme libre. Ce titre, qui est le quatrième du livre VI, porte au plus haut degré l'empreinte barbare, de même que le titre suivant. Nul doute que ces lois ne fissent partie des vieilles coutumes qu'Eurich fit recueillir par écrit, et qui furent plus tard transportées dans le Code.

L'homme libre qui en frappe un autre sur la tête doit payer cinq sous; si la peau est entamée, dix; si

la plaie va jusqu'à l'os, vingt; si l'os est rompu, cent. Celui qui en *décalve* un autre, ou le maltraite gravement, ou le retient en prison, doit subir la peine du talion et payer en outre une amende. Pour les injures plus légères, la peine est fixée à dix coups de fouet pour un soufflet, vingt pour un coup de poing, trente pour un coup sur la tête sans effusion de sang. Mais un œil arraché ou crevé se paie cent sous d'or, ou une livre d'or (soixante-douze sous), si le blessé y voit encore un peu; un nez arraché ou brisé, cent sous; autant pour les lèvres ou les oreilles, ou pour un coup qui a causé une hernie; la main coupée, cent sous; le pouce, cinquante; le doigt suivant, quarante; le troisième, trente; le quatrième, vingt; le cinquième, dix. Les pieds sont cotés au même tarif, et chaque dent à douze sous. L'esclave qui commet une de ces offenses est remis aux mains de l'offensé.

A juger ce Code sous le point de vue philosophique, une de ses prévisions indique déjà une civilisation assez avancée: c'est elle qui attache, dans la recherche du crime, la pénalité, non pas au fait même, mais à l'*intention*. La préméditation, cette admission morale du délit, qui constitue seule la vraie culpabilité, occupe dans le Code une place importante. Elle y constitue une hiérarchie vraiment rationnelle des délits et des peines, qui remplace ces brutales classifications de châtiments, gradués dans les autres Codes d'après le rang de l'offensé. Là réside la véritable supériorité du *Forum judicum* sur les législations contemporaines, supériorité toute morale, qui assigne à la race gothique une place plus haute dans l'ordre des idées que dans celui des faits.

Le *Forum judicum* a entrevu, s'il ne l'a pas com-

plétement réalisé, cet admirable et fécond principe de l'égalité civile, qu'il ne devait être donné qu'aux législations modernes de proclamer dans toute sa portée. La grande distinction tracée par lui entre les hommes n'est pas, comme dans les *Partidas*, du noble au non noble, mais du libre au non libre, comme dans le Code romain : exceptez-en l'esclave, qui n'est pas un homme, et tous sont égaux devant la loi. Si l'homme libre riche qui n'a pas livré au juge un esclave fugitif ne reçoit que cent coups de fouet et le pauvre deux cents, le premier en revanche paie une livre d'or; et il faut bien que la loi atteigne le corps, là où elle ne peut atteindre les biens. Si le riche ne peut être torturé que pour un dommage de la valeur de deux cent cinquante sous, et le pauvre pour un de cent; si le premier, estropié par la torture, reçoit du juge deux cents sous et de l'accusateur trois cents, tandis que le pauvre, estropié comme lui, n'en reçoit que la moitié, c'est que la loi, par un reste de matérialisme barbare, traduisant toute offense faite en amende à payer, et toute offense subie en amende à recevoir, celui qui offre le moins de gages au fisc doit être moins protégé par la loi.

L'homicide avec préméditation est puni de mort [1]; le parricide n'est frappé que de la même peine. Le coupable qui se réfugie *sans armes* dans une église [2] ne peut plus être mis à mort, mais il doit être livré par les prêtres aux parents du défunt, qui peuvent le châtier à leur gré, mais sans le faire mourir. Ainsi le droit d'asile, cette pieuse inconséquence d'un siècle ignorant, qui ne sait chercher que dans la supersti-

[1] *For. jud.*, l. VI, t. v, *De cæde et morte hominum.*
[2] *Id.*, loi 16, et liv. IX, tit. III.

tion un abri contre la violence, se retrouve déjà chez les Goths, comme la plus ancienne et la plus désintéressée des immunités ecclésiastiques. La loi réserve aussi au roi le droit de faire grâce; seulement, dans les délits de haute trahison, nul n'a droit de la demander pour le coupable, et le roi ne peut l'accorder que sur l'avis des grands et des évêques.

Presque tous les Codes germaniques, rédigés sous l'unique point de vue de la vengeance personnelle, ne s'occupent que de la satisfaction à donner à l'offensé, soit par la coutume sanguinaire du talion, soit par le châtiment plus lucratif de l'amende qui tend peu à peu à le remplacer [1]. Mais dans sa pénalité, curieusement graduée suivant la gravité de l'offense et le rang du coupable ou de l'offensé, aucune appréciation morale du délit, aucun sentiment de l'injure immatérielle qu'il cause à la société, ne se laisse entrevoir. Ce n'est pas celle-ci qui se sent atteinte par le crime, c'est l'offensé lui seul, et c'est lui seul aussi qui doit obtenir satisfaction.

Certes, le Code gothique, avec ses grossiers tarifs de pénalité, porte encore trop souvent l'empreinte de son origine barbare; mais enfin, le principe plus haut et plus moral de l'*expiation*, cette idée platonicienne [2]

[1] On peut fort bien se rendre compte comment, dans les législations barbares, à la suite des besoins nouveaux qu'amena la vie stable, substituée à la vie errante des tribus, l'amende dut peu à peu remplacer le talion, sans cependant l'effacer tout à fait; témoin le Code gothique, qui, lorsque le coupable ne peut pas payer l'amende, livre presque toujours au pouvoir de l'offensé sa vie ou sa liberté.

[2] Platon puise le droit pénal dans la nécessité de l'*expiation* pour le coupable et de l'exemple pour les autres. Il considère la peine comme une purification morale, point de vue élevé et vrai, mais incomplet si l'on n'y joint pas celui de l'utilité sociale.

Le vice radical du principe de l'*expiation*, considéré comme unique base du droit pénal, c'est de multiplier arbitrairement les délits, de vou-

en même temps que chrétienne, s'y fait jour quelquefois, introduite par le clergé dans le Code gothique, comme elle le fut depuis dans les Codes francs. La société, blessée d'abord dans son ordre matériel, puis dans ce sentiment délicat de justice qui est comme sa vie intérieure et qui préexistait à toute loi, se porte pour offensée et demande réparation. Qu'on prenne pour exemple les titres de l'inceste, des enfants exposés, de la sodomie, des avortements, de l'asile dans les églises, des violations de tombeaux, etc...., en face de ces délits, qui lèsent, non pas un individu, mais l'ordre social tout entier, on verra que le législateur a cherché le plus souvent une peine sociale pour ainsi dire, et a voulu retrancher le coupable de la communion politique par l'exil, par la prison ou par la mort. Parcourez au contraire les divers titres de la loi salique, travail de comparaison extrêmement curieux et qui fait entrer plus avant dans l'esprit des deux peuples que des volumes de dissertations; là dans cette ignoble évaluation des délits par l'argent qu'ils coûtent et le profit qu'ils rapportent, vous ne voyez pas une idée morale, pas un crime, pas un coupable dans le sens vrai et immatériel du mot; tout délit se rachète d'après le tarif; et quand on a payé

loir atteindre ceux mêmes qui ne blessent pas directement l'ordre matériel de la société, comme l'ingratitude, le mensonge, l'hérésie, le blasphème, l'athéisme, etc., en un mot tous les délits religieux et moraux, et de prêter par conséquent aux empiètements du pouvoir ecclésiastique sur le pouvoir civil. Aussi, toute législation pénale qui reposerait uniquement sur le principe de l'*expiation* nous paraît-elle nécessairement tyrannique, comme celle qui reposerait uniquement sur l'intérêt bien entendu de la société nous paraît immorale. L'aride matérialisme de la doctrine de Bentham est aussi insuffisant que le vague spiritualisme de Platon. C'est à l'éclectisme fécond du législateur à savoir les réunir tous deux dans son code pénal.

pour se taire celui-là qui seul avait le droit de se plaindre, ni la société ni personne n'ont plus rien à réclamer [1].

Maintenant, est-ce bien comme on l'a dit, le respect pour la vie de l'homme qui a interdit au législateur salique l'usage de la peine de mort? Mais d'abord cette peine, appliquée, suivant Tacite, à divers délits chez les anciens Germains, n'est pas bannie des autres codes germaniques, comme de la loi salique; puis, la pensée immorale et sordide que tout délit est rachetable à prix d'or s'allie mal, ce nous semble, à ce généreux principe de respect pour la vie de l'homme dont on a voulu faire honneur au législateur. L'or était plus précieux que la vie aux yeux de la loi, comme aux yeux de ceux pour qui elle a été faite; voilà tout ce qu'on a droit de conclure [2].

[1] Il est assez curieux de retrouver dans Homère, poëte essentiellement primitif, l'origine de cet usage du *Wher-geld* (*wher*, arme, défense; *geld*, argent), ou de la *composition* salique, usage naturel à tous les peuples barbares. Ajax, reprochant à Achille son impitoyable colère, lui rappelle que le père ou le frère reçoivent souvent un prix pour leur fils ou leur frère tué, et que le meurtrier, après cela, reste dans la ville sans être inquiété.

. . . . καὶ μὲν τίς τε κασιγνήτοιο φόνοιο
Ποινὴν, ἣ οὗ παιδὸς ἐδέξατο τεθνειῶτος.
Καὶ ῥ' ὁ μὲν ἐν δήμῳ μένει αὐτοῦ πόλλ' ἀποτίσας,
Τοῦ δὲ τ' ἐρητύεται κραδίη καὶ θυμὸς ἀγήνωρ,
Ποινὴν δεξαμένου. (*Iliad.*, l. IX, v. 628.)

Plus loin, liv. XVIII, v. 498, deux hommes plaident devant le peuple. Il s'agit du rachat (ποινὴ) d'un meurtre commis par l'un d'eux, et l'un prétend avoir payé et l'autre n'avoir rien reçu.

[2] Voici, du reste, un fait qui prouve ce qu'il faut penser de ce prétendu respect du législateur franc pour la vie de l'homme. Dans l'*Addition du roi Childebert à la loi salique*, on trouve la peine de mort prononcée contre des délits que le Code primitif ne punissait que d'une amende, comme le rapt et l'homicide. Le texte est précis: « Quicumque alium sine causa occiderit vitæ periculo feriatur, et nullo pretio se redimere unquam valeat. » (*Decretio Childeberti.*)

D'ailleurs, les rédacteurs du Code gothique, plus avancés que leur siècle à bien des égards, doivent à cette supériorité même l'abus qu'ils en ont fait. Ces rédacteurs étaient des évêques, qu'on ne l'oublie pas: de là l'empreinte d'intolérante rigueur qui perce déjà dans la loi, à côté des douces maximes de la morale évangélique; de là les peines contre les sacriléges, les blasphémateurs, contre ceux qui violent les sépultures et le droit d'asile des églises; de là les lois de sang contre les juifs et les hérétiques; de là l'abus du principe d'*expiation*, qui suppose la société plus implacable dans ses vindictes que les individus eux-mêmes. Mais ce principe, mal compris, n'en est pas moins d'une moralité bien plus haute que celui de la vengeance personnelle, qui règne seul dans les Codes barbares. Il n'appartiendra qu'à des siècles plus avancés que ne l'est même le nôtre de comprendre dans toute sa portée ce principe tout chrétien de répression du crime, sans haine pour le criminel; loi de mansuétude et d'équité qui veut, non pas le sang, mais le repentir et la régénération du coupable, et qui, contente d'avoir donné à la société l'exemple et la protection dont elle a besoin, n'ôte pas pour jamais à ceux qu'elle en a retranchés l'espoir d'y mériter leur retour.

Les peines ne sont pas seulement sévères dans le Code gothique, elles sont sans mesure et capricieusement réparties; les délits les plus inégaux entraînent souvent la même peine : le commerce d'une femme libre avec un esclave est puni de mort, comme le parricide.

Le jugement de Dieu, qui occupe une si grande place dans tous les Codes germaniques, a pénétré

aussi dans le Code visigoth. Le duel judiciaire n'y est pas admis comme dans des Codes postérieurs, chez les Burgunds, par exemple; mais l'épreuve de l'eau bouillante est ordonnée dans certains cas, assez rares. En revanche, le jury, cette belle création de l'équité naturelle, où la coutume barbare s'est rencontrée cette fois avec la loi romaine [1], a disparu du *Forum judicum* avec les assemblées d'hommes libres. Et, en effet, il en devait être ainsi chez un peuple déjà trop civilisé pour que tous les hommes y fussent égaux devant la nature, et pas assez pour qu'ils le redevinssent devant la loi : l'institution du jury, du *juge-*

[1] La plupart des historiens s'accordent à attribuer aux Germains l'origine du jury. Il ne faut pas oublier cependant qu'on retrouve à Rome, dès le quatrième siècle de sa fondation, une institution qui offre avec celle du jury moderne une frappante analogie : ce sont les *recuperatores*. Le préteur, d'après les habitudes de la loi romaine, fixait le point de *droit*, et la peine à porter, à peu près sous cette forme : S'il est prouvé que *tel* fait soit vrai, prononcez *telle* condamnation contre un *tel*. C'est ce qu'on appelait *jurisdictio*. Quant au point de *fait*, *judicium*, le préteur l'abandonnait à des juges inférieurs, ou à des arbitres, ou à des *recuperatores*. Ceux-ci étaient de simples citoyens, choisis d'avance par le préteur pour toute l'année de sa magistrature, et dont un certain nombre étaient tirés au sort pour chaque cause, absolument comme les jurés modernes sur la liste du jury. La différence, c'est que les *recuperatores* jugeaient au civil comme au criminel, et que le préteur fixait le point de droit et prononçait la sentence avant que le point de fait fût jugé. Enfin, les *recuperatores* prononçaient eux-mêmes la sentence, et le préteur se chargeait seulement de l'exécution.

Au milieu des phases si mobiles de l'histoire du droit romain, l'institution des *recuperatores*, germe du jury moderne, se maintient à travers toutes les fortunes diverses de la république et de l'empire. On la retrouve encore jusque vers l'époque de Constantin, mais probablement bien éloignée de sa force et de son efficacité premières. Enfin, longtemps avant la révolution législative opérée par Justinien, on voit disparaître sans retour les *recuperatores*, annulés de fait par les constitutions de Constant, de Théodose et de Valentinien. La division du procès en point de fait et point de droit est supprimée ; le pouvoir judiciaire émane de la royauté seule ; le juge nommé par elle réunit tous les trois pouvoirs, autrefois séparés, *jurisdictio*, *judicium*, *imperium*. L'office des *recuperatores* est donc devenu inutile, et le jury sort de ce monde ancien qui va s'écrouler, pour rentrer, à la suite des barbares, dans la société moderne.

*ment par les pairs*, eût donc manqué de vérité et de force, parce qu'elle eût manqué de garanties dans la société. L'égalité devant la loi, inscrite en principe dans le Code, n'avait pas encore passé dans les mœurs; la loi n'était pas assez puissante pour aplanir les grandes inégalités sociales; l'homme y était trop fort devant le juge, ou trop faible devant l'homme plus noble ou plus riche que lui.

Chez les Germains, d'ailleurs, le *judicium per pares*, qu'il ne faut pas confondre avec le système abusif et grossier des *conjuratores*, garants assermentés de l'innocence du prévenu, était à lui seul toute la procédure. Les hommes libres, avant l'institution des *rachimburgi* (*scabini*, échevins), rendaient seuls la justice dans leurs assemblées. Chez les Romains, au contraire, le jury, germe avorté qui n'aboutit jamais, bien loin d'être la base même de la législation, n'en était qu'un appendice. En effet, rien n'est plus contraire à l'institution toute démocratique du *judicium per pares* que l'esprit législatif de l'empire, avec sa justice traditionnelle, émanée du trône et du professorat, comme d'un double sanctuaire. Le droit germanique, populaire de son essence, monte des sujets au roi, des soldats aux chefs, qu'astreint comme tous les autres la loi commune; le droit romain, fait par des empereurs et des légistes de cour, mentant sans cesse au vieux droit primitif, dont il conserve les formules et dénature l'esprit, descend du monarque vers les sujets, comme une espèce de religion mystique de science et de légalité. Les juges gothiques, nourris des dernières traditions de l'empire, l'imitèrent donc sur ce point, et durent repousser le jury comme un

affront fait à la science, dont eux seuls conservaient le dépôt.

Du reste, ce n'est pas en Espagne seulement qu'il en est ainsi. Suivez l'invasion barbare à travers tous ses sentiers : partout où les hommes du Nord se posent sur une terre du Midi, le droit romain les attend pour les conquérir, pour leur imprimer ses habitudes unitaires et monarchiques [1]. Cette vieille civilisation, qui a encore forme et apparence de vie, mais qu'il ne faut pas toucher, car elle tomberait en poussière, les frappe et les étonne par son contraste, par l'ordre surtout, le seul beau côté du despotisme. L'exemple des Romains, jugés par des lois écrites, les invite bientôt à rédiger, comme par émulation [2], leurs informes coutumes. Le pouvoir royal, qui s'est fortifié pendant ce temps, et a pris racine sur ce sol du Midi. plus favorable à sa croissance, encourage de toutes ses forces la tendance vers une loi écrite, toujours favorable à son autorité. Et puis, quand ces deux codes si différents se trouvent en présence, on dirait que ces barbares, qui se sentent dominés par ceux qu'ils ont conquis, rougissent de leur infériorité, et s'humilient, comme Clovis, le *mitis Sicamber*, devant le baptême de la civilisation. Ils ouvrent leurs

[1] Sed et quod principi placuit, legis habet vigorem; cum lege *regia*, populus ei et in eum omne imperium suum et potestatem suam concessit. (*Instit.*, liv. I, tit. I, § 6.)

[2] Eichhorn, dans son excellent ouvrage *Deutsche Staat und Recht Geschichte* (Histoire du droit civil et politique allemand), attribue à cette émulation la rédaction du Code visigoth, le premier des Codes barbares écrits; puis, sous l'influence de celui-ci, la rédaction des Codes allemand, ripuaire et bavarois. Tous ces Codes, dit Canciani, « quasi per gradus alter ab altero secedunt, et a barbararum gentium moribus divertuntur. » (T. I, Préface, p. 14.)

codes et leurs mœurs à cette influence qui les pénètre, et se font Romains tant qu'ils peuvent, par les lois, par la langue, par les alliances. Telle est en deux mots l'histoire de tous les conquérants de l'Italie, de la Gaule méridionale et de l'Espagne ; l'histoire des Hérules, des Burgunds, des Goths et des Lombards[1], qui se fondent successivement sur cette molle terre du Sud, ou qu'un autre flot de conquête en efface.

Malgré cette empreinte romaine, visible à chaque page du Code gothique, on y trouve déjà trace du servage féodal, auquel les Romains eux-mêmes, dans les derniers temps de l'empire, n'étaient pas aussi étrangers qu'on le pense[2]. Des hommes libres, mais pauvres, se mettaient sous le patronage d'un homme puissant et riche, qui pourvoyait à leurs besoins, à condition qu'ils seraient toujours prêts à le suivre à la guerre et à lui prêter assistance[3]. Cette coutume,

[1] Savigny (t. I, p. 310 et suiv.) croit à la conservation du régime municipal romain chez les Lombards : de là les républiques italiennes. Quant au droit romain, il va sans dire qu'il fut maintenu, au moins pour les vaincus, et influa sur le droit lombard, qui finit par se mêler avec lui. Aussi le Code lombard, comme le Code gothique, a-t-il survécu quand les autres ont péri. (Voyez aussi t. I, p. 173.)

[2] Nous avons retrouvé le jury dans Rome républicaine; il n'est pas moins curieux de retrouver dans Rome impériale le servage de la glèbe, cette institution féodale, moins oppressive que l'esclavage, et qui devait peu à peu le remplacer. Dans les derniers temps de l'empire, sous Constantin et même avant lui, on voit s'introduire partout une classe nouvelle d'hommes, intermédiaires entre les hommes libres et les esclaves : ce sont les *colons*. Ces colons, attachés héréditairement au sol, et véritables *serfs de la glèbe*, ne pouvaient abandonner la terre qu'ils cultivaient, et passaient avec elle aux mains de l'acquéreur. On les divisait en deux classes. Les premiers, *censiti*, *adscriptitii* ou *tributarii*, payaient un cens ou capitation, et leur condition approchait de celle des esclaves ; ils ne pouvaient rien posséder, et leur pécule appartenait à leurs maîtres. Les seconds, *inquilini* ou *coloni liberi*, se rapprochaient plus des hommes libres : ils ne payaient point de cens, avaient droit de posséder, et payaient seulement à leurs maîtres une redevance en denrées ou en argent. Les enfants, dans ces deux classes, suivaient la condition de leurs parents.

[2] *Forum judicum* (liv. V, t. III) *passim*.

toute germaine, fut revêtue par les Goths de noms romains : le protecteur s'appela *patronus* et le client *buccellarius* (de *buccella*, bouchée de pain), parce qu'il mangeait le pain du patron. On retrouve cependant dans la clientelle gothique un reste des libertés germaines et de l'indépendance ibérique. Le client pouvait abandonner son patron, et s'en choisir un autre, pourvu qu'il rendît au premier ce qu'il avait reçu de lui.

Ce trait distinctif de la féodalité chez les Goths comme dans l'Espagne du moyen âge, ce libre arbitre dans le choix d'un maître, se rencontre également dans le *Forum judicum*, les *Fueros* et les *Partidas*. Les fils, aux mêmes conditions, pouvaient hériter de ce que leur père avait reçu, et la moitié de ce qu'il avait gagné par la protection de son seigneur revenait à ses enfants, et le reste au patron. Les filles du client restaient, après sa mort, sous la tutelle du patron, qui devait les marier en les dotant avec ce qu'il avait donné au père. Ainsi commencent à poindre les premiers germes de l'hérédité des fiefs; mais la grave différence de la clientelle gothique avec le servage féodal, c'est que le client reste libre, n'est nullement attaché à la glèbe, et peut à la fois posséder en propre et renoncer à son servage[1]. Nous ne retrouvons pas non plus ici les différents degrés de vasselage qui constituent la hiérarchie féodale. Ajoutez que, chez un peuple où s'éteignait chaque jour l'esprit militaire, c'était acheter à bon marché la

[1] La loi des Lombards laissait au client la même liberté que celle des Visigoths. (*Capit. Pippini regis, an.* 793.) Cependant on voit par le même capitulaire que cette liberté était déjà restreinte par la naissance du système des *bénéfices* féodaux. (Voy. *Pièces justificatives*, n° 7.)

possession d'un fief que de promettre au patron de le suivre à la guerre.

Le roi avait aussi ses clients ou vassaux, qui, d'après l'étendue des domaines royaux, devaient être nombreux et puissants. Ils portent dans les actes des conciles le nom de *fidèles* [1] du roi. Ces concessions de terres ou de biens, car il y en avait aussi en meubles, en argent ou en armes (*fiefs d'armes* dans le vieux droit français), étaient toujours révocables. L'empire des Suèves, depuis le roi Mir, qui prêta hommage lige au roi Leuwigild, resta toujours dans cette relation de vasselage avec l'empire gothique, jusqu'à la conquête de la monarchie suève par Leuwigild. L'église avait aussi ses clients, et ses concessions étaient également révocables. Il est du reste très-probable que, sans la conquête arabe, ce germe de féodalité se serait bientôt développé comme chez les nations germaniques, et que la hiérarchie féodale, bornée chez les Goths à la simple relation de suzerain et de vassal [2], se serait étendue à tous ses degrés.

Les lois sur le commerce font défaut dans le *Forum judicum*, tandis que les lois sur l'agriculture s'y rencontrent en si grand nombre qu'on pourrait en former un Code complet. L'Espagne, qui avait sous

[1] Ut *regum fideles* a successoribus regni a rerum jure non fraudentur, pro *servitutis* mercede. (Conc. Tol. V, v. VI.) Premio fraudare *fideles* non solum inhumanum, sed etiam existit injustum. (Conc. Tol. VI, c. XVI.) Ceci fait allusion au danger que couraient les vassaux du roi d'être dépouillés de leurs fiefs à chaque changement de règne dans une monarchie élective.

[2] Le nom de client, *buccellarius*, se traduit, dans le *Fuero Juzgo*, par *vassallo*, et celui de patron par *senor*; on trouve même (liv. IV, t. v, l. 5) le nom de *leudes* (german. *leute*, gens), employé à propos des clients du roi ou *fideles*. On y trouve aussi le mot de *regiis beneficiis*; mais il peut avoir également le sens de bienfaits ou de *bénéfices*.

l'empire le privilége d'alimenter la paresse et le luxe des Romains, avait vu décroître au milieu des invasions barbares le riche commerce qu'elle étendait de l'Atlantique à la mer Rouge. Cependant, même sous les rois goths, son admirable position entre deux mers lui permettait d'entretenir des relations assez actives avec les ports de la Gaule, de l'Italie et de l'Afrique [1]. Le séjour prolongé des Impériaux en Bétique dut aussi faire naître quelques relations de commerce entre l'Espagne et l'empire d'Orient. Mais sa navigation sur l'Océan paraît s'être bornée à un simple cabotage sur les côtes de Portugal et de Galice.

Les Goths ne paraissent pas doués de l'esprit d'aventure qui poussait les pirates du Nord à affronter sur de frêles barques d'osier, revêtues de peaux, les fureurs de l'Océan. Entraînés par leur instinct nomade, les Goths traversèrent sur leurs chariots presque tout le monde connu des anciens; mais rarement leurs flottes se hasardèrent sur les traces des pirates normands. Sisebut est le premier de leurs rois qui ait construit une flotte destinée à combattre celles de l'empereur d'Orient. Depuis, la marine gothique commence à jouer un rôle, et l'on voit sous le roi Wamba, époque où l'esprit militaire s'éteignait cependant chez les Goths, une flotte espagnole bloquer Narbonne, et détruire une flotte sarrasine de 1,270 vaisseaux (lisez barques), victoire qui se renouvelle sous les rois Egiza et Witiza.

L'intérêt de l'argent était fixé par le Code à 12 et demi pour cent, taux fort peu élevé si on le compare à l'intérêt de 40 à 45 pour cent que les banquiers

[1] Sidon. Apolin. carm. V, v. 49; Cassiod. *Variar.* lib. V, epist. XXXV; Gregor. Turon., *Hist. eccles. Francor.*, lib. IX, c. XXII.

génois prirent du roi de France Charles VIII dans son expédition d'Italie; mais dans le commerce des céréales, le plus important de tous à un âge où chaque guerre amenait à sa suite une famine, il était permis d'exiger jusqu'au tiers ou 33 pour cent [1].

Malgré les efforts du Code pour protéger la naissante industrie des Goths, presque tout le commerce de l'Espagne se faisait par des négociants étrangers, dont les causes se jugeaient, suivant les lois de leurs pays, par des juges étrangers aussi et appelés *telonarii* [2] : c'est la seule trace qu'on retrouve dans l'Espagne gothique des lois *personnelles,* après la fusion des Romains et des Goths sous l'empire d'un seul Code.

Peuple guerrier et pasteur, les Goths, une fois maîtres des riches terrains que la conquête leur assigna [3], empruntèrent bientôt aux Espagnols leur penchant pour l'agriculture. Le nombre infini des lois destinées à protéger cette industrie prouve son importance. Les propriétés des sujets romains étaient garanties par la loi comme celles des sujets goths [4]. Le droit de propriété par prescription ne s'acquérait qu'au bout de cinquante ans. Les terrains déserts appartenaient à celui qui les mettait en culture. Les colons romains, sous l'oppressive législation de l'empire, ressemblaient, comme nous l'avons vu, aux serfs attachés à la glèbe; mais le sort des colons sous les

[1] Cod. Vis., V, v, l. 8 et 9.

[2] Cod. Vis., XI, III, 2.

[3] Le Code (X, I, l. 3 et 6) nous apprend qu'on pouvait s'associer plusieurs ensemble pour exploiter la propriété d'un de ces lots, sous le nom de *consortes*.

[4] L. X, t. I, l. 8 et 16.

Goths était beaucoup plus doux : les conquérants, peu soucieux de se livrer aux travaux de la culture, abandonnaient souvent à des hommes de classes inférieures le soin de leurs domaines, au prix de certaines redevances [1]. Outre ces fermiers, qui, dépendant du roi, s'appelaient *curiales*, et des particuliers, *privati* (le nom de *coloni* a disparu du Code), il existait aussi de véritables serfs de la glèbe, qui ne pouvaient jamais quitter le sol où ils étaient attachés, et encore moins l'aliéner [2]. Le *Forum judicum* les nomme *plebeii*, et le *Fuero juzgo*, *solariegos;* ils pouvaient cependant posséder eux-mêmes des esclaves.

Il est curieux d'observer avec quelles minutieuses précautions le Code détaille et punit toutes les atteintes au droit de propriété. On y voit la place importante qu'occupait déjà l'agriculture dans la vie sociale des Goths, et le soin tout spécial qu'ils donnaient à l'éducation des troupeaux, en maintenant sans culture les fertiles déserts affectés encore aujourd'hui au pâturage. On se rappelle qu'après le tirage au sort des terres, les Goths consacrèrent au pâturage la portion qui leur était échue. Mais la fusion des deux races et la loi de partage égal des successions effacèrent peu à peu toutes ces différences, et ramenèrent toutes les propriétés à un niveau plus égal. A mesure que l'esprit militaire s'éteignait, l'esprit agricole jetait des racines plus profondes; et nous avons vu les propriétaires répugner bientôt à quitter leurs

[1] Cod. Vis., V, IV, 19; et X, I, 11, 12, 13, 14 et 19.

[2] Plebeiis glebam suam alienandi nulla unquam potestas manebit. (V, IV, 19.)

domaines, et à leur enlever les bras de leurs esclaves, pour les emmener à l'armée[1].

Un des plus riches revenus de l'Espagne sous les Carthaginois et les Romains, consistait dans ses mines. Mais les Goths, soit insouciance, soit manque d'habileté, ne paraissent pas en avoir tiré beaucoup de produits. Les monnaies étaient d'or, d'argent, ou d'argent doré, rarement de cuivre; le peu de monnaies qui nous sont restées de cette époque sont la plupart en or, et grossièrement travaillées. On comptait par livres d'or, divisées chacune en *solidi*, qui étaient le sixième d'une once. Un *solidus* valait deux *semisses* trois *tremisses* et vingt-quatre *siliques*[2]. Quant aux poids et mesures, les Goths conservèrent la plupart de ceux des Romains.

Nous arrivons enfin aux lois contre les hérétiques et contre les juifs, qui, comparées à celles des *Fueros* et des *Partidas*, sont d'une atroce sévérité. En rapprochant le Code gothique de ceux du Bas-Empire, on rencontre à chaque pas des traces de cette filiation vraiment étrange entre deux législations, qui procèdent pourtant de points de départ si divers.

[1] *For. jud.*, IX, II, 9.

[2] Voici, d'après Masdeu, le tableau comparé de la valeur des monnaies gothiques avec la monnaie romaine de l'époque. (T. XI, p. 58). L'écu romain, suivant lui, correspond à peu près à une piastre, ou *peso fuerte* (5 fr. 40 c.); le *julius* est la dixième partie de l'écu, et le *bayoque* la dixième du *julius*.

| | *écus.* | *jul.* | *bay.* |
|---|---|---|---|
| Livre d'or, composée de 72 *solidi*. . . . . | 144 | » | » |
| Sou d'or, composé de 24 *siliquæ*. . . . . | 2 | » | » |
| *Semisse*, moitié de sou. . . . . | 1 | » | » |
| *Tremisse*, tiers de sou. . . . . | » | 6 | 7 |
| *Siliqua*, 24e partie du sou. . . . . | » | » | 8 1/3 |
| Livre d'argent, composée de 20 sous d'argent. | 13 | 4 | » |
| Sou d'argent, composé de 40 deniers. . . . | » | 6 | 7 |
| Denier de cuivre, un peu plus de. . . . . | » | » | 1 1/2 |

Leur lien commun, c'est le christianisme; et son influence, soit en bien, soit en mal, se fait également sentir dans toutes deux. C'est ainsi qu'on retrouve dans les Codes de Justinien les cruelles prescriptions de la loi gothique contre les hérétiques, les apostats, les juifs et les gentils, dont Constance avait fait fermer les temples, en punissant de mort et de confiscation ceux qui sacrifieraient aux idoles. Ainsi la religion chrétienne, si longtemps persécutée, se faisait persécutrice à son tour, et ses ministres, infidèles à ses préceptes, la souillaient des cruautés dont elle-même avait gémi. Si la pure essence du christianisme n'en fut pas altérée, du moins perdit-il dès lors ce prestige attaché au malheur, et cette puissance de prosélytisme qui naît des bûchers où l'on meurt, et non de ceux qu'on allume.

Le Code gothique défend[1], sous peine de confiscation et d'exil, « de disputer contre la foi des chrétiens et de la déprécier. Quant à ces juifs *scandaleux* qui *salissent* le royaume, cette tache, la plus sale de toutes les taches originelles, doit être rejetée d'entre les chrétiens. Il est absolument interdit aux juifs d'accomplir aucun des rites de leur religion, de célébrer la pâque ou le sabbat, de repousser certains aliments, de circoncire leurs enfants, d'épouser leurs parentes jusqu'au sixième degré, sous peine d'être lapidés ou brûlés vifs *par les propres mains des juifs*, ainsi qu'ils s'y sont engagés eux-mêmes[2]; » les biens du coupable

[1] L. XII, t. II et III.

[2] Voici, sous le titre de ***Placitum judæorum***, ce curieux monument de l'oppression des juifs sous la tyrannie orthodoxe des rois et des évêques. Dans cet acte, rédigé au nom des juifs habitants de l'Espagne, et signé par eux la sixième année du règne de Rekeswinth, ils s'engagent « ***libenter ac placide***, ut deinceps in nullis incestivis usibus judæorum misceamur... ;

doivent être donnés aux autres juifs, sans doute comme honoraires de leur métier de bourreau. Nul juif ne peut témoigner contre un chrétien, ni l'accuser, ni le faire torturer. Les juifs ne peuvent, sous peine de mort, posséder des esclaves chrétiens, ni convertir des chrétiens à leur foi. Les enfants qui naissent du commerce d'un chrétien et d'une juive sont esclaves, mais chrétiens. Aucun chrétien ne doit protéger les juifs qui refusent de se laisser baptiser, ou qui judaïsent (*moysantes*) après leur conversion. Le chrétien qui se fait hébreu doit être puni de mort, et ses biens confisqués, pour que ses parents ne consentent pas à son apostasie. Enfin le roi, ou plutôt le clergé, qui parle par sa bouche, termine dignement ce Code de sang en fulminant anathème contre les rois qui ne maintiendront pas ces atroces prescriptions de la loi.

Nous terminons ici l'analyse de ce Code, considéré comme monument purement législatif. Nous avons ainsi étudié sous sa triple face, ecclésiastique, politique et civile, cette société semi-romaine, semi-barbare. Nous possédons désormais, pour l'histoire de

non circumcisionem carnis operemur; non pascha et sabbata juxta ritum observemus; non more nostro propinquitatem sanguinis incestiva pollutione, in conjunctione vel fornicatione, jungamus; non conjugia ex genere nostro sortiamur, sed in utroque sexu christianis jugali copula connectamur...; ut sincera fide in Christum, filium Dei vivi, credamus; omnes usus christianæ religionis, vel in festis, vel in conjugiis et escis sinceriter amplectamur... Quod si in his vel minime transgressores inventi fuerimus, juramus per Patrem et Filium et Spiritum sanctum ut transgressor *a nobis aut ignibus aut lapidibus* perimatur; aut si hunc ad vitam gloriæ vestræ (Recesuinthi) servaverit pietas, amissa libertate, tam reum quam omnem rei ipsius facultatem cui volueritis perenniter serviendum donetis.» (Lib. XII, t. II, l. 16). Jamais peut-être, même dans les beaux jours de l'inquisition, la tyrannie religieuse n'a été plus loin; jamais du moins elle n'a pris, comme ici, les bourreaux parmi les martyrs.

la législation espagnole, un point de départ auquel il nous faudra revenir plus d'une fois. Les Codes d'un grand peuple, nous l'avons dit, procèdent toujours par filiation, et ne se succèdent qu'à condition de se ressembler. Résumés des modifications successives que subit l'état social d'un peuple, on distingue dans chacun d'eux certains linéaments plus fortement tracés, qui forment en quelque sorte le trait de la physionomie nationale. Celle-ci peut varier avec l'âge du peuple, comme la physionomie humaine avec l'âge de l'individu; mais ce sont les détails seuls qui changent, le fond reste le même, et dans le vieillard même on retrouve encore l'enfant. Ecrire l'histoire d'un peuple par ses lois est une œuvre qui n'a pas encore été tentée et qui mériterait de l'être; mais sans nous placer à ce point de vue trop exclusif, les institutions auront servi à nous faire mieux comprendre les faits. En traversant ces obscures époques, à défaut de l'histoire politique qui nous manque, nous aurons du moins étudié l'histoire sociale de l'Espagne gothique; les lois nous ont révélé les mœurs, et ce que les chroniques ne nous disent pas, le Code, plus prolixe qu'elles, s'est chargé de nous l'apprendre.

# PIÈCES JUSTIFICATIVES.

## I.

### APPENDICE SUR LA LANGUE BASQUE.

(Voyez Introduction, chap. II, p. 34.)

Commençons par établir un fait peu contesté d'ailleurs : c'est que la langue basque, telle à peu près qu'on la parle aujourd'hui en Biscaye, était la langue des anciens Ibères, habitants primitifs de l'Espagne. La preuve, c'est qu'il n'est pas un coin de la Péninsule où l'on ne trouve d'anciens noms de villes ou de pays, parfaitement conformes aux noms basques, dans leurs racines, leurs terminaisons, et dans le système de composition de leurs mots. L'identité est surtout frappante dans la Biscaye, où la langue s'est conservée, sans altération grave, pendant plus de vingt siècles. Elle l'est aussi chez les anciens *Turdetani*, en Bétique, dans le coin de la Péninsule le plus éloigné de la Biscaye : preuve irrécusable de la vaste propagation de la langue ibérique.

Avant de citer quelques-uns de ces noms dont la parenté avec le basque est incontestable, remarquons que le nombre en serait beaucoup plus grand si les historiens grecs et romains, pour ménager les oreilles délicates de leurs lecteurs, n'avaient cru devoir défigurer la plupart des noms qu'ils citaient; fâcheux exemples que les historiens français ne se sont pas fait faute d'imiter. Ajoutons que presque tous les noms des grandes villes leur ont été donnés par des étran-

gers, et que l'histoire n'a pas daigné nous conserver ceux des bourgades insignifiantes ou des tribus trop peu nombreuses.

C'est une bonne fortune bien rare pour le philologue et pour l'historien de rencontrer, sur un coin de terre, si étroit qu'il soit, une langue primitive, qui s'y est conservée à travers les siècles. L'identité de la langue, dans ce cas, implique toujours celle de la race; la persistance, qui doit nécessairement caractériser cette race, et qui lui a fait garder son idiome, a également préservé ses vieilles coutumes; et l'on assiste ainsi à ce spectacle, si rare dans l'histoire, d'un peuple à la fois antique et contemporain, qui a gardé dans ses mœurs le reflet des âges passés, et dans sa langue le secret de la structure native et le son de leurs idiomes.

Tel est le spectacle que nous offre le peuple basque, jeté sur les deux versants des Pyrénées comme une plante indigène qui croît là et ne peut pas croître ailleurs. Nous nous occuperons, en traitant des origines du royaume de Navarre, de l'histoire de ce peuple si fortement trempé, dans lequel vivent encore les mœurs, le caractère et la physionomie de l'Espagne primitive. Mais c'est de sa langue seulement que nous voulons nous occuper en ce moment : car, si les Basques seuls la parlent aujourd'hui, l'Espagne celtibérienne l'a parlée tout entière. A ce titre donc, elle appartient à l'histoire générale de la Péninsule.

Erro et Astarloa, emportés par cet amour-propre national exagéré qui détruit si souvent tous les fruits des recherches des savants espagnols, ont tellement à cœur de faire ressortir l'excellence de la langue basque, qu'ils attribuent à chaque syllabe et même à chaque lettre un sens qui leur est propre, soit dans le simple, soit dans le composé. Suivant eux, l'harmonie imitative de cette langue a été poussée si loin, que chaque voyelle a son sens phonique, et que par exemple *o* indique ce qui est rond, *i* ce qui est perçant, *u* (prononcez *ou*) ce qui est creux.

Sans discuter la valeur de ces assertions un peu subtiles, nous nous arrêterons aux principaux résultats obtenus par M. de Humboldt dans ses beaux travaux sur la langue basque, en renvoyant, pour les détails, à son ouvrage ou au résumé qu'en a fait M. Michelet dans le premier volume de son *Histoire de France*. M. de Humboldt, après des recherches profondes sur les rapports des anciens noms ibériens de pays, de villes et d'individus, avec les noms basques usités aujourd'hui; après avoir comparé l'impression que ces noms anciens produisent sur l'oreille avec le caractère harmonique de la langue basque; après avoir fait la part des noms grecs et latins qui

s'y sont mêlés, et des noms celtiques, en beaucoup plus grand nombre, qui indiquent les parties de l'Espagne occupées par les Celtes, en est venu à conclure :

1° Que la comparaison des anciens noms de lieux de la Péninsule avec la langue basque prouve que cette langue était parlée par les Ibères; et, comme ce peuple paraît n'avoir eu qu'une langue[1], peuples ibères et peuples parlant le basque sont des expressions synonymes.

2° Les noms de lieux basques se retrouvent sur toute la Péninsule, et par conséquent les Ibères habitaient sur tous les points de cette Péninsule.

3° D'autres noms de lieux, en Espagne, mêlés aux noms basques, paraissent d'origine celtique, et marquent les établissements des Celtes mêlés aux Ibères.

4° Les Ibères purs n'habitaient que vers les Pyrénées et sur la côte sud de l'Espagne. Les deux races se mêlaient au centre, sur les côtes du Nord, et en Lusitanie.

5° Le langage des Celtes-Ibériens se rapprochait de celui des Celtes de Gaule; mais, dans le mélange, c'étaient le caractère et les mœurs ibériennes qui prévalaient, et non le caractère gaulois.

6° Hors de l'Espagne et au Nord, on ne retrouve trace des Ibères que dans l'Aquitaine et sur la côte de la Méditerranée.

7° Au Sud, les Ibères ont possédé les trois grandes îles italiennes, comme le prouvent les noms de lieux. Ils n'y étaient pas venus de l'Espagne, mais plutôt de l'Orient.

8° On trouve aussi quelques noms de lieux basques dans l'Italie primitive.

9° Les Ibères sont différents des Celtes, mais on ne peut nier toute parenté entre les deux nations.

Jetons maintenant un rapide coup d'œil sur quelques-unes des étymologies qui justifient ces assertions. Commençons par rechercher l'origine des mots *Basques*, *Biscaye*, *Espagne* et *Ibérie*. La racine du premier est *basoa*, forêt, broussailles : d'où les *Bastetani* et leur ville *Basti*, au sud de Tarracone; *Bas-eta*, pays des forêts; *Basconcum*, en basque *Baso-coa*, qui appartient aux forêts. Les Basques d'aujourd'hui s'appellent, non *Basocoac*, mais *Euscaldunac;* leur pays, *Euscalerria, Eusquerarria;* leur langue *euscara*, *eusquera*,

[1] La phrase suivante de Strabon, l. III : « Cæteri etiam Hispani usum habent litterarum, non uno quidem genere, neque una illis lingua est, » semble contredire cette assertion. Mais probablement il ne s'agit ici que de dialectes différents d'une seule et même langue.

*esquara* (*edera*, la langue des étrangers, signifie, chez les Basques d'Espagne, l'espagnol ; chez les Basques de France, le français). La syllabe radicale de tous ces noms est donc *eusc* ou *esc*, et le véritable nom des Basques, encore aujourd'hui, est *Eusques* ou *Esques*. *Aldunac* vient de *aldea*, partie ; *duna* indique l'adjectif, et *c* le pluriel. *Erria*, *era*, *ara*, ne sont que des syllabes auxiliaires. *Osca*, nom de ville assez fréquent, paraît dériver du radical *eusk*. Le nom de Biscaye se rapproche, pour le radical, de celui de la ville (de *Biscargis*, chez les Ilercavoniens. Astarloa fait venir Biscaye de *bizcarra*, colline.

L'étymologie du nom d'*Hispania* est, comme nous l'avons déjà dit, fort obscure. Humboldt remarque seulement que le radical *isp*, dont ont ignore le sens, est assez fréquent dans l'ancienne Espagne : *Ispaster*, *Ispasturgi*, et *Hispalis* (Séville). *Asp*, *esp*, en langue basque, signifie le bas, le dessous d'un objet.

On s'accorde à faire venir le nom d'Ibérie d'*Iberus*, l'Èbre. Le radical *ib* se retrouve dans plusieurs noms de lieux : *Ibia*, *Ibis*. Astarloa fait dériver le mot *Iberus* de *ibaya*, fleuve, et *eroa*, *erua*, écumeux.

Le système de composition des anciens noms ibériques répond tout à fait à celui des noms basques. Les noms que l'on rencontre le plus fréquemment dans la composition sont *asta* (*acha*, *aitza*, rocher). Chez les Ibères, nous trouvons *Asta ;* chez les Turdetains, *Astigi ;* en Bétique (aujourd'hui Ecija), *Astures*, *Asturica*, le fleuve *Astura*, etc. ; et dans la Biscaye moderne, Asta, Astorga, Asturia, Astigarraga, etc.

*Iria*, *uria*, beaucoup plus fréquent encore en composition, signifie ville et lieu. On trouve, dans l'ancienne Espagne, *Iria Flavia*, *Urium*, *Ulia*, *Ilia*, *Irippo ;* et les mots composés de *Graccuris*, la ville de Gracchus, qui la bâtit ; *Ilurcis* (*ilia*, ville *ura*, eau), *Calagurris ; Iliberri*, ville moderne ; *Esuris* (*esi*, mur) et une foule d'autres ; chez les Basques modernes, Iriarte, Uriarte, Urizarre, Uriane, noms d'hommes et de lieux à la fois.

*Ura*, eau, d'où *Astures*, *Ulla* ou *Ula* (l'*r*, dans les étymologies, et spécialement dans le basque, se change souvent en *l ;* à Rome, le peuple prononce *parma* pour *palma*, *cortello* pour *coltello*), *Ilurci*, *Urcesa*, *Urso*, *Ilurgis*.

*Iturria*, source : d'où *Iturissa*, chez les Vascons (on trouve encore un Iture en Biscaye) ; le fleuve *Turias*, en Edétanie ; *Turiaso*, en Celtibérie ; *Aturis* (l'Adour), au nord des Pyrénées ; *Turiga*, *Turdetani*, *Turduli*.

Voici maintenant quelques dérivés de divers radicaux moins usités.

Navarre, *nava-arria* (*nava*, plaine, en basque comme dans l'espagnol moderne ; *arria*, pierre).

*Alava*, en Celtibérie (*ara*, *aria*, plaine ; *ba*, basse). Alava, nom de la province basque, devrait se prononcer *Araba*. On sait que le *b*, en espagnol, est synonyme du *v*. De *ara* viennent encore *Aravi*, *Arabriga*, etc.

*Bilbilis*, en Celtibérie, Bilbao, en Biscaye, du radical *bil*, *bildu*, *pilla*, amas.

*Malaca*, Malaga, de *mal*, *malda*, colline.

*Munda*, en Bétique, de *munoa*, colline.

*Salduba*, ancien nom de Saragosse, de *saldoa*, troupeau de moutons, et d'*uba*, *ubera*, gué.

*Talabriga*, de *tala* (*excidium sylvarum*), défrichement, et de *briga*, terminaison celtique. On trouve souvent dans les noms ce mélange de deux langues, qui indique celui des deux peuples.

Les terminaisons les plus fréquentes sont en *uris*, *briga*, *ba*, *pa*, *tani* et *tania*, *gis*, *ula* et *ippo*. Dans *tani*, le *t* est souvent mis pour l'euphonie : *Bilbilis*, *Bilbilitanus* ; dans *Edetani*, le *t* fait partie du radical *Edeta*.

Quant au caractère et à la structure de la langue basque, il n'entre pas dans notre plan d'en faire un examen approfondi, que l'on trouvera dans les ouvrages spéciaux[1]. Nous remarquerons seulement qu'il existe plusieurs dialectes du basque. Humboldt n'en reconnaît que trois. On ignore quel est le primitif; mais tous possèdent dans leurs formes une richesse et une régularité qui attestent qu'ils ont été parlés par un peuple nombreux, répandu sur une vaste surface de pays.

La langue basque est harmonieuse, riche en voyelles et en mots composés, dont elle modifie à son gré les lettres, dans un but d'eu-

[1] Voyez Larramendi, Erro et Astarloa, ouvrages espagnols où une nationalité mal entendue à souvent égaré les auteurs, mais qui ont cependant beaucoup de prix, puisqu'ils sont écrits par des Basques, initiés à tous les secrets de cette langue difficile. Mais consultez, avant tout, les deux ouvrages de Humboldt. L'un, *Prüfung*, etc....., est conçu sur un plan plus vaste et plus général, et traite de la géographie, des mœurs et de la langue des anciens Ibères ; l'autre, *Zusätze zu Mithridates*, s'occupe plus spécialement de la langue. Ce dernier a été aussi publié séparément. On le trouve dans le t. IV du *Mithridates* d'Adelung. Depping a aussi publié (*Histoire d'Espagne*, t. I, p. 68), sur la langue basque, un précis un peu plus étendu que le mien, et que l'on peut consulter avec fruit. Enfin Fauriel (l. I, p. 337 à 357) s'occupe aussi de la langue basque, et prouve, d'après une étude approfondie des noms de lieux, qu'elle a naguère été parlée dans une portion fort étendue du territoire de l'Aquitaine.

phonie et pour éviter le choc des consonnes. Comme l'allemand et l'espagnol, elle se parle ainsi qu'elle s'écrit. Elle a trois accents, comme le grec et le français, et les place souvent sous la cinquième ou sixième syllabe avant la fin. Il n'y a dans cette langue ni genre ni cas : l'article seul se décline, et forme la terminaison du substantif. Les mots passent avec une grande facilité d'une partie du discours à une autre : le verbe se change en adverbe, le substantif en adjectif, et *vice versa*.

Les conjugaisons y sont très-riches en modes, et offrent une construction bizarre et toute spéciale. Il n'y a qu'une conjugaison, régulière à certains temps, irrégulière à d'autres, et même ces derniers peuvent aussi se conjuguer régulièrement. Le verbe actif se met au participe comme en anglais, et l'auxiliaire se conjugue : *jan*, manger; *jan-det*, je suis mangeant. Chaque verbe régulier a huit voix; chaque voix a des conjugaisons, et chaque conjugaison des modes, des temps, des nombres et des personnes. Toutes ces conjugaisons réunies s'élèvent, suivant Humboldt, jusqu'au nombre prodigieux de deux cent six. Mais cette confusion s'éclaircit cependant : le verbe restant invariable, l'auxiliaire et le pronom qui s'y joignent sont les seuls qui varient. On compte jusqu'à vingt-trois formes pour l'indicatif, toutes différentes, suivant le régime : je le mange, je les mange, je leur mange, je me mange, je te les mange, etc.

Les verbes irréguliers seuls sont simples et se conjuguent réellement. Les verbes neutres ont jusqu'à sept formes différentes, suivant leurs régimes, nécessairement plus bornés que ceux des verbes actifs[1].

La langue basque est riche en inversions. L'adjectif se place après le substantif. Les prépositions deviennent une terminaison du mot, à l'inverse du grec, où elles le commencent. La facilité à former des mots composés, qui est le caractère spécial de cette langue, comme de l'allemand, la rend éminemment propre à la poésie. Comme toutes les langues régulières, elle est très-précise, avantage qu'elle a sur l'allemand, où le sens des mots abstraits est toujours flottant. Le verbe y est le principal pivot de la structure de la phrase.

Le basque n'est guère parlé aujourd'hui dans les villes, mais seulement dans les villages et habitations isolées, si communes dans le pays basque. C'est à ce motif qu'il faut surtout attribuer la conser-

[1] Astarloa est le seul qui ait dressé, avant Humboldt, un bon tableau des conjugaisons, mais il ne l'a pas publié complet. Humboldt l'a vu en manuscrit et s'en est aidé pour le sien.

vation de cet idiome, resté presque entièrement pur du mélange des idiomes grecs et romains.

Adelung (*Mithridates*, t. II, p. 13) avait cité un certain nombre de mots comme introduits par les Goths dans la langue basque, et qui offraient en effet une frappante ressemblance avec les mêmes mots en allemand. Mais Humboldt (*Zusätze zu Mithridates*) combat victorieusement ces analogies, la plupart fautives, et fait observer avec beaucoup de raison que le séjour des Goths en Cantabrie est un fait trop récent pour avoir pu introduire dans la langue, déjà formée, autant de mots d'un usage aussi indispensable que ceux qui sont cités. Quant aux mots empruntés au latin, ils sont assez nombreux et faciles à reconnaître. En voici quelques-uns cités par Adelung et revisés par Humboldt, qui les a corrigés sur les lieux. Peut-être ces mots, au lieu d'avoir été introduits par les Romains dans la langue cantabre, après la conquête romaine, ont-ils été au contraire empruntés aux Ibères par les Latins, lors des premières migrations des Ibères en Italie; *airea*, aer; *larrosa*, rosa; *astiyo*, castigare; *anima*, *arima*, anima; *abetoa*, abies, pin; *arrapa*, rapere; *amatu*, amare; *altra*, altus; *angustia*, angustia; *antia*, anxius; *aberea* (subst.), habere, l'avoir; *arbola*, arbor; *bisica*, vesica; *biloa*, pilus; *bosa*, *aozquia*, vox; *cantatu*, canere; *calea*, callis, sentier; *dembora*, tempus; *estomacoa*, stomachus; *eta*, et; *frutua*, fructus; *borondatu*, voluntas (*b* pour *v*, *r* pour *l*); *erreguea*, rex, regis; *erreguina*, regina; *gauza*, causa; *gendea*, gens; *hondo*, fundus; *irina*, farina; *senarra*, senior; et une foule d'autres qu'il serait trop long de citer.

En revanche, on trouve dans le basque bon nombre de mots qu'on ne peut rapporter à aucune langue connue : comme *aba*, visage; *abarrza*, étroitesse; *abazuza* grêle; *acertadu*, arriver; *acha*, *aitza*, rocher; *achurria*, agneau, etc.

Moret et Larramendi, deux auteurs versés dans la connaissance de la langue basque, ont trouvé dans l'espagnol plus de dix-neuf cent cinquante mots évidemment empruntés à cette langue. Ils ont également expliqué une foule de noms de lieux et de cités, tant anciens que modernes, en cherchant leurs racines dans le basque. Ainsi nous citerons, outre ceux que nous avons déjà donnés : *Ilurce*, ville située au sommet du froid et neigeux Moncayo, de *elurce*, neiger; *Ituriasson*, en basque, signifie riche en fontaines, *Rica de Fuentes*, nom d'une propriété située à Tarrazona, en Aragon, autrefois Turiasson. Ces mêmes auteurs traduisent aussi le nom d'*Ibero*, Ebre, par *ur*, *ir*, eau, et *bero*, chaud (*agua caliente*). Cette étymologie est bien aussi plausible que celle d'Astarloa, citée plus haut.

Quant aux mots grecs, ils sont nombreux dans le basque. Nous citerons, d'après Larramendi, les plus incontestables : *artos*, pain; *eros*, amour; *acribea*, certitude; *eremos*, désert; *hæresis*, hérésie; *lethargon*, léthargie, etc.

Deux traits caractéristiques de la langue basque, c'est à la fois la richesse de ses formes et la simplicité de ses radicaux. Le premier est un indice de sa vaste diffusion sur la surface de l'Espagne; le second, de sa haute antiquité. Tout annonce en effet que la langue basque a été une langue primitive : d'abord son penchant pour les voyelles, et le soin qu'elle prend d'éviter les chocs trop rudes de consonnes; son instinct d'harmonie imitative (*aoboa*, mugissement du bœuf; *ahoa*, la bouche, etc.). On y retrouve aussi, comme dans le latin, quelques-uns de ces mots qui annoncent à la fois et une haute antiquité, et des habitudes toutes patriarcales. Ainsi, de même qu'en latin, *pecunia*, argent, est venu de *pecus*, troupeau, au temps où les troupeaux formaient toute la richesse du peuple, *aberca*, troupeau, en basque, a fait *aberatsac*, riche, pécunieux, de même qu'en espagnol, *ganar*, gagner, a fait *ganado*, troupeau, par un procédé inverse de dérivation.

Quant à la langue ibérienne, la même au fond que le basque moderne, elle en différait probablement sur quelques points; car les langues ne traversent pas vingt siècles sans s'altérer. La trace la moins suspecte qu'on en retrouve est sur les médailles. La difficulté de lire les légendes gravées sur ces médailles a longtemps rendu stériles tous les efforts des savants pour déchiffrer cette langue primitive. Ces médailles, qui portent encore en Espagne le nom de *desconocidas* (inconnues), ont été trouvées surtout chez les *Turdetani*, en Bétique, et dans la Celtibérie, au nord et au sud de la Péninsule. On a vainement cherché à expliquer les caractères bizarres de ces légendes en les supposant phéniciens ou grecs, ainsi que les mots qu'ils représentaient. Plusieurs savants espagnols, dont Masdeu (t. I, p. 100) résume les travaux, ont distingué sur ces médailles deux alphabets différents, l'un turdétain, l'autre celtibérien. Le premier a probablement été donné à la Bétique par les Phéniciens, et s'écrit, comme celui de Phénicie, de droite à gauche; le second, celui des Celtibériens, emprunté aux Grecs ou modifié par eux, possède les mêmes lettres et en même nombre que les anciennes lettres grecques dites cadméennes, et s'écrit, comme le grec, de gauche à droite. Quelques caractères sont communs aux deux alphabets.

Ce serait un travail curieux que de comparer des médailles turdétaines et celtibériennes, et de remarquer si la langue de leurs lé-

gendes ne se rapproche pas du phénicien, à mesure que ces médailles se rapprochent du sud de l'Espagne. Il en est ainsi du moins pour les caractères, et tout porte à croire qu'il en fut de même pour la langue[1], qui a dû nécessairement être modifiée par ces étrangers dans la partie de la Péninsule occupée par eux. Erro, savant basque[2], le premier qui ait déchiffré ces légendes et prouvé l'identité du celtibérien avec le basque, n'a pas aperçu, ou du moins n'a pas signalé la différence des deux alphabets turdétain et celtibérien, et encore moins celle des deux langues. Par un sentiment de nationalité mal entendu, il a voulu tout ramener à son pays, et nier l'influence du phénicien et du grec sur l'alphabet et la langue des Celtibères. Aussi n'a-t-il pas tiré de sa découverte bien réelle tout le fruit qu'elle devait produire pour la science.

Les monnaies celtibériennes sont presque toutes de bronze. Celles d'argent, plus rares, sont aussi d'un travail plus délicat. Elles portent, comme chez tous les peuples primitifs, l'empreinte d'un taureau, d'un cheval, ou de quelque pièce de bétail, symbole de l'agriculture. *Vetustissimi nummi bove, vel ove, vel sue fuerunt signati*, dit Tacite, Vie d'Agricola. Le nom d'*ardit*, monnaie basque, signifie riche en brebis (*ardia*, brebis). Le croissant, d'origine phénicienne, s'y rencontre aussi très-fréquemment, ainsi que le dauphin, deux poissons, un joug, un épi, un gland, etc.[3].

Il n'est peut-être aucun peuple chez qui le zèle mal entendu des premiers chrétiens se soit donné autant de mal que chez les Basques pour effacer toutes traces du passé, dans les institutions, dans la religion ou dans les mœurs. Les chansons nationales y sont très-rares, et encore la plupart sont-elles imitées de vieilles romances espagnoles dont elles se rapprochent par le rhythme et par la rime. On en jugera par le fragment suivant, dont on peut assigner la date, suivant Schlözer (*Allgem. Gesch.*, part. 31, p. 341), au quatorzième siècle :

[1] Le fait est attesté par la phrase bien connue de Strabon : Καὶ οἱ ἄλλοι δ'Ἴβηρες χρῶνται γραμματικῇ, οὐ μιᾷ ἰδίᾳ· οὐδὲ γὰρ γλωττῇ ἰδίᾳ.

[2] Voyez, dans les Mémoires de l'Académie celtique (t. II, p. 255), un résumé critique des travaux d'Erro sur l'alphabet celtibérien et sur les monnaies de l'ancienne Espagne, par M. Éloi Johanneau. M. Johanneau a refait, sur les travaux comparés d'Erro et de M. Mionnet, un alphabet celtibérien (p. 277) plus complet que celui d'Erro, en y joignant un tableau des ligatures ou lettres *juclées*, si fréquentes dans les médailles ibériques.

[3] Voyez dans Mionnet, t. I, p. 1 à 65, la description de 476 médailles espagnoles frappées avant ou pendant la domination des Romains.

| | |
|---|---|
| *Mila urte ygarota,* | Cum mille anni elapsi erant, |
| *Ura vede bidean,* | Aqua viam suam secuta est. |
| *Guipuzcoarrac sartu dira,* | Guipuscoani huc ruerunt. |
| *Gazteluco echean,* | In Gastelui domum, |
| *Nafarroquin batu dira,* | In Navarros impulsi sunt |
| *Beotibaren pelean* [1]. | Beotibari in pugna. |

Mais un fragment bien plus antique et plus original a été exhumé par Humboldt, en Biscaye, dans les manuscrits d'un certain Juan Ibanez de Ybarguen, qui visita, en 1590, les archives de la Biscaye. Voici comment Humboldt donne l'histoire de cette chanson cantabre, que tout annonce être originale, bien qu'elle ne remonte probablement pas à une antiquité aussi haute que celle des faits qu'elle décrit. Les Cantabres, assiégés par Auguste, se retirèrent sur une haute montagne, où les Romains les tinrent bloqués pendant cinq ans, et leur retranchèrent tout moyen de subsistance. C'est à ce terrible blocus de cinq ans que ce chant national fait allusion. Le chef cantabre s'appelait Uchin. Ybarguen prétend que la tradition du pays conservait encore de son temps le souvenir de cet Uchin.

La première strophe fait allusion à la mort d'un certain Lelo, chef cantabre qui, s'étant absenté pour faire la guerre, trouva à son retour sa femme Tota séduite par un nommé Lara. Les deux adultères s'unirent pour faire périr Lelo; mais le crime fut découvert, et les coupables furent bannis dans une assemblée du peuple. On décréta en outre que dans chaque refrain national la première strophe serait consacrée au souvenir de Lelo. Il paraît que cette loi curieuse a été fidèlement exécutée, puisque, suivant Humboldt, des vieillards basques se souvenaient encore d'une chanson dont le refrain est :

| | |
|---|---|
| *Leluan, Lelo,* | A Lelo, Lelo, |
| *Leluan, dot gogo.* | A Lelo je pense. |

et que le proverbe basque *Betico Leloa*, l'éternel Lelo, s'emploie encore pour exprimer la répétition trop fréquente d'une même chose. Tout le monde remarquera l'étrange conformité de cette histoire avec celle d'Agamemnon; à l'Homère près, on croirait lire un épisode de l'Iliade.

La traduction allemande de Humboldt, sans être rimée, possédant une espèce de rhythme, nous avons cru devoir la mettre en regard du

[1] *Pelear*, en espagnol, veut dire aussi combattre.

texte et de notre traduction, où nous avons suivi plus littéralement l'ordre des mots dans le texte :

1.

| | | |
|---|---|---|
| Lelo! il Lelo! | Lelo! todt Lelo! | Lelo! mort Lelo! |
| Lelo! il Lelo! | Lelo! todt Lelo! | Lelo! mort Lelo! |
| Leloa! Zarac | Lelo! Zara ward | Lelo! Zara |
| Il Leloa! | Mörderer Lelo's! | A tué Lelo! |

2.

| | | |
|---|---|---|
| Romaca aronac | Die fremdlinge Roma's | De Rome les étrangers |
| Aleguin, eta | Entbothen Kraft, und | Nous oppriment; et |
| Vizcaiac daroa | Vizcaya erhob da | La Biscaye éleva |
| Cansoa. | Siegsgesang. | Son chant de victoire. |

3.

| | | |
|---|---|---|
| Octabiano | Octavianus | Octave |
| Munduco jauna, | Der Welt Beherrscher, | Du monde dominateur, |
| Lecobidi | Lecobidi | Lecobidi |
| Vizcaicoa. | Vizcayischer. | Biscaïen. |

4.

| | | |
|---|---|---|
| Ichasotatic | Her von dem Meere | Du côté de la mer |
| Eta leorrez | Und von der Feste | Et de la terre |
| Imini deuseu | Setzet' er rings um uns | Il mit autour de nous |
| Molsoa. | Belagrung. | Le siége (m. à m. amas). |

5.

| | | |
|---|---|---|
| Leor celaiac | Die dürren Ebnen | Les arides plaines |
| Bereac dira; | Die seinen waren; | Siennes étaient; |
| Mendi tantaiac | Des Berges Dicke | Des monts l'épaisse |
| Leusoac. | Dunkelheit. | Obscurité (à nous). |

6.

| | | |
|---|---|---|
| Lecu ironean | Wenn am günstigen Ort | Quand en lieu propice |
| Gagozanean | Gestellt wir sind. | Nous sommes rangés, |
| Norberac sendo | Hat sicheren Muth | Chacun a ferme |
| Dau gogoa. | Jeglicher. | Le courage. |

7.

| | | |
|---|---|---|
| Bildurric guichi, | Des zagens wenig | De crainte peu, |
| Arma bardinas | Bey Waffen-gleichheit; | Les armes (étant) égales. |
| Oramaia zu | Trog des Brotes, du | O coffre au pain! tu (es) |
| Guexoa. | Erkranktest. | Mal rempli. |

8.

| | | |
|---|---|---|
| Soyac gogorrac | Hartes Waffenkleid | Dures cuirasses |
| Ba diri tuis | Wenn jene tragen, | Quand ceux-ci portent, |
| Narru billotsa | Der wehrlose Leib | Les corps sans défense |
| Surboa. | Behende. | (Sont) agiles. |

9.

| | | |
|---|---|---|
| Bost urteco | Fünf Jahre lang, | Cinq années (durant) |
| Egun gabean | Tages und Nachtzeit, | Jour et nuit |
| Gueldi bagaric | Ohn' einige Ruh | Sans repos |
| Bochoa. | Umzinglung. | Le siége (continue). |

10.

| | | |
|---|---|---|
| Gureco bata | Der unsren einen | Des nôtres un |
| Il badaguian. | Wenn sie mördeten. | Quand ils tuaient, |
| Bost amarren | Fünf zehende sie. | Cinq dix (quinze) |
| Galdua. | Verloren. | Ils perdaient. |

11.

| | | |
|---|---|---|
| Aec amista | Doch jene viele, und | Ceux-là beaucoup, |
| Gu guichitaia | Wir geringe Schaar | Nous peu; |
| Azquen indugu | Zuletzt machten wir | A la fin nous fîmes |
| Lalboa. | Freundschaftsbund. | Alliance. |

12.

| | | |
|---|---|---|
| Gucure lurrean | In unserm Lande | Dans notre terre |
| Ta ean errian | Und jedem Gebieth, | Et dans chaque pays |
| Biroch ain baten | Passend Band jeder | (Il est) une manière de lier |
| Zamoa. | Saumthierslast. | Les fardeaux. |

13.

| | | |
|---|---|---|
| Ecin gucyago | Nicht möglich ist mehr. | Plus (était) impossible. |
| .... (manque).... | . . . . . | |

14.

| | | |
|---|---|---|
| Tiber lecua | Die stadt des Tibris | Du Tibre la ville |
| Gueldico zabal | Ruht weit gelagert | (Est) assise au loin; |
| Uchin, Tamaio | Uchin (Tamaio inconnu) | Uchin..... |
| Grandoja. | Uebergross. | Très-grand. |

15.

| | | |
|---|---|---|
| (Illisible.) | . . . . . | |

16.

| | | |
|---|---|---|
| Andi arichac | Die starken Eichen | Des grands chênes |
| Guesto sindoas | Erkranken an Kraft | La force s'use |
| Betigo naiaz | Von des Spechtes stetem | Au perpétuel grimper |
| Nardoa. | Besteigen. | Du pic. |

Les savants basques croient ce curieux fragment à peu près contemporain de la guerre des Cantabres. Humboldt en doute cependant à cause du nom de Biscaye, qu'on ne trouve que plus tard dans l'histoire. Il reconnaît toutefois la haute antiquité de la langue et du

rhythme, et remarque que les mots employés dans ce fragment sont tous originairement basques, et purs d'alliage étranger (à l'exception d'un seul, *grandoja*, qui peut encore venir de *gora*, haut, et *andia*, grand). On n'y trouve point de rimes ni d'*assonantes* comme dans toutes les autres chansons basques imitées de l'espagnol (sauf le dernier vers, qui finit toujours en *a*). On remarquera l'énergie et l'âpreté toute primitive du rhythme, l'extrême concision et la simplicité de l'expression, enfin l'absence de liaisons artificielles entre les phrases et même entre les idées, indices certains de la haute antiquité de ce fragment. Il semble qu'on respire dans cette sauvage poésie quelque chose de la rude indépendance des Cantabres et de l'âpre brise de leurs montagnes.

Nous citerons, en terminant, quelques inductions fort ingénieuses que tire M. Fauriel des noms empruntés à l'astronomie usuelle des anciens Basques : « Il y a longtemps, dit-il (tome II, page 351), que les montagnards des Pyrénées ont adopté la semaine de sept jours ; mais ils marquent ces sept jours d'une manière qui leur est propre, et qui constate qu'il fut un temps où ils divisaient le mois d'une autre manière. Ils ont pour les jours deux sortes de noms : d'abord des noms étrangers à leur langue : puis des noms tirés de leur propre langue, et qu'ils employèrent primitivement pour nommer les jours de la période adoptée par eux avant la semaine. Or, du nombre et du sens de ces noms, il résulte que les Basques n'eurent autrefois pour division du mois lunaire qu'une période de trois jours, qu'ils nommaient *aste*, et dont il fallait neuf pour un mois lunaire. Les trois jours de cette période se nommaient *aste-lehena*, le premier de l'aste, *aste artea* (Astarté, déesse des Phéniciens), le jour intermédiaire de l'aste ; *aste azquenà*, le dernier jour de l'aste.

« Les noms basques des mois, à l'exception de deux ou trois empruntés aux idiomes romans, sont tirés de la langue nationale, et sont les mêmes dont les Basques se servaient du temps du paganisme. Chez eux comme chez les anciens, ces noms variaient de peuplade à peuplade ; tous étaient tirés de l'aspect ou des productions de la nature à l'époque de l'an qu'ils désignaient, ce qui indique un état de société peu avancé, et une race d'hommes morcelée en petites tribus indépendantes.

« Quelques mois ont deux noms. Celui de septembre signifie chef-mois, la tête ou le premier des mois, et suppose un temps où chez les Basques l'année commençait par ce mois. Les noms des signes du zodiaque sont basques. Le cancer se nomme *argui-marra*, la borne de la lumière ; la lune *hillarguia*, lumière morte. » Depping

traduit ce nom par *lumière périodique*. Il cite aussi quelques dénominations curieuses, et qui, par leur sens complexe autant que pittoresque, et leurs ingénieuses périphrases, indiquent un peuple primitif et qui vit sans cesse avec la nature. Dieu s'appelle *Jaun-goicoa*, seigneur du haut; la nuit *gab-a*, absence de lumière; la mort *eriotza*, maladie froide; le soleil, *eguzquia*, créateur du jour; la lune qui monte, *ilgoria;* la lune qui descend, *ilberia*, etc.

# II.

## APPENDICE SUR LA LANGUE GOTHIQUE.

( Voyez liv. I, chap. I, p. 476. )

Tous les historiens du Bas-Empire[1] s'accordent à dire qu'Ulphilas fit aux Goths deux présents inappréciables, l'alphabet grec et une traduction de la Bible en langue gothique. Aschbach[2] remarque avec beaucoup de sens qu'en disant qu'Ulphilas inventa l'alphabet gothique, il ne faut pas prendre ce mot d'*inventer* dans un sens trop absolu : car une Bible écrite dans des caractères étrangers au peuple goth n'aurait pu de longtemps lui devenir familière, et la lettre aurait tué l'esprit. Il est plus naturel de penser qu'Ulphilas modifia, en la rapprochant de l'alphabet grec et romain, l'ancienne écriture des Goths, qui se servaient sans doute auparavant des caractères runiques, le plus grossier et le plus primitif de tous les alphabets connus. Les fréquents rapports des Goths avec les provinces grecques du Danube avaient dû leur rendre familière la langue des Grecs et les monuments de leurs arts, et la prédication religieuse vint encore resserrer ces liens. Zahn[3], dans son savant commentaire sur la Bible d'Ulphilas, fait observer avec grande raison la ressemblance frappante entre l'alphabet gothique, que nous donnons ci-joint, et l'alphabet grec, qui a donné naissance à l'al-

[1] Philostorgius, t. II, c. v ; Socrates, l. IV, c. xxvii ; Sozomenus, VI, xxxvi.

[2] *Geschichte der West-Gothen*, p. 53.

[3] *Zahn, Ulphila's gothische Bibel Uebersetzung*. Weissenfels, 1805, in-4°, p. 22 de l'introduction.

phabet romain[1]. Il faut donc penser qu'Ulphilas compléta, d'après le modèle grec, l'alphabet imparfait des Goths, et conserva leurs anciens caractères là où les caractères grecs ne répondaient pas au son de la lettre gothique[2]. Là se borna probablement cette *invention* dont parlent tous les historiens.

Quant à la traduction de la Bible par Ulphilas, elle est la meilleure preuve que les caractères qu'il *inventa* n'étaient pas entièrement nouveaux pour le peuple goth. Aurait-il en effet employé pour répandre chez ce peuple barbare les vérités de la religion des caractères avec lesquels leurs yeux ne fussent pas déjà familiarisés ?

L'authenticité de la précieuse Bible gothique si connue dans le monde savant sous le nom de *Codex argenteus* est hors de doute.

Des contrats de vente manuscrits trouvés à Naples et à Arezzo dans la même langue, et avec des caractères presque identiques, attestent que c'est bien là la langue gothique, le plus oriental et le plus primitif de tous les rameaux de cette grande souche des idiomes hindo-germaniques. Maintenant est-ce bien réellement la Bible d'Ulphilas que nous offre le *Codex argenteus?* est-ce bien par conséquent la langue des Goths au quatrième siècle, dans toute leur barbarie native, à peine adoucie par le premier frottement de la civilisation ? Ce sont là des points sur lesquels il est impossible d'arriver à une certitude complète. Cependant une phrase de Grégoire de Tours[3] nous apprend que le roi Hildebert fit enlever, en 631, dans les églises ariennes de Narbonne, vingt boîtes ou reliquaires ornés d'or et de pierreries et contenant des évangiles, sans doute pour les distribuer dans les églises franques du nord de la Gaule ou de l'Allemagne. Il se peut donc fort bien que cette Bible, entre autres, ait été envoyée à l'abbaye de Werden en Westphalie, où elle a été découverte à la fin du seizième siècle. Ainsi s'explique tout naturellement la présence d'une Bible gothique dans un pays que les Goths n'ont jamais habité, sans qu'on en soit plus certain pour cela que cette Bible soit réellement celle d'Ulphilas. Quelques savants[4] pensent même qu'elle n'a été écrite qu'un siècle et demi

[1] Les lettres F, R et S, paraissent empruntées au latin ; mais il n'en est pas ainsi, car la lettre F était connue des Grecs sous le nom de *digamma éolique*, ou double *gamma*, et on trouve, quoique rarement, les signes R et S au lieu de P et Σ ; le Q seul paraît emprunté au latin. (Note d'Aschbach, p. 54.)

[2] Il en est ainsi, par exemple, des signes qui représentent I, HW, et U : car le signe pour W vient évidemment de l'Υ, et celui pour l'O de l'Ω; le signe pour HW vient peut être du *wau* syrien, et celui pour U du runique.

[3] Childebertus rex LX calices, XV pateras, XX evangeliorum capsas detulit, omnia ex auro puro ac gemmis ornata. (L. III, c. x.)

[4] Voyez Zahn, Introduction, p. 29 à 56.

plus tard, et corrigée d'après la traduction latine, tandis que celle d'Ulphilas a été faite sur la traduction grecque.

Quoi qu'il en soit, ce précieux manuscrit, après avoir longtemps voyagé d'une bibliothèque à une autre, entre les mains des savants et des souverains qui se le disputaient, après avoir appartenu à la docte Christine de Suède, fut enfin racheté quatre cents écus par le comte suédois de la Gardie, revêtu par lui de sa riche reliure d'argent massif, et donné à l'université d'Upsal, où il se trouve aujourd'hui. Mais son nom de *Codex argenteus*, qui lui était acquis bien avant la somptueuse enveloppe dont on l'a revêtu, est dû à la matière de ses lettres, imprimées en argent ou en or sur du parchemin couleur de pourpre, avec un art, une pompe et une netteté d'exécution vraiment admirables.

Un savant allemand qui a vu et touché de sa main ce précieux débris d'une langue perdue, a dépeint avec vivacité l'impression produite sur lui par la vue de ce fragile monument, dont il ne restera bientôt qu'un souvenir et un peu de docte poussière : « Ce ne sera bientôt plus, dit Ludeken [1], qu'un témoignage de ce qui a existé, et un exemple de plus de la fragilité des choses humaines. Les feuilles, touchées et flétries par tant de mains, rendues inégales par le stylet du copiste, et toujours pressées l'une contre l'autre par la pesante reliûre, sont tellement usées vers le milieu, que dans plus de la moitié des pages il n'existe plus que le bord seul et quelques débris qui y tiennent. Des lignes, des pages entières manquent. Pour moi, bien que je ne les touchasse qu'avec un soin religieux, je m'épouvantais quand la place que mon doigt effleurait se décomposait en poudre impalpable qui s'envolait au moindre souffle, comme ces cadavres consumés de la foudre, que le moindre contact réduit, dit-on, en poussière. » Ajoutons qu'une main sacrilége a dérobé récemment plusieurs feuillets du précieux manuscrit, et qu'il faut maintenant une permission des magistrats pour le visiter.

En 1819, le savant bibliothécaire du Vatican, l'illustre polyglotte Angelo Maï, découvrit à la bibliothèque ambroisienne [2], sur divers manuscrits palimpsestes, quelques fragments de la Bible, de l'Evangile et des lettres des apôtres, en langue gothique. Les caractères offrent une parfaite ressemblance avec ceux du *Codex argenteus*. Ainsi l'authenticité de celui-ci, comme le monument le plus capital de la langue gothique, a été mise désormais hors de doute. Un

[1] Ludekea, *Schwedisches Gelehrsamkeit's Archiv.*, Leipsick, 1784, p. 13.

[2] *Ulphilæ partium ineditarum in Ambrosianis palimpsestis ab Angelo Maio repertarum specimen.* Mediolani (Milan), 1819, in-4o.

de ces manuscrits contient diverses lettres de saint Paul, traduites, suivant Maï, par l'évêque Ulphilas.

Quant à la langue en elle-même[1], elle a servi plus que toute autre chose à asseoir notre conviction sur la patrie originelle des Goths, et à nous faire prononcer qu'ils ne sont pas sortis de la Scandinavie, cette *vagina gentium*, que Jornandès et tant d'autres après lui ont voulu à toute force leur donner pour berceau. De toutes les langues du Nord, le suédois est celle avec laquelle le gothique offre le moins de ressemblance. Comme le suédois, cependant, il appartient à la souche-mère des langues hindo-germaniques, et porte avec le vieux teuton et l'allemand moderne un air de famille auquel on ne peut se méprendre. La plupart des racines, comme on le verra tout à l'heure, sont teutoniques; mais il s'y trouve aussi des mots latins et grecs, que la connaissance d'une foule d'objets nouveaux pour des barbares dut introduire dans leur langue. La construction des mots se rapproche peut-être plus du latin que de l'allemand : ainsi le pronom possessif suit toujours le substantif, *pater noster, atta unser*, *unser vater;* les inversions et l'ordre des mots paraissent aussi se rapprocher davantage du génie de la langue latine.

Nous laisserons du reste nos lecteurs conclure eux-mêmes, d'après quelques courts exemples empruntés à la langue gothique et teutonique. Nous puisons ces derniers dans les *Harmoniæ quatuor evangeliorum* de Tatianus, élève de saint Justin, ouvrage publié vers 481, par Victor, évêque de Capoue. C'est le monument le plus ancien que l'on connaisse de la vieille langue teutonique[2].

[1] Ceux qui voudraient faire une étude approfondie sur cette langue doivent consulter, avant tout, l'excellent ouvrage de Zahn, qui contient, outre le texte gothique donné d'après les travaux primitifs du savant suédois Ibre, une grammaire gothique de Fulda et un glossaire de Rheinwald; les dissertations de Ihre, Esberg, Benzel, Heupel, sur le même sujet; Lye's, *Grammatica gothica;* Owen, *Gramm. anglo-sax.* et *mesogoth.*; et enfin deux dissertations très-peu connues et très-curieuses, *Viri docti anonymi cujusdam*, dans la petite collection de Vulcanius, *Gothicarum et langobardicarum rerum*, 1 vol. in-8°, Lugdini-Batavorum, 1617. Mais les textes gothiques y fourmillent de fautes.

[2] On peut comparer cet échantillon de la langue teutonique au cinquième siècle avec le serment si connu de Karl., fils de Louis-le-Débonnaire, et de ses soldats allemands. (Voyez Nithardus, l. III, c. v, apud *Script. rerum francic.*, VII, 27, 55; et Michelet, t. I, p. 374.

## CANTICUM VIRGINIS. (*Luca*, cap. I, vers. 46 et seq.)

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| *Gothique*[1]. | Mikileid | saiwala meina | Fraujan. | |
| *Latin*. | Magnificat | anima mea | Domimum. | |
| *Teutonique*. | Mihhiloso min | sela | Truhtin. | |
| *Allemand*. | Macht, mächtig meine | Seele | | |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| *G*. | Jah swegneid ahma | meins du Gotha | | nasjand |
| *L*. | Et exultat anima (âme) mea | ad Deo | | salutari |
| *T*. | inti gifah min geist | in Gote minemo | | heilante. |
| *A*. | Und schwangernt mein Geist | in Gott meinem | | Heil |

| | |
|---|---|
| *G*. | meinamma. |
| *L*. | meo. |

| | | | |
|---|---|---|---|
| *G*. | Unte insahw du | hnaiweinai | thiujos seinaizos. |
| *L*. | Nam respexit ad | humilitati | ancillæ (rei) suæ. |
| *T*. | Bithiu uuantha her gischouuota | odmuoti sinero | thiuvi. |
| *A*. | hat er geschauet | Demuth seines | Dings. |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| *G*. | Sai allis fram himma | un | andagjand mik | alla |
| *L*. | Ecce enim a nunc | jam | beatificant | omnes |
| *T*. | Seno nu fon thiu saliga | mih | quedent | allin |
| *A*. | von (from *angl*.) selig | mich | | alle. |

| | |
|---|---|
| *G*. | kunja. |
| *L*. | generationes. |
| *T*. | cunnu. |

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| *G*. | Unte gatawida mis | mikilein daa | mahtiga | ; | iah |
| *L*. | Quia fecit mihi | magna | qui potens | est; | et |
| *T*. | Bithiu uuanta mir teta | mikilu | thie tar mahtig | ist; | inti |
| *A*. | hat mir gethan | machtige | der mächtig | ist; | |

| | | |
|---|---|---|
| *G*. | weih | namo is. |
| *L*. | sanctum | nomen ejus. |
| *T*. | heilag sin | namo |
| *A*. | heilig (geweihet) sein | Name. |

[1] Les mots latins placés sous les mots gothiques ne leur correspondent pas toujours exactement. On remarquera cependant l'étroite affinité de construction des deux langues. Je n'ai cité que les mots allemands dont la dérivation est évidente, et quelques mots anglais.

*G.* Jah armahairtei is in aldins alde thaim
*L.* Et misericordia ejus a progenie in progeniem τοῖς
*T.* Inti sin miltida in cunnu intin cunnu
*A.* Seine Barmherzigkeit (Milde)

*G.* ogandam ina.
*L.* timentibus eum.
*T.* inan forhtanten.
*A.* ihn fürchten

*G.* Gatawida swinthein in arma seinama; distahida mikilthuhtans
*L.* Fecit potentiam in brachio suo; dispersit magni-putantes
*T.* Teta maht in sinemo arme: zispreitta ubarhuhtige
*A.* Gethan macht in seinem Arm; hochmüthige.

*G.* hugdai gahairtins seinis.
*L.* mente cordis sui.
*T.* muote sines herzen.
*A.* muth seines Herz (heart *angl.*).

*G.* Gadrausida mahteigans af stolam jah ushauhida gahnaiwidans.
*L.* Deposuit potentes de sede et exaltavit humiles.
*T.* Nidargisazta mahtige von sedale inti arhuob odmuotige.
*A.* Niedergesetzt mächtige von Stuhl erhub hochmüthige.

*G.* Gredagans gasothida thiuthe iah gabignandans insandida lausans.
*L.* Esurientes implevit bonis et divites dimisit inanes.
*T.* Hungerente gifulta guoto inti otage forliez itale
*A.* Hungerig gefüllt Güter fortliess (send *angl.*).

*G.* Hleibida Israela thiumagu seinamma gamunands
*L.* Suscepit Israeli puero suo memorari
*T.* Intphieng Israel sinan knebt zi gimuntigonne sinero
*A.* Anfieng seinen Knecht seiner

*G.* armahairteins.
*L.* misericordiæ suæ.
*T.* miltidu.
*A.* milde.

*G.* Swaswe rodida du attam unsaraim, Abrahama jah
*L.* Sicut locutus est ad patribus nostris, Abrahamo et
*T.* So her sprah zi unsen fateren, Abrahame inti
*A.* So er sprach (reden) zu unsern Vateren,

| | | | |
|---|---|---|---|
| *G.* | fraiw | is | und aiw. |
| *L.* | semini | ejus | in ævum. |
| *T.* | sinemo samen | | zi uuerolti. |
| *A.* | seinem Saame | | ewig. |

## PATER NOSTER.

| | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| *Gothique.* | Atta | unsar | thu | in | himinam, | weihnai | namo thein; |
| *Latin.* | Pater | noster, | tu | in | cœlis, | sanctificetur | nomen tuum; |
| *Allemand.* | Vater | unser, | de | im | Himmel, | weihet | Name dein; |

| | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| *G.* | quimai | thiudinassus | theins; | wairthai | wilja | theins, | swe | in himina |
| *L.* | adveniat | regnum | tuum; | fiat | voluntas | tua, | sicut | in cœlo |
| *A.* | | | dein; | werde | Willen | dein, | so | im Himmel |

| | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| *G.* | jah ana airthai; | laif | unsarana | thana sinteinan | gif | uns |
| *L.* | et in terra; | panem | nostrum | τὸν quotidianum | da | nobis |
| *A.* | in Erde; | Laib | unser | | gieb | uns |
| | (earth *angl.*) | (loaf *angl.*) | | | | |

| | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| *G.* | himmadaga; | jah | aflet | uns | thatei | skulans | sijaima, | suasue jah |
| *L.* | hodie; | et | dimitte | nobis | quod | debitores | sumus | sicut et |
| *A.* | heute; | | ablass | | | Schuld | so | et |

| | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| *G.* | weis afletam | thaim skulam | unsaraim; | jah ni | briggais | uns |
| *L.* | nos dimittimus | τοις debitoribus | nostris, | et ne | nos inducas | |
| *A.* | wir ablassen | schuldigen | unseren, | | bringen | uns |

| | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| *G.* | in fraistubnjai, | ak | lausei | uns af | thamma | ubilin. |
| *L.* | in tentationem, | sed | libera | nos a | τῷ | malo. |
| *A.* | | | loslassen | uns | | Uebel. |

(af *suéd.*)
(of *angl.*)

Augerius-Busbequius (Busbeck), ambassadeur de l'empereur Charles-Quint en Turquie, nous parle, dans quelques lettres curieuses où il raconte son ambassade, d'une race de Goths qui habitaient encore à cette époque la Chersonèse taurique, et dont la langue ressemblait beaucoup à la langue gothique. Voici un extrait de ces lettres : « J'avais entendu dire que dans la Chersonèse habitait une race qui,

par sa langue, ses mœurs et son extérieur même, trahissait une origine germanique... Mes interprètes, sachant mon désir de connaître cette race, m'amenèrent un jour à dîner deux hommes envoyés par cette nation auprès du sultan, pour je ne sais quels griefs. L'un était grand, et portait sur son visage une sorte de naïve candeur : on eût dit un Belge ou un Batave. L'autre, plus petit, plus trapu, au teint bronzé, Grec de race et de langage, avait cependant appris, par un fréquent commerce, à se servir de cette langue; mais le plus grand, vivant sans cesse au milieu des Grecs, l'avait oubliée, quoiqu'elle fût la sienne. Le plus petit, interrogé par moi, me dit que c'était une race belliqueuse, qui habitait plusieurs bourgs, d'où le khan des Tatars, leur souverain, tirait huit cents fantassins, ses meilleurs soldats. Leurs deux principales villes s'appelaient Mancup et Scivarin. Ils me parlaient aussi de la barbarie des Tatars, parmi lesquels se trouvaient pourtant des hommes d'une haute sagesse : car, si les autres nations avaient leur science dans des livres, les Tatars, pour la posséder en eux-mêmes, avalaient ces livres, et tiraient leur sagesse de leur estomac, chaque fois qu'on en avait besoin, comme un oracle divin qui y était enfermé. Voici maintenant quelques mots de leur langue, plus ou moins empruntés à la souche germaine. Peut-être y en a-t-il davantage; mais ou ils étaient corrompus, ou celui qui parlait les avait oubliés. Devant tous les mots ils mettaient l'article *tho* ou *the*. Ces mots, comme on le verra, sont purement allemands.

| GOTH DE LA CHERSONÈSE. | ALLEMAND. | LATIN. |
|---|---|---|
| Brot. | Brot. | Panis. |
| Plut. | Blut. | Sanguis. |
| Stul. | Stuhl. | Sedes. |
| Hus. | Haus. | Domus. |
| Wingaert. | Weingarten. | Vitis. |
| Regen | Regen. | Pluvia. |
| Bruder. | Bruder. | Frater. |
| Schuuester. | Schwester. | Soror. |
| Alt. | Alt. | Senex. |
| Wynth. | Wind. | Ventus. |
| Silver. | Silber. | Argentum. |
| Goltz. | Gold. | Aurum. |
| Korn. | Korn. | Frumentum. |
| Zalt. | Salz. | Sal. |
| Fisch. | Fisch. | Piscis. |
| Hooft. | Haupt, Kopf. | Caput. |
| Thurn. | Thür. | Porta. |
| Stern. | Stern. | Stella. |
| Son. | Sonne. | Sol. |
| Maen. | Mond (Moon *angl.*). | Luna. |
| Tag. | Tag. | Dies. |
| Oogen. | Augen. | Oculi. |
| Bard. | Bart. | Barba. |
| Handa. | Hand. | Manus. |
| Boga. | Bogen. | Arcus. |
| Rinck. | Ring. | Annulus. |
| Brunna. | Brunnen. | Fons. |
| Wagen. | Wagen. | Currus. |
| Appel. | Aepfel. | Pomum. |
| Schieten. | Schiessen. | Sagittare. |
| Schlipen. | Schlafen. | Dormire. |
| Kommen. | Kommen. | Venire. |
| Singen. | Singen. | Canere. |
| Lacken. | Lachen. | Ridere. |
| Geen. | Gehen. | Ire. |
| Criten. | Schreyen (Cry *angl.*). | Flere. |

Ainsi, comme on le voit, cette langue gothique, conservée par hasard dans un coin de la Chersonèse, est moins éloignée de l'allemand moderne que de la langue d'Ulphilas, et même que le vieil idiome teutonique. Sans doute ces Goths de la Chersonèse, entourés de peu-

ples barbares comme eux, n'avaient pas rencontré, pour corrompre leur idiome, les mêmes séductions que les Goths d'Ulphilas, sans cesse en contact avec les Grecs et les Latins.

Voici enfin, pour terminer cette longue excursion dans le domaine de la philologie, quelques mots sanscrits et persans évidemment empruntés par l'allemand :

| SANSCRIT. | PERSAN. | ALLEMAND. | LATIN. |
|---|---|---|---|
| | Band. | Band. | Vinculum. |
| Bhrâtri. | Berader. | Bruder. | Frater. |
| Duhitar. | Dochtar. | Tochter. | Filia. |
| | Drug. | Betrug. | Mendacium. |
| Graha. | Gryft. | Griff. | Tenuit. |
| Mâtri. | Madar. | Mutter. | Mater. |
| | Must. | Most. | Mustum. |
| | Murd. | Mörder. | Mortuus est. |
| Navaou. | Nau, Nu. | Neu. | Novus. |
| Namah. | Nam. | Name. | Nomen. |
| Pitri. | Pader. | Vater. | Pater. |
| | Chech. | Sechs. | Sex. |
| | Star. | Star (*angl.*). | Stella. |
| | Tu. | Du | Tu. |
| Nakta. | | Nacht. | Nox. |
| Youvan. | | Jung. | Juvenis. |
| Ratha. | | Rad. | Rota. |
| Svasri. | | Schwester. | Soror. |

Nous terminerons en résumant les savantes recherches de Malte-Brun et de Balbi sur les langues anciennes du Nord, et leurs rapports avec les idiomes primitifs de l'Inde. Malte-Brun, en traitant de la Norvége, parle de la frappante ressemblance qui existe entre le normano-gothique, langue des Scaldes et des poëmes de l'Edda et de Voluspa, et le sanscrit. « Les Danois, les Norvégiens et les Suédois parlèrent jadis une seule langue, la langue scandinave, qui n'est pas dérivée de l'allemand. Il y a eu dans le nord deux langues originaires, la gothique ou scandinave, et la saxonne ou germanique. Les racines des deux langues se ressemblent, mais la grammaire diffère. La langue gothique a une culture plus ancienne ; les cas se font, comme dans le latin et le grec, par une inflexion finale. Dans le germain, les verbes auxiliaires forment le passif; chez les Goths, comme chez les Latins, il suffit d'une lettre ; de là, la force de la brièveté de

l'anglais, né surtout du goth, quoique les cas et les conjugaisons soient germaniques ; mais le goth est beaucoup plus harmonieux que l'anglais.

« Ni les Celtes ni les Esclavons ne sont parents des Goths ; la mythologie des Scaldes est différente de celle des bardes ou druides ; la hiérarchie druidique ne se retrouve point chez les Goths, qui n'ont en somme aucune affinité avec la race celtique.

« On trouve un peu plus de ressemblance entre les langues et les religions gothiques et esclavonnes. Mais on peut regarder comme certain que le nord de l'Europe n'a jamais reçu de colonies slaves ; les langues mêmes, au fond, sont différentes. La tradition attribue à Odin la civilisation de la Scandinavie ; mais il faut distinguer *Odin dieu* et *Odin homme*. Le premier appartient à la mythologie scandinave, 500 ans avant J.-C., première époque où l'on connaisse au Nord une organisation religieuse et civile. On a une idée vague que cet *Odin dieu* venait d'*Asa-heim* ou *Asa-gard* (la patrie ou le royaume d'Asa, Asie).

« Vers l'ère chrétienne, Odin vient de l'Asie à la tête d'une colonie d'Ases ou dieux ; la richesse et les lumières de ces pacifiques conquérants assurent leur empire sur la Scandinavie, qui reçoit d'eux des lois et une organisation de monarchie fédérale. » (Malte-Brun et Huot, IV, 278.)

Voici maintenant un extrait de Balbi, *Atlas ethnographique*.

### TABLEAU IV.

« Le *sanskrit* (parfait ou achevé), souche de la prétendue famille de langues indo-germaniques, a beaucoup d'analogie avec le persan, le grec, le latin, et tous les idiomes germaniques, surtout le mésogothique et l'islandais : non-seulement il a les racines communes avec ces deux dernières langues, mais l'analogie s'étend aux parties les plus essentielles de la grammaire ; les signes de comparaison sont les mêmes qu'en persan, en allemand et en latin. »

### TABLEAU X.

#### FAMILLE DES LANGUES GERMANIQUES.

« Elles se divisent, suivant Malte-Brun, en quatre branches :

« 1° TEUTONIQUE, qui comprend les idiomes parlés jadis par les peuples germains de l'ouest, *Bastarnæ Suevi* (Souabes), *Baiuvarii Quadi*, *Hermiones*, *Chatti*, *Istævones* (Francs), etc., le haut allemand ancien, et l'allemand moderne.

« 2° SAXONNE ou CIMBRIQUE, qui comprend, outre les anciens idiomes des *Cimbri*, *Angli*, *Bructeri*, *Cherusci*, *Batavi*, *Frisiones*, *Saxones*, *Longobardi* et autres, le bas-allemand ancien et moderne, le frison et le néerlandais moderne.

« 3° SCANDINAVE ou NORMANO-GOTHIQUE, qui comprend les idiomes parlés par les Iotes, les Goths ou *Gutæ*, les Mannes, les Vanes, et autres peuples de race gothique pure, les *Gothones* sur la Vistule, les Ostrogoths sur le Dnieper, les Visigoths, les Hérules, les Bourguignons et les Vandales. L'ethnographie distingue dans cette branche cinq divisions :

« I. Le *mésogothique*, parlé par les Goths en Mésie. C'est, selon Grimm, la langue la plus riche en forme grammaticale : 15 déclinaisons, 120 cas, et 16 terminaisons. Elle n'a pas d'article indéterminé.

« II. Le *normannique* (*alt-nordisch*, selon Grimm), langue de la Scandinavie du huitième au dixième siècle, et des poëmes scandinaves, l'Edda, Voluspa, etc.

« III. Le norvégien ancien (*Norræna tunga*).

« IV. Le suédois moderne.

« V. Le danois.

« 4° ANGLO-BRITANNIQUE, qui comprend l'anglo-saxon ancien et l'anglais.

« Le caractéristique de ces langues est l'accent tonique.

« Le mésogothique a le *th* grec, et le duel dans la déclinaison du pronom personnel. Il forme le comparatif en ajoutant un *z*; le superlatif, comme l'allemand, par *st*. Il a le passif complet. Toutes ces langues germaniques peuvent former des mots nouveaux d'après des règles fixes, faculté commune au grec, au slavon, et refusée au latin et à ses dérivés. Le mésogothique s'écrivait avec l'alphabet appelé runique, rectiligne ou *hastiforme*, parce qu'il pouvait s'écrire avec la pointe d'un javelot (*runa*, javelot). Cet alphabet était en usage dans la Scandinavie et chez les Slaves-Vendes, avant le christianisme. L'alphabet d'Ulphilas, imité du grec, le remplace.»

# III.

( Voyez liv. I, chap. I, p. 494. )

Les actes suivants du concile de Braga, en 411, offrent un naïf et curieux tableau des misères de l'église espagnole, et de la pieuse résignation de ses évêques.

## CHAPITRE I.

« Étant réunis en concile, les évêques Elipandus de Coïmbre, Gélasius de Mérida, Pamerius d'Égitania, Arisbertus de Porto, Deus-Dedit de Lucus, Pontamius d'Emini, Tiburtius de Lamego, Agathius d'Iria, et Pierre de Numance, dans l'église de Sainte-Marie, de Braga; Dominus Pancratius, évêque *du premier siége* (archevêque), a parlé ainsi :

« Vous savez, mes frères et compagnons, comment les peuples barbares dévastent toute l'Espagne : ils renversent les temples, ils tuent les serviteurs du Christ, ils profanent les dépouilles des saints, les ossements, les tombeaux, les cimetières; ils brisent le nerf de l'empire : toutes choses sont devant eux comme la paille que soulève le vent. Excepté la Celtibérie et la Carpétanie, toutes les autres provinces en deçà des Pyrénées sont soumises à leur puissance, et parce que l'orage menace de plus en plus nos têtes, je vous ai mandés, afin que chacun pour sa part, et tous ensemble, nous cherchions un remède aux calamités communes de l'église. Apportons des consolations aux âmes, de peur que l'excès des maux et des souffrances ne les pousse à adopter les conseils des impies, à suivre la voie des pécheurs, à siéger dans la chaire empestée des hérésiarques, ou à rejeter la vraie foi : mettons sous les yeux de notre troupeau l'exemple de notre constance à souffrir pour Jésus-Christ une partie des maux qu'il a soufferts pour nous.

« Et aussi parce que les Alains, les Suèves et les Vandales sont encore idolâtres ou engagés dans l'hérésie arienne, il me paraît convenable, si vous l'approuvez, et pour raffermir la foi, de prononcer l'anathème contre leurs erreurs.

« Quelle est là-dessus votre opinion?

« Tous répondirent : C'est une affaire juste, sainte et urgente. »

CHAPITRE II.

« Pancratianus. — Je crois en Dieu, un, vrai, éternel, non engendré, ne procédant de personne, qui a créé le ciel et la terre et toutes choses qui existent dans le ciel et sur la terre, tant visibles qu'invisibles.

« Tous les évêques. — Semblablement nous le croyons.

« Pancratianus.—Je crois au Verbe, un et conçu par le Père avant les temps, Dieu, de la nature du vrai Dieu, consubstantiel au Père, sans lequel rien n'a été créé et par lequel toutes choses ont été créées.

« Tous les évêques.—Semblablement nous le croyons.

« Pancratianus.—Je crois au Saint-Esprit, procédant du Père et du Verbe, un et Dieu comme eux-mêmes, dont il a été parlé par la bouche des prophètes, qui s'arrêta sur les apôtres, qui féconda Marie, mère du Christ.

« Tous les évêques.—Semblablement nous le croyons.

« Pancratianus. — Je crois que, dans chaque personne de cette trinité, il n'y a ni plus ni moins, ni premier ni second; mais seulement en trois personnes distinctes, une parité, une nature et une force divines et égales.

« Tous les évêques.—Semblablement nous le croyons.

« Pancratianus. — Je condamne, j'excommunie, je réprouve, j'anathématise tous ceux qui pensent, qui soutiennent ou qui prêchent le contraire.

« Tous les évêques. — Semblablement nous les condamnons.

« Pancratianus.—Je crois que les dieux des gentils sont de mauvais esprits, qui ont des bouches et ne parlent point, des yeux et ne voient point, des oreilles et n'entendent point, et qu'aucune sagesse n'est en eux.

« Tous. — Semblablement nous le croyons.

« Pancratianus. — Je crois que notre Dieu, un en trois personnes et un dans son essence, a créé toutes choses de rien, qu'il a tiré Adam, notre père commun, de la terre, et formé Ève d'une de ses côtes; qu'il a détruit le monde par les eaux, donné la loi à Moïse, et

nous a, dans ces derniers temps, visités par son Fils, de la race de David selon la chair.

Tous. — Semblablement nous le croyons.

« Pancratianus. — Je condamne, je réprouve, j'exècre et j'anathématise tous ceux qui soutiennnent, pensent ou prêchent le contraire.

« Tous. — Semblablement nous les condamnons. »

CHAPITRE III.

« Pancratianus. — Et maintenant, s'il plaît à vous tous, qu'il soit statué sur ce qu'il s'agit de faire des reliques des saints, principalement de celles de notre père et apôtre de cette région, Pierre de Rates, qui, pour le salut de nos âmes, y envoya Jacques, parent du Seigneur. »

« Elipandus de Coïmbre se lève, et dit :

« — Nous ne pourrons agir tous de la même manière à cet égard. Si vous m'en croyez, que chacun agisse selon le temps et selon l'occasion. Les barbares sont parmi nous; ils pressent Lisbone; Emérita et Asturica sont à eux; au premier jour, ils viendront sur nous : que chacun s'en aille chez soi; qu'il console les fidèles; qu'il cache pieusement les corps des saints, et vous envoie la note des lieux et des cavernes où il les aura mis, de peur qu'il ne les oublie avec le temps.

« Tous. — Cet avis nous paraît juste, bon, et d'accord avec les nécessités du temps.

« Pancratianus. — J'en juge aussi comme vous : allez tous en paix. Que notre frère Pontamius demeure, à cause de la destruction de son église d'Emini par les Barbares. »

« Pontamius dit : « Que j'aille aussi consoler mon troupeau, et souffrir avec lui pour Jésus-Christ; je n'ai pas reçu la charge d'évêque pour être dans la prospérité, mais dans le travail.

« Pancratianus. — Excellente parole, et que j'approuve; Dieu te conserve.

« Tous les évêques. — Que nous approuvons tous; Dieu te soit en aide.

« Tous ensemble. — Allons en paix en Jésus-Christ. »

« Et ont signé :

« PANCRATIANUS, au nom de Dieu, évêque de Braga;

« GELASIUS, au nom de Dieu, évêque de Mérida;

« ELIPANDUS, au nom de Dieu, évêque de Coïmbre;

« PAMERIUS, évêque d'Egitania ;
« ARISBERTUS, évêque de Porto ;
« DEUS-DEDIT, évêque de Lugo ;
« PONTAMIUS, évêque d'Emini ;
« TIBURTIUS, évêque de Lamego ;
« AGATHIUS, évêque d'Iria ;
« PIERRE, au nom de Dieu, évêque de Numance.
« Tel fut le premier concile de Braga. »

La lettre suivante, écrite par Arisbertus à Samerius, archidiacre de Braga, complète ces annales du concile.

« Je pleure sur toi, mon frère, je pleure sur notre évêque et notre chef Pancratianus : que Dieu voie votre misère avec les yeux de sa miséricorde ! Coïmbre est prise ; l'ennemi frappe de son glaive les serviteurs de Dieu ; Elipandus est captif ; Lisbonne rachète sa liberté à prix d'or ; Egitania est assiégée ; partout on est dans la douleur, dans les sanglots et dans la crainte : tu peux juger par ce que les Suèves ont fait en Galice de ce que les Alains font en Lusitanie. Je m'attends tous les jours à des maux semblables aux vôtres. Mais je t'informerai de tout, s'il m'est donné de connaître ta retraite. Dieu daigne nous regarder !... »

# IV.

## APPENDICE SUR LE RITUEL GOTHIQUE.

(Voyez liv. Ier, chap. III, page 288.)

Il existe encore dans la cathédrale de Tolède une chapelle mozarabe dotée par le cardinal Ximenès, et entretenue alors par les dîmes de diverses familles mozarabes de la même ville. Cependant cette dotation a disparu avec le temps, et s'est trouvée englobée dans la masse dîmale de l'église métropolitaine. Il y a dans la chapelle quatre chapelains, qui touchent leur part de cette même masse dîmale.

Quand le pays de Tolède fut envahi de nouveau par les Maures, après le règne d'Alonso VI, les églises chrétiennes de la province conquise conservèrent le bréviaire et le missel gothique, dit de saint Isidore; et lorsqu'au temps d'Alonzo VIII la domination de la Castille s'étendit jusqu'au sud de l'Espagne, entre le Guadiana et le Guadalquivir, il se trouva que dans certains pays le rituel romain était en vigueur, et dans d'autres le rituel gothique.

Plus tard le cardinal Ximenès voulut conserver les traditions de ce rituel qu'il fit imprimer à Tolède en 1500, et tous les archevêques de Tolède les respectèrent après lui. Le cardinal de Lorenzana, titulaire de ce siége, envoyé par Charles IV auprès de S. S. Pie VIII, fit faire à Rome un tableau de la Vierge pour la chapelle mozarabe de son église, et ce tableau se trouve encore à Tolède.

La messe mozarabe se distingue de la messe romaine en ce qu'elle se dit avec deux missels, en priant à voix haute, et en ce que la messe gothique dure beaucoup plus longtemps.

A Salamanque, il existait aussi, il y a un certain temps, une chapelle mozarabe; mais elle a, je crois, été supprimée.

(*Note communiquée par M. le duc de Frias.*)

# V.

## INSTITUTIONS DES OSTROGOTHS.

( Voyez liv. II, chap. II, page 534. )

L'*Edictum Theodorici*, pendant du *Forum judicum*, donné par Théodorich aux Goths d'Italie, n'est pas un Code; c'est seulement une espèce de transaction entre les lois des Romains et les coutumes des Goths. Cette espèce d'appendice légal a pour but de mettre d'accord les deux législations quand elles se contredisent, et de combler leurs lacunes. Emprunté presque en entier au droit romain et écrit par un barbare, il affecte cependant l'impartialité, et est également obligatoire pour les deux peuples.

Il règne une grande sévérité dans ce Code. La peine de mort y est prodiguée même aux faussaires, aux adultères et à leurs complices, aux homicides, aux auteurs de violences, de rapt, même le rapt d'une esclave (*rapt*, je crois, est pris ici pour *viol*), aux voleurs de bestiaux, à ceux qui déplacent les limites. Le crime de lèse-majesté a pour peine la mort et la confiscation des biens. Celui qui viole une veuve est brûlé; même peine pour l'incendiaire, pour celui qui excite une rébellion et celui qui dénonce quelqu'un et ne peut prouver ce qu'il avance. L'idolâtrie même est punie de mort. Cependant les priviléges reconnus aux juifs par les lois sont maintenus dans ce Code. On y trouve, suivant la différence des fortunes, la même inégalité de peines que chez les Wisigoths. Le pauvre paie de son corps, le riche de ses biens; mais cette inégalité y est moins frappante et moins oppressive.

La femme ne paraît pas avoir les mêmes droits en justice que chez les Wisigoths; elle ne peut se porter caution en justice, et ne répond pas pour son mari, du moins de sa personne; mais ses biens répondent des dettes du mari, *legum moderatione servata*. Le divorce est permis, mais rare, et seulement pour crimes graves du

mari, ou adultère de la femme. L'adultère du mari n'est pas puni, mais sa concubine devient esclave de la femme légitime. Le juge qui reçoit de l'argent pour condamner un innocent est puni de mort. Le juge prévaricateur doit rembourser le quadruple de ce qu'il a fait perdre à la partie lésée. Nul homme puissant ne peut se charger en justice de la cause d'un autre. L'usurpation violente des propriétés d'autrui entraîne la peine de mort. La loi protége surtout les propriétés romaines contre les violences des Goths. Le *barbare*, c'est-à-dire le Goth, qui refuse après trois sommations de comparaître, est condamné par contumace. Les faux témoins sont exilés. Pour tout le reste, on conserve les formes de la justice romaine.

La seule distinction entre les Goths libres est celle de *nobiles* et de *capillati*. Sartorius (p. 75) ne pense pas que ces distinctions viennent de la naissance. Celui qui vend un homme libre paie ce crime de sa tête. Les enfants vendus par leur père, quand il ne peut pas les nourrir, ne perdent pas leur liberté : *homo enim liber pretio nullo æstimatur*.

L'esclavage, cette clef de voûte de la société antique, est puissamment protégé par la loi. Des peines sévères frappent ceux qui accueillent l'esclave fugitif; le maître répond des délits de ses esclaves; la torture peut leur être appliquée, mais l'*Edictum* ne dit pas qu'on l'applique aux hommes libres. Le *colon*, espèce de serf de la glèbe, suit le sort du domaine auquel il est attaché. Il n'y a guère de différence entre sa condition et celle de l'esclave. On ne trouve du reste aucune trace du vasselage féodal, ou de la clientèle romaine, qui existait chez les Wisigoths. La vie de l'esclave ou du colon rustique (*rusticus*) est cependant protégée par la loi, mais dans l'intérêt du maître. On en rend deux pour celui qu'on a tué.

L'*Edictum* s'occupe peu du clergé. Le droit d'asile existe, mais fort restreint; l'église rend à son maître l'esclave réfugié, mais en stipulant son pardon. Elle doit rendre aussi ceux qui s'y réfugient pour ne pas payer les impôts, ou acquitter elle-même leur dette; mais celui qui arrache un homme de l'église est puni de mort.

On doit penser que les matières qui ne sont pas traitées dans les étroites limites de l'*Edictum* étaient régies, chez les Romains, par le *Code théodosien*, et chez les Goths par les coutumes. On remarquera que partout, dans cet édit, les Goths sont nommés des *barbares*, et les Italiens des *Romains*. De même en Gaule et en Espagne, dans la loi Salique et dans le Code des Wisigoths, les indigènes ont perdu leur nom pour porter celui de Romains. Ainsi le prestige du nom de Rome et sa langue légale et politique avaient survécu

même à son empire; sa puissante nationalité avait absorbé toutes les autres, et les débris qui se séparaient d'elle gardaient encore son empreinte, même après sa chute. Ces vers d'un poète étaient vrais encore :

> Fecisti patriam diversis gentibus unam,
> Urbem fecisti quod prius orbis erat.
> (Rutilus Numantius, *Itinerar.*, I, v. 63.)

On ne trouve chez les Ostrogoths nulle trace du jugement de Dieu par l'eau bouillante, ni du duel judiciaire. Théodorich le blâme même expressément : *Cur ad monomachiam recurritis, qui venalem judicem non habetis?* (Cassiod., *Variar.*, III, 24.)

Un passage de Jornandès, « *Leges quas usque nunc conscriptas* bellagines *vocant* », prouve que les Goths avaient des lois écrites, même pendant leur domination en Italie, époque où vivait Jornandès. Ces lois, par malheur, ont été perdues, comme celles qu'a recueillies Eurich le Wisigoth.

Voici maintenant, sur les institutions des Ostrogoths, quelques détails puisés ailleurs que dans l'*Edictum*, et surtout dans Cassiodore.

Les Goths avaient dans chaque province un comte de leur nation, qui jugeait leurs causes; il y avait aussi des juges romains. Dans les causes entre Goths et Romains, le tribunal était mi-parti. Il existait divers degrés d'appel : d'abord au *vicarius Romæ*, ou au préfet de la ville, puis au préfet du prétoire, puis au roi. Tous les officiers civils étaient Romains, les Goths s'étant réservé tous les emplois militaires. Outre les comtes, charge purement militaire, il y avait dans les provinces des gouverneurs réunissant les pouvoirs administratifs et judiciaires. Les villes étaient restées sur l'ancien pied de municipes romains, avec les *curiæ*, dont les membres, *curiales*, *decuriones*, et leurs chefs, *decemviri*, *defensores*, *priores* ou *principes*, remplissaient les fonctions municipales. Tous les officiers municipaux étaient nommés par le roi, mais le titre de *curiales* resta héréditaire, et aussi oppressif que sous l'empire.

Les Goths devenaient majeurs en portant les armes : *Gothis ætatem legitimam virtus facit*, dit Cassiodore. Ils n'étaient soldés qu'en temps de guerre, et vivaient, en temps de paix, du produit de leurs propriétés. Le roi était le chef suprême de l'armée. La classification décimale de l'ancienne Rome et des peuples de race germanique n'existait pas chez les Ostrogoths : on y retrouve seulement le

*millenarius* des Wisigoths; mais le reste du système est emprunté aux traditions du bas empire. On y voit un *magister militum*, des *armigeri*, des *nobiles*, des *capillati*, des *domestici protectores equitum et peditum :* car, suivant les lâches habitudes du Bas-Empire, la domesticité est partout, même sur le champ de bataille. Quant à la marine, Théodorich en créa une de mille bâtiments de guerre. Grâce à la forte organisation de ce système militaire, appliqué à la protection et à la défense de l'état, les portes des maisons et des cités restaient ouvertes la nuit comme le jour. (*Anonym., apud Vales.*)

Le clergé arien paraît avoir joué un rôle fort modeste chez les Goths d'Italie. Les rois ostrogoths ne furent jamais persécuteurs, et cependant les ariens étaient persécutés dans l'Orient. Quant au clergé catholique et au pape, ils étaient dans la dépendance du roi d'Italie ; un pape, Jean, mourut en prison. Les causes du clergé n'étaient pas soustraites aux tribunaux ordinaires ; elles relevaient, en dernier ressort, de la juridiction royale, bien que souvent le roi, pour ménager l'église, abandonnât le jugement aux évêques. Le droit d'asile était très-borné, et les moines n'étaient pas encore bien nombreux. Les juifs furent tolérés et même privilégiés, tandis qu'ils étaient atrocement persécutés chez les Wisigoths.

Les domaines royaux (*prædia*) étaient très-nombreux, et payaient l'impôt. Un des plus grands revenus du fisc consistait dans les amendes. Les Goths payaient impôt, comme les Romains ; et les *curiales* fixaient leur contingent. L'impôt était foncier et fort arbitraire : il se payait partie en argent, partie en nature, mode qui entraînait de grands abus dans la perception.

Du reste, les Goths d'Italie, comme leurs frères d'Espagne, n'étant, avant leur conquête, que des stipendiaires de l'empire, et n'ayant pas une forme de gouvernement qui leur appartînt en propre, durent nécessairement emprunter au peuple chez lequel ils s'établissaient la plus grande partie de son organisation civile et politique. Ainsi s'explique le petit nombre de matériaux barbares qui entrèrent dans l'édifice de la monarchie gothique en Italie ; ainsi s'explique aussi son peu de solidité. Fait-on œuvre qui dure en bâtissant avec des débris ?

# VI.

## LE ROI RODERICH.

( Voyez liv. II, chap. III, p. 588. )

Quand une de ces grandes catastrophes qui remuent tout un siècle a frappé les imaginations des hommes, l'impression produite par elle se transmet d'âge en âge, et, loin de s'affaiblir, grandit en quelque sorte à mesure qu'elle s'éloigne. Alors, les fictions des poëtes ou des romanciers viennent encore renchérir sur l'histoire, et leurs mensonges mêmes attestent le long ébranlement qu'une pareille secousse a laissé après elle.

Tel fut l'effet de l'invasion arabe et de la chute de l'empire goth. Quatre siècles après, c'était encore le thème favori des romanciers chrétiens comme des conteurs arabes. Nous parlerons plus tard de ces admirables *Romances du roi Rodrigue*, qui sont encore populaires aujourd'hui en Espagne. Mais la *Coronica del rey Rodrigo* (in-fol., Valladolid, 1527), déjà citée par nous, réunit dans un cadre plus complet encore toutes les traditions de la fable, entremêlées à celles de l'histoire, sur ce sujet profondément national. Pour en donner une idée, nous citerons, mais en l'abrégeant, l'aventure si connue de la tour enchantée d'Hercule à Tolède, citée tout au long par Southey (t. I, p. 261) :

« Et alors vinrent vers le roi les gardiens de la maison qui était à Tolède, et le requirent de mettre aussi son cadenas sur la porte; et ils lui dirent qu'Hercule le Fort étant venu en Espagne, il bâtit cette maison avec de grands enchantements, et la fit si haute, qu'aucun homme ne peut jeter une pierre sur le toit..... Et Hercule commanda que ni roi ni seigneur ne cherchât à savoir ce qu'il y avait là-dedans, mais que chaque monarque à son tour y mît son cadenas et le fermât avec sa clef. Et ainsi ont-ils fait tous jusqu'à ces jours... Et le roi Rodrigue, entendant les choses merveilleuses

de cette maison, désira savoir ce qui était dedans; et, comme c'était un homme de grand cœur, il réunit autour de lui les hauts barons et les chevaliers qui étaient avec lui, et alla voir cette maison, et leur dit qu'il voulait y entrer. Et ils l'en détournèrent, en disant qu'il ne devait pas faire ce que n'avait pas fait César, qui avait été roi d'Espagne après Hercule. Mais il ne les écouta pas, et vint à la porte, et ordonna de faire sauter les serrures. Et cela était un grand travail : car il y avait tant de clefs et de cadenas, que, si on ne l'avait pas vu, ç'aurait été une chose difficile à croire. Et le roi entra le premier, en poussant la porte de sa main, et vit un lit où était couchée la statue d'un homme d'une grandeur extraordinaire, armé de toutes pièces, et étendant son bras droit, qui tenait un parchemin écrit. Et certes ce lit était une des merveilles d'Hercule et de ses enchantements. Et le roi prit l'écrit et le lut tout haut à ceux qui l'entouraient; et il y était dit : « Audacieux, toi qui liras ceci, « un grand malheur écherra par toi : car, de même qu'Espagne fut « conquise et peuplée par moi, par toi elle sera dépeuplée et perdue; « et je te le dis, moi, Hercule le Fort, qui ai tué Gérion, suzerain « d'Espagne, et conquis bien des nations et vaincu de braves che- « valiers, et que personne n'a pu vaincre, sauf la mort, regarde à « ce que tu fais, car de ce monde tu n'emporteras rien là-haut que « tes bonnes œuvres. »

« Et le roi, quand il eut lu cet écrit, se troubla fort, et souhaita de n'avoir pas entrepris cette affaire; mais il ne fit pas semblant, et dit qu'aucun homme n'était assez puissant pour savoir ce qui devait advenir, sauf Dieu. Et tous furent troublés comme lui; et ils vinrent à une autre chambre... Et ils trouvèrent une inscription portant qu'Hercule avait bâti cette maison l'an d'Adam 306... Et ils trouvèrent un coffret richement orné, et il y était écrit : « Le roi qui « ouvrira ce coffret verra choses merveilleuses avant sa mort. » Et Rodrigue le prit et le brisa de ses mains, car personne que lui n'osa y toucher, et il n'y trouva qu'une pièce d'étoffe blanche où étaient pourtraicts des Maures avec leurs turbans et des bannières aux mains, et leurs épées autour de leurs cous, et leurs arcs pendus à la selle, derrière eux; et sur ces figures étaient des lettres qui disaient : « Des hommes équipés comme ceux-ci conquerront l'Es- « pagne et en seront les seigneurs. »

« Ce que voyant, le roi Rodrigue fut grandement troublé, et tous ses chevaliers avec lui. Et il les reconforta, en disant : « ... De tout « mon pouvoir, je m'efforcerai contre ce qu'Hercule a prédit, et, si « vous agissez de même, le monde entier ne l'emportera sur nous;

« mais, si c'est écrit là-haut, ni force ni adresse ne peut lutter contre la volonté du Tout-Puissant. » Et il sortit en leur défendant de parler de ce qu'ils avaient vu, et en faisant fermer les portes.

« Et ils étaient à peine sortis, qu'un aigle descendit du ciel, tenant dans ses serres un brandon enflammé qu'il déposa sur le toit de la maison, en agitant l'air avec ses ailes; et la maison s'embrasa, comme si elle eût été faite de résine, et tout brûla, jusqu'à la dernière pierre, et fut réduit en cendres. Et ensuite vint une nuée d'oiseaux petits et noirs, qui, planant sur les cendres, les agitèrent en secouant leurs ailes, et les dispersèrent au loin, en sorte qu'elles s'élevèrent en l'air, et se répandirent sur toute la face de l'Espagne. Et ceux sur qui elles tombaient semblaient avoir été tachés avec du sang. Tout cela arriva dans un jour. Et l'on dit que toutes les personnes que ces cendres atteignirent périrent dans la bataille où l'Espagne fut conquise. Et ce fut le premier signe de la destruction de l'Espagne. » (Part. I, c. XXVIII-XXX.)

Je ne ferai qu'une remarque sur ce singulier fragment, où se mêlent, comme on le voit, les superstitions arabes et chrétiennes : c'est que le fatalisme musulman avait passé en Espagne à la suite de la conquête, et que le *C'était écrit!* des Arabes domptait même l'obstination de Roderich, qui personnifie dans ce roman l'orgueil de la volonté humaine.

Je ne puis résister au plaisir de citer au moins le début de la fameuse romance sur la bataille de Guadalète. La manière et l'affectation viennent bientôt après; mais ce début est simple et beau comme un passage du Dante ou une *canzone* de Pétrarque.

Quando las pintadas aves
Mudas estan, y la tierra
Atenta escucha los rios
Que al mar su tributo lievan,
El escaso resplandor
De qualque luziente estrella,
Que en un medroso silenzio
Tristemente centellea.
. . . . . .
Teniendo por mas segura
Del traje humilde la muestra
Que la asechada corona
Ni la embidiada riqueza.
Bien diferente de aquel
Que antes entrò en la pelea,
Rico de joyas que al Godo

Dió la vitoriosa destra;
Tintas in sangre las armas,
Suya alguna, y parte agena,
Por mil partes abolladas,
Y rotas algunas pieças;
La cabeça sin almete,
La cara de polvo llena,
Imagen de su fortuna,
Que en polvo la vee deshecha;
En Orella su cavallo
Tan cansado ya, que a penas
Mueve el presuroso aliento
Y a vezes la tierra besa.
Por los campos de Xerez
(Gelboe llorosa e nueva)
Huyendo va el rey Rodrigo
Per montes, valles y sierras.
Tristes representaciones
Antes los ojos le buelan,
Hiere el temeroso oydo
Confuso estruendo de guerra.....
. . . . . .

Il est inutile d'ajouter que cette romance est de bien des siècles postérieure à la scène qu'elle décrit. On remarquera le merveilleux artifice de style et de poésie par lequel le nom du roi Rodrigue est reculé jusqu'au milieu du drame : *Huyendo va il rey Rodrigo.* J'avais d'abord essayé de traduire en vers ce morceau si achevé ; mais, désespérant de rendre dans notre langue poétique l'énergique concision du texte, j'ai fini par revenir à la prose dans la traduction suivante, décolorée, mais fidèle. La rime espagnole est en *assonantes*, c'est-à-dire que le dernier mot de chaque second vers renferme les voyelles *e* et *a*.

Quand l'oiseau au brillant plumage
Reste muet, et que la terre
Attentive écoute les ruisseaux
Qui portent leur tribut à l'Océan;
(Quand) la rare lueur
De quelque radieuse étoile
Dans un timide silence
Scintille tristement,
. . . . . .
Se croyant mieux protégé
Par l'humble habit qui le déguise

Que par sa couronne entourée de périls
Et ses richesses enviées;
Bien différent de ce qu'il était
Quand il marcha au combat,
Riche des joyaux qu'au (monarque) goth
Conquit sa dextre victorieuse;
Ses armes teintes de sang,
En partie du (sien), en partie de (sang) étranger;
(Son armure) bossuée en mille endroits
Et rompue même en quelques-uns;
La tête sans heaume,
La face de poussière souillée,
Image de sa fortune
Qu'il voit s'en aller en poussière;
(Monté) sur Orella, son bon cheval,
Si fatigué déjà qu'à peine
Il peut pousser son souffle haletant,
Et que parfois il va baiser la terre;
Dans les champs de Xérès,
Nouvelle et douloureuse Gelboé,
Fuyant va le roi Rodrigue
Par vaux, par monts et par chaînes (de montagnes).
De tristes images
Voltigent devant ses yeux,
Et son oreille craintive est frappée
Du bruit confus de la mêlée.

## VII.

(Voyez liv. II, chap. IV, page 404.)

« Les Espagnols ne doutent pas que leur langue ne se soit formée pendant les trois cents ans que dura la domination des Wisigoths. Elle est évidemment le résultat du mélange de l'allemand avec le latin et de la contraction du dernier. L'arabe l'a enrichie plus tard d'un grand nombre de mots qui, au milieu d'une langue romane, ont un caractère tout étranger. Il a influé sans doute aussi sur la prononciation; mais il n'a pas changé le génie de la langue. L'espagnol et l'italien, malgré leur origine commune, diffèrent d'une manière très-marquée, et les mots provenant d'une même origine ne se ressemblent plus...

« Voici un petit nombre de règles sur la transformation des lettres. Le *f* se change souvent en *h*, en espagnol, et parfois aussi le *h* en *f* : *fabulari*, parler, fait *hablar* en espagnol, *favellar* en italien; et, comme le *b* et le *v* se confondent, ce mot, qui paraît si différent, est absolument le même. Le *j* aspiré fortement par les Espagnols est souvent substitué au *l* mouillé, en sorte que *hijo* et *figlio* sont encore un même mot. Le *l* mouillé prend la place du *pl* latin, ou *pi* italien : ainsi *planus*, plan (uni), devient *llano* chez les uns, *piano* chez les autres; *plenus*, plein, *lleno*, *pieno*. Le *ch* est mis à la place du *ct* latin, ou du *tt* italien : *factus*, fait, *hecho*, *fatto*; *dictus*, dit, *dicho*, *detto*. Les Espagnols terminent plus souvent que les Italiens leurs mots par des consonnes. Les infinitifs des verbes et les pluriels des noms reposent sur des consonnes. Enfin les Italiens ont adouci la prononciation trop forte des Romains, tandis que les Espagnols ont conservé plus de syllabes rudes et multiplié les aspirations sur le *x*, le *g*, et le *j*. » (Sismondi, *Histoire de la littérature du midi*, t. III, p. 104.)

De toutes ces assertions très-fondées, nous n'en contesterons

qu'une, qui nous paraît un peu hasardée, c'est l'influence de l'allemand sur la formation de la langue espagnole. Nous n'y opposerons qu'un seul fait : c'est qu'en traduisant successivement plusieurs phrases d'espagnol en allemand et en latin, nous avons retrouvé dans ce dernier la racine de tous les mots qui n'étaient pas arabes, et que nous n'avons pu découvrir *une seule* racine allemande. Peut-être cependant pourrait-on retrouver dans l'emploi des verbes auxiliaires quelques traces éloignées du système des conjugaisons allemandes. C'est du reste un doute que nous serions heureux de voir éclairci, et que nous soumettons à la vaste science philologique du vénérable auteur de l'*Histoire de la littérature du midi.*

Nous finirons en faisant observer qu'à la page 106, M. Sismondi rappelle lui-même qu'il ne reste aucune trace de la langue parlée par les West-Goths, et que tous leurs monuments historiques sont écrits en latin. Or, ce latin, quelque barbare qu'il soit, ne porte pas l'empreinte du génie des langues germaniques, et c'est de lui et de l'arabe que nous paraît être née la langue espagnole des anciennes chroniques, si peu différente de celle qui se parle aujourd'hui.

VITTORIO EMANUELE II BIBLIOTECA NAZIONALE ROMA

# TABLEAU COMPARÉ DES LÉGISLATIONS ROMAINES ET BARBARES.

## CODE PÉNAL.

| LÉGISLATIONS NÉES DU DROIT ROMAIN. | | | | LÉGISLATIONS D'ORIGINE GERMANIQUE. | |
|---|---|---|---|---|---|
| DROIT ROMAIN. | WISIGOTHS. | OSTROGOTHS. | BURGUNDS. | SALIQUE. | ALAMANNI, BAIUVARII, RIPUARII, FRISIONES, SAXONES, ANGLII, LONGOBARDI. |
| | | *Titre de l'Homicide.* | | | *Titre de l'Homicide.* |
| Mort à l'*homicide* (*lex Cornelia in sicarios*).<br>Crime de *lèse-majesté*, mort et infamie (IV, 18). | Meurtre *volontaire*, puni de mort (l. VI, t. v, l. 14), sans égard au rang du mort.<br>La compurgation par serment n'est pas admise. | Meurtre puni de *mort* (99).<br>*Idem.* | Meurtre puni de *mort*. Si le meurtrier a été offensé par le mort, amende de 75 à 150 sous, selon le rang du mort (2). | *Amendes* dans tous les cas, graduées selon le rang du mort (43).<br>Pour un Franc *antrustion*. 600 sous<br>Un romain convive du roi 300<br>Un Frank vivant sous la loi Salique. 200<br>Un Romain propriétaire. 100<br>*Id.* tributaire. 45 | De même chez les Alaman. (49). — Les Baiuvar. (III, 13). — Les Ripuar. (7). — Les Frision. (I, 1). — Les Saxons. (II, 1). — Les Angl. (I, 1). — Les Longob. (9).<br>Si l'accusé nie son crime, il doit attester son innocence par serment, assisté de douze témoins du même rang. (*Coutume germanique.*) |
| | | *Titre de l'Adultère et du Rapt.* | | | *Titre de l'Adultère.* |
| INSTITUTES, l. IV, t. 18.<br>Mort à l'*adultère* et au *sodomiste*.<br>*Rapt* de fille, veuve ou religieuse, la mort.<br>*Rapt à main armée*, la déportation.<br>Idem *sans armes*, confiscation du tiers des biens.—Confiscation de la moitié des biens du *séducteur*. | L'adultère est mis au pouvoir de l'époux offensé, qui peut même le tuer (l. III, t. 4).<br>Le ravisseur est livré aux parents, et ne peut, dans aucun cas, épouser celle qu'il a ravie (l. III, t. 3). | Puni de la *mort* (58).<br>Le rapt est puni de mort (17). | *La mort* (68). Mais il faut tuer les deux coupables: car si l'on n'en tue qu'un, on doit payer le tarif. | L'*adultère* manque. — Le rapt est puni de l'amende (t. 14). | L'*adultère* manque chez les Alaman. — Le rapt ou viol, puni de l'amende (51). — De même chez les Rip. (35). — Les Saxons. (9). — Les Frision. (43).<br>L'*adultère* est puni de l'amende chez les Baiuvar. (VII, 1).<br>L'adultère est puni de la mort chez les Longob. (l. 1, t. XXXII). (*Influence de la législation romaine.*) |

## *Titre du Vol.*

| | | | |
|---|---|---|---|
| LOI DES XII TABLES. | Amende et fouet (VII, 2). | Vol de bestiaux, la mort (57). | Vol d'un esclave, d'un cheval ou bœuf, la mort (IV, 1). — La femme du coupable, et ses fils au-dessus de 14 ans, sont faits esclaves (47). Pour les autres vols, amendes. |
| *Amende* du quadruple. | Le vol à main armée, puni d'une forte amende, ou, faute d'argent, de l'esclavage (VI, 4). On peut tuer impunément le voleur. | *Idem* (16). | Vol avec effraction, la mort (29). |
| *Idem*, Code Justinien (VI, II, 14). | | | |

## *Coups, Blessures, Dommages graves.*

| | | | |
|---|---|---|---|
| INSTITUTES, l. IV, t. 4. | Le *talion*, quand l'offensé ne préfère pas l'amende (VI, 4). L'amende suit la fortune de l'offenseur, et non le rang de l'offensé. | Ce titre manque; mais on peut tuer impunément tout agresseur (15). Point d'amendes ni de tarif de peines d'après le rang de l'offensé. | Amendes graduées suivant le rang de l'offensé (26). |
| L'injure s'évalue d'après le rang de l'offensé. Les amendes sont très-fréquentes. On peut poursuivre l'injure *civilement* et réclamer l'amende graduée, ou *criminellement*, et le juge prononce d'office une peine extraordinaire. | Pour un dommage de 300 sous, l'épreuve de l'eau bouillante est admise (VI, 1, 3). | Manque. | Qui dentem *optimati* excuss. 15 sols<br>*Mediocri personæ.* 10<br>*Inferiori.* 5<br>Le serment et le duel judiciaire sont admis (45) |

| GOTHS ET ROMAINS ÉGAUX. | | BURGUNDS ET ROMAINS ÉGAUX. |
|---|---|---|

## *Châtiments.*

| | | | |
|---|---|---|---|
| *Mort, amendes, déportation.* | La *mort*, l'*amende*, le *fouet*, la *décalvation*, l'*exil*, l'*esclavage*; châtiments corporels plutôt pour les esclaves et les pauvres; l'amende plus forte pour les riches, mais en revanche indemnité plus forte. Le fouet remplace l'amende pour les pauvres. | La mort y est plus prodiguée. Du reste la répartition des peines est la même.<br><br>*Idem.* | La mort y est plus fréquente encore que chez les Ost-Goths. L'amende paraît y remplacer presque toutes les autres peines. |

## *Titre du Vol.*

| | | |
|---|---|---|
| Amendes dans tous les cas (2 à 13). | De même chez tous les peuples germaniques, même chez les Longob.; chez les Ripuar., le voleur est pendu (79). | |

## *Coups, Blessures, Dommages graves.*

| | | |
|---|---|---|
| Amendes graduées suivant la blessure, et non le rang de l'offensé (19, 31). | De même chez les Alaman. Tarif minutieux des blessures. (Os qui sonne sur le bouclier. 59.) De même chez les Baiuvar. Chez les Angl., il en coûte trois fois autant de tuer un noble (*adaling*) qu'un homme libre. Si le coupable nie, il peut en appeler aux jurés ou au combat judiciaire (11). Chez les Frision., au jury seulement (1). | |
| On peut racheter sa main de l'épreuve de l'eau bouillante pour 3 à 15 sous; mais il faut aussi trouver douze *jureurs* (55). | Chez les Alaman. le demandeur peut faire jurer des témoins; le défendeur peut en rejeter deux sur trois. (Détails curieux. 6.) Chez les Ripuar., 72 jurés pour purger l'homicide (t. 15.). Six chez les Baiuvar. (XVI, 1). Les *conjuratoires* très-fréquents chez les Ripuar., chez les Frision. jurés et duel judiciaire; de même chez les Longob. | |

| FRANCS ET ROMAINS INÉGAUX. | |
|---|---|

## *Châtiments.*

| | |
|---|---|
| Jamais la mort, toujours l'amende, même pour le meurtre d'un évêque [900 sol.] (58). — Si le coupable est trop pauvre, douze témoins doivent l'attester, et ses parents paient pour lui; et si aucun d'eux ne veut le racheter, il paie de sa vie. (Voyez *Chrenechruda*, 61.) | La mort est à chaque page du code saxon, même pour vol d'abeilles. Lois monarchiques chez les Longob. et chez les Baiuvar.: la mort à qui tue le roi ou le *duc* (nommé par le roi), et confiscation des biens (II, 2); au besoin duel judiciaire (II, 1). Du reste il n'y a guère d'autre peine que des amendes. Le tarif est fort cher chez les Saxons: les sous devaient y avoir moins de valeur. |

MAG 2016281

Digitized by Google

# TABLE

## DU PREMIER VOLUME.


| | Pages. |
|---|---|
| AVANT-PROPOS. | j |

INTRODUCTION.

| | |
|---|---|
| CHAPITRE I. Configuration physique de l'Espagne. | 1 |
| CHAPITRE II. Langage et habitants primitifs de l'Espagne, Celtes et Ibères. | 24 |
| CHAPITRE III. Espagne phénicienne. | 50 |
| grecque. | 55 |
| carthaginoise. | 58 |
| Siége de Sagonte. | |
| CHAPITRE IV. Espagne romaine. | 77 |
| (An 146 avant J.-C.) Viriates. | 88 |
| (134) Siége de Numance. | 94 |
| (84) Sertorius. | 101 |
| (60) César. | 115 |
| (44) Octave et l'empire. | 130 |
| CHAPITRE V. L'Espagne sous les Romains. | 144 |
| CHAPITRE VI. Établissement du christianisme en Espagne. | 160 |

LIVRE PREMIER.

ESPAGNE GOTHIQUE.

| | |
|---|---|
| CHAPITRE I. Origine des Goths. | 175 |
| (410 après J.-C.) Conquête de l'Espagne par Ataulph. | 194 |
| (452) Attila. Bataille de Châlons. | 208 |

Pages.
(483) Puissance de l'empire goth sous Eurich. Sa mort. 223
(507) Bataille de Vouglé. Chute de l'empire gothique en Gaule. 234

CHAPITRE II. Empire gothique en Espagne (507 à 601). 237
(585) Leuwigild condamne son fils à mort. 255
(587) Conversion des Goths au catholicisme. 260

CHAPITRE III. Constitution ecclésiastique. 269
Episcopat. 274
Couvents. 285
Conciles de Tolède. 293

## LIVRE II.

CHAPITRE I. Rois catholiques à Tolède (601 à 680). 301
Persécution des juifs sous Sisebut. 305
(631) Déposition de Swinthila. Usurpation de Sisenand. 313
(642) Usurpation de Kindaswinth. 317
(672) Règne pacifique de Rekeswinth. Sa mort. 325
(Déposition de Wamba). 337

CHAPITRE II. Pouvoir royal. 338
Noblesse gothique. 345
Organisation militaire. 348
Municipes. 353

CHAPITRE III. Déclin et chute de la monarchie gothique (680 à 711). 357
(687) Abdication et mort d'Erwig. 361
(701) Mort d'Egiza. 370
(709) Roderich enlève le trône à Witiza. 377
(711) Conquête de la Péninsule par les Arabes. 379
(711) Bataille de Guadalète. 385

CHAPITRE IV. Code gothique. 390
Histoire du code. 399
Formes de la justice. 413
Mariages. 417
Esclavage. 423
P nalité. 426
Expiation. 433
Absence du jury chez les Goths. 434

Pages.
Vasselage. 437
Commerce et agriculture. 439
Juifs. 443

## PIÈCES JUSTIFICATIVES.

1. APPENDICE sur la langue basque. 447
2. — — sur la langue gothique. 461
3. — — sur les actes du concile de Braga. 473
4. — — sur le rituel gothique. 477
5. — — sur les institutions des Ostrogoths. 479
6. — — sur le roi Roderich. 483
7. — — sur la langue espagnole. 488
8. TABLEAU des législations comparées. 490

FIN DE LA TABLE.

495,979

Digitized by Google